







BIBLIOTHÈQUE

SACRÉE.

V.

SE TROUVE A PARIS:

Chez MÉQUIGNON JUNIOR, LIBRAIRE,

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N°. 9.

A LYON,

Chez PERISSE FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE MERCIÈRE, N° 33.

IMPRIMERIE DE A. BELIN.

BIBLIOTHÈQUE

SACRÉE,

OU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

HISTORIQUE, DOGMATIQUE, CANONIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET CHRONOLOGIQUE

DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES;

CONTENANT l'Histoire de la Religion, de son établissement et de ses dogmes; celle de l'Église considérée dans sa discipline, ses rits, cérémonies et sacremens; la Théologie dogmatique et morale, la décision des cas de conscience et l'ancien Droit canon; les personnages saints et autres de l'ancienne et de la nouvelle loi; les Papes, les Conciles, les Siéges épiscopaux de *toute la chrétienté*, et l'ordre chronologique de leurs Prélats; enfin l'histoire des Ordres militaires et religieux, des schismes et des hérésies;

PAR LES RÉVÉRENDS PÈRES
RICHARD ET GIRAUD,
DOMINICAINS.

RÉIMPRIMÉE AVEC ADDITIONS ET CORRECTIONS PAR UNE SOCIÉTÉ D'ECCLÉSIASTIQUES.

TOME CINQUIÈME.




A PARIS,
CHEZ MÉQUIGNON FILS AINÉ, ÉDITEUR,
RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 10.
M DCCC XXII.

BIBLIOTHÈQUE

SACRÉE,

OU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

BIANCHETTI ou BLANCHETTI (César), naquit le 8 mai 1585 dans une des plus illustres familles de Bologne. Après la mort de sa femme qui arriva en 1638, il résolut de s'appliquer encore plus qu'il n'avait fait à son salut; et, pour se rendre utile au public, il entreprit de rétablir les Écoles chrétiennes qui devaient être, suivant leur institution, gouvernées par un sénateur, mais qu'on avait presque entièrement abandonnées. Une confrairie de gentilshommes qui se forma alors par ses soins le soulagea beaucoup dans cette pieuse entreprise; mais il voulut ensuite que cette confrairie eût des jours d'assemblée réglés, et, lorsqu'il en fut venu à bout, il forma le dessein d'une Congrégation de gens qui, vivant en communauté, s'appliquassent à l'instruction des ignorans. Cette congrégation, qu'on appelle à Bologne, *de Saint-Gabriel*, a cela de particulier qu'on n'y reçoit que des laïques qui aient un bien honnête et suffisant pour leur entretien; qu'ils portent tels habits qu'ils veulent, même de soie, mais noirs; et que, quand ils vont en ville, ils peuvent se faire suivre par leurs valets; mais que dans l'intérieur de la maison tout est commun entre eux. On n'y fait jamais de vœux; mais dans la distribution des emplois, on ne peut refuser celui auquel on est nommé. Cette congrégation fut fondée l'an 1644, et approuvée peu après par le cardinal François Barberin. Le pieux instituteur mourut, l'an 1655, étant âgé de soixante-dix ans. *Voyez* sa vie écrite par Charles-Antoine de Frate, imprimée à Bologne en 1704. (Moréri, édit. de 1759.)

BIANCHI (Gérard), cardinal, naquit à Guinago d'une famille obscure et peu fortunée. Le curé du lieu lui trouvant des dispositions, lui apprit à lire. Lorsqu'il fut un peu instruit, il le

plaça à Parme chez un gentilhomme qui le chargea d'accompagner ses enfans lorsqu'ils allaient aux écoles publiques. Bianchi eut le bon esprit de profiter de l'occasion pour augmenter ses connaissances; il suivit avec assiduité les leçons qu'on donnait à ses jeunes maîtres, et recueillit bientôt le fruit de ses efforts. Après avoir complété son instruction par l'étude du Droit civil et canonique, il alla exercer à Rome la profession d'avocat. Il s'y fit connaître de Nicolas VIII qui occupait alors le siége pontifical. Ce pape, charmé de son talent et de son mérite, le décora de la pourpre romaine en 1728, et, après la sanglante catastrophe connue sous le nom de *Vêpres siciliennes*, il l'envoya en ambassade en Sicile. Le cardinal Bianchi, de retour à Rome, y mourut le 1er mars 1302.

BIANCHI (Archange), cardinal, naquit à Gambaldo dans la Lombardie. Il était religieux de l'Ordre de Saint-Dominique et inquisiteur de la foi. Cette qualité lui donna des relations avec le cardinal Ghisliéry, religieux du même Ordre, que le pape Paul IV avait nommé inquisiteur-général dans le Milanais. Ghisliéry prit le père Bianchi pour son confesseur. Étant devenu pape en 1545, sous le nom de Pie V, il nomma le père Archange évêque de Théano, et le créa cardinal en 1570; il mourut en 1580 à l'âge de soixante-douze ans.

BIANCHI (Jean-Antoine), de Lucques, religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs, a donné des traités théologiques sous ce titre: *Della Potesta e della Politia della chiesa: Trattati due contro le nuove opinioni de Petro Giannone, dedicati al principe degli apostoli.* (*Journal des Savans*, 1752, pag. 118 et 831.)

BIANCHINI (François), né à Vérone le 13 décembre 1662, alla à Rome en 1684 où il fut bibliothécaire du cardinal Otthoboni, camérier d'honneur du pape Clément XI, chanoine de Sainte-Marie-Majeure, référendaire de l'une et l'autre signature sous Innocent XIII, et son camérier d'honneur. Il mourut le 2 mars 1729, et laissa un grand nombre d'ouvrages qui sont des preuves authentiques de l'étendue de ses connaissances et de son goût exquis pour toute sorte de littératures. Les principaux qui sont à notre sujet sont: 1° une Histoire générale prouvée par des monumens, et ornée de figures représentant les symboles des anciens, en italien, à Rome en 1697, in-4°. 2° Une édition des Vies des Papes, par Anastase-le-bibliothécaire, avec les Vies composées par Guillaume, etc., 3 vol. in-fol., enrichis de notes, de dissertations, de préfaces, de prolégomènes, de variantes, etc. 3° Une Dissertation sur le calendrier et sur le cycle de Jules-César, et une autre sur le canon paschal de saint Hyppolite, mar-

tyr. 4° Un *Factum* en faveur de l'église de Saint-Laurent, *in Damaso*, au sujet des fonts baptismaux. La ville de Vérone doit à cet illustre auteur l'établissement de l'académie des *Aletofili*, ou amateurs de la vérité. (Voyez *Mémoires pour servir à l'histoire des sciences et des beaux-arts*, juillet, 1730, art. 70, et novembre, p. 2078.)

BIANCHINI (Joseph), prêtre de la Congrégation de l'Oratoire de Rome, et neveu du célèbre M. François Bianchini qui a rendu de si grands services à la république des lettres, et même à l'Église. Nous avons du P. Joseph Bianchini : 1° une nouvelle édition des ouvrages du cardinal Thomasi, sous ce titre : *venerabilis viri Josephi Mariæ S. R. E. cardinalis Thomasii opera omnia, qua edita, qua nondum vulgato, nunc primum in unum collecta, prolegomenis, tractatibus, notis, appendicibus, et vetutissimis anecdotis monumentis ad divinam psalmodiam et res liturgicas pertinentibus, aucta studio curaque Josephi* Bianchini *Veronensis, presbyteri Congregationis Oratorii romani.* Le premier volume de cette collection a paru à Rome, en 1741, in-fol. L'éditeur joint aux ouvrages du cardinal Thomasi un nombre considérable de pièces et de monumens anciens relatifs aux sujets traités par l'auteur. 2° *Vindiciæ canonicarum scripturarum vulgatæ latinæ editionis, seu vetera sacrorum bibliorum fragmenta juxta græcam, vulgatam et exhaplarem latinam antiquam italam, duplicemque sancti Eusebii-Hieronymi translationem, nunc primum in lucem edita atque illustrata, opera et studio Josephi* Bianchini..... *Romæ*, in-fol. Le dessein de l'auteur est de prendre la défense de la Vulgate, et de montrer que, bien loin que le texte hébreu soit préférable à la Vulgate, partout où ce texte ne se trouve pas d'accord avec la Vulgate, l'erreur est dans le premier et non dans le second. Une préface générale sert comme d'introduction à tout l'ouvrage ; elle est divisée en cinq chapitres, dans lesquels M. Bianchini se flatte d'apprendre à ses lecteurs, sur ce qui concerne l'histoire générale des saintes bibles, beaucoup de choses qui jusqu'alors avaient été ignorées des savans. 3° *Evangeliarium quadruplex latinæ versionis antiquæ, seu veteris italicæ, nunc primum in lucem editum ex codicibus manuscriptis aureis, argenteis, purpureis, aliisque plusquam millenariæ antiquitatis sub auspiciis Joannis V, regis fidelissimi Lusitaniæ, Algarbiorum*, etc., *à Josepho* Bianchino.... *Romæ*, 1748, in-fol., 4 vol. Le père Bianchini continua un autre important et laborieux ouvrage qui avait été commencé par son oncle ; savoir, l'Histoire ecclésiastique quadripartite prouvée par les monumens originaux. Cette histoire est dénommée *quadripartite*, parce que l'auteur l'a divisée en quatre parties ; cha-

cune de ces parties comprend quatre siècles : la première, le temps ou l'âge des martyrs et des docteurs, et va jusqu'en 400 ; la seconde, l'âge des conciles et des rits sacrés, et va jusqu'en 800 ; la troisième, l'âge des diplômes, et va jusqu'en 1200 ; la quatrième, l'âge des lois et des académies, et va jusqu'en 1600. On y ajoutera l'histoire du dix-septième siècle ; mais on y suivra toujours le même plan et la même méthode. Voici le titre de cet ouvrage : *Methodus historiæ ecclesiasticæ quadripartitæ, et decima sexta secula distributæ quæ in 48 tabulis æneis sacrum musæum representantibus videnda proponitur ab Antonio Josepho* Barbassa, *pictore et incisore romano. Prodit in lucem studio curaque Josephi* Bianchini, *Veronensis, Presbyteri Congregationis Oratorii romani, qui ad normam unius seculi, morte interveniente, solum confecti ab ejus clarissimo patruo Francisco* Bianchino, *prælato domestico, reliquas quindecim centuria annorum eadem methodo continuandas perficiendasque curabit.* Le pape Clément XI conçut, dès 1719, le dessein de cet ouvrage ; il engagea M. François Bianchini, prélat domestique du pape, à l'entreprendre. Cet illustre auteur commença à recueillir les monumens originaux du premier siècle de l'Église qui entraient dans le plan, et à y joindre les explications nécessaires. En 1729, l'ouvrage fut interrompu par la mort de M. Bianchini. Le révérend père Joseph Bianchini, son digne neveu, à la sollicitation de plusieurs savans, se chargea de le continuer sous le titre de Démonstration de l'Histoire ecclésiastique quadripartite, depuis et compris le premier siècle jusqu'au dix-huitième, en marchant toujours sur les traces de son oncle. L'ouvrage fut encore interrompu depuis par des obstacles imprévus. Il a été repris enfin par les ordres du pape Benoît XIV, qui, par le zèle qui l'animait, ne pouvait souffrir la dispersion de ces monumens antiques sacrés dont il avait été témoin avant son exaltation. Cet ouvrage embrasse deux objets dans son exécution. Le premier consiste dans la collection générale et complète, autant qu'il sera possible, de ces mêmes monumens antiques sacrés originaux ; des statuts, des bas-reliefs, des inscriptions, des médailles, des épitaphes, des peintures, des mosaïques, des marbres et autres antiques découvertes jusqu'à présent, et qu'on pourra découvrir par la suite dans les catacombes et autres souterrains de Rome, dans les cimetières, dans le Capitole et autres lieux, non-seulement de Rome, mais du monde chrétien. Ainsi, l'auteur s'est proposé de rassembler tous ces divers monumens sacrés, et d'en former un dépôt où ils soient conservés sûrement sous la protection des

souverains pontifes; il s'est proposé encore de faire part des mêmes monumens par le secours de la gravure, particulièrement aux amateurs des antiquités sacrées et de l'histoire ecclésiastique. Le sieur Anton Giuseppe Barbassa, célèbre peintre, graveur et imprimeur de Rome et de l'académie des Arcadi, s'est chargé de dessiner et de graver ces antiquités, et de les mettre au jour à ses frais. Le second objet de cette importante et laborieuse entreprise consiste dans un nombre très-considérable de dissertations que l'auteur a composées, et qu'il a continuées: elles sont relatives à tous et à chacun des monumens compris dans la collection générale: elles les expliquent, elles en marquent et en prouvent l'origine et la vérité, et elles indiquent les dépôts d'où on les a tirés. On y voit, dans l'ordre naturel et chronologique, le récit et l'explication de toutes les antiquités sacrées dont nous trouvons la relation et la description dans les savans ouvrages de Bosio, de Severani, d'Aringhio, de Roldetti, et en particulier de l'illustre Bottari; et ce qui est peut-être plus intéressant encore, ces dissertations présentent le tableau lié et suivi de l'histoire ecclésiastique. Les deux premiers siècles de cette histoire quadripartite ont été achevés, tant pour la gravure des planches que pour l'impression des dissertations, dès 1751. Ils forment 3 vol. in-fol., ou 7 vol. in-8° pour les dissertations; et ils ont été publiés avec les planches gravées en 1753. Les troisième et quatrième siècles sont pareillement achevés, soit pour la gravure des monumens, soit pour l'impression des dissertations. Cette partie a dû être mise au jour dans le courant de 1758. On trouve à la fin de chaque volume une table sous le nom d'*Elenchus* qui indique les noms des monumens expliqués, et la page et le lieu de la dissertation où il en est parlé. (*Journal des Savans*, 1741, pag. 735; 1743, pag. 117; 1750, pag. 308; 1758, pag. 506.) Nous avons encore du père Joseph Bianchini: *Evangeliarium quadruplex vindiciæ canonicarum scripturarum*, etc., à Rome, 1748, 4 vol. in-fol.

BIARD (Paul), né à Grenoble en 1565, avait à peine quinze ans lorsqu'il entra dans la compagnie de Jésus. Il fut un des premiers missionnaires qui allèrent en Amérique. Son goût décidé pour les missions, le zèle dont il était animé, furent les motifs qui engagèrent ses supérieurs à lui permettre de se destiner aux missions du Canada qui venaient de s'ouvrir. Ces peuplades nouvellement découvertes avaient encore toute leur férocité. Le père Biard y fut maltraité; on le dépouilla de tout ce qu'il possédait; on l'emprisonna, et enfin on le renvoya en France dans le dénuement le plus complet. Il mourut à Avignon le 10 novembre 1622. Il avait été professeur de théolo-

gie à Lyon pendant neuf ans. Il a publié : 1° une lettre au révérend père général des jésuites, insérée dans le Recueil des Lettres édifiantes; elle est du 31 janvier 1611, et contient une description de la Nouvelle-France. 2° Une relation de l'Expédition anglaise en Canada, et de ce qu'il y souffrit. 3° Un livre intitulé : *De l'Autorité du souverain Pontife*. 4° Une Relation de la Nouvelle-France; Lyon, 1616, in-12.

BIBAUC ou BIBAUT (Guillaume), trente-cinquième général des chartreux, naquit à Tiel, petite ville des Pays-Bas. Il vivait au commencement du seizième siècle. Ses progrès étonnans, pendant qu'il étudiait à Louvain, le firent regarder comme un prodige de science : il devint professeur de théologie à Gand. Le tonnerre étant tombé un jour dans la salle où il donnait ses leçons, et ayant blessé plusieurs personnes qui l'écoutaient, Bibaut, frappé de cet événement, fit vœu de se faire chartreux : il l'accomplit, l'an 1500, en entrant dans la chartreuse de Val-Royal, *Vallis Regina*, près de Gand. Par son mérite, il s'éleva bientôt aux premières charges de son Ordre, et fut élu général en 1521. Il gouverna avec beaucoup de prudence et de sagesse, et mourut, le 24 juillet 1535, dans la grande Chartreuse. Sa vie a été publiée par Lévin Ammon, chartreux de Gand. On a de lui : 1° des discours prononcés dans les Chapitres-généraux auxquels il présida : ce fut Josse Hess, prieur de la Chartreuse d'Erfurt, qui les publia, en 1539, sous ce titre : *Orationes et Conciones capitulares*. Ils furent réimprimés en 1610 et 1634. 2° Deux petits poëmes latins en l'honneur de saint Joachim imprimés à la fin de la Vie de Jésus-Christ par Ludolphe; Paris, 1534, in-fol.

BIBERÉS. Terme principalement consacré dans l'Ordre de Saint-Benoît pour signifier un coup à boire que l'on donnait aux religieux en commun au réfectoire après none, pendant l'été, lorsqu'on ne jeûnait pas, et après vêpres, lorsqu'on jeûnait. Le plus souvent c'était de l'eau pure; si l'on y ajoutait du vin, il se prenait sur la portion ordinaire. On trouve des fondations faites exprès pour donner après none aux religieux un coup de vin à boire au lieu d'eau. (D. Calmet, *Comment. sur la Règle de saint Benoît*, c. 35, pag. 546.) *Voyez* Mixte.

BIBIANE ou BIBIENNE ou VIBIANE, vierge et martyre, était fille de Flavien qui est qualifié préfet, c'est-à-dire, officier de la préfecture de Rome qui mourut en exil pour la foi dans le lieu appelé *les Eaux du Taureau*. Sa mère, nommée Dafrose, fut aussi reléguée à quelques distances de Rome où elle eut la tête coupée pour la religion. Pour elle et Démétrie sa sœur, on les dépouilla d'abord de leurs biens par l'ordre

d'Apronien, gouverneur de Rome, qui n'oublia ni caresses ni menaces pour leur faire renoncer Jésus-Christ. Démétrie tomba morte lorsqu'on se disposait à la mettre à la torture. Bibienne fut mise entre les mains d'une méchante femme, nommée Rufine, qui essaya vainement de la pervertir par mille sortes d'artifices et de mauvais traitemens, et ensuite entre les mains des bourreaux qui la firent mourir à coups d'escourgées armées de plomb. Son corps est à Rome dans l'église de son nom avec ceux de sa mère Dafrose et de sa sœur Démétrie. On fait leur fête le 2 décembre. Leur martyre arriva sous Julien l'Apostat vers l'an 363. (Bollandus. Baillet, 2 décembre.)

BIBLE, en grec, signifie un livre. Nous appelons Bible ou livre par excellence le recueil des saintes Écritures. Les Hébreux lui donnent le nom de *Mikra* qui signifie lecture ou écriture. Ils ne reconnaissent pour canoniques que vingt-deux livres de la Bible. L'Église en reconnaît quarante-cinq de l'ancien, et vingt-sept du nouveau Testament.

De la Langue en laquelle ont été écrits les livres de la Bible.

Quelques endroits d'Esdras et de Daniel sont écrits en chaldéen; Tobie, Judith, les Macchabées et l'Ecclésiastique ont été aussi écrits en cette langue ou en syriaque; le livre de la Sagesse, en grec, et les autres, livres de l'ancien Testament en hébreu. (*Voyez* ces livres en particulier.)

Les livres du nouveau Testament ont tous été écrits en grec, sans en excepter ni saint Marc, ni l'Épître aux Hébreux; nous exceptons saint Matthieu seul qui a été écrit en hébreu, c'est-à-dire en syriaque, qui était la langue que l'on parlait de son temps dans la Judée.

Des traductions des livres de la Bible.

Les Hébreux n'avaient que du mépris et de l'éloignement pour les Gentils qui haïssaient et méprisaient réciproquement les Hébreux : de là cette réserve des Hébreux à se communiquer aux étrangers, et le peu de curiosité des étrangers et des peuples voisins des juifs pour connaître les lois et l'histoire des Hébreux. Ce ne fut qu'après les différentes captivités des juifs que les étrangers, admirant la singularité des lois et des cérémonies de cette nation, voulurent les connaître plus à fond; les juifs daignèrent aussi faire part des trésors cachés dans les saintes Écritures.

Les juifs qui, depuis le temps d'Alexandre-le-Grand, demeuraient dans les provinces, n'entendaient plus assez l'hébreu, ils souhaitèrent que l'on mît leurs écritures en grec; d'ailleurs, la curiosité des philosophes et des savans du paganisme; l'envie que les rois d'Égypte eurent d'em-

bellir et d'enrichir leur bibliothèque, peuvent être regardées comme les vraies raisons qui firent penser à traduire d'hébreu en grec les écritures des juifs : mais la raison qu'on ne peut révoquer en doute, c'est que la conversion des Gentils s'avançait peu à peu, selon la prédiction des prophètes, et que Dieu ébauchait pour ainsi dire ce grand ouvrage, et y préludait.

Bibles grecques des Septante.

Nous ne croyons pas la version des Septante plus récente que le règne de Ptolémée Philadelphe, et nous ne pensons pas qu'il y en ait eu aucune plus ancienne. Il ne nous paraît pas qu'on ait d'abord traduit en grec toute la Bible. La version des cinq livres de Moïse est beaucoup plus exacte et plus correcte que celle des autres livres, de l'Écriture, dans lesquels les critiques remarquent des différences considérables pour le style et pour les manières de parler et de traduire le même terme. (*Voyez* SEPTANTE.)

Versions chaldéennes.

Ces versions ne sont pas de simples traductions littérales du texte hébreux ; ce sont plutôt des paraphrases ou explications; c'est pourquoi nous nous réservons à en parler à l'article *Targum* ou *Paraphrases chaldaïques*. Nous croyons ces versions plus récentes que le temps de Jésus-Christ, quoi qu'en puissent dire certains critiques. (*Voyez* le père Morin, liv. 2, *exercit.* 8, c. 2.)

Bible en syriaque.

Les Syriens ont en leur langue une traduction de l'ancien Testament faite sur l'hébreu ; ils la donnent pour très-ancienne, et on peut en effet la regarder comme telle, puisque les Pères grecs la citent assez souvent. On ne sait qui en est l'auteur, ni en quel temps précisément elle a été faite. Pocok cite une version syriaque faite par un certain Thomas d'Héraclée : mais il avoue qu'avant ce Thomas il y en avait une beaucoup plus ancienne. (Pocok, *Præfat. gener. in Joël.*) M. l'abbé Renaudot dit que ce Thomas était évêque d'Héraclée, de la secte des jacobites ou de Dioscore ; qu'il vint en Égypte ; qu'il y travailla à confronter les bibles syriaques sur les exemplaires anciens qui se conservaient dans le monastère de Saint-Antoine ; de sorte que cette édition de Thomas d'Héraclée passe pour la plus correcte et la plus exacte de toutes ; et c'est sur elle que, depuis Thomas d'Héraclée, on a collationné et corrigé tous les livres sacrés des Syriens. Mais on n'a aucune preuve qu'il ait jamais composé de traduction de son chef.

Outre cette version syriaque ancienne, faite sur l'hébreu, et qui est imprimée dans les Polyglottes de Paris et d'Angleterre, les Syriens en ont une faite sur le grec. On n'en sait pas distinctement l'origine. Les versions

dont parle Masius n'ont jamais paru ; et on ne peut s'empêcher de former quelques doutes sur ce qu'il en dit. (Masius , *Præm. Comment. in Barcepha de paradiso*, *et Ep. nuncupator. Comment. in Josué.*) On connaît une version syriaque faite sur le grec, et on sait qu'elle est d'un nommé *Marc-Abba*, *Hebed Jesu*, *catalog.*, lib. *Chaldæorum*.

On regarde comme fabuleux tout ce que les Syriens ou Maronites avancent de leur version faite du temps d'Hiram et de Salomon; et quoique l'on regarde la traduction syriaque que nous connaissons comme très-ancienne et citée par les Pères grecs, on ne convient pas même qu'elle soit du temps d'Abgare.

Bibles latines.

La version latine de la Bible est toute des plus anciennes ; mais elle ne passe pas le commencement du christianisme. La première fut faite sur le grec des Septante qui était le seul qui fût connu par les traducteurs latins. On ne songea à traduire l'ancien Testament sur l'hébreu que du temps de saint Jérôme. Plusieurs éditions latines eurent cours avant ce Saint : mais on a toujours donné la préférence à l'ancienne ou italique, comme à la plus claire et à la plus littérale. Depuis que saint Jérôme eut achevé sa traduction sur l'hébreu, toute l'Église latine l'adopta , et abandonna insensiblement l'ancienne italique; et c'est cette traduction de saint Jérôme sur l'hébreu qui est aujourd'hui dans nos bibles imprimées et manuscrites. (*Aug.*, liv. 2 , *de doctr. Christ.*, c. 15.)

L'ancienne italique ne se trouve plus entière en aucun endroit que l'on sache : mais on en a conservé quelques morceaux dans nos bibles ordinaires ; par exemple, le Psautier, le livre de la Sagesse, l'Ecclésiaste, et les additions de Daniel et du livre d'Esther ; Baruc, les Macchabées, et l'Épître de Jérémie.

Pour le nouveau Testament, le même saint Jérôme le traduisit entièrement sur le grec ; et c'est sa version dont l'Église se sert aujourd'hui , et qui a été déclarée authentique dans le concile de Trente.

L'ancienne italique du nouveau Testament n'est pas entièrement perdue, et il ne serait pas impossible de la rétablir. Dom Calmet a trouvé les quatre Évangiles , suivant cette ancienne version , dans un très-ancien manuscrit de Corbie, coté 195 , et il en a donné les diverses leçons dans son supplément, imprimé à la fin de l'Apocalypse. Le R. P. Martianay a donné l'Évangile de saint Matthieu sur d'autres anciens manuscrits , aussi bien que l'Épître de saint Jacques. Luc de Brugès dit qu'il a eu en main un vieux manuscrit latin de l'abbaye de Malmédy qui contenait l'ancienne italique telle qu'elle était en usage avant le temps de saint Jérôme. (*Vide Brug. in notationib. in sacra Bibl. in quib. variantia loca discutiuntur in cata-*

logo mss. quib. usus est.) Ajoutez le manuscrit grec et latin des Épîtres de saint Paul, dont il y a un exemplaire dans la bibliothèque du Roi, et un autre dans celle de Saint-Germain-des-Prés, dont la colonne latine comprend l'ancienne Vulgate. On pourrait donc trouver toute cette ancienne version, si on voulait exactement chercher dans les bibliothèques. Il est vrai qu'elle ne serait pas toute uniforme, puisque saint Jérôme et saint Augustin nous apprennent que les anciens exemplaires étaient assez différens entre eux. (*Aug. loco supra cit. Hieron. Præf. in quatuor Evangelia.*)

Bibles arabes.

Pocok et Valton remarquent qu'il y a deux versions arabes de l'ancien Testament usitées chez les chrétiens d'Orient : l'une est en usage dans l'église d'Antioche, et l'autre dans celle d'Alexandrie, et dans les églises qui dépendent de ces deux principales métropoles d'Orient. Cornelius-à-Lapide croyait avoir découvert des exemplaires de l'une et de l'autre dans la bibliothèque du grand-duc de Toscane (Cornel. à Lapid., *Argum. in Comment. ad prophetas minores*); mais M. l'abbé Renaudot assure que l'Église grecque d'Alexandrie se sert dans son Office de la langue grecque et de la version des Septante, et que, hors de l'Église, elle emploie dans le particulier une version arabe faite sur les Septante. (Eusèb. Renaudot, *apud* père Le Long, *Bibl. sacræ*, c. 2, sect. 5, pag. 176.) Mais l'Église cophte ou égyptienne, hérétique du même pays, se sert dans l'office public de la langue cophte, quoiqu'elle ne soit plus commune dans l'Égypte.

Les Grecs d'Antioche, continue M. Renaudot, ou les Syriens Melchites qui suivent le rit des Grecs, font l'office et administrent tous les Sacremens en grec; mais les Syriens jacobites ou Nestoriens se servent dans leur office public de la version syriaque, et par conséquent assez approchante de l'hébreu, sur lequel la syriaque elle-même a été faite; c'est ce que Valton et Pocok ne savaient pas exactement. Le même auteur remarque que, quoique les Syriens aient aussi une version syriaque faite sur le grec, ils ne s'en servent jamais, ni dans l'office ecclésiastique, ni dans les questions théologiques.

Outre la version arabe faite sur le syriaque, il y en a une autre faite sur les Septante par Hareth, fils de Jenam. La diversité qui se remarque entre les divers exemplaires de cette version est si grande, qu'il est impossible de la concilier. L'usage de cette version n'est pas générale dans l'Orient. Il est borné à quelques églises de Melchites ou de Grecs orthodoxes qui font l'office en grec, et qui dans le particulier lisent l'Écriture en arabe suivant la version des Septante.

Les Cophtes ont aussi une version arabe qui est faite ou im-

médiatement sur le grec, ou sur le cophte même qui est traduit sur le grec; car la chose paraît encore douteuse à M. l'abbé Renaudot qui nous fournit ces remarques.

Les versions arabes imprimées dans les Polyglottes de Paris et de Londres n'ont rien de commun avec les traductions arabes qui sont en usage dans l'Orient; et, ce qui est assez particulier, il n'y a aucune église orientale qui doive reconnaître sa version dans celle dont nous venons de parler. La version arabe du Pentateuque, imprimée dans les Polyglottes, est prise sur le fond de celle que Saadias Gaon, juif d'Égypte, avait faite en faveur de ses confrères sur le texte hébreu : mais les chrétiens l'ayant interpolée et ajustée à leur usage particulier, Gabriel Sionite qui présida à l'édition de l'arabe des Polyglottes de Paris, se servit de cette version ainsi altérée et interpolée. Les autres livres de l'Écriture sont pris tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, et les versions arabes sont faites tantôt sur le grec, tantôt sur le syriaque; ceux qui ont eu soin de cette édition ne s'étant mis en peine que de fournir une édition arabe d'un tel livre, sans se mettre en peine d'en faire une exacte critique et de l'examiner; en sorte que ces versions arabes ne sont d'aucune autorité parmi les chrétiens d'Orient.

Les juifs ont aussi diverses traductions arabes de l'Écriture, dont on trouve quelques unes dans les bibliothèques, mais elles ne sont pas fort anciennes, et n'ont par elle-mêmes aucune autorité : les unes sont écrites en caractères arabes, et les autres en caractères hébreux. Celle de Saadias Gaon est peut-être la meilleure de celles qui sont faites sur l'hébreu; mais il faudrait l'avoir entière et dans sa pureté. (Dom Calmet, *Diction.*)

Bibles Éthiopiennes.

La version éthiopienne de l'ancien Testament est prise immédiatement sur le texte grec, ou sur le texte cophte ou arabe; lesquels sont eux-mêmes traduits du grec des Septante. M. Ludolf remarque que cette version a un rapport très-sensible avec le manuscrit alexandrin. (Ludolf, *Hist. Ethiop.*, liv. 3, c. 4.) L'ordre des chapitres, les inscriptions des psaumes, et tout le reste s'y remontrent tout semblables. Les Éthiopiens attribuent leur version de l'Écriture à Salama que l'on croit être le même que Frumentius, apôtre d'Éthiopie, envoyé en ce pays par saint Athanase. Le Martyrologe des Abyssins la lui attribue : mais d'autres croient que c'est l'ouvrage des neuf premiers apôtres de cette nation, et qu'elle a été faite sur l'arabe. (*Epist. PP. Societat. Jesu de annis* 1607 et 1608, c. 15, pag. 28.) On trouve dans les livres des Éthiopiens certains vers qui font mention de cette version des livres sacrés faite sur l'arabe : mais M. Ludolf croit que sous le nom *des livres sacrés*, il faut entendre les cons-

titutions et les canons attribués aux apôtres qui sont en effet traduits d'arabe en éthiopien. M. l'abbé Renaudot et M. Simon soutiennent que la version éthiopienne de toute l'Écriture, tant de l'ancien que du nouveau Testament, est faite sur le cophte, c'est-à-dire sur l'égyptien. (Renaudot, *apud* père Le Long, *in addendis*, *Bibl. sacr.*, p. 666.) Ainsi, la version égyptienne étant faite sur les Septante et sur d'anciens exemplaires conformes au manuscrit alexandrin, il n'est pas étonnant que l'on remarque tant de conformité entre la version éthiopienne et celle des Septante de ce manuscrit. Il est certain que depuis la domination des Mahométans dans l'Égypte, l'Église d'Éthiopie a toujours été soumise à l'Église des jacobites d'Égypte; et ainsi il n'est pas étrange qu'elle ait pris d'elle le texte des écritures sur lequel elle a fait sa traduction éthiopienne.

Bibles cophtes ou égyptiennes.

Le nom de *Cophte* est formé de celui d'*Egyptos* ou *Aiguptos*, et la version cophte est la traduction faite en langue égyptienne. Les savans conviennent que cette version est formée sur le grec des Septante; qu'elle exprime à la lettre le sens de ces interprètes; et les Égyptiens ont été si ponctuels à conserver l'ancienne version grecque des Septante, dont leur église d'Alexandrie s'est servie dès les commencemens, qu'ils n'ont pas voulu profiter des travaux d'Origène et des autres qui ont travaillé à confronter la version grecque avec le texte hébreu. (Renaudot, *Liturg. Orient.*, tom. 1, *Comment. in Liturg. copht. Basilii*, pag. 207.)

Dans les conciles d'Éphèse et de Chalcédoine, nous voyons quelques évêques qui signent en égyptien pour ne pas savoir écrire en grec. Il y avait aussi dans ces conciles plusieurs abbés et plusieurs solitaires qui ne savaient que l'égyptien. Ces évêques, ces abbés n'avaient sûrement pas vécu sans lire et sans expliquer les Écritures. Il y avait donc dès-lors une traduction : mais est-ce la même que nous avons aujourd'hui, ou est-elle plus récente ? Si elle était plus récente, on en connaîtrait l'auteur et l'époque : on n'en connaît point l'auteur ; on n'en sait point l'époque ; d'où il nous paraît que c'est la même.

La langue cophte dans laquelle est faite la version égyptienne, est la langue égyptienne primitive, du moins quant au fond ; mais elle est mêlée de beaucoup de mots et de manières de parler imitées du grec. (*Vide* R. P. Le Long, *Biblioth. sacr.*, tom. 1, pag. 256. et *addenda.*) Quoique le cophte ne soit plus commun dans l'Égypte, et que le peuple n'entende plus cette langue, on ne laisse pas de continuer la liturgie en cophte; mais on explique l'Évangile et l'Épître en arabe qui est la langue vulgaire du pays.

Pour ce qui regarde l'antiquité de la version égyptienne, sur laquelle on dispute, nous ne saurions l'assigner au juste; nous ne pensions pas qu'il y en eût encore du temps de saint Athanase; et ces paroles qu'entendit saint Antoine qui ne savait que l'égyptien: « allez et vendez ce que » vous avez, et donnez-le aux » pauvres, » ont pu lui être expliquées en égyptien par le prêtre qui les avait lues en grec. Ce qui nous paraît probable, c'est qu'il y avait une traduction égyptienne un peu avant le concile d'Éphèse, et la même que celle que nous avons aujourd'hui.

Bibles persanes.

De plusieurs versions persanes qu'il y a sur l'ancien et le nouveau Testament, aucune n'est reconnue authentique par tous ceux qui se servent de la langue persane, et il n'en est aucune qui soit entière d'un seul auteur. La plupart des auteurs en sont inconnus; ils en ont fait les uns une partie, les autres une autre; les unes sont en caractères hébreux, les autres en caractères persans, et la plupart encore manuscrites. (*Vide* Jacobi Le Long, *Bibl. sacr.*, tom. 1, pag. 219, etc.)

Un carme, nommé le père Jean, a fait une version des Psaumes en persan. On en a une autre du même livre faite sur le latin par des Pères jésuites. On trouve aussi les Évangiles en persan, copiés en 1388 sur un plus ancien original. Valton a fait imprimer dans les Polyglottes de Londres les Évangiles traduits sur le syriaque par un chrétien perse, nommé Simon, fils de Josephe, qui vivait en 1341. Valton donna cette version comme la plus ancienne et la meilleure de toutes celles que l'on connût en cette langue. Velochus, en 1657, fit imprimer une version persane de l'Évangile, qui est différente de celle de Simon, fils de Joseph de Tabriz: mais elle est faite sur le grec, de même que les versions des autres livres qu'on a imprimées dans les Polyglottes de Londres, à l'exception toutefois de la version du Pentateuque qui a été faite sur l'hébreu par un juif nommé Jacob, fils de Joseph de Tavas.

Bibles en langues turque, arménienne et géorgienne.

Jean Vugnadius fit traduire toute la Bible en langue turque, comme le dit M. de Thou, sous l'an 1565. Albert Bobavins, renégat polonais, nommé depuis son apostasie *Ali-beg*, fit aussi une version de l'Écriture en turc, à la prière de Sevinus Vernerius. L'on a aussi quelques autres traductions, mais elles sont toutes manuscrites, et nous ne connaissons rien d'imprimé en cette langue sur l'ancien Testament: mais en 1666 on imprima à Londres une version du nouveau, en langue turque, qui est différente de l'arabe pur et du persan.

Les Arméniens ont leur version de la Bible assez ancienne, faite en leur langue, sur le grec des Septante. On assure que les premières traductions de l'Écriture en langue arménienne que l'on ait vues sont du temps de l'empereur Arcade et de saint Jean-Chrysostôme. (*Vide* Jacob Le Long, *Bibl. sacr.*, tom. 1, pag 230, 231 et seq.) Ce furent trois savans Arméniens qui s'y employèrent; savoir, Moïse, surnommé *le Grammairien*, David, *le Philosophe*, et Mampræus, et qui traduisirent de grec en arménien la plupart des livres de l'Écriture, tant de l'ancien que du nouveau Testament.

Les Arméniens, en 1666, firent imprimer à Amsterdam une Bible en leur langue, par les soins d'un évêque arménien qui présida à cette édition. Elle fut faite sur le grec des Septante, et ne fut point du goût des Arméniens. On en imprima une autre à Amiens en 1670, par les soins de Théodore Petræus; et le nouveau Testament séparément, en 1668 et en 1698.

Les Géorgiens ont aussi une version de la Bible en langue ancienne géorgienne; mais comme cette langue n'est entendue que de peu de personnes, et que le peuple du pays est extrêmement ignorant, on ne trouve presque personne qui la lise, ni qui l'entende, si ce n'est quelques femmes qui en savent par cœur quelques histoires de l'Évangile. (Chardin, *Voyage de Perse*, et le père Le Long, *Biblioth.*, pag. 235.)

Bibles françaises.

Si l'on veut s'instruire à fond sur les versions françaises de la Bible, on peut consulter les ouvrages imprimés que nous avons sur cette matière, et nous en avons beaucoup. Nous en parlerons le plus succinctement qu'il nous sera possible. La première Bible française dont on ait une connaissance distincte et certaine, est celle de Pierre de Vaux, chef et auteur des Vaudois, qui vivait vers l'an 1160. On ne sait s'il s'en trouve encore quelques exemplaires dans les anciennes bibliothèques. (*Voyez* le père Le Long, tom. 2, pag. 3.)

Innocent III, dans une Épître qui est de l'an 1200, à certain évêque de Metz, témoigne que plusieurs personnes laïques, poussées du désir de lire les saintes Écritures, avaient fait traduire en français les Évangiles, les Épîtres de saint Paul, le Psautier, les Morales de Job, et plusieurs autres livres. (Innocent III, *Ep.* 141, p. 432., édit. Balus.)

Nous avons une traduction française de la Bible faite vers l'an 1380, sous Charles V, roi de France, surnommé *le Sage*. Plusieurs nouveaux écrivains l'ont attribuée à Nicolas Oresme; mais le père Le Long soutient que Raoul de Presle en est le véritable auteur. (*Bibl. sacr.*, tom. 2, pag. 4 et 17.)

La traduction de Guiard-des-

moulins est antérieure ; elle fut achevée en 1298 ; elle se trouve en manuscrit dans plusieurs bibliothèques, et a été imprimée plus d'une fois sous ce titre : *Bible historiale* ou *historiée.* Guiard déclare qu'il a inséré dans le texte de la Bible plusieurs apostilles et plusieurs remarques tirées de l'Histoire scholastique de Pierre Le Mangeur, et qu'il y a omis différentes choses qu'il n'était pas nécessaire de traduire, comme des détails de généalogies et choses pareilles.

Ces versions comprennent toute la Bible ; mais il y en a d'autres anciennes de quelques parties de l'Écriture, comme du Psautier et du nouveau Testament. Le P. Le Long en donne la liste dans sa *Bibliothèque sacrée*, tom. 2, pag. 21, 22, 23.

Guillaume Le Ménard fit imprimer vers l'an 1484 une Bible française, suivant la version latine de Pierre Le Mangeur. Peut-être n'est-ce que celle de Guiard-des-Moulins, retouchée et rhabillée.

Jean de Bely fit aussi une version de la Bible de Desmoulins, sous le règne de Charles VIII.

Jacques Le Fèvre d'Étaples traduisit de latin en français toute la Bible, et la fit imprimer à Paris en 1528. Le nouveau Testament avait été imprimé en 1523, et le Psautier en 1525. Elle a été réimprimée plusieurs fois depuis en différens endroits du royaume.

Les docteurs de Louvain firent aussi une traduction de la Bible de latin en français, par ordre de l'empereur Charles V, et la firent imprimer à Louvain en 1550. Le privilége de Charles V est de 1546. Cette Bible a été très-souvent réimprimée.

On a reproché (Franç. Véron, préface sur *le nouveau Testament* en français) aux docteurs de Louvain de n'avoir fait autre chose dans leur traduction que copier presque partout, et corriger en quelques endroits la version de Genève, faite par Olivétan. Mais M. Simon remarque que dès l'an 1530 ou plutôt 1534, Martin Lempereur avait imprimé à Anvers une Bible française de la traduction de Nicolas de Leuse, docteur de Louvain, et que cette Bible est la même, quant au fond, que celle qui parut quelques années après sous le nom des docteurs de Louvain, imprimée principalement par les soins du même Nicolas de Leuse, qui avait travaillé à la première traduction ; et c'est sur cette version de Leuse qu'Olivétan lui-même fit la sienne, qui fut imprimée à Genève en 1535. (Simon, *Hist. critiq. du nouveau Testament*, c. 29. *Voy.* le père Le Long, tom. 2, pag. 31, 32.)

René Benoît publia à Paris, en 1556, une Bible française, avec des notes marginales sur certains endroits difficiles. Cette édition fut censurée par la Faculté de Théologie de Paris en 1567, comme n'étant autre que la version de Genève, que René Benoît croyait avoir suffisamment purgée, mais que l'on trouva encore

toute pleine de fautes. Le père Véron qui a traduit en français le nouveau Testament, dit dans sa préface que les versions françaises qui parurent ensuite sous le nom de Pierre Frison et de Pierre de Besse, ne sont autres que celles de René Benoît ou plutôt celles de Genève, qui sont encore remplies d'une infinité de fautes.

On trouve la Bible de Jacques Corbin trop barbare et trop servilement attachée au texte latin, dont elle imitait jusqu'au tour et aux manières de parler. Il la fit imprimer en 1643, et l'avait traduite par l'ordre de Louis XIII.

Le cardinal de Richelieu avait commencé à faire travailler à une nouvelle traduction de la Bible en français; mais la mort prévint le cardinal, et cet ouvrage ne fut point exécuté.

Michel de Maroles avait traduit la Bible en français; il y avait joint des notes d'Isaac La Peyrère; il en avait même déjà fait imprimer le *lévitique* jusqu'au chapitre 23, avec privilége du Roi; mais l'impression en fut arrêtée tout d'un coup par M. le chancelier Séguier, vers l'an 1671. On en peut voir des feuilles imprimées dans la bibliothèque du Roi. Le public n'a rien perdu à cette suppression.

Isaac Le Maistre de Sacy fit imprimer, en 1672, sa version de la Bible, avec des explications du sens littéral et spirituel. Depuis, on y a fait beaucoup de corrections, et elle a été imprimée très-souvent en différentes formes. Celui qui a procuré l'édition de Broncart en 1701, l'a revue et corrigée en plusieurs endroits.

Parmi les nouveaux Testamens qui ont été imprimés à part, et par des auteurs particuliers, sont celui du père Amelotte de l'Oratoire, composé par l'ordre des prélats de France, et imprimé avec des notes à Paris dans les années 1666, 1667 et 1670; savoir, les Évangiles et les Actes en 1666, les Épîtres de saint Paul en 1667, les Épîtres canoniques et l'Apocalypse en 1670.

Le nouveau Testament de Mons fut imprimé en 1665, avec la permission de M. l'archevêque de Cambrai, et le privilége du roi d'Espagne; il a fait tant de bruit, qu'il mérite une attention particulière. Le premier auteur de cet ouvrage est M. Le Maistre; dès qu'il eut traduit en français les quatres Évangiles, M. Antoine Arnauld et M. Le Maistre de Sacy y firent beaucoup de corrections. M. de Sacy en composa la préface, aidé de M. Nicole et de M. Claude de Sainte-Marthe. Mais M. Arnauld seul est désigné dans le privilége, qui porte que la traduction est l'ouvrage d'un docteur de Sorbonne. Le manuscrit, de la main de M. Le Maistre, avec des corrections à la marge de la main de M. Arnauld et de M. de Sacy, fut donné à M. Toynard par un des Elzevirs (Le Long, *Bibl. sacr.*, tom. 2, p. 58, 59) qui l'avaient imprimé; car quoi-

qu'au frontispice on lise qu'il a été imprimé à Mons chez Gaspard Migeot, il est vrai qu'il n'y eut jamais aucun de ses exemplaires imprimés à Mons. Ce fut M. de Cambout, abbé de Pont-Château, qui alla exprès à Amsterdam pour l'y faire imprimer par les Elzevirs.

Ce livre a été condamné par les papes Clément IX, en 1668, et Innocent XI, en 1679; et en différens évêchés de France, en différens temps. La version qui est dans la Bible de M. deSacy, celle qui accompagne les réflexions du père Quesnel, et celle qui est dans le nouveau Testament de M. Huré, ne sont autres, quant au fond, que la version de Mons.

Le nouveau Testament français que M. Simon publia en 1702, à Trévoux, avec des notes littérales et critiques sur les endroits difficiles, fut condamné par MM. les évêques de Paris et de Meaux, qui en défendirent l'usage dans leurs diocèses en 1702 et 1703.

Le R. P. Bouhours, jésuite, publia à Paris, en 1697, la version du nouveau Testament, qu'il avait composée conjointement avec ses confrères les RR. PP. Michel Teillier et Pierre Besnier. Pendant l'impression de cet ouvrage, monseigneur l'archevêque deParis nomma des reviseurs pour l'examiner et pour le corriger. L'auteur a voulu s'attacher trop scrupuleusement au texte latin qu'il traduisait; ce qui a rendu la version d'ordinaire un peu dure et obscure. Le père Lallemant, jésuite, a adopté cette traduction dans les explications du nouveau Testament qu'il a données après quelques années.

Le R. P. dom Jean Martinay a aussi donné une nouvelle version du nouveau Testament, imprimée à Paris en 1712, avec des notes et des explications littérales, qu'il dit avoir tirées uniquement des pures sources de l'Écriture.

Enfin, le père de Carrières, de l'Oratoire, a donné une traduction française de l'ancien et du nouveau Testament, avec un commentaire littéral, inséré dans la traduction, dont le premier tome parut in-4°, à Paris, chez Huart et Moreau, Desaint et Saillant, et Durand, en 1750. Cette traduction a été adoptée par les auteurs qui ont donné l'ouvrage suivant : la sainte Bible en latin et en français, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations, tirées du Commentaire de dom Augustin Calmet, de M. l'abbé de Vence, et des auteurs les plus célèbres. Cette dernière remarque de nos auteurs ne peut avoir pour objet que la première édition de cette Bible, mise au jour de leur temps, et qui dans la seconde édition de 1769, parut plus correcte et presque entièrement reformée par son même éditeur. Cet éditeur était Rondet, savant orientaliste, qui parvint à en faire un corps d'ouvrage digne de passer

avec son nom à la postérité la plus reculée. La Bible est le dépôt sacré de la parole de Dieu ; elle est donc une mine éternellement inépuisable, aussi ne devons-nous pas être surpris que dans chaque siècle elle abonde en commentaires. C'est un torrent de science humaine qu'elle excite, et qui, dirigé dans l'esprit de l'Église, n'a véritablement d'autre digue que le trône même de l'Éternel. Rondet pouvait donc améliorer son travail dans sa seconde édition ; il l'a fait avec un courage digne de lui en avouant les fautes de son premier travail, et de long-temps on ne viendra à bout de faire oublier ses mérites comme littérateur et comme théologien ; nous allons jusqu'à croire que, sous ce double rapport, on ne le surpassera jamais.

La seconde édition publiée sous le même titre qu'en 1769, avait subi le sort des bibliothèques publiques et particulières, dévorées par les flammes qu'avait allumées le Coran des droits de l'homme ; elle était presque épuisée. MM. Méquignon, frères, si avantageusement connus par leurs services et leurs succès dans la librairie religieuse, ont entrepris depuis deux ans de ressusciter de ses cendres cette Bible sous le titre de *Bible de Vence*, divisée en 25 volumes in-8°. Ils se sont associé des hommes capables, chacun dans sa partie, d'y apporter, non des changemens, mais des améliorations, des augmentations nécessitées par les progrès de la science, et le monde religieux et littéraire leur saura gré du moins d'avoir coopéré de leurs efforts à la restauration d'un monument qu'aucun peuple ne partage avec nous.

Versions françaises de la Bible faites par les protestans.

La première Bible française donnée par les protestans, est celle de Robert-Pierre Olivétan, imprimée à Genève en 1535, et réimprimée souvent depuis avec des corrections de Jean Calvin et de quelques autres. Mais les premières éditions d'Olivétan furent très-défectueuses ; l'auteur ne parlait pas bien français, et ne savait pas les langues originales de l'ancien ni du nouveau Testament. On prétend même que cette version d'Olivétan n'est autre chose que la Bible de Nicolas de Leuse, docteur de Louvain, imprimée à Anvers par Martin Lempereur, en 1534 ; et en effet, quand on les compare ensemble, on remarque qu'elles ne diffèrent que dans les lieux où Olivétan a cru devoir abandonner la Vulgate pour s'attacher à l'hébreu de l'ancien Testament, traduit par Pagnin, et au grec du nouveau traduit par Érasme. (*Voy*. M. Simon, *Hist. critiq. des versions de la Bible*, c. 26, et Jacques Le Long, tom. 2, pag. 72.)

Sébastien Castalion ou Châteillon fit imprimer à Bâle en 1555 une traduction française

de l'ancien Testament sur l'hébreu, et du nouveau sur le grec; mais cette traduction n'eut aucun succès, et ne fit point d'honneur à son auteur, qui ne savait pas le français; il se rendit même ridicule par des manières de parler entièrement éloignées du bel usage de cette langue.

Jean Diodati donna une Bible française traduite sur le grec et l'hébreu, avec des notes de sa façon, imprimée à Genève en 1644; les prétendus réformés l'approuvèrent fort, et s'en servent encore autant, et peut-être encore plus volontiers que de celle d'Olivétan, si souvent retouchée, et pour le sens et pour les expressions, par les plus habiles théologiens protestans. Mais on trouve à redire à la méthode de Diodati, qu'il n'est point assez attaché à la lettre; et que, pour se rendre plus intelligible à tout le monde, il paraphrase plutôt le texte qu'il ne le traduit; et qu'il insère souvent des mots dans sa traduction pour lui donner une plus grande clarté.

On assure que M. Charles Le Cène et M. Le Clerc ont aussi composé l'un et l'autre une version entière de la Bible; mais ni l'une ni l'autre n'ont pas encore paru.

Pour ce qui est des versions du nouveau Testament imprimées à part par les soins des auteurs protestans, les principales sont celles de Jean Le Fèvre d'Étaples, retouchées et accommodées à l'usage des Églises prétendues réformées du Piémont, et imprimées en 1534.

Le nouveau Testament traduit en français par Pierre Dolet parut avant l'an 1535, qui est l'année où l'auteur fut brûlé. Jean Daillé et Valentin Conrart avaient fait imprimer à Paris en 1671 un nouveau Testament français, compilé des versions de Mons et du père Amelotte; mais à peine l'édition fut-elle achevée, qu'elle fut entièrement supprimée. (*Vide* P. Le Long, *Bibl. sacr.*, t. 2, p. 93.)

M. Jean Le Clerc fit aussi imprimer à Amsterdam, chez de Lorme, en 1703, un nouveau Testament français avec des notes tirées pour la plupart de Grotius et d'Hammon. M. Bayle dit que cette édition fut défendue et proscrite en Hollande, par l'ordre des États-Généraux et par les décrets de plusieurs synodes des Églises protestantes; et en Prusse, par l'ordre du consistoire de Berlin, comme un ouvrage propre à renouveler les erreurs de Sabellius, et à fomenter celles de Socin.

Bibles italiennes.

On doute avec raison que Jacques de Voragine, qui vivait en 1270, ait fait une version de la Bible en italien, quoi qu'en dise Sixte de Sienne, et après lui Antoine Possevin (Sixt. Sen., l. 4, *Bible.* Possevin, *in Appar. sacr.*). Voragine n'en dit rien lui-même dans le catalogue de ses ouvrages qu'il donna dans son Histoire de Gênes en l'an 1292; et dans les

bibliothèques d'Italie, on ne trouve aucun exemplaire de traduction qui porte sonnom. (Le père Le Long, tom. 2, pag, 97, 98, *Bibl. sacr.*); les Bibles italiennes qui sont en manuscrit dans les bibliothèques ne portent point de nom d'auteur.

Il parut en 1471 deux Bibles italiennes: l'une de Nicolas Malerme ou Malherbe, moine bénédictin, de l'Ordre des Camaldules, imprimée au mois d'août; l'autre imprimée au mois d'octobre, sous le nom du même auteur, presque la même que la première pour le nouveau Testament, et toute différente pour l'ancien. La première fut imprimée à Venise; l'autre ne porte ni le nom de l'imprimeur, ni le lieu de l'impression. Cette Bible est la première Bible italienne qui ait paru; elle a été imprimée plusieurs fois en Italie. Malerme en a fait la traduction sur la Vulgate latine.

En 1532, Antoine Brucioli en fit imprimer une autre à Venise; il a traduit l'ancien Testament sur l'hébreu, et le nouveau sur le grec. La lecture en fut défendue par le concile de Trente. La traduction du nouveau Testament avait paru en 1530.

Cette édition de Brucioli fut retouchée par Santes Marmochinus, ou Santi Marmochini, qui la fit imprimer à Venise en 1538 comme une nouvelle traduction. On en a fait plusieurs éditions.

On ne voit, en aucune bibliothèque, des exemplaires d'une Bible italienne qui ait été publiée par les ordres de Sixte V, et on a raison de regarder comme faux tout ce qu'avance là-dessus Grégoire Léti. (Grég. Léti, *Vita Sixti V*, *Hetrusco idiomate anni* 1688, liv. 4, page 399. *Vide* Le Long, *Bibl. sacr.*, tome 2, pag. 106, 107.)

Les calvinistes ont aussi leurs Bibles italiennes. En 1562, on en imprima une à Genève; elle n'est autre que la traduction de Brucioli, retouchée et beaucoup plus pure et plus élégante. Le nouveau Testament nous paraît pris sur l'édition de Fabius Tudesque, faite en 1560.

La version italienne de Jean Diodati est, de même que la version française, plutôt une paraphrase qu'une traduction littérale. Son nouveau Testament a paru à part à Genève en 1608, et à Amsterdam et à Harlem en 1665.

Il parut aussi en 1651 une traduction italienne du nouveau Testament, dont Maxime Théophile est l'auteur, et qu'il fit imprimer à Lyon. Elle est dédiée à François de Médicis, duc de Toscane.

Les juifs d'Italie ont un dictionnaire hébreu-italien, qui peut tenir lieu d'une traduction entière de la Bible en italien. Léon de Modène le publia en 1612. Il y explique en italien les endroits difficiles de la Bible. Ils n'ont point de version entière de la Bible en italien. Les inquisiteurs n'ont jamais voulu leur permettre d'en imprimer; et c'est pour y suppléer que Jean de Modène a fait son Dictionnaire.

Bibles espagnoles.

On trouve des traductions espagnoles manuscrites de diverses parties de la Bible dans différentes bibliothèques ; mais on n'en dit pas les auteurs ; elles peuvent avoir été faites sous Jean II, roi de Léon et de Castille, et même sous Jacques I[er], roi d'Aragon, qui mourut en 1276.

La première Bible espagnole imprimée que l'on connaisse, est celle que Cyprien de Valère dit avoir vue et avoir été publiée l'an 1500. On croit que l'auteur, qui n'est pas connu, vivait vers l'an 1420.

Le même Cyprien de Valère a fait une version de toute la Bible en espagnol sur l'hébreu ; il la fit imprimer à Amsterdam en 1602. Elle n'est autre que la Bible de Cassiodore de Beyna, calviniste, qu'il retoucha, et qu'il fit imprimer sous son nom.

Les Épîtres et Évangiles de toute l'année ont été traduites en espagnol, et publiées en 1512 par Ambroise de Montésin.

Nous passons à dessein les autres petites parties de la Bible, traduites en espagnol par des auteurs catholiques ; ce détail mènerait trop loin.

La première version de la Bible en espagnol qu'aient eu les calvinistes est celle de Cassiodore de Beyna, calviniste ; il la fit sur l'hébreu de la version de Santès Pagninus, et la fit imprimer à Bâle en 1569. C'est celle que retoucha et que fit réimprimer en 1602 Cyprien de Valère, comme nous l'avons dit ci-dessus.

Le nouveau Testament en espagnol a été traduit sur le grec, et publié à Anvers, en 1543, par Enzinas ; autrement, *Driander*, qui le dédia à l'empereur Charles V.

Les juifs d'Espagne ont à leur usage l'ancien Testament en espagnol, traduit snr l'hébreu ; c'est peut-être la version dont le Pentateuque fut imprimé à Constantinople, en caractères hébreux, en 1546.

La première Bible à l'usage des juifs qui ait paru en espgnaol est celle qui fut imprimée à Ferrare en 1553, en caractères gothiques, dédiée à Hercule d'Est, duc de Ferrare, et avec son privilége. Il n'y a pas de différence entre le Pentateuque de cette édition et celui qui fut imprimé en 1566 à Constantinople en espagnol, mais en caractères hébreux. Cette version est ancienne, et peut-être était-elle en usage parmi les juifs d'Espagne, avant qu'ils eussent été chassés, en l'an 1492. Les juifs ne témoignaient avoir la traduction de Santès Pagninus, dominicain, que pour éviter les poursuites des inquisiteurs.

La Bible espagnole de Ferrare a été réimprimée en 1630 à Amsterdam, par les soins de Menassé Ben Israël ; et en 1661, par les soins de Samuel de Cazères.

Bibles allemandes.

Nous ne prétendons point rapporter ici toutes les versions dif-

férentes qui se sont faites en cette langue; elles sont en très-grand nombre. Nous dirons un mot des principales.

Uphilas, évêque des Goths (Socrat., l. 4, *Hist. eccl.*, c. 33. Sozom., l. 3, *Hist. eccl.*, c. 37. Philost. l. 2, c. 5, etc.) vers l'an 360, fit une traduction de la Bible en langue tudesque ou allemande. C'est la première et la plus ancienne que nous ayons. Il ne crut pas devoir traduire le livre des Rois, pour ne point exciter encore l'humeur martiale des Goths. De cette ancienne version il ne reste qu'un manuscrit écrit en lettres d'argent, *codex argenteus*. Ce manuscrit fut trouvé dans l'abbaye de Verden près de Cologne, et se conserve encore aujourdui dans la bibliothèque d'Upsal. Il contient les quatre Évangiles, mais avec plusieurs lacnnes; l'ancien exemplaire a été gâté par le temps et par la négligence de ceux qui l'ont possédé. Ce manuscrit tomba entre les mains de M. de La Gardie, chancelier de Suède; il l'acheta cinq cents ducats, en laissa tirer une copie à François Junius qui la fit imprimer en 1665, avec les notes de M. Maréchal, et un Dictionnaire pour l'expliquer.

L'empereur Charlemagne travailla à corriger la Vulgate latine; et pour mettre le nouveau Testament dans sa pureté, il se servit des textes grec et syriaque. C'est ce que l'on sait par les histoires de son temps (*Vide apud* André Du Chêne, tom. 2, n. 7, pag. 277); mais elles ne disent point qu'il ait fait traduire le nouveau Testament en langue franque de ce temps-là, qui n'était autre que la tudesque, comme l'écrivent quelqnes auteurs, sans citer aucun garant ancien.

On trouve dans les bibliothèques des versions allemandes manuscrites de la Bible assez anciennes; mais on ne peut assurer qu'elles soientdu temps de Charlemagne, ni de Louis-le-Débonnaire. (*Vide apud* P. Le Long, tom. 2, pages 145, 146, *Bibl. sacr.*) On conservait dans la bibliothèque de Saint-Gal un psautier et le livre de Job, traduits par Nothar Labéon, abbé de cette abbaye, qui vivait sous l'empereur Arnould, vers l'an 890.

On sait que cette bibliothèque a été dissipée depuis quelques années par les Suisses protestans. Goldats assure qu'il avait en main, lorsqu'il écrivait, un psautier allemand, écrit de la main d'Ekkehardus le jeune, vers l'an 1004, à l'usage de l'impératrice Cunégonde, femme de Henri II, empereur. C'est ce que nous connaissons de plus aucien en manuscrit.

La plus ancienne Bible allemande imprimée, dont l'année soit bien connue, est celle de Nuremberg en 1477, et celle d'Augsbourg de la même année. Il y en a eu diverses autres éditions dans les mêmes villes, avant que Luther parût, et à Strasbourg en 1485. On ne connaît point les auteurs de cette ancienne traduction. On voit d'autres Bibles al-

lemandes fort anciennes; mais dans la plupart, l'année de l'impression est ajoutée à la main, (*Vide* Le Long, pag. 150, 151); ce qui rend ces dates suspectes.

Jean Dietemberger fit une traduction de la Bible en allemand sur la Vulgate; elle fut imprimée à Mayence en 1534, et réimprimée plusieurs fois depuis. Les critiques remarquent que l'auteur, dans sa traduction allemande du nouveau Testament, suivit presque en tout la version de Jérôme Emser, chapelain de Georges, duc de Saxe. Emser avait entrepris sa traduction pour l'opposer à celle de Luther, lorsque cet hérésiarque commença à paraître.

Jean Eckius fit imprimer sa Bible en 1537. Il traduisit l'ancien Testament sur la Vulgate, et se servit pour le nouveau de la version d'Emser, comme il le déclare lui-même dans son Épître dédicatoire.

Ferdinand, duc de Bavière et électeur de Cologne, procura une nouvelle version de la Bible par les soins de Gaspard Ulembergius. Elle fut imprimée en 1630. Les théologiens de Mayence retouchèrent cette version qui n'était point écrite avec toute la pureté de la langue allemande, et la firent réimprimer en 1662.

Les principales versions allemandes faites par les hérétiques sont celles de Luther, et les autres qui en ont été tirées.

Martin Luther, en l'espace de onze ans, donna celle de l'ancien Testament sur l'hébreu, et celle du nouveau sur le grec. C'est plutôt une paraphrase qu'une véritable interprétation. (*Vide* Le Long, tom. 2, pag. 163.)

On convient que le langage en est pur, et la version claire et débarrassée. On prétend qu'il a fait passer sa traduction par les mains de plusieurs personnes de qualité, et qu'il possédait toute la finesse de la langue allemande. Le Pentateuque parut en 1522, et les autres livres, de suite, jusqu'en 1530. Le nouveau Testament parut la même année que le Pentateuque.

La Bible de Luther a été retouchée plus d'une fois, et par lui pendant qu'il vivait, et par d'autres après sa mort; et la plupart des Bibles allemandes que l'on a fait imprimer en Saxe, en Suisse ou ailleurs, sont presque toutes prises du fond de celle de Luther.

Celle de Zurich, qui est la plus fameuse et la mieux travaillée, suit en plusieurs endroits les expressions de Luther, quoiqu'elle exprime l'ancien Testament, principalement selon l'interprétation de Léon de Juda, ministre allemand, qui avait traduit en latin la Bible sur l'hébreu.

Jean Piscator fit une nouvelle traduction de la Bible en allemand sur la version latine de Junius et Tremellius. Sa version est pleine de tours latins qui ne sont point du génie de la langue allemande.

Louis Hetzerus, aidé de Jean Denkius, a aussi traduit la Bible en allemand pour les Anabaptis-

tes. Elle fut imprimée à Worms en 1529. Les connaisseurs prétendent que cette traduction approche fort de celle de Zurich.

Jean Crellius, aidé de Joachim Stegman l'Ancien, et de Christophe Ostorodus, fit imprimer à Racovie en 1630 le nouveau Testament qu'il avait traduit en allemand. La préface est de Jean de Creil. Felbinger fit imprimer une autre version du nouveau Testament à Amsterdam en 1660. On y trouve bien des fautes. (Le Long, tom. 2, pag. 170.)

Les juifs d'Allemagne ont quelques versions de la Bible en leur langue; les unes imprimées en caractères hébreux, et les autres en caractères allemands. Leurs versions sont trop littérales, et rendent servilement le texte hébreu en allemand mot pour mot. C'est ce qu'en disent les critiques.

Bibles flamandes.

Elles sont en grand nombre; et avant celle de Nicolas Vingh, imprimée à Louvain et à Cologne en 1548, on en trouve peu qui portent le nom de leur auteur.

Jusqu'en 1636 ou 1637, les calvinistes se sont servis de versions flamandes faites sur celle de Luther, ou sur celle de Zurich. En 1618 et en 1619, leur synode de Dordrecht ordonna que l'on travaillerait à une nouvelle version de la Bible en flamand. On nomma des députés; et cette version ne fut achevée qu'en 1636 et 1637. On en a fait depuis un grand nombre d'éditions.

Bibles danoises.

Pierre Palladius, Olaüs Chrysostôme, Jean Synnengius, et Jean Macchabée, ont donné la première édition de la Bible danoise imprimée en 1550. Ils suivirent la première version allemande de Luther. Leur édition a été retouchée et réimprimée en 1589.

Jean-Paul Resennius, évêque de Zélande, donna aussi en 1605 une nouvelle version de la Bible en danois, sur l'original hébreu. Christian IV, roi de Danemarck, la fit corriger et mettre dans un meilleur style; et elle en avait besoin.

Pour le nouveau Testament; Jean Michel le fit imprimer à Leipsick en 1524, et à Anvers en 1529. Christian, fils de Pierre, chanoine de Lunden, en donna aussi une version en 1531. Cette version fut châtiée dans les éditions suivantes.

Bibles suédoises.

On dit que Matthias, chanoine de Lincoln, confesseur de Sainte-Brigitte, traduisit en langue suédoise la sainte Bible, par ordre de la Sainte. Mais on n'en trouve plus aucun exemplaire que nous sachions. Sainte Brigitte vivait au quatorzième siècle.

Olaüs et Laurent, fils de Pierre, traduisirent une Bible suédoise sur la version allemande de Martin Luther, et la firent imprimer en 1534. Gustave-

Adolphe, roi de Suède, la fit retoucher vers l'an 1617. Elle a été presque généralement suivie. On l'a souvent corrigée encore depuis; mais c'est toujours la même quant au fond.

Bibles anglo-saxones et anglaises modernes.

Nous n'entrerons point dans le détail au sujet de ces Bibles et des livres particuliers traduits par différens auteurs, dont plusieurs sont inconnus. On peut consulter les sources, comme Balæus (*Script. britann.*, cent. 1, c. 83; et cent. 2, c. 4. Joan. Froxius, *Præf. in Evang. anglosax.*, an. 1571. Joan. Caïus, lib. 1, *de Antiq. Academ. Cantabrig.*, p. 150. *Acta SS. Ord. Sancti Bened.*, tom. 3, part. 1, p. 537. Guillelm. Malmesbur., l. 2. *De gestis Reg. angl.*, c. 2 et autres. *Acta erudit. Lipsic.*, an. 1594, p. 319; et supplém., pag. 184, tom. 1. Joan. Dunefl., *Vindic. eccles. angl.*, c. 27, pag. 306; et c. 9, p. 72. *Voyez* aussi le père Le Long, *Biblioth. sacr.*, tom. 2, pages 238, 250, 264.)

On attribue une version anglo-saxone des psaumes à Adelme, évêque de Schirebury en 709. Celle de divers livres de l'Écriture à Eadfide ou Ecbert, évêque de Lindisfarne, en 730, et celle de toute la Bible en saxon au vénérable Bède, en 735. Mais Cutbert, son disciple, ne parle que de l'Évangile.

On assure aussi qu'une grande partie de l'Écriture fut traduite par Alfrède, roi d'Angleterre, en 890; et selon Balæus qui cite Guillaume de Malmesbury, le roi Ethelstane fit traduire l'ancien Testament d'hébreu en anglo-saxon.

Alfric, abbé de Malmesbury, a traduit plusieurs livres de la Bible en cette langue; cette version est ancienne. Les fragmens de cette Bible furent imprimés à Londres en 1638 par les soins de Lisle, Anglais; mais la vraie traduction fut publiée en 1609 à Oxford, par Edmond de Thwats. On trouve dans les bibliothèques d'Angleterre quantité de versions manuscrites des livres particuliers de la Bible sans nom d'auteurs.

Les quatres Évangiles en langue anglo-saxone furent publiés à Londres en 1571 par Matthieu Parker. Thomas Maréchal les fit réimprimer en 1665, en caractères anglo-saxons, avec des remarques de sa façon. M. Mille remarque que cette ancienne version est faite sur un exemplaire latin de l'ancienne Vulgate, qui était en usage dans tout l'Occident avant que saint Jérôme eût donné sa nouvelle traduction; ce qui fait juger que l'auteur, qui est inconnu, doit être très-ancien.

Jean Trévisa passe pour le premier auteur des versions de la Bible en anglais. Il acheva sa traduction en l'an 1357. Le second auteur que l'on connaisse est Viclef; mais sa version n'a jamais été imprimée que l'on sache. On la trouve manuscrite

dans plusieurs bibliothèques d'Angleterre, où l'on en trouve aussi plusieurs autres manuscrites, la plupart sans nom d'auteurs.

La première Bible anglaise imprimée à l'usage des catholiques, est celle qui parut à Douai en 1609 et 1610, et à Paris en 1635. Cette Bible ne contient que l'ancien Testament, et elle est traduite sur la Vulgate, avec des notes de quelques théologiens de Douai. Le nouveau Testament parut à Reims en 1582, avec des notes de théologiens anglais de Reims.

La Bible anglaise, à l'usage des protestans, parut à Londres en 1535. Guillaume Tyndall et Milesius Coverdal en firent la traduction. Ce livre et ses auteurs ont eu une fortune assez bizarre. Après bien des contradictions, cette version passa enfin, par ordre d'Henri VIII, pour être imprimée et lue publiquement dans toutes les églises d'Angleterre.

Thomas Matthieu et Jean Roger publièrent à Londres, en 1737, une version qui est presque la même que la précédente. Cutbert Tonstal, évêque de Dunelme, et Nicolas Heath, évêque de Roffe, revirent et corrigèrent la version qui parut à Londres en 1541, par l'autorité du roi Henri VIII. Le parlement et le Roi défendirent cette version l'année suivante; et, tout le reste du règne d'Henri VIII, il n'y eut en Angleterre aucune version de l'Écriture, en langue vulgaire, autorisée et approuvée publiquement; mais sitôt qu'Édouard eût succédé à Henri VIII, Crammer fit publier à Londres, en 1549, une nouvelle édition de la Bible traduite par Tonstal et Heath, avec une préface de sa façon.

Il parut, en 1561, une nouvelle version de la Bible, dédiée à la reine Élizabeth. Sous le règne de la reine Marie, plusieurs Anglais qui avaient été exilés à Genève travaillèrent à cette version sur celle de Genève. Elle a été réimprimée plusieurs fois; mais elle ne fut pas du goût de tous les Anglais. C'est ce qui porta à réimprimer, en 1568, la Bible de Matthieu Parker, qui fut nommée la *Bible des épiscopaux*.

Enfin André, évêque de Vinton, Overal, évêque de Norwich, et plusieurs autres théologiens, au nombre de quarante-sept, entreprirent une nouvelle traduction de la Bible sur le grec et l'hébreu, et y travaillèrent avec grand soin. On nomma cette version la *Bible royale*; et elle fut publiée en 1612, sous le règne de Jacques Ier.

Bibles esclavones.

L'opinion de ceux qui soutiennent que saint Jérôme avait traduit en langue esclavone l'ancien et le nouveau Testament n'est pas bien fondée; car saint Jérôme était de Dalmatie et non d'Esclavonie (Le Long, tom. 2, pag. 277); d'ailleurs, lorsque ce Saint, dans sa lettre à Sophro-

nius, dit qu'il a traduit l'Écriture aux personnes de sa langue, *suæ linguæ hominibus*, il faut l'entendre de la langue latine, qui lui était très-familière et comme naturelle.

Saint Cyrille et saint Méthode travaillèrent à la conversion des Esclavons en 880 ou environ. L'opinion de ceux qui pensent que ces deux Saints ont donné la version esclavone est fondée sur deux historiens de Bohême, dont l'un vivait en 993, et l'autre en 1200. Les Moscovites, en 1581, firent imprimer cette ancienne version.

Jean de Glogou traduisit la Bible en esclavon, et la fit imprimer à Cracovie. On n'a pas la Bible entière de sa traduction: cet auteur mourut en 1507; sa Bible est la première qui ait été imprimée en cette langue. Nous croyons qu'il n'y a que le psautier et les Épîtres et Évangiles de toute l'année imprimés en esclavon.

Bibles bohémiennes.

Il parut en 1506 une Bible en langue bohémienne, imprimée à Venise. Cette version fut faite sur la Vulgate par les Thaborites, sorte d'hérétiques de Bohême. Elle a été souvent réimprimée. Mais le texte sur lequel cette version était faite, n'étant point du goût des nouveaux réformés, leurs confrères firent traduire la Bible entière sur le grec et l'hébreu. Ils se servirent à cet effet de huit de leurs docteurs, qu'ils avaient envoyés exprès aux écoles de Wittemberg et de Bâle pour y étudier les langues originales, et la firent imprimer en 1579 au château de Cralitz en Moravie. Le premier tome parut en 1579, et le sixième et dernier en 1593.

Bibles polonaises.

On dit que ce fut Hedvige, femme de Jagellon, duc de Lithuanie, qui composa la première version de la Bible polonaise que l'on connaisse, vers 1390. On dit aussi qu'André de Jassowitz en fit une version en polonais en 1455, par l'ordre de Sophie, femme de Jagellon, roi de Pologne. Ces Bibles ne sont que manuscrites.

Quelques théologiens polonais, surtout Jacques Wiek, jésuite, publièrent en 1599, à Cracovie, une traduction de la Bible en polonais. Jérôme de Léopole, ou, comme l'appelle Sixte de Sienne, Jean de Léopole, traduisit aussi la Bible. Sa version fut publiée en 1680 à Hanovia, apparemment Hagin.

Les protestans polonais ont aussi leur Bible en polonais, traduite sur la version de Luther. Ils la publièrent en 1596; et en 1632 ils en donnèrent une nouvelle édition dédiée à Uladislas IV, roi de Pologne.

Les Sociniens ont aussi leur version de la Bible, faite sur l'hébreu et sur le grec. Elle fut imprimée à Brestia, ville de Lithuanie, en 1562. Ils en publièrent une autre en 1572, à Caslau, ville de Lithuanie; Simon

Budneus l'avait revue et corrigée. Ils ont aussi à leur usage deux nouveaux Testamens, l'un traduit par Martin Czéchovic, et l'autre par Valentin Smalcius.

Bibles russiennes ou moscovites.

En 1581, les Russiens ou Moscovites publièrent à Ostrovie la Bible en leur langue. Saint Cyrille, apôtre des Slaves, en fit la traduction sur le grec. Comme cette ancienne traduction était obscure, Ernest Gliik, qui après la prise de Merva avait été emmené captif à Moscou, entreprit une nouvelle traduction de la Bible en esclavon. Gliik mourut en 1705 sans avoir fini son entreprise. Le czar de Moscovie a fait continuer son ouvrage par des théologiens qu'il a nommés pour cela. Nous ne savons pas si cette nouvelle traduction a vu le jour. (*Voyez* le père Le Long, tom. 2, pages 295, 296.)

On peut encore ajouter aux différentes versions de la Bible, celle du nouveau Testament, en langue basque « livre très-rare, » et dont on ne rassemblerait » peut-être pas six exemplaires, » dit le révérend père Berthier dans le *Journal de Trévoux*, mois de juin, 1761, pag. 1496.

BIBLE.

Les habitans d'Islande, d'Irlande, d'Hongrie, de Lithuanie, et même les Lapons et les Américains, et plusieurs autres peuples, ont des Bibles traduites en leur langue. *Voyez* M. Simon, dans ses Œuvres critiques sur l'ancien et le nouveau Testament, et le R. P. Le Long, dans sa Bibliothèque sacrée, etc.

BIBLIANDER (Théodore), dont le vrai nom était Bouchman, né vers l'an 1500, à Bischoffisell, près de Saint-Gall en Suisse, était savant dans les langues et dans la théologie des protestans, qu'il enseigna depuis l'an 1532 jusqu'en 1560, à Zurich, où il mourut de la peste le 24 septembre 1564. Il a écrit divers ouvrages de théologie et sur l'Écriture entre autres, l'édition de la Bible commencée par Léon Juda, qui fut imprimée à Zurich en 1543. *De numeris, ponderibus et mensuris Sacræ-Scripturæ*, lib. 4. *Annotationes in Pentatheucum, libros Josue, Judicum et Samuelis, et in undecim Prophetas minores*, en anglais, en 1543 et 1549. *Expositio vaticinii de restitutione Israelis, de instauranda urbe Jerusalem et templo, terraque dividenda rursus in tribus, quod ultimis octo capitibus Ezechielis legitur*; à Zurich, 1532, in-fol. *Commentarius in Michæam*, à Zurich, 1532, in-fol. *Propheta Nahum juxta veritatem hebraïcam latinè redditus, cum exegesi qua versionis ratio redditur et auctoris sententia explicatur*, à Zurich, 1534, in-8°. *Indices qui vicem commentariorum supplent in evangelium Marci*, à Bâle, 1552, in-8°. *Interpretatio sermonis Christi in monte*, à Bâle, 1552, in-8°.

Commentarius in utramque epistolam Petri, à Bâle, 1536, in-8°. *Commentarius in Apocalypsim Joannis*, ibid., 1549, in-8°. Une collection d'écrits concernant le mahométisme, et qui est devenue rare ; elle fut imprimée en 1543 à Zurich, in-fol., sous ce titre : *Machumetis Saracenorum Principis, ejusque successorum vitæ, doctrina; ac ipse Alcoran, quo velut authentico legum divinarum Agareni et Turchæ Christo adversantes populi reguntur, quæ ante annos 400 vir multis nominibus, divi quoque Bernardi testimonio clarissimus D. Petrus, Abbas Cluniacensis, per viros eruditos, ad fidei christianæ ac sanctæ matris Ecclesiæ propugnationem ex arabica lingua in latinam transferri curavit*, etc. (Le père Le Long, *Biblioth. sacr.* Jean-Albert Fabricius cite plusieurs autres écrits de Bibliander, dans son livre intitulé : *Delectus argumentorum et syllabus scriptorum qui veritatem religionis christianæ adversus Atheos, Epicureos, etc., lucubrationibus suis asseruerunt* ; à Hambourg, 1725, in-4°.

BIBLIOGRAPHIE, *Bibliographia.* Ce mot vient du grec, et signifie la connaissance et le déchifrement des anciens manuscrits sur l'écorce des arbres, sur le papier et sur le parchemin. Scaliger, Saumaise, Casaubon, Sirmond, Pétau et Mabillon, étaient habiles dans la bibliographie.

BIBLIOTHÉCAIRE. Celui qui est préposé pour avoir soin d'une bibliothèque, *bibliothecæ custos, præfectus.* Un des offices de l'Église romaine était autrefois celui de bibliothécaire. L'emploi de bibliothécaire était aussi dans les monastères un office claustral, et celui qui l'exerçait était regardé comme administrant une partie du temporel du monastère. (Thomasisn.)

Bibliothécaire, se dit aussi des auteurs qui ont écrit des catalogues des livres, tels que ceux qui sont nommés dans le livre du père Labbe, qui en a fait une compilation.

BIBLIOTHÈQUE, *bibliotheca*, se dit des livres renfermés dans un appartement et de l'appartement qui les renferme. L'origine des bibliothèques vient des Hébreux. Il est marqué expressément, dans le second chapitre du second livre des Macchabées, que Néhémie amassa dans Jérusalem une bibliothèque composée des livres des Rois, des Prophètes, de David ou des psaumes, et des Mémoires des offrandes que l'on avait faites au temple.

Autrefois les grandes églises avaient leurs bibliothèques. Constantin fit ériger à Constantinople une bibliothèque qui renfermait trois cent mille volumes dans le temps qu'elle fut brûlée par l'ordre de Léon l'Isaurique, au huitième siècle. Lomyer a fait un excellent Traité des bibliothèques, imprimé à Zutphen en 1669.

On appelle quelquefois *Bibliothèque sacrée* le corps des

saintes Écritures de l'ancien et du nouveau Testament. Ainsi, l'on dit la Bibliothèque sacrée de saint Jérôme, pour dire le recueil des livres sacrés qu'il a traduits : on a aussi appelé *Bibliothèque* simplement la Bible. Il est dit de Guillaume, évêque du Mans, qu'il laissa en mourant à son église une Bibliothèque en deux volumes, c'est-à-dire, une Bible.

Bibliothèque, est aussi un recueil ou compilation de plusieurs ouvrages de même nature, ou d'auteurs qui ont compilé tout ce qui se peut dire sur un même sujet, *collectanea*, *excerptiones, excerpta*. Bibliothèque volante, est un recueil de diverses pièces qui n'excédent pas six feuilles.

Bibliothèque, est un livre qui parle des auteurs et de leurs écrits sur différentes matières, et qui en porte jugement, comme la bibliothèque de Photius et de M. Dupin.

On appelle aussi *Bibliothèque* les livres qui contiennent les catalogues des livres qui composent les bibliothèques. *Librorum catalogi, indices*. Le père Labbe, jésuite, a fait la Bibliothèque des Bibliothèques. C'est un livre in-8° qui contient seulement le catalogue des noms de ceux qui ont écrit des bibliothèques.

Il y a des bibliothèques rabbiniques, c'est-à-dire, des livres qui contiennent la liste des rabbins qui ont écrit, de leurs ouvrages, des éditions de ces ouvrages, etc. Il y a des bibliothèques orientales, françaises, espagnoles, germaniques, lorraines, etc. Il y a des bibliothèques des bénédictins, des franciscains, etc.

La Bibliothèque universelle est un journal des Savans composé par M. Le Clerc. Il commence à l'année 1686, et finit en 1693. Il a changé ce titre en celui de *Bibliothèque choisie*, et ce second en celui de *Bibliothèque ancienne et moderne*.

Une autre bibliothèque universelle commença à l'année 1748, et finit à l'année 1751, par la mort de l'auteur. Le premier tome in-4° de la Bibliothèque curieuse, historique et raisonnée des livres difficiles à trouver, par David Clément, parut en 1750. M. de La Martinière donna en 1756 un livre sous le titre de *Conseils pour former une bibliothèque peu nombreuse, mais choisie;* nouvelle édition, corrigée et augmentée.

BIBLIS, l'une des quarante-huit martyrs de Lyon, avait d'abord renoncé la foi; mais ayant été mise à la question pour déclarer quelques crimes qui pussent charger les chrétiens, elle se reconnut et confessa Jésus-Christ jusqu'à la mort. (Baillet, 2 juin.)

BIBLISTE, *Biblista*. C'est le nom que quelques auteurs ont donné aux hérétiques qui ne reçoivent pour règle de leur foi que le texte de l'Écriture, sans admettre ni tradition, ni interprétation infaillible.

BIBLUS, ville de Phénicie. (*Voyez* ci-après BYBLOS.)

BIDA, siége épiscopal de la Mauritanie césarienne en Afrique. Ptolémée en fait mention, et la notice de l'Empire.

BIDACHE, *Bidachium*, abbaye de l'Ordre de Prémontré au diocèse d'Uzès.

BIDDLE (Jean), fameux anti-Trinitaire anglais de la secte des Sociniens, naquit en 1615 à Wotton, dans le comté de Glocester, d'une famille pauvre. Il dut sa première éducation pour la plus grande partie aux bienfaits de lord Berkeléy qui avait été frappé de ses heureuses dispositions. Avant sa treizième année, il avait composé des traductions en vers anglais des églogues de Virgile et des deux premières satires de Juvénal; traductions qui furent imprimées à Londres, en 1634, en 1 vol. in-8°. Après avoir pris, en 1641, le degré de maître ès-arts à l'Université d'Oxford, il fut nommé par les magistrats de Glocester, maître de l'école de cette ville. Il s'y fit d'abord généralement estimer; mais, ayant ensuite manifesté des opinions contraires à la doctrine reçue sur la Trinité, il fut mis en prison, et examiné à différentes reprises par des commissaires du parlement et par des théologiens qui tentèrent en vain de le ramener aux principes établis. Il publia, en 1647, un Traité composé de douze argumens tirés de l'Écriture, et où il soutenait que le Saint-Esprit ne participait point de la Divinité. Ce Traité, qui fut réimprimé en 1653 et en 1691 dans un recueil de traités sociniens sous le titre de : *la Foi en un seul Dieu*, etc., fut brûlé par la main du bourreau. Il publia, en 1648, une Confession de Foi touchant la sainte Trinité; et, Témoignages d'Irénée, de Justin martyr, de Tertullien, etc. La publication de ces deux écrits fut cause qu'il fut de nouveau arrêté et mis en prison. Ayant recouvré sa liberté, il en profita pour faire imprimer, en 1654, son double Catéchisme; ce qui lui attira de nouvelles persécutions. Alors, Cromwell l'exila, en 1655, au château de Sainte-Marie dans les îles Sorlingues. Il fut rappelé en 1658, et devint pasteur d'une congrégation d'Indépendans établie à Londres; mais il n'y fut point tranquille. Arrêté sous le règne de Charles II, et mis en prison pour la dernière fois, il y contracta une maladie dont il mourut, en 1662, dans la quarante-septième année de son âge.

BIDERMAN (Jacques), jésuite, natif d'Éginhen près de Tubinge, dans la Souabe, enseigna la théologie à Rome, et y mourut le 20 août 1639. On a de lui : *Opuscula theologica*, lib. 10. *Deliciæ sacræ*, etc. Alegambe. Sothwel, *Biblioth. Script. societ. Jesu.*)

BIEDA, ville ancienne de Tuscie et du Vicariat romain, qui n'est plus qu'un village du Patrimoine sur le Biéda, dont

l'évêché a été uni à Toscanelle et à Civitta-Vechia, dans l'onzième siècle. Elle a eu les évêques suivans :

1. Saint Vivence, dont on fait la fête le 11 décembre.

2. Maxime, assista à plusieurs conciles de Rome en 487, sous Félix, et 499, 501, 502, et 504, sous Symmaque.

3. Romain, au concile de Rome, sous Grégoire-le-Grand, en 595.

4. Formin, au concile de Latran, sous le pape Martin, en 649.

5. Amateur, au concile de Rome, sous le pape Agathon, en 680.

6. Jean, au concile de Rome, en 721.

7. Gaudiosus, au concile de Rome, en 743.

8. Passivus, au concile de Rome, sous Eugène, en 826.

9. André, au concile de Rome, en 853.

10. Boniface, souscrivit à la condamnation du quatrième concile de C. P. et au concile de Rome, en 879.

11. Sicon, au conciliabule de Rome, en 963.

12. Jean, au concile de Rome, au sujet du patriarche de Grado, en 1029.

13. Richard, se trouve évêque au même temps de Toscanello, de Centumcelles et de Biéda, en 1093.

Biéda dépend aujourd'hui de Viterbe.

BIEL (Gabriel), de Suisse, ou selon d'autres, de Spire, de l'Ordre des Chanoines réguliers de Déventer, professeur dans l'Université de Zurich, fondée l'an 1477 par Éberard, duc de Wittemberg. Biel y enseigna la philosophie et la théologie jusqu'à l'année 1494, peu de temps après laquelle il mourut. Il a composé un Commentaire fort estimé sur les quatre livres du Maître des Sentences, imprimé à Bâle en 1512, et à Bresse en 1514. On lui attribue aussi une Exposition de la Messe qu'il n'a fait que copier d'Eggeling, comme il le reconnaît à la fin de cet ouvrage, imprimé à Lyon en 1542 et ailleurs. Il a fait aussi plusieurs Sermons sur toute l'année, et sur différens sujets, imprimés l'an 1499, etc. Un Traité de l'utilité et de la valeur des monnaies, imprimé à Nuremberg en 1542, et à Lyon en 1505; à Cologne en 1574. Un Abrégé manuscrit du livre de Guillaume Ockam, et une Table des cinq livres des Sentences. C'était un des bons théologiens de son temps. (Possevin. Bellarmin. Le Mire Cave. Dupin, *Biblioth. ecclés.*, quinzième siècle.)

BIELOGOROD ou BIELGOROD, ville épiscopale du diocèse de Moscovie, dans la partie méridionale de cet Empire, sur la rive occidentale du petit Tanaïs, appelé vulgairement *Donetz-Sewierski*, parce qu'il prend sa source dans le duché de Sévérie, et qu'il se jette audessus d'Asoph dans le grand Tanaïs, appelé *Don* par les Moscovites. Bielgood est également

éloignée de Moscou et de Kiovie, un peu à l'orient. L'évêque de cette ville est compté le onzième parmi les métropolitains moscovites. C'est un archevêché aujourd'hui. L'Église d'Oboianska lui est unie. Cette dernière était entre Poltova et Krasnople; elle est maintenant détruite. Nous ne connaissons aucun de ses évêques.

BIÉLOZÉROVIA, siége archiépiscopal du diocèse de Moscovie, uni à celui de Vologd.

BIEN, *Bonum*. C'est en général ce qui convient à soi ou aux autres. *Bonum est ens conveniens sibi vel alteri. Unde duplex est bonum : unum bonum sibi, aliud bonum alteri. Bonum sibi, est ens habens perfectionem sibi debitam et convenientem suæ naturæ. Bonum alteri, est ens afferens perfectionem convenientem naturæ alterius et conformem ejus appetitui.* Le bien par essence est celui qui par lui-même, et sans aucune dépendance de quelque autre, renferme toutes les perfections dont il est la plénitude et la source ; et Dieu seul est ce bien par essence, bien suprême, à qui on doit tout rapporter, et que tous les êtres souhaitent.

BIEN, en termes de jurisprudence, signifie toutes sortes de richesses et de possessions. Les biens se divisent en meubles, immeubles, propres, acquêts, conquêts, dotaux, paraphernaux, adventices, profectices, réceptices, vacans, nobles, roturiers. (*Voyez* l'explication de ces termes sous leurs lettres.)

BIENHEUREUX. Celui qui jouit de la béatitude éternelle. (*Voyez* Béatitude.)

Bienheureux. Titre que l'Église seule peut donner, et qu'elle donne aux personnes mortes en odeur de sainteté, qu'elle destine à être canonisées. Un évêque particulier ne peut donner ce titre, et l'Église même ne le donne qu'en faisant faire un procès qui prouve les vertus héroïques et les miracles de celui à qui elle le donne. (*Voyez* Béatification.)

BIENS D'ÉGLISE. On comprend sous ce nom non-seulement les fonds qui appartiennent à l'Église, mais aussi les bénéfices, les oblations, les prémices, les dîmes, les corps des églises mêmes, et tout le temporel qui en dépend. Les biens d'Église sont nécessaires à la subsistance des ecclésiastiques, et cette subsistance tire sa nécessité de la religion même. Il est juste que les ministres consacrés à l'autel vivent de l'autel, et que ceux qui travaillent vivent de leurs travaux. Mais pour avoir une idée suivie de l'origine et des différentes espèces des biens d'églises, on peut voir le traité du père Thomassin sur la discipline de l'Église, part. 1, liv. 3, ch. 1 et suivans; les Institutions de M. Fleury, part. 2, ch. 10, 11, 12 et 13 ; la Dissertation de M. d'Héricourt sur les biens d'Église, part. 4 des Lois ecclésiastiques, pag. 530. L'auteur

de la Jurisprudence canonique, au mot *Bénéfice*, sect. 1; Jérôme Acosta, dans son Traité de l'origine et du progrès des revenus ecclésiastiques. On peut voir aussi dans ce dictionnaire les articles *Aliénations des biens ecclésiastiques*, *Bénéfice*, *Cures*, *Curés*, *Dîmes*, etc.

BIENVILLE (Olivier de), jésuite, a fait imprimer des Sermons pour l'octave de l'adorable Eucharistie, Paris, Sébastien Cramoisi, 1671, in-8°.

BIFFI (Jean), naquit à Mézago dans le Milanais le 21 juin 1464. Après avoir terminé son cours de langues anciennes et de belles-lettres, il embrassa l'état ecclésiastique. Comme il avait cultivé la poésie latine avec succès, il nous a laissé trois belles descriptions de Viterbe, Florence et Rome qui se trouvent parmi ses compositions poétiques. De plus, nous avons de lui : 1° *Miraculorum vulgarium beatissimæ Virginis Mariæ in carmen heroïcum traductio*, *ad Sixtum IV*; Rome, 1484, in-4°. 2° *Carmina in laudem Annuntiationis beatæ Mariæ Virginis;* Milan, 1493, in-4°. 3° Les Vies de quelques Saints. L'abbé Biffi mourut vers l'an 1512.

BIGAME ou DIGAME, *Bigamus* ou *Digamus*. Celui qui a épousé deux femmes successivement. (*Voyez* IRRÉGULARITÉ, DISPENSE.) On entend aussi, par le mot de bigame, celui qui se marie lorsque son conjoint n'est pas mort, et qui se trouve marié en même temps à deux personnes vivantes. Cette espèce de bigamie est un crime également contraire aux lois de l'Église et de l'État.

BIGLIA (André), noble milanais qui embrassa l'état monacal, et entra dans l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, fleurissait de 1420 à 1435, et se fit connaître par ses profondes connaissances dans les langues grecque, latine et hébraïque. Il assista au Chapitre-général de son Ordre, tenu à Bologne en 1425, et y prononça en latin un long discours qui fut trouvé très-éloquent. Il mourut à Sienne en 1435. Nous avons de lui plusieurs ouvrages dont deux seuls ont été imprimés : 1° *De Ordinis eremitarum Sancti-Augustini propagatione;* Parme, 1601, in-4°. 2° *Historia rerum Mediolanensium*, insérée par Pierre Burmann dans la part. 6, tom. 9, du *Thesaurus antiquitatum Italicarum*, tom. 19. Cette histoire embrasse un espace d'environ trente années, depuis la mort de Jean Galéas Ier, duc de Milan, arrivée en 1402, jusqu'au passage de l'empereur Sigismond en Italie en 1431.

BIGNE (Marguerin de la), naquit selon les uns à Bayeux, et selon les autres à Bernières-le-Patry, vers 1546, et fit ses premières études au collége de Caen. Il vint ensuite à Paris, où, après avoir terminé son cours de théologie en Sorbonne, il reçut le doctorat. Ce fut alors qu'il forma le projet de recueillir les ouvrages des saints Pères,

et de les publier pour en opposer la doctrine à celle des écrivains protestans. Ce projet fut accueilli de ses supérieurs qui lui facilitèrent les moyens de l'exécuter. Les premiers volumes de cette collection parurent en 1575, et les derniers en 1578. Nommé chanoine, puis théologal de Bayeux, il quitta cette dernière place pour celle de doyen de l'Église du Mans. Les chanoines de Bayeux le députèrent aux États de Blois en 1576, et au concile provincial de Rouen en 1581. Dans cette dernière assemblée, il soutint les droits de son Chapitre contre les prétentions de l'évêque, ce qui lui attira la haine de ce prélat. Il mourut à Paris vers 1590. Il publia, en 1575, une *Bibliothèque des Pères* en 8 vol. in-fol., qu'il fit réimprimer l'an 1589, en 9 vol. C'est le premier qui ait entrepris un ouvrage de ce genre. La plus ample édition que nous en ayons est en 27 vol. in-fol., à Lyon, 1677. Il y en a une en 16 vol. in-fol., de 1644, qui est estimée, parce qu'elle renferme les Pères grecs de la seconde classe. On en mit au jour une autre, à Cologne, en 1694. Le père Philippe de Saint-Jacques a donné un abrégé de cette collection en 2 vol. in-fol., 1719. On joint ordinairement à la *Bibliothèque des Pères* l'*Index locorum Scripturæ sacræ*, Gênes, 1707, in-fol; et l'*Apparat de Nourry*, Paris, 1703 et 1715, 2 vol. in-fol. Telle est l'édition la plus complète. La Bigne se distingua aussi par ses harangues et ses sermons. Il donna un Recueil de Statuts synodaux en 1578; in-8°; et une édition d'*Isidore de Séville*, en 1580, in-fol.

BIGNON (Jérôme), avocat-général du parlement de Paris, conseiller d'État et bibliothécaire du Roi, né à Paris le 24 août 1590, fut élevé par son père, le célèbre Roland Bignon, avocat du parlement. Le jeune Bignon fit des progrès si rapides sous un maître aussi habile, qu'âgé seulement de dix ans, il publia sa *Corographie*, ou *Description de la Terre-Sainte*, beaucoup plus exacte que toutes celles qui avaient paru jusqu'alors. Trois ans après, il donna deux Traités; l'un des Antiquités romaines; l'autre de l'Élection des papes. Ces deux ouvrages qui supposaient une connaissance profonde de l'histoire et une lecture étonnante, fixèrent sur leur auteur les yeux des premiers savans de son siècle; tels que Scaliger, Casaubon, Grotius, Pithou, de Thou, le cardinal du Perron, le père Sirmond, et beaucoup d'autres qui s'empressèrent à l'envi d'entrer en commerce avec lui. Sa réputation s'étant répandue dans les cours des Souverains, le pape Paul v l'honora des témoignages de sa bienveillance, et le roi Henri iv le plaça en qualité d'enfant d'honneur auprès du Dauphin, depuis Louis xiii. Il publia en ce temps-là le Traité de l'excellence des rois du royaume de France. C'était en 1610, et lors-

qu'il n'avait encore que dix-neuf ans, que M. Bignon donna cet ouvrage, dans lequel il renverse absolument le système de Diègue Valdez, conseiller de la chambre royale de Grenade, qui avait publié en 1602 un in-fol. pour établir la préséance des rois d'Espagne sur les autres Souverains. En 1613, M. Bignon mit au jour les Formules de Marculfe, avec des notes très-savantes où brillent également la vaste érudition, l'esprit, le jugement et la probité de l'auteur. Cet ouvrage, le dernier qu'il ait fait imprimer, mit le sceau à sa réputation, et lui mérita le titre glorieux de *Varron français*. Il avait promis des notes sur Grégoire de Tours, et des origines du Droit français, dont nous n'avons que quelques fragmens. Ce grand homme mourut le 7 avril 1656, dans la soixante-sixième année de son âge. Sa vie a été donnée par M. l'abbé Perrau; c'est un volume in-12, bien écrit, qui a paru chez Hérissant en 1757.

BIGOT (Émeric), né à Rouen l'an 1626 d'une famille distinguée dans la robe, s'appliqua dès sa jeunesse à l'étude des belles-lettres. Il voyagea en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, et y fit avec tous les savans de ces pays-là une amitié qu'il a toujours entretenue. Plusieurs de ses ouvrages ont été imprimés sous le nom de ses amis, excepté un seul qui est le texte grec de la vie de saint Chrysostôme, écrite par Pallade, qu'il a trouvé à Florence dans la bibliothèque du grand-duc, et une version qu'il a faite et mise à côté du texte, avec quelques pièces grecques qui n'avaient point été données au public; savoir : une Homélie de saint Jean Chrysostôme à la louange de Diodore de Tarse; les Actes grecs de Taraque, de Probe et Andronique, et ceux de saint Boniface qui sont composés des propres termes des procès de ces Saints, et quelques autres pièces. Tout cela fait un gros volume in-4°, imprimé à Paris en 1680. Il mourut d'apoplexie à Rouen le 18 décembre 1689. On a imprimé depuis sa mort, à Bâle en 1690, une lettre qu'il avait écrite en 1672 à l'évêque de Tulle, contre le livre de l'abbé de saint Cyran, intitulé *le Cas royal*. On a aussi imprimé les lettres qu'il a écrites à divers savans, et les réponses de ces savans. (*Journal des Savans*, 25 mars 1680. M. Dupin, *Bibliothèque ecclésiastique*, dix-septième siècle, part. 4.)

BIGOTIÈRE (René de La), sieur de Perchambault, était fils de Guy de La Bigotière, conseiller au présidial de la ville d'Angers. Il prit le degré de docteur dans la faculté de Droit de la même ville, et y fut aussi reçu académicien le 22 février 1696. Il devint conseiller, ensuite président aux enquêtes du parlement de Bretagne, et mourut en 1727 dans un âge avancé. On a de lui : 1° la Coutume de Bretagne, avec des observations sommaires pour faire connaître

le sens qu'elle avait dans son origine, et celui que l'usage lui a donné, in-16, à Rennes, 1694 et 1713, 2 vol. in-12. 2° Institution au Droit français, par rapport à la coutume de Bretagne, avec une dissertation sur le devoir des juges, imprimé pour la troisième fois à Rennes, en 1702, vol. in-4°. 3° *Factum* pour savoir si l'usage qui permet aux tuteurs de colloquer les deniers pupillaires à intérêt, est autorisé. Ce *Factum* fut imprimé in-4°, et suivi d'un autre *Factum* et d'un Traité de l'usure et intérêt qui forme comme un troisième volume du Commentaire sur la Coutume de Bretagne, de l'édition de 1713. Ces différens ouvrages firent beaucoup de bruit, et donnèrent lieu à plusieurs disputes assez vives et à quelques censures, tant des docteurs de la faculté de théologie de Paris que de celle de Nantes. M. Jean Artur, seigneur de la Gibonnais, doyen de la chambre des comptes de Bretagne, fit imprimer à Paris, in-12, chez Florentin de Laulne, un Traité de l'usure, intérêt et profit qu'on tire du prêt, dans lequel il réfute solidement les fausses maximes et les principes dangereux de M. de La Bigotière sur l'usure. La faculté de théologie de Nantes fit une réponse au *Factum* touchant l'intérêt des deniers pupillaires, qui parut à Nantes, in-4°, en 1713, et un autre sous le titre de Réplique sommaire aux derniers ouvrages de M. de Perchambault sur l'Usure. M. Écolasse, prêtre, chanoine de la cathédrale de Rennes en Bretagne, s'éleva aussi contre M. de Perchambault dans un ouvrage qui fut imprimé à Trévoux, in-12, en 1714, sous ce titre : Préjugés légitimes contre les livres de M. de La Bigotière de Perchambault, et principalement contre son livre intitulé : Commentaire sur la Coutume de Bretagne, imprimé à Rennes en 1702, pour servir de défense au sieur Écolasse. (M. l'abbé Goujet, *Cont. de la Bibl. de Dupin*, tom. 3, pag. 142 et les suiv.)

BILBEIS ou BELBEIS, siége épiscopal uni à Mansoura et à Damite, sous le patriarche d'Alexandrie, jacobite.

BILLARD (Pierre), né le 13 février 1653, d'Ambroise Billard, président au grenier à sel de la ville d'Ernée dans le Maine, entra dans la congrégation de l'Oratoire à Paris, le 24 février 1671, à l'âge de dix-huit ans ; mais il n'y demeura que cinq à six ans. Ayant reçu le sacerdoce, il accompagna M. Picquet, nommé évêque pour les missions de Perse et de Syrie. Il a fait une relation de ce voyage dans une lettre courte, mais curieuse, qui n'a point été imprimée. Lorsqu'il fut de retour en France, il essuya divers orages et fut mis à la Bastille, d'où on le transféra à Saint-Lazare, et ensuite à Saint-Victor. Il obtint sa liberté en 1699, et mourut à Charenton au mois de mai 1726. On a de lui, *le Chrétien philosophe*, qui prouve combien sont certains et

conformes aux lumières communes du bon sens, les premiers principes sur lesquels sont fondées les vérités de la religion et de la morale de l'Évangile, que le Saint-Esprit a écrites par sa grâce dans le cœur du véritable chrétien, 1701, à Lyon, in-12. M. Billard a laissé quelques autres ouvrages non imprimés.

BILLECOQ (Jean-François), dominicain, natif de Moreuil en Picardie, prit l'habit religieux dans le couvent d'Amiens, âgé de vingt ans, en 1653. Il fut provincial de la province de Saint-Louis en 1691, et mourut à Abbeville le 19 octobre de l'an 1711, âgé de soixante-dix-huit ans. C'était un homme de mérite et de piété qui publia quelques ouvrages fort estimés, et qui sont rares aujourd'hui ; 1° Instructions familières sur les pratiques de la vraie Dévotion, par un religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, à Abbeville, 1673, in-12, à Paris, chez André Cramoisi, 1689. 2° L'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, à Amiens, 1686, in-12. 3° L'Usage du Saint-Sacrement, tiré de l'Écriture, des Conciles et des Pères, à Amiens, 1690, in-12. 4° Les Voies de Dieu, à Amiens, 1693, in-12. (Le père Échard, tom. 2, pag. 779.)

BILLECOQ, auteur du Livre universel, ou Mélange utile et agréable, 1717.

BILLI (Jean), frère aîné de ceux qui suivent, et fils de Louis de Billi, gouverneur de Guise en Picardie, vivait à la fin du seizième siècle. Il fut d'abord pourvu des abbayes de Saint-Michel-en-l'Herm, et de Notre-Dame-des-Châtelliers. Il fut ensuite chartreux à Bourg-Fontaine, et traduisit divers ouvrages de latin en français : *Traité des sectes et des hérésies de notre temps*, etc., traduit du latin de Stanislas Hosius, évêque en Pologne, en 1561. *Dialogue de la perfection de la charité*, etc., traduit du latin de Denys le chartreux, ou Rickel, en 1570. Une homélie de saint Jean-Chrysostôme. Deux sermons de saint Augustin au jour de la décollation de saint Jean. Le Manuel du Chrétien, traduit de Lanspergius. Petite Bible spirituelle, du latin de Blosius. Miroir spirituel, traduit du même. Exhortation au peuple français pour exercer les œuvres de miséricorde envers les pauvres, en 1572 ; ce n'est point une traduction. Ces ouvrages et quelques autres ont été imprimés à Paris.

BILLI (Jacques), né à Guise en Picardie l'an 1535, fut prieur de Taussigny en Touraine, abbé de Ferrières en Anjou, de Saint-Michel-en-l'Herm, et de Notre-Dame-des-Châtelliers à la place de son frère Jean de Billi qui lui résigna ces deux derniers bénéfices lorsqu'il se fit chartreux. Jacques de Billi savait bien la langue grecque et la latine, l'antiquité ecclésiastique et profane, les belles-lettres et la poésie. Il mourut à Paris, non le 22 novembre, comme le dit M. Dupin, mais le 25 décembre de

l'an 1581. Ses ouvrages sont : Consolations et instructions salutaires de l'âme fidèle, etc., à Paris en 1570, in-8°. Récréations spirituelles, etc., en 1573. Sonnets spirituels, etc., en 1575. Six livres en vers du second avénement de Notre-Seigneur, avec un Traité de saint Basile du Jugement dernier, et les quatrains sententiaux de saint Grégoire de Nazianze, etc., en 1576. *Anthologiæ sacræ ex probatissimis utriusque linguæ patribus collectæ*, etc., en 1575. Tous ces ouvrages ont été imprimés à Paris. *S. Gregorii Nazianzeni opera omnia*, etc., en 1569, in-fol., seconde édition donnée en 1583, par les soins de Génébrard et de Jean-Chatard qui achevèrent le travail de Belli. *Interpretatio latina 18 priorum libri 1. S. Irenæi adversus hæreses, capitum*, in-fol. *Isidori pelusiotæ, epistolæ græcè et latinè. S. Joannis Damasceni opera*, in-fol. Il a aussi traduit en latin quelques ouvrages de saint Jean-Chrysostôme.

BILLI (Géoffroi), frère du précédent, nommé en 1600 évêque de Laon, et mort en 1612, le 28 mars, est auteur des traductions suivantes : Prières et méditations, traduites du latin de Louis Vives, en 1570. Le Mémorial de la vie chrétienne, traduit de l'espagnol de Louis de Grenade, en 1575. Manuel d'oraison...., traduit du même, en 1579. Propos de Jésus-Christ à l'âme fidèle, du latin de Lanspergius, en 1584. Tous ces ouvrages ont été imprimés à Paris. *Voy.*, sur ces auteurs, les Bibliothèques de La Croix du Maine, et de du Verdier-Vauprivas ; les Éloges de Scévole de Sainte-Marthe ; les Éloges de M. de Thou et de M. Teissier ; les Jugemens des Savans de M. Baillet, tom. 2 et 3 de l'éd. in-4°, avec les notes de M. de La Monnaye.

BILLICH (Éverard), religieux carme, de Cologne, vivait dans le seizième siècle. Il assista au concile de Trente, et mourut en 1562, étant alors suffragant de l'archevêché de Cologne. On a de lui un Traité, *de Dissidiis Ecclesiæ componendis*, et un autre contre les protestans, sous le titre de *Judicium universitatis et cleri Coloniensis contra calumnias*, etc. (Possevin, *in Appar. sac.* Lucius, *Bibl. carm.* Cornelius Callidius, *de Illust. German. Script.*)

BILLOT (Jean), prêtre du diocèse de Bezançon, naquit à Dole en Franche-Comté, l'an 1709, et mourut en 1767, à Macheraus. Nous avons de lui des Prônes réduits en pratique pour les dimanches et les fêtes principales de l'année. Ils ont été imprimés plusieurs fois. L'édition la plus complète est celle de Lyon, 1785, 5 vol. in-12. Ils ont été traduits en allemand, Augsbourg, 1774, 4 vol. in-8°.

BILON ou PILON, né à Dirag dans la grande Arménie, en 643, eut quelque part, par ses conseils, au gouvernement de cette contrée, dont Nerseh était gouverneur-général. Il a laissé une tra-

duction en langue arménienne de l'Histoire Ecclésiastique de Socrate, qu'il a continuée jusqu'au temps du deuxième concile d'Éphèse, et à laquelle il a fait des additions. On a aussi de Bilon, dans la même langue, une Histoire des patriarches d'Arménie.

BILSON (Thomas), né sur la fin du seizième siècle, fut d'abord évêque de Worcester, d'où il fut transféré au siége de Winchester. Il fut estimé du roi Jacques Ier qui le chargea de la traduction de la Bible en anglais, Londres, 1612, in-fol. On a de lui quelques autres ouvrages, notamment un sur la Descente de Jésus-Christ aux Enfers. Il mourut en 1616.

BILLUART (Charles-René), dominicain du couvent de Revins, naquit le 18 janvier de l'an 1685, à Revins même, lieu situé sur le bord de la Meuse et sur les confins de la Champagne, au diocèse de Liége, sous la domination de l'abbé de Prum, aujourd'hui électeur de Trèves, et du comte de Brias. Il eut pour père Jean-François Billuart, et pour mère Élisabeth Jadot, sœur du tiers-Ordre de Saint-Dominique, tous les deux d'une famille honnête, et pieux bienfaiteurs du couvent de Revins. On l'envoya à Charleville pour y faire ses humanités dans le collége des jésuites; et il avait à peine atteint l'âge de seize ans qu'il pensa à renoncer au monde, pour se consacrer à Dieu dans quelque Ordre religieux. Son professeur qui connaissait mieux que personne ses heureuses dispositions, n'oublia rien pour le déterminer à donner la préférence à sa société, et il y réussit, malgré l'opposition des parens du jeune homme qui approuvèrent enfin sa résolution. Déjà il s'était mis en chemin avec son père et son frère, pour aller prendre l'habit de jésuite à Pont-à-Mousson, sous les auspices de son professeur : mais la Providence en avait disposé autrement; elle permit qu'en passant à Sedan le recteur du collége de cette ville, auquel ils se présentèrent, refusa de les recevoir. Cette conduite inattendue fit changer de résolution au prosélyte; il reprit aussitôt le chemin de sa patrie, et alla se jeter aux pieds du prieur des dominicains de Revins, en lui demandant avec instance l'habit de son Ordre. Il le reçut en 1701, fit son noviciat à Lille, sa profession à Revins le 7 novembre 1702, et ensuite son cours de philosophie et de théologie. Ayant été fait prêtre à Namur, le 1er janvier 1708, après avoir obtenu du pape une dispense d'âge, il se rendit à Liége la même année pour y soutenir publiquement sa théologie. On l'institua professeur de philosophie dans le collége de Douai en 1710. Deux ans après, il l'enseigna dans son couvent de Revins, et ensuite la théologie jusqu'en 1715 qu'il fut nommé maître des étudians dans le collége de Saint-Thomas de Douai. Ce fut en ce temps-là

qu'il mit au jour un opuscule de 160 pag. in-12, sous ce titre : *De Mente Ecclesiæ catholicæ circà accidentia Eucharistiæ, adversùs dom Antonium Lengrand, S. Th. Licentiatum, et philosophiæ cartesianæ professorem in Academia Duacensi. Leodii, typis Ancion.* Ce premier ouvrage fut reçu avec applaudissement, et demeura sans réplique. En 1717, le père Billuart fut fait bachelier, et en 1718 il reçut des lettres qui l'établissaient second régent du collége de Saint-Thomas de Douai. Il prêcha, cette même année et la suivante, l'Avent et le Carême à Liége avec tant de succès, que le comte de Tilly, généralissime de la cavalerie des Provinces-Unies, et gouverneur de Mastricht, l'engagea de prêcher dans cette ville le jour du Saint-Sacrement, et d'établir fortement dans son sermon le dogme de la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie, contre les calvinistes. Le prédicateur fut écouté avec une égale admiration des catholiques et des hérétiques, tous rendant justice à son éloquence, et ceux-ci ne pouvant s'empêcher de dire que c'était un bon avocat d'une mauvaise cause. Mais se flattant de le vaincre dans la dispute, ils lui proposèrent une conférence qui fut acceptée. Le principal ministre ayant allégué un passage de saint Augustin qu'il avait artificieusement tronqué pour établir le sens figuré, son antagoniste découvrit la fraude en recourant à la source, et montra que ce que le ministre appliquait au sacrement, saint Augustin ne l'entendait que du sacrifice : ce qui rendit tous les sectaires qui s'étaient rendus à la conférence, également confus et muets ; tandis que les catholiques, transportés de joie, ne savaient comment témoigner leur reconnaissance au père Billuart. Il publia en 1720 un opuscule français de 97 pages in-12, sous ce titre : « Le » thomisme vengé de sa prétendue condamnation par la constitution Unigenitus, adressé » en forme de lettre à un abbé, » par un religieux de l'Ordre de » Saint-Dominique ; » à Bruxelles, de l'imprimerie de Jean Léonard. Le père Billuart gouverna son couvent de Revins en qualité de prieur, depuis 1721 jusqu'en 1725, avec autant de douceur et de prudence que de zèle et de sollicitude. Mais les soins inséparables de la supériorité et l'attention particulière qu'il apporta à décorer son église et à la pourvoir de toutes les choses nécessaires au culte divin, ne l'empêchèrent ni d'étudier jour et nuit, ni d'écrire. Il donna en 1723 un petit ouvrage français de 42 pag. in-4°, intitulé : *Lettre du R. P. Charles-René Billuart*, etc., « à MM. les docteurs » de la faculté de théologie de » l'Université de Douai, avec » des réflexions sur les notes » calomnieuses qu'ils ont attachées à leur censure du 22 » d'août, contre les RR. PP. » Massoulié et Contenson, de

» l'Ordre des Frères-Prêcheurs. » Les docteurs de Douai ne répondirent point à cette lettre, parce qu'ils ne purent y répondre : ils s'étaient grossièrement trompés sur le compte des deux célèbres dominicains ; et leur censure fut justement condamnée à Rome par un décret apostolique du 18 juillet 1729. En vain demandèrent-ils les motifs de leur condamnation et promirent-ils de se corriger, voici toute la réponse qu'ils reçurent : *Deleantur parallelum contentum in monito ad lectorem ac in præfatione, et scripta contra PP.* Massoulié *et* Contenson *et contrà S. Thomam, hisque correctis, censurà Romam remittatur, ut approbetur vel reprobetur.* Ceci est attesté par la lettre du R. P. Goolzat qui l'avait appris de la bouche du secrétaire même de l'*Index :* on trouve cette lettre à la fin de l'apologie du thomisme triomphant, et l'on en conserve l'original parmi les papiers du père Billuart. Il fut fait licencié et premier régent du collége de Saint-Thomas de Douai en 1725. L'année d'auparavant, 1724, le pape Benoît XIII avait donné, le 6 novembre, son bref *demissas preces*, adressé à tous les religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, contre les calomnies intentées à la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas. Ce bref fut une semence de discorde entre les thomistes et les molinistes. L'un de ces derniers publia quelques réflexions en français sur ce bref, pour insinuer qu'il ne s'adresse point aux jésuites, mais aux seuls Quénelistes, quand il parle des calomniateurs de l'école de saint Thomas ; qu'il déclare seulement que les thomistes peuvent soutenir librement leurs sentimens comme auparavant, et qu'enfin ils ne peuvent tirer d'autre avantage de ce bref en faveur de leur doctrine. Le père Billuart opposa à ces réflexions anonymes un opuscule de vingt-une pages in-4°, écrit en français sous ce titre : *Examen critique des réflexions sur le bref de notre saint père le pape Benoît XIII, du 6 novembre 1724, adressé aux dominicains.* Le père Billuart prouve dans cet écrit que le pape range les molinistes parmi les calomniateurs de la doctrine des thomistes ; qu'il recommande cette même doctrine, et qu'il la préfère aux opinions des molinistes qui ne sont tolérées que négativement ; d'où il conclut que les molinistes ne peuvent plus, sans une révolte manifeste contre le souverain pontife, continuer leurs calomnies accoutumées contre la doctrine des thomistes, en disant que, « la » Grâce efficace par elle-même, » et la prémotion physique ne » sont point de saint Thomas ; » qu'elles nuisent à la liberté ; » qu'elles outragent la justice et » la sainteté de Dieu ; qu'elles » sont contraires aux divines » Écritures et aux conciles de » Trente, et enfin semblables à » la motion de Calvin, comme » un œuf à un œuf. » Calomnies néanmoins que le père Fontaine,

jésuite et professeur à Douai, osa répéter, même après le bref de Benoît XIII, dans sa thèse de 1725. L'anonyme ayant écrit à l'auteur de l'Examen critique des lettres pleines d'injures atroces, celui-ci lui répondit par un ouvrage écrit en français, de cent quatorze pages in-4°, qu'il intitula : *Le Thomisme triomphant par le bref* Demissas preces, de Benoît XIII, ou justification de l'Examen critique des réflexions sur ce bref, contre une lettre anonyme adressée à l'auteur de l'examen, par un théologien de l'Ordre de Saint-Dominique. Cet ouvrage suscita un autre adversaire au père Billuart dans la personne de M. Stievenard, chanoine de Cambrai, qui accusa le dominicain d'avoir falsifié une phrase de la première lettre de Fénélon au père Quesnel, en lui faisant dire, qu'il faut que ce soit uniquement ce système de la Grâce des Thomistes que l'Église a voulu condamner dans Jansénius, etc. Le père Billuart répondit à M. Stievenard par une brochure de huit pages in-4°, intitulée : *Réponse de l'Auteur du Thomisme triomphant*, à M. Stievenard, chanoine de Cambrai, au sujet de son apologie pour feu monseigneur de Fénélon, archevêque de Cambrai. L'auteur convient que ces mots, *de la Grâce des Thomistes*, ne se trouvent pas, comme il l'avait écrit sur la foi d'un de ses amis, dans la lettre de Fénélon au père Quesnel ; mais il soutient qu'à cela près, le prélat confond les thomistes avec les jansénistes. La même année, M. Stievenard fit paraître une seconde apologie pour Fénélon : le père Billuart lui opposa un écrit de 21 pages in-4°, sous ce titre : *Avis d'un Ecclésiastique de Paris*, à M. Stievenard, chanoine de Cambrai, sur la seconde apologie pour feu M. de Fénélon, archevêque de Cambrai. M. Stievenard, ayant fait imprimer une troisième apologie, le père Billuart y répondit par un petit écrit de 21 pages in-8°, auquel il donna pour titre : *Justification de l'avis d'un Ecclésiastique de Paris*, etc. Cet écrit mit fin à cette dispute.

Le père Billuart commençait sa troisième année d'exercice en qualité de premier professeur dans le collége de Saint-Thomas de Douai, lorsqu'il fut élu pour la première fois provincial de la province de Sainte-Rose, le 15 octobre 1728. Un anonyme ayant répandu dans le public neuf lettres remplies d'injures et d'invectives contre le défenseur du *Thomisme triomphant* ; celui-ci lui répliqua par un écrit de 196 pag. in-4°, intitulé : *Apologie du Thomisme triomphant, contre les neuf lettres anonymes qui ont paru depuis peu : on justifie* aussi par occasion l'histoire des congrégations *de auxiliis*, du père Serry, contre les chicanes de ses adversaires ; à Liége, chez J. P. Gramme 1731. L'année suivante, 1732, le père Billuart prêcha pour la seconde fois le Carême à Liége où il fut extraordinairement suivi. En 1733,

au mois de novembre, on l'élut pour la seconde fois prieur de son couvent de Revins, et l'année suivante, 1734, il donna au public un ouvrage de 63 pag. in-4°, intitulé : *Réponse à l'auteur d'un libelle imprimé cette année* 1734, à Rotterdam, intitulé: *La créance des Églises réformées touchant la sainte Vierge*, où l'on fait voir les impostures grossières et les calomnies atroces, les paralogismes et les inepties dont cet ouvrage est rempli. *Avec permission des supérieurs*. L'auteur du libelle ne répondit pas. L'an 1736, feu monseigneur le duc d'Orléans (fils du régent), à qui appartenait alors le domaine de Revins, ayant souhaité de voir le père Billuart sur ce que la renommée lui en avait appris, le père se rendit à Paris où il eut l'honneur d'être présenté au prince, et de conférer avec lui sur des matières d'érudition. Mais peu content de l'accueillir de la manière du monde la plus favorable, le savant et magnifique prince le renvoya encore comblé de ses bienfaits ; et ce fut par ses libéralités soutenues que le père Billuart commença et acheva, en 1737 et 1738, l'infirmerie, l'hospice et la bibliothèque de son couvent de Revins, sans parler des autres secours qu'il puisa dans la même source pour l'embellissement et l'augmentation de ce même couvent. La fausse histoire du Baïanisme, par le père du Chêne, jésuite, ayant paru dans ce temps, le père Billuart l'attaqua par un opuscule de 242 pag. in-12, auquel il donna pour titre : *Apologie du R. P. Pierre Sotto, dominicain, et des anciennes censures de Louvain et de Douai, contre l'histoire du Baïanisme, composée par le père du Chêne, jésuite, et condamné à Rome le 17 de mars* 1734 ; par Louis de Lomanise ; à Avignon, chez Marc-Chave, en 1738. L'an 1741, le père Billuart fut élu pour la seconde fois provincial de sa province de Sainte-Rose. Il commença en 1746, à faire imprimer son cours de théologie qui ne fut achevé qu'en 1751. Il est renfermé en dix-neuf tomes in-8°, sous ce titre : *Summa S. Thomæ, hodiernis academiarum moribus accommodata, sive cursus theologiæ juxtà mentem; et, in quantùm licuit, juxtà ordinem et litteram divi Thomæ in sua summa insertis pro re nata digressionibus in historiam Ecclesiasticam. Ad usum scholarum Thomisticarum. Leodii, apud Everardum Kints, S. S. E. Typographum, cum privilegio S. Cæsareæ Majest.* Les huit premiers tomes de l'ouvrage qui traitent des vertus cardinales, de Dieu et des Anges, parurent en 1746 et 1747 ; ils sont dédiés à feu monseigneur le duc d'Orléans qui voulut lire le manuscrit avant l'impression. Les trois tomes suivans sur la première seconde de saint Thomas, parurent en 1748, sous les auspices de l'illustrissime et révérendissime Guillaume Delvaux, évêque d'Ypres, qui en témoigna souvent sa bienveillance à l'au-

teur, et par ses lettres et par ses bienfaits. En 1749 et 1750 parurent les six tomes suivans, dont les trois premiers sont dédiés à l'illustrissime et révérendissime Maximilien Vandernaute, évêque de Gand, et les trois autres au révérendissime Vigord de Briois, abbé de Saint-Vaast d'Arras. Enfin, les deux derniers tomes qui roulent sur les vertus théologales, virent le jour en 1751, sous les auspices de l'illustrissime et révérendissime Dominique de Gentis, évêque d'Anvers qui en recommanda l'usage, ainsi que du reste de l'ouvrage à son clergé. En 1752, le père Billuart fut élu unanimement, pour la troisième fois, provincial de sa province. Il donna, en 1754, le *compendium* de son grand ouvrage, partagé en six tomes in-8°, et dédié au révérendissime père Antonin Bremond, général de son Ordre. Le père Billuart employa les deux dernières années de sa vie aux trois Traités suivans; savoir, *de Opere sex dierum*, *de statu religioso*, *et de mysteriis Christi*. Il en avait aussi commencé un autre, *de novissimis hominis*, mais qui n'a point été achevé, et dont il n'y a que la première dissertation ébauchée. Pour les trois dont on vient de parler, ils ont paru après la mort de l'auteur, sous ce titre : *supplementum cursus theologiæ R. ac eximii patris Caroli Renati Billuart, continens tractatus de opere sex dierum, de statu religioso, et de mysteriis Christi. Opus post humum ab eodem auctore elucubratum. Leodii, apud Everardum Kints, S. S. E. Typogr.* 1759. Il est dédié à M. Maur Desain, abbé du monastère de Bergue-Saint-Winox. L'éditeur de cet ouvrage, de même que du cours entier de théologie du père Billuart, est le père Dieudonné Labye, dominicain du couvent de Revins, bachelier en théologie, ci-devant professeur dans le collége de Saint-Thomas-de-Douai, qui a été pendant long-temps associé aux travaux et aux voyages du père Billuart, dont il a donné la vie à la tête de cet ouvrage posthume. Ce fut le 20 janvier de l'an 1657 que mourut ce pieux et savant religieux, dans son couvent de Revins, dont il avait été élu cinq fois prieur, âgé de 73 ans commencés. Il fut enterré le lendemain sous une tombe de marbre blanc, au milieu du sanctuaire, sur laquelle le père Labye fit graver cette épitaphe :

Hic jacet R. ac eximius Pater
Carolus Renatus Billuart,
Reviniensis hujus conventus
Alumnus, ac quintò
Prior collegii S. Thomæ,
Duaci Regens, S. theologiæ
Doctor,
necnon provinciæ
Gallo-Belg. ter Provincialis,
vir scriptis et virtutibus clarus,
religioni et orbi
commendatissimus. Sed eheu!
obiit 20 januarii 1757,
ætatis 73, *professionis* 55,
sacerdotii 49.

Les ennemis du père Billuart, qui tant de fois avait triomphé de leurs vains efforts pendant sa vie, ont cherché à troubler ses cendres après sa mort, en publiant calomnieusement qu'il avait enseigné l'horrible doctrine du régicide, et la même que nos augustes Parlemens ont proscrite avec tant de justice dans les auteurs de la société. Mais l'illustre calomnié a trouvé un vigoureux défenseur dans la personne d'un de ses amis qui l'a vengé avec force de cette imputation calomnieuse, par une brochure de 88 pag. in-12 qui a pour titre : *La Calomnie défendue*, ou *le Théologien vengé*, 1753; d'où il résulte nécessairement la preuve la plus complète et la plus évidente, 1° de la pureté de la doctrine du père Billuart, et de l'atrocité de la calomnie dont ses ennemis s'efforcent de la noircir; 2° de la conformité, ou plutôt de l'identité de ses sentimens avec ceux de l'ange de l'école. *Voyez* dans ce supplément l'article Rois, §4, où nous traitons du régicide et du tyrannicide, et où en vengeant saint Thomas, nous vengeons conséquemment le père Billuart, puisque les sentimens du disciple sont les mêmes que ceux du maître, non moins injustement calomnié que lui par ceux qui ont intérêt à les faire trouver coupables.

BINDÉE, ville épiscopale de la province de Pisidie, dans le diocèse d'Asie, sous la métropole d'Antioche, dont voici les évêques qui sont venus à notre connaissance.

1. Théodore, souscrit aux canons *in Trullo*.

2. Étienne.

3. Paul, au synode de Photius, après la mort de saint Ignace.

BINER (Joseph), jésuite allemand, mort vers l'an 1778, a donné un ouvrage excellent, intitulé : *Apparatus eruditionis ad jurisprudentiam præsertim ecclesiasticam, partes XIII*. La cinquième édition en a été faite à Augsbourg, 1766-1767, en 7 vol. in-4°. Ce sont des Annales pleines de recherches et de faits qu'on ne trouve pas ailleurs, au moins rassemblés comme dans cet ouvrage.

BINER, dire deux messes en un jour. C'est aux évêques seuls à donner la permission de biner, et ils ne doivent l'accorder que quand deux églises n'ont point de revenus suffisans pour entretenir chacune un prêtre.

BINET (François), général des Minimes, avait d'abord été bénédictin. Il embrassa, à l'âge de trente-neuf ans, l'institut de Saint-François-de-Paule, et en écrivit la règle sous sa dictée. Il fut successivement procureur-général et général de cet Ordre. Il mourut en 1520, en réputation de sainteté.

BINET (Étienne), jésuite, né à Dijon, fut recteur à Paris, et en différentes maisons de sa compagnie pendant près de quarante ans. Il prêcha aussi beaucoup, et composa divers ouvrages jusqu'à sa mort, arrivée le 4

juillet 1639. Ses ouvrages sont : Oraison funèbre de Henri IV, en 1611. Consolation pour les personnes malades et affligées, 1618. La fleur des psaumes de David, à Rouen, 1615, in-12. La vie du bienheureux Amédée, duc de Savoie. Un Traité de perfection. Épître d'un abbé à un religieux défroqué. Traité, si chacun peut se sauver dans la religion, à Rouen, 1620 et 1627, in-4°. Marques de prédestination tirées de l'Écriture-Sainte et des saints Pères, à Lyon et à Paris, 1620, in-12. Essais des merveilles de nature, sous le nom de René-François René, par allusion à Binet, *bis natus*, à Rome, 1621, plusieurs fois réimprimé. Motifs qui excitent aux bonnes œuvres de miséricorde, Paris, 1624. Réponses aux demandes d'un prélat touchant la hiérarchie Ecclésiastique en la défense des priviléges, par François Fontaines, à Nanci, 1625, in-8°. Le Riche sauvé, in-12, à Paris, 1627. Remède souverain contre la peste ou la mort soudaine, avec les prières pour cet effet, à Besançon, 1628. Le bonheur et le malheur de ceux qui sont en Purgatoire, à Paris, 1625, in-12. L'ineffable Miséricorde de Dieu en la conversion du bon larron, et de ses éminentes vertus, 1626 et 1627, in-12. Du Salut d'Origène, à Paris, 1629, in-12. Les attraits très-efficaces de l'amour de Jésus, à Paris, 1631. La Pratique solide de l'amour divin, à Paris, 1631, in-12. Le principe des ouvrages de Dieu, ou l'excellence de la B. Vierge, à Paris, 1635. Les excellences de saint Joseph, ou l'idée des bons Prélats. Méditations sur la vie de la B. Vierge Marie, avec figures, à Anvers, 1632, in-12. Que l'aumône est la porte du Ciel. De l'état des Ames souffrantes en Purgatoire, à Rouen, 1655, in-12. Quel est le meilleur gouvernement, le rigoureux ou le doux? par un régulier, à Paris, in-8°, 1636, et 1716, in-12. Plusieurs vies de Saints, etc. (Papillon, *Biblioth. des Auteurs de Bourgogne*.)

BINI (Severin), chanoine de Cologne, et licencié en théologie qu'il enseigna long-temps en cette ville, publia l'an 1606 une édition des Conciles en quatre volumes in-fol., puis en 1616 une autre en neuf volumes, et une troisième à Paris en 1638, en dix volumes. (Valère-André, *Bibl. belg.* Salmon, *Traité de l'étude des conciles*, 2. par. ch. 2, n. 6.)

BINSFELD (Pierre), originaire de Luxembourg, prit le bonnet de docteur en théologie à Rome. De retour en son pays, il devint chanoine de Trèves et grand-vicaire de l'archevêque ; il fut même sacré évêque *in partibus*. Il mourut de la peste le 24 novembre 1598. On a de lui : 1° *Enchiridion theologiæ pastoralis*, imprimé à Douai, in-12, en 1630 et 1636, avec les augmentations et les notes de François Dubois. 2° *Commentarium in tit. decret. de injuriis et damno dato*. 3° *Comment. ad. tit. de simonia*. 4° *Com-*

mentaria in tit cod. de maleficiis et mathematicis, etc. (Valère-André, *Biblioth. belg.*)

BINGHAM (Joseph), né en en 1668, à Wakelfied, dans le Yorkshire, fit d'excellentes études à Oxford, s'attacha surtout à celle de l'antiquité ecclésiastique, fut aggrégé au collége de l'Université, et eut pour disciple le savant Potter, depuis archevêque de Cantorbéry. Chargé de prêcher devant l'Académie, il prit pour sujet de son Sermon le mystère de la Trinité, dans la vue de combattre des idées assez accréditées dans ce corps, et qui lui paraissaient porter atteinte à la vérité du mystère. Ce discours, qui annonçait un homme profondément instruit de la doctrine des Pères, excita un orage qui se termina par une censure où le Sermon fut taxé d'arianisme, de trithéisme, etc.; mais toute son hérésie consistait principalement à avoir combattu avec force les idées d'un homme puissant dans l'Université. Il prit alors le parti de quitter sa place pour aller occuper la cure de Headbourn-Worthy, près de Wincester. Ce fut là qu'il s'occupa, avec le secours de la Bibliothèque de la cathédrale de Winchester, d'un grand ouvrage auquel il travaillait depuis longtemps, et dès 1708, il fit paraître le premier volume in-8° de ses *Origines Ecclésiastiques*, qu'il poussa jusqu'à huit vol., dont le dernier parut en 1722. Il rassemblait des matériaux pour amplifier et perfectionner cet ouvrage, lorsqu'il succomba, en 1723, sous ses travaux excessifs. Cet ouvrage a été traduit en latin par J. H. Grichow, et publié à Halle, 1724-38, onze volumes in-4°, avec la préface et les notes de J. Fr. Buddée, réimprimés en 1751-61. Ce livre est plein de recherches et d'érudition, mais il renferme des préjugés et de mauvaises critiques contre les dogmes, la liturgie et la discipline de l'Église catholique. Comme on avait déjà répondu à la plupart de ces critiques, et qu'elles sont d'ailleurs de la plus mince considération, il est difficile de ne pas soupçonner l'auteur de quelque mauvaise foi. On a encore de lui : 1° Une Apologie de l'Église anglicane. 2° Histoire du Baptême conféré par les laïques dans le cas de nécessité, contre ceux qui prétendaient qu'on devait rebaptiser les enfans qui l'avaient été par d'autres que par les prêtres. 3° Deux volumes de Sermons.

BINGHAM (George), théologien anglican, naquit d'une famille noble, en 1715, à Melcomb-Bingham, dans le comté de Dorset, et mourut en 1800, à Pimpern, dont il était recteur. Il est auteur de plusieurs ouvrages, publiés par Péregrine Bingham son fils, sous le titre de *Dissertations, Essais et Sermons*, précédés d'une Notice sur sa vie, 1804, deux volumes in-8°. Les pièces dont ce recueil est composé sont : 1° Traité sur le Millénium ou l'opinion des Millénaires, 1712, sans nom

d'auteur. 2° Défense de la doctrine et de la liturgie d'Angleterre, occasionée par l'apologie de Théophile Lindsay, 1774. 3° *Dissertationes apocalypticæ.* L'Auteur y soutient que saint Jean est le véritable auteur de l'Apocalypse; que ce n'est point le pape, mais Mahomet qui est l'Antechrist, et que ce n'est point Rome, mais Constantinople qui est la Babylone de la prophétie. Il partage l'opinion des millénaires, à cela près que, selon lui, le *millenium* n'est point encore commencé, mais qu'il doit s'accomplir. C'était un théologien aussi zélé que savant, et qui joignait à beaucoup de candeur quelque disposition à l'enthousiasme.

BIRIN (saint), premier évêque de Dorchester ou Dorcester en Angleterre, fut envoyé d'Italie en Angleterre par le pape Honorius Ier vers l'an 634 ou 635, et il s'engagea solennellement à passer jusqu'au fond du pays où l'Évangile n'avait point encore été annoncé. Il aborda au pays des Gevisses ou des Saxons occidentaux, appelé *Vestsex*, dont le roi Synegisse, ou Kinigilse, se convertit avec tout son peuple en peu de temps. Ce prince, devenu chrétien, donna la ville de Dorcester à saint Birin qui en fit le siége épiscopal du pays, où il bâtit un grand nombre d'églises, et travailla constamment pour y affermir la religion, jusqu'à sa mort qui arriva, comme on le croit, le 3 décembre, vers le milieu du septième siècle. M. Baillet dit qu'il n'est pas certain que saint Birin ait été religieux, comme quelques uns l'ont supposé. (Bède, *Hist d'Angleterre.* Guillaume de Malmesbury, *Hist. des Évêques d'Angleterre*, liv. 2. Baronius. Bulteau, *Hist., Bened.*, liv. 3, c. 3. Baillet, 3 décembre.)

BIROAT (Jacques), natif de Bordeaux, docteur en théologie, prieur de Beussan, de l'Ordre de Clugny, conseiller et prédicateur du Roi, mort vers l'an 1666, a laissé un grand nombre de Sermons qui ont été imprimés en plusieurs volumes in-8°, à Paris chez *Edme Couterat*, 1666 et suiv. Il y a beaucoup d'érudition et de solidité dans ces discours.

BIROSABON, ville épiscopale de la troisième Palestine, au diocèse de Jérusalem; c'est tout ce qu'on en sait. (Hadr, Reland, tom. 1, pag. 217.)

BISACCIA, *Bisacium*, méchant bourg du principato d'Oltra, au royaume de Naples, où il y avait un évêché suffragant de Conza, que Léon x unit à Santo Angelo di Lombardi. On prétend que c'était autrefois une ville, et que c'est l'ancienne Romulée dont il est fait mention dans l'itinéraire d'Antonin, bâtie l'an de Rome 455. Son évêché est aussi fort ancien. l'Église cathédrale était dédiée à la Nativité de la sainte Vierge, et avait trois dignités; savoir, le chantre, le primicier et le trésorier, avec neuf chanoines: il n'y a point d'autre église paroissiale.

Il n'y a qu'un couvent de l'Ordre de Saint-François. Le diocèse était peu étendu, et ne comprenait que deux villages. Voici les évêques qui y ont siégé avant l'union.

Évêques de Bisaccia.

1. Richard, se trouva au concile de Latran sous Alexandre III, en 1179.

2. Laudat, primicier de l'église de Gaëte, en 1254.

3. Zacharie, en 1264.

4. Benoît, transféré à Avellino en 1288.

5. Mainfroi, évêque de Saint-Marc en Calabre, fut fait administrateur de l'église de Bisaccia en 1291.

6. François, transféré à Ascoli en 1310.

7. Jacques, nommé par Clément V, mort à Avignon en 1328.

8. Fr. J. Jean, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par Jean XXII en 1329, mourut avant d'être ordonné.

9. Fr. François de Bertagne, de l'Ordre de Saint-Dominique, succéda à Jacques la même année, et mourut sous Clément VI en 1351.

10. Fr. Nicolas, du même Ordre, succéda à son confrère en 1351.

11. Benoît Colonna, siégeait en 1353.

12. Jean, transféré à Téralbe en Sardaigne en 1364.

13. Fr. Constantin de Gémules, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, nommé par Urbain V en 1365.

14. Étienne, abdiqua en 1369.

15. Fr. François, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par le même pape en 1369.

16. Nicolas, sous Urbain VI, en 1386.

17. Jean Angelo, en 1410, sous Grégoire XII.

18. Guillaume, en 1428.

19. Petrucci de Migliolo, chanoine de la Cedogna, nommé par Nicolas V en 1450.

20. Martin, transféré à Biseglia en 1487.

21. Bernardin, transféré de Biseglia la même année.

22. Gaspard de Corbora, en 1498.

23. Nicolas Vulpe, de Naples, en 1518. (*Voyez* Sancto Angelo-di-Lombardi.)

BISACRAMENTAUX, terme forgé par Pratéole, pour signifier les hérétiques qui ne reçoivent que deux sacremens, le Baptême, et la cène ou l'Eucharistie.

BIS CANTARE, chanter deux fois. C'est la même chose que *biner*, c'est-à-dire, célébrer deux messes en un même jour par rapport à un même prêtre. Le chapitre *consuluit, de celebratione missarum*, ne permet aux prêtres de célébrer qu'une messe par jour, si ce n'est le jour de Noël, dans un cas de nécessité qui obligeât d'en dire davantage. Ce cas de nécessité a lieu dans les petites églises ou paroisses de campagne, dont les revenus ne sont pas suffisans pour entretenir des prêtres. Alors les évêques

permettent le *bis cantare* à un même curé.

BISÇIOLA (Jean-Gabriel), jésuite, mort à Ferrare le 8 février 1613, a laissé un abrégé des *Annales* de Baronius.

BISCIOLA (Lelio), jésuite, frère du précédent, était de Modène. Il reçut l'habit des mains de saint Ignace en 1555, et mourut à Milan, dans un âge très-avancé, en 1629. On a de lui : *Horarum subcesivarum, seu rerum in omni genere excellentium*, tom. 2. *Observationum sacrarum*, lib. 12. *Digressionum in Evangelia Matthæi et Joannis : item, in epist. Pauli ad Rom., Galat., Heb.*, lib. 4, etc. (Alegambe, *Biblioth. scrip. soc. Jesu.*)

BISEGLIA, petite ville de la Pouille et du Vicaria romain, dans le territoire de Bari, sur l'Astura, à cinq milles de Trani, au milieu des rochers ; on l'appelle en latin *Vigiliæ*, apparemment des sentinelles qu'on y posait pour observer ce qui se passait sur la mer qui n'en est pas éloignée. Elle est le siége d'un évêque qui relève de l'archevêché de Siponto. On prétend que le prince des apôtres y a annoncé l'Évangile ; au moins la cathédrale lui est dédiée. Le Chapitre est composé de sept dignités, qui sont l'archidiacre, l'archiprêtre, deux primiciers, le pénitencier, le doyen et le prieur, et dix-neuf chanoines. L'archiprêtre fait les fonctions curiales dans la cathédrale, outre laquelle il y a encore dans

la ville trois paroisses desservies par leurs propres curés, cinq monastères d'hommes, et deux de filles. Pompée Sarnelli, un des derniers évêques de ce siége, nous a donné la succession de ses prédécesseurs que voici :

Évêques de Biseglia.

1. Saint Maur, martyr, sous l'empire de Trajan. On en fait la fête le 27 juillet.

2. Georges, assista au second concile de Nicée en 787 ; il y est appelé Sergius.

3. Mercure, sous Nicolas II, en 1059.

4. Jean, sous Alexandre II, en 1072.

5. Dumnelle, siégeait en 1074.

6. Mancusius, bâtit l'église de Saint-Matthieu.

7. Étienne, succéda à Mancusius en 1099.

8. Amand, en 1153, assista au concile de Latran en 1179.

9. Bisance, siégeait en 1197.

10. Nicolas, en 1229.

11. Berte, en 1237.

12. Léon, en 1292.

13. Matthieu, en 1298.

14. Léon de Gaïete, en 1313.

15. Jean, en 1314.

16. Jacques, en 1317.

17. Nicolas, en 1320.

18. Barthélemi, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, en 1327.

19. Martin, mort en 1348.

20. Siméon de Rayan, chanoine de Capoue, nommé par Clément VI en 1348.

21. Dominique, sous Urbain VI.

22. Jean, transféré à Juvenazzo en 1390.

23. Jacques Fridérici, carme, élu la même année.

24. François Falcone, de Biseglia.

25. Nicolas, de la même famille, en 1413. Il mourut en 1442.

26. Jacques Pierret de Gravina, chantre de Regio, nommé par Eugène IV en 1442.

27. Bernardin, transféré à Bisaccia par Innocent VIII, le 24 août 1487.

28. Martin Maia de Tramonto, transféré de Bisaccia en 1487.

29. Antoine Lupicin de Andria, succéda à Martin le 18 novembre 1507.

30. Jérôme Sepholi, neveu du précédent, succéda à son oncle le 11 mars 1524. Il siégea quarante-un ans, et mourut en 1565.

31. Jean-André Lignati de Cassano, nommé le 22 août 1565, passa à Bisignano en 1575.

32. Léonard de Bonaccursiis, nommé le 23 septembre 1575, mourut en 1576.

33. Jean B. de Soriano, carme, mourut en 1583.

34. Nicolas Secadenati, de Bologne, nommé par Grégoire XIII, mourut avant d'être ordonné.

35. Alexandre Cospé, de Bologne, nommé par le même en 1583, siégea vingt-six ans.

36. Antoine Albergati, de Bologne, archidiacre de Milan, nommé par Paul V, le 1er août 1609, résigna en 1627.

37. Nicolas Bellolacti, de Rome, chanoine de Saint-Laurent *in Damaso*, nommé le 10 mars 1627, siégea dix ans.

38. Bernardin Scala, de Cagli, chanoine de Saint-Laurent *in Damaso*, nommé par Urbain VIII le 12 janvier 1637, fut transféré à Monte-Feltri en 1642.

39. Guillaume Gaddix, nommé le 31 août 1642, mourut le 7 février 1652.

40. Joseph Lomellini, de Naples, moine du Mont-Cassin, nommé le 26 août 1652, mourut le 25 du même mois, l'année suivante.

41. César Concellotti de San-Severino, archidiacre, siégea depuis 1658 jusqu'en 1662, et fut transféré à Monte-Alto.

42. Fr. Jean B. Penna, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin de Pérouse, fut nommé le 9 avril 1663, et mourut le 2 juillet 1664.

43. Fr. François-Antoine Ricci, de Rome, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé le 15 septembre 1664, mourut en 1685.

44. Joseph Crispini, succéda le 10 décembre à Ricci, et fut transféré à Amelia par Alexandre VIII en 1690.

45. Pompée Sarnelli de Polimnano, nommé par Innocent XII le 24 mars 1692, assista au concile de Bénévent les 11, 13 et 16 d'avril 1693; il siégeait encore en 1720. (*Ital. sacr.*, tom. 7, pag. 935.)

BISHOP (Guillaume) ou BISCHOP, vicaire apostolique en Angleterre, devint évêque *in partibus* de Chalcédoine. Né en 1553

à Brayles, dans le comté de Warwick, il fit ses premières études à l'Université d'Oxford, d'où il passa dans le séminaire anglais de Reims, puis dans celui de Rome. Comme il débarquait à Douvres pour aller exercer les fonctions de missionnaire, il fut arrêté et détenu en prison à Londres jusqu'à la fin de 1584. Il profita de sa liberté pour aller faire sa licence à Paris, où il prit le bonnet de docteur en théologie, puis rentra dans sa patrie pour y exercer le ministère sacerdotal. Le serment d'allégeance ayant été exigé des catholiques après la conspiration des poudres, Bishop fut d'avis qu'on pouvait le prêter, et s'en abstint pourtant par respect pour le pape qui l'avait proscrit. Ce ne fut qu'en 1623, lorsqu'il eut atteint l'âge de soixante-dix ans, qu'il fut revêtu de la dignité de vicaire apostolique. Le Saint-Siége y joignit le titre d'évêque de Chalcédoine, et il fut sacré à Paris le 4 juin de la même année. Il s'occupa aussitôt et avec beaucoup d'activité de l'organisation de l'Église catholique anglicane. Il se créa un Chapitre, nomma des grands-vicaires, des archidiacres, des doyens ruraux, qui se répandirent dans toutes les provinces de l'Angleterre. Il continuait à donner une organisation régulière à l'Église *catholico-anglicane*, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie grave qui le mit au tombeau le 16 avril 1624. C'était un prélat vertueux, savant, plein de zèle. Outre plusieurs livres de controverse, on a encore de lui : 1° Une Défense de l'honneur du Roi, et de son titre au royaume d'Angleterre. 2° Protestation de loyauté par treize ecclésiastiques, la dernière année du règne d'Élisabeth. Cet écrit valut aux catholiques quelque liberté dans l'exercice de leur religion. 3° Une édition de l'ouvrage du docteur Pitts, *de Illustribus Angliæ Scriptoribus*. 4° Divers écrits de controverse.

BISIGNANO, ville épiscopale du royaume de Naples dans la Calabre citérieure, avec titre de principauté. Les auteurs latins lui donnent différens noms, *Besidiæ*, *Bedisiæ*, *Besidianum* et *Bisinianum*. Elle est située dans les montagnes avec un château très-fort, entre la mer de Toscane et Rossano, vers le golfe de Tarente, à cinq lieues de Cosenze. Son évêché qu'on croit très-ancien, dépend immédiatement du Saint-Siége. Quelques uns disent qu'il y fut établi par les Grecs vers le neuvième siècle. Il y a dans la ville quatorze églises paroissiales, trois monastères d'hommes, quelques hôpitaux et un mont-de-piété, avec un séminaire. La cathédrale, assez bien bâtie, est dédiée à l'Assomption de la sainte Vierge. Elle est desservie par six dignitaires, dont le premier est l'archidiacre. Elle n'a ni chanoines, ni prébendés ; mais les clercs de la ville y font l'office, et ont part aux fruits de la masse qui est commune. Le diocèse comprend

douze villes, dont l'une, appelée de Sainte-Sophie, est sous la juridiction temporelle de l'évêque.

Évêques de Bisignano.

1. Andrionæus, assista au concile de Rome, sous le pape Zacharie, en 743, la douzième année du règne de Luitprand. La suite des évêques de cette ville est ici interrompue jusqu'à la fin du douzième siècle.

2. Raynald, en 1182.

3. Guillaume, assista à la dédicace de l'Église de Cosenze, en 1222.

4. Pierre, siégeait en 1236.

5. Fr. Rainuccius, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par Innocent IV en 1254.

6. Gofride, mort en 1295.

7. Guillaume, archidiacre, élu par le clergé et confirmé par Boniface VIII en 1295, fut ordonné par ce pape, et mourut en 1315.

8. Gofride, archidiacre, élu par le clergé et confirmé par Jean XXII, au mois de novembre 1316, fut ordonné par Bérenger, cardinal-évêque de Tusculum, et mourut en 1319.

9. Nicolas, postulé par le Chapitre et confirmé par Jean XXII en 1319, siégea douze ans, après lesquels il fut transféré à Nole en 1331.

10. Frédéric, élu à Cassano, monta sur ce siége au mois d'octobre 1331. Il fut tué inhumainement dans son palais en 1339, par une troupe de séditieux qui n'épargnèrent pas non plus ses domestiques.

11. Christophe, déjà évêque d'Umbratico dans la Calabre citérieure, fut transféré par Clément VI à ce siége, nonobstant l'élection que le clergé avait faite de quelques autres, et mourut en 1354.

12. Fr. Jean, Florentin, de l'Ordre des Frères-Mineurs, succéda à Christophe la même année, au mois de mai. On ignore le temps de son pontificat.

13. Jean Sabellus, Romain, succéda en.....

14. Martin, le 24 juillet 1382. Cet évêque était du parti de l'anti-pape Clément VII.

15. Laudulphe, mort en 1389, était de l'obédience de Boniface IX.

16. Jacques, chanoine de l'Église de Rossano, élu sous le pontificat de Boniface IX, en 1389.

17. Antoine, auparavant évêque d'Oppido, fut transféré à cette Église en 1429, et mourut en 1448.

18. Nicolas Piscinellus, de Naples, fut fait archevêque de Salerne en 1449.

19. Jean de......, élu la même année.

20. Bernard, nommé par Innocent VIII en 1487, siégea dix ans.

21. François Piccolomini, petit-neveu du pape Pie II, nommé par Alexandre VI en 1498, le 3 décembre, se trouva au concile de Latran, sous Jules II, et

siégea trente-deux ans, étant mort en 1530.

22. Fabius Arcella, de Naples, clerc de la chambre apostolique, nommé par Clément VII le 24 janvier 1530, fut fait aussi vice-légat de Bologne en 1535, et passa quelque temps après au siége de Policastre.

23. Nicolas, cardinal Cajétan, appelé communément *Sermonète*, administra cette Église depuis 1537 jusqu'en 1548 qu'il fut fait archevêque de Capoue.

24. Dominique de Summo, de Crémone, obtint cet évêché par la cession qu'en fit le cardinal Cajétan le 15 mars 1548. Il mourut à Rome en 1558.

25. Sancte Saccus, de Faenza, abbé commendataire de Sainte-Marie-de-Lange, domestique du cardinal Sermonète, et très-estimé à la cour de Rome pour ses bonnes qualités, fut nommé évêque de Bisignano par le pape Pie IV en 1563.

26. Louis Calvacantes, évêque de Nusco au royaume de Naples, transféré à cette Église le 30 janvier 1563, mourut en 1564.

27. Martin Tarracinus, de Naples, succéda à Louis le 28 juillet de la même année, et mourut en 1566.

28. Philippe Spinola, de Gênes, fait évêque le 8 février 1566, et transféré à Nole en 1669. Grégoire XIII le fit cardinal du titre de sainte Sabine. Il mourut à Rome en 1593.

29. Prosper Vitellianus, de Naples, succéda à Spinola le 22 avril 1569, et mourut en 1574.

30. André Signinus, évêque de Biseglia dans le territoire de Bari, transféré à Bisignano le 23 septembre 1574, mourut l'année suivante au mois de novembre.

31. Pompée Bellus, élu le 2 décembre 1675, administra cette Église jusqu'en 1584.

32. Dominique Petrucci, évêque de Strongoli, transféré à cette Église le 23 juillet 1584.

33. Pierre, mort en 1598.

34. Fr. Bernard del Nero, neveu de Léon XI, de l'Ordre de Saint-Dominique, fut nommé par Clément VIII le 27 mai 1598, siégea neuf ans, après lesquels il se retira dans une maison de de son Ordre. Il mourut en 1619.

35. Jean-Jacques de Amatis, succéda à Bernard le 2 avril 1607, et mourut en 1611.

36. Marius Ursinus, Romain, élu le dernier février 1611, fut transféré à Tivoli en 1624.

37. Adrien de Bellolattis, Romain, chanoine de Saint-Laurent *in Damaso*, fut élu le 15 avril 1624, et mourut en 1626.

38. Jean B. de Ponle de Montalte, Calabrois, succéda à Adrien, nommé par Urbain VIII le 27 mai 1626, et mourut en 1658.

39. Charles-Philippe, succéda le 8 juillet 1658, et mourut en 1664.

40. Fr. Paul Piromallus, de l'Ordre de Saint-Dominique, archevêque de Naxia en Arménie, transféré à Bisignano le 15 dé-

cembre 1664. Il mourut trois ans après.

41. Fr. Joseph-Sébastien Manassé, de Caprarola, carme déchaussé, évêque d'Hiéraple, nommé le 22 août 1667, fut transféré à Citta di Castello.

42. Onuphre Manesi, nommé le 3 octobre 1672, siégea jusqu'en 1680.

43. Joseph Consuli, de Policastro, le 7 octobre 1680, mourut au mois de mars 1706.

44. Pompilius Berlingeri, de Crotone, le 17 mars 1706. (*Ital. sacr.*, tom. 1, pag. 619.)

BISRAI, siége épiscopal du diocèse des Maronites sur le Mont-Liban, que Saladin attaqua en 1283. C'est aussi une province de même nom, dont voici un évêque :

Pierre, archevêque de Bisrai en 1322.

BISSELIUS (Jean), jésuite allemand, né en Souabe dans le diocèse d'Augsbourg en 1601, a laissé un grand nombre d'ouvrages poétiques, historiques, ascétiques. (Sotwel, *in Biblioth. soc. Jes.*)

BISSEXTE ou BISSEXTILE, année de trois cent soixante-six jours, qui arrive de quatre ans en quatre ans, à cause de l'addition qu'on y fait d'un jour qu'on insère dans le mois de février, six jours avant celui de mars, pour remplacer les six heures que le soleil emploie à faire son cours chaque année, au-delà de trois cent soixante-cinq jours. *Annus intercalaris.*

BISSI (dom Bernard), de Gênes, religieux bénédictin. Nous avons de lui : *Jerurgia, sive rei divinæ peractio. Opus absolutissimum sacrorum rituum et ecclesiasticarum ceremoniarum, ea omnia complectens ac exactissimè tradens quæ alibi sparsa reperiuntur ; tam quæ ad sacrosanctum missæ sacrificium privatum et solemne celebrandum ; quam ad divinum officium, ritè et rectè, publicè et privatè persolvendum, pontificalia exercenda sacramenta administranda, et ad cæteras omnes ecclesiasticas functiones ut decet complendas pertinent*, in-folio, 2 volumes, à Gênes ; et à Paris, chez Dan. Horthemels, 1687. (*Journal des Savans*, 1688.)

BITA, siége épiscopal de la Mauritanie césarienne en Afrique. (*Not. Afr.*)

BITAINE, *Bethania*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située dans le comté de Bourgogne, au diocèse de Besançon. Elle était de la filiation de Morimond, et fut fondée l'an 1133.

BITETTO, en latin *Bitettum*, ville du royaume de Naples dans la terre de Bari. Elle est épiscopale, sous la métropole de l'archevêché de la ville de ce nom. Elle était anciennement sous la puissance des Aquaviva, ducs d'Atri, et peut contenir six cents familles. Son évêché est un des anciens parmi les nouveaux. L'Église cathédrale est dédiée à saint Michel-Archange, et assez bien fournie de tout ce qui est nécessaire pour le service divin. Son Chapitre est composé de

quatre dignités ; savoir, d'un archidiacre, d'un archiprêtre, et de deux primiciers, avec quatorze chanoines, parmi lesquels est un théologal et un pénitencier. L'archiprêtre est le curé de toute la ville. Les canonicats, aussi bien que le revenu de l'évêché, y sont fort modiques. Le diocèse ne s'étend pas plus loin que la ville.

Évêques de Bitetto.

1. Raus ou Raon, assista au concile de Latran, sous Alexandre III, en 1179.

2. N....., évêque de Bitetto. Nous avons une lettre d'Innocent III qui lui est adressée.

3. François, transféré à Terracine en 1262.

4. Jean Colopardo, moine de de l'Ordre de Cîteaux, élu en 1213.

5. Marin, siégea jusqu'en 1300.

6. Emmanuel Spinola, de Gênes, siégeait en 1318.

7. Jacques Boncori, de Bari, élu en 1328, mourut en 1236.

8. Vite Aquaviva, mourut sous Urbain V, en 1369.

9. Ange, chanoine et citoyen d'Aquila, nommé par Urbain V en 1369.

10. Antoine, de l'Ordre des Frères-Mineurs, transféré à Bitonto en 1398.

11. Pierre d'Aversa, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, nommé par Boniface IX en 1399.

12. Ange de Bari, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, mourut en 1407.

13. Charles Anchamonus, évêque de Venafri, transféré par Martin V en 1423, mourut en 1432.

14. Pierre, moine, abbé de Sainte-Marie-de-Vallecor, Ordre de Saint-Benoît, du diocèse de Pérouse, succéda à Charles en 1432, et siégea un an et demi.

15. Frédéric, élu le 19 février 1434, mourut en 1451.

16. Léonard *Judice*, chanoine d'Amalphi, élu en 1452, siégea trente ans.

17. Sulpice Aquaviva, d'Aragon, archiprêtre de Bitetto, nommé en 1482, fut transféré à Conversano le 10 mai 1483.

18. François, de l'Ordre de Saint-Augustin, élu en 1483, mourut en 1499.

19. Vincent Pistachio, de Naples, évêque de Conversano, transféré le 3 novembre en 1499, abdiqua en 1518, sous Léon X.

20. Côme Pistachi, neveu du précédent, nommé par Léon X en 1518, mourut en 1529.

21. Laurent Serristori, de Florence, nommé par Clément VII le 23 décembre 1528, résigna quatre ans après. Il possédait cette Église en commende.

22. Jean, cardinal Salviat, nommé administrateur le 8 janvier 1532, se démit de cette dignité en 1539.

23. Louis Serristori, Florentin, administrateur de cette Église, en devint titulaire en 1540, et se retira en 1552.

24. César Arena, de Lucques,

siégeait en 1583, et mourut en 1599.

25. Valère Mutus, de Rome, nommé le 5 avril 1599, fut transféré en 1602 à Urbanea dans le duché d'Urbin.

26. Balthasar Pusterla, de Rome, mourut en 1606.

27. Livius Limatula, de Magdalon, nommé par Paul v, siégea cinq ans.

28. Jules-Matthieu, du mont de Saint-Sabin en Toscane, nommé par le même pape en 1611, mourut en 1623.

29. Fr. Michel Masseroti, Bolonnais, général de l'Ordre des Conventuels de Saint-François, nommé par Urbain VIII, mourut en 1630.

30. Sigismond, noble florentin, nommé par le même pape, siégea dix ans, et fut transféré en 1641 à....

31. Marc-Antoine Thomasi, élu le 16 décembre 1641.

32. François Cajeta, de Salerne, élu le 30 août par la démission de Thomasi, mourut en 1669.

33. Gaspard Toraldi, nommé par Clément IX le 3 juin 1669, fut transféré à Tricarico le 16 novembre 1676.

34. Jacques Sanctorius, succéda à Gaspard le 26 avril 1677, et mourut en 1683.

35. François Onuphre, nommé le 24 avril 1684, fut transféré à Sulmone le 4 janvier 1717.

36. Joachim-François Caprini, patrice et chanoine d'Aquila, nommé par Clément XI le 24 janvier 1718. (*Ital. sacr.*, t. 7, pag. 679.)

BITHYNIE, douzième province du pariarchat de Constantinople, et une partie du diocèse du Pont, est située avec le Pont sur le Pont-Euxin et la Propontide, à l'opposite de la Thrace. On l'appelait autrefois *Bebryce*, ensuite *Mygdonie*, enfin *Bithynie*, du nom de Bithynus, un de ses rois. Strabon croit que les Myses, anciens peuples de la Thrace, s'étaient établis dans la Bithynie, d'où Denys le poëte conjecture que le Bosphore de Thrace, proche duquel est cette province, a été appelé *Mysien*. Hérodote est aussi du sentiment que les Thraces ont passé en Asie, qu'ils y ont été appelés Bithyniens, qu'ils y eurent un temple dédié à Mars, où ce Dieu rendait des oracles, et qu'ils occupaient tout ce pays depuis le Bosphore jusqu'au fleuve Rhéba. Nicomède, roi de Bithynie et ami des Romains, leur légua par testament son royaume, et ils en firent une province qui s'étendait jusqu'à la Paphlagonie. Nicomédie était la métropole de toute cette province. On sait que l'apôtre saint Pierre a prêché l'Évangile dans ce pays et aux environs. Sa première Épître canonique en est une preuve qui ne permet pas d'en douter.

Les empereurs Valens et Valentinien firent deux provinces de la Bithynie. Nicomédie fut la métropole de la première, et Nicée de la seconde. Mais cela ne fit aucun tort à la juridic-

tion ecclésiastique de Nicomédie, et les Pères du concile de Chalcédoine surent bien réprimer les efforts que fit l'évêque de Nicée pour s'y soustraire. Cependant, à la suite des temps, ils ont joui l'un et l'autre du droit de métropolitain, chacun dans son district, et Nicée n'a plus dépendu de Nicomédie pour le spirituel, comme elle n'en dépendait point pour le temporel.

Évêchés de la première Bithynie.

Nicomédie.
Chalcédoine.
Apolloniade.
Pruse.
Sorey.
Prénète.
Hélénopole.
Basilinople.
Hadriane.
Césarée.
Néocésarée.
Dascyle.
Daphuse.
Cadosie.
Lophe.
Céoüs.
Mélangior.
Rhyndace.

Évêchés de la seconde Bithynie.

Nicée.
Apamée-sur-le-Méandre.
Linoès.
Gordo-Servie.
Modrène ou Mèle.
Numérique.

BITONTO, ville épiscopale du royaume de Naples dans la terre de Bari, entre la ville de Trani et celle de Bitetto. Les auteurs latins lui donnent différens noms, *Butuntum*, *Brudruntum*, *Betientum* et *Bituntum*. Cette ville est située dans une fort belle plaine à cinq ou six milles du golfe de Venise, et son évêché est suffragant de l'archevêché de Bari. La maison épiscopale est magnifique, et le revenu de l'évêque est raisonnable. L'église cathédrale, dédiée à saint Valentin, martyr, dont elle possède un bras, est très-ornée de tout ce qui est nécessaire au service divin; son Chapitre est composé de trente chanoines, dont il y a cinq dignitaires, l'archi-diacre, l'archi-prêtre, deux chantres, et le maître des cérémonies. Elle est desservie outre cela par d'autres prêtres et d'autres clercs au nombre de cent cinquante. Le pénitencier doit être du corps des chanoines; le théologal se prend où l'on veut. Cette ville appartenait autrefois aux Aquaviva, avec titre de marquisat. Voici les noms des évêques que nous connaissons y avoir siégé.

Évêques de Bitonto.

1. Arnoul, en 1087.

2. Jean, en 1177, assista au concile de Latran, sous Alexandre III, en 1179.

3. N....., auquel est adressée une lettre du pape Innocent III.

4. N....., transféré de Bitonto à Médine, petite ville de Malte, par Innocent IV, en 1252. L'Église vaqua depuis pendant deux ans.

5. Fr. Pancrace, prieur des Frères-Prêcheurs d'Agnanie en 1253.

6. Thomas, transféré à Cervia par Clément IV en 1266.

7. Pardus, vers l'an 1280.

8. Leuce, en 1283, fut déclaré suspens sous Boniface VIII, et rétabli par Clément V. Il mourut en 1317.

9. Jean, élu en 1317, et confirmé par Jean XXII.

10. Étienne, siégeait en 1346, et mourut en 1348.

11. Robert, succéda immédiatemement, et mourut aussitôt.

12. Jacques Falconacio, de Naples, évêque d'Aquin, transféré à Bitonto en 1348.

13. Nicolas, évêque de Bitonto, transféré à Belcastro au royaume de Naples en 1349.

14. Jean, en 1365.

15. Henri, en 1382.

16. Jacques, succéda à Henri.

17. Jean, vers l'an 1392.

18. Fr. Antoine, de l'Ordre des Frères-Mineurs, transféré de Bitetto par Boniface IX en 1399.

19. Paul d'Alfatasis, évêque de Poligano, transféré en 1424, siégea trente-deux ans, et mourut en 1457.

20. Fr. Antoine de Reggio, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, grand théologien et prédicateur, nommé par Callixte III le 4 mai 1457, siégea quelques années.

21. Antoine, d'Urbin, siégeait en 1481.

22. André de Paltroni, succéda à Antoine, et fut transféré à Sutri et à Népi le 5 nov. 1484. Il mourut à Rome en 1489.

23. Baptiste de la Brusse, né à Marsi de la famille Pontine, était évêque de Sutri et de Népi, et permuta avec le précédent. Il mourut en 1500.

24. J. B., cardinal des Ursins, nommé administrateur perpétuel par Alexandre VI le 12 juin 1500.

25. J. B., des Ursins, succéda au cardinal, et abdiqua le 18 février 1517.

26. Jules, cardinal de Médicis, qui fut fait pape sous le nom de Clément VII, fut appelé à ce siége le 18 février 1517, et siégea neuf mois.

27. Jacques, des Ursins, Romain, succéda à Jules, et abdiqua en 1530.

28. Alexandre, cardinal Farnèse, nommé administrateur perpétuel la même année, fut fait pape sous le nom de Paul III.

29. Lopez de Alarçon, Espagnol, le 17 mai 1532.

30. Sébast. Délius, de château-Durand, siégea jusqu'en 1544.

31. Fr. Corneille Mussus, de Plaisance, de l'Ordre des Frères-Mineurs, évêque de Forlimpopoli, transféré le 27 octobre 1544. Il alla au concile de Trente.

32. Jean-Pierre Fortiguerre, de Pistoie, transféré de l'évêché titulaire de Corcyre le 19 avril 1574, siégea dix-neuf ans.

33. Flamine Parisius, de Tolentin, siégea dix ans, et mourut en 1603.

34. Fr. Jérôme Pallantéri, Bolonais, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par Clément VIII en 1603.

35. Jean Stella, de Rome, succéda à Jérôme le 13 novembre 1619.

36. Fabrice Carafa, de Naples, nommé par Grégoire XV en 1622, institua à Bitonto l'académie *des Enflammés*, et mourut le 9 mars 1651.

37. Alexandre Crescent, de Rome, abdiqua en 1668.

38. Fr. Thomas Aquaviva, d'Arragon, dominicain, nommé le 14 mai 1668, mourut en 1672.

39. François-Antoine Galli, nommé le 3 octobre 1672, mourut en 1635.

40. Philippe Massarenga, succéda l'année suivante, et siégea un an neuf mois.

41. Charles Angéli de Gênes, mourut en 1698.

42. J. B. Copani, clerc régulier théatin, nommé en 1700, mourut en 1720.

43. Fr. Dominique-Marie Cédroni, de l'Ordre de Saint-Dominique, nommé le 20 mars 1720. (*Italia sacra*, tom. 7, pag. 686.)

BITTHER. *Voyez* Béther ou Béthoron. Selon Eusèbe, Bitther n'était pas loin de Jérusalem. (Eusèbe, *Hist. ecclés.*, liv. 4, c. 6.)

BITUME, est une matière grasse, inflammable, onctueuse, qui se trouve surtout aux environs de Babylone et dans la Judée au lac Aphaltique, ou dans la mer Morte. On en trouve encore ailleurs. Il en est parlé plusieurs fois dans l'Écriture. Noé enduisit l'arche de bitume. (*Genèse*, 4, 14) On se servit de bitume au lieu de ciment pour la tour de Babel (*Genèse*, 11, 3); et le petit vaisseau dans lequel Moïse fut exposé au bord du Nil fut aussi enduit de bitume. (*Exod.* 2, 3.)

BIVAR (François), religieux de Cîteaux, né à Madrid en Espagne, fut envoyé à Rome en qualité de procureur-général de son Ordre; et étant retourné dans son pays, il y mourut l'an 1636. Il avait enseigné la théologie, et composé divers ouvrages, entre autres, quelques vies de Saints, un Traité des hommes illustres de l'Ordre de Cîteaux; un Traité de l'Incarnation, etc. (Charles de Visch, *Biblioth. Cisterc.* Nicolas Antonio, *Biblioth. hisp.*)

BIVERO (Pierre), né à Madrid en 1572, entra chez les jésuites en 1593. En 1616, il fut envoyé en Flandre où il fut prédicateur des archiducs Ferdinand et Isabelle Claire-Eugénie, et confesseur du marquis d'Haiton, gouverneur des Pays-Bas pour le roi catholique. Il mourut, en 1656, recteur du collége de Madrid. On a de lui plusieurs ouvrages en espagnol, la plupart sur des sujets de piété. (Sotwel.)

BIZACÈNE, *Bisacium*, ville autrefois épiscopale d'Afrique, sous la métropole de Carthage, et capitale de la province Bisacène à qui elle donnait son nom. C'est à présent la partie méridionale du royaume de Tunis.

Conciles de Bizacène.

Le premier se tint l'an 504 ou 507, contre le roi Trasimond, ennemi de la religion catholique, qui voulait supprimer les évêchés. (*Reg.*, 10. Lab., 4.)

Le deuxième, l'an 541. On fit une députation à l'empereur Justinien qui écrivit qu'il était le vengeur des canons, et qu'il ferait valoir les décrets du synode.

Le troisième, l'an 602, au sujet de Clémentius, primat de la province de Bizacène, accusé de crimes. (Saint Grég., épit. 35, liv. 10.)

Le quatrième, l'an 646, contre les Monothélites. (Labb., tom. 5.)

BIZACIUM, siége épiscopal de la Bizacène en Afrique, autrefois capitale de cette province, et qui lui a donné le nom. Ptolémée et Procope en font mention.

BIZANA, siége épiscopal sous la métropole de Trébizonde, dans le Pont Polémoniaque.

BIZARDIÈRE (Michel-Daniel de La), était ecclésiastique, d'une famille noble de Normandie. Il mourut à Paris après l'an 1730 dans un âge fort avancé. On a de lui plusieurs ouvrages, savoir : 1° *Historia gestorum in Ecclesia memorabilium*, *ab anno* 1517 *ad annum* 1546, c'est-à-dire, histoire de ce qui s'est passé dans l'Église depuis l'an 1517 jusqu'à l'an 1546, à Paris, chez Jombert, 1700. Cet ouvrage est dédié à Messieurs de l'assemblée du clergé de 1700, et divsié en trois décades qui contiennent les ravages que fit l'hérésie de Luther pendant ce temps-là dans le pays du nord et autres. Ceux qui cherchent dans une histoire l'élégance du style jointe à la variété des faits trouveront dans celle-ci de quoi se satisfaire; elle est d'ailleurs fidèle et fort propre à faire connaître les vrais motifs qui ont porté les novateurs à se séparer de l'Église. 2° On a de M. de La Bizardière, l'Histoire d'Érasme, sa vie, ses mœurs, sa mort et sa religion ; à Paris, 1721. 3° L'Histoire des Diètes de Pologne pour les élections des Rois, depuis la mort de Sigismond Auguste en 1572, jusqu'à l'élection de Jean Sobieski; in-12, à Paris, 1697. 4° L'Histoire de la scission ou division arrivée en Pologne en 1697, au sujet de l'élection d'un Roi ; in-12, à Paris, 1699. Ces deux ouvrages sont bien écrits, et ont fait beaucoup d'honneur à leur auteur. 5° L'Histoire de Louis-le-Grand, depuis le commencement de son règne jusqu'en 1710 ; in-8°, à Paris, 1712 : ouvrage qui ne répond nullement à la réputation que M. de La Bizardière s'était acquise par ce qu'il avait publié sur la Pologne. 6° On attribue encore à cet auteur les deux ouvrages suivans : *Caractères des Auteurs anciens et modernes*, *et les jugemens sur leurs ouvrages* ; in-12, à Paris, 1704, chez Grégoire Dupuis. *Abrégé de l'Histoire des Savans anciens et modernes* ; in-12, à

Paris, chez Jacques Édouard, 1708. M. de La Bizardière avait fini une Histoire des Hérésies, qui dès l'an 1724 était, dit-on, en état de voir le jour. (*Voyez* les *Mémoires de Trévoux*, t. 1er, mars et avril 1701. Le père Desmolets, de l'Oratoire, dans les *Nouvelles littéraires du* 1er *décembre* 1723, imprimées in-8°, à Paris. M. Goujet, *Contin. de la Biblioth. de Dup.*, tom. 3, pag. 619 et les suivantes.)

BIZINES, ville épiscopale d'Alanie, dans le diocèse d'Ibérie, sous la métropole d'Alanie et le patriarchat de Constantinople. Georges Pachymère dit que l'évêque de cette ville fut envoyé par les Alains vers Andronic Paléologue. Il paraît même que cet évêque était métropolitain. En voici quelques uns :

1. Lucas, celui même que les Alains députèrent à Andronic pour le prier de les admettre dans sa milice : ce que ce prince leur accorda. Il assista aussi à un concile que tint le patriarche Athanase, et dans lequel Jean Drimys fut déclaré rebelle à l'Église et à l'État.

2. N..., assista l'an de Jésus-Christ 1341, au concile de Constantinople, où Barlaam et Acyndine, ennemis de l'hérésie de Palamas, furent condamnés.

BIZOZERO (Jean-Baptiste), théologien de Milan, a écrit : 1° *Tractatus de septem Sacramentis;* à Milan, 1622, in-4°. 2° *Summa casuum conscientiæ;* 1628, in-4°. 3° *Tractatus de Usura perfectissimus.* 4° *De Mendacio.* 5° *De Matrimonio.* Ces trois derniers ouvrages n'ont point été imprimés. On les garde manuscrits dans la Bibliothèque de la chartreuse de Pavie. (*Biblioth. Script. Mediolan.*)

BIZOZERO (Simplicien), pieux et savant barnabite milanais, mort en 1710, a laissé les ouvrages suivans : 1° *Lezioni morali sopra le parabole di Salomone;* Milan, 1684 et 1686, 3 vol. in-fol. *Il Giardino di delicie dello sposo celeste o sieno le Azioni piu eroiche de santi;* 1693, 3 vol. in-4°. 3° *Concentramento sacro*, 1675, in-12, ibidem.

BLACBURNE (François), théologien anglican né en 1705 à Richmond, dans le comté d'York, fit ses études à l'Université d'Oxford, et prit les Ordres en 1628. Il fut nommé vers 1739 recteur de Richmond, et en 1750 chanoine de Bitton, et élu archidiacre de Cléveland. C'est vers ce temps qu'il commença à écrire en faveur de la liberté religieuse, à laquelle il donnait la plus grande latitude. Ses opinions parurent si opposées à la doctrine anglicane, et si favorables aux principes des dissidens, qu'une congrégation de ces sectaires lui proposa de venir être leur pasteur; mais Blackburne s'y refusa, garda les bénéfices qu'il possédait dans l'Église établie, et y demeura attaché le reste de ses jours, quoiqu'il en réprouvât les pratiques. Il se fit connaître encore plus particulièrement comme

défenseur de la liberté religieuse en publiant : 1° l'Apologie des auteurs d'un livre intitulé : *Recherches libres et sincères relatives à l'Église d'Angleterre*, etc. Quelques uns prétendent que ces Recherches même étaient de lui ; mais il l'a toujours nié. 2° *Le Confessional*, ou *libre et entier Examen du droit, de l'utilité, de l'édification, et de l'avantage de l'établissement des professions systématiques de foi et de doctrine dans les églises protestantes*, in-8°. Ce fut en 1776 que parut cet ouvrage qui excita fortement l'attention publique. L'auteur s'y déclare pour la liberté entière. La doctrine qu'il y professe fut comme le signal d'une vive dispute soutenue de part et d'autre avec opiniâtreté, et donna lieu à une foule de pamphlets. Il y eut en 1768 une seconde édition de cet ouvrage qui fut bientôt suivie d'une troisième qui parut en 1770. 3° *Considérations sur l'état actuel de la controverse entre les protestans et les catholiques de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, principalement sur la question de savoir jusqu'à quel point ces dernières ont droit à la tolérance d'après les principes du protestantisme*, 1762. Blacburne, entraîné par sa haine pour le catholicisme, s'écarte beaucoup dans cet ouvrage de cette libéralité d'idées qui convient à un défenseur de la liberté particulière, et dont il avait fait preuve dans ses autres écrits. 4° Nous avons encore de lui un Tableau abrégé de la controverse concernant l'état intermédiaire, etc., depuis le commencement de la réformation protestante jusqu'au temps présent, avec un discours préliminaire sur l'utilité et l'importance de la controverse théologique ; 1765, réimprimé avec additions en 1772. L'auteur avait pris part à cette dispute par quelques écrits où il s'attache à démontrer qu'il n'y a dans l'Écriture aucune preuve d'un état intermédiaire heureux ou malheureux entre la mort et la résurrection. Il a écrit aussi dans les papiers publics anglais quelques petites pièces en faveur de la liberté politique, et il a eu beaucoup de part à un Recueil de Lettres et d'Essais sur ce sujet publié en 1774 en 3 vol. in-8°. Blacburne était un habile controversiste ; son style, en général, est vif et soutenu, et ses écrits polémiques, malgré la sécheresse de la matière, se font lire avec intérêt. En 1804, parurent ses *OEuvres posthumes*. On y trouve la même liberté d'opinions, et des sentimens assez peu orthodoxes sur le mystère de la sainte Trinité. Cet auteur mourut le 7 août 1787 âgé de quatre-vingt-trois ans.

BLACHE (Antoine), prêtre et docteur en théologie, né à Grenoble en 1635 d'une famille noble, porta d'abord les armes. Blessé au siége d'une ville d'Italie, il abandonna le service militaire, et s'engagea dans l'état ecclésiastique. Il fut membre

pendant quelques années des prêtres de la communauté de Saint-Sulpice, et reçut ensuite les provisions de la cure de Ruel. On a de l'abbé Blache une Réfutation de l'hérésie de Calvin par la seule doctrine de Messieurs de la religion prétendue réformée, in-12, Paris, 1687. Mais ce qui l'a fait principalement connaître, c'est le soin que prit un certain parti de réchauffer son histoire cinquante ans après sa mort. L'abbé Blache publia en 1699 une histoire intitulée : *Anecdotes* ou *Histoire secrète qui découvre les menées sourdes du cardinal de Retz et de ses adhérens pour ôter la vie au Roi et au Dauphin*. Dans ce bizarre écrit, fruit d'une imagination déréglée, Blache voit des complots partout ; il a sauvé deux fois la vie au Roi qu'une marquise d'Asserac voulait empoisonner. Rien n'est si commun que les empoisonnemens dans cet écrit : l'auteur prend ombrage de tout, voit partout des ennemis et des crimes. Il en veut particulièrement à l'archevêque de Paris de Harlay et au père de La Chaise. Il accuse le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, d'intrigues, de trahison et de perfidie. A l'entendre, ce sont ces trois hommes qui ont été la cause de la guerre de 1688, qui n'eût pas eu lieu si l'on eût suivi ses conseils. Cet ouvrage fut la cause de l'arrestation de Blache ; il fut enfermé à la Bastille où il mourut le 29 janvier 1714.

5.

BLACKALL (Offspring), théologien, né à Londres en 1654, fut évêque d'Excester, et se fit estimer par sa candeur et sa probité. Il mourut dans son évêché en 1716. Il passe pour un des bons prédicateurs d'Angleterre. Ses sermons ont été imprimés en 2 vol. in-fol, 1723.

BLACKLOE (Thomas), fut d'abord professeur de théologie au collége anglais de Douai, puis chanoine du Chapitre de Londres fondé par Bishop. C'était un homme savant, mais d'un caractère inquiet et turbulent. Il forma un parti contre Richard Smith, en 1657 ; il suscita les mêmes tracasseries à Gage, son successeur, et l'obligea de se désister de sa dignité de vicaire apostolique. Dans ces querelles, Blackloë publia plusieurs écrits qui furent condamnés par l'Inquisition romaine : tels que, *Sonus Buccinæ ; Appendicula ad Sonum Buccinæ ; Tabulæ suffragales ; Monumethes excantatus ;* contre Robert Pugh. Il dédia, en 1660, ses *Institutiones ethicæ* aux évêques des Pays-Bas, par une épître où il relevait leur dignité fort au-dessus des idées qu'on en avait alors, et où il représentait les jésuites comme tendant à la ruine de l'Église. Les jésuites firent censurer l'ouvrage par la Faculté de Théologie de Douai. Blackloë est encore auteur d'un traité singulier : *De medio Animarum statu*, qui fit beaucoup de bruit dans le temps. On lui reprocha d'y enseigner,

1° que, lorsque l'on dit que Jésus-Christ a été conçu par l'opération du Saint-Esprit, il faut l'entendre de l'opération de Dieu le Père exclusivement. 2° Que les âmes qui sont dans le Purgatoire n'en seront délivrées qu'au jugement dernier, et, par conséquent, que les prières pour les morts sont inutiles. 3° Que les damnés n'éprouvent point la peine des sens; qu'ils n'ont d'autres tourmens que ceux qui naissent du sentiment de leur propre perversité, et que dans cet état ils sont plus heureux que dans cette vie. 4° Que l'opinion de l'infaillibilité du pape est la mère de toutes les hérésies, etc. On trouve des détails curieux sur la doctrine de cet auteur dans *Blackloanæ hæresis Historia et confutatio, auctore Lomino*. Blackloë eut des partisans, entre autres le docteur Holden qui prit sa défense sur plusieurs points, et fit son apologie sur d'autres. Cependant on ne peut le justifier d'avoir montré trop d'opiniâtreté et de passion dans sa conduite, et un certain penchant pour la nouveauté.

BLACVOD (Adam), Écossais, mort en 1613, a laissé : *Caroli IX Pompa funebris, versibus expressa... De vinculo religionis et imperii et de conjunctionum insidiis religionis fuco adumbratis... Adversus Georgii Buchanani dialogum de jure regni apud scotos, apologia pro Regibus*, etc. « Martyre de Marie Stuart, reine d'Écosse.... » *Sanctarum precationum præmia.. In Psalmum David L. meditatio.... Varii generis poëmata.* Ces ouvrages et quelques autres, imprimés séparément en différens endroits, ont été recueillis en 1644, in-4° par Gabriel Naudé qui a mis à la tête un éloge de l'auteur. (*Voyez* cet *éloge*, et le père Nicéron, dans ses *Mémoires*, tom. 22.)

BLACWALL (Antoine), théologien anglican et critique célèbre, né sur la fin du dix-septième siècle dans le comté de Derby, étudia à l'Université de Cambridge où il prit ses degrés. Il se dévoua à l'instruction de la jeunesse, et se mit à la tête d'une école particulière à Derby, faisant en même temps les fonctions de vicaire dans l'église de Tous-les-Saints de la même ville. En 1722, il fut appelé à Market-Bosworth pour y enseigner la grammaire : il quitta ce poste pour la cure de Clapham dans le comté de Surrey. S'étant démis de ce bénéfice en 1729, il retourna à Market-Bosworth où il mourut en 1731. On a de lui : *les Classiques sacrés défendus et éclaircis*, 2 vol. Il y défend quelques expressions du nouveau Testament critiquées comme barbarismes, et qu'il essaie de montrer avoir été employées par de bons auteurs. Cet ouvrage, très-estimé des théologiens, a été regardé par quelques savans critiques comme plus édifiant que solide. Chr. Wollius en a publié à Leipsick, en 1736, une traduction latine.

On a aussi de Blackwall une Grammaire latine qu'il avait composée pour ses élèves, et une traduction latine des *Sentences morales* de Théognis ; ouvrage assez estimé dans le temps.

BLACKWELT (George), ecclésiastique anglais, catholique romain, né en 1545 dans le comté de Middlesex, s'acquit une grande réputation dans le cours de ses études, d'abord à Oxford, au collége de la Trinité, puis à celui des Anglais à Douai. Le père Parsons, jésuite et recteur du collége anglais à Rome, le fit nommer archiprêtre avec des pouvoirs très-étendus pour gouverner l'Église catholique d'Angleterre. Le clergé séculier de ce pays qui aurait souhaité que le Saint-Siége y établît des évêques, plutôt que de le soumettre à un vicaire, vit cette mesure avec peine, et députa Bischop à Rome pour la faire réformer; mais Parsons y soutint son protégé, et, loin qu'on écoutât Bischop, il fut, par des ordres supérieurs, détenu assez long-temps dans le collège des Jésuites anglais. Cet événement causa dans l'Église catholique anglaise une division qui ne cessa que par la limitation des pouvoirs trop étendus accordés à Blackwelt. On a imprimé à Rouen une relation de ces troubles, intitulée : *Relatio turbarum jesuitarum anglorum cum G. Blackwelto*, in-4° sans date. Blackwelt mourut à Rome presque subitement le 13 janvier 1613. Ses ouvrages sont : 1° une lettre adressée au cardinal Cajétan en faveur des jésuites anglais, 1596. 2° Réponse aux interrogatoires qu'il avait subis en prison, 1607, in-4°. 3° *Epistolæ ad anglos pontificios*, Londres, 1609, in-4°. 4° *Epistolæ ad cardinalem Bellarminum.* 5° Différentes pièces au sujet de sa dispute avec le clergé séculier. On lui attribue un Traité contre la dissimulation et le mensonge, resté manuscrit à la bibliothèque Boldéienne : cet ouvrage porte son nom ; mais on croit que Tresham en est l'auteur.

BLAISE (saint), évêque de Sébaste en Arménie, souffrit beaucoup sous l'empereur Dioclétien, et mourut pour la défense de la foi sous l'empereur Licinius, à Sébaste même, vers l'an 316, par les ordres d'Agricola, gouverneur de Cappadoce et de la petite Arménie. On fait sa fête en Occident le 3 février, et son culte y est très-célèbre. On y montre aussi de ses reliques en un très-grand nombre d'endroits, quoiqu'il y ait tout sujet de douter si son corps est jamais sorti de Sébaste. On l'invoque particulièrement pour la guérison des maladies des enfans et des bestiaux. Les Actes de saint Blaise rapportés dans Bollandus sont sans autorité. (Baillet, 3 février.)

BLAISE. *Ordre de Saint-Blaise.* C'est un Ordre militaire que les rois d'Arménie établirent à l'honneur de ce Saint, comme étant le patron de leur royaume.

L'habit des chevaliers était bleu, et ils portaient une croix d'or qui servait de brisure au lion d'Arménie. Justiniani appelle cet Ordre l'*Ordre de Saint-Blaise* et de *Sainte-Marie*, et non pas de Saint-Blaise seulement. Il le place non en Arménie, mais en Palestine. Il dit qu'ils furent institués à peu près dans le même temps que les templiers et les hospitaliers; que les armes qu'ils portaient dans leur bannière était une croix de gueules toute unie, au centre de laquelle était un saint Blaise; que leurs réguliers étaient les mêmes que ceux des templiers; que les profès faisaient un vœu particulier de défendre la religion catholique et l'Église romaine, et qu'ils avaient la règle de saint Basile. (*Justiniani*, tom. 1, c. 24.)

BLAIVILLE (Remi de), auteur de la vie de la très-sainte Vierge, en dialogue, 1720.

BLAMONT ou BLASIMONT, *Bladimons*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, de la congrégation des Exempts, était située près des rivières de la Dordogne et de la Garonne, au diocèse de Bazas, et sous l'invocation de saint Maurice. Elle existait dès l'an 980. Les religieux de Saint-Jean-d'Angely dans la Saintonge prétendaient que le monastère de Blamont leur était autrefois soumis, et que son abbé était nommé de plein droit par celui de Saint-Jean-d'Angely. (*Gallia christ.*, tom. 1, col. 1217.) L'abbaye de Blamont avait été sécularisée avant nos troubles.

BLAMPIN (Thomas), savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Noyon en Picardie l'an 1640, fit profession en l'abbaye de Saint-Remi-de-Reims le 19 décembre 1685. Après avoir enseigné la philosophie et la théologie, il fut chargé par ses supérieurs de la nouvelle édition des OEuvres de saint Augustin. Il fit paraître dans cette vaste et pénible tâche autant d'exactitude et de diligence que de sagacité, de goût, de jugement et d'érudition. Il ne l'eut pas plutôt achevée que la modestie, qui lui était naturelle, le porta à demander à ses supérieurs la permission de se cacher dans quelque lieu de retraite, où il pût s'occuper uniquement des exercices de la pénitence et de la piété; mais ses supérieurs, loin d'acquiescer à ses désirs, le contraignirent d'accepter le prieuré de Saint-Nicaise de Reims, puis celui de Saint-Remi de la même ville, et celui de Saint-Oüen de Rouen. Il fut nommé visiteur de la province de Bourgogne en 1708, et mourut dans l'exercice de cette charge par l'excès de ses austérités, à Saint-Benoît-sur-Loire, le 13 février 1710, en sa soixante-dixième année.

BLANC (Thomas Le), jésuite, né à Vitry, au diocèse de Châlons en Champagne, fit sa profession des quatre vœux le 6 août 1634. Il enseigna la langue hébraïque et l'Écriture-Sainte, fut recteur de plusieurs colléges, et provincial de Champagne. Il mourut

à Reims le 25 août 1669, et laissa divers ouvrages, entre autres : Instructions spirituelles pour tous les exercices du chrétien, où chacun trouvera ce qu'il est obligé de faire envers Dieu, envers soi-même et envers le prochain, à Dijon, 1659, in-8°. *Jesus pastor oves proprio sanguine pascens : commentarius in psalmum XXII*, à Dijon, 1659, in-16. Dieu vengeur et ennemi des juremens, à Pont-à-Mousson, 1660, in-12. Le bon Valet; la bonne Servante, à Pont-à-Mousson, 1660, in-12. Le saint Travail des mains, ou la Manière de gagner le ciel par la pratique des actions manuelles, etc., à Lyon, 1661, in-4°. Le bon Vigneron, le bon Laboureur, le bon Artisan, à Dijon, 1661, in-12. Le bon Riche, le bon Pauvre, à Dijon, 1662, in-12. Consolation des veuves, à Paris, 1662, in-12. Le Miroir des Vierges, dédié aux Ursulines de toute la France, à Dijon, 1661, in-12. Le bon Écolier, à Paris, 1664, in-12. *Analysis psalmorum Davidicorum, cum amplissimo commentario, in quo non tantum sensus litterales, sed omnes etiam mystici exponuntur*, à Lyon, 1665 et 1676, 6 vol. in-fol., et à Cologne, en 1681. Il a fait aussi plusieurs traductions. (Sotwel. Oudin.)

BLANCHARD (Antoine), prêtre, bachelier en théologie, prieur et seigneur de St.-Marc-lez-Vendôme, a laissé, 1° Nouvel essai d'Exhortations pour les états différens des malades, Paris, chez Jacques Étienne, 1718, 2 vol. in-12. 2° Discours pathétiques sur les Matières les plus importantes et les plus touchantes de la Morale chrétienne, etc., Paris, chez Henri, 1730, 2 vol. in-12.

BLANCHARD (Guillaume), avocat au parlement de Paris, mort le 24 septembre 1724, a donné, en 1715, une compilation des ordonnances des Rois, sous le titre de : Compilation chronologique, contenant un recueil des Ordonnances, Édits, Déclarations et Lettres-patentes des rois de France, qui concernent la justice, la police et les finances, depuis l'an 987 jusqu'à l'année 1715. Il a aussi augmenté et continué les Éloges des présidens à mortier et des premiers présidens, publiés par son père François Blanchard. Il a aussi composé une histoire où il parle des chanceliers, des gardes-des-sceaux, des conseillers, des avocats et des procureurs-généraux, depuis l'établissement du parlement jusqu'en l'an 1725, et une Histoire des maîtres des requêtes. Ces derniers ouvrages sont demeurés manuscrits entre les mains de François-Auguste Blanchard, fils de Guillaume. (*Journal des Savans*, février, 1725.)

BLANCHE (La), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Luçon. *Voyez* NOIRMOUTIER.

BLANCHE COURONNE, *Alba corona*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, dans la Bretagne,

diocèse de Nantes. On ignore le temps de sa fondation.

BLANCHELANDE, *Blancalanda*, abbaye régulière de l'Ordre de Prémontré, était située en Basse-Normandie sur la petite rivière de Neaudouil, au diocèse de Coutances. Elle eut pour fondateur, en 1554, Richard de La Haye et Mathilde de Vernou, sa femme. Les premiers chanoines qui l'habitèrent furent tirés de Brocquebeuf, qui est aujourd'hui un prieuré simple dépendant de l'abbaye de Blanchelande. (*Gallia christ.*, t. 11, col. 944.)

BLANCIOTTI (Bonaventure), religieux carme de la province de Piémont, a donné une nouvelle édition des ouvrages de Thomas Waldensis, sous ce titre: *Thomæ Waldensis Carmelitæ anglici doctrinale antiquitatum fidei catholicæ Ecclesiæ, ad vetera exemplaria recognitum et notis illustratum à R. P. F. Bonoventura* Blanciotti... *Venetiis*, in-fol. On connaît les ouvrages de Thomas Walden, ou de la province de Walden en Angleterre; on sait qu'il fut le plus fort antagoniste de Wicleff. La nouvelle édition de ces ouvrages a été faite avec le plus grand soin: les anciens manuscrits de l'auteur, tous les textes des saints Pères employés dans ses divers traités ont été revus et confrontés; on y a fait les changemens ou les corrections nécessaires. On a joint au bas des pages beaucoup de remarques. (*Journal des Savans*, 1760, pag. 231.)

BLANDA, ancienne ville de Lucanie, dans le vicariat romain, dont la situation est disputée entre les auteurs. Ptolémée en fait une ville au milieu des terres, proche de Potouza; Méla la met sur le bord de la mer, entre Policastro et Vélia; d'autres croient que c'est Castello-à-Mare, quelques uns veulent que ce soit Maratia; Holstenius soutient que c'est Porto-de-Sapri: il y en a enfin qui disent que c'est Belvédère. C'était autrefois un siége épiscopal où ont siégé les deux évêques suivans:

1. N..., après la mort duquel saint Grégoire donna ordre à Félix d'Agropoli de visiter cette église.

2. Paschal, assista au concile de Latran, sous le pape Martin, en 649.

BLANDINE, l'une des quarante-huit martyrs de Lyon, était esclave, faible de corps et d'une complexion très-délicate; ce qui ne l'empêcha pas de souffrir les supplices les plus cruels avec une constance qui jeta ses bourreaux dans l'étonnement, et qui leur faisait dire que le moindre des tourmens qu'ils lui avaient fait endurer devait seul lui ôter la vie: mais la confession de la foi de Jésus-Christ donnait à cette bienheureuse martyre une vigueur toujours nouvelle, et sans répéter autre chose que ces paroles: *Je suis chrétienne; il ne se passe aucun crime parmi nous*; les plus cuisantes douleurs lui étaient agréables. Elle fut battue de ver-

ges en dernier lieu, déchirée par les bêtes, mise sur le feu dans la chaise de fer ardente, renfermée dans un filet pour être exposée à un taureau qui la secoua longtemps, et la jeta plusieurs fois en l'air avec ses cornes ; enfin égorgée. L'Église honore sainte Blandine d'un culte particulier, et on la voit souvent à la tête de tous les autres martyrs de Lyon, comme si la fête, qui leur est commune à tous, se faisait particulièrement pour elle. L'église de Vienne appelle encore la fête des martyrs de Lyon, *la fête de sainte Blandine* et de ses compagnons, et ne nomme qu'elle dans l'oraison du jour. (Baillet, 2 juin.)

BLANDINIÈRE (de La), curé de Soulène en Anjou, de l'académie d'Angers, sa patrie. Nous avons de lui trois volumes in-12 des Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers, tenues en l'année 1745 et 1748.

BLANDRATA (Georges), natif du marquisat de Saluces, dans le seizième siècle, fut un des premiers nouveaux Ariens avec Valentin Gentilis et Fauste Socin. S'étant sauvé des prisons de l'inquisition de Pavie, il se retira à Genève, puis en Pologne et en Transilvanie, où il enseigna le trithéisme, disant qu'il y avait trois personnes et trois essences en la Trinité, et que le Père seul était l'unique vrai Dieu. (Florimond de Raymond, *de la Naissance de l'Hérésie*, l. 2, ch. 16, n. 5. Sponde, *Ann.*, ch. 1551, n. 10; 1561, n. 33; 1566, n. 30.)

BLANÈS (Louis), dominicain, natif de Valence en Espagne, docteur et professeur en théologie de cette Université, qualificateur de l'inquisition et examinateur synodal des évêchés de Valence et de Tortose, a donné, 1° *Opus moralitatum*, in-4°. 2° *Sermons de la Vierge Marie*, in-4°. La Vie de la bienheureuse Jeanne, princesse de Portugal, de l'Ordre de Saint-Dominique, in-4°. 4° La Vie de la sœur Léonarde du Saint-Sacrement, in-4°. 5° Une Description de la cellule de Saint-Vincent-Ferrier dans son couvent de Valence.

BLANGY, *Blangiacum*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans le comté d'Artois, près d'Hesdin, sur la rivière de Ternois, au diocèse de Boulogne. Elle fut fondée pour des filles par sainte Berthe, la douzième année du roi Thierry. L'église qu'elle y fit bâtir en forme de croix fut dédiée en l'honneur de la Vierge le 9 janvier 686. Sainte Berthe y fut enterrée vers l'an 725, et les religieuses qu'elle avait établies en ce lieu y subsistèrent jusqu'aux incursions des Normands qui brûlèrent le monastère. Il fut rétabli dans le onzième siècle, mais pour des religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, que Roger, comte de Saiut-Paul, y fit venir vers l'an 1032, de l'abbaye de Fécamp, à laquelle celle de Blangy était encore soumise sur la fin du treizième siècle. Dès

que l'abbaye de Blangy fut rétablie, on y remit le corps de sainte Berthe que les religieuses avaient transporté en Allemagne en fuyant les Normands. Cette abbaye était régulière et élective par les religieux de la maison. L'abbé était seigneur de tout le Ternois, et avait séance aux États d'Artois. (*Gallia christ.*, tom. 10, col. 1588.)

BLANPAIN (Jean), chanoine régulier de la réforme de Prémontré, né au bourg de Vignot, près de Commerci, le 21 octobre 1704, entra au noviciat de l'abbaye de Sainte-Mai de Pont-à-Mousson, le 25 octobre 1719, et fit profession le 6 juillet 1721. Il enseigna à l'abbaye d'Estival la rhétorique, la philosophie, la théologie, et prit en 1734 le bonnet de docteur dans l'Université de Pont-à-Mousson; il fut ensuite curé d'Estival et official dudit lieu. Il aida l'abbé Hugo dans le travail des Annales de l'Ordre de Prémontré, parcourut un grand nombre d'abbayes pour en tirer des documens, et peut passer pour un des plus laborieux coopérateurs de ce célèbre et docte abbé. On a du père Blanpain de savantes notes sur la vie du bienheureux Louis, comte d'Arnstein, religieux prémontré, publiées d'abord dans la Bibliothèque de Prémontré du père Le Paige, et ensuite dans les *Sacræ antiquitatis monumenta*, de l'abbé Hugo, tom. 11, pag. 34. Il a aussi enrichi de notes la Chronique de Baudouin de Ninove, et celle de Vicogne, insérées toutes deux dans le même Recueil. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Jugement sur les écrits de M. Hugo*, évêque de Ptolémaïde, abbé d'Estival en Lorraine, historiographe de Prémontré, etc. Nancy, Cusson, 1736, in-8°.

BLANZAC, *Blanziacum*, ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, au diocèse d'Angoulême. Elle était sécularisée, mais le chef conservait le titre d'abbé.

BLASCO (Charles). Nous avons de lui : *Opuscoli canonici storici*, tom. 1, in Napol., 1758, in-4°. Cet ouvrage, dont on fait une grande estime, a pour objet la morale et les cas de conscience. Ce volume roule particulièrement sur le mariage, tant par rapport au ministre de ce sacrement que par rapport aux dispositions des contractans; il roule pareillement sur les ordinations, et principalement sur les dispositions que doivent apporter les ecclésiastiques pour recevoir les Ordres sacrés. Il prouve solidement ce qu'il avance, et il éclaircit les difficultés qui peuvent se trouver dans ses preuves par des remarques qu'il place au bas des pages. L'ouvrage commence par une lettre de cent trente-trois pages, qui est une réponse de l'auteur à une consultation que le supérieur du séminaire de Naples lui avait faite touchant un ecclésiastique dont les mœurs n'étaient pas réglées, et qui voulait cependant recevoir les Ordres sa-

crés. Il s'agissait de savoir si un clerc qui est assez repentant de ses fautes passées pour en recevoir l'absolution sacramentelle, peut aussi recevoir quelqu'un des ordres sacrés; l'auteur prétend qu'il faut de plus, en ce cas, au moins deux au trois années d'épreuves pour s'assurer de la personne. (*Journal des Savans*, 1760, pag. 289.)

BLASPHÈME, *Blasphemia.* Le blasphème est un crime qui se commet contre Dieu par des paroles ou des sentimens qui lui font injure, en lui attribuant ce qui ne lui convient pas, comme l'injustice; ou en lui ôtant ce qui lui convient, comme la sagesse, la bonté, la puissance, etc. *Blasphemia est locutio contumeliosa in Deum.*

Blasphemia dividitur, 1° *in internam et externam;* 2° *in immediatam et mediatam;* 3° *in enunciativam, imprecatoriam et dehonestativam;* 4° *in simplicem et hæreticalem;* 5° *in directam et indirectam.*

Blasphemia interna ea est quæ hæret in corde nec profertur ore, ut cùm dicit insipiens in corde suo, non est Deus. *Externa, quæ profertur ore, scriptis, cantu, voce sive articulata sive inarticulata,* etc.

Blasphemia immediata ea est quæ proximè et immediatè fertur in Deum. Mediata, quæ fertur in sanctos, aut alias creaturas in quibus peculiari modo relucet Deus, sicque mediatè redundat in Deum.

Blasphemia enunciativa ea est per quam vel tribuitur Deo quod ipsi non convenit, v. g. quod sit crudelis, vel ipsi denegatur quod ei convenit, v. g. quod sit providus.

Blasphemia imprecatoria ea est per quam malum Deo optatur, puta cum dicitur, pereat Deus, maledictus sit, etc., *dehonestativa ea est per quam enuntiatur aliquid in Deo vel in Christo existens, sed indecenter et per modum contumeliæ, ut cum aliquis indignabundus nominat Christi caput, ventrem,* etc.

Blasphemia simplex ea est per quam enuntiatur simpliciter et absque falsitate, id quod est in Deo aut Christo, sed contumeliosè et irreverenter. Hæreticalis, quæ hæresim et falsitatem habet adjunctam, pronuntiatque de Deo quod ei non convenit, puta ignorantiam, etc.

Blasphemia directa illa est quæ fit cum directa intentione inhonorandi Deum vel sanctos; indirecta vero quæ sequitur ex verbis vel factis aliquam honoris divini minutionem continentibus.

Rursùs blasphemia, alia est in patrem, quæ ex infirmitate procedit; alia in filium, quæ ex ignorantia; alia in Spiritum sanctum, quæ ex malitia ortum habet, quæque in eo consistit ut manifesta Dei opera contra propriæ conscientiæ dictamen, diabolo tribuantur, ut olim Pharisæi.

Le blasphème est un péché mortel, en quelque matière que ce puisse être; parce que tout outrage fait à Dieu renferme en

soi une irrévérence et un mépris de la majesté de Dieu ; lequel mépris est toujours mortel. C'est pour cela que dans l'ancienne loi on lapidait les blasphémateurs par l'ordre de Dieu, et que, dans la nouvelle, les conciles, les papes et les Rois ont fait contre eux des ordonnances très-sévères. L'ordonnance de saint Louis prononce la peine de mort contre les blasphémateurs. Celle d'Orléans, art. 23; de Moulins, art. 86; et de Blois, art. 38, contiennent les mêmes dispositions.

Le blasphème est un cas réservé quand il est commis publiquement. (*V.* Cas réservés.) Mais autrefois ce n'était pas un cas royal, et le juge du seigneur haut-justicier pouvait en connaître. (Bornier, sur l'art. 2 du titre premier de l'Ordonnance criminelle.) On peut voir aussi sur cette matière la Conférence des Ordonnances, la Déclaration du 7 septembre 1651, et le Code pénal.

BLASTARES (Matthieu), moine de l'Ordre de St.-Basile, fit en 1335 un Recueil des constitutions ecclésiastiques, accompagnées des lois civiles qu'il réduisit à certains chefs, suivant l'ordre alphabétique, auquel il donna le nom de *Syntagma*, qui signifie un assemblage de canons et de lois par ordre. On lui attribue aussi un Traité des causes ou questions sur le mariage, imprimé dans le Droit grec-romain de Leunclavius. (Doujat, *Histoire du Droit canon.*)

BLASTUS, nom d'homme. (Grec, *qui germe* ou *qui produit.*) (*Act.*, 12, 20.)

BLAU (Félix-Antoine), né en 1754, professeur de théologie à Mayence, et chaud partisan de la révolution, fut un de ceux qui contribuèrent le plus à propager dans cette ville les germes de cette fièvre française. Les autorités du lieu le firent arrêter en 1793, et enfermer dans la forteresse de Kœnigtein. Quand les Français furent maîtres de Mayence, il sortit de prison et fut nommé juge au tribunal criminel de ce lieu. Il mourut le 23 décembre 1798. On a de lui : 1° *Histoire critique de l'infaillibilité ecclésiastique*, Francfort, 1791, in-8°; ouvrage hardi, écrit en allemand, et plein de violentes attaques contre l'Église romaine. 2° *Essai sur le développement moral de l'homme*, Francfort, 1795, in-8°. 3° *Critique des Ordonnances relatives à la religion, rendues en France depuis la révolution, fondée sur les principes du Droit politique et ecclésiastique*, Strasbourg, 1799, in-8°.

BLAURER (Ambroise), né à Constance en 1492, était engagé par des vœux monastiques; il y renonça, embrassa les erreurs de Luther, et les prêcha dans sa ville natale. Il travailla ensuite avec OEcolampade et Bucer à introduire cette secte dans la ville d'Ulm ; et enfin avec Brentius et deux autres protestans, pour l'introduire dans le duché de Wirtemberg. Il mourut en

1567. On a de lui des ouvrages de piété peu lus, même par ceux de son parti.

BLENDE (Barthélemy de), missionnaire jésuite, naquit à Bruges le 24 août 1675, de parens distingués. Après avoir achevé ses études de théologie d'une manière brillante dans la maison des jésuites de Malines, il en embrassa l'institut. Il crut que Dieu l'appelait à l'œuvre des missions, et fit part à ses supérieurs du désir qu'il avait de s'y consacrer. Destiné à prêcher la foi dans le Paraguay, il passa en Espagne et s'embarqua à Cadix avec l'archevêque de Lima. Le vaisseau qui les portait fut pris par les Hollandais; mais la liberté leur ayant été bientôt rendue, il s'embarqua pour la seconde fois en Espagne, et se rendit à Buénos-Ayres. Son premier soin fut de s'arrêter dans le collége de cette ville pour y apprendre la langue des Guanariens, chez lesquels il devait être employé. Le succès qu'il eut dans cette mission détermina les supérieurs à lui confier la direction d'une entreprise plus difficile. Il s'agissait de trouver une route plus courte que celle du Pérou pour se rendre à la mission des Chiquites, peuplade que le père de Arce avait découverte. Les deux religieux s'embarquèrent le 24 janvier 1715 à la ville de l'Assomption. La route qu'ils devaient suivre était couverte de peuples barbares, parmi lesquels on signalait surtout les Guaycuréens et les Layaguas; les premiers, audacieux et féroces, battant sans cesse les rives du fleuve; les seconds, cruels et perfides, habitant le fleuve même sur des troncs d'arbres creusés en canots; les uns et les autres ennemis déclarés des Espagnols et des chrétiens. Les deux missionnaires avaient déjà fait près de cent lieues sur le fleuve sans trouver un seul de ces sauvages, lorsqu'ils aperçurent une barque remplie de Layagas qui venaient implorer, disaient-ils, leur protection contre d'autres peuplades. Ces deux Pères les accueillirent avec bonté, et les sauvages y parurent sensibles; mais bientôt après, se voyant en force, ils s'emparèrent du bâtiment et massacrèrent l'équipage. Le père de Blende ne fut pas épargné; son corps fut jeté dans le fleuve. Le père de Arce, qui avant cet événement s'était séparé de son compagnon, lui survécut peu, ayant aussi, quelque temps après, été massacré. Ce double martyre eut lieu dans l'anné 1715.

BLERUS (Jean), prieur du monastère de Saint-Jacques de Liége, a laissé : *Historia revelationis B. Julianæ Carnaliensis divinitus factæ, et institutionis festi venerabilis Sacramenti.*

BLÉTERIE (l'abbé de La) (Philippe-René), de Rennes, de l'académie des inscriptions et Belles-Lettres, et professeur d'éloquence au collége royal. Nous avons de lui des Lettres à un ami, au sujet de la relation du Quiétisme, 1733, in-12. *Vin-*

diciæ grammaticæ hebraicæ Francisci Masclef adversus Guarinum. La Vie de l'empereur Julien, 1746, in-12. Histoire de l'empereur Jovien, et la traduction de quelques ouvrages de l'empereur Julien, 1748, 2 vol. in-12, etc.

BLIOUL (Jean du), cordelier et docteur en théologie, né dans le Hainault au seizième siècle, fit un voyage à Jérusalem, au retonr duquel il vint se fixer à Besançon, où il en publia la relation sous le titre de *Voyage de Jérusalem et Pèlérinage des saints lieux de la Palestine*, contenant les indulgences et autres choses notables et remarquables vues par l'auteur en la Terre-Sainte, 1602, in-16. Foppens (*Bibliothèque belgique*, pag. 603) en cite une autre édition, Cologne, 1600, in-8°. Le même auteur attribue à Blioul: *Oratio Philippica qua inter hujus seculi tenebras veritatis domicilium demonstratur*, Liége, Hovius, 1597; et *Tractatus de libero-arbitrio;* mais il ne dit point si le traité a été imprimé, ni en quelle langue les deux ouvrages sont écrits. J. du Blioul remplit, pendant plusieurs années, la place de grand-pénitencier à Besançon: il n'habitait point le couvent de son Ordre, mais une chapelle où il s'était reclus volontairement. On ignore l'époque de sa mort.

BLISSEM ou BLISSEMIUS (Henri), jésuite allemand, fut théologien, prédicateur et provincial de son Ordre dans toute l'Autriche. Il mourut à Gratz en 1586, et laissa les deux ouvrages suivans qui ont été imprimés à Ingolstad: 1° *de Communione sub una specie.* 2° *De Ecclesia militante, contra Herbrandum Tubingensem.* (Zweert, *Athenæ belgicæ.*)

BLISSON (M.), a donné un Traité des Droits des évêques sur les réguliers exempts, Paris, 1715, in-12. L'auteur se propose, dans cet ouvrage, de marquer tous les cas où les évêques ont inspection sur les réguliers, nonobstant leurs priviléges; il commence par établir les principes généraux sur les exemptions; de là il passe aux cas particuliers où l'autorité de l'évêque a lieu, sans qu'on ait égard aux priviléges. (*Journal des Savans*, 1715.)

BLOCCHIUS ou BLOCKIUS (Corneille), prieur des chanoines réguliers d'Utrecht, où il mourut le 5 décembre 1553, a laissé *Tractatus de Simonia Religiosorum. Sermo de proprietatibus Religiosorum.* (*Dictionn. hist.*, édit de Hollande, 1740.)

BLOMENVENNA (Pierre), nommé quelquefois *Leodiensis*, parce qu'il était natif de Liége, embrassa l'institut des Chartreux et y mourut en odeur de sainteté, après y avoir passé vingt ans. On a de lui: 1° *De Bonitate divina, libri quinque.* 2° *De Auctoritate Ecclesiæ.* 3° *De Effusione cordis.* 4° *Expositio in psalm.* 126. 5° *Contra Anabaptistas.* 6° *Candela evangelica.* 7° *Enchiridion sacerdotum.* 8° *De Invoca-*

tione Sanctorum. 9° *Directorium parvum contemplari inchoantium.* 10° *Assertio Purgatorii.* 11° *Contra Abusus filiorum Ecclesiæ.* 12° *Vita sancti Brunonis.* 13° *Sermo de eodem.* 14° *Exhortatio ad juvenes.* 15° *De Natura Dei.* 16° *De vera Religione, et quinam appellandi veri religiosi.* 17° *Informatio de diversa ratione adorandi Deum, Sanctos et homines.* 18° *Epistola ad doctorem Arnoldum Tungrensem.* 19° *Directorium aureum contemplativorum Henrici Herpii.* 20° *Commentaria in quinque libros Mosis Dyonisii Carthusiani.* (Valère André, *Biblioth. belg.*)

BLONDEAU (Claude), reçu avocat au parlement de Paris le 12 août 1659, a donné, conjointement avec Gabriel Guéret, avocat au même parlement, dix vol. in-4° du *Journal du Palais*; les deux derniers volumes sont de M. Blondeau seul. On a depuis réimprimé cet ouvrage en 2 vol. in-fol. Il contient les principaux arrêts de différentes cours souveraines du royaume, depuis 1672 jusqu'en 1700. Blondeau donna encore en 1689, sous le titre de *Bibliothèque canonique*, une nouvelle édition de la Somme bénéficiale de Laurent Bouchel; et il y ajouta beaucoup de notes, d'arrêts et autres règlemens. (*Voy.* l'Avertissement du *Journal du Palais*, édition de 1701, et l'*Histoire abrégée des Journaux de jurisprudence*, insérée au *Mercure de France*, mois de juin 1737, tome 2, page 1286.)

BLONDEL (David), ministre protestant, né à Châlons en Champagne, apprit les langues et la théologie, et se rendit habile dans l'histoire ecclésiastique et civile. Il fut ministre à Houdan dès l'an 1614, et quitta la France en 1650 pour aller remplir une chaire d'histoire à Amsterdam où il mourut le 6 avril 1655. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Pseudo-Isidorus et Turrianus*, à Genève, in-4°, pour prouver la supposition des décrétales attribuées aux anciens papes. 1° *Apologia pro sententia sancti Hyeronimi, de presbyteris et episcopis*, à Charenton, in-4°. 3° De la Primauté de l'Église, à Genève, in-fol., pour servir de réponse au livre du cardinal du Perron, contre Jacques Ier. 4° Un Traité sur les Sybilles. 5° Un autre contre la fable de la papesse Jeanne. 6° Un autre de *de Formula regnante Christo.* Ce ministre avait un frère, Moyse Blondel, ministre à Meaux, qui publia un livre de controverse, imprimé à Sedan en 1624, sous le titre de *Jérusalem au secours de Genève.* (Bayle, *Dictionn. critique*, et les Remarques de M. l'abbé Joly sur ce Dictionnaire.)

BLONDEL (François), professeur en mathématiques et architectures de l'Académie royale des sciences, etc., auteur de plusieurs ouvrages de mathématiques, donna en 1683 l'Histoire du Calendrier romain, qui contient son origine et les divers changemens qui lui sont arrivés, Paris, in-4°. Cet ouvrage est divisé en trois parties; la première

est sur la différence des années solaires et des années lunaires par rapport aux anciennes; la seconde partie est sur la fête de Pâque; la troisième partie sur le dernier changement arrivé au Calendrier romain par la réformation grégorienne. (*Journal des Savans*, 1683.)

BLONDEL (Pierre-Jacques), clerc tonsuré du diocèse de Paris, prieur de Saint-Jean-Saint-Doucelin d'Alonne, au diocèse d'Angers, mort à Paris le 31 août 1730, est auteur d'un livre intitulé : *les Vérités de la Religion enseignées par principes*, à Paris, chez Boudot, 1705, in-12, dédié à M. l'abbé Bignon, qui n'est que le développement des principes posés dans un sermon prêché par cet illustre abbé. Il est aussi auteur de plusieurs Relations d'assemblées publiques des académies des Inscriptions et Belles-Lettres et des Sciences de Paris, depuis 1702 jusqu'en 1709. Ces relations qui sont faites avec exactitude, et qui renferment un précis intéressant des pièces lues dans ces assemblées, sont imprimées dans les *Mémoires de Trévoux*, depuis l'an 1702 jusqu'à l'an 1710, et dans les Nouvelles de la république des Lettres, tomes 29, 35, 37, 40, 41, 44. On a encore de M. Blondel, *Avis touchant les Dictionnaires universels*, imprimés dans les *Mémoires de Trévoux*, mois de mai 1708. On lui attribue aussi un Mémoire in-fol. qui parut vers l'an 1720, contre les imprimeurs et leurs gains excessifs.

BLONDEL (Laurent), proche parent du précédent, né à Paris le 28 juillet 1671, prit la tonsure cléricale, et acquit une grande connaissance des livres. Il se chargea pendant dix-sept ans de la direction de l'imprimerie de M. Desprez, célèbre imprimeur de Paris; et pendant qu'il occupait ce poste, il travailla à une nouvelle Vie des Saints, qui parut en 1722, à Paris, chez Desprez et Desessarts, in-fol., et qui a été réimprimée plusieurs fois. On a encore de lui les Épîtres et Évangiles des dimanches, des fêtes, etc., avec de courtes explications, des réflexions et pratiques, in-18, à Paris, chez Savoye. Des réflexions pour tous les jours de l'année, sous le titre de *Pensées évangéliques*. L'instruction sur l'office divin, qui se trouve avec les Heures paroissiales, imprimées à Paris chez Quillau et Desaint, 1723, in-12. Les Pratiques et Prières, que l'on a ajoutées à l'édition in-4° des nouvelles Vies des Saints, imprimées chez Lottin en 1734. La Préface historique et morale, qui orne la seconde édition du *Traité de la Solitude*, par M. Hamon, imprimé à Paris, chez Osmont. M. Blondel mourut le 25 juillet 1740, dans un faubourg d'Évreux.

BLONDUS (Flavius), naquit à Forly l'an 1388. Il fut quelque temps secrétaire du pape Eugène IV, et mourut à Rome sous le pontificat de Pie II, le 4 juin 1463. Il se rendit célèbre par ses trois décades de l'Histoire de

l'Empire d'Occident, depuis l'an 410 jusqu'à l'an 1440, dont Æneas Silvius a fait l'abrégé. Il a encore composé d'autres ouvrages pour illustrer l'Histoire d'Italie; savoir, trois livres intitulés : *Rome réparée*, qui contient la description de la ville de Rome telle qu'elle était de son temps. Huit livres de l'*Italie illustrée*, dans lesquels il fait une description de l'état de l'Italie comme elle était en son temps. Un Traité de l'origine et des actions des Vénitiens depuis l'an 450 jusqu'à l'an 1291; et un traité intitulé : *Rome triomphante*, divisé en dix livres, contenant une description de ce qui regarde le gouvernement de l'ancienne Rome. Toutes ces œuvres, écrites en latin, ont été imprimées à Bâle en 1559. On y remarque beaucoup d'exactitude, mais peu d'ordre et de méthode; le style en est embarrassé et confus. (Trithême et Bellarmin, *de Script. ecclés.* Dupin, *Biblioth. des Aut. eccl.*, quinzième siècle.)

BLOSIUS ou DE BLOIS (Louis), de la maison de Blois de Châtillon, fils d'Adrien de Blois, seigneur de Juvigni, et de Catherine de Barbançou, naquit en 1506 à Donsticune, château dans le diocèse de Liége, près de Beaumont en Hainaut. Il fut élevé auprès du prince Charles qui fut depuis l'empereur Charles-Quint; et à l'âge de quatorze ans il prit l'habit de religieux bénédictin dans le monastère de Liesse. Il en devint abbé; et ayant refusé l'archevêché de Cambrai, il ne s'occupa que du soin de réformer son monastère. Il fit de nouveaux statuts approuvés par Paul III, et mourut en odeur de sainteté le 7 janvier de l'an 1563 ou 1566. On a de lui plusieurs ouvrages de piété publiés in-fol. à Cologne, 1571, par son disciple Jacques Frojus, avec la Vie de l'auteur. Le principal de ses ouvrages est le *Speculum Religiosorum*. Il l'avait intitulé : *Dacryanus*, qui signifie *pleurer*, parce que Blosius y gémit beaucoup sur le relâchement introduit dans les maisons religieuses. On lui a depuis substitué le titre de *Speculum Religiosorum* (miroir des religieux), qui lui est plus convenable; et l'on en a une excellente traduction française de M. de La Nauze, de l'académie des Belles-Lettres, sous ce titre : *le Directeur des âmes religieuses*, en 1726. Il a fait de plus, *Conclave animæ fidelis*; *Enchiridion parvulorum*; *Fasciculus mellifluarum precationum*, etc. (André du Chêne, *Hist. de la Maison de Châtillon*. François Zweert, *in Athen. belg.* Valère-André, *Biblioth. belg.* Anonym., *apud* Bolland., au 7 janvier. Baillet, *Vies des Saints*, janvier.)

BLOUET DE CAMILLY (Jean-Jacques), second général de la Congrégation de Jésus et Marie, dite des *Eudistes*, naquit à Caen en 1632, d'une illustre famille divisée en deux branches, de Camilly et de Than, qui a donné

de grands hommes à l'Église, à la robe et à l'épée. Après avoir fini son cours de philosophie à l'âge de quinze ans, il suivit d'abord le parti des armes; mais sa sœur qu'il aimait tendrement, s'étant consacrée à Dieu et étant morte presque aussitôt après sa profession, il se dégoûta entièrement du monde et entra dans la congrégation des Eudistes le 8 février 1655. Depuis ce temps, on ne trouve aucun vide dans sa vie, mais une application incroyable à se perfectionner dans l'état qu'il avait embrassé. Son premier emploi fut de travailler aux missions, pour lesquelles il avait un grand talent. Bientôt on reconnut son mérite; et pour le mettre en état de procurer de plus grands fruits, M. l'évêque de Coutances le fit successivement théologal, archidiacre du Cotentin et grand-vicaire de son diocèse. Le prélat l'avait d'abord fait archidiacre du Val-de-Vire; mais dans la suite il lui donna l'archidiaconé du Cotentin, afin qu'il fût plus à portée de veiller sur ce canton, qui avait un besoin particulier d'un archidiacre zélé et vigilant. M. de Camilly répondit parfaitement aux intentions du prélat, et travailla jusqu'à la mort aux affaires du diocèse, dans lequel il fit des biens infinis.

Il ne négligeait pas cependant les affaires de sa congrégation, dans laquelle il n'était pas moins estimé. M. de La Vieuville, évêque de Rennes, ayant donné son séminaire aux Eudistes en 1670, ce fut M. Blouet qui fut choisi par M. Eudes pour le fonder et en être le premier supérieur. Quelque temps après, il fut supérieur du séminaire de Coutances, et enfin le 27 juin 1680 il fut élu pour succéder à M. Eudes dans le généralat de la Congrégation.

On ne pouvait assurément faire un meilleur choix. M. Jean-Jacques Blouet de Camilly a gouverné la congrégation des Eudistes pendant plus de trente ans avec une sagesse, une douceur et une capacité qui lui ont attiré la confiance et la vénération tant de ses propres sujets que des étrangers. Il a affermi les anciens établissemens que cette congrégation possédait déjà, et en a lui-même fait plusieurs nouveaux, sacrifiant tout pour les mettre les uns et les autres en état de rendre à l'Église tous les services qu'on a droit d'attendre d'une communauté ecclésiastique. Il mourut à Coutances le 11 août 1711, âgé de soixante-dix-neuf ans. Il s'était démis du généralat quelque temps auparavant. Il avait une grande douceur et des manières aimables qui lui gagnaient tous les cœurs. Il conserva toujours une estime particulière pour le séminaire de Saint-Sulpice, où il avait demeuré dans le temps qu'il étudiait à Paris. (Mémoires fournis par M. Besselière, prêtre du séminaire des Eudistes de Caen.)

BLOUET DE CAMILLY (François), archevêque de Tours, eut pour père N. Blouet, frère de celui dont il est parlé dans

l'article précédent, et conseiller au parlement de Normandie. Il fut nommé à l'abbaye du Val-Richer en 1693, grand-vicaire de Strasbourg en 1694, abbé de Saint-Pierre-sur-Dire en 1699, évêque de Toul en 1704, et archevêque de Tours en 1721. L'auteur de la *Bibliotheca Camilliana* en fait un grand éloge; le voici : *D. D. Franciscus Blouet de Camilli, doctor Sorbonicus, primum episcopatus Argentinensis vicarius generalis, tum episcopus et Comes Tullensis S. R. J. Princeps, denique archiepiscopus Turonensis. Is ex antiqua et nobili Neustriæ stirpe oriundus, virtutis gloria et eruditionis laude genus illustravit. Omnia episcopalis sollicitudinis munia per triginta annos indefessus adimplevit et episcopatus jura honoresque strenuè ac fortiter defendit. Quin et aliquoties inter cleri Gallicani proceres advocatus occasione gravissimorum religionis negotiorum, sagax indagator veri, falsi index et detector, recti tenax, facem doctrinæ non vulgaris omnibus præferebat in scrutandis vel interpretandis scripturis et patribus, depromendisque traditionibus ecclesiasticæ fontibus. Neque vero præsulem illustrissimum privatæ ac domesticæ virtutes commendabant minus quam publicæ. Pius æquè in Deum et proximum, duplex hoc legis præceptum verbo et exemplo pastor oves docebat. Egenos et pauperes in substantiæ suæ partem, veluti filios et commensales, paternè admittebat : testantur pietatis et caritatis monumenta quæ, dum viveret, in suis diœcesibus condidit, quæ moriens in testamento præscripsit. Propinquorum, amicorum, familiarium et concivium amor et deliciæ, singulos suavissimis moribus, urbanitate, comitate, perpetuis in eos officiis, sibi devinciebat. Occubuit die* 17 *mensis octobris, anno salutis* 1723, *ætatis sexagesimo, magnumque nomen et ingens sui desiderium reliquit.*

BLOUNT (Charles), écrivain anglais, né à Upper-Holloway, dans la province de Middlesex, le 27 avril 1654, s'appliqua avec ardeur à l'étude des belles-lettres et des sciences. Il fit une mort tragique au mois d'août 1639, s'étant tué de désespoir parce qu'il ne pouvait obtenir une dispense pour épouser la veuve de son frère dont il était devenu amoureux. On a de lui plusieurs ouvrages, dont quelques uns ont fait beaucoup de bruit; les principaux sont : 1° *Anima mundi*, ou Histoire des opinions des anciens touchant l'état des âmes des hommes après la mort, Londres, 1679, in-8°. 2° La grande Diane des Éphésiens, ou l'Origine de l'idolâtrie, avec l'instruction politique des sacrifices du paganisme, 1680, in-8°. 3° Une traduction en anglais des deux premiers livres de la vie d'Apollonius de Tyane, par Philostrate, 1680, in-8°, avec des notes tirées la plupart des manuscrits

du baron Herbert, qui ne tendent qu'à tourner la religion en ridicule, et à rendre l'Écriture-Sainte méprisable. Ce livre fut supprimé, et il ne s'en répandit qu'un petit nombre d'exemplaires. 4° *Janua scientiarum*, ou Introduction abrégée à la géographie, la chronologie, la politique, l'histoire, la philosophie et toutes sortes de belles-lettres, Londres, 1604, in-8°. 5° Il est le principal auteur de l'ouvrage intitulé : *les Oracles de la Raison*, Londres, 1683, in-8°, réimprimé en 1695, avec d'autres pièces sous le titre d'OEuvres diverses de Charles Blount, écuyer. Charles Gildon, éditeur de ces diverses pièces, rétracta depuis les opinions pyrrhoniennes qu'elles renferment, par un livre qu'il publia à Londres en 1705, sous ce titre : *Manuel des Déistes*, ou Recherches raisonnables sur la religion chrétienne, avec quelques considérations sur Hobbes, Spinosa, les Oracles de la Raison, les Secondes Pensées, etc.; le tout précédé d'une Lettre de l'auteur de la Méthode abrégée contre les Déistes. Jean Bradley, ministre d'Altewas, a aussi réfuté le livre des Oracles de la Raison dans son Traité imprimé à Londres en 1699, in-12, qui a pour titre : *Idée impartiale de la vérité de la religion chrétienne*, avec l'Histoire de la vie et des miracles d'Apollonius de Tyane, etc. 6° *Religiò laïci*, Londres, 1683, in-12. Thomas Poppe Blount, frère de Charles, publia, *Censura celebriorum autorum*, dont l'édition la plus estimée est celle de Genève, en 1710. (*Athenæ oxonienses*, tom. 2, pag. 711. Le père Nicéron, *Mém.*, tom. 23.)

BLUTEAU (dom Raphaël), théatin, né à Londres de parens français, le 4 décembre 1638, fut supérieur de la maison des Théatins de Paris vers l'an 1680, et mourut à Lisbonne le 13 février 1724, à l'âge de quatre-vingt-six ans, dans la maison des chanoines réguliers de la divine Providence. Il avait été prédicateur d'Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, qualificateur du Saint-Office de l'inquisition de Lisbonne, et académicien de l'académie royale d'Histoire portugaise. Il possédait bien les lettres sacrées et profanes, et laissa quelques ouvrages, entre autres un Dictionnaire portugais et latin, en dix volumes in-fol. *Oraculumutriusque Testamenti. Musæum Bluteavianum.* Voyez le *Mercure de France*, aux mois d'avril et de juillet de l'année 1734.

BOANA ou BAHANNA, siége épiscopal de la Bizacène en Afrique, dont Victor était évêque à la conférence de Carthage (chapitre 126.) Il en est aussi fait mention dans la notice. Janvier, évêque de ce siége, souscrivit encore à la lettre des évêques de sa province à Constantin, dans le concile de Latran, sous le pape Martin. (Dupin, not. 80.)

BOANERGES. Saint Jérôme dit qu'on a dû lire *Baneréem* du mot *ben*, fils, et *raham*, ton-

nerre, ou du mot *reges* ou *regesch*, *bruit*, *tumulte*, et de là *tonnerre*. Par corruption on a fait de *ben* ou *béni*, fils, le mot *boan* et de *regesch*, celui d'*ergès*. *Boanergès* est donc un surnom qui signifie *fils du tonnerre*. Jésus-Christ donna ce nom aux enfans de Zébédée, Jacques et Jean; peut-être à l'occasion de la demande qu'ils lui firent de faire descendre le feu du ciel; et de réduire en cendres une ville des Samaritains qui n'avait pas voulu le recevoir. (*Marc*. 3, 17.)

BOBI, BOBIO et BOBBIO, en latin *Bobium*, *Boïum*, petite ville des Alpes Cottiennes et du vicariat italique, dans le duché de Milan, sur la Trebia. Elle doit son origine à saint Colomban qui obtint d'Agilulphe, roi des Lombards, d'y bâtir un monastère dont il fut abbé, et qu'il dédia à la sainte Vierge. L'église n'était d'abord que de planches de bois; mais Agilulphe en fit faire une autre de pierre. Comme on venait de tout côtés pour voir le saint homme, quelques uns y bâtirent des maisons qui peu à peu formèrent une ville; on donna à ce lieu le nom de *Bobi*, qui était celui d'un ruisseau qui l'arrosait; Théodelinde, reine des Lombards, ne contribua pas peu à l'agrandissement de la ville et du monastère. L'empereur saint Henri obtint ensuite des évêques de la province qu'on l'érigerait en évêché. Benoît VIII y donna son consentement, en se réservant la juridiction immédiate sur le monastère, dont le revenu serait partagé avec l'évêque. Il était autrefois suffragant de Ravenne; mais Innocent II ayant érigé Gênes en métropole, lui soumit en 1133 le siége de Bobi. La cathédrale est dédiée à la sainte Vierge à et saint Pierre, apôtre. Son Chapitre est composé d'un prévôt, d'un archidiacre et de neuf autres chanoines. Il n'y a dans la ville qu'un monastère de filles et trois d'hommes, entre lesquels est celui de Saint-Colomban, qu'on peut regarder comme le chef de beaucoup d'autres. L'évêque était seigneur temporel du pays, qui a pour bornes au nord-est le territoire de Pavie; au midi les terres de la républiqne de Gênes; et aux autres endroits le Plaisantin. C'est un pays de montagnes où il n'y a rien de considérable que la ville.

Évêques de Bobi.

1. Atton, nommé par le pape Benoît VII en 1014.

2. Sigefroid, siégeait en 1027, et obtint quelques priviléges de l'empereur Conrad.

3. Luizon, en 1046, assista au concile de Pavie.

4. Uglèse, évêque et comte de Bobi, vivait en 1060.

5. Hugues.

6. Oddon, siégeait en 1118.

7. N..., grand partisan d'Anaclet, et déposé dans le concile de Pise par Innocent II en 1134.

8. Siméon Malvicini, abbé de Saint-Colomban, fait évêque en 1134, se déclara d'abord contre le monastère de Saint-Colomban

et contre les moines qu'il persécuta, comme avaient fait ses prédécesseurs; mais étant rentré en lui-même, il leur fit beaucoup de bien. Il mourut dans un âge avancé sous le pape Eugène III, et fut inhumé dans sa cathédrale.

9. Oglier Malvicini, neveu du précédent, et son successeur dans l'abbaye de Saint-Colomban, lui succéda aussi sur ce siége sous Eugène III. Il témoigna encore plus d'ingratitude à ses anciens confrères que les autres, et il y persévéra jusqu'à la mort; mais Dieu l'en punit par une mort affreuse, dont Sicard de Crémone dressa un procès-verbal, par ordre du pape Innocent III. On peut voir ce procès-verbal dans Ughelle, *Ital. sacr.*, tom. 4, pag. 1287.

10. Gandolphe, succéda à Oglier en 1177, et siégea jusqu'en 1184 qu'il mourut.

11. B. Albert de Château-Gauthier, chanoine régulier et prévôt de Mortare, élu en 1184. Il fut transféré la même année à Verceil, et fait patriarche de Jérusalem. C'est lui qui donna une règle aux carmes par l'ordre du pape Honoré III. On dit qu'il fut martyrisé.

12. Otthon d'Alexandrie, élu en 1185, fut fait archevêque de Gênes en 1203.

13. Ubert ou Obert Rocca, de Plaisance, archidiacre de Plaisance, alors chanoine régulier de Sainte-Croix-de-Mortare, succéda à Otthon en 1203. Il y eut entre lui et les moines de Saint-Colomban une querelle continuelle qui ne put être terminée que par le pape en 1218. Ubert mourut en 1233.

14. Albert, appelé aussi Ubert de Andito, élu en 1233, abdiqua entre les mains de Grégoire X.

15. Jean Gobbus, de Plaisance, chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, prévôt de Sainte-Euphémie, nommé par Grégoire X en 1274.

16. Fr. Pierre de Rubiano, de Plaisance, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, fut élu en 1296.

17. Fr. Jourdain de Monte-Cucco, du même Ordre, inquisiteur de Lombardie, nommé en 1324 par Jean XXII, prêcha la croisade, réforma le monastère et les moines de Saint-Colomban, et déposa même l'abbé.

18. Calvus de Calvis, de Plaisance, prévôt du Chapitre, élu en 1339, mort en 1364.

19. Robert de Lanfranchis, de Pise, nommé par Urbain VIII en 1364, mort en 1396.

20. Uberi de Toranne, prévôt de l'Église de Plaisance, nommé par Boniface IX, siégea sept ans, et mourut en 1404.

21. Fr. Alexis de Sereignio, de l'Ordre des Frères Mineurs, nommé par Innocent VII, transféré à Gap en France, par Alexandre V, en 1409; ensuite à Plaisance.

22. Fr. Lancelot Fontana, de Plaisance, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par le même pape le 5 octobre 1409, mourut en 1418.

23. Daniel de Paganis, chanoine et citoyen de Tortone,

nommé par Martin v en 1418, mort en 1447.

24. Marien de Bucarinis, de Tortone, nommé par Nicolas v en 1447, fit bâtir le palais épiscopal et augmenta la cathédrale. Il mourut en 1465.

25. Antoine Bernuci, de Parme, mourut avant d'être ordonné, en 1465.

26. Fr. Étienne de Ghilinis, Alexandrin, nommé en 1465, mourut en 1472.

27. Jean de Mundanis, de Plaisance, chanoine, prévôt et archidiacre de Plaisance, nommé par Sixte IV en 1477, mourut en 1482.

28. Luchin de Trottis, archidiacre d'Alexandrie, nommé le 14 décembre 1482, mort en 1494.

29. Bernardin Ilcini, du mont Politien en Toscane, chanoine régulier de Saint-Augustin, confesseur du duc de Milan, élu en 1494, mourut en 1500.

30. Jean-Baptiste Bagorotti, de Plaisance, nommé le 8 avril 1500, mourut à Milan en 1519,

31. Augustin, cardinal Trivultii, administra cette église deux ans.

32. Ambroise Trivultius, nommé le 27 mai 1524, siégea jusqu'en 1546.

33. Borse de Merlis, archiprêtre de Saint-Laurent *in Lucina*, et chanoine de Sainte-Marie-Majeure, siégea quatorze ans, et abdiqua en 1560.

34. Sébastien Donat, le 29 novembre 1560, mourut à Rome après avoir siégé environ deux ans.

35. François Abundius, de Milan, nommé par Pie IV en 1562, fut fait cardinal en 1565, et mourut à Rome en 1568.

36. Eugène Camutius de Lugano, nommé par Pie v le 19 décembre 1568, siégea trente-quatre ans, et mourut à Rome en 1602.

37. Camille Aularic, d'Alexandrie, archiprêtre de l'Église collégiale de Saint-Jean-de-Monza, référendaire des deux signatures, élu le 26 août 1602, mourut le 11 janvier 1607.

38. Marc-Antoine Bellini, du diocèse de Novarre, faisait la fonction d'avocat à Milan. Saint Charles lui donna la tonsure, le fit chanoine de sa cathédrale et son chancelier. Après la mort de ce Saint, le duc de Lorraine le prit pour conseil. Il alla en Espagne, où il gouverna l'Église d'Évora en chef. Le cardinal de Lorraine l'ayant appelé en France, où il était légat, le fit son auditeur et son dataire. Il entra ensuite à Rome au service du cardinal Borghèse, qui fut fait pape sous le nom de Paul v, et qui lui donna l'évêché de Bobi le 12 février 1607. Il siégea onze ans, et mourut en 1618, âgé de soixante-deux ans.

39. François-Marie, Milanais, chanoine régulier de Latran, nommé par le même pape le 3 décembre 1618, fut ordonné à Rome.

40. Alexandre Porrus, de Milan, nommé par Innocent x, mourut au mois de septembre 1660.

41. Barthélemi Capra, de Milan, nommé le 9 août 1661, mourut en 1693.

42. Charles-Joseph Morozzi, de l'Ordre de Cîteaux, nommé le 22 décembre 1693, fut transféré à Saluces le 27 janvier 1698.

43. Ambroise Cruce, de Milan, abbé de Saint-Colomban, nommé le 15 septembre 1698, mourut en 1713.

44. Charles-François Gallerini, du diocèse de Milan, cardinal, transféré de Carpentras le 17 janvier 1714, mourut au mois de septembre 1716.

45. Ildephonse Manara, de Milan, général des clercs réguliers de Saint-Paul, nommé le 7 décembre 1716. (*Ital. sacr.*, tom. 4, pag. 926.

BOBOLÈNE ou BOBOLEIN, moine de Luxeuil ou de Granfel, écrivit à la fin du septième siècle la vie de saint Germain, premier abbé de Granfel. Cette vie qui se trouve dans les Bollandistes au 21 février, et au second volume des Actes des Saints de l'Ordre de Saint-Benoît, est écrite avec précision, et dans un meilleur goût que la plupart des autres vies de Saints qui parurent dans le même siècle. (Dom Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. 3, pag. 631.)

BOCCI (hébr., *vide* ou *dissipation ;* autrement, *dans le vomissement*), fils de Jogli, de la tribu de Dan. (*Num.*, 34, 22.)

BOCCI, grand-prêtre des juifs, fils d'Abisué et père d'Ozi. (1. *Par.*, 6, 5.)

BOCCIAU (hébr., *l'évacuation* ou *dissipation du Seigneur.*) C'était un Lévite, fils d'Herman ; il jouait devant l'Arche. (1. *Par.*, 25, 4.)

BOCERUS (Henri), célèbre jurisconsulte du dix-septième siècle, a écrit, *de Regalibus ; de Homicidio ; de Bello et Duello ; de jurisdictione ; de Furtis ; de Torturis ; de Donationibus, etc.* (Konig., *Biblioth.*)

BOCH, BOCHIUS ou BOCQUI, (Jean), né à Bruxelles en 1555, mourut à Anvers où il était secrétaire de la maison de ville, le 13 janvier 1609. Il se rendit si habile dans la poésie, que Valère-André a cru qu'on pouvait lui donner le titre de *Virgile Belgique*. On a de lui : *de Belgii principatu, Parodia heroïca Psalmorum Davidicorum. Observationes physicæ, ethicæ, politicæ et historicæ in Psalmos. Vita Davidis. Orationes, poëmata*, à Cologne, 1615. (Valère-André, *Bibliothèque belg.*, pag. 462.)

BOCHART (Samuel), ministre de la religion prétendue réformée à Caen, naquit à Rouen de la famille de Bochart-Champigni, de la branche de Menillet, en 1599. Il étudia les belles-lettres à Paris, sous T. Dempster, la philosophie à Sédan, et la théologie à Saumur, sous Caméron. Il savait parfaitement l'hébreu. Il apprit ensuite le syriaque, le chaldéen et l'arabe à Saumur, sous Capel ; et sous Thomas Erpen à Leyde, en 1621 ; et l'éthiopien, sous Job Ludolf.

De retour en France, on le fit ministre à Caen. En 1646, il publia son *Phaleg* et son *Chanaan*, in-fol., qui sont les deux parties de la Géographie sacrée ; et en 1663, il donna son *Hierozoïcon*, 2 vol. in-fol., ou l'Histoire des animaux de l'Écriture. Il traite, dans le premier ouvrage, de la dispersion des peuples, causée par la confusion des langues, des colonies, et de la langue des Phéniciens. Ces deux ouvrages remplis de mille recherches curieuses, et d'une érudition profonde, ont acquis à leur auteur une réputation immortelle. Le *Phaleg* et le *Chanaan* ont été imprimés à Francfort en 1674, in-4°. La reine de Suède engagea M. Bochart à faire un voyage à Stockholm en 1652, et lui donna des marques publiques de son estime. Il revint dans sa patrie, et il y mourut subitement, en disputant contre M. Huet dans l'Académie, dont il était membre, le 16 mai 1667, à soixante-huit ans. Outre sa Géographie sacrée et son histoire des animaux, il a encore composé un Traité sur les minéraux, les plantes et les pierreries, dont la Bible fait mention ; un autre du Paradis terrestre ; des commentaires sur la *Genèse*, et un volume de dissertations : mais il ne nous reste de tout cela que quelques fragmens que l'on a joint à la Géographie sacrée, imprimée à Leyden en 1692, où l'on verra aussi sa vie qui est à la tête. On a aussi sa lettre à M. Huet, dans laquelle M. Bochart accuse faussement ce savant d'avoir tronqué un passage d'Origène sur saint Matthieu, touchant l'Eucharistie. Cette lettre, qui est fort longue, se trouve après celle de M. Huet dans les dissertations recueillies par l'abbé de Tilladet, tom. 1. On a encore donné une lettre latine du même M. Bochart à M. Spanheim, dans le petit Recueil de littérature, de philosophie et d'histoire, à Amsterdam, chez Lhonoré, 1730. Un de ses parens, Mathieu Bochart, ministre d'Alençon, a publié plusieurs ouvrages de controverse contre les reliques, contre le sacrifice de la messe, etc.

BOCHERVILLE (saint George de), *sanctus Georgius de Balcheri-Villa*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans le pays de Caux en Normandie, sur la droite de la Seine, au diocèse et à deux lieues de Rouen. Ce fut d'abord une église collégiale que Raoul, seigneur de Tancarville et de Rocherville, fonda en ce lieu à l'honneur de la sainte Vierge et de saint Georges, martyr, vers l'an 1050. Mais en 1114, Guillaume, cinquième fils de Raoul, chassa les chanoines de cette Église et y mit des religieux de Saint-Évroul. Il fit en même temps des donations si considérables à ce nouveau monastère, qu'il en a été regardé dans la suite comme le premier fondateur. Cette abbaye fut pillée et presque entièrement ruinée au seizième siècle par les calvinistes. Les béné-

dictins de Saint-Maur, qui y furent introduits au commencement de l'an 1660, y rétablirent l'observance monastique, et y firent de si belles réparations, qu'elle passait pour une des plus remarquables parmi celles qui avaient été unies à la même congrégation de Saint-Maur. (*Gallia christ.*, tom. 11, col. 267, nov. édit.)

BOCHIRA, lieu des pleurans ou des meuriers. (*Voy.* CLAUTHMON.)

BOCHRI ou BOCRI (hébr., *premier-né* ou *prémice*; autrement, *dans le belier* ou *le mouton*.) C'est le père de Séba, fameux par sa révolte contre David. (2. *Reg.*, 20, 1, 2.)

BOCHRU (hébr., de même que *Bochri*), fils d'Azel, de la tribu de Benjamin. (1. *Par.*, 8, 38.)

BOCKING (Radulphe), dominicain anglais, né à Chichester dans le treizième siècle, fut confesseur de saint Richard, évêque de la même ville, dont il écrivit la vie qui se trouve dans les Bollandistes au troisième jour d'avril, depuis la page 282 jusqu'à la page 318. (Le père Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. 1, pag. 240.)

BOCQUILLOT (Lazare-André), prêtre, licencié-ès-lois, chanoine d'Avalon, ville du diocèse d'Autun, naquit à Avalon au commencement d'avril 1649. Il étudia en Droit à Bourges, et plaida quelque temps au bailliage d'Avalon. Il embrassa ensuite l'état ecclésiastique, et quitta Avalon avant l'an 1672, pour aller à Constantinople, dans le dessein d'entrer dans les missions étrangères. Son dessein n'ayant point réussi, il revint dans sa patrie, et se retira dans une Chartreuse, d'où il sortit pour venir à Paris. Il reçut l'Ordre de prêtrise le 8 juin 1675, et fut ensuite pourvu de la cure de Chastelux, qui venait d'être érigée par M. Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, et il garda ce bénéfice jusqu'au dernier jour de décembre 1683, qu'il le quitta, parce qu'il était devenu sourd. Il revint alors à Paris, passa trois ans à Port-Royal, après lesquels il devint chanoine de la collégiale de Montréal, et ensuite de l'église d'Avalon, où il mourut le 22 septembre 1728, dans sa quatre-vingtième année. On a de lui, 1° six volumes in-12 d'Homélies. Le premier, sur les Commandemens de Dieu et de l'Église, à Paris, 1688. Le second, sur les Sacremens, ibid. Le troisième, sur l'Oraison dominicale et la salutation angélique, ibid., 1690. Le quatrième, sur les fêtes de quelques Saints, ibid.; 1690. Le cinquième, pour les vêtures et professions religieuses, ibid., 1694. Le sixième, sur les jeux innocens et sur les jeux défendus, ibid., 1702. 2° Un opuscule contenant les règles touchant la liturgie, en 1690. 3° Un Traité historique de la Liturgie sacrée ou de la Messe, à Paris, in-8°, 1701. Cet ouvrage est très-bon. 4° Courtes instruc-

tions pour l'administration et le bon usage des Sacremens, pour la visite des malades, et sur quelques cérémonies contenues dans les rituels, à Paris, 1697, in-12. 5° Lettre du 8 mai 1697, sur la manière dont on enterrait autrefois les prêtres : elle est insérée dans le *Journal des Savans* du 8 juillet de la même année. 6° Nouvelle Histoire du chevalier Bayard, etc., 1702, à Paris. M. Bocquillot se cache dans cette histoire sous le nom de prieur de Lonval. 7° Dissertation sur les tombeaux de Quarrée, village de Bourgogne dans le diocèse d'Autun, in-8°, à Lyon, 1724. 8° Un Bréviaire à l'usage des laïques. 9° Un Rituel pour le diocèse d'Autun. 10° Quelques écrits pour prouver que les auteurs ne doivent tirer aucun profit des ouvrages qu'ils composent sur la théologie ou sur la morale. Ces trois derniers ouvrages sont restés manuscrits. Les ouvrages de M. Bocquillot sont solides et écrits sensément. Le style n'en est pas relevé, mais il est pur et sans affectation. (Dupin, *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques du dix-huitième siècle*. M. l'abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques du dix-huitième siècle*, pour servir de continuation à celle de M. Dupin, tom. 1, pag. 179 et les suiv. Le père Nicéron, dans ses *Mémoires pour l'Histoire des Hommes illustres dans la Répub. des Lettres*, tom. 8 et 10.)

BODEMERIE, ou *grosse aventure*. (*Voyez* Usure.)

BODIN (Jean), jurisconsulte angevin, dans le seizième siècle, suivit le barreau à Paris, après avoir étudié et professé à Toulouse, et mourut à Laon en 1596, âgé d'environ soixante-sept ans. On a de lui, entre autres ouvrages, 1° une Méthode sur l'Histoire, in-4°, 1566. Cet ouvrage est estimé. 2° Un Traité de la *République*, à Paris, 1578, in-fol. 3° Des tables de Droit sous le titre de *Juris universi distributio*, en 1576. 4° Démonomanie, ou Traité des Soreiers, en 1579. 5° Le Théâtre de la nature universelle. 6° La relation des États de Blois. 7° *Heptaplomeron* ou *Colloquium de abditis rerum sublimium arcanis*, que l'on nomme le *naturalisme de Bodin*. C'est un livre très-mauvais, qui adjuge le triomphe à tout autre qu'aux chrétiens, et surtout aux naturalistes et aux juifs. Il mourut juif lui-même, si l'on en croit Gillot, dans sa lettre à Scaliger, qui est la quarante-neuvième du troisième livre des lettres françaises écrites à Scaliger. D'autres disent qu'il mourut sans religion. Comme il était pauvre, Cujas, qui ne l'aimait pas, tourna ainsi son nom en anagramme, *Joannes Bodinus*, *Andius sine bono*. Sammarth., *in Élog.*, lib. 4. Mélanges de littérature tirés des lettres de Chapelain. (Vogtius, *Dissert. de judaïsmo Bodini*, *in apparatu litter.* Vittemb., in-8°,

1717.) On possède encore un abrégé français de sa *République*, en 2 vol. in-12, imprimé à Paris, sous le titre de *Londres* en 1755. Quant au *Colloquium Heptaplomeron*, il n'a jamais été imprimé. L'original latin était dans plusieurs bibliothèques de Paris, en particulier dans celle de Sainte-Geneviève. M. l'abbé de Rothelin en avait une traduction française manuscrite, comme on le voit dans son catalogue, pag. 116.

BOECE (Flavius Anicius Manlius Torquatus Severinus), issu, comme on voit par tous ces noms, d'une ancienne et illustre famille, naquit à Rome l'an 470, et alla étudier à Athènes en 480. La mort de Flavius Boëce, son père, arrivée en 490, l'obligea de revenir à Rome, où il fut, quelque temps après, déclaré patricien. Il fut fait consul en 510, et il eut le plaisir de voir ses deux enfans élevés à la même dignité en 522. Mais il tomba bientôt après de l'état le plus heureux qu'on puisse imaginer, dans un excès de malheur; car ayant été accusé d'avoir voulu rétablir l'autorité du sénat et de la république romaine, il fut dépouillé de tous ses biens, chargé de chaînes, envoyé prisonnier dans un château situé au territoire de Calvance, au milieu d'un désert également éloigné de Rome et de Pavie, où il fut tué dans sa prison, par l'ordre de Théodoric. Ce funeste accident arriva en 525. Boëce était éloquent, habile dans les arts et dans les sciences, et particulièrement dans la philosophie des anciens. Il a traduit et commenté des livres d'Aristote et de Cicéron, et composé des Traités d'arithmétique et de géométrie. De ces livres de philosophie, il n'y en a qu'un seul qui ait quelque rapport au christianisme; savoir, son excellent Traité de la Consolation de la Philosophie, qu'il fit étant en prison. C'est un entretien qu'il feint avoir eu avec la philosophie qui le console de son malheur. Il est écrit partie en vers, partie en prose, et divisé en cinq livres. Il a composé encore des ouvrages de théologie; un Traité des deux Natures, et d'une personne en Jésus-Christ contre les erreurs d'Eutichès et de Nestorius; un Traité de l'Unité de Dieu; un livre intitulé: *si le Père, le Fils et le Saint-Esprit peuvent être affirmés substantiellement de la divinité*; un Traité qui a pour titre: *si tout ce qui est, est bon;* une profession de Foi. Tous ces ouvrages, et quelques autres qui ne sont pas de notre sujet, ont été recueillis et imprimés à Bâle en 1546 et 1570, 2 vol. in-fol. On a une bonne traduction française de Boëce en prose et en vers, par le P. Regnier, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, in-12, à Paris, 1676. M. de Francheville, conseiller du roi de Prusse, en a donné une autre à La Haye, 1744, 2 vol. in-8°. (*Voy*. Dom Ceillier, tom. 15, des *Aut. ecclés.*, et la *Vie de Boëce*, par l'abbé Gervaise, prévôt de Saint-

Martin de Tours, mort évêque d'Horen, Paris, 1715.)

BOEN (hébr., *le pouce ; autrement, en iceux.*) C'est le nom que Ruben donna à une pierre. (*Josué*, 15, 6.)

BOERNER (Christian-Frédéric), docteur et professeur en théologie. Nous avons de lui, 1° *Dissertationes sacræ quibus illustria oracula divina, sanctiorisque doctrinæ capita explicantur, et à depravationibus vindicantur*, Lipsiæ, 1752, in-4°. Ce recueil de dissertations roule sur les principaux points de la religion chrétienne, la divinité de Jésus-Christ, son incarnation et sa naissance dans le temps, sa résurrection, la divinité du Saint-Esprit et sa consubstantialité avec le Père et le Fils. L'auteur défend ces vérités capitales contre les ennemis de l'Église ; il éclaircit et fixe le sens d'un grand nombre de textes de l'Écriture-Sainte, qui servent de fondement et d'appui à ces mêmes vérités. 2° *De doctis hominibus græcis litterarum græcarum in Italia instauratoribus liber*. Lipsiæ, 1751, in-8°. Cet ouvrage est un recueil de divers mémoires que l'auteur avait donnés auparavant, en différens temps, sur les Grecs savans qui ont renouvelé l'étude des lettres grecques en Italie. (*Journal des Savans*, pag. 248 et 874.)

BOETHUS, père de Simon ; ce dernier grand-prêtre des juifs, depuis l'an du monde 3981 jusqu'en 3999. (Dom Calmet, *Dic. de la Bible.*)

BOETIUS-ÉPO, célèbre jurisconsulte des Pays-Bas, né à Roorda dans la Frise en 1529, étudia à Cologne et à Louvain. Une vaine curiosité de savoir l'ayant entraîné, il erra de science en science; et cette légèreté le jeta dans les erreurs de Calvin, dont cependant il eut le bonheur de se désabuser pour se fixer à la jurisprudence civile et canonique, qu'il enseigna à Douai pendant vingt-sept ans, et jusqu'à sa mort arrivée le 16 novembre 1599. On a de lui plus de soixante traités de Droit, et sur d'autres sujets, comme *Antiquitates ecclesiasticæ*, où se trouvent, *de Jure proventuum ecclesiasticorum; de antiquitate missæ ; de idolatria; de hierarchia ecclesiastica ; de jure jubilæi et indulgentiarum*, etc. (Valère-André, *Biblioth. belg.*)

BOEUF. La loi de Moïse ordonnait aux Israélites d'offrir des bœufs en sacrifice an Seigneur. Cette même loi défendait de lier la bouche au bœuf qui foulait le grain, afin de lui laisser la liberté d'en manger. *Non ligabis os bovis terentis in area fruges tuas.* (*Deutéron.*, 25, 4.) C'est une leçon d'humanité qui apprend aux maîtres à traiter leurs serviteurs et leurs ouvriers avec bonté. Saint Paul se sert de ce cette loi pour prouver que les ministres de l'Évangile ont droit de vivre de leur ministère. (*Primæ. ad Cor.*, cap. 9, v. 9 et seq.)

BOGARMILES ou BOGOMILES. (*Voyez* BOGOMILES.)

BOGOMILES, *Bogomili* ou *Bongomilj*, sectateurs de Basile, qui fut brûlé à Constantinople, sous l'empereur Alexis Comnène. Les Bogomiles se nommaient ainsi, du nom de *Bog* qui, en langue slavone, qui était la leur, signifie Dieu, et *miloui*, que l'on rend, par *ayez pitié de nous*. Ils étaient donc nommés *Bogomiles*, parce qu'ils imploraient la miséricorde, vantant beaucoup la prière, à l'imitation des anciens Massaliens, de qui ils avaient pris plusieurs dogmes et divers usages. Ils ne confessaient la Trinité que de paroles, attribuant au Père seul tous les trois noms, et disant que le Fils et le Saint-Esprit n'existaient que depuis 5500 ans. Selon eux, le Père avait engendré le Fils; le le Fils le Saint-Esprit; et le Saint-Esprit Judas le traître et les onze apôtres. Ils rejetaient la croix, les reliques et les images des Saints, et ne reconnaissaient point d'autre communion que de demander le pain quotidien, en récitant l'Oraison dominicale, qu'ils récitaient sept fois le jour et cinq fois la nuit, quelques uns plus souvent et à genoux. Ils condamnaient le mariage, aussi bien que l'usage de la chair et des œufs. (Eutymius Zigabène, *in Panopilia*, part. 2. Dom Ceillier, *Hist. des Auteurs ecclés*, , tom. 21, pag. 534. *Voy*. Basile. chef des Bogomiles.) Jean-Christ Wolfius publia l'histoire des Bogomiles, à Wittemberg, en 1712, in-4°, sous le titre de *Historia Bogomilorum*. Albert Fabricius a aussi donné un traité intitulé : *de Hæresi et moribus Bogomilorum*, 1702, in-4°, et réimprimé dans son Recueil de dissertations fugitives.

BOHÊME, en latin *Boiemum*, *Boiohemum*, *Boemia*, grand pays d'Allemagne avec titre de royaume, qui a pour bornes au nord la Misnie et la Silésie; au levant la Moravie et une partie de la Silésie; au midi l'Autriche et la Bavière; et au couchant la Voitlande et le Haut-Palatinat. Boniface, prêtre et religieux anglais, y prêcha l'Évangile, comme dans le reste du nord, vers le milieu du huitième siècle. Le pape Zacharie le fit évêque de Mayence en 747; et afin de lui donner lieu d'entretenir le bien qu'il avait fait dans ses missions apostoliques, il érigea ce siége en métropole à laquelle il soumit toutes les églises de Bohême et celles de de-là du Rhin. Vratislas, un de ses ducs, rendit cette partie d'Allemagne tributaire au Saint-Siége en 1068, et le pape Alexandre II lui permit en conséquence de porter la mître; honneur qu'on n'avait point encore fait à aucun souverain. La Bohême fut ensuite gouvernée par des Rois, dont on trouvera la succession dans Moréri.

Comme la Bohême était trop éloignée de Mayence, son ancienne métropole, l'empereur Charles IV, croyant qu'elle méritait bien d'avoir sa métropole particulière, fit ériger l'église de Prague en archevêché en 1344. Clément VI donna en mê-

me temps à son archevêque le titre de légat-né du Saint-Siége, et dans la suite il prit la qualité de primat et de prince du Saint-Empire romain.

Les Vaudois ou Picards, les Walefittes, les Hussites, les Taborites, les luthériens et les calvinistes ont infecté tour à tour la Bohême de leurs erreurs, et y ont causé d'étranges ravages. Le wiclefisme y fut introduit environ vers l'an 1409, par un gentilhomme de Bohême qui, revenant d'Oxford où il s'était laissé surprendre aux erreurs de Wiclef, avait apporté à Prague quelques livres de cet hérésiarque. Il fût fut suivi quelque temps après par un Anglais, nommé Pierre Pègne, qui y apporta le plus pernicieux de tous, qui était celui de la vérité. Il ne manqua pas de le communiquer aux plus curieux. Sa lecture, avec celle des autres, fit glisser peu à peu le venin de l'hérésie dans la ville de Prague, et il s'y répandit ensuite avec tant de fureur, que, quelque soin que prît l'Université d'en arrêter le progrès, elle ne put empêcher qu'il ne s'étendît même au-delà de ce royaume; et elle vit de plus Jean Hus, un de ses plus célèbres docteurs, l'embrasser avec une chaleur extrême.

L'archevêque Swineo Hasseimberg, homme d'une illustre naissance, d'un rare savoir, d'un zèle incomparable pour la foi, et d'un courage à ne rien craindre quand il s'agissait du service de Dieu et des intérêts de l'Église, étant accouru à Prague, d'où il était absent, aux premières nouvelles de ce désordre, l'arrêta d'abord un peu par sa prudence et par son autorité. Il fit même tous ses efforts pour ramener Jean Hus et le faire rentrer dans son devoir; mais cet hérésiarque se voyant appuyé de la faveur de la reine Sophie, qui était devenue sa pénitente, et ne craignant rien d'ailleurs du côté du roi Vinceslas qui était un prince lâche, faible, sans autorité, et qui ne se mettait point en peine des affaires de la religion, il rejeta opiniâtrement tous les soins charitables de l'archevêque; et, ajoutant de nouvelles erreurs à celle de Wiclef, il eut l'imprudence d'enseigner toujours et de prêcher publiquement les unes et les autres. Alors Swineo voyant qu'il n'y avait plus rien à ménager, imposa silence aux Hussites, auxquels il interdit la chaire, et il tâcha d'abolir leurs livres en les faisant brûler; mais parce que Jean Hus continuait toujours de mépriser ses bons avis et de ne pas obéir à ses ordres, il le poussa vigoureusement, et le contraignit, malgré toute la protection de la Reine, de sortir de Prague.

La mort de ce digne prélat fut suivie d'un désordre encore plus grand que celui qu'il avait arrêté avec tant de fermeté pendant sa vie. Car Jean Hus ayant trouvé moyen de retourner à Prague, y fit revivre ses erreurs et releva son parti, qui devint plus fort et plus puissant que

jamais. De là vinrent bientôt après ces horribles troubles, ces sacriléges, ces séditions, ces révoltes et ces sanglantes guerres, qui sont les suites ordinaires des hérésies, et qu'on peut voir dans les écrivains des histoires de Bohême et des Hussites. Ceux de ces sectaires qui voulurent se mettre à couvert de tous ces ravages, ou qui du moins ne voulurent pas prendre part à tous ces troubles, se retirèrent en une petite ville de ce royaume, nommée Tabor, sur la rivière de Lauznic, où suivant l'esprit de leur secte et sous la conduite de Jean Zischa, l'un de leurs chefs, ils se vantaient d'être saintement transfigurés, comme le Fils de Dieu, sur un nouveau mont Tabor, d'où ils furent nommés Taborites.

Les troubles que les luthériens y ont excités dans le seizième siècle, ont fait craindre plus d'une fois la ruine entière de la Bohême, et l'on n'a pu entièrement les réduire que depuis la célèbre bataille qui se donna en 1620, près de la ville de Prague, où Maximilien, duc de Bavière, chef des troupes de l'Empereur, remporta une entière et célèbre victoire sur Frédéric v, électeur palatin, qui avait été élu et couronné roi de Bohême par les États du pays, assemblés et conduits par l'autorité des luthériens. Cet heureux succès ayant maintenu Ferdinand II dans la possession de cette couronne, il travailla à rétablir dans ce royaume la religion catholique, et à retenir les hérétiques dans la soumission où cette entière déroute les avait réduits. Les traités de Westphalie ont achevé d'y mettre le calme, et tout y fut tranquille, quoique ces sectes s'y soient toujours maintenues.

Les Hussites y avaient éteint l'évêché de Littomissel. Pour réparer cette perte, on y en a établi depuis ce temps-là deux autres, qui sont les évêchés de Leutmeritz et de Konisgratz, lesquels, avec celui d'Olmutz, qui est dans la Moravie, sont les trois suffragans de Prague.

Les Anabaptistes qui se trouvent dans cette dernière province, sont une secte séparée d'avec ceux d'Allemagne, de Hollande et des Pays-Bas, qu'ils anathématisent et qu'ils tiennent pour hérétiques.

Nous ne disons rien de ce qui se passa au concile de Bâle, au sujet des Bohémiens et des Moraves, qui, plusieurs siècles après que la communion sous une seule espèce eut été introduite et reçue tranquillement dans l'Église, s'avisèrent d'en trouver la pratique mauvaise, et de demander qu'il leur fût permis de communier sous les deux espèces. Un petit maître d'école de Prague, nommé Pierre Dresde, fut le premier qui remua cette question, s'appuyant sur l'autorité de ce passage de saint Jean : « Si vous ne mangez la » chair du Fils de l'Homme, et » ne buvez son sang, vous n'au» rez point la vie en vous. » Ja-

cobel, natif de Misnie, province de Saxe, homme qui avait plus de probité que de savoir, en faisait une obligation indispensable à tous les fidèles. C'est ce qui donna particulièrement lieu au schisme de Bohême, dans lequel les Hussites entrèrent avec tant d'opiniâtreté, que le concile de Bâle se crut obligé de les appeler pour tâcher de les désabuser de leurs erreurs.

Nous ne devons point passer sous silence la piété que Ferdinand II fit paraître en faveur du clergé de ce royaume, lorsque, pour compenser les biens d'Église que les laïques avaient usurpés dans le temps des changemens de religion, et qu'il n'était pas aisé de retirer d'entre leurs mains sans causer de grands troubles, il passa une transaction avec Urbain VIII, par laquelle il accorda au clergé de Bohême un certain revenu annuel sur chaque minot de sel qui serait apporté ou fait en Bohême; ce qui va à la somme de cinquante mille florins, ou cent mille livres de France. Cette somme se conserve jusqu'à ce qu'il y en ait suffisamment pour doter une église et fonder un évêché; et c'est ainsi que l'ont été depuis peu les évêchés de Leutmeritz et de Konisgratz, dont nous parlerons à leurs lettres. (*Mémoires de l'Église.*)

BOHÉMIENS ou LES FRÈRES DE BOHÊME, *Fratres Bohemici*. Hérétiques ignorans, composés de gens de métier, qui parurent en Bohême dans le quinzième siècle. Ils mirent à leur tête un maître cordonnier nommé Kélésiski, qui leur fit un corps de doctrine qu'on appela *les formes de Kélésiski*. Ils rejetaient la transsubstantiation, la prière pour les morts, la puissance du pape, la plupart des Sacremens qu'ils réduisirent à deux, au Baptême et à la Cène. Ils rebaptisèrent aussi, durant l'espace de cent ans, ceux qui venaient à eux des autres églises. Ces hérétiques se confondirent avec les luthériens, les calvinistes et les Zuingliens. (Lasicius, *de gest. FF. Bohemic.* Camerarius, *Hist. des FF. de Boh.* Bossuet, *Hist. des Variat.*)

Bohémiens, certains gueux errans et libertins qui vivent de filouteries, et qui surtout font profession de dire la bonne aventure au peuple crédule et superstitieux. Par l'ordonnance des États d'Orléans de l'an 1560, il fut enjoint à tous imposteurs, sous le nom de *Bohémiens* ou *Égyptiens*, de vider le royaume, à peine des galères.

BOHÉRIES, *Boheriæ*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Laon en Picardie, fondée en 1141 par Barthélemy, évêque de Laon, qui y fit venir des religieux de l'abbaye de Foigny. Elle fut d'abord bâtie dans un pré qu'on nommait Macquigni, au territoire d'Épinai-sur-l'Oise. Mais comme elle était souvent inondée par les eaux de cette rivière, on la transféra peu de temps après, savoir, en 1143, à Bohéries près de Guise. Cette abbaye était presque entièrement

ruinée au dix-septième siècle, et il n'y avait alors qu'un religieux prêtre avec un frère convers. Les religieux réformés de Cîteaux, qui s'y établirent en 1662, la firent réparer; en sorte qu'elle s'était maintenue en assez bon état lors des *Gallia christ.*, tom. 10, col. 636, nov. édit.

BOIANO, *Bovianum* ou *Bobianum*, ville épiscopale du royaume de Naples dans le comté de Molise. Ptolémée l'appelle aussi *Boianum*. Elle est située à trois lieues de la ville de ce nom, vers la source de la rivière de Tiferno. Elle est petite et peu considérable, quoique ancienne du pays des Samnites, et qu'elle ait eu titre de colonie romaine. Son évêché est suffragant de Bénévent. Il paraît établi dès le commencement du sixième siècle. L'église cathédrale est dédiée à saint Barthélemi, apôtre, et est desservie par un clergé convenable; savoir, un archidiacre, un archiprêtre, dix chanoines, avec quelques autres prêtres. Il y a dans la ville, outre la cathédrale, sept paroisses, quelques couvens d'hommes, et un monastère de filles. Le diocèse n'est pas fort étendu, et ne contient environ que trente bourgs qui ont chacun leur archiprêtre.

Évêques de Boiano.

1. Laurent, assista au troisième concile de Rome, sous le pape Symmaque, en 501. La suite manque jusque vers la fin du onzième siècle.

2. N., dont Uldaric, archevêque de Bénévent, fait mention dans un monument qui regarde le monastère de Sainte-Sophie, en 1061.

3. Adalbert, siégeait en 1075.

4. Bernard, du temps du pape Paschal II, en 1105.

5. Adamon, en 1119.

6. Robert, en 1147, siégea long-temps.

7. André, assista au concile de Latran sous Alexandre III, en 1179.

8. Pierre, en 1189.

9. Matthieu, vers l'an 1195.

10. Raynald, depuis 1206 jusqu'en 1210.

11. Politien, dédia l'église cathédrale en 1215.

12. Jean, élu par le Chapitre, et confirmé par Honoré III en 1226.

13. Joseph, depuis 1244 jusqu'en 1252.

14. Palmier de Capoue, évêque de Calvi, transféré par Innocent IV, siégea vingt-cinq ans.

15. Jean, archidiacre, nommé par Jean XXI en 1277.

16. Guillaume Berge, de Boiano même, en 1291. Il est fait mention de lui en 1311.

17. Ange, en 1314.

18. Fr. Pierre, siégeait en 1319.

19. André, en 1322.

20. Bernier Dohonella, en 1337.

21. Ange Lupara, siégeait en 1345, et mourut en 1364.

22. Bérard de Châtillon, nommé par Urbain V en 1364.

23. Guillaume, en 1390.

24. Charles, en 1396, siégea jusqu'en 1412.

25. Jean, nommé par Jean XXIII en 1412

26. Nicolas de Offerio, d'une illustre famille de Ravello, nommé par le même pape administrateur perpétuel de cette église à l'âge de quinze ans, à condition qu'il aurait un vicaire qui gouvernerait pour lui jusqu'à ce qu'il eût l'âge requis par les canons.

27. Nicolas Sansframond, de Naples, siégeait en 1423, et mourut en 1428.

28. Fr. Pierre Ursus, de l'Ordre de Saint-Dominique, nommé par Martin V en 1428, transféré à Monopoli en 1431.

29. Fr. Raimond, auparavant abbé de l'Ordre de Saint-Basile, alors évêque de Sainte-Agathe, transféré à Boiano en 1431, et depuis à Conza en 1439.

30. André de Vérule, évêque de Conversano, transféré à cette église en 1439, et depuis à Urbin en 1452, puis à Camérino, enfin à Murano.

31. Jacques du Mont-Botton, chanoine de Sabine, succéda à André en 1452, siégea huit ans, et mourut en .....

32. Antoine, chanoine de Téramo, succéda à Jacques.

33. Eudes, siégeait en 1486, et mourut en 1489.

34. Sylvius Pandenus, de Naples, élu en 1489, transféré par Léon X à Aversa.

35. Franciotte, cardinal des Ursins, administrateur perpétuel en 1519, céda quatre ans après.

36. Valentin Franci, élu le 24 juillet 1523.

37. Pirrhus Franci, succéda à Valentin en 1548, et mourut en 1572.

38. Charles Caraffe, évêque de la Guardia dans le comté de Molise, nommé le 19 juillet de la même année, siégea trente-sept ans.

39. Fabrice de Afflicto, de Naples, nommé par Paul V le 10 novembre 1609, mourut en 1603.

40. Pierre-Paul-Eustache de Troia, archidiacre de cette église, élu le 15 juillet 1613, mourut en 1622.

41. Octavien Gazzadori, de Vicence, le 19 décembre 1622, transféré à Jadora en Dalmatie le 2 mars 1624.

42. Fr. Fulgence Galluci, du mont Georges, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, nommé par Urbain VIII le 11 mars 1624, mourut en 1632.

43. Pierre de Philippos, de Bénévent, élu le 4 septembre 1633, mourut le 8 du même mois 1640.

44. Philippe de Sio, de l'Ordre des Frères-Mineurs, le 21 octobre 1641, siégea dix ans.

45. Fr. Pétrone Véroni, de Bologne, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, nommé par Innocent X le 8 janvier 1652, mourut l'année suivante le 11 de mai.

46. Fr. Célestin Bruni, de Vénosa, du même Ordre, nommé par Innocent X le 23 août 1653.

47. Joseph Prothospataire,

d'Hiérace, succéda à Célestin le 31 mars 1664, et mourut l'année suivante.

48. Antoine Gratiani, de Saint-Archange en Lucanie, nommé le 15 février 1666, mourut en 1684.

49. Jean Beccanale, de Téramo, nommé le 2 octobre 1684, mourut au mois de mars suivant.

50. François-Antoine Janonni, de Bitonto, et vicaire-général d'Amalphi, nommé le 10 septembre 1685, siégea jusqu'en 1708.

51. Agnello Rendina, chanoine de Bénévent, et commensal du cardinal des Ursins depuis Benoît XIII, nommé le 14 mai 1708, mourut le 15 novembre 1716.

52. Nonce de Beccarus, du diocèse de Trivento, vicaire-général de Bénévent, nommé le 14 mars 1718. (*Ital. sacr.*, t. 8, pag. 241.)

BOILEAU (Jacques), docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, frère aîné du célèbre Boileau Despréaux, naquit à Paris le 16 mars 1635. Il fut doyen et grand-vicaire de Sens, sous M. de Gondrin, en 1667, revint à Paris en 1694, et fut chanoine de la Sainte-Chapelle. Il mourut doyen de la Faculté de Théologie le 1er août 1716. On a de lui un grand nombre d'ouvrages. Le premier est un éclaircissement d'un passage de saint Augustin, cité dans le petit livre de la Perpétuité de la Foi, de la manière suivante: « Il est au pouvoir des hommes de pècher, dit saint Augustin; mais il n'est pas en leur pouvoir de faire tel ou tel péché; c'est Dieu qui régle ceux qu'il doit permettre et ceux qu'il doit empêcher, en ordonnant les ténèbres et se servant, pour l'exécution de ses desseins du silence et des paroles de ses ennemis ou de ses amis. » Le passage latin de saint Augustin, traduit ou paraphrasé par ces paroles, se trouve au livre de la Prédestination des Saints, et est conçu en ces termes: *Est ergo in malorum potestate peccare; ut autem peccando hoc vel hoc, illa malitia faciant, non est in eorum potestate, sed Dei dividentis tenebras et ordinantis eas, et hinc etiam quod contra Dei voluntatem agunt, non nisi Dei voluntas impleatur.* On disait que ce passage, ainsi traduit ou paraphrasé, favorisait l'erreur de ceux qui font Dieu auteur du péché. M. Boileau prétend le contraire. Comme il s'agit ici des juifs, du péché desquels Dieu s'est servi pour l'accomplissement de ses décrets éternels, saint Augustin considère deux choses dans ce péché, dit M. Boileau: la première, que Dieu avait voulu de toute éternité tirer de ce péché le bien et le bonheur de ses élus; la seconde, la mauvaise volonté des juifs qui les porte à commettre un crime contre la volonté de Dieu. Dieu n'est point auteur de cette mauvaise volonté, mais il s'en sert pour accomplir ses volontés dans ce

qu'ils font même contre sa volonté, *ut hinc etiam quod faciunt contra voluntatem Dei, non impleatur nisi voluntas Dei.* Il était au pouvoir des juifs de violer le commandement de Dieu comme ils ont fait; mais de le violer à l'égard de Jésus-Christ, cela ne pouvait être sans les ordres de la Providence divine. De tout cela saint Augustin tire la conclusion rapportée ci-dessus, que le traducteur a cru bien exprimer. Le ministre Claude contre qui le livre de la Perpétuité est fait, avait argumenté, par le silence des anciens Pères, contre la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, sur ce que les païens et les juifs avaiant fait si peu d'objections contre ce mystère; d'où il concluait qu'il avait été entièrement inconnu dans les premiers siècles de l'Église; car il aurait été naturel d'en faire une infinité d'autres. L'auteur de la Perpétuité lui répond que Dieu n'a pas permis que les juifs et les païens qui combattaient d'autres verités de la religion, attaquassent celle-ci, et que cette malignité était réservée à Calvin et à ses sectateurs. Il est au pouvoir des hommes de faire des hérésies, mais il n'est pas en leur pouvoir de faire telle ou telle hérésie; c'est Dieu qui règle celles qu'il doit permetre, et celles qu'il doit empêcher, en ordonnant les ténèbres et se servant, pour l'exécution de ses desseins, du silence et des paroles de ses ennemis. C'est le sens que M. Boileau donne aux paroles de saint Augustin, et ce que le traducteur a rendu. Cet écrit fut imprimé à Mons, sous le nom de Barnabé, en 1667. L'auteur fit presque dans le même temps un petit recueil de diverses pièces touchant les censures de la Faculté de Théologie de Paris, contre Vernant et Amédée Guimenius. (*Voyez* ces auteurs dans leurs articles.) Un autre écrit sur la décrétale *super specula*, pour faire voir que les professeurs en théologie des Universités ne sont point compris dans cette décrétale, et qu'elle ne leur accorde point de privilége de pouvoir jouir du revenu des prébendes sans y résider. En 1668, il donna un petit écrit latin sous le nom de Claude Fonteïus (qui a rapport à celui de Boileau), de l'ancien droit des prêtres dans le gouvernement de l'Église. Son dessein est de montrer qu'ils ont eu part au gouvernement avec les évêques qui les considéraient comme leurs collègues, leurs frères et leurs coadjuteurs. En 1676, il donna au public un Traité pour prouver que la contrition est nécessaire pour obtenir la rémission de ses péchés dans le sacrement de Pénitence. Le plus considérable de ses ouvrages est son traité in-4°, *de Antiquis et majoribus episcoporum causis*, imprimé à Liége, ou plutôt à Lyon, en 1678. Il y examine les faits anciens qui concernent les jugemens des évêques, et les exemples que l'on a coutume d'alléguer des appel-

lations interjetées au pape, et des évêques condamnés par des évêques de la province. Cet ouvrage est contre le livre des Jugemens canoniques des évêques, qui parut sous le nom de M. David, et fait voir que cet auteur s'est trompé dans quantité de faits. En 1681, M. Boileau donna en latin une disquisition théologique du sang de Jésus-Christ après la résurrection, sur la lettre 146 de saint Augustin. Le ministre Alix, aussi bien que Consentius, à qui saint Augustin écrit, doutaient que les corps glorieux eussent du sang, d'autant plus que ce Saint ne décide point cette question; ce qui pouvait faire penser qu'il ne croyait pas recevoir réellement dans l'Eucharistie le sang du Sauveur. M. Boileau soutient que saint Augustin a pensé comme tous les catholiques d'aujourd'hui sur ce sujet, répond aux passages des autres Pères que le ministre allègue, et fait voir que c'est une erreur condamnée dans Origène, et renouvelée par un disciple de Luther, que de croire que les corps des bienheureux n'ont point de chair ni de sang. L'histoire latine de la Confession auriculaire que M. Boileau donna en 1683, est un Traité historique et critique contre Daillé, dont l'ouvrage contre la Confession auriculaire parut en 1661. C'est une tradition continuelle que M. Boileau lui oppose. Il y justifie les scholatisques, fait voir qu'ils n'ont jamais été favorables à Daillé, et prouve invinciblement que le concile de Latran n'a rien décidé de nouveau sur cette matière. En 1685, M. Boileau fit paraître un Traité latin pour prouver que dans tous les siècles on a adoré l'Eucharistie; et sur ce que Daillet objectait que la fête du Saint-Sacrement était nouvelle, et que par conséquent ce dogme était inconnu auparavant, il lui fait remarquer que la fête de la Trinité n'est pas bien ancienne, et que pour cela on ne doit pas conclure que le dogme de la Trinité soit nouveau. M. Boileau a joint à cet ouvrage un petit Traité sur le retranchement de la coupe. En 1688, il donna au public le texte latin du Traité de Ratram sur l'Eucharistie, avec une traduction française des remarques et une préface, dans lesquelles il soutient que cet ouvrage est véritablement du fameux Ratram, moine de Corbie, et que cet auteur n'a point été dans les sentimens de Béranger et des calvinistes. En 1691, il fit imprimer un petit traité français, sous le nom d'un professeur en théologie, touchant les empêchemens du mariage, où il soutient le système de M. de Launoy contre les livres de Galésins et M. Gerbais. Il y établit que la loi du prince rend le contrat de mariage légitime, valable ou non valable; que le prince n'a pu être dépouillé de ce droit; qu'il n'a pas même pu y renoncer, et qu'il est toujours en état de l'exercer pour le bien public. En

1700, M. Boileau fit imprimer à Paris, avec privilége, un livre intitulé : *l'Histoire des Flagellans*, ou *du bon et du mauvais usage de la flagellation chez les Chrétiens.* Il prétend que la discipline volontaire n'a point été en usage jusqu'à l'onzième siècle, parce qu'elle n'est prescrite dans aucune règle monastique d'Orient ni d'Occident. Il y raconte assez au long plusieurs histoires qui montrent l'abus de ces flagellations. De là il passe à l'histoire des Flagellans et de leurs processions qui furent enfin défendues par un arrêt du parlement en 1601. Ce livre a eu ses contradicteurs. Le père Mabillon, travaillant sur l'*onzième siècle Bénédictin*, s'est cru obligé de dire son avis sur l'usage des disciplines qu'il croit autant permis que les autres pénitences qui sont imposées par les canons, pourvu qu'on y garde les bienséances de l'honnêteté et de la pudeur. M. Thiers attaqua vivement M. Boileau dans un ouvrage intitulé : *Critique de l'histoire des Flagellans, et justification de l'usage des disciplines volontaires*, à Paris, 1703. On peut voir une bonne analyse de ce livre dans les *Mémoires de Trévoux*, t. 2, de 1703, p. 963 et les suiv. M. Boileau a encore donné une disquisition historique sur l'habit ordinaire d'un ecclésiastique. Il rapporte d'abord les usages des anciens, et remarque que les habits longs n'étaient anciennement portés ni chez les Grecs, ni chez les Romains ; que Jésus-Christ n'a point affecté d'habit particulier, et que ses apôtres et ses disciples n'en ont point changé quand ils le suivirent ; que le *penula* dont parle saint Paul, était un manteau ; qu'au commencement de l'Église les ecclésiastiques n'étaient pas distingués des païens par leurs habits ; que Tertullien, dans son livre *de Pallio*, blâme les habits longs ; que Clément d'Alexandrie les regarde comme des ornemens fastueux ; que saint Grégoire de Nazianze et saint Basile-le-Grand parlent de leurs habits comme étant courts et simples ; que du temps de saint Augustin l'usage de porter des tuniques descendantes jusqu'aux talons, avec des grandes manches qui passaient autrefois chez les Romains comme un opprobre, était devenu honnête et particulier aux personnes de qualité, comme ce Père le remarque au chap. 12, liv. 3, de la *doctrine chrétienne* : d'où M. Boileau prend sujet de tomber rudement sur les queues traînantes que certains ecclésiastiques de son temps affectaient d'avoir. Enfin, il embrasse le sentiment du père Thomassin qui dit que, dans les cinq premiers siècles, les ecclésiastiques ne se distinguaient pas des laïques par leur habit, mais par leur conduite et par leurs vertus. Il rapporte ensuite les réglemens du concile de Latran, et de différens diocèses auxquels il veut qu'on se conforme. Nous avons aussi de M. Boileau une traduc-

tion française du Traité de Grenade, du devoir et de la vie des évêques, un Traité en faveur de la pluralité des bénéfices, solidement réfuté du vivant de l'auteur par M. Vivant et par M. Lambert. (Dupin, *Biblioth.* dix-septième siècle, tom. 5, Nicéron, *Mém.*, tom. 12 et 20.)

BOILEAU (Jean-Jacques), chanoine de la collégiale de Saint-Honoré à Paris, était d'Agen, ou du diocèse. Il fut chargé, dans sa jeunesse, de l'éducation de MM. de Luynes, frères du duc de Chevreuse, et mourut le 10 mars 1735, âgé de quatre-vingt-six ans. On a de lui, 1° la vie de madame la duchesse de Liancour, qui est au-devant du réglement que cette dame fit pour sa petite-fille, et qui a été imprimé à Paris en 1698, in-12. 2° La relation abrégée de la vie de madame Combé, institutrice de la maison du Bon-Pasteur, in-8°, à Paris. en 1700. 3° Plusieurs lettres sur différens sujets de morale et de piété, à Paris, in-12.

BOILEAU (Charles), prêtre, abbé de Beaulieu et prieur de Faye, était né à Beauvais. Il succéda en 1694, dans l'Académie Française, à M. l'abbé Abeille, et mourut le 4 mai 1704, après avoir été prédicateur ordinaire du Roi; il avait aussi prêché avec un grand applaudissement devant leurs Majestés britanniques, et dans les principales chaires de Paris. On a de lui, 1° des pensées choisies sur différens sujets de morale, mises par ordre alphabétique, dédiées à M. l'abbé Bignon, in-12, à Paris, chez Louis Guérin, 1707. 2° Des Homélies et Sermons sur les Évangiles du Carême, en deux vol. in-12, ibid. 3° Un volume in-8° et in-12 de panégyriques des Saints, en 1718. Les pensées de M. Boileau sont sur l'ambition, l'amitié, l'amour de Dieu, la vie du cloître et celle du monde; le cœur humain, les confesseurs, la conversion, la cour, le vrai chrétien, la dévotion, les Églises, la flatterie, le faible de l'homme, l'hypocrisie, l'humilité, la loi de Dieu et les moyens de l'accomplir, la médisance, la parole de Dieu et les prédicateurs, la prière, le réglement de la vie, l'indifférence en matière de religion, le sacerdoce, la tentation. Tous ces sujets sont utiles, et le choix des pensées sur chacun répond ordinairement à l'excellence de la matière. L'auteur a mérité d'être mis au nombre des plus grands orateurs de son temps. Une imagination vive et féconde, un esprit plein de saillies, des tours fins et délicats, un style précis et orné, propre aux grandes figures et aux portraits, une exacte connaissance du cœur humain et de ses sentimens, de ses inclinations, de ses désordres qui le lui faisait représenter tel qu'il est; une merveilleuse facilité à adapter aux différentes mœurs du siècle les plus beaux traits de l'Écriture, par d'ingénieuses, mais solides applications, formaient le caractère singulier de ce célèbre

prédicateur. On trouve cependant dans ses Sermons un excès de brillant et de fleurs ; l'art s'y montre trop, et le néologisme y paraît substitué au naturel. (M. l'abbé Goujet, *Contin. de la Bibl. ecclés.* de Dupin, t. 2, p. 199 et suiv. *Biblioth. française*, tom. 2, pag. 298.)

BOILLOT (Henri), jésuite, mort à Dole le 3 juillet 1733, a laissé des *Maximes chrétiennes et spirituelles*, tirées des OEuvres du père de Niéremberg, et des Sermons sur divers sujets, en deux vol. in-12, à Lyon, 1714.

BOIREAU (Jacques), jésuite, né au diocèse de Limoges, entra dans la compagnie en 1652, à l'âge de dix-sept ans. Il passa ses jours dans les fonctions du saint ministère, et laissa quelques ouvrages, 1° vie de saint Clair, moine, prêtre et martyr, à Paris, 1636, in-12. 2° Le Vieillard noyé, ou Réponse à un prêche intitulé : *l'Enfant flottant*, 1663, in-4°. Cet écrit est contre quelques discours d'un calviniste. 3° La conformité de l'Église romaine d'aujourd'hui avec l'ancienne Église sur les reliques, etc., à Paris, 1672, in-8°. (Le père Oudin, jésuite, dans un Mémoire latin.)

BOIS. On distingue les bois de haute-futaie et ceux qui sont en taillis. Les premiers sont immeubles, et la coupe en est prohibée. A l'égard des bois taillis destinés principalement au chauffage, la coupe en est réglée à un certain nombre d'années : en sorte que, selon l'ordonnance sur les eaux et forêts, ils ne peuvent être coupés tout au plus qu'une fois en dix ans. Les bénéficiers et gens de main-morte étaient sujets à ces dispositions comme les autres. Un bénéficier n'avait pas droti, de son autorité, de faire abattre les bois de haute-futaie dépendant de son bénéfice, parce qu'il n'était pas le propriétaire des fonds de ce bénéfice, et par conséquent qu'il ne pouvait rien faire qui en diminuât le revenu, puisqu'autrement il aurait fait tort à ses successeurs. Ainsi jugé par un grand nombre d'arrêts de différens parlemens : Toulouse, 13 février 1553 ; Bretagne, 27 septembre 1554 ; Paris, 13 mai 1659, etc.

Quand un bénéficier mourait sans avoir fait couper les bois de son bénéfice, qui, selon l'usage, ne se coupaient qu'une fois l'année, ou bien qu'il quittait son bénéfice, le prix de la première coupe de bois qui était faite devait être partagée entre l'ancien titulaire ou ses héritiers et le nouveau pourvu, à proportion du temps que chaque titulaire avait possédé depuis la dernière coupe. (Lacombe.)

Il en faut dire autant de deux époux qui auraient mis en communauté des bois dont la coupe ne se ferait qu'après la mort de l'un deux ; le survivant, en ce cas, profiterait de cette coupe à proportion du temps qu'aurait duré la communauté, mais non pas ses héritiers, le mari ou la femme qui survivent ayant seuls ce droit à l'exclusion de leurs hé-

ritiers. (Arrêt du parlement de Paris du 7 septembre 1569.)

Quand des bois appartenaient en entier aux communautés de village, les habitans de ces communautés en pouvaient tirer ce qui leur était nécessaire, non-seulement pour se chauffer, mais encore pour réparer leurs bâtimens. La raison était, que les bois de cette nature sont affectés aux communautés pour la nécessité et l'utilité des particuliers qui les composent; ce qui demande qu'ils puissent se servir des arbres qui leur sont nécessaires pour la réparation de leurs bâtimens.

Généralement parlant, il n'était pas permis aux pauvres ordinaires d'aller prendre dans les forêts ce qu'on appelle *bois-mort*, c'est-à-dire, bois sec, debout ou abattu, et chû, lequel ne peut servir qu'à brûler, ni ce qu'on appelle *mort-bois* ou *mauvais bois*, tels que sont les saulx, marseaux, épines, puînes, aunes, le seur ou sureau, genêt, genièvre et ronces, à moins qu'il n'y ait eu une coutume légitime, c'est-à-dire, fondée sur le consentement exprès ou tacite des fôrets. Si cependant un pauvre se trouvait dans la nécessité de passer l'hiver sans se chauffer et sans manger rien de cuit, à moins qu'il ne prît de ces sortes de bois gisans à terre et de peu de valeur, il pouvait le faire licitement, selon MM. de Sainte-Beuve et Pontas; parce qu'en ce cas les propriétaires seraient censés donner leur consentement, ou que s'ils ne le donnaient pas, ils le refuseraient injustement, *essent irrationabiliter inviti*; ce qui mettrait les pauvres en question dans le même droit que si les propriétaires étaient consentans. (Sainte-Beuve, tom. 1, cas 163. Pontas, au mot *Bois*.)

BOIS (Jean du); en latin, *Joannes à Boscos* ou *Boscius*, surnommé depuis *Olivier*, était Parisien, et vivait à la fin du seizième siècle, et au commencement du dix-septième. Après avoir été quelque temps religieux célestin, et avoir obtenu du pape la permission de sortir de cet Ordre, il prit le parti des armes, et s'y distingua si bien que le roi Henri III, qui le considérait fort, l'appelait ordinairement l'*Empereur des moines*. La paix faite et la ligue éteinte, il rentra dans son Ordre et s'y appliqua à l'étude. Il avait beaucoup de génie et de lumières; et surtout un grand talent pour l'éloquence; ce qui l'avait fait choisir par Henri IV pour un de ses prédicateurs ordinaires. Le cardinal Séraphin Olivier en faisait tant de cas qu'il l'avait adopté dans sa famille, jusqu'à lui permettre de porter son nom et ses armes, et qu'il lui avait fait obtenir l'abbaye de Beaulieu en Argone, Ordre de Cîteaux, d'où vient que le Journaliste de Henri IV le disait de cet Ordre. Aussi du Bois fit-il à ce cardinal une très-belle Oraison funèbre dans l'Église de la Sainte-Trinité du Mont-Piucio à Rome, où il l'avait suivi. De retour en Fran-

ce, et plein de reconnaissance et d'affection pour Henri IV, il fut un de ceux qui déplorèrent le plus la mort de ce prince, et qui prêchèrent et écrivirent le plus vivement contre les jésuites; ce qui lui attira la haine de cette société. Ce fut surtout dans un sermon prêché dans l'église de Saint-Eustache, le 6 juin 1610, dimanche de la Trinité, que du Bois déclama contre ces Pères, et en particulier contre les livres de Mariana et de Bécan. Ayant eu l'indiscrétion de retourner à Rome en qualité d'agent extraordinaire de Louis XIII, il y fut mis au château Saint-Ange le 11 novembre 1611, le lendemain du jour de son arrivée en cette ville. Il demeura en prison environ quinze ans, et mourut le 28 août 1626. Quoiqu'auteur de divers écrits tant en latin qu'en français, il est peu connu de nos bibliothécaires, soit généraux, soit particuliers. Le premier de ses écrits est: *Floriacensis vetus bibliotheca, benedictina, sancta, apostolica, pontificia, cæsarea, regia, franco-gallica; ad Henricum IV, Christianissimum Franciæ et Navarræ Regem, ac Mariam Medicæam, Reginam; cum utroque xysto ad diversos: opera* Joannis à Bosco, *Parisiensis*, Cœlestini Lugduneusis, *nunc primùm à latebris emersa, ac antiquariorum usui exposita*; à Lyon, chez Horace Cardon, 1605, in-8°. Ce recueil porte le titre de la *Bibliothèque de Fleury*, parce que plusieurs des pièces qui le composent sont tirées du monastère de Fleury-sur-Loire, Ordre de Saint-Benoît, dont la belle bibliothèque fut pillée et dissipée en grande partie pendant les guerres de religion du seizième siècle. Il contient, en trois parties, les pièces suivantes.

Partie 1. 1° Adrevaldi, *Floriacensis Monachi, historia translationis SS. Benedicti et Scholasticæ*. 2° *Quatuor libri de miraculis S. Benedicti, quorum primi auctores sunt* Adrevaldus et Adelerius; *secundi et tertii*, Aymonus; *quarti verò* anonimus; *omnes Cœnobitæ Floriacenses*. 3° Diedericus, *Monachus, de illatione sancti Benedicti*. 4° *Conservatio corporis sancti Benedicti, authore* Johanne à Bosco. 5° *Inventarium authenticorum rescriptorum, authore eodem*. 6° *Sermo sancti* Odonis *de sancto Benedicto*. 7° *Sermo* Aymoini *de eodem*. 8° *Vita Sancti Abbonis martyris, per* Aymoinum. 9° Tortarius, *Floriacensis, de translatione S. Mauri martyris*. 10° *Variorum authorum fragmenta*. 11° *Epistola* dom Cappelleti. 12° *Relatio trium authorum nempe* Jacobi Breulii *in epistola ad* J. à Bosco, cardinal. Cæsar. Baronii, et Arnaldi Wionii, *de translatione sancti Benedicti*. 13° *Brevis apologismus* Joannis à Bosco. 14° *Veteres consuetudines Floriacenses: sequuntur Trithemii et aliorum testimonia de quibusdam celebrioribus Benedictinis*. 15° *Antiqua monumenta britannica, ad Cæsarem vindocinensem ducem*,

scilicet vita SS. Pauli Leonensis, Gildæ sapientis, Samsonis, et Machutis. Partie 2. Xyston dextrum. 16° *Vitæ SS. Genulfi et Geniti, Romanorum, libri 2, ad Paulum V, papam.* 17° Gisleberti *de vita, translationibus, et miraculis, sancti Romani, Itali Abbatis*, libri 2, *ad illustrissimum cardinalem de Givry.* 18° *Medardica, ad Aloysiam Lotharingicam, complectentia sancti Medardi vitam, per fortunatum, Sermones* 3 *de sancto Medardo, ac rhythmos de beata Magdalena.* 19° *B. Magdalenæ præconia, ad reverendissimum abbatem Cluniacensem, continentia sancti* Odonis *Sermonem, et sancti Joannis homilias duas, de beata Magdalena.* 20° *Commentarius de translatione beati jacobi Apostoli, ad Philippum III, Hispaniar. Regem catholicum.* 21° *SS. Machabæorum victoriæ ac triumphus, per* D. Hilarum, *versu decantati, ad illustrissim. Cardinalem de Sourdy, fortissimumque Mareschallum Dornanum.* 22° *Triumphus sancti Mamantis martyris*, lib. 3, *comprehensus, ad illustrissim. cardinalem Baronium.* 23° *Vita sancti Arnulfi, Turonensis pontificis, et exhumatio beati Martini, Turonici, ad Ludovicum Sognevium.* 25° *Vita sancti Læti, Maxiacensis Monachi, ac confessoris, ad Aurelianenses.* 26° Joannes à Bosco, *de vita B. Roberti Cælestini, ad Celsum Amerigum, Cælestinum.* 27° *Fragmentum hispaniçarum rerum, ex perantiquo martyrologio Ecclesiæ Lugdunensis.* Partie 3. Xyston lævum. 28° *Origo urbis Viennæ, cum pluribus antiquis inscriptionibus.* 29° *Plurimorum archiepiscoporum Viennensium, elenchus, cum diversis quorumdam ipsorum epitaphiis.* 30° *Aliqua epitaphia Regum, Abbatum, et magnorum virorum.* 31° *Rescripta plura summorum pontificum, Imperatorum, Regum ac principum, ad archiepiscopos Viennenses, vel pro sancta Viennensi Ecclesia, n.* 46. Cette troisième et dernière partie qui ne concerne que l'Église de Vienne, et qui est dédiée à Pierre de Villars son archevêque, est toute de la collection et composition de notre Jean du Bois. Ainsi, il paraît clairement par ce détail, qu'outre les soins de la collection et de la publication de toutes ces pièces, la quatrième, la cinquième, la treizième, la vingt-sixième, et les vingt-huit, trente-un, au moins, sont de sa composition; et que c'est sans aucun fondement que les auteurs du *Catalogus bibliothecæ Jhuanæ*, ont placé cet ouvrage, p. 153, avec saint Jérôme, Trithème, Bellarmin et divers autres, parmi les bibliothécaires ecclésiastiques. Ce recueil est aujourd'hui fort rare.

Les autres écrits de notre Auteur sont : 1° sa *Conservatio corporis sancti Benedicti*, le quatrième des opuscules qui composent cette bibliothèque. 2° Son *inventarium authenticorum res-*

criptorum, le cinquième de ces opuscules. 3° Son *Apologismus brevis*, le treizième de ces opusculus. 4° Sa *vita B. Roberti Cœlestini*, le vingt-sixième de ces opuscules. 5° Ses *Antiquæ, sanctæ ac senatoriæ Viennæ, allobrogum, gallicorum sacræ ac prophanæ antiquitates*, le vingt-huitième de ces opucules; lequel, avec les trois suivans, concernant aussi l'Église de Vienne, ont été réimprimés séparément de sa *Bibliotheca Floriacensis*, etc., à Vienne en 1723, in-8°. 6° Son *Oratio funebris in obitum cardinalis Seraphini Olivarii*, imprimée à Rome en 1609, in-4°, réimprimée à la tête des opera *ejusdem Seraphini Olivarii*. Freytag, *Analectorum litterariorum*, pag. 136, met cette édition de l'Oraison funèbre en 1610; et ajoute qu'elle est fort rare, et particulièrement recommandable en ce qu'on a retranché diverses particularités notables daus la nouvelle édition des *Opera cardinalis Olivarii*, à la tête desquelles elle a été réimprimée. 7° Sa lettre au médecin Duret qui l'avait traité d'apostat, parce qu'il avait prêché contre les jésuites. 8° Sa réponse au père Commolet, jésuite. 9° Sa lettre latine au cardinal Bellarmin, très-belle, très-bien écrite, et qui est la meilleure de toutes. Il y a beaucoup d'apparence que c'est celle qui se trouve dans les Mémoires de Condé, tom. 6, 3ᵉ partie, pag. 327-331, sous le titre d'*Epistola ad aliquem ex cardinalibus, qua, ostenso imminente toti societati Jesu in Galliis periculo, autor, ut publicis comitiis societatis doctrina interfectionis tyrannorum, tamquam infernalis ac feralis censeatur et explodatur, petit atque orat*. 10° Ses douze articles de foi politique des jésuites de France, avec les treize contraires à ceux des catholiques, apostoliques et romains. 11° Le portrait royal de Henri-le-Grand, proposé à messieurs de Paris en l'église de Saint-Loup et Saint-Gilles, le 23 juin, pendant qu'on y célébrait ses obsèques, par Jean du Bois Olivier, abbé de Beaulieu; imprimé à Paris, chez Thierry, en 1610, in-8°. 12° Sa réponse à la lettre déclaratoire du père Cotton, qui fut imprimée à Paris en l'année 1610, in-8°. 13° Ses *Theologiæ Moralis partes* 4. Konig est le seul qui parle de cet ouvrage dans sa *Biblioth. vet. et nov.*, pag. 126. Il y en a qui lui attribuent aussi le fameux *Anti-Cotton*. (Hendreich, *Pandect. Brondenburg.*, pag. 627, 669. *Index Biblioth. Barber.*, t. 1, p. 176. Becquet, *Hist. cœlest. gall. congreg.*, pag. 196. Nicéron, *Mém.*, tom. 16. Pierre de l'Étoile, *Journal du règne de Henri IV*, tome 2, page 172. *Jani Nicii Erythræi imaginum virorum doctrinæ vel ingenii laude illustrium, pinachoteca I*, cap. 81, pag. 144. Prosper Marchand, *Dictionn. hist.*, t. 1, p. 110 et suiv.)

BOIS (Jacques du), publia en 1656 un livre de la vérité et de

l'autorité sacrée contre Wittichius ; un dialogue théologique astronomique, en 1652 ; un commentaire sur les Actes des Apôtres, etc. (Konig. *Bibl.*)

BOIS (Philip. Goibaud du), de l'Académie Française, né à Poitiers l'an 1626, d'une famille peu considérable, vint à Paris sans autre science que celle de jouer du violon, et commença par être maître à danser. Il fut produit en cette qualité auprès du duc de Guise (Louis-Joseph de Lorraine) qui le prit ensuite pour son gouverneur. Pour se mettre en état de remplir cet emploi, M. Du Bois eut le courage d'apprendre les élémens de la langue latine à l'âge de trente ans, par le conseil de messieurs de Port-Royal qui furent tout à la fois les directeurs de sa conscience et de ses études. A peine eut-il achevé d'élever le duc de Guise qu'il eut la douleur de le voir mourir en 1671, âgé de vingt-un ans. Se trouvant alors maître de son temps, il se destina entièrement à traduire les ouvrages qu'il jugea les plus utiles, soit de saint Augustin, soit de Cicéron. Il se maria quelque temps après, et eut toujours beaucoup de part à l'estime de mademoiselle de Guise, tante de son élève ; M. du Bois usa de son crédit d'une manière aussi honorable pour lui que glorieuse pour cette princesse qui déférait volontiers à ses avis. M. Nicolas Potier de Novion, premier président du parlement de Paris, et membre de l'Académie Française, étant mort en 1693, cet illustre corps élut d'une voix unanime M. Du Bois pour lui succéder. Il fut reçu le 12 de novembre de la même année 1693, comme on le voit par le discours qu'il prononça à sa réception, et qui se trouve dans le recueil des Discours, Harangues, et autres pièces d'éloquence de messieurs de l'Académie Française, etc., tom. 2. Mais il ne survécut pas long-temps à cet honneur, étant mort le 1er juillet 1694, âgé de soixante-huit ans. Les ouvrages de saint Augustin qu'il a traduits, sont : 1° les deux livres de la Prédestination des Saints, et du Don de la Persévérance, avec quelques Lettres ; Paris, 1676, in-12. 2° Les livres de la manière d'enseigner les principes de la religion chrétienne à ceux qui n'en sont pas encore instruits ; avec les traités de la Continence, de la Tempérance, de la Patience, et contre le Mensonge ; Paris, 1678, in-12. 3° Les lettres de saint Augustin, traduites en français sur l'édition nouvelle des pères Bénédictins, où elles sont rangées selon l'ordre des temps, revues et corrigées sur les anciens manuscrits, et augmentées de quelques lettres ; 1684, in-fol., deux vol., et in-8°, six volumes. 4° Les Confessions ; Paris, 1686, in-8°. 5° Les deux livres de la véritable religion et des mœurs de l'Église catholique, avec des notes ; Paris, 1690, in-8°. 6° Les Sermons sur le nouveau Testament ; Paris, in-8°. quatre vol.

Les deux premiers en 1694, et les deux autres en 1700. 7° Le Livre de l'esprit et de la lettre; Paris, 1700, in-12. Il y a plusieurs autres éditions de toutes ces traductions. Un défaut qu'on y trouve, c'est qu'au lieu de conformer son style à celui des auteurs qu'il a traduits, M. du Bois leur a prêté le sien. On lui a attribué des traductions qui ne sont pas de lui : telles sont, entre autres, celles des *Soliloques*, du *Manuel*, des *Méditations*, et de quelques autres ouvrages de saint Augustin, qui ont paru à Paris en divers temps. A l'égard des savantes notes dont M. du Bois a accompagné ses traductions de saint Augustin, soit pour éclaircir des points chronologiques, soit pour rétablir le texte, elles ne sont pas de lui, mais de M. l'abbé de Tillemont, son ami particulier. M. du Bois n'a pas été seulement traducteur, il a aussi écrit trois petites pièces: Réponse à la lettre de M. Racine contre M. Nicole, datée du 22 mars 1666; Discours sur les pensées de M. Pascal, Paris, 1672, in-12; Discours sur les preuves des Miracles de Moïse, Paris, 1672, in-12. Ces deux discours ont été imprimés avec les pensées de M. Pascal, et sont communément attribués à M. du Bois, quoique M. Goujet nous apprenne qu'ils sont de feu M. La Chaise, auteur de l'Histoire de saint Louis, si l'on en croit un ami particulier de cet historien. M. du Bois a mis à la tête de sa traduction des Sermons de saint Augustin une longue préface pour prouver que les prédicateurs doivent renoncer à l'éloquence. Il voulait ramener l'éloquence de la chaire à la simplicité de celle du barreau. Une exposition claire et simple est tout ce qu'il demandait dans un orateur fait pour annoncer les grands objets de la religion, croyant que c'est faire injure à une si haute profession que d'employer les tours de l'éloquence humaine pour faire entrer la science du salut dans le cœur des fidèles. Division de discours, preuves triomphantes et naturelles, érudition choisie, pensées neuves et sublimes, figures hardies, raisonnemens forts et suivis, pathétique admirable, diction élégante et correcte, tout cela lui semblait étranger, nuisible même aux auditeurs. Il croyait l'art directement opposé à l'esprit de l'Évangile : la manière de prêcher des apôtres était la seule qu'il approuvât, et il ne cessait de crier, d'après quelques Pères, qu'il fallait parler au peuple, non suivant la méthode des rhéteurs, mais à la façon des pêcheurs : *non aristotelico more, sed piscatorio*. L'Écriture, selon lui, présente tout à la fois aux prédicateurs les vérités qu'ils doivent annoncer et la manière dont ils doivent les rendre. Toutes ces ressources, dit-il, si étudiées, et qu'on tire avec tant de peine de l'art, sont le poison le plus dangereux qu'un prédicateur puisse offrir à ceux qui l'écoutent. L'imagina-

tion, échauffée par les grands traits de l'éloquence, se livre tout entière à l'admiration du talent, ne goûte que les images sensibles, et se refroidit sur les choses invisibles, spirituelles, et infiniment éloignées de tout ce qui a rapport aux sens. Cette préface de M. du Bois fut imprimée à Paris en 1695, in-12, sous le titre de *Réflexions sur l'Éloquence des prédicateurs*. On la réimprima en 1700, sous le titre général de *Réflexions sur l'Éloquence*, avec deux lettres de M. de Sillery, évêque de Soissons, au père Lamy, sur le même sujet, et une lettre de ce Père en réponse à la première du prélat, pour tâcher de satisfaire aux difficultés qu'il lui propose. Tout cela est précédé d'un avertissement qu'on attribue au Père Bouhours. Enfin, ce recueil a été inséré tout entier en 1729 dans celui qui contient les ouvrages de M. de Fénélon, archevêque de Cambrai, et du père du Cerceau, sur l'éloquence et la poésie, en deux vol. in-12.

M. du Bois envoya sa préface à M. Arnauld, docteur de Sorbonne, son ami, son ancien maître, dont il briguait le suffrage. Ce docteur se hâta de le réfuter par une réponse, dans laquelle il suit la division du discours même de son adversaire. M. du Bois semble vouloir bannir de la chaire l'éloquence qu'il appelle *humaine*, et ne laisser aux prédicateurs que la simple exposition de la vérité, sans y mêler aucun art humain. M. Arnauld fait sur cette partie dix remarques. La première renferme un abrégé précis et exact de la doctrine de saint Augustin sur l'éloquence, contenue dans le quatrième livre de son Traité de la Doctrine chrétienne; et rien ne montre mieux que cet abrégé, combien M. du Bois et saint Augustin sont opposés de sentimens sur l'éloquence en général, et sur celle de la chaire en particulier. Dans la seconde remarque, le docteur montre que rien n'est plus raisonnable que ce que dit saint Augustin, du soin que doit avoir un homme vraiment éloquent, de se faire bien entendre; et il reproche à M. du Bois, qu'il a si peu expliqué quelle est l'éloquence qu'il condamne, qu'il est bien difficile de le deviner. Dans la troisième remarque, et dans les suivantes, M. Arnauld examine les raisons sur lesquelles M. du Bois appuie son système. Ces raisons sont: 1° ce que dit saint Paul, *qu'il faisait profession de ne savoir que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié;* que saint Augustin était en cela son fidèle imitateur dans l'exercice de son ministère. 2° Que le même apôtre dit en plusieurs endroits: *qu'il n'était point venu avec les discours sublimes d'une éloquence humaine*, etc. 3° Que c'est s'écarter de ces règles prescrites par l'apôtre, que d'abandonner cette simplicité, comme font presque tous nos prédicateurs modernes. 4° Qu'on ne trouve point dans leurs sermons cette *folie de la*

prédication, à quoi il a plu à Dieu d'attacher le salut des hommes ; mais qu'on n'y voit que cette *sagesse des sages*, que Dieu nous déclare qu'il perdra. 5° Qu'un Dieu jaloux de sa gloire ne pourrait accompagner de la vertu intérieure de sa grâce ces efforts de l'art et de l'éloquence, ni opérer la conversion des cœurs par de tels moyens. 6° Que l'Évangile présente tout à la fois, et les vérités qu'ils doivent dire, et la manière de les dire, et qu'il n'est pas plus permis d'abandonner les unes que les autres.

M. Arnauld répond en substance : 1° que les paroles de saint Paul, *je fais profession de ne savoir que Jésus-Christ crucifié*, ne marquent que ce que l'on doit prêcher, et non la manière de prêcher. 2° Que lorsque saint Paul dit aux Corinthiens, qu'en leur prêchant l'Évangile, il n'avait point employé des discours sublimes de la sagesse et de l'éloquence humaine, c'était à cause qu'il avait prouvé ce qu'il avançait par l'effusion du Saint-Esprit, et par les miracles, comme par autant de démonstrations sensibles, et que cela était nécessaire, afin que la foi ne fût point fondée sur la sagesse et l'éloquence des hommes, mais sur la puissance de Dieu ; que l'on reconnaît sans peine qu'on peut se passer de l'éloquence, quand on peut prouver la vérité de ce qu'on prêche par des guérisons miraculeuses et par d'autres signes sensibles : mais que les prédicateurs de ce temps-ci n'étant plus dans cet état, leur principale fonction est de persuader aux chrétiens de vivre selon leur foi ; ce qui a fait dire à saint Augustin, qu'ils ne devaient pas négliger les secours qu'ils pouvaient tirer de l'éloquence humaine. 3° Que rien n'est plus faux que ce que prétend l'académicien, que les prédicateurs qui prêchent sans éloquence suivent les règles que saint Paul a établies ; et que ceux, au contraire, qui prêchent éloquemment s'en écartent : que la bonne éloquence est très-propre à persuader, et que quand un orateur entreprend d'instruire ceux à qui il parle d'une vérité qu'il suppose ne leur être pas assez connue, il doit marquer bien clairement ce que c'est qu'il veut leur persuader, le leur prouver, le leur démontrer : et voilà en partie ce que fait l'éloquence. M. Arnauld fait voir dans la suite de ses remarques, que toutes les preuves que son adversaire allègue, ou ne prouvent point du tout, ou prouvent, ce qui est absurde, qu'il est du devoir d'un prédicateur évangélique de n'être point éloquent. Au reste, il condamne avec lui ces antithèses, ces métaphores perpétuelles, ces jeux de mots que M. du Bois reproche avec vivacité aux prédicateurs modernes. Ce sont des défauts, dit M. Arnauld ; mais qui ne se trouvent que dans ceux qui ne sont pas véritablement éloquens. En conclure quelque chose con-

tre la bonne éloquence, la seule chose dont il s'agit, c'est comme si quelqu'un prétendait qu'il ne faut point s'étudier en prêchant à bien raisonner, et à apporter de bonnes preuves de ce qu'on avance, parce que saint Paul dit qu'en prêchant aux Corinthiens, il n'avait pas employé les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'esprit et de la vertu de Dieu. M. Arnauld, après avoir ainsi renversé dans sa première partie le mauvais usage que M. du Bois avait fait dans la sienne des différens passages de l'Écriture qu'il allègue, et les fausses conséquences qu'il en tire, attaque dans la seconde ce que son adversaire appelle des *preuves de raison*, et lui montre qu'il est aussi mauvais philosophe que faux raisonneur. Enfin, parce que dans sa troisième partie, M. du Bois déclare qu'il n'a voulu bannir de la chaire que la mauvaise éloquence, et non pas la bonne, M. Arnauld lui fait voir que, comme il n'a nulle idée distincte ni de l'une ni de l'autre, il n'aperçoit pas que sa censure, ses preuves, ses invectives tombent encore plus sur la bonne que sur la mauvaise. Dans cette réponse de M. Arnauld, dit M. l'abbé d'Olivet, le nouveau système de M. du Bois est foudroyé. Il fut assez heureux pour ne la point voir; car la mort prévint en lui la douleur de se voir contredit, ou plutôt anéanti par son maître. Plusieurs des plus illustres écrivains de France en ont jugé de la même manière. M. Nicole ayant vu les remarques de M. Arnauld, manda à celui à qui il les renvoyait : » Je ne sais proprement que » vous en dire, non parce que je » n'en pense rien, mais parce » que j'en pense trop de choses. » Une personne d'esprit dit en » riant, que si M. du Bois n'était » point mort, il en mourrait. » Et pour vous dire la vérité, » ajoute-t-il, je pense qu'il n'y a » point d'hyperbole dans cette » raillerie, supposé, comme on » me l'a assuré, qu'il fût ex- » traordinairement sensible. Car » la vérité est que l'effet de cette » pièce est de persuader par de » fort bonnes raisons que l'aver- » tissement que M. du Bois re- » gardait comme son chef-d'œu- » vre est une très-impertinente » pièce. *Jamais homme ne fut au* » *fait*, dit M. Gibert, en par- » lant de M. Arnauld et de » M. du Bois, *si ce fameux doc-* » *teur n'y est pas en cette occa-* » *sion, et si l'académicien n'est* » *pas dans l'égarement, jamais* » *personne n'y fut*. On pouvait mê- » me tourner contre lui l'exem- » ple des apôtres et des Pères, dit » l'auteur des *Querelles litté-* » *raires*, tom. 2, pag. 20 et » suiv. Il s'en faut bien que » leur éloquence ne nous pré- » sente jamais qu'une majes- » tueuse simplicité, qu'ils aient » toujours montré la vérité sans » parure et sans art. Saint Paul » lui-même, foudroyant la rai- » son humaine au milieu de l'a- » réopage, met en mouvement

» les ressorts les plus puissans de » l'éloquence. Et à l'égard des » Pères, ne l'ont-ils pas employée » également? Quelle profondeur » de raisonnement, quelle rapi- » dité de pensées, quel langage » élevé, pur, élégant et pitto- » resque dans le grand saint Ba- » sile, qu'Érasme osait préférer » à Démosthène! Quelle pompe, » quelle douceur, quelle jus- » tesse, quel enchantement dans » saint Chrysostôme, que l'on » peut comparer du moins à Iso- » crate! Quels traits de force et » de lumière, quelle diction » pure et coulante dans saint » Jérôme! Que de fleurs, que » d'ornemens, que d'onction » dans saint Bernard! Presque » tous les anciens orateurs sacrés » ont fait usage de leur talent. » Ils se sont servis des avantages » qu'ils tenaient de la nature et » des leçons des grands maîtres » de l'art. Aucun n'a négligé de » convaincre l'esprit, d'échauf- » fer le cœur, et de triompher » des passions. Leur éloquence » même, bien loin d'être simple, » uniforme, a toujours porté » l'empreinte de la différence de » leur caractère personnel, de » celle des mœurs générales, et » de l'esprit dominant de leur » siècle. S'ils ont mis dans leurs » sermons plus de naturel et de » simplicité qu'on n'en trouve » dans les nôtres, c'est que le » siècle où ils vivaient étant » moins difficile que celui-ci sur » l'article des bienséances, ils » ont eu moins de ménagemens » à garder dans la peinture des » vices. Mais aujourd'hui qu'on » voit la débauche s'allier avec » une sorte de décence, aujour- » d'hui que le vice est devenu » ingénieux, il a fallu, selon » une réflexion judicieuse, le » devenir avec lui pour le com- » battre, employer les secours » de l'éloquence humaine pour » le rendre plus odieux, con- » vaincre enfin l'esprit, et aller » au cœur, par tous ces grands » mouvemens qui ébranlent l'â- » me, et la tournent au bien et » à la vertu. Il est vrai qu'on » outre souvent les choses. On » court puérilement après les » fleurs et après l'esprit. On ne » distingue point assez les per- » sonnes devant qui l'on parle. » On fait quelquefois les pein- » tures les plus indécentes. » Si M. du Bois se fût borné à condamner ces défauts et tous les autres qui ne se glissent que trop souvent dans l'éloquence de la chaire, il aurait mérité les éloges des connaisseurs; mais ayant confondu la bonne et la fausse éloquence, ayant mis Bossuet et Bourdaloue au rang des Cotin et des Cassaigne, il a soulevé tout le monde contre lui. Nous terminerons cet article par un morceau d'un grand maître, propre à éclaircir cette matière et à donner une juste idée de la prédication des Apôtres, en faisant sentir que les prédicateurs de notre temps ne peuvent prêcher de cette manière. « Saint » Paul, dit M. de Fénélon dans ses *Dialog. sur l'éloquence*, etc., pages 88 et 90, » a raisonné;

» saint Paul a persuadé : ainsi, » il était dans le fond excellent » philosophe et orateur. Mais sa » prédication, comme il le dit, » n'a été fondée ni sur le raisonnement, ni sur la persuasion » humaine. C'était un ministère » dont toute la force venait d'en » haut. La conversion du monde » entier devait être, selon les » prophéties, le grand miracle » du christianisme...... Jésus-Christ crucifié, annoncé aux » peuples, devait tout attirer à » lui, mais attirer tout par l'unique vertu de la croix. Les » philosophes avaient raisonné, » sans convertir les hommes, et » sans se convertir eux-mêmes. » Les juifs avaient été les dépositaires d'une loi qui leur montrait leurs maux, sans leur apporter le remède. Tout était » sur la terre convaincu d'égarement et de corruption. Jésus-Christ vient avec sa croix... » pour imposer silence à notre » raison vaine et présomptueuse; » il ne raisonne point comme » les philosophes, mais il décide avec autorité par ses miracles et par sa Grâce ; il montre qu'il est au-dessus de tout, » pour confondre la fausse sagesse des hommes ; il leur oppose la folie et le scandale de » sa croix, c'est-à-dire l'exemple de ses profondes humiliations. Ce que le monde croit » une folie, ce qui le scandalise » le plus, est ce qui doit le ramener à Dieu. L'homme a besoin d'être guéri de son orgueil et de son amour pour les » choses sensibles : Dieu le prend » par là ; il lui montre son Fils » crucifié. Ses apôtres le prêchent, marchant sur ses traces. » Ils n'ont recours à nul moyen » humain, ni philosophie, ni » éloquence, ni politique, ni » richesses, ni autorité. Dieu, » jaloux de son œuvre, n'en » veut devoir le succès qu'à lui-même. Il choisit ce qui est » faible, il rejette ce qui est » fort, afin de manifester plus » sensiblement sa puissance. Il » tire tout du néant, pour convertir le monde, comme pour » le former. Ainsi, cette œuvre » doit avoir ce caractère divin, » de n'être fondé sur rien d'estimable selon la chair. C'eût » été affaiblir et évacuer, comme » comme dit saint Paul, la vertu » miraculeuse de la croix, que » d'appuyer la prédication de » l'Évangile sur les secours de la » nature. Il fallait que l'Évangile, sans préparation humaine, » s'ouvrît lui-même les cœurs, » et qu'il apprît au monde par » ce prodige qu'il venait de » Dieu. Voilà la sagesse humaine » confondue et réprouvée. Que » faut-il conclure de là? Que la » conversion des peuples et l'établissement de l'Église n'est » point due aux raisonnemens, » aux discours persuasifs des » hommes. Ce n'est pas qu'il n'y » eût de l'éloquence et de la sagesse dans la plupart de ceux » qui ont annoncé Jésus-Christ ; » mais ils ne se sont point confiés à cette sagesse et à cette » éloquence ; mais ils ne l'ont pas

» recherchée, comme ce qui de- » vait donner de l'efficace à leurs » paroles. Tout a été fondé, » comme dit saint Paul, non » sur les discours persuasifs de » la philosophie humaine, mais » sur les effets de l'esprit et de » la vertu de Dieu, c'est-à-dire » sur les miracles qui frappaient » les yeux, et sur l'opération » intérieure de la Grâce. » Le savant prélat explique ensuite en quoi consiste l'éloquence de l'Écriture, et il fait voir que c'est celle que doivent rechercher les prédicateurs. « Ils ont » besoin de se préparer et de se » remplir de la doctrine et de » l'esprit des Écritures, pour » former leurs discours. » (*Voyez* le père Nicéron, *Mémoire des Hommes illustres*, t. 16, p. 165 et suiv. M. l'abbé d'Olivet, *Continuation de l'Histoire de l'Académie Française*, pag. 206 et suiv. M. Gibert, *Jugemens des Savans*, tom. 8, part. 2, p. 426 et suiv. M. Nicole, lettre 92, édit. de Paris, *apud* Gouget. *Biblioth. franç.*, tom. 2, p. 202. M. Chauffepié, *Nouv. Dictionn. histor. et critiq.*, t. 2, pag. 369 et suiv.)

BOIS (Gérard du), était d'Orléans. Il entra fort jeune dans la congrégation de l'Oratoire, et s'y appliqua particulièrement à l'histoire. Nous avons de lui le dernier volume de l'histoire ecclésiastique du père Le Cointe, imprimé l'an 1683, avec une préface contenant la vie du père Le Cointe. M. de Harlai, archevêque de Paris, ayant jeté les yeux sur le père du Bois pour écrire l'histoire de l'Église de Paris, il en donna le premier volume en 1690, in-fol., qui va jusqu'à l'an 1108. Il y a mêlé beaucoup d'histoire profane et générale avec l'ecclésiastique. Il ne fait entrer la religion dans les Gaules que du temps de Pothin qui fonda l'Église de Lyon. Il met avec les savans, et suivant le témoignage de Grégoire de Tours, la venue de Saint-Denis à Paris sous l'empire de Dèce, et son martyre pendant cette persécution. Il rapporte tout ce qui s'est dit sur le lieu et sur le temps précis qu'il fut martyrisé, en quoi il y a beaucoup d'incertitude. Le second tome que le père du Bois avait laissé très-imparfait, ne parut qu'en 1710, par les soins du père de La Ripe et du père Desmolets, de l'Oratoire. Ce volume finit à l'an 1364. Le père du Bois mourut à Paris le 1er juillet 1696, dans sa soixante-seizième année. (Dupin, dix-septième siècle, part. 4. Nicéron, *Mém.*, tom. 5.)

BOIS-DE-LA-PIERRE (Louise-Marie de Laufernat du), née au château de Courteilles en Normandie, près de Verneuil, l'an 1663, fut élevée dans la religion réformée qu'elle abjura avec sa famille. Ayant perdu son mari à la bataille de Malplaquet, elle consacra le reste de ses jours à la piété et aux lettres. Elle avait du talent pour la poésie : elle avait aussi étudié l'histoire, et on lui doit d'utiles recherches sur celle de sa patrie. Nous avons

d'elle l'*Histoire du monastère de la Chaise-Dieu*, et celle *de la Maison de l'Aigle*. Cette dernière histoire lui est contestée ; on l'attribue à Louis d'Après, curé de Saint-Martin-de-l'Aigle. Cette pieuse dame mourut le 14 septembre 1730.

BOIS (Philippe du), né à Choüain, village du diocèse de Bayeux, vers l'an 1636, fut docteur de Sorbonne, clerc de la chapelle du Roi, et principal du collége de Maître-Gervais à Paris. Il fut aussi chargé pendant plusieurs années du soin de la bibliothèque de M. Le Tellier, archevêque de Reims ; et c'est lui qui en a donné le catalogue en 1693, in-fol., sous le titre de *Bibliotheca Telleriana*, que d'autres ont attribué à M. Clément, de la bibliothèque du Roi. Ce catalogue est très-recherché. En 1677, Philippe du Bois contribua beaucoup à l'édition des OEuvres théologiques, in-fol., du jésuite Maldonat. Il en a fait aussi, sous le nom du libraire Pralard, l'Épître dédicatoire à l'archevêque de Reims, dans laquelle il entreprend de justifier l'auteur sur les reproches des théologiens de Paris. C'est ce qu'il fait aussi dans la préface, qui manque dans plusieurs exemplaires, aussi bien que dans l'Épître dédicatoire. Philippe du Bois est mort chanoine de Saint-Étienne-des-Grès à Paris, le 17 février 1703, âgé de soixante-sept ans. (Huet, *Origin. de Caen*, pag. 410. Nicéron, *Mém.*, tom. 16.)

BOIS (Nicolas du), né à Marche, dans le pays de Luxembourg, professeur d'Écriture-Sainte, et président du collége du Roi à Louvain, s'est distingué par divers ouvrages contre le jansénisme, et a mis autant d'habileté à dévoiler l'hypocrisie de cette secte naissante que de solidité dans la réfutation de ses erreurs. Il mourut en 1696.

BOIS-AUBRI, *Boscus-Alberici*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située dans la Touraine, à trois lieues de l'île Bouchard, diocèse de Tours. Elle fut d'abord fondée sous le titre de prieuré par Brice de Cheille, et érigée ensuite en abbaye l'an 1138.

BOISGELIN (Jean de Dieu Raymond, cardinal de), d'une ancienne famille de Bretagne, naquit à Rennes le 27 février 1732. Doué par la nature d'une grande facilité et des plus heureuses dispositions, il fit ses premières études avec éclat, et le même succès le suivit dans celles qu'exige l'état ecclésiastique auquel il se destinait. Avant qu'il s'y fût engagé, son frère aîné fut tué au combat de Saint-Caste. Par cette mort, les prérogatives attachées au droit d'aînesse se trouvaient dévolues à l'abbé de Boisgelin, et lui promettaient dans le monde des avantages sur lesquels il n'avait pas dû compter. Cela ne dérangea rien à sa vocation ; il céda ses droits à un frère plus jeune que lui, et prit les Ordres. Après sa prêtrise, il fut nommé grand-vicaire de Pontoise, et

évêque de Lavaur en 1765. Ses talens, son aptitude au maniement des affaires demandaient un théâtre plus étendu. Il eut en 1771 l'archevêché d'Aix, et devint en cette qualité président des États de Provence. Il y signala son administration par l'ouverture d'un canal qui porte son nom, par l'établissement d'une maison d'éducation à Lambesc, et plusieurs autres établissemens utiles, sans parler d'un pont qu'il avait fait bâtir à Lavaur. « Ce fut par la sagesse » unie à la générosité, dit M. de » Bausset, dans une notice his» torique, que M. de Boisgelin » sauva, au commencement de » la révolution, la ville d'Aix » des plus grands malheurs. Dans » un moment de disette, les » greniers publics avaient été » pillés, les excès auxquels le peu» ple s'était livré allaient arrêter » les approvisionnemens, lors» que l'archevêque se présenta » pour calmer le désordre, et » mit cent mille francs à la dis» position des autorités locales » pour l'achat des grains. » Le mal ainsi fut coupé dans sa racine, et une instruction pastorale, en éclairant le peuple sur ses devoirs et ses véritables intérêts, prévint la récidive. La voix de la religion et de la piété fit ce que n'avaient pu faire les lois humaines : le peuple obéit à l'invitation de ses pasteurs, et s'assembla en foule dans la métropole où il exprima de la manière la plus touchante sa reconnaissance pour le prélat qui travaillait si efficacement à adoucir ses maux. M. l'archevêque d'Aix fut député aux États-Généraux ; il y vota dans les intérêts du Roi ; il offrit des moyens pour éteindre la dette publique ; il y défendit les propriétés du clergé, et prouva qu'il était de l'intérêt de l'État et de celui du peuple de les conserver. Le 13 décembre 1789, il fut nommé président de l'assemblée. Il s'opposa à la constitution civile du clergé, et démontra dans un écrit qu'elle était en contradiction avec les principes de l'Église catholique. Obligé d'émigrer pour refus de serment, il se retira en Angleterre, et y resta jusqu'en 1801. Il donna la démission de son siége lorsque le pape la demanda, et revint en France en 1801. Ce fut lui qui prononça le discours à Notre-Dame, à la cérémonie du rétablissement du culte. Il fut quelque temps après nommé archevêque de Tours, et presque aussitôt cardinal. Il mourut en 1804 âgé de soixante-douze ans. On a de lui : 1° des Oraisons funèbres ; savoir, celles du Dauphin, fils de Louis XV, non imprimée ; de Stanislas, roi de Pologne, 1769, in-8° ; de madame la Dauphine, 1769, in-4°. 2° *Exposition des principes des évêques de l'assemblée sur la constitution civile du clergé*, ouvrage écrit avec beaucoup de réserve et une extrême modération. 3° *Le Palmiste*, ou traduction des psaumes en vers français, précédée d'un discours

sur la poésie sacrée; Londres, 1799. La vente en fut destinée à venir au secours de quelques familles émigrées. 4° Discours prononcé à la prestation de serment des archevêques et évêques; 1802, in-4°. 5° Observations sur Montesquieu, restées manuscrites. 6° Traduction des *Héroïdes* d'Ovide en vers français, sans nom d'auteur, in-8°, 1786. L'abbé Garnier, historiographe de France, fut l'éditeur de cet ouvrage qui n'a été tiré qu'à douze exemplaires. L'évêque de Versailles a prononcé l'oraison funèbre du cardinal de Boisgelin au service de ce prélat célébré le 12 septembre 1804. M. de Bausset qui avait été son grand-vicaire a donné une Notice historique sur S. E. M. le cardinal de Boisgelin.

BOISGROLAND, *Brolium-Grolandi*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Luçon, dans le Bas-Poitou, à onze lieues de la Rochelle, et à six des Sables-d'Olonne. Elle était de la filiation de Moureilles, et fut fondée en 1109 par Aimeric de Beuil, seigneur de Poyroux. L'abbaye de Boisgroland suivit d'abord la règle de saint Benoît; mais elle embrassa celle de saint Bernard au commencement du treizième siècle, sous l'abbé Rotbert, et du temps de Maurice, évêque de Poitiers. Les religieux réformés de Cîteaux, qui s'y étaient établis, avaient fait rebâtir à neuf l'église et le couvent. (*Gallia christ.*, tom. 2, 1437, nov. edit.)

BOISMONT (Nicolas Thyrel de), abbé de Grestain, ancien prieur commendataire de Libons en Santerre, ancien vicaire-général du diocèse d'Amiens, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Rouen, prédicateur ordinaire du Roi, docteur en théologie de la maison de Navarre, etc., naquit dans un village près de Rouen, vers 1715, et mourut à Paris le 19 décemb. 1786, âgé de près de soixante-onze ans. On a de lui un panégyrique de saint Louis, et des oraisons funèbres de monseigneur le Dauphin, de la reine, de Louis XV, de l'impératrice Marie-Thérèse. Le recueil de ses œuvres, Paris, 1805, est précédé d'une notice sur sa vie par M. Auger.)

BOISSARD (Jean-Jacques), né à Besançon en 1528, et mort à Metz le 30 d'octobre 1602, fut un grand voyageur et un habile antiquaire qui publia des recueils utiles pour l'intelligence des antiquités romaines. Ses principaux ouvrages sont : 1° *De romanæ urbis topographia et antiquitate*, 4 vol. in-fol. 2° *Theatrum vitæ humanæ*, in-4°, divisé en quatre parties, dont l'impression commença en 1597, et finit en 1599. C'est la vie de cent quatre-vingt-dix-huit personnes illustres avec leur taille-douce. 3° Un Traité *de divinatione et magicis præstigiis*, imprimé après la mort de l'auteur. Ces ouvrages sont rares, curieux, et fort estimés. On a aussi de Boissard des emblèmes, des épigrammes latines, des élégies, et des lettres. (Joann. Hal-

lervod, *in Bibl. curis. seu supplem. Gesnerian.* Georg. Matth. Konigius, *in Bibl. vet. et nov.*, pag. 119.)

BOISSI (Charles-Desprez de), avocat en parlement. On a de lui une lettre sur les spectacles, 1756, in-12.

BOISSIÈRE (La), *Buxeria,* abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située dans le diocèse d'Angers. Elle était fille de Savigny, et fut fondée l'an 1131.

BOISSIÈRE (Joseph de La Fontaine de La), prêtre de l'Oratoire, né à Dieppe, du lieutenant du Roi de cette ville, mourut à Paris le 18 août 1732, âgé d'environ quatre-vingt-quatre ans. Il a laissé six vol. in-12, de sermons, imprimés à Paris chez Henri, rue Saint-Jacques, 1730 et 1731. Ces sermons sont dignes d'estime, surtout par la beauté et la vivacité des images, par les pensées délicates et brillantes, par la peinture ingénieuse, mais fidèle, de nos mœurs, par un style sentencieux, enfin par un langage clair, coulant et sublime, presque tout emprunté de l'Écriture. (*Biblioth. franc.*, t. 2, pag. 298.)

BOISSIÈRES (Jean de), était de Montferrant en Auvergne, et vivait dans le seizième siècle. On a de lui une histoire des Croisades, publiée en 1583. (La Croix-du-Maine et du Verdier-Vauprivas, *Biblioth. franc.*)

BOISSY (Jean-Baptiste Thiaudière de), naquit à Paris le 20 octobre 1666, et fut le sixième des enfans de Pierre Thiaudière, qui avait été secrétaire des finances de la Reine-mère, Anne d'Autriche. Il perdit son père de très-bonne heure; mais Claude Thiaudière, son frère aîné, qui à l'âge de vingt-sept ans était secrétaire de confiance de M. le premier président de Novion, prit soin de ses études. Quand il eut achevé sa rhétorique, un de ses oncles, religieux Bernardin, prieur de l'abbaye de Cercamp en Artois, l'y mena et l'y retint pendant quelques années. Naturellement plein d'esprit et avide de savoir, M. de Boissy s'arracha à toutes les dissipations pour passer les jours, et souvent les nuits entières, à lire, à extraire, et à conférer particulièrement les livres de théologie et de belles-lettres, qui étaient ceux qui piquaient davantage sa curiosité. Étant revenu à Paris, il reprit le cours de ses études; et il s'y distingua par des progrès si rapides et par des mœurs si douces et si réglées, qu'il se fit généralement aimer et estimer. M. de Soubise, depuis cardinal de Rohan, en ayant entendu parler, souhaita de le connaître, et confia successivement à ses soins M. le prince Maximilien son frère, et M. le prince de Soubise. Dans l'intervalle de ces deux éducations, dont s'acquitta dignement M. l'abbé de Boissy, et après la dernière, M. le cardinal de Rohan l'employa à quantité de choses qui lui étaient importantes. Voici ce que M. de Bèze nous apprend là-dessus: « Il (le cardinal) se fait un plai-

» sir d'attester qu'il a toujours » trouvé dans le fond de ses con» naissances, dans l'étendue de » ses lectures ou la fidélité de » sa mémoire, des ressources » promptes et assurées pour tout » ce qu'il souhaitait. Il ajoute » que né avec un désintéresse» ment si absolu, qu'il paraissait » incapable de former aucun dé» sir pour son propre avantage, » il n'hésitait point à parler, à » insister dès qu'il s'agissait de » soulager un malheureux, d'ê» tre utile aux lettres, ou de con» tribuer à la gloire de ceux à » qui il s'était dévoué. L'occa» sion la plus marquée qu'il en » ait eue, et qu'il ne laissa pas » échapper, fut en 1707, quand » la fameuse bliothèque de M. de » Thou, devenue celle de M. le » président de Ménars, fut sur » le point d'être vendue et dis» persée dans les pays étrangers. » M. l'abbé de Boissy s'en inquié» ta d'abord comme d'un mal» heur public; puis faisant ré» flexion que personne n'était » plus digne de recueillir ce pré» cieux dépôt que M. le cardinal » de Rohan, il l'en pressa si vi» vement, que ses sollicitations » prévalurent à toutes les diffi» cultés de ce temps-là...... Les » fatigues d'un transport et d'un » établissement si considérable » roulèrent sur lui......; et peu » content d'avoir assuré ce tré» sor aux savans de sa nation, il » s'appliqua à le leur rendre de » jour en jour plus utile, soit en » le disposant dans un ordre qui » leur en facilite extrêmement » l'usage, soit en y ajoutant ce » qui y manquait pour le rendre » un des plus complets de l'Eu» rope. » M. l'abbé de Boissy fut reçu à l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il se rendit à ses assemblées autant qu'il lui fut possible, malgré ses occupations et ses infirmités. Il mourut le 27 de juin 1729, dans sa soixante-treizième année. « Son caractère dominant, dit » M. de Bèze, était une probité, » une candeur, une innocence » peu communes, et estimables » surtout dans ceux qui ont, » comme lui, ce goût fin et dé» licat qui lui faisait aussitôt dé» mêler, dans les ouvrages d'es» prit comme dans les produc» tions de l'art, ce qu'il y avait » de grand, de beau, de vrai, » d'avec ce qui n'en avait que » l'apparence. » Nous avons de lui deux ouvrages; entre autres, l'un *sur les expiations en usage chez les anciens*; et l'autre *sur les sacrifices où ils immolaient des victimes humaines*. A parler proprement, les seuls crimes méritaient d'être expiés, remarque M. l'abbé de Boissy : cependant, on employait les sacrifices expiatoires en mille occasions différentes; et l'on ne trouve presque aucune partie de la vie, soit publique, soit privée, qui n'y ait été soumise. Qu'on prît le commandement d'une armée, ou qu'on voulût célébrer des jeux dans les fêtes, dans les assemblées, on faisait toujours précéder les cérémonies de l'expiation. Si l'on veut descendre dans la

détail de la vie privée, on trouvera que les anciens se purifiaient scrupuleusement, non-seulement pour les plus petites fautes, mais encore à l'occasion de tous les objets que la folle superstition présentait comme de sinistres présages. Ainsi, *expiare*, *lustrare*, *purgare*, *februare* ne signifiaient souvent autre chose que faire des actes de religion, dans la vue d'éloigner quelque malheur dont on se croyait menacé par des signes célestes, ou par la rencontre de quelque objet de mauvais augure : quoique, dans leur plus étroite signification, ces mots ne dussent être employés que pour l'expiation des crimes.

Pour ce qui regarde les sacrifices où les anciens immolaient des victimes humaines, M. de Boissy a rassemblé un nombre prodigieux de témoignages sur l'établissement de ces sortes de sacrifices dont la coutume s'était répandue dans presque toutes les parties du monde. Tous les auteurs l'attestent; Manéthon, Sanchoniaton, Hérodote, Pausanias, Josephe, Philon, Diodore de Sicile, Strabon, Cicéron, Jules-César, Macrobe, Pline, la plupart des poëtes grecs et latins, et après eux une partie des Pères de l'Église. M. l'abbé de Boissy ne s'est pas contenté d'établir la vérité de ces sacrifices, il en a recherché l'origine, et il n'hésite pas (à l'exemple de quantité de savans) à la rapporter à une connaissance imparfaite du sacrifice d'Abraham. Les Cananéens, dit-il, les Amorrhéens, et les autres peuples voisins des lieux où le patriarche avait passé sa vie, entendirent sans doute vanter le zèle et la fermeté de ce saint homme qui n'écouta pas un moment les sentimens de sa tendresse pour un fils unique. Ils surent quelque chose des récompenses que Dieu promit à sa fidélité, et jugèrent que l'imitation d'une action si héroïque leur attirerait les bénédictions du Ciel. Ils ignorèrent que le Seigneur, satisfait de l'obéissance d'Abraham, avait substitué un belier à la victime humaine, ou ils crurent enchérir sur l'action de ce patriarche en immolant réellement leurs propres enfans. D'autres savans, et parmi ceux-ci le chevalier Marsham (*Canon ægypt.*, sæc. 5, pag. 77.), ont soutenu que si Dieu demanda à Abraham l'immolation de son fils, ce fut pour recevoir de ce patriarche la même preuve d'obéissance que les païens, surtout les Phéniciens, rendaient à leurs Dieux; et ils prétendent que l'immolation des victimes humaines est d'une plus grande antiquité qu'Abraham. Mais cette opinion a été solidement réfutée par divers savans, et surtout par Witsius (*Ægyptiaca*, lib. 3, c. 7.), où l'on trouve tous les éclaircissemens qu'on peut souhaiter sur cette matière.

M. Morin, autre académicien, a contesté la réalité des sacrifices humains; et pour établir son opinion, ou plutôt son pa-

radoxe, il rejette ou affaiblit ce grand nombre de témoignages qui déposent en faveur de la réalité des victimes humaines. Mais, 1° il est impossible qu'une multitude d'historiens et de témoins de diverses nations qui racontent des faits très-différens dans leurs circonstances, arrivés en divers lieux, parmi des peuples différens, se soient accordés à déshonorer le genre humain, en lui attribuant faussement une cruauté de cette importance; 2° il est incontestable qu'un grand nombre de témoins et d'historiens sacrés et profanes rapportent des sacrifices humains pratiqués par différens peuples, en différens temps et en diverses circonstances. Il est dit au quatrième livre des Rois (chap. 3, n. 27.), que le roi de Moab immola son fils aîné en sacrifice: *Arripiensque filium suum primogenitum.... obtulit holocaustum super murum.* L'auteur du psaume 106 (ou 105 selon la Vulgate) assure qu'un des crimes qui attirèrent les plus grands fléaux sur les Israélites, c'est qu'à l'imitation des nations ils immolèrent leurs fils et leurs filles aux démons; qu'ils répandirent le sang innocent, le sang de leurs fils et de leurs filles; qu'ils sacrifièrent aux idoles de Chanaan. Le prophète Jérémie leur reproche « qu'ils ont bâti un » temple à Baal pour brûler leurs » enfans dans le feu, et pour les » offrir à Baal en holocauste. » (*Jérémie*, 19, 15). Ézéchiel (16, 20) leur fait les mêmes reproches: « Vous avez pris vos » fils et vos filles à qui vous » aviez donné la vie, et vous les » avez sacrifiés à ces idoles en » les faisant dévorer au feu. » Certainement on ne pouvait employer des termes plus forts pour désigner des sacrifices réels, et une consomption totale des victimes, que ces termes, *immoler, répandre le sang innocent, sacrifier, brûler dans le feu, offrir en holocauste, faire dévorer par le feu.* Sanchoniaton nous apprend que c'était une coutume établie parmi les anciens dans toutes les grandes calamités publiques, que les principaux d'une ville ou d'une nation donnassent leur enfant le plus chéri pour être immolé, afin d'apaiser les démons vengeurs par ce sacrifice; et, dans ces sortes de cas, l'immolation des victimes se faisait avec beaucoup de cérémonies mystérieuses. (Eusèbe, *Præp. évang.*, l. 1, c. 10, p. 40; et l. 4, cap. 16, p. 156.) Clément d'Alexandrie, et l'auteur d'un traité qui se trouve parmi les œuvres de Plutarque, rapportent deux exemples de ces sacrifices; l'un d'Érechthée l'Athénien, et l'autre de Marius, qui immolèrent l'un et l'autre leurs filles pour s'assurer la victoire sur l'ennemi. Anciennement, on immolait à Saturne les enfans des meilleures maisons de Carthage; mais depuis long-temps on avait usé de fraude à cet égard, en offrant à la place des enfans de qualité d'autres enfans de pauvres ou d'esclaves

qu'on achetait dans cette vue. Pour expier cette impiété, il fut résolu par un décret public d'immoler à Saturne deux cents enfans des plus nobles maisons de la ville, et plus de trois cents personnes qui se sentaient coupables s'offrirent elles-mêmes en sacrifice. (Diodor. Sicul., *Hist.*, l. 20. *Apud* Eusèbe, *Præp. evang.*, l. 4, c. 16, pag. 161.) « Les Gaulois, dit César, sont » fort superstitieux, et dans les » grands dangers, soit de guerre » ou de maladie, sacrifient des » hommes ou font vœu d'en sa» crifier; ce qui s'exécute par » l'entremise des druides. Ils » croient qu'autrement Dieu ne » peut être apaisé, et qu'il faut » la vie d'un homme pour en » racheter un autre; de sorte » qu'il s'en fait des sacrifices » publics. En quelques endroits, » il y a des idoles d'acier d'une » grandeur extraordinaire qu'on » remplit d'hommes, et souvent » de criminels, puis on y met le » feu. Ils ne croient pas qu'il y » ait de victimes plus agréables » à la Divinité : mais ils brûlent » quelquefois des innocens faute » de coupables. » Tous ces faits sont clairs et positifs, et on ne peut raisonnablement les contester. (Voyez *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, etc., t. 4, pag. 666, édition de Hollande. M. Chauffepié, *Nouv. Dictionn. hist. et crit.*, tom. 2, pag. 373 et suiv.)

BOISSIEU (Antoine), de la compagnie de Jésus. Nous avons de lui : le saint Évangile de Jésus-Christ expliqué en méditations pour chaque jour de l'année selon l'ordre de l'Église qui renferme les vérités les plus importantes et les moyens les plus avantageux pour conduire toutes sortes de personnes à la perfection de leur état. Sixième édition, revue, corrigée et augmentée d'une préface, avec la préface et la vie de l'auteur, 4 vol. in-12. (*Journal des Savans*, 1728.)

BOISTUAU ou BOAISTUAU (Pierre), dit *Launay*, natif de Nantes en Bretagne, mourut à Paris l'an 1566. On a de lui, entre autres ouvrges, un traité sous le titre de *Théâtre du Monde*, dont il s'est fait plus de vingt éditions. (*Biblioth. franc.*)

BOIVIN (Jean-Gabriel), né à Vire en Normandie, entra dans l'Ordre de Saint-François, et y enseigna long-temps avec succès dans sa patrie. Il mourut en 1681, et laissa un Cours de Philosophie et un de Théologie scotistes, tous les deux en 4 vol. La théologie a pour titre : *Theologia Scoti, et subtilitas ejus ab obscuritate libera et vindicata.* Il s'en est fait cinq éditions depuis 1664 jusqu'en 1682.

BOLBONNE, *Bolbona*, abbaye autrefois du diocèse de Toulouse, et depuis de celui de Mirepoix. Elle était de l'Ordre de Cîteaux, de la filiation de Morimond. Elle subsistait déjà dès l'an 1130 sous la règle de saint Benoît. Elle s'aggréga en 1150 à l'Ordre de Cîteaux et à l'abbaye de Bonnefons, dans le diocèse de Cominge. Ro-

ger Bernard, comte de Foix, augmenta considérablement les domaines de l'abbaye de Bolbonne en lui donnant tout ce qu'il possédait dans le bois de ce nom. La charte de cette donation est datée de l'an 1163. Le seigneur de Saissac, Isarn de Verfeil, et Jourdain-de-Lille, lui firent en 1168 et 1169 une pareille donation. Les comtes de Foix étaient reconnus pour fondateurs de cette abbaye, et y avaient leur sépulture. Ce fut dans cette abbaye que Philippe III, roi de France, accorda la paix au comte de Foix en 1272. L'abbaye de Bolbonne a donné un pape à l'Église, en la personne de Benoît XII, lequel en était religieux profès, de même que le cardinal Guillaume Curti, surnommé *le Blanc*, son neveu. Elle fut entièrement détruite au seizième siècle par la fureur des calvinistes. Les religieux furent obligés de se retirer dans le collége qu'ils avaient à Toulouse. Ils y demeurèrent jusqu'en 1652 qu'ils rebâtirent leur monastère à quelque distance de l'ancien, dans le lieu appelé *Tremesaigues*, situé vers le confluent du Lers et de l'Arriège, sur les frontières du comté de Foix et du Languedoc. (Moréri, d'après dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, tom. 1, pag. 449.)

BOLDUC ou BOIS-LE-DUC ou BOS-LE-DUC, en latin, *Bolducum, Sylva-ducis, Boscum-ducis, Buscodunum*; en langue du pays, *s'Hertogen-Bocgh*, ville du Pays-Bas dans le Brabant, située sur la rivière de Domète qui y reçoit l'Aa et la Dièse, et qui se jette encore à deux lieues de là dans la Meuse, à l'endroit où elle forme l'île de Bommel. Bolduc fut bâtie en une plaine dans laquelle était un bois où les ducs de Brabant allaient souvent à la chasse. Henri voulant s'opposer aux courses que ceux de Gueldres faisaient dans ses terres, fit couper ces bois vers l'an 1172, et l'on y jeta les fondemens d'une ville que le duc Geoffroy fit achever en 1184. Cette ville est très-forte par sa situation, étant environnée de rivières et de prairies couvertes d'eau, et étant d'ailleurs très-bien défendue par de bons ouvrages; elle est grande, fort peuplée, bien bâtie, et ornée de très-belles places; elle peut passer pour une des plus belles villes des Pays-Bas. Les habitans y sont presque tous soldats et très-entendus dans le commerce: on les appelle marchands-guerriers. Bolduc essuya dans le seizième siècle tout ce que le fanatisme le plus outré a de plus terrible, le carnage, le meurtre, le feu et le violement des choses saintes. Souvent attaquée par les Hollandais, peu s'en fallut qu'elle ne fût prise par le comte de Hohenlohe qui y entra avec deux cents soldats en 1585. Mais enfin elle succomba en 1629 par la valeur et la conduite de Frédéric-Henri, prince d'Orange, après un siége de quatre mois et demi, et fut obligée de se rendre aux Hollandais à certaines conditions.

Ainsi Bolduc vint à la puissance des États-Généraux, aussi bien que sa mairie, et le roi d'Espagne leur céda tous ses droits dans le traité de Munster en 1648.

Cette mairie, comprenant cent deux paroisses, a la Hollande pour bornes au nord, la Gueldres à l'orient, l'évêché de Liége au midi, et le quartier d'Anvers au couchant. Elle est composée de la Campine Barbançonne, du pays de Cuik, du Maëslaud, de Lostewich et du Peilan, qui appartiennent aux Hollandais. Outre la ville de Bolduc, cette mairie comprend encore celles d'Eyndouen et d'Helmont.

Bolduc parut à Paul IV une ville assez considérable pour y ériger un évêché. Il en conçut le dessein en 1559, et en laissa par sa mort l'exécution à Pie IV son successeur. Ce pape, en 1560 ou 1561, détacha l'église collégiale de cette ville qui était du diocèse de Liége, et en fit une cathédrale à laquelle il soumit plusieurs villages de Liége et d'Utrecht, et quelques uns de Cambrai, assignant pour dot à cet évêché l'abbaye de Tongerloën avec toute la juridiction, dont ont joui les évêques de Bolduc et les abbés, jusqu'en 1590 qu'on séquestra une partie des biens de cette abbaye, montant à la somme de huit mille florins pour la part de l'évêque. Cette union fut abolie, du consentement du pape, sous Crabellius, et les moines rétablis dans le droit de s'élire un abbé.

On soumit à ce nouvel évêché cinq villes ; savoir, Bolduc même, le Mont-Sainte-Gertrude ou Guytremberg, Eynhore, Hiusden, Bommel, plusieurs châteaux, et environ cent quatre-vingt-neuf villages, divisés en un archiprêtré de la ville, et neuf doyennés ruraux, trois abbayes de Prémontré, deux de filles, une de l'Ordre de Cîteaux, l'autre de l'Ordre de Saint-Augustin, cinq prieurés conventuels, treize collégiales, et environ trente-cinq monastères de l'un et de l'autre sexe. Mais de tous ces lieux saints peu subsistent aujourd'hui dans ce diocèse; plusieurs ont été transférés ailleurs à cause des guerres et des persécutions des hérétiques ; d'autres entièrement détruits ou destinés à des usages profanes.

L'église cathédrale, et en même temps paroissiale est dédiée, à saint Jean, apôtre et évangéliste. Elle surpasse en beauté, en hauteur et en grandeur toutes les autres églises de Flandre. Dès l'an 1360, on y comptait trente chanoines avec un doyen. Depuis qu'elle a été érigée en cathédrale, on y a ajouté les dignités d'archiprêtre et de pénitencier, et dix canonicats affectés aux gradués en Droit et en Théologie. Mais depuis que Bolduc est tombé entre les mains des hautes puissances, c'est-à-dire, depuis 1629, ce Chapitre ne subsiste plus ; l'évêque, les chanoines, les bénéficiers, et tous les ecclésiastiques ayant été contraints de chercher ailleurs

une retraite où les États leur ont fait cependant tenir le revenu de leurs bénéfices pendant leur vie, après quoi l'État s'est emparé de tous les fonds.

Il y avait encore, outre l'église cathédrale, trois paroisses, une de Sainte-Catherine, une autre de Saint-Jacques qui a servi depuis d'écurie; la troisième, de Saint-Pierre qu'on a rasée, et sur les fondemens de laquelle on a bâti un fort pour contenir les catholiques. La cathédrale, aussi bien que l'église de Sainte-Catherine, sert aux ministres de la réforme de Calvin qui occupent encore la chapelle de Sainte-Anne, pendant que les luthériens desservent à leur façon celle de Sainte-Gertrude.

Outre ces églises, il y avait aussi à Bolduc ou dans les faubourgs un grand nombre de couvens et de monastères, de dominicains, de guillelmites, de frères-mineurs, de croiziers, où sont à présent l'arsenal et les prisons des soldats; de jésuites, dont les vastes bâtimens sont la demeure du gouverneur; de capucins, de chartreux, etc., dont les maisons ont été converties en des usages profanes. Avec tout cela, le nombre des catholiques y est incomparablement plus grand que celui des hérétiques. On ne fait pas publiquement, il est vrai, l'exercice de la religion romaine, mais il y a encore un nombre d'églises domestiques où les dominicains, les jésuites, les cordeliers, etc. ont la liberté de célébrer les saints Mystères, moyennant un tribut qu'il faut payer au fisc.

Succession des évêques de Bolduc.

1. François Sonnius, ainsi appelé du lieu où il est né, dans la Kampine Brabançonne, se nommait dans la langue du pays *Vandel Velde*. Après l'étude des beaux-arts, il s'appliqua à la philosophie dans l'Université de Louvain, et même à la médecine, puis à la théologie, et y fut reçu docteur. Il exerça l'office d'inquisiteur à Utrecht, d'où il fut envoyé par Philippe II au concile de Trente. Le même prince l'employa auprès de Paul IV pour solliciter l'érection des nouveaux évêchés qu'il voulait établir en Flandre. Le pape l'honora du titre de protonotaire romain, et lui donna une pension de six cents florins. A peine fut-il de retour dans les Pays-Bas, que le Roi le nomma premier évêque de Bolduc; il fut ordonné à Bruxelles par le cardinal Granvelle archevêque de Malines, assisté de Pierre Curtius, évêque de Bruges, et de Pepin Rose, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, suffragant de Malines, et prit possession par procureur le 16 novembre, et fit son entrée deux jours après. Il fit recevoir le concile de Trente dans son nouveau diocèse, et il assembla son synode, dans lequel il fit des ordonnances et des réglemens très-sages. Il prêchait avec zèle dans son diocèse; il expliquait chez lui les articles des docteurs

de Louvain contre Luther, et il faisait venir à ses leçons les prêtres et les jeunes clers qui se disposaient au sacerdoce. Il augmenta le nombre des paroisses dans la ville en 1569. Enfin, il fut transféré à Anvers l'an 1570. (*Vide in Antuerp.*)

2. Laurent Metsius, de Geerte-Berg ou de Grammont, petite ville de Flandre, licencié en théologie de la Faculté de Louvain, homme éloquent et très-savant, vicaire-général et official de l'archevêque de Malines, fut nommé par le roi d'Espagne évêque de Bolduc le 16 novembre 1569, et ordonné l'année suivante le 23 avril par Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai, dans l'Église collégiale de Saint-Gudule, assisté des évêques d'Arras et d'Anvers. Il commença par visiter tout son diocèse, puis il assista aux deux conciles de Malines de 1570 et 1574, et il assembla son synode en 1571, où il fit des statuts et des ordonnances pour la discipline, qui subsistent encore aujourd'hui. Il reçut, au nom de tous les Ordres du Brabant, le 27 mars 1570, Anne d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien, et épouse future de Philippe II, à Nimègue, et la conduisit dans la ville épiscopale. Il fut obligé, pour fuir la persécution, de se retirer à Namur où il mourut le 18 septembre 1580. Le siége vaqua après lui quatre ans et environ trois mois.

3. Clément Grabbels, de Louvain, licencié en théologie, succéda après quatre ans à Laurent sur le siége de Bolduc. Il avait été secrétaire de Corneille Jansénius, évêque de Gand, qui lui donna un canonicat dans sa cathédrale, et après la mort duquel il fit les fonctions de grand-vicaire, *sede vacante*. En 1577, les hérétiques s'étant emparés de Gand, arrêtèrent le duc d'Archot, gouverneur des Pays-Bas, Ferdinand de La Bar, premier président du conseil souverain, Martin Rethoue d'Ypres, et Remi Drucis, évêque de Bruges, et les mirent en prison; Grabbels fut envoyé en exil avec ses chanoines, dont les uns allèrent à Lille, et les autres à Tournai. Pendant ce temps, il fut fait doyen de Gand, quoique absent, et fit les fonctions de vicaire-général dans tous les lieux soumis au roi d'Espagne; et il était curé en chef à Oudenarde quand il fut appelé au siége de Bolduc en 1584: il fut ordonné à Tournai par Maximilien Torillon, évêque de cette ville, le jour de l'Épiphanie de l'année suivante. Il siégea huit ans, et mourut le 22 octobre 1592. Le siége vaqua après lui deux ans.

4. Gisbert Masius, né à Bommell, ville de Gueldres, licencié en théologie de la Faculté de Louvain, grand-prédicateur, et curé de Bolduc pendant dix-sept ans, fut nommé par Philippe II pour en remplir le siége épiscopal en 1594, et ordonné le 7 mars en présence d'Ernest d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas et archiduc. Il vit sa ville épis-

copale assiégée deux fois par les Hollandais en 1601 et en 1603. Il augmenta le revenu des trois paroisses de Bolduc en 1607, en y unissant trois prébendes. Il assista au concile de Malines le 26 juin de la même année. Le voisinage des Hollandais ennemis ne l'empêcha pas de faire ses fonctions dans les lieux où ils étaient les maîtres ; il y administra le sacrement de Confirmation, et bénit des autels. Il assembla son synode en 1612, et y fit plusieurs réglemens, qui ont été imprimés à Cologne. Enfin, il mourut le 11 juillet de l'année 1614 ; il est inhumé dans la cathédrale.

5. Nicolas Zoès, d'Amersford dans le canton d'Utrecht, d'une bonne famille, dont sont sortis d'habiles jurisconsultes et de grands juges, étudia à Louvain, et se fit recevoir docteur en l'un et l'autre Droit, ce qui engagea Venduille, évêque de Tournai, d'en faire son secrétaire, et de le mener avec lui à Rome. Il lui donna ensuite un canonicat dans sa cathédrale, et le nomma son official. Il fut ensuite assesseur au grand-conseil de Malines et maître des requêtes, puis élevé sur le siége de Bolduc, et ordonné le 10 mai 1615 par Matthias Hovius, archevêque de Malines, assisté des évêques d'Anvers et de Ruremonde. Il mourut le 22 août 1625.

6. Michel Ophovius, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, docteur en théologie, avait déjà fait plusieurs missions en Hollande et dans les Provinces-Unies, pour lesquelles il fut arrêté et mis en prison à La Haye. Ce fut au sortir de là que Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, et Philippe IV, roi d'Espagne, le nommèrent en 1625 à l'évêché de Bolduc. Il fut ordonné à Anvers, dans la cathédrale, le 17 septembre, par Jacques Boonen, archevêque de Malines, assisté des évêques d'Anvers et de Gand. Il entra solennellement à Bolduc vers la fin d'octobre, et fut reçu avec tous les applaudissemens qu'il méritait par le peuple et le clergé. Il ne changea rien de son ancienne manière de vivre; religieux et évêque, il joignit la pratique de sa règle aux fonctions de l'épiscopat. Son zèle ne se borna point à son diocèse, il l'étendit jusque dans le Danemarck, la Hollande, la Norwège, la Suisse, et pénétra jusqu'aux pays les plus septentrionaux, où il faisait faire des missions : il fonda pour cela à Anvers un couvent de son Ordre, dont il fit un séminaire d'ouvriers savans et vertueux qu'il envoyait dans ces différens royaumes pour y travailler au salut des âmes, et principalement à la conversion de ceux qui s'étaient engagés dans les nouvelles erreurs. Il y avait à peine quatre ans que ce saint prélat gouvernait l'Église de Bolduc, quand la ville fut contrainte de se rendre aux Hollandais, le 14 septembre 1629; il en sortit processionnellement avec ses chanoines, précédés de

la croix, emportant avec lui les ornemens, les vases sacrés, et tous les meubles servant à l'église, qu'il déposa entre les mains de l'archevêque de Malines, et dispersa son troupeau à Lyre et à Anvers, où il ne cessa de travailler à sa consolation, aussi bien qu'à son instruction. Il mourut à Lyre, épuisé par ses travaux, le 4 novembre 1637, âgé de soixante-six ans. Son corps fut inhumé à Anvers dans le chœur de l'Église de son Ordre qu'il avait fait bâtir, proche du grand autel, à gauche, où il est représenté par une figure de pierre, à genoux devant l'image de la Vierge. Hyacinthe Choquet, du même Ordre, prononça son oraison funèbre, qui a été imprimée.

7. Joseph de Bergaigne, septième et dernier évêque de Bolduc, était originaire d'Italie, et né à Anvers, cordelier ou de l'Ordre de Saint-François, connu par les célèbres négociations dont il fut chargé. Il fut nommé par Philippe IV évêque de Bolduc, en 1637 ou 38, et ordonné à Bruxelles le 27 octobre 1641; mais cette ville étant entre les mains des Hollandais, il ne put y faire aucune fonction; à peine avait-il de quoi vivre, tous les biens de l'évêché ayant été saisis au profit du fisc. Il fut transféré à Cambrai en 1645. Depuis ce temps-là il n'y a plus eu que des des vicaires apostoliques à Bolduc, dont nous allons donner la suite.

Vicaires apostoliques de Bolduc.

1. Henri Vanden Leemputte, docteur en théologie, en 1647.

2. Josse Houbraecken, élu par quelques chanoines en 1658. Alexandre VII voulut nommer dans la suite, ôta Josse de cette place, et nomma Jean Hubénius pour un temps; mais Josse s'étant remis à la bonne volonté du pape, et ayant reconnu que le Chapitre et le clergé n'avaient plus aucun droit, fut rétabli, et continua ses fonctions jusqu'à l'an 1661 qu'il mourut, le 20 mai, à Anvers.

3. Eugène-Albert d'Allamont, évêque de Ruremonde, fut chargé de ce vicariat depuis 1662 jusqu'en 1666, qu'il accepta l'évêché de Gand.

4. Jean Hubénius, nommé par Alexandre VII, pour un temps, comme nous avons dit, mourut en 1667.

5. Guillaume Bassery, de Bruxelles, docteur et professeur en l'un et l'autre Droit, chanoine de l'Église de Saint-Pierre de la même ville, nommé par Innocent XI, en 1681. Il fut fait depuis évêque de Bruges.

6. Martin Steyaert, de Somerghen, par Innocent XII, en 1661, mort à Louvain le 17 avril 1701.

7. Pierre Govaerts, de Turnhaut, docteur en l'un et l'autre Droit, nommé par Clément XI vers la fin de 1701, mort le 17 septembre 1726. Le pape nomma pour le remplacer François

Van Ranst, de l'Ordre des Frères-prêcheurs ; mais il ne fut pas plutôt en Flandre qu'il mourut, le 31 mai 1727. (*Gall. christ.*, tom. 5, pag. 392.)

BOLDUC (Jacques), religieux capucin, né à Paris vers 1580, se fit une réputation dans son Ordre, comme prédicateur, et composa les ouvrages de théologie suivans, qui sont encore recherchés à cause des idées singulières et paradoxales qu'ils renferment. Nous avons de lui : 1° une traduction du livre de Job, avec un commentaire ou paraphrase ; Paris, 1629, in-4°, et 1637, 2 vol. in-fol. Il y a ajouté la version latine du texte hébreu, et les différentes additions et versions comparées à la Vulgate. 2° Un Commentaire sur l'Épître de saint Jude, 1620, in-4°. 3° *De Ecclesia ante legem*, 1626, in-8°, réimprimé avec une seconde partie, intitulé : *De Ecclesia post legem liber unus anagogicus*, Paris, 1630, in-4°; Strasbourg, 1664 et 1706, même format. 4° *De Orgio Christiano libri tres, in quibus declarantur antiquissima sacrosanctæ Eucharistiæ typica mysteria*, Lyon, 1640 in-4°. L'auteur veut prouver, dans cet ouvrage, qu'Adam et Noé sont les instituteurs du sacrement de l'Eucharistie, le premier ayant cultivé le froment, et le second ayant fait du vin ; substances sensibles sur lesquelles s'opère le plus grand des mystères de l'Église chrétienne.

BOLITA, siége épiscopal de la Carthaginoise Proconsulaire, dans l'Afrique occidentale. Il en est fait mention dans les notices d'Afrique, sous la métropole de Carthage.

BOLLANDISTES, *Bollandianus*. Les Bollandistes sont les jésuites d'Anvers qui ont travaillé, qui travaillent encore à la collection des Actes des vies des Saints. Ce fut le père Héribert Rosweide d'Utrecht, jésuite de la maison professe d'Anvers, qui forma le projet de cet ouvrage au commencement du dix-septième siècle. Étant mort en 1629, sans avoir commencé son ouvrage, le père Bollandus ou Bolland le commença l'année suivante, et c'est de lui qu'on appelle *Bollandistes* les auteurs qui continuent cet ouvrage. En 1762, il y avait déjà 47 vol. in-fol. de leurs *Acta Sanctorum*, dont huit pour le mois de septembre, six pour le mois d'août, sept pour juillet, sept pour juin, huit pour mai (en mettant à la tête des huit le *propylæum maii*), trois pour avril, trois pour mars, trois pour février, et deux pour janvier. (*Voy*. BOLLANDUS.)

BOLLANDUS (Jean), né à Tillemont, dans le duché de Limbourg, le 13 août 1596, entra à seize ans dans la compagnie de Jésus. Après avoir enseigné les humanités quelques années, il fut nommé préfet des classes dans le collége de Malines. Il composa plusieurs pièces de poésie et d'éloquence, qui ont été imprimées sous un autre

nom que le sien. On lui attribue aussi la traduction des lettres qui sont venues du Japon pendant les années 1628, 29 et 30, en italien. Mais son principal ouvrage, et qui rendra son nom immortel à la postérité, est le recueil qu'il a fait des Actes de la vie des Saints. Le père Héribert Rosweide, son confrère, en avait déjà formé le plan; Bollandus fut appelé pour l'exécuter, au défaut de ce jésuite qui mourut en 1629; il établit pour cela une correspondance générale de lettres avec toute l'Europe pour se faire ouvrir toutes les bibliothèques, les chartes, les trésors, les cabinets, afin qu'on lui envoyât tout ce qui s'y trouverait d'actes concernant la vie des Saints. Bollandus ne pouvant suffire seul à une si pénible occupation, on lui associa en 1635 le jésuite Godefroi Henschenius; et tous deux ensemble, après avoir travaillé avec une assiduité surprenante, donnèrent en 1643 deux grands volumes in-fol. qui ne contenaient que les vies des Saints de janvier, avec des observations à la tête de chaque vie, et des notes à la fin. Leur mois de février parut en 1658, en trois volumes in-fol. On leur donna encore, pour les aider dans ce travail, le père Daniel Papebroch; mais le père Bollandus mourut le 12 septembre 1665, âgé de près de soixante-dix ans, avant que le mois de mars, auquel il avait travaillé, fût en état de paraître. (*Éloge de Bollandus*, sixième vol. de la *Vie des Saints*. Alegamb., *Societ. Script.* Valère-André, *Bibl. belg.* Le Mire, dix-septième siècle. Dupin, *Biblioth. ecclésiast.*, dix-septième siècle.)

BOLLIOUD (l'abbé), prédicateur du Roi. On a de lui un panégyrique de saint Louis, prêché devant la cour de Lorraine, à Lunéville, en 1717, avec un compliment à l'académie des Belles-Lettres, et un autre compliment à S. A. R. le duc de Lorraine.

BOLOGNE, communément dite *la Grasse*, à cause de l'excellence et de la fertilité de son terroir, est la seconde ville de l'État ecclésiastique, et une des plus grandes et des plus belles de toute l'Italie. Elle est éloignée de vingt-cinq milles de Ferrare, située au pied de l'Apennin, et arrosée d'un grand nombre de sources qui en descendent. Les auteurs sont partagés de sentimens sur son origine. Quelques uns croient qu'un certain Servus, venu de Scythie après le déluge, avec sa femme nommée Aposa, et sa fille Felsina, en avait jeté les premiers fondemens; que c'est pour cela que cette ville a été appelée *Felsina*, et qu'on appelle encore aujourd'hui *Servus* le pont qui se voit à Saint-Côme et à Saint-Damien, et *Aposa* le ruisseau sur lequel il est. D'autres prétendent qu'elle fut bâtie par un Roi des Étruriens, nommé Felsinus, qui en fit la capitale de douze autres villes que ces peuples possédaient au-delà du mont Apen-

nin. Ils ajoutent que Bonus, successeur de Felsinus, lui imposa son nom, et la nomma Bononia. Quoi qu'il en soit, après que les Étruriens eurent été chassés de ce pays, les Boïens y habitèrent ; et il y en a qui pensent que ce sont eux qui ont donné le nom de Boïona à la ville, et qu'ensuite on en a fait Bononia, par l'addition et la transposition de quelques lettres, afin que ce nom fût plus doux dans la prononciation. Mais de quelque part que ce nom lui vienne, il est certain que les Boïens en ont été les maîtres, et que les Romains, après les en avoir chassés, y ont envoyé une colonie long-temps avant la naissance de Jésus-Christ. Nous laissons à d'autres à décrire ce qui regarde les différentes guerres, changemens, révolutions que cette ville a essuyés depuis sa fondation jusqu'au temps qu'elle a été éclairée de la lumière de l'Évangile. C'est une ancienne tradition que saint Pierre y envoya saint Apollinaire pour y annoncer la foi de Jésus-Christ. Il est vrai que ce disciple établit son siége à Ravenne ; mais il est aussi à présumer qu'il n'y aura pas borné ses prédications, et qu'on peut regarder comme les fruits de son zèle les glorieux témoignages que rendirent à Jésus-Christ plusieurs citoyens de Bologne, comme Hermès, Aggée, Caïus, Vital et Agricole, que cette ville a honorés de tout temps comme ses protecteurs auprès de Dieu. Il ne faut pas s'étonner, dit Baronius, si dans tous les catalogues le premier évêque de Bologne est saint Zama, envoyé et ordonné par le pape Denis ; ce n'est pas une preuve ou qu'il n'y ait point eu d'évêque avant lui dans cette ville, ou que l'Évangile n'y ait été reçu qu'après la persécution de Dioclétien : on sait que cet Empereur fit périr par le feu tous les monumens ecclésiastiques, et qu'il n'épargna pas en particulier la ville de Bologne, dans laquelle il voulut abolir jusqu'au nom de la Religion chrétienne. Ainsi en nommant saint Zama, premier évêque de Bologne, nous ne prétendons pas qu'il n'y en ait point eu d'autres avant lui, et nous ne saurions concevoir comment une ville si considérable et si peuplée ait été sans évêques pendant presque trois siècles. Ce saint évêque y bâtit en l'honneur de saint Pierre une petite église dont il fit sa cathédrale, en attendant que la commodité permît d'en faire une plus considérable. Celle qu'on y voit aujourd'hui est d'une beauté admirable, formée sur le dessein de saint Pierre de Rome. Elle est desservie par vingt chanoines, dont quatre sont dignitaires; par douze mansionnaires, vingt chapelains et trente clercs qu'on élève dans un séminaire. On trouve dans la grande place de cette ville la belle église de Saint-Pétrone, évêque et son protecteur, qui est aussi une des plus magnifiques, des plus grandes et des plus riches de toute l'Italie. C'est

dans cette église que l'empereur Charles-Quint fut couronné par le pape Clément VII. On y voit le tombeau de Jean, duc de Bavière, et ceux de plusieurs grands personnages. On y voit aussi la fameuse Ligne méridienne de Cassini : c'est une lame de cuivre de deux cent vingt-deux pieds de long, qui est enchâssée dans le pavé, sur laquelle le soleil marque les équinoxes et les solstices, par le moyen d'une petite ouverture qui est à la voûte de la nef. Cette église est desservie par cinq dignitaires, vingt chanoines, quatorze mansionnaires, dix-huit chapelains, et cinquante clercs. On peut dire qu'il y a peu de villes dont les habitans aient donné de si grandes marques de piété et de zèle pour la gloire de Dieu que ceux de Bologne. C'est ce qu'on peut voir dans les magnifiques églises dont cette ville est remplie, et dans les monastères de l'un et de l'autre sexe qui y sont en grand nombre. Voici comme parle de l'église de Saint-Dominique l'auteur des *Délices de l'Italie*. Elle est sans contredit une des plus magnifiques de Bologne. On y garde, dans un tombeau superbe, auquel on monte par des degrés, le corps de ce Saint. La chapelle, qui est particulièrement dédiée à son honneur, est un ouvrage achevé ; c'est un dôme tout-à-fait curieux, où l'or relnit de toutes parts, et dans lequel il y a les plus belles peintures du monde. Le pavé de cette chapelle, de même que les murailles, n'est que de marbre de différentes couleurs. L'autel est fait du marbre le plus beau et le plus luisant qui se puisse voir. Il n'est pas besoin de faire ici une longue énumération de tous les ornemens magnifiques de cette superbe chapelle, non plus que de la quantité extraordinaire de lampes d'argent d'un poids énorme, ni de chandeliers de même métal dont elle est remplie. Le chœur de cette église est derrière le grand autel. Il est considérable, surtout par les siéges des religieux qui, n'étant que de bois de pièces de rapports, ne laissent pas d'être d'une beauté achevée. En effet, ces pièces sont arrangées avec tant d'art, et les couleurs y sont si bien observées, qu'elles représentent parfaitement l'histoire du vieux et du nouveau Testament. Charles-Quint ne put croire ce fait qu'après en avoir fait l'épreuve avec la pointe de son poignard. On dit que c'est l'ouvrage d'un religieux convers de ce couvent, nommé Damien de Bergame. On garde dans cette église un ancien manuscrit en parchemin, que l'on dit être écrit de la propre main d'Esdras, et une pointe de la couronne d'épine de Notre-Seigneur, outre un grand nombre de reliques. On y voit aussi quantité de tombeaux de personnes qui se sont rendues célèbres par leur doctrine, avec celui d'Entius que quelques uns appellent Enzelin, roi de Corse et de Sardaigne, et fils naturel

de l'empereur Frédéric II. Ce prince ayant été pris par les Bolonais, comme il menait un secours à ceux de Modène qui étaient en guerre avec eux, Frédéric mit tout en œuvre pour le retirer de leurs mains. Il menaça, il promit autant d'or qu'il en faudrait pour environner la ville, et tout cela en vain : les Bolonais ne voulurent jamais le rendre ; ils le traitèrent toujours en Roi, mais en Roi prisonnier, et il y mourut après vingt-deux ans neuf mois et seize jours de prison, l'an 1172. Le monastère des dominicains n'est pas moins magnifique, et la bibliothèque mérite l'attention des savans. Enfin, outre cinquante-quatre paroisses qui sont dans la ville, on y compte encore vingt-sept monastères d'hommes, et sept dans les faubourgs, avec vingt-sept couvens de filles, outre les hôpitaux et le grand mont-de-piété.

Ce diocèse comprend trois cent soixante-dix-neuf paroisses, et plusieurs monastères, avec de très-jolies villes qu'on peut voir dans les auteurs qui en ont fait des descriptions particulières. Nous ne dirons plus qu'un mot de son académie, qu'on appelle la mère de toutes celles d'Italie. On prétend qu'elle a été instituée par Théodose-le-Jeune, en 425, à la recommandation de saint Pétronne. Charlemagne la rétablit après que les Lombards furent chassés d'Italie, et Lothaire l'augmenta dans la suite, et l'embellit. Elle a toujours excellé pardessus toutes les autres en toutes les sciences, mais particulièrement dans la jurisprudence civile et canonique. Enfin, il y a peu de villes qui aient produit d'aussi grands hommes que celle de Bologne, sans parler de ceux qui s'y sont distingués par leur éloquence et leur érudition. Les papes Honoré II, Lucius II, Alexandre V, Grégoire XIII et XV et Innocent IX l'ont reconnue pour leur patrie ; et le feu pape Benoît XIV a montré, aussi bien que ses prédécesseurs, combien elle est fertile en grands hommes. Elle n'a été qu'un simple évêché jusqu'à Grégoire XIII, qui la retira de la dépendance de Ravenne pour en faire une métropole, à laquelle il donna pour suffragans les évêchés de Crême, Bourg-Saint-Domnin, Modène, Parme, Plaisance et Reggio. Bologne appartient au pape, comme faisant partie de l'exarchat de Ravenne, et ne lui est cependant soumise que depuis Jules II. Nous donnerons le catalogue de ses évêques tel qu'il est dans l'*Italia sacra*, tom. 2, pag. 3; et tom. 10, pag. 213.

Évêques de Bologne.

1. Saint Zama, ordonné par le pape saint Denis, vers l'an 270. On fait sa fête à Bologne le 24 janvier.

2. Saint Æduus.

3. Saint Faustin, gouverna cette Église du temps de l'empereur Constantin, vers l'an 312.

Il mourut le 30 janvier, et fut inhumé avec le précédent.

4. Domitien.

5. Jean, dont on ne dit rien davantage.

6. Saint Basile, ordonné par saint Sylvestre, assista au conciliabule de Rimini, eta dû siéger long-temps. Il bâtit l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul. On fait sa fête le 6 mars.

7. Saint Eusèbe, siégeait sous les empereurs Gratien et Théodose, fut intimement lié avec saint Ambroise, avec lequel il se trouva au concile d'Aquilée. Sa fête est le 26 septembre.

8. Saint Félix, de Milan, disciple et diacre de saint Ambroise, siégeait vers l'an 400. Il mourut le 4 décembre 429.

9. Saint Pétrone, de Constantinople, fait évêque de Bologne par le pape Célestin, en 429, chassa de son Église les Ariens qui la désolaient, fonda plusieurs églises, et procura l'établissement de l'académie de cette ville, si on croit le privilége attribué à Théodose. Il mourut vers l'an 450.

10. Adrien, succéda à Pétrone.

11. Marcelle.

12. Paternien, suivant Sigonius.

13. Saint Tertullien, vers l'an 470. On fait sa fête le 27 d'avril.

14. Saint Joconde, siégeait vers l'an 485. On honore sa mémoire le 14 novembre.

15. Julien, vers l'an 490.

16. Gérard, en 500.

17. Saint Théodore.

18. Lusus ou Lusen.

19. Théodore II, en 556.

20. Edurensis, 595.

21. Pierre, en 616.

22. Germain.

23. Constantin.

24. Julien.

25. Dieudonné.

26. Justinien.

27. Luminosus, assista au concile de Rome, contre les Monothélites, en 648.

28. Domnin.

29. Victor, assista au concile de Rome en 680, sous le pape Agathon.

30. Élysée, en 716.

31. Gaudence.

32. Clarissime, en 744.

33. Barbatus.

34. Romain.

35. Pierre, du temps de Charlemagne, en 771.

36. Vital, en 789.

37. Martin, en 814.

38. Théodoric, siégeait vers l'an 825.

39. Christophe, assista au concile de Mantoue, où l'on agita la cause du patriarche d'Aquilée, et le rang qu'il devait tenir.

40. Théodore, en 855, assista au concile de Pavie, assemblé en présence du roi Louis, pour la réforme des ecclésiastiques.

41. Martin.

42. Pierre.

43. Ursus.

44. Jean, en 860.

45. Sévère, en 891.

46. Alambert, assista, en 898, au concile de Ravenne, où les actes du pape Formose furent confirmés.

47. Jean, en 912.

48. Pierre, siégeait en 914, et fut transféré à Ravenne en 927.

49. Jean, en 946.

50. Albert ou Adelbert, assista au concile de Marzailles, sur les différens de plusieurs évêques d'Italie.

51. Clément, succéda à Albert en 990.

52. Jean, sous le pontificat duquel la peste fit de cruels ravages à Bologne, qui ne cessèrent qu'après qu'on y eut porté solennellement les corps des saints Synèse et Théopompe.

53. Furger ou Fruger, élu vers l'an 1015, abdiqua en 1034.

54. Adelfrède, élu en 1034, réforma son clergé.

55. Lambert, élu en 1060, assista, au nom du pape Alexandre II, au concile de Mantoue, contre l'anti-pape Cadaloüs, en 1064.

56. Sigefroy, Allemand, intrus sur le siége de Bologne par l'empereur Henri III, en 1074. Grégoire VII le déposa; et pour se venger de ce pape, il lui opposa, de concert avec l'Empereur, Gibert, archevêque de Ravenne, en 1079, sous le nom de Clément.

57. Gérard, substitué par Grégoire VII à la place de Sigefroy.

58. Bernard, chanoine de Bologne, élu en 1083. Il mourut en 1104.

59. Victor, de Bologne, succéda à Bernard, et mourut en 1130.

60. Henri, transféra le corps de saint Pétrone, qui se trouva encore tout entier en 1141, et mourut en 1145.

61. Gérard, de Bologne, chanoine régulier, élu en 1146, abdiqua en 1161.

62. Jean, de Bologne, chanoine régulier, élu en 1161, répara la cathédrale consumée par le feu, assista au concile de Latran, sous Alexandre III, en 1179, et mourut en 1188.

63. Gérard Gisela, de Bologne, archidiacre de la cathédrale, succéda en 1188. Il fut le premier qui prit le titre de prince de l'Empire. Il mourut en 1198.

64. Gérard Areoste, de Bologne, succéda en 1198, et abdiqua en 1213.

65. Henri de Frata, de Bologne, chanoine de Saint-Victor, fut élu en 1213. Il rétablit le toit de son église cathédrale qui tombait en ruine, aussi bien que le palais épiscopal, et augmenta considérablement les revenus de cet évêché. Il reçut dans sa ville, avec tous les honneurs qui leur étaient dus, saint Dominique et saint François, et leur fit bâtir à chacun une église. Enfin, après avoir siégé vingt-sept ans, il abdiqua pour se préparer à la mort, qui arriva en 1240.

66. Octavien Ubaldin, de Florence, archidiacre de Bologne, chapelain et sous-diacre d'office du pape Grégoire IX, fut élu par le clergé et confirmé par le pape, quoiqu'il n'eût pas encore trente ans, au mois de juil-

let 1240. Il siégea quatre ans, au bout desquels Innocent IV le fit cardinal sous le titre de Sainte-Marie-la-Neuve. Tous les historiens conviennent qu'il fut estimé universellement. Cependant, il se fit chef des Gibelins, et favorisa beaucoup le parti de Frédéric II; ce qui aurait porté le pape à lui ôter le chapeau qu'il venait de lui donner, si la mort de ce pontife n'en avait pas disposé autrement. Il vécut jusqu'au pontificat de Grégoire X, et mourut en 1272.

67. Fr. Jacques Boncambius, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, vice-chancelier du pape Innocent IV, succéda à Ubaldin en 1244. Il apaisa, en montant sur ce siége, les disputes qui étaient entre ses diocésains, et les réconcilia avec ceux d'Imola en 1248. Il reçut dans son palais Innocent IV qui revenait du concile de Lyon, et engagea les Bolonais à mettre au nombre de leurs patrons les saints Dominique et François, qui venaient d'être canonisés. Il siégea seize ans, et mourut d'une chute qu'il fit sur un escalier, le 3 octobre 1260. Il est enterré dans l'Église de son Ordre. Sa mémoire est encore en vénération à Bologne.

68. Octavien, neveu d'Ubaldin, succéda à Boncampius en 1260, et siégea très-long-temps.

69. Schiatra Ubaldin, de Florence, frère du jeune Octavien, chanoine de Bologne, fut élu en 1295, et mourut à Rome en 1297.

70. Fr. Jean Jourdain, de Rome, et de l'Ordre de Saint-Dominique, évêque de Padoue, transféré à Bologne au mois de janvier 1298, y mourut en 1301. C'était un saint et un savant prélat, très-recommandable aussi par la noblesse de sa famille.

71. Ubert, de Plaisance, fut transféré du siége de sa patrie à celui de Bologne l'an 1303, confisqua par l'ordre du pape Clément V les biens des Templiers au profit des Hospitaliers de Saint-Jean de Rhodes. Il mourut en 1322.

72. Arnauld Sabatier, de Bologne, chanoine de Meaux, élu par le clergé et confirmé par Jean XXII, fut ordonné dans l'église de Saint-Dominique le 27 octobre 1322. Le cardinal Bertrand, qu'il avait reçu chez lui, le déposa comme légat du Saint-Siége, sur les plaintes que fit son clergé de ce qu'il avait acheté à prix d'argent l'évêché de Bologne. Cependant, il passa à l'évêché de Riez, en France, en 1329.

73. Étienne Agonettus, Français, de Narbonne, archidiacre de Parme, chapelain du pape et chancelier du cardinal Bertrand, fut fait évêque de Bologne en 1329, et ne siégea que deux ans.

74. Albert, que quelques uns nomment Bertrand, de la famille d'Acciajoli, distinguée à Florence, élu évêque d'Apt en France, fut fait évêque de Bologne en 1332, et siégea jusqu'en 1340.

75. Bertramin Paravicini, de Milan, évêque de Côme, légat

du pape Benoît XII à Bologne, réunit cette ville au Saint-Siége, dont elle s'était séparée. Il en fut nommé évêque en 1340, et mourut en 1350.

76. Jean de Naso, du diocèse de Milan, évêque de Vérone, fut nommé à l'évêché de Bologne par Clément VI le 3 octobre 1350, obtint de ce pape de nouveaux priviléges pour son académie et la permission d'y créer des docteurs en théologie. Il fut obligé de se retirer à Cento, petite ville du duché de Ferrare, pour s'y mettre à couvert des fureurs de la guerre, et il y mourut en 1361.

77. Aymeric Charte, de Limoges, évêque de Volterre, gouverneur de Bologne pour le pape Innocent VI, fut transféré par ce pape en 1361, et commença ses fonctions épiscopales le jour de tous les Saints. Il obtint de Charles IV la confirmation de tous les privilèges de son église par une charte, dans laquelle il est qualifié de prince de l'Empire. Il appela les plus habiles professeurs de tout le monde chrétien pour enseigner la théologie dans son Université, entre lesquels on peut mettre Me Jean Dupuy, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, appelé communément le *Marteau infatigable des hérétiques*, et Me Bonaventure de Padoue, dont l'érudition était presque universelle. Aymeric siégea jusqu'en 1371, revint en France et abdiqua.

78. Bernard, de Limoges, Français, allié à Grégoire XI, ci-devant évêque de Spolète, succéda à Aymeric en 1371, et mourut, après avoir fait beaucoup de bien à son diocèse, en 1378.

79. Philippe Caraffa, de Naples, archidiacre de Bologne, fut élu par le Chapitre et confirmé par le pape en 1378. Il fut fait cardinal la même année, et légat d'Émilie.

80. CosmatŚlioratus, de Sulmone, ville du *Samnium*, nommé par Urbain VI en 1386. Le peuple ne voulut point le recevoir, Boniface IX lui donna en commende l'archevêché de Ravenne, le fit trésorier de l'Église romaine, et cardinal-prêtre du titre de Sainte-Croix de Jérusalem. Quoique les Bolonais n'eussent pas voulu le recevoir, il se qualifia toujours de cardinal de Bologne, et retint ce titre jusqu'à l'an 1392 qu'il prit le parti d'aller à Ravenne. Il fut fait depuis pape sous le nom d'Innocent VII, en 1405.

81. Barthélemy de Raimundis, de Bologne, abbé de St.-Félix, de l'Ordre de St.-Benoît, nommé en 1392, siégea jusqu'en 1406. Il fit voûter sa cathédrale.

82. Autre Barthélemy de Raimundis, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, mort à Asti dans le Piémont, le 30 août 1409, comme porte son épitaphe, dans l'église de son Ordre de cette ville. Je croirais que ce fut un concurrent du précédent, nommé par Benoît XIII, comme il est souvent arrivé dans les temps de schisme; cependant nous le met-

tons ici, puisqu'il en est parlé ailleurs.

83. Antoine Coriarius, de Venise, neveu de Grégoire XII, chanoine de Saint-Georges-in-Alga, élu évêque de Bologne en 1407, puis camérier de la sainte Église romaine, patriarche de Jérusalem, et fait cardinal du titre de Saint-Chrysogone, appelé communément le *cardinal de Bologne*. Il ne prit point possession, parce que les Bolonais étaient opposés au parti de son oncle. Il résigna cet évêché en 1412, et se retint une pension. Il se trouva au concile de Constance, dans lequel son oncle fut déposé du souverain pontificat, et embrassa le parti du pape Martin, qui y fut élu. Il fut ensuite, sous Eugène IV, évêque de Porto et d'Ostie. Les auteurs disent beaucoup de bien de ce cardinal, quelques-uns même louent la sainteté de sa vie, et croient qu'il conserva son innocence baptismale. Il mourut à Padoue âgé de soixante-seize ans, le 19 janvier 1445, et fut inhumé dans l'église de Saint-Georges-in-Alga, comme il l'avait ordonné.

84. Jean, fils de Michel, Bolonais, abbé de Saint-Procule, succèda à Coriarius en 1412, et mourut à Bologne le 3 janvier 1417. Il fit les fonctions de commissaire dans le concile de Constance.

85. Nicolas, Bolonais, et de l'illustre famille d'Albergati, prieur de la chartreuse de Bologne, fut nommé par le clergé et les acclamations du peuple évêque de Bologne, au mois de janvier. Martin V le confirma, quoiqu'il se fût réservé l'élection, le fit même cardinal en 1426, et le chargea de différentes légations, dont il s'acquitta au contentement du Saint-Siége. Il mourut à Sienne, où il accompagnait le pape Eugène IV, au mois de mai en 1444.

86. Louis, cardinal Scarampi, archevêque de Florence, nommé administrateur de cette Église après Nicolas, par Eugène IV, en 1444, en fit les fonctions pendant deux ans, après lesquels il abdiqua.

87. Thomas de Sarazane, né à Pise, chanoine de Bologne, nommé par Eugène IV à la fin de novembre 1445, fut fait cardinal et souverain pontife dans l'année, sous le nom de Nicolas V.

88. Jean Dupuy, de Bologne, fils du jurisconsulte et chanoine de la cathédrale, succéda à Thomas, élevé à la papauté au mois de mars 1447. Il fut ordonné par saint Antonin archevêque de Florence. On croit qu'il fut empoisonné à Rome.

89. Philippe Calandrin, de Sarazane, frère de mère du pape Nicolas V, chanoine et archidiacre de Lucques, fut nommé par son frère à l'évêché de Bologne au mois de décembre 1448, et fait l'année suivante cardinal du titre de Sainte-Susanne, grand-pénitencier et légat de la Marche-d'Ancône ou du Picenum. Il mourut évêque de Porto en 1476.

90. François, cardinal Gon-

zagues, fils de Frédéric, marquis de Mantoue, évêque de cette ville et légat de Bologne, fut nommé évêque commendataire, et mourut en 1483.

91. Julien, cardinal de Rovère, et depuis pape sous le nom de Jules II, nommé par Sixte IV son oncle, en 1483, siégea jusqu'en 1502, qu'il permuta pour l'évêché de Verceil.

92. Jean-Étienne Ferreri, évêque de Verceil, passa à l'évêché de Bologne au mois d'avril 1502, et fut fait cardinal la même année par Alexandre IV, et s'appela toujours le cardinal de Bologne. C'était un homme de lettres et qui aimait les savans. Il mourut à Rome en 1510.

93. François, cardinal Alidosius, était évêque de Pavie, légat de Bologne, lorsqu'il fut nommé administrateur perpétuel de cette église, le 18 octobre 1510. Il fut tué par le duc d'Urbin, qui le surprit lorsqu'il allait trouver le pape Jules II à Ravenne. Après la mort d'Alidosius, le clergé et le peuple de Bologne élurent....

94. Galease Bentivoglio; mais, ayant été dépouillé de tous ses bénéfices et interdit par le pape, il fut obligé de se retirer, avec sa famille, de Bologne, et mourut misérablement.

95. Achilles de Crassis, Bolonais, succéda à Galéase au mois de mai 1511. Jules II le fit cardinal. Il mourut à Rome trois jours avant que Clément VII fût élevé au souverain pontificat, c'est-à-dire le 16 novembre 1523.

96. Laurent Campège, Bolonais, évêque de Feltri, transféré par Clément VII, le 2 décembre 1523. Il était fils de Jean, sénateur. Il naquit le 7 novembre 1474. Il devint un des plus habiles jurisconsultes de son temps, auditeur de Rote à Rome, et évêque de Feltri. Léon X l'envoya en Allemagne pour éteindre dès sa naissance l'hérésie de Luther, et l'éleva à la pourpre romaine. De là il fut envoyé en Angleterre par le même pape pour engager le Roi à la guerre contre le Turc. Il fit paraître dans cette cour le zèle qu'il avait pour la discipline ecclésiastique, en se servant de sa qualité de légat pour corriger la vie licencieuse des ecclésiastiques; ce qui fit tant de plaisir au Roi, qu'il le nomma évêque de Salisbury. Étant retourné à Rome, Adrien VI le fit référendaire de l'une et de l'autre signatures. Clément VII l'envoya à l'assemblée de Nuremberg, et on aurait espéré de voir bientôt par ses soins la nouvelle hérésie éteinte, si elle n'eût pas jeté de si profondes racines. Il revint à Rome où il fut témoin de toutes les cruautés qu'exerça l'armée de Charles-Quint, commandée par Charles de Bourbon contre cette ville. Il fut un de ceux qui se retirèrent avec le pape dans le château Saint-Ange. Il retourna ensuite en Angleterre pour affermir le mariage d'Henri VIII avec Catherine, et ensuite il accompagna l'empereur Charles-Quint en Allemagne, après qu'il eut

été couronné par Clément VII. Campège avait assisté à cette cérémonie, non-seulement comme cardinal, mais aussi comme évêque de Bologne et prince du Saint-Empire. Il fut un des électeurs de Paul III, qui le chargea de travailler aux préparatifs du concile général, et il avait déjà presque tout disposé lorsqu'il mourut, à Rome, au mois de juillet, le 14 des calendes d'août 1539. On lui attribue un ouvrage contre le schisme d'Angleterre, qu'on voit au cinquième tome des Conciles.

97. Alexandre Campège, fils légitime du précédent, né à Bologne le 2 avril 1504, devint évêque de cette ville par la cession d'André, cardinal Duval, auquel Laurent Campège avait résigné le 19 mars 1526. Il ne prit posssesion de cette dignité qu'après la mort de son père en 1541. Il fut fait vice-légat d'Avignon. Il donna son beau palais aux Pères du concile de Trente pour y tenir quelques sessions, pendant que ce concile fut transféré à Bologne. On remarque qu'il s'y trouva quatre évêques de la famille de Campège. Le pape Jules III l'honora de la pourpre en 1551, et il mourut âgé de cinquante ans, le 20 septembre 1554.

98. Jean Campège, cousin d'Alexandre, fils d'Antoine-Marie, évêque de Parenzo et coadjuteur du précédent, monta sur le siége de Bologne en 1554. Il administra le patrimoine de Saint-Pierre dans la vacance du Saint-Siége, et gouverna avec beaucoup de prudence la Marche-d'Ancône, sous le pontificat de Pie IV, qui l'envoya légat en Espagne où regnait Philippe II. Il mourut le 7 septembre 1563.

99. Rainuce, cardinal Farnèse, neveu de Paul III, grand-pénitencier, archevêque de Naples, patriarche de Constantinople, archiprêtre de l'église de de Latran, et archevêque de Ravenne, après avoir remis entre les mains de Pie IV cette dernière dignité, fut fait évêque de Bologne le 28 avril 1564, et mourut à Parme le 28 octobre 1565.

Archevêques de Bologne.

1. Gabriel Paleotti, de Bologne, fils d'Alexandre, né le 22 octobre 1522, enseigna publiquement le Droit à vingt-quatre ans, et eut pour auditeur Hyppolite Aldobrandin, fait ensuite pape sous le nom de Clément VIII. Il refusa l'évêché de Majorque, se contentant d'un simple canonicat de Bologne. Paul IV le nomma auditeur de Rote, et Pie IV le fit cardinal du titre des saints Nerée et Achillée en 1565. Pie V lui donna l'évêché de Bologne le 30 janvier 1566. Il renouvela presque toute sa cathédrale, et rebâtit son palais depuis les fondemens. Grégoire XIII lui donna le titre d'archevêque, et érigea son église en métropole le 10 décembre 1582. Il mourut en 1597, âgé de soixante-quinze ans, le 22 juillet.

2. Alphonse Paleotti, parent de Gabriel, fils de François, archidiacre de Bologne, archevêque de Corcyre, et coadjuteur, ordonné par Fontana évêque de Ferrare, succéda le 27 de juillet 1597. Il rebâtit l'église cathédrale, et y mit la première pierre. Il mourut en 1610, âgé de soixante-dix-neuf ans.

3. Scipion, cardinal Borghèse, neveu de Paul v, nommé le 25 octobre 1610, résigna en faveur du suivant.

4. Alexandre Ludovisio, d'une des nobles familles de Bologne, étudia les belles-lettres à Rome, et le Droit à Bologne; fut fait juge du Capitole par Grégoire XIII, et référendaire de l'une et de l'autre signatures par Clément VIII, ensuite auditeur de Rote, et enfin archevêque de sa patrie par Paul v, qui l'envoya légat en Savoie, et l'honora de la pourpre en 1616. Il fut élu pape le 9 février 1621, sous le nom de Grégoire XV.

5. Louis Ludovisio, neveu de Grégoire XV, fils du comte Horace, qui fut depuis duc de Fiano, etc., parvint en peu de temps aux plus éminentes dignités. Il succéda à son oncle en 1621, fut fait cardinal du titre de Sainte-Marie-Transpontine, camérier de la sainte Église romaine, légat d'Avignon, préfet de la signature des brefs, abbé commendataire des abbayes de Nonantule dans le Bolonais, et de Saint-Martin-des-Champs de Paris, chancelier du pape, etc. Il se trouva au conclave où Urbain VIII fut élu, et mourut âgé de trente-sept ans, le 18 novembre 1632.

6. Jérôme, cardinal Colonne, de Rome, succéda à Louis en 1632, siégea douze ans, et abdiqua peu de temps après la mort d'Innocent X.

7. Nicolas Albergati, de Bologne, référendaire des deux signatures, fut nommé par Innocent X le 6 février 1645, et cardinal la même année, le 8 mars. Il voulut qu'on l'appelât le cardinal de Bologne. Il abdiqua en 1651.

8. Jérôme Boncompagno, fils du duc de Sora, petit-neveu de Grégoire XIII, nommé par Innocent X le 21 décembre 1661, fait cardinal le 14 janvier 1664, mourut le 24 du même mois 1684.

9. Ange Ranuce, nommé par Innocent XI évêque de Fano, nonce en France auprès de Louis XIV, cardinal le 2 septembre 1686, mourut à Tano le 27 septembre 1689.

10. Jacques Boncompagno, nommé archevêque de Bologne par Alexandre VIII, en 1689, fut fait cardinal par Innocent XII, le 12 décembre 1695. Il siégeait encore en 1717.

BOLOGNINI (Louis), de Bologne, docteur ès-Droit dans le quinzième siècle, et célèbre dès l'an 1470, composa divers ouvrages : *Lecturæ super totum Jus civile, canonicum. Liber consiliorum. Tractatus de indulgentiis. Historia summorum Pontificum*, etc. Le pape Jules II

l'envoya en qualité de légat en France, à la cour de Louis XII, et au retour de sa légation, il mourut en 1508 à Bologne. Il avait légué sa bibliothèque, qui était considérable, aux religieux de l'Ordre de Saint-Dominique. (Moréri, édit. de 1759.)

BOLSEC (Jérôme-Hermas), carme de Paris, vers l'an 1550, ayant embrassé les nouvelles erreurs, se réfugia à Ferrare, et rentra ensuite dans le sein de l'Église. Il demeurait à Lyon en 1582, et mourut peu de temps après. On a de lui : 1° la Vie de Calvin, imprimée en 1557. 2° Une partie de celle de Bèze, en 1582. 3° Quelques écrits contre les Institutions de Calvin, etc. (La Croix-du-Maine et du Verdier-Vauprivas, *Bibl. franç.* L'abbé Joly, *Remarques sur le Diction. critiq. de Bayle.*)

BOLSENA, petite ville d'Italie dans la Toscane, bâtie sur les ruines de *Volsinum* ou *Vulsinium*. Elle est près du lac auquel elle donne son nom. C'était autrefois le siége d'un évêque; elle fait aujourd'hui partie du diocèse de Viterbe. On voit trois de ses anciens évêques dans l'*Ital. sacr.*, tom. 10, col. 190 :

1. Gaudence, qui assista au concile de Rome, sous le pape Symmaque, en 499.

2. Claude, au concile de Rome, sous le pape saint Grégoire, en 601.

3. Agnellus, sous le pape Agathon, en 680.

BOMARZO, *Polymarium*, château et bourg d'Italie dans l'État de l'Église, dans la province du Patrimoine, avec titre de duché, entre Viterbe et Horta, à quatorze milles de Citta-di-Castello. C'était autrefois une ville épiscopale. Elle est soumise aujourd'hui à l'évêque de Bagnaréa. Voici quelques uns de ses anciens évêques :

1. Bonito, assista au concile de Rome en 649.

2. Barbatianus, au concile de Rome, sous le pape Agathon, en 680.

3. Majorin, en 721.

4. Jean, sous le pape Zacharie, en 743.

5. Agathon, sous Eugène II, en 820.

6. Marin, bibliothécaire de la S. E. R., siégeait du temps du pape Agapet II, en 948.

7. Lambert, se trouva au concile de Rome, sous Benoît VIII, en 1015. (*Ital. sacr.*, tom. 10, col. 159.)

BOMBINI (Paul), natif de Cosence dans la Calabre, entra chez les jésuites, et en sortit depuis pour passer dans la congrégation des Somasques. Il vivait en 1630. Il était orateur, philosophe, théologien, et savait les langues et les belles-lettres. On a de lui la Vie de saint Ignace; l'Abrégé de l'Histoire d'Espagne, qu'il publia en 1634, etc. (Alegambe, *Bibl. Script. soc. Jesu.* Nicolas-Antonio, *Bibl. hisp.*)

BOMMEL (Jean), ainsi appelé d'un village dans le Brabant où il naquit, était religieux de Saint-Dominique, docteur de

Louvain et inquisiteur de la foi. Il mourut au mois de décembre 1477, et laissa des commentaires sur les Proverbes, l'Ecclésiaste et l'Apocalypse ; un traité du Sacrement de l'Eucharistie ; *de Virtutibus theologicis contra Monachos proprietarios; Planctus religionis*, etc. (Valère André, *Biblioth. belg.*)

BOMPAR, médecin de l'île de Rhé. On a de lui une dissertation en faveur du carême et du jeûne, 1724, etc.

BOMPIANO (Ignace), naquit à Fronsinone dans la campagne de Rome, le 29 juillet 1612. Il était issu de la noble famille Bompiani, originaire d'Ancône, et qui, lors de sa transmigration, s'y était réservé le droit de cité, d'où vient que Bompiano prend le titre d'*Anconitanus;* et d'où vient encore l'erreur de quelques écrivains, qui, trompés par ce mot d'*Anconitanus*, ont cru que ce Père était né à Ancône. Il entra chez les jésuites en 1627. Après avoir enseigné, dans le collége romain, les belles-lettres et l'hébreu, il mourut le 1er janvier 1675, laissant, entre autres ouvrages imprimés : 1° *Elogia sacra et moralia*, Rome, 1651, in-12. 2° *Historia pontificatus Gregorii XIII*, ib., 1655, in-12. 3° *Prælectiones rhetoricæ et orationes*, ibid., 1662, in-12. 4° *Modi varii et elegantes loquendi latinè*, ibid., 1662, in-12. 5° *Enchiridion rhetoricum ex Cypriano, Soario, Aphtonio sophista*, ibid., même année, in-12. 6° *Subsidium orationis, latinè*, ibid., 1671, in-12. 7° *Historia rerum christianarum abortu Christi, liber unus*, ibid., 1665, in-12. 8° *Orationes funebres de Philippo IV, rege catholico, de annâ Austriacâ, Galliarum reginâ; de cardinali Palotta*, en latin, Rome, 1666 et 1668, in-4°. 9° *Fodina paradisi, seu affectus sacri de Deo et attributis suis*, en italien et sans nom d'auteur, Rome, 1672, in-24.

BON, se dit premièrement et éminemment de Dieu, qui est bon essentiellement et par lui-même. (*Voyez* BIEN.)

BON (Laurent), religieux servite, vers l'an 1390, laissa des commentaires sur le Maître des Sentences, etc.

BON (André), docteur en théologie, général des oblats de Saint-Ambroise de Milan, puis chanoine et grand-pénitencier de cette église, mort en 1618, a laissé : 1° *Breve trattato dell' indulgenze;* Milan, 1610, in-4°. 2° *Esortazione al giovine christiano per fuggire la strada del mondo, e convertirsi a Dio*, 1616, in-8°. (*Biblioth. Script. Mediolan.*)

BON (N.), chanoine et théologal de l'Église d'Autun, de la maison et société royale de Navarre, prononça en 1753, en présence de l'Académie-Française, le panégyrique de saint Louis; il est imprimé à Paris chez Brunet, in-4°. Ce discours roule sur cette seule proposition : *Saint Louis fut un grand Roi, parce qu'il fut un grand Saint.*

BONA (Jean), cardinal, de la maison de Bonne-Lesdiguières, dont il portait le nom et les armes, naquit à Mondovi en Piémont, le 10 octobre, en 1609. Après avoir fait ses études avec succès, il entra dans l'Ordre des Feuillans en 1625, et fit profession dans un couvent proche de Pignerol, d'où il fut envoyé à Rome, où il professa la philosophie et la théologie. Il fut fait prieur, abbé de sa maison, enfin, général de sa congrégation en 1651. Le pape Alexandre VII l'employa dans plusieurs congrégations en qualité de consulteur, et en 1669, Clément IX le fit cardinal. Après la mort de ce pape, tous les gens de bien firent des vœux pour qu'on l'élevât à la souveraineté ecclésiastique. On sait l'épigramme que le père Daugières, jésuite, fit à ce sujet :

Grammaticæ leges plerumque ecclesia spernit :
Forte erit ut liceat dicere Papa Bona :
Vana solœcismi ne te conturbet imago :
Esset Papa bonus, si bona Papa foret.

Il mourut à Rome, après avoir revu tous ses ouvrages, le 27 octobre 1674. Il a composé ce qui suit : 1° un traité de la divine Psalmodie, *de divina Psalmodia*, où il traite tout ce qui regarde l'office divin, et des mystères qu'il signifie, à Rome et à Paris, en 1663, in-4°. 2° *Manuductio ad cœlum*. 3° *Via compendii ad Deum*. 4° *Tractatus asceticus de discretione spirituum*. 5° *De sacrificio missæ*. 6° *Horologium asceticum*. 7° *De principiis vitæ christianæ*. 8° *De rebus liturgicis*. Ce traité de la liturgie est excellent, et contient tout ce qui peut se dire sur les rits, les prières et les cérémonies de la messe. Il fut imprimé à Rome en 1671, in-fol., et à Paris, en 1672, in-4°. Il a été revu depuis, et augmenté d'une plus ample dissertation sur l'usage du pain levé dans le sacrifice de la messe. La plupart des ouvrages de ce grand cardinal ont été traduits en français, et imprimés séparément. On les a aussi recueillis et imprimés in-fol., excepté ses poésies et ses lettres, en trois volumes in-8°. (Dupin, *Biblioth. des Auteurs ecclés. du dix-septième siècle.*)

BONACINA (Martin), était de Milan, docteur en théologie et en Droit civil et canon, référendaire de l'une et de l'autre signature. On a de lui une Théologie morale, un traité de l'Élection des papes, et un autre des Bénéfices, imprimés à Paris en deux volumes in-fol., et à Lyon en 1684. Bonacina mourut en 1631, en allant de Rome à Vienne en Autriche, où le pape Urbain VIII l'envoyait en qualité de nonce. (Janus-Nicius Erythræus, p. 3. Pinac, c. 3.)

BONACURCE, autrefois hérétique cathare, dans le douzième siècle, et un des docteurs de

cette secte à Milan, fit un traité contre elle, après sa conversion. Il est dans le treizième tome du *Spicilège*, du père Dachéry.

BONADE (François), de Saintonges, prêtre de Saint-Jean-d'Angely, qui vivait en 1531, a composé des Commentaires sur le Cantique des cantiques, sur les Lamentations de Jérémie, sur les Épîtres de saint Paul; le Psautier en vers élégiaques; un traité *de Triumphali resurrectione Christi*, etc. (Le Mire, *de Script. sæculi sexti-decimi.*)

BONAL (Raymond), prêtre et docteur en théologie. Nous avons de lui, le Cours de la Théologie morale, dans lequel les cas de conscience sont amplement enenseignés, et la Pratique nécessaire aux Pasteurs des âmes et à toutes sortes de personnes tant ecclésiastiques que laïques. On a fait sur cette Théologie des Remarques qui ont été imprimées à Toulouse en un vol. in-12, en 1708, sous ce titre : *Remarques sur la Théologie morale de M. Bonal*, qui servent d'additions et d'éclaircissemens aux décisions qu'il a données dans son ouvrage pour l'instruction des ecclésiastiques, par U. D. D. C. U. D. T. L'auteur de ces Remarques (le père Lafon, dominicain,) reconnaît de bonne foi que M. Bonal a rendu un grand service au public en faisant imprimer son cours de morale qui facilite aux ecclésiastiques la résolution des cas de conscience; mais il ne saurait s'empêcher d'avouer que le service aurait été bien plus considérable, si M. Bonal ne se fût pas attaché aux sentimens des docteurs modernes. La doctrine de saint Thomas et des autres Saints eût été d'un secours merveilleux à M. Bonal pour l'exécution de son dessein; et s'il ne les eût point abandonnés, il n'aurait point enseigné des propositions relâchées que l'auteur des Remarques a entrepris de corriger. Il remarque que M. Bonal s'éloigne de temps en temps de cette sage médiocrité, si nécessaire à un casuiste, et qu'il a suivi trop facilement le torrent des auteurs modernes; et c'est pour cela, ajoute-t-il, qu'on a cru rendre un service considérable au public en lui faisant part des remarques qu'on a faites depuis long-temps sur sa morale.

BONALD (François), jésuite, né à Mende, mourut à Moulins le 9 mars 1614. On a de lui quelques ouvrages de piété : 1° l'Étoile mystique, à Lyon, 1606, in-12, traduit en latin par dom Antoine Duchesne, chartreux, et imprimé à Cologne en 1611. 2° La divine Économie de l'Église, et le haut prix du bénéfice de la rédemption et vocation au christianisme, avec les moyens de la conserver et d'en faire son salut, à Lyon, 1612, in-12, et à Cologne, de la traduction latine du père François Milon, franciscain. 3° Pratique chrétienne, à Pont-à-Mousson, 1622, in-12, 4° Le Miroir de la Sagesse divine, traduit aussi en latin par le père

Milon. (Le père Oudin, jésuite, dans ses *Mémoires latins*.)

BONAMICI (Philippe), a donné un traité *de Claris pontificiarum epistolarum scriptoribus, ad Benedictum XIV, Pont. max.*, Romæ, 1753, in-8°.

BONART (Olivier), jésuite, né à Ypres en 1570, et mort dans la même ville le 23 octobre 1655, a laissé deux traités sur les Heures canoniques; des commentaires sur l'Ecclésiastique, qu'il publia en 1634, etc. (Valère-André, *Bibl. belg.*)

BONAVENTURE (saint), surnommé le *docteur séraphique*, appelé auparavant *Jean Fidauze*, parce qu'il était fils de Jean Fiduaza, naquit à Bagnarea, petite ville de Toscane, l'an 1221. Il entra dans l'Ordre des Frères-Mineurs en 1243, fit ses études dans l'Université de Paris, sous Alexandre de Halès, et prit le bonnet de docteur avec saint Thomas d'Aquin, l'an 1255. L'année suivante, il fut choisi pour gouverner son Ordre, en qualité de général, par tous les électeurs. Il accepta cet emploi avec peine, ne se croyant pas les talens nécessaires pour le remplir. Cependant, quoique jeune, n'ayant encore que trente-quatre ans, il s'en acquitta avec tant de prudence et de sagesse, qu'il réussit à rétablir la discipline régulière, dont on s'était déjà beaucoup relâché. Le pape Grégoire X le fit cardinal-évêque d'Albano peu de temps avant le deuxième concile général de Lyon. Il assista à la première session de ce concile qui se tint le 7 de mai 1274, et mourut avant qu'il fût fini, le 14 de juillet de la même année. Il a été canonisé par Sixte IV, et mis au rang des docteurs de l'Église par Sixte V. Gerson donne de grandes louanges à ce Saint. Il le regarde comme un des principaux auteurs qu'on peut lire, et comme celui qui est le plus sûr et le plus propre pour éclairer l'entendement et pour enflammer le cœur. « Si on me demande, dit-il, quel est celui des docteurs qui est le plus propre pour l'instruction des fidèles, je répondrai sans préjudicier aux autres que c'est saint Bonaventure, parce qu'il est solide, sûr, pieux, juste et dévôt, et qu'il s'éloigne autant qu'il peut de la curiosité, en ne mêlant point de propositions étrangères ni de questions de métaphysique ou de physique, couvertes d'expressions théologiques, comme plusieurs ont coutume de faire; mais parce qu'en éclairant l'esprit, il rapporte ses lumières à la piété et à la religion. C'est ce qui fait, ajoute-t-il, que les scholastiques indévots, qui sont par malheur en plus grand nombre, le négligent, quoiqu'il n'y ait point de doctrine plus élevée, plus divine, plus salutaire et plus agréable pour les théologiens que celle de cet auteur. » Trithême en fait aussi un grand éloge. « Il est profond, dit-il, sans être un grand parleur; subtil sans curiosité, éloquent sans vanité; ses paroles sont enflammées sans

être enflées. Saint Antonin remarque que ceux qui cherchent plutôt la science divine que la vanité aristotélique, trouvent ses ouvrages intelligibles. En effet, la plupart des œuvres de saint Bonaventure sont mystiques et spirituelles. Elles composent huit volumes imprimés à Rome en 1588. Le premier tome contient des Commentaires sur quelques livres de l'ancien Testament; savoir, une espèce de préface intitulée : *Principes sur l'Écriture-Sainte;* trente-trois Sermons sur l'ouvrage des six jours, ou sur la Création du monde; des explications ou des postilles sur les Psaumes, sur l'Ecclésiaste, sur la Sagesse et sur les Lamentations de Jérémie. Le second tome contient des commentaires sur l'Évangile de saint Matthieu, de saint Luc et de saint Jean, avec des conférences sur ce dernier. Le troisième contient des Sermons du Temps et des Saints. Le quatrième et le cinquième comprennent les commentaires sur les quatre livres du Maître des Sentences. Le sixième tome contient la première et la seconde partie des opuscules dont voici les titres : *de la Réduction des Arts à la Théologie; le Bréviloque; le Centiloque; le Carquois; la Déclaration des termes de Théologie.* Le principe abrégé sur les livres des Sentences; quatre livres de Sentences en vers; des quatre Vertus cardinales; des sept Dons du Saint-Esprit; des trois Ternaires de Péchés; de la Résurrection du Péché à la Grâce; la Diète du Salut; de la Hiérarchie ecclésiastique. Ceux de la seconde partie sont le Soliloque; les Méditations sur la Vie de Jésus-Christ; des sept Degrés de Contemplation; des cinq Fêtes de l'Enfant-Jésus; l'Office de la Passion; l'Éloge de la Croix; le Bois de Vie; le Miroir des Louanges de la Vierge; la Couronne de la Vierge; la Compassion de la Vierge; le Rossignol de la Passion de Notre-Seigneur, adapté aux sept Heures; des sept Paroles de Notre-Seigneur en croix; le grand Psautier de la Vierge; le petit Psautier de la Salutation angélique, et sur le *Salve Regina.* Le septième tome contient la troisième partie des Opuscules moraux qui sont, de l'Institution de la Vie chrétienne; du Régime de l'Ame; le Miroir de l'Ame; des dix Préceptes; des Degrés des Vertus; l'Itinéraire de l'Esprit à Dieu; des sept Chemins de l'Éternité; l'Aiguillon de l'Amour divin; l'Embrasement de l'Amour; l'Art d'aimer; le livre des Exercices spirituels; le Fasciculaire; les vingt-cinq Mémoriaux; le Confessional; de la Manière de se confesser; de la Pureté de Conscience; de la Préparation du Prêtre à la Messe; des six Ailes des Chérubins, et des six Ailes des Séraphins. Le huitième tome contient les Opuscules qui concernent les religieux, où l'on trouve aussi l'Apologétique contre les adversaires de l'Ordre des Frères-Mineurs; un Traité de la Pauvreté

de Jésus-Christ, et un autre pour montrer que Jésus-Christ et les Apôtres allaieut nu-pieds. On attribue encore à saint Bonaventure la Vie de saint François, rapportée par Surius au 4 octobre. (Trith. et Bellarm., *de Script. eccles.* Saint Antonin. Sixte de Sienne. Possev. La Boulaye. Cave. Dupin, treizième siècle, *Biblioth. eccl.* Baillet, 14 juillet.)

BONAVENTURE, de Padoue, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, docteur de Paris, ensuite général de son Ordre l'an 1377, fut nommé cardinal par Urbain VI. François Carrario, tyran de Padoue, le fit assassiner dans Rome l'an 1385; d'autres disent en 1389, 1396 ou 1398. On lui attribue le Miroir de la Vierge, imprimé à Augsbourg l'an 1476; un Commentaire sur les quatre livres des Sentences, et des Méditations sur la Vie de Jésus-Christ. Quelques uns assurent qu'il a aussi composé un Commentaire sur les Épîtres canoniques de saint Jacques et de saint Jean. Trithême ne lui attribue que des Sermons pour l'Année, et sur les Fêtes des SS. (Scardeoni, *Antiq. Patav.*, l. 2. Joseph Pamph., *Bibl. Augustin.* Onuphr. Ciacon. Le Mire. Cave. Dupin, quatorzième siècle.)

BONAVENTURE (le père), de Sistéron, capucin, a écrit l'Histoire de la Principauté d'Orange.

BONAVENTURE DE BRESSE (le père), franciscain du couvent de Padoue, auteur de l'ouvrage suivant : *de Trajectione maris Idumæi; de Sacrificiorum origine et ritu; Dissertationes duæ habitæ in gymnasio Patavino, typis seminarii*, in-4°, 1757.

BONAVENTURE DE SAINTE-ANNE, religieux augustin-déchaussé. Nous avons de lui : *Monachatus Augustini ab Augustino potissimùm propugnatus, seu efficacissima credibilitatis motiva quibus ex Augustino suadetur Augustinum Monachum extitisse*, in-12, 1694. Le père Bonaventure soutient que saint Augustin, depuis sa conversion à la religion chrétienne, et avant sa promotion à l'épiscopat, avait fait profession de la vie monastique; il appuie son sentiment d'un grand nombre de preuves tirées pour la plupart des ouvrages de saint Augustin et de sa vie, écrite par Possidius; il répond ensuite aux raisons de quelques auteurs qui ont soutenu le sentiment contraire. (*Journal des Sav.*, 1694.)

BONCARA, siége épiscopal de la Mauritanie césarienne en Afrique. Félix en était évêque du temps de la conférence de Carthage, à laquelle il assista. Cette église est appelée *Voncare*, dans la notice, n. 62.

BONCERF (M. l'abbé de). Nous avons de lui, le vrai Philosophe, ou l'usage de la Philosophie, relativement à la société civile, à la vérité et à la vertu, avec l'Histoire, l'Exposition exacte et la Réfutation du Pyrrhonisme ancien et moderne, à Paris, chez Babuty fils, et Brocas, 1762, in-12.

BONELLI (le père), franciscain d'Italie. Nous avons de lui : 1° *Vindiciæ romani martyrologii* 13 *augusti sancti Cassiani, foro-corneliensis martyris;* 4 *februarii sanctorum brixionensium Episcoporum Ingenuini et Albuini memoriam recolentis*, Veronæ, 1751, in-fol. M. Antoine Roschmann, garde de la bibliothèque impériale d'Inspruck, a prétendu que saint Cassien, célèbre martyr d'Imola, a été évêque de Seben (de Brixen) dans le Tyrol, qu'Ingénuinus, évêque de Brixen, était schismatique. Le père Bonelli réfute dans cette dissertation l'opinion de ce savant bibliothécaire, et soutient que saint Cassien n'a point été évêque de Brixen, qu'Ingénuinus n'était ni schismatique ni intrus. Il examine les fastes de l'église de Brixen en ce qui regarde saint Cassien, saint Ingénuinus et saint Albuinus; sur ces articles, il défend le Martyrologe romain. Il donne à la fin un *Appendix de mendis romani Martyrologii quæ sacro cultui nihil officiunt*. 2° *Dissertazione intorno alla santita et martyrio del B. Adalpreto* ou *Albreto vescovo di Trento*, 1555, in-4°. La sainteté et le martyre de cet évêque ont été combattus. Jérôme Tartarotti avait publié une Dissertation dans laquelle il révoquait en doute la double qualité de saint et de martyr de cet évêque de Trente. La ville de Trente qui au contraire était bien persuadée de l'une et de l'autre, donna commission au père Bonelli de prendre la défense de cet évêque, qu'elle honorait déjà comme saint et comme martyr; le père Bonelli s'en chargea, et composa l'ouvrage dont nous venons de parler, et dans lequel on dit qu'il y a beaucoup de recherches intéressantes et d'anecdotes utiles pour l'histoire du pays de Trente. (*Journal des Savans*, 1752, pag. 56; 1757, pag. 120.)

BONET ou BONT (saint), *Bonitus*, *Bonus*, évêque de Clermont, était d'une des meilleures familles de l'Auvergne. Sigebert III, roi d'Austrasie, le fit son grand-échanson, et ensuite son référendaire ou chancelier; charge qu'il exerça pendant près de trente ans avec une justice et une intégrité parfaites.

Le roi Thierry III, ayant réuni l'Austrasie à la monarchie française l'an 680, fit Bonet gouverneur de Provence, où il fut, pendant neuf ans, l'appui des faibles, le protecteur des veuves et des orphelins, le père commun des pauvres et de toute la province, faisant de grandes aumônes, délivrant les prisonniers, rachetant les captifs, pacifiant les différens, jeûnant, priant, veillant, portant tout le monde à Dieu par ses discours et par ses exemples. Tant de vertus engagèrent saint Avit, son frère aîné, évêque de Clermont, à le demander au roi Thierry, pour lui succéder dans l'épiscopat, l'an 689. Quelque vertueux qu'il eût été jusque-là, il parut encore un homme nouveau lors-

qu'il fut sacré évêque, par le redoublement de ses charités, de ses prières, de son zèle, de sa sollicitude et de tous ses autres exercices de piété, pendant dix ans qu'il gouverna l'église de Clermont. La crainte d'y être entré d'une manière peu canonique, le porta à la quitter au bout de ce terme pour aller prendre l'habit religieux dans l'abbaye de Manlieu, d'où il fit le pèlerinage de Rome. Il fut reçu en Italie par Aripert II, roi des Lombards, avec beaucoup d'honneur, et lui obtint la victoire qu'il remporta l'an 705, à Pavie, sur Luitpert, son ennemi. L'année suivante, saint Bonet revint de Rome à Lyon où il passa quatre ans dans les exercices continuels des œuvres de charité, de patience et de piété. Il y mourut de la goutte, âgé de quatre-vingt-six ans, le 15 janvier de l'an 710, et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre-des-Bénédictines, où un paralytique fut guéri à son tombeau. On le transporta à Clermont où l'évêque Procule le mit dans l'église de Saint-Maurice, qui a porté depuis le nom de Saint-Bonet. Il s'en est fait encore une autre translation de cette église dans la cathédrale, où il est maintenant. On montre de ses reliques à Paris, dans la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, et à Saint-Bont près de Saint-Merry. La Vie de saint Bont, écrite par un religieux de Sommon en Auvergne, son contemporain et témoin de la plupart des faits qu'il rapporte, se trouve dans Bollandus. On peut voir aussi les annales du P. Le Cointe, à l'an 699, n. 9. (Baillet, 15 janv.)

BONET (Nicolas), surnommé *le docteur profitable* (*doctor proficuus*), écrivain du commencement et du milieu du quatorzième siècle, était Espagnol selon les uns; Sicilien et de Messine, selon les autres; et Français, selon quelques uns. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut religieux de l'Ordre de Saint-François, et qu'il se rendit célèbre dans l'Italie et dans la Sicile. Benoît XII l'envoya avec le titre de légat du Saint-Siége en Tartarie. Il devint ensuite évêque de Malte en 1342, et mourut en 1360. Ses écrits sont : 1° *Postilla in genesim*, imprimée à Venise en 1505, selon le père Le Long, dans sa *Bibliothèque sacrée*, num. 750. 2° *Commentarii super 4 libr. sentent.* 2° *In Metaphysicam*, lib. 9. *In libros Physicorum*, lib. 8. *Super prædicamenta*, lib. 1. *In Theologiam naturalem*, lib. 7, imprimés en un volume in-fol. par les soins de Laurent Vénério, procurateur de Saint-Marc, à Venise, en 1505, aux dépens des héritiers d'Octavien Scot. 4° Un Traité de la Conception de la sainte Vierge. Outre cela les historiens des anciennes éditions lui attribuent une Métaphysique, qui n'est apparemment que le Commentaire sur celle d'Aristote, et qui a été imprimée à Barcelone, selon les uns en 1473, et selon les autres en

1493. Ces derniers se trompent, selon les apparences, de même que ceux qui prétendent qu'on n'a aucune preuve certaine que l'imprimerie ait été exercée en Espagne avant 1491; qu'elle fut établie à Séville par Paul de Cologne, Jean Pégniezer et Thomas-le-Grand, et à Sarragosse par quelques autres Allemands; vu que dom Nicolas Antonio, *Bibliothecæ hispanicæ veteris*, tom. 2, pag. 200, reconnaît que le *Valesci Tarentini opus de epidemiâ et peste*, fut imprimé à Barcelone dès 1475. Quelques uns ont débité gratuitement, sans doute, qu'on trouvait dans les écrits de Bonet tout le savoir imaginable; et l'on est beaucoup mieux fondé à dire qu'on y voyait des choses fort singulières. Ce bon religieux, prenant trop à la lettre les paroles de Jésus-Christ en croix, *femme, voilà votre fils*, alla se mettre dans l'esprit que ces paroles avaient réellement et de fait opéré une transsubstantation de son corps en celui de saint Jean; en sorte que cet apôtre était devenu par là le fils naturel et effectif de la sainte Vierge, et par conséquent Jésus-Christ lui-même. Une imagination aussi extraordinaire ne laissa pas de trouver des sectateurs, et on fut obligé de la réfuter sérieusement. Divers de ses confrères, et particulièrement François de Mayron, Provençal, célèbre par quantité d'ouvrages, et mort à Plaisance en 1325, l'adoptèrent d'abord avec empressement. Nicolas Eymeric, dominicain de Gironne, grand-inquisiteur d'Aragon, mort à Gironne en 1399, les combattit dans un traité de l'an 1395, intitulé: *Tractatus contra hæreticaliter asserentes B. Joannem Evangelistam fuisse B. Mariæ Virginis filium naturalem*. Voici de quelle manière il parle de cette opinion et de quelques uns de ses défenseurs. « Iste articulus, *dit-il*, » quòd Joannes, vi verborum » Christi fuerit effectus matris » Christi filius naturalis, ut præ» dicitur, hæreticalis est articu» lus, antiquus, et non noviter » adinventus. Fuit enim jam » Romæ, præsente D. Urbano v, » sanctæ memoriæ papa, per » quemdam Magistrum in theo» logia ordinis Minorum prædi» catus; et idem prædicans fa» tigatus, ut audivi, à D. cardi» nali Hostiensi illius temporis, » ordinis prædicatorum (*Guillel*» *mo Sudre*), qui multùm au» dire dictum articulum abhor» rebat, et ipsum fore hæretica» lem asserebat. Iste etiam arti» culus fuit prædicatus Avenione » nuper per episcopum Perga» mensem, magistrum in theo» logia, etiam ordinis Minorum, » me præsente, audiente, et cum » magistris aliis reclamante, co» ram D. papa Clemente vii. Qui » episcopus, in collatione post » prandium, fuit per magistros » sic duriùs affrontatus, ut fue» rit fassus quòd non poterat de» fensare. Sed ibidem, per D. pa» pam fortiter reprehensus, de » ejusdem mandato coactus est

» revocare ; et creditur et meritò » abjurasse, nisi exortum schis- » ma notiter in ecclesia eum ad- » juvisset. Quare contra asser- » tores articuli ante dicti est sed » justè et juridicè proceden- » dum. » (Nicolas Eymeric, *apud* Échard, *Script. Ord. Præd.*, tom. 1, pag. 712, col. 2.)

Cette dispute n'eut point alors d'autres suites ; mais elle se réveilla fortement sous Pie II en 1462. Guillaume Vorilong, cordelier breton, appelé à Rome pour une autre controverse, ayant osé y prêcher de nouveau cette opinion singulière, on fit, pour le réfuter, les écrits suivans:

Le premier est de Dominicus de Dominicis, alors évêque de Tarcello, et depuis de Bresse ; il est intitulé : *Tractatus de sanguine Christi, et de filiatione Johannis Evangelistæ ad beatissimam Virginem ;* imprimé à Venise, chez Pierre de Fine, en 1557 et 1563, in-8°.

Le second est du même auteur, sous ce titre : *Quæstio de relationibus, et necessitate fundamenti earum, magistri domini Torcellani episcopi, contra magistrum Guillelmum Varallum.* (Wadingue ne le nomme point autrement que Vorilongus.) *Britonem dictum Aquilam, ordinis Minorum.* Cet ouvrage ne se trouve qu'en manuscrit dans un recueil de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, qui concerne encore une autre dispute fort singulière ; savoir, si le sang de Jésus-Christ répandu pendant sa passion, avait toujours été, ou non, hypostatiquement uni à sa divinité ; et s'il était, ou non, digne du culte de latrie ?

Le troisième est de Jean Eéchoutius ou de Écoute, trésorier de l'église de Saint-Pierre de Lille, mort en 1471. Son traité est intitulé : *Adversùs Bonetum et Franciscum Maronis, qui asserebant D. Joannem Evangelistam verum fuisse ac naturalem Virginis Dei-Paræ filium, idque per transsubstantiationem corporis D. Joannis in corpus Christi.* Cet ouvrage se trouve dans le recueil de Gilles Carlier, doyen de l'église de Cambrai, intitulé : *Sporta et Sportula fragmentorum*, et imprimé à Bruxelles en 1478 et 1479, en deux volumes in-fol.

Le quatrième est de Jean Tinctor, professeur dans l'Université de Cologne, et chanoine de Tournai ; son traité est intitulé : *Consultatio adversùs Bonetum quemdam et Franciscum de Maronis, asserentes S. Joannem Evangelistam fuisse verum ac naturalem filium B. Virginis.* Ce traité se trouve, de même que le précédent, dans le recueil de G. Carlier, doyen de l'église de Cambrai.

La cinquième enfin est d'André Boucher, en latin *Carnifex*, prieur des dominicains de Douai, en 1483. Son traité, dont on conserve le manuscrit dans la cathédrale de Cambrai, porte pour titre : *Rationes contra transsubstantiationem corporis S. Joannis Evangeliste in corpus Christi, quam Bonetus et Maroïus fac-*

tam volebant per verba Christi in cruce pendentis; Mulier, *ecce filius tuus.* (Willot, *Athenæ sodalitii Franciscani*, pag. 274. Wadingue, *Script. Ord. Minor.*, pag. 263. Le père Jean de Saint-Antoine, *Bibliot. univ. francis.*, tom. 2, pag. 384. Prosper Marchand, *Diction. histor.*, tom. 1, pag. 118 et suiv.)

Willot, Possevin, Wadingue et Hendreich parlent d'un autre Franciscain du même temps, simplement nommé Bonet, mais prénommé Jean par quelques autres; et ils lui attribuent les ouvrages suivans: *Formalitates ex doctrina Scoti, commentaria in Aristotelis metaphysicam, et tractatus sive dialogus interruptus de conceptione.* Peut-être ne s'agit-il là que d'un seul et même homme, divisé et multiplié mal à propos.

BONET (Paul), natif de Narbonne en Languedoc, et religieux de l'Ordre des Carmes à Lunel, dans le quinzième siècle, a donné *Viridarium mundi; Viridarium ordinis Carmelitani,* etc. (Possevin, *in App.* Vossius, *de Hist. lat.*)

BONFRÉRIUS (Jacques), jésuite, était de Dinant dans le pays de Liége. Il entra dans la société en 1592; et après avoir enseigné quelques années la philosophie, la théologie et la langue hébraïque, il s'attacha à expliquer l'Écriture-Sainte. Nous avons de lui d'excellens Prolégomènes sur la Bible; des Commentaires sur le Pentateuque, sur Josué, sur les livres des Juges et de Ruth; et l'Onomasticon des lieux et des villes de l'Écriture-Sainte, composé par Eusèbe, et traduit par saint Jérôme; il y a joint de savantes notes. Son Commentaire sur le Pentateuque a été imprimé à Anvers en 1625; et l'Onomasticon, avec les Commentaires sur Josué, sur les Juges et sur Ruth, à Paris, en 1631. Bonfrérius mourut à Tournai le 9 mai 1643, âgé de soixante-dix ans. (Le Mire, dix-septième siècle. Dupin, dix-septième siècle. Alegambe, *Bibl. Script. societ.* Valère-André, *Bibl. belg.*)

BONGOMILES, mêmes que Bogomiles, sectateurs de l'hérétique Basile. (*Voyez* Basile.)

BONHEUR. (*Voy.* Béatitude.)

BONHEUR DE L'HOMME. On demande en quoi il consiste: dans une bonne conscience, dit la réponse faite à cette demande en 1735. On peut voir aussi les réflexions de M. Simonnet, sur le bonheur de l'homme, qui parurent la même année, et celles de M. Ancelot, sur le plus haut degré du bonheur et du malheur de l'homme; une lettre de M. Desblottes, de Poitiers, sur le Bonheur; le Bonheur de la Vie, par M. Glenat, 1755, etc.

BONHOMME ou BONOME (Jean-François), natif de Novarre, fut sacré évêque de Verceil par saint Charles Borromée en 1537, souscrivit aux conciles quatrième et cinquième de Milan, tenus par le même saint Charles en 1576 et 1579. Il assista par procureur au sixième concile de Mi-

lan en 1582. Il fut nonce apostolique en Suisse, auprès de l'Empereur, et dans la Basse-Allemagne en 1575. Il tint son synode diocésain et dix autres, quoique absent, pour la plupart, pour les affaires du Saint-Siége. Il présida en 1586 comme nonce apostolique et légat *à latere* avec l'archevêque de Cambrai au concile de cette province tenu à Mons au mois d'octobre. Il a fait l'éloge en vers latins de saint Charles, dans un livre qui a pour titre : *Borromæus mirabiliter servatus*. Il écrivit de Vienne en Autriche en 1582 à son métropolitain et à ses comprovinciaux une lettre pleine d'humilité. Il déposa par autorité apostolique, en 1581, Fruchses, archevêque de Cologne, qui était tombé dans l'hérésie de Luther, et fit élire en sa place Ernest, très-catholique, fils du duc de Bavière. Il mourut le 26 février 1587, à Liége, d'où son corps fut transporté dans la cathédrale de Verceil. (*Voyez* Jean-Pierre Giussano, *Vie de saint Charles*, liv. 2, chap. 3 et 18; et liv. 5, chap. 12. *Acta ecclesiæ Mediolan.*, part. 8, pag. 1217. Ughel, *Italiæ sacr.*, tom. 4, col. 1125 et seq.)

BONI (hébr., *mon fils*), lévite de la famille de Mérari, et fils de Sommer. (1. *Par.*, 6, 46.)

BONICHON (François), prêtre de l'Oratoire, mort à Angers le 14 novembre 1662, est auteur d'un ouvrage intitulé : *Pompa episcopalis*, où il traite des cérémonies de l'entrée des évêques d'Angers dans leur ville épiscopale, et d'un autre sur l'autorité des évêques, par rapport à la mission des prédicateurs et à l'approbation des confesseurs. C'est un gros in-4° imprimé à Angers en 1658. Le père Bonichon avait été curé de Saint-Michel-du-Tertre, à Angers.

BONIFACE.

PAPES DE CE NOM.

BONIFACE (saint), premier pape de ce nom, était Romain de naissance. Il succéda au pape Zozime le 30 décembre de l'an 418. Son élection fut troublée par quelques clercs qui élurent le diacre Eulalius. Cet antipape fut soutenu quelque temps par l'empereur Honorius, que Symmaque, préfet de Rome, avait prévenu en sa faveur; mais l'affaire ayant été examinée dans un concile par les ordres de l'Empereur, Eulalius fut chassé de Rome où il était retourné, et Boniface fut confirmé sur le siége apostolique après sept mois et demi de schisme. Il commença son pontificat par la réparation des scandales que le schisme avait causés et par la réunion des esprits. Il reçut ensuite les lettres que Julien le Pélagien, évêque d'Éclane, écrivait au pape Zozime, son prédécesseur, et il les envoya à saint Augustin, qui y répondit par quelques livres intitulés : *contre les Épîtres des Pélagiens*. Nous avons trois Épîtres et divers Décrets de saint Boniface. Il mourut de la mort

des justes le 4 septembre 422, après avoir gouverné trois ans huit mois cinq jours. Il fut enterré dans le cimetière de Sainte-Félicité. Le siége vaqua huit jours. Célestin Ier lui succéda le 13 septembre 422. (S. Prosper, *in Chron.* Anastase. Platine. Baronius, à l'an 418, 423. Baillet, 25 octobre.)

BONIFACE II, Romain de naissance, mais d'un père Goth, succéda à Félix IV le 28 septembre de l'an 530. On lui opposa l'antipape Dioscore, qui mourut peu de temps après. Il assembla un concile à Rome l'an 531, dans lequel il désigna le diacre Vigile pour son successeur, et fit signer cette désignation par les prélats devant le sépulcre de saint Pierre. Il reconnut lui-même l'irrégularité de son procédé, qui fut condamné par un autre concile. Il mourut le 8 novembre 532, après avoir gouverné deux ans un mois onze jours. On a de lui une lettre à saint Césaire d'Arles, datée du 25 janvier 530. On lui en attribue aussi une à Eulalius d'Alexandrie, touchant la réconciliation de l'Église de Carthage avec celle de Rome; mais ce qui est plus que suffisant pour prouver la supposition de cette lettre, c'est que l'Église d'Afrique n'a pas cessé un moment d'être unie de communion avec l'Église de Rome, depuis Boniface Ier jusqu'à Boniface II; que l'on ne connaît aucun évêque d'Alexandrie qui ait porté le nom d'Eulalius, et que cette lettre n'est qu'un tissu mal assorti de divers endroits de celles de saint Léon, d'Hormisdas, et même de saint Grégoire, postérieur à Boniface II. Le siége vaqua deux mois et quatorze jours. Jean II succéda à Boniface II le 23 janvier 533. (Baronius. Génébrard, *in Chron.*, etc.)

BONIFACE III, Romain, succéda à Sabinien le 19 janvier de l'an 607. Il avait été fait apocrisiaire ou nonce de l'Église auprès de l'empereur Phocas, par saint Grégoire-le-Grand. Il obtint du même Phocas que le titre d'évêque universel ne serait donné qu'à celui de Rome. Il tint un synode contre les prélats qui se nommaient des successeurs, et écrivit pendant sa nonciature des lettres à saint Grégoire, que nous n'avons plus. Il mourut le 20 octobre 607, après avoir gouverné huit mois vingt-deux jours. Le siége vaqua dix mois trois jours. Boniface IV lui succéda le 23 août 608. (Baronius, à l'an 606. Anastase. Platine. Du Chêne. Papire Masson, *in Vitis pontif.*)

BONIFACE IV, était fils d'un médecin de la ville de Valéria dans la province Marsicane, dite aujourd'hui *le duché de Marsi*, dans l'Abruzze ultérieure. Il fut fait pape le 23 août 608. Il obtint de l'empereur Phocas le Panthéon, temple célèbre, dédié à tous les Dieux, le changea en une église sous le nom de la Mère-de-Dieu, de tous les Saints et des Saintes; c'est Notre-Dame-de-la-Rotonde. Il tint le pontificat six ans huit mois quinze jours, et mourut le 7 mai 615. Le siége

vaqua cinq mois onze jours. Deus-Dedit lui succéda. On lui attribue diverses Épîtres qui sont perdues, et quelques traités qui ne sont pas de lui; savoir, *de Arte alchimica; de Prærogativa Petri; Parænesis ad Scotos; Doctrinale fidei.* Baronius. Possevin, *in Appar. sacr.* Louis Jacob, *Bibl. pontif.*)

BONIFACE V, napolitain, succéda à Deus-Dedit le 24 décembre 618. Il protégea beaucoup les asiles des églises, et défendit aux juges de faire violence à ceux qui s'y réfugieraient. Il mourut le 24 octobre 624, après un gouvernement de cinq ans dix mois. Le siége vaqua un an trois jours. Honoré Ier lui succéda le 27 octobre 625. On lui attribue quelques lettres, dont il ne reste que trois : la première à Juste, archevêque de Cantobéry, auquel il envoie le *pallium;* la seconde à Édoüin V, roi de Northumbre, pour l'engager à embrasser la foi chrétienne; la troisième à la reine Édelburge, pour la prier de s'employer de tout son pouvoir à gagner à Dieu le roi Édoüin son époux. Ce prince, instruit et convaincu par l'évêque Paulin, se convertit en effet, et reçut le baptême l'an 627. Mais Boniface n'eut pas la joie d'apprendre une si agréable nouvelle, étant mort le 27 octobre 625. (Anastase, Ciaconius, Du Chêne, *in Vit. Pontif. rom.*)

BONIFACE VI, Romain, fut élu le 11 avril 896, six jours après la mort de Formose, et chassé quinze jours ensuite. C'était un méchant homme dont l'élection ne fut point canonique, selon Baronius; d'où vient qu'il est regardé comme antipape par quelques uns. Le siége vaqua six jours. Étienne VI lui succéda le 2 mai 896. (Baronius, ann. 897 et 904.)

BONIFACE VII, anti-pape, surnommé *Francon*, tint le Saint-Siége par violence à deux reprises différentes : la première, après Benoît VI, le 1er mars 975 jusqu'au 21 juillet qu'il fut chassé; la seconde, après Jean XIV, jusqu'au mois de décembre de l'an 985, qu'il mourut subitement. Jean XV lui succéda le 25 avril 986. (Baronius, ann. 974 et 985. Onuphre. Ciaconus, etc.)

BONIFACE VIII, nommé *Benoît Cajétan* ou *Gaëtan*, de la ville de Gaëte au royaume de Naples, où ses parens, qui étaient Catalans, avaient demeuré avant que de résider à Anagnie, lieu de la naissance de Boniface, fut élu pape après la démission de Célestin V le 24 décembre 1294. Il était habile dans la jurisprudence civile et canonique, et fut fait docteur fort jeune. Il exerça les charges d'avocat consistorial et de protonotaire. Il fut depuis chanoine de Lyon, cardinal, légat en France du temps du pape Nicolas III, en 1290. Célestin V ayant abdiqué en partie, comme l'on prétend, par les artifices de Gaëtan, ce cardinal fut mis à sa place le 24 décembre 1294, et prit le nom de Boniface VIII. Il s'assura de la personne de Célestin, son prédécesseur, qu'il en-

ferma dans un château où il mourut. Voulant ensuite engager les rois chrétiens à la guerre de la Terre-Sainte, il travailla à les pacifier, et il y réussit entre la France et l'Aragon; mais ayant voulu user d'autorité à l'égard de Philippe-le-Bel, roi de France, et celui d'Angleterre, en leur faisant dire de mettre bas les armes sous peine d'excommunication, il ne fut point écouté. Ayant depuis érigé l'abbaye de Saint-Antonin-de-Pamiez en évêché l'an 1296, en faveur de Bernard Seisset, homme brouillon et grand ennemi de Philippe, ce prince n'y voulut pas consentir, et fit arrêter le nouvel évêque en 1301, à l'occasion d'une harangue téméraire qu'il lui avait faite, et des discours injurieux qu'il tenait de sa personne. Ce fut la source d'une division éternelle entre Philippe et Boniface qui produisit de part et d'autre des effets très-sinistres, et les lettres les plus injurieuses. Comme le pape persécutait la maison des Colonnes, à cause de son attachement au parti des Gibelins qu'il haïssait mortellement, le Roi profita de cette conjecture pour amener le pape de gré ou de force à un concile qu'il voulait faire tenir à Lyon. Il envoya l'an 1303 Sciarra Colonne en Italie, avec Guillaume de Nogaret, qui, avec le secours des Gibelins, entrèrent dans Anagnie, se saisirent de Boniface, et l'insultèrent jusqu'à le souffleter. Il ne survécut pas long-temps à un affront, et mourut de chagrin le 11 octobre 1303, après huit ans neuf mois et dix jours de pontificat. Ce pape était savant et habile dans les affaires. Ce fut lui qui canonisa S. Louis, roi de France, en 1297, et qui établit le jubilé de siècle en siècle l'an 1300. Il fit faire aussi, l'an 1298, la collection des Décrétales qu'on nomme *le Sexte*, divisé en cinq livres. Outre ses Lettres, ses Bulles et deux Discours qu'il fit à la canonisation de saint Louis, on lui attribue l'oraison, *Ave Virgo gloriosa*, et quelques traités, comme *de Regulis Juris; Rescriptum de Indulgentiis anni Jubilæi; Constitutio de Privilegiis Doctorum et studentium almæ urbis; de Christianæ fidei et romanorum Pontificum persecutionibus*. Ce dernier Traité est aussi attribué à Boniface Simonéta. Benoît XI succéda à Boniface le 21 octobre 1303, après que le siége eut vaqué neuf jours. (Papire Masson. Ciaconius. Du Chêne, *in Vit. pontif.* Dupuy, *Différ. de Philip. et de Bonif.* Saint Antonin. Volaterran. Possevin. Trithême, etc. Sponde. Bzovius, an 1296 et suiv.)

BONIFACE IX, nommé auparavant *Pierre Thomacelli*, était de Naples, et d'une famille noble, mais très-pauvre. Il fut fait cardinal en 1381, et pape en 1389, le 2 de novembre, après Urbain VI, dans le temps que les cardinaux qui étaient à Avignon avaient élu Clément VII, puis Benoît XIII. Boniface IX célébra le jubilé en 1400, parut empressé pour finir le schisme, en travail

lant sous main à se conserver sur le Saint-Siége, et institua les annates des bénéfices. On l'accuse d'avarice et de tolérance envers ses parens, en même temps qu'on le loue d'un amour pour la pureté qui lui fit préférer la mort à un remède contraire à cette vertu. Il mourut le 1er octobre 1404, après quatorze ans et onze mois de pontificat. On lui attribue des Épîtres et des Constitutions. Innocent VII lui succéda le 17 d'octobre, après quinze jours de vacance du siége apostolique. (Platine. Onuphre, etc., *in Vit. pontif.* Dupuy, *Hist. du Schisme.* Louis Jacob, *Biblioth. pontif.* Sponde. Bzovius.)

BONIFACE, martyr, était intendant de la maison d'une femme riche, nommée Aglaé, qui demeurait à Rome vers le commencement du quatrième siècle. Il entretint long-temps un commerce criminel avec sa maîtresse, jusqu'à ce que celle-ci, touchée intérieurement de la Grâce, lui dit d'aller en Orient chercher des reliques des martyrs pour leur bâtir des Oratoires, et se sauver en les honorant. Boniface partit en disant par plaisanterie à sa maîtresse : « Madame, si je trouve des » corps de martyrs, je les ap» porterai : mais si l'on vous » apportait le mien sous le nom » d'un martyr, ne le recevriez» vous pas en cette qualité? Ne » raillons pas, lui dit Aglaé, il » faut changer de vie ; songez » que vous allez chercher des » reliques de saints martyrs. » Cette réplique fit tant d'impression sur Boniface, qu'il s'abstint de manger de la chair et de boire du vin pendant son voyage, priant et gémissant continuellement en secret pour expier ses péchés. Quaud il fut arrivé à Tarse en Cilicie, vers l'an 307 ou 309, selon toutes les apparences, sous l'empire de Galère Maximien, qui continuait en Orient la persécution qui avait cessé dans l'Occident, avec la démission des empereurs Dioclétien et Maximien Hercule, l'an 305, il envoya ses gens à l'hôtellerie, et alla droit au lieu où l'on tourmentait actuellement vingt martyrs par différentes sortes de supplices. Il se mit aussitôt à les embrasser en les conjurant de prier pour lui, afin qu'il pût participer à leurs combats et à leur gloire. Le juge Simplice l'ayant aperçu, l'interrogea, et sur sa confession, il lui fit enfoncer des roseaux aigus sous les ongles, verser dans la bouche du plomb bouillant, et enfin, couper la tête. Ses gens reportèrent son corps à Aglaé, qui lui fit bâtir un oratoire, où elle mourut et fut enterrée auprès de lui après treize ans de pénitence. On fait la fête de sainte Aglaé le 8 de mai, et celle de saint Boniface le 14 du même mois. Le corps du saint martyr est à Rome dans l'église des Jéronimites, bâtie sur le mont Aventin et sur son tombeau. On croit cependant l'avoir aussi à Bénévent. Les actes du martyre de saint Boniface

sont jugés véritables, quant au fonds, par Holsténius, Bigot, Henschénius, Valois l'aîné, etc., quoique l'auteur ait donné un tour de roman à sa narration. (Baillet, 14 mai.)

BONIFACE, diacre et martyr d'Afrique avec saint Libérat, son abbé, sous Hunneric, roi des Vandales. (*Voyez* LIBÉRAT.)

BONIFACE, autre martyr d'Afrique, et compagnon de sainte Denyse, sous le même Roi. (*Voy.* DENYSE.)

BONIFACE (saint), archevêque de Mayence et martyr, connu d'abord sous le nom de Vinfrid et ensuite sous celui de Boniface, vint au monde en Angleterre vers l'an 680. Il embrassa la vie monastique dans le monastère d'Escancastre, d'où il passa à celui de Nutscelle. Ordonné prêtre à l'âge de trente ans, il s'appliqua à la prédication, et partit vers le commencement de l'an 715, dans le dessein d'annoncer l'Évangile aux Frisons; mais la guerre qui était pour lors entre ces peuples et Charles Martel, ne lui ayant pas permis d'exécuter son entreprise, il s'en retourna à Nutscelle, où il resta trois ans, au bout desquels il fit le voyage de Rome. Grégoire II, qui occupait alors le Saint-Siége, lui ayant donné la commission de prêcher l'Évangile à toutes les nations infidèles, il commença ses fonctions apostoliques en Thuringe, puis en Frise, ensuite dans la Hesse et dans la Saxe, faisant partout de grands progrès et baptisant des milliers d'infidèles. Étant allé une seconde fois à Rome en 723, le pape Grégoire II l'y ordonna évêque, le 30 novembre de la même année, sans lui assigner d'église particulière, et le renvoya en Hesse et en Thuringe. En 728, il fit un troisième voyage à Rome, autant pour conférer avec le pape Grégoire III qui lui avait donné le *pallium* et le titre d'archevêque, que pour se recommander aux prières des Saints, étant déjà dans un âge avancé. Ce pape le reçut avec honneur, et ne le renvoya chargé de présens et de reliques qu'en 739. De retour en Allemagne, il fit un assez long séjour dans la Bavière, qu'il divisa en quatre diocèses, où il établit des siéges épiscopaux. En 741, il en établit trois autres en Allemagne qui furent confirmés dans le concile qui se tint l'année suivante, auquel il assista. Il présida au concile de Leptines en 743, fonda le monastère de Fulde en 744, et devint archevêque de Mayence vers l'an 745. En 752, il sacra Roi des Français, Pépin, qu'ils avaient élu suivant leurs usages. S'étant rendu en Frise vers l'an 755, il y baptisa plusieurs milliers de païens; mais comme il se disposait à leur donner la confirmation sur les bords de la rivière nommée la Bourde, une troupe de païens furieux fondirent les armes à la main sur les tentes du saint évêque qu'ils mirent à mort avec tous ceux de sa suite, au nombre de cinquante-

deux, le 5 juin 755. Le corps de saint Boniface fut enterré à Fulde, selon qu'il l'avait ordonné, avant de partir pour la Frise. Il est révéré dans l'Église comme un martyr, comme un apôtre de l'Allemagne, et le restaurateur de la discipline ecclésiastique en France. Sa vie a été écrite par Villivalde son disciple, et par le moine Othlon qui écrivait après le milieu de l'onzième siècle. Cette dernière vie, dédiée aux moines de Fulde, contient un grand nombre de lettres de saint Boniface. Le recueil complet de ces lettres en renferme cent cinquante-deux, en comptant celles qui lui sont adressées; mais il n'y en a que trente-neuf qui soient de lui. Serrarius les a données au public, et elles se trouvent aussi au sixième tome des *Conciles*, et au treizième de la *Bibliothèque des Pères*.

Parmi les pièces anciennes qui composent le neuvième tome du *Spicilège* de dom Luc d'Achéri, il y a un recueil de canons divisé en trente-six articles, qui porte le nom de saint Boniface, archevêque de Mayence et martyr; mais il n'y a aucune preuve qu'il soit de lui, que l'autorité du manuscrit de l'abbaye de Corbie, d'ou il a été tiré par dom d'Achéri. C'est encore sur l'autorité seule des manuscrits que dom Martène (tom. 9, *Ampliss. collect.*, pag. 186) nous a donné quinze homélies sous le nom de saint Boniface. On trouve, dans le septième tome des Conciles du père Labbe, un écrit sur la manière d'abréger la longueur de la pénitence que les anciens canons prescrivaient pour l'expiation de certains péchés. Il porte le nom de saint Boniface, archevêque, sans dire qu'il fût de Mayence.

Walafrid Strabon (lib. *de reb. eccl.*, 24) rapporte que saint Boniface, consulté s'il était permis de célébrer les saints mystères dans des vases de bois, répondit qu'autrefois les évêques d'or se servaient de calices de bois; que maintenant, par un usage contraire, les évêques de bois employaient au saint ministère des calices d'or. C'était apparemment dans une lettre que ce saint martyr parlait ainsi : elle n'est pas venue jusqu'à nous. Il nous manque aussi plusieurs de ses lettres à Grégoire II et aux autres papes qui occupèrent le Saint-Siége pendant sa mission en Allemagne. Le pape Zacharie (tom. 6, *Concil.*, pag. 1521 cite de lui un traité de l'unité de la foi catholique. Il faut mettre entre ses écrits perdus la profession de foi que le pape Grégoire II lui demanda avant de l'ordonner évêque; car il ne faut pas la confondre avec le serment qu'il lui fit faire sur le tombeau de saint Pierre, le jour de son ordination, et qui est imprimé dans le recueil de ses lettres. Trithême (*de Script. eccl.*, c. 244) met parmi les œuvres de ce père un livre qui renfermait les vies de quelques Saints sans les spécifier. On lui a quelquefois attribué par conjecture celle de saint Livin,

apôtre de Brabant, et celle de saint Libouin, moine. Possevin parle de quelques autres traités de saint Boniface, dont nous ne trouvons rien ailleurs; savoir, d'un Traité sur la sainteté de la religion, d'un sur les affaires de son église, d'un autre touchant ses travaux en Allemagne contre les hérétiques. Ses lettres, qui forment la partie la plus considérable de ses ouvrages, ont été imprimées à Mayence en 1605 et 1629, in-4°, par les soins de Nicolas Serrarius; et depuis, dans les Bibliothèques des Pères, à Cologne, à Paris et à Lyon, avec les notes de l'éditeur. Celles qui sont purement historiques se trouvent dans le second tome de la collection des écrivains français par du Chêne. Werneus, dans son premier livre des Mœurs des Westphaliens, en rapporte une à Euchelbard, roi d'Angleterre, qu'on ne lit point dans l'édition de Serrarius. On remarque dans les lettres de saint Boniface beaucoup de sincérité et d'humilité, joint à un zèle ardent pour la réformation des mœurs, principalement du clergé, et pour la conversion des infidèles. Son style est simple, pur et peu correct, mais ses pensées sont justes et solides. (Possevin, *in Appar.*, tom. 1, pag. 636; et tom. 3, p. 374. Mabillon, t. 3, *Annal. Ord. sanct. Bened.*; et tom. 4, *Actor.*, pag. 3, *Præfat. in vit. sanct. Bonifac.* Bulteau, *Hist. monast. d'Occident.* Cave. Dupin, huitième siècle. Dom Ceillier, *Histoire des Auteurs ecclésiastiques*, tom. 18, pag. 74 et les suiv.)

BONIFACE (B.) dit de la Cambre, évêque de Lausanne en Suisse, naquit à Bruxelles vers l'an 1188. Il demeura trente ans à Paris, tant comme écolier que comme professeur en théologie de l'Université. L'an 1235, il quitta Paris pour aller enseigner à Cologne; et deux après on le fit évêque de Lausanne. Il fut persécuté durant tout son épiscopat par les méchans qu'il reprenait avec force, et par les officiers de l'empereur Frédéric II qui envoya deux cents soldats à Lausanne pour le faire mourir, parce qu'il avait opiné pour l'excommunication de ce prince, ennemi du Saint-Siége, au premier concile général de Lyon, tenu l'an 1245 par Innocent IV. Dieu le délivra des mains de ces soldats meurtriers, aussi bien que des prêtres concubinaires de son diocèse, qui avaient résolu de l'assassiner pendant qu'il dirait la messe. Le saint évêque, voyant son zèle inutile, alla à Rome; il y obtint la démission de son évêché avec beaucoup de peine du pape Innocent IV, refusa deux autres évêchés, et se retira dans un monastère de filles près de Bruxelles, appelé *la Cambre de Sainte-Marie*, où il mourut de la mort des justes, le 19 de février de l'an 1266, après avoir inviolablement conservé son innocence par les jeûnes, les cilices, la retenue, la modestie, la mortification de ses sens, et toutes les précautions imaginables.

Son corps se conserve dans l'église du monastère de la Cambre, et l'on fait son office comme d'un bienheureux. (Bollandus. Baillet, 19 février.)

BONIFACE FERRIER. *Voyez* Ferrier.

BONIFACE SIMONET. *Voyez* Simonet.

BONIFACE (Hyacinthe), célèbre avocat, né à Forcalquier le 14 octobre 1612, prit le degré de docteur à Aix et s'y fixa. On a de lui deux Recueils d'arrêts, le premier en deux volumes in-fol., en 1670 et 1708. Le second, en trois volumes in-fol., en 1689. L'un et l'autre sont estimés et d'un grand usage dans le parlement de Provence. (M. Bretonnier, *Recueil par ordre alphabétique des principales questions de Droit*, etc., pag. 54 de la préface, édit. de Paris, 1742, in-12.)

Boni-Portus, mots latins qui marquent le nom d'un lieu, sur les côtes méridionales de Crète, près Thalasse ou Lasse. (*Act.*, 27, 8.)

BONISON, évêque de Sutri et de Plaisance, mourut martyr par les mains sacriléges des partisans de l'anti-pape Guibert, qui lui arrachèrent les yeux et lui coupèrent les membres le 14 juillet 1089. Son corps fut porté à Crémone et enterré dans l'église de Saint-Laurent, où on lui dressa une épitaphe en trois vers hexamètres, qui le qualifie martyr de Jésus-Christ. L'anonyme de Molk ne lui donne que le titre de prêtre de Sutri, et ne lui attribue d'autres ouvrages qu'un Recueil d'extraits des canons. Mais Berthold de Constance, écrivain contemporain, l'appelle évêque de Sutri et de Plaisance. Nous connaissons plusieurs autres écrits de Bonison inconnus à cet anonyme. Dom Mabillon étant dans la bibliothèque Ambroisienne à Milan, y parcourut un Traité des Sacremens sous le nom de cet évêque, et dédié à Gauthier, abbé de Léon. Il remarqua que Bonison y fait mention d'un opuscule qu'il avait composé contre le cardinal Hugues Le Blanc, schismatique. Il en fait lui-même mémoire sur la fin de sa Chronique des Pontifes romains, qu'il commence à saint Pierre et finit à Urbain II. Cette Chronique servait de préface à un ouvrage considérable intitulé : *Décrétale*, ou compilation des décrets ecclésiastiques, tirée de l'Écriture-Sainte, des conciles, des papes, des saints Pères et autres écrivains orthodoxes, et divisée par lieux communs en sept livres. Elle se trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque impériale, avec l'*Epitome*, ou la Chronique des Pontifes romains. Le père Pagi en a rapporté quelques endroits intéressans pour l'histoire de Grégoire VI, de Clément II, de Léon IX, de Benoît X, d'Alexandre II, de Grégoire VII et de l'anti-pape Guibert. (Pagi, *ad* ann. 1044, *Num.* 8, pag. 166.) Casimir Oudin en a donné le commencement (t. 2, *de Script. eccles.*, pag. 742.) Outre cette chronique, Bonison fit, en deux

livres, l'histoire des Pontifes romains depuis Benoît IX inclusivement, jusqu'à une partie de la seconde année du pontificat d'Urbain II. Bonison fit encore un extrait des ouvrages de saint Augustin, divisé en huit livres, sous le titre de *Paradis Augustinien*. On le conserve dans la bibliothèque impériale à Vienne. (Dom Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom. 21, pag. 203 et les suiv.)

BONJOUR (Guillaume), religieux augustin, était de Toulouse. Il travaillait à la réforme du calendrier à Rome en 1701, et donna cette année un savant ouvrage in-f° sur cette matière, sous le titre de *Calandarium romanum*, etc. Il avait donné en 1696, à Rome, une dissertation in-fol. sous le nom de *Sauveur*, que Pharaon donna au patriarche Joseph, dans laquelle il soutenait que le nom *Tsaphath Paneah*, du texte hébreu et de la version syriaque, peut signifier, *Sauveur du monde*, ainsi que la Vulgate la traduit (*Genèse*, c. 41, v. 45.) Cette dissertation est suivie de deux appendices. Dans la première, qui est sur le temps où les Égyptiens célébraient la fête d'Isis, le père Bonjour prétend que c'était, dans Alexandrie, les cinq premiers jours du mois *athir*. L'autre dissertation tend à découvrir le jour du martyre de saint Marc par celui de la fête de Sérapis. Les actes de ce Saint font foi qu'il fut arrêté et mis en prison le 29 du mois *patmut*, auquel la fête de Sérapis se célébrait, et mis à mort le jour suivant. Or, le 29 de *patmut* répond au 24 d'avril. Ce fut donc ce jour-là que saint Marc fut arrêté, et le 25 il reçut la couronne du martyre. On a encore du père Bonjour : 1° *Selectæ dissertationes in sacram scripturam, actæ in seminario Montis-Falisci* (Montefiascone) *jussu cardinalis Barbarici*, etc., *auctore F. Guillelm. Bonjour... in seminario Montis-Falisci sacræ Scripturæ interprete, apud Montem-Faliscum, ex typographia seminarii*, 1705, in-fol. 2° *In Monumenta coptica, seu ægyptiaca bibliothecæ Vaticanæ brevis exercitatio*, à Rome, 1699, in-fol. 3° *Biblia latina ex lingua coptica, interprete Guillelmo Bonjour.* Ce religieux avait beaucoup d'érudition et de connaissance dans les langues orientales, dans l'histoire ancienne et dans la chronologie. (Dupin, *Biblioth. des Aut. ecclés. du dix-septième siècle*, tom. 7, pag. 84 et suiv. M. Le Clerc, dans sa *Bibliothèque choisie*, tom. 15.)

BONLIEU, *Bonus-Locus*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située sur la Tarde, dans la haute Marche, au diocèse de Limoges. Elle fut fondée en 1121, sous l'épiscopat d'Eustorge, évêque de Limoges, par Amélius, seigneur de Chambon en Combraille; lequel céda à Roger, abbé de Dalon, sa terre de Mazerolle pour cette fondation. L'église de Bonlieu fut consacrée le 29 septembre 1232 par Guy,

évêque de Limoges. On y voyait les tombeaux de plusieurs seigneurs qui avaient fait du bien à cette abbaye. (*Gallia christ.*, tom. 2, col. 628.)

BONLIEU, *Bonus-Locus* ou *Risus-Agni*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située entre les rivières de la Dordogne et de la Garonne, dans la contrée qu'on appelle le pays d'entre deux mers, au diocèse de Bordeaux. Elle était de la filiation de Jouy, et fut fondée en 1141 par les soins du B. Sicard, qui en fut le premier abbé, et des libéralités des seigneurs de Montferrand. On la nommait autrefois *Charbon-Blanc*, et elle était assez renommée par le culte qu'on y rendait au corps du B. Sicaire ou Sicard, et par les miracles qui s'y opéraient par l'intercession de ce bienheureux. (*Gallia christ.*, tom. 2.)

BON-MONTIER, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Toul en Lorraine. Elle fut fondée dans les montagnes des Vosges, assez près de Châtillon et de Bodonviller, dans un vallon qui porte encore aujourd'hui le nom de *Val de Bon-Montier* (*Bodonis monasterium*), à cause de Bodon-Leudin, évêque de Toul, qui la bâtit en cet endroit au septième siècle. Ce monastère fut d'abord donné à des religieuses, dont la première abbesse fut Thietberge, fille de Bodon, qui l'avait eue d'un légitime mariage avant son épiscopat. On y mit ensuite des religieux de Saint-Benoît; et l'évêque Bertolde, en 1010, la transféra un peu plus loin dans les montagnes, et lui donna le nom de *Saint-Sauveur*, y ajoutant des revenus de son patrimoine assez considérables pour entretenir vingt religieux. Quelque temps après, les bénédictins furent obligés d'en sortir pour faire place à des chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui s'y sont toujours maintenus. Cette maison fut brûlée par les luthériens en 1524, et par les calvinistes en 1565. Comme elle était trop exposée aux courses des ennemis, et trop éloignée des choses nécessaires à la vie, on la transféra en 1569 à Domèvre, près de Blamont, sur la petite rivière de Vezouze, où elle subsistait encore avant nos troubles. La réforme de Pierre Fourrier y fut introduite en 1625. (*Hist. de Lorraine*, t. 3, col. 77 et 85.)

BONN, *Bonna*, ville d'Allemagne sur le Rhin, de l'archevêché de Cologne. Il y eut un concile sur la discipline l'an 942. (Lab., 9. Hard., 6.)

BONNAUD (Jean-Baptiste), naquit à Marseille en 1684, et entra dans la congrégation de l'Oratoire, où il enseigna la rhétorique. Il en sortit en 1713 pour embrasser la vie monastique dans la congrégation de Saint-Maur. Après avoir été supérieur en deux monastères, il se consacra dans la retraite aux travaux historiques, partage ordinaire de ces laborieux cénobites. Il avait entrepris une édition de *Pallade* : il a laissé une vie de

saint Victrice, évêque de Rouen, et d'autres écrits restés en manuscrits. Son dernier travail a été de continuer l'*Histoire du diocèse de Rouen*, commencée par dom Duplessis, qui n'en avait publié que l'introduction, sous le titre de *Description géographique et historique de la Haute-Normandie*, Paris, 1740, 2 vol. in-4°. Dom Bonnaud s'occupa de cette histoire jusqu'à sa mort, arrivée à Saint-Germain-des-Prés, le 13 mai 1758. Son travail a été remis à dom Lenoir qui préparait une Histoire générale de la Normandie.

BONNE-AIGUE, *Bona-Aqua*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située sur la Dordogne, à une lieue d'Uzel, dans le duché de Ventadour, au diocèse de Limoges. Elle était de la filiation d'Obazine, et fut fondée en 1157, suivant une charte que les auteurs du *Gallia christiana* rapportent dans l'appendice au second tome, col. 203. Il faut cependant que cette fondation ait eu lieu quelques années auparavant; car on lit dans la vie de saint Étienne d'Obazine, qu'en 1159 le monastère de Bonne-Aigue était sans abbé depuis longtemps, et il paraît, par le cartulaire d'Obazine, fol. 150, qu'en 1148 il y avait à Bonne-Aigue un abbé nommé Jean, qu'on croit être le premier qui ait gouverné cette maison. MM. de Saint-Marthe mettent la fondation de l'abbaye de Bonne-Aigue en 1143, et suivent en cela le sentiment de Chrisostôme Henriquez, dans son recueil de Saints de l'Ordre de Cîteaux. (*Gallia christ.*, t. 2, col. 624.)

BONNECOMBE, *Bona-Cumba*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Rhodez. Elle était fille de Candeil, sous Clairvaux, et fut fondée par Raymond, comte de Toulouse, et par Hugues, évêque de Rhodez, en 1162. (*Gallia christ.*, t. 1, col. 250.)

BONNE-ESPÉRANCE, *Bona-Spes*, abbaye de l'Ordre de Prémontré, était située près de la ville de Binche en Hainaut, diocèse de Cambrai. Elle était élective et régulière, et fut fondée, avant l'an 1126, par Rainaud de La Croix et Beatrix sa femme. Ils cédèrent pour ce nouvel établissement leur terre de Ramignies à l'église de Prémontré, en reconnaissance de ce que saint Norbert, revenant de Cologne en 1120, avait converti leur fils nommé Guillaume qui suivait, quoique moine, les erreurs de Tanchelin. Le lieu où le monastère fut commencé n'étant pas commode, on le rebâtit d'abord en un autre endroit appelé *Sarta-Richeuvini*, et de là on le transféra ensuite à Bonne-Espérance, où il était déjà en 1126. (*Gallia christ.*, tom. 3, col. 199, nov. édit.)

BONNEFOI (Benoît), jésuite d'Auvergne, a donné : 1° *Historia ortæ et oppugnatæ hæresis in Gallia*, à Toulouse, deux volumes in-4°. 2° *Series seu historia Episcoporum Magalonensium*, à Toulouse, 1652 et 1663, in-fol. 3° *Epitome rerum gesta-*

rum in inferiore Occitania pro religione, ab anno 1610 *ad* 1657, à Montpellier, 1657, in-8°, etc.

BONNEFONS (Amable), jésuite, né à Riom en Auvergne, mourut à Paris dans la maison professe de sa société, le 19 mars 1653. On a de lui un grand nombre d'ouvrages spirituels, dont on peut voir la liste dans la nouvelle édition de Moréri, sous la lettre BONNEFONS.

BONNEFONS (dom Élie Benoît), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Mauriac en 1622, mort à Saint-Vandrille le 22 janvier 1702, a laissé manuscrits deux ouvrages considérables et précieux pour l'histoire de la Normandie : 1° Histoire civile et ecclésiastique de la ville de Corbie, deux gros vol. in-fol. 2° Vie des Saints religieux de l'abbaye de Fontenelle ou de Saint-Vandrille, 3 vol. in-4°. Dom Bréard, de la même Congrégation, mort en 1688, en avait aussi composé une en 2 vol. in-fol. L'une et l'autre se gardaient manuscrites dans la bibliothèque de cette abbaye.

BONNEFONT, *Bonus-Fons*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Cominges. Elle était fille de Morimond, et fut fondée en 1136 par Flandrine de Montpezat et ses fils Bernard, Guillaume, etc., sous Roger, évêque de Cominges, qui se donna beaucoup de mouvemens pour cette fondation. L'abbaye de Bonnefont est mère de celles de Bolbone, de la Bénissons-Dieu et de plusieurs autres; les comtes de Cominges l'avaient en singulière vénération, et la choisirent pour le lieu de leur sépulture. On dit qu'il y en avait cinq enterrés, et l'on voyait devant le grand autel le mausolée du comte Bernard. (*Gallia christ.*, tom. 1, col. 1113.)

BONNEFONTAINE, *Bonus-Fons*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux et de la filiation de Signi, était située dans le Thiérache, au diocèse de Reims, et fut fondée en 1154 par Nicolas, seigneur de Rumigni, qui y était enterré dans le cloître à l'entrée de l'église. On voyait dans d'autres endroits du cloître les tombeaux de quelques seigneurs de la même famille. L'église était belle, bien bâtie et fort fréquentée à cause des reliques de saint Caprais, martyr d'Agen, dont on faisait la fête le 20 octobre, suivant le Martyrologe romain. (*Gallia christ.*, t. 10, col. 312.)

BONNET (dom Simon), né au Puy-en-Velay, fit profession dans la congrégation de Saint-Maur à Toulouse, le 11 mai 1671, et mourut à Rouen en 1705, âgé de cinquante-trois ans. Il conçut le projet d'un livre intitulé : *Biblia maxima Patrum*, qui est un précis de tout ce que les saints Pères ont écrit de beau et de plus fort sur l'Écriture, et il y travailla jusqu'à sa mort. (Dom Le Cerf, dans sa *Biblioth. des Auteurs de la Congrégation de Saint-Maur.*)

BONNET (Antoine), jésuite, né à Limoges le 7 novembre 1634, mourut à Lunel, à quatre

lieues de Montpellier, le 22 mai 1700, après avoir été supérieur presque toute sa vie, sans que la continuité de la supériorité, non plus que les fréquens voyages qu'il fut obligé de faire, et les affaires épineuses où il se trouva engagé, l'aient empêché de publier plusieurs ouvrages. Ceux qui appartiennent à notre sujet sont : 1° du Culte religieux que l'Église catholique rend aux choses saintes, à Toulouse, 1688, in-8°. 2° *De timore pœnitente dissertatio*, à Toulouse, 1694, in-8°. 3° *Quæstio moralis, an ignorantia invincibilis licitum reddat usum opinionis minùs probabilis in concursu probabilioris et tutioris;* Posnaniæ, ou plutôt à Toulouse, 1697, in-8°. L'auteur s'y déguisa sous le nom de Noël Beton. En 1701, on recueillit à Toulouse, in-4°, ces dissertations, auxquelles on ajouta les deux suivantes, qui avaient aussi paru séparément : l'une, *de Judice controversiarum;* l'autre, *de indulgentiis et jubilæo.* 4° Une vie en beau latin du bienheureux François Regis, imprimée in-12, à Toulouse, en 1692. (*Voyez* les *Mémoires de Trévoux*, décembre, 1703.)

BONNET (N......), ancien payeur des gages du parlement de Paris, mort âgé de quatre-vingts ans, vers le mois de mars 1724, est auteur de l'Histoire de la Danse sacrée et profane, et de l'Histoire de la Musique. Ces deux livres, dont le premier parut en 1724, passent pour excellens.

BONNET CARRÉ. Les bonnets pour couvrir la tête ne commencèrent en France que sous Charles v, selon M. Le Gendre, ou même sous Charles vii, selon le père Daniel. Ils étaient d'abord ronds, simples, sans plis ou cornes, si ce n'est ceux qu'on y faisait avec les doigts à force de les prendre. On y fit ensuite trois plis qu'on garnit d'un carton pour les soutenir, et qui sont devenus enfin ce qu'on appelle aujourd'hui les cornes du bonnet. Ces cornes n'étaient au commencement que trois en nombre, et encore aujourd'hui les jésuites, les barnabites, les théatins, et généralement les Italiens, ne portent que des bonnets à trois cornes. Ce ne fut qu'insensiblement qu'on y ajouta une quatrième corne pour leur donner une figure plus régulière et plus symétrique, en la rendant quadrangulaire, qui n'était pas cependant du goût de Pasquier, ne pouvant souffrir, disait-il, un bonnet carré sur une tête ronde. A Clermont en Auvergne, on voit des bonnets qui ne sont qu'à deux cornes. Au reste, le bonnet carré n'est pas propre aux seuls ecclésiastiques; les gens de robe et les gens de collége en ont aussi. (Le Gendre, *Mœurs et Cout. des Franç.*, pag. 234. Le père Daniel, t. 2, p. 1204. De Vert, *Cérém. de l'Église*, tom. 2, pag. 273 et suiv.)

BONNETS DES PRÊTRES HÉBREUX. (*Voyez* Cidaris.)

BONNEVAL, *Bona Vallis*,

abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fille de Mazan, au diocèse de Rhodez. Elle doit son origine à Guillaume de Calmont, évêque de Cahors, qui céda à Pierre, évêque de Rhodez, tous ses droits sur la terre de Cuzac, etc., pour cette fondation en 1161. Bégon de Calmont, neveu de Guillaume, Éblon, frère de Bégon, Hugues, comte de Rhodez, et quelques autres seigneurs firent aussi beaucoup de bien à l'abbaye de Bonneval. (*Gall. christ.*, tom. 1, col. 256.)

BONNEVAL, *Bona Vallis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans la ville du même nom sur le Loir, dans la Beausse, au diocèse de Chartres. Elle fut fondée par un seigneur nommé Foulques en 841 ou 842. Le roi Charles-le-Chauve confirma cette fondation, prit le monastère sous sa protection, et lui accorda plusieurs priviléges. Cette abbaye ayant été ruinée par les Normands, Eudes 1er, comte de Chartres, la fit rebâtir vers l'an 965. Elle fut encore ruinée par les Anglais en 1425, et par les hérétiques en 1568. Les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur qui y étaient établis depuis l'an 1644 y avaient fait des réparations très-considérables. (*Gallia christ.*, tom. 8, col. 1234, nov. edit.)

BONNEVAL ou BONNEVAUX, *Bona Vallis*, abbaye de l'Ordre de Cîtaux en Dauphiné, au diocèse de Vienne, fondée l'an 1117 par Guy, archevêque de Vienne, depuis pape sous le nom de Calixte III. (*Gallia christ.*, vet edit.)

BONNEVAUX, *Bona Vallis*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située entre Lusignan et Poitiers. Elle était fille de l'abbaye de Cadouin, et fut fondée par Hugues Brun, seigneur de Lézignan ou Lusignan, et Sarazine, sa femme, sous l'épiscopat de Guillaume Gilbert qui gouverna l'Église de Poitiers depuis l'an 1117 jusqu'à l'an 1123. (*Gallia christ.*, t. 2, nov. edit.)

BONNI (hébr., *celui qui me bâtit* ou *m'adopte ;* autrement, *qui m'entend* ou *me comprend*). C'est le père d'Omraï. (1. *Par.*, 9, 4.)

BONNI DE GADI, un des héros de l'armée de David. (2. *Reg.*, 23, 36.)

BONNODIÈRE (M. de La), a donné : 1° les Sermons de saint Augustin sur le nouveau Testament, traduits en français sur l'édition latine des pères bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, in-8°, Paris, 1694. Les deux premiers volumes des Sermons sur le nouveau Testament sont de M. du Bois, et les deux derniers sont de M. de La Bonnodière. 2° Les Soliloques, les Méditations et le Manuel de saint Augustin ; traduction nouvelle avec des notes, in-12. Ce ne sont que des extraits des livres de saint Augustin : les notes sont tirées de l'Écriture et des Pères, seconde édition, revue et retouchée par l'auteur. 3° *De la Sobriété et de ses Avantages*, ou le vrai moyen de se

conserver dans une santé parfaite jusqu'à l'âge le plus avancé, traduction nouvelle de Lessius et de Cornaro avec des notes. 4° Le Cantique des cantiques, pastorale sainte. M. de La Bonnodière a encore fait une traduction des psaumes de D. Antoine, roi de Portugal. (*Journal des Savans*, 1694, 1696, 1700, 1702, 1708.)

BONNOEUIL, village sur la Marne à trois lieues au-dessus de Paris. Il y eut un concile l'an 853, et non pas l'an 855, comme le dit le père Martène au quatrième tome de son *Trésor*, pag. 59. Amaury de Tours y présida à la tête de vingt-sept évêques. On y soutint les droits du monastère d'Anisole contre les entreprises des évêques du Mans. (Mansi, tom. 1, p. 934.)

BONNYÈRES (Marc de), né à Arras en 1595, et mort en 1631, publia *l'Avocat des âmes du Purgatoire*. (Alegambe, page 322.)

BONO (Joseph), dominicain d'Alvaida, dans la province de Valence en Espagne, examinateur synodal des évêchés de Valence et de Téruel, nommé commissaire par les Chapitres de Téruel et de Ségovie pendant la vacance de ces deux évêchés, a publié un volume in-4° en latin, sous ce titre : *Vita V. fratris Bartholomæi à martyribus archipræsulis Bracarensis*. Il a encore laissé plusieurs bons ouvrages sur la théologie.

BONOMI (Jean-François), évêque de Verceil, naquit à Crémone, le 6 octobre 1536, d'une famille noble. Après avoir fait ses études dans sa patrie, à Bologne, à Pavie, et avoir reçu dans cette dernière Université le doctorat de la faculté de Droit, il se rendit à Rome où il eut le bonheur de plaire au célèbre cardinal saint Charles Borromée qui l'employa dans des affaires importantes, lui résigna son abbaye de Nonantola, et lui laissa dans la suite, par son testament, ses manuscrits. Bonomi ayant résigné à son tour cette abbaye, fut nommé à l'évêché de Verceil, en 1572, et fut sacré à Milan par saint Charles. Ce fut lui qui introduisit dans son évêché l'office romain au lieu de celui d'Eusèbe qu'on y avait suivi jusqu'alors. Les papes Grégoire XIII et Sixte V lui confièrent plusieurs légations, entre autres chez les Suisses et les Grisons en 1579. Il courut d'assez grands dangers à Coire et dans d'autres villes; on dit qu'il s'y exposa pour la foi : le fait est que c'était pour introduire dans ces cantons des jésuites et des capucins. Il y réussit à son honneur, et établit une maison des premiers à Fribourg, et des seconds à Altorf. Il ne montra pas moins de zèle et de courage dans une autre légation en Allemagne, en 1581, où il vint à bout de déposer l'archevêque électeur de Cologne, Gérard Truchsès de Valdpurg, qui s'était déclaré contre l'Église romaine, et d'établir à sa place l'évêque de Liége, Ernest, fils de Louis, électeur de Bavière. Après cette

expédition qui lui fit beaucoup d'honneur à la cour de Rome, ayant été nommé légat en Flandre, il se préparait à y donner de nouvelles preuves d'activité et de fermeté, lorsqu'il tomba malade, et mourut à Liége le 26 février 1587. Nous avons de lui : 1° *Vita et obitus Caroli Borromæi*, etc., Cologne, 1587. 2° *Borromæidos, libri IV*, Milan, 1589, in-4°, poëme latin en l'honneur de saint Charles Borromée. 3° *Eucharistirion ob victoriam ad Echinadas partam*, Milan, 1589, in-4°. 4° Plusieurs pièces de vers latins répandues dans différens ouvrages, entre autres dans le tome 1er des *Carmina illustrium poëtarum Italicorum*, publiés par Matteo Toscano.

BONOSE, évêque de Sardique en Macédoine, renouvela dans le quatrième siècle les erreurs de Photin, et enseigna que la sainte Vierge n'était pas demeurée vierge après l'enfantement. Il ne soutenait pas cependant toutes les erreurs des Photiniens, puisque le second concile d'Arles ordonne de recevoir les Bonosiaques sans les rebaptiser, en même temps qu'il commande de rebaptiser les Photiniens ou Paulianistes, parce que les Photiniens ne baptisaient pas au nom de la très-sainte Trinité, au lieu que les Bonosiaques y baptisaient sans doute. Saint Ambroise, dans son Traité de l'Institution d'une Vierge, combat l'hérésie de Bonose qui fut condamnée pour la première fois dans un concile de Capoue tenu l'an 389, ou, selon d'autres, l'an 391. (Pratéole, au mot Bonose. Baronius, *A. C.*, 389, n° 73. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom. 7, pag. 468.)

BONOSE, martyr d'Antioche, était officier dans les troupes que l'on nommait les vieux corps Herculiens, du temps de l'empereur Julien l'apostat, qui avait fait ôter du *labarum*, enseigne des armées de l'Empire, la croix et le nom de Jésus-Christ que Constantin y avait mis. Julien, comte d'Orient, oncle de l'empereur du même nom, et apostat comme lui, s'étant aperçu que Bonose et Maximilien, deux de ses officiers, avaient conservé leur enseigne comme elle était sous Constantin, les manda pour les obliger de la changer et d'adorer les dieux de l'Empire. Les ayant trouvé tous les deux également invincibles, il les fit battre avec des escourgées de plomb, et jeter dans la poix bouillante dont ils ne furent point du tout endommagés. Il les fit aussi mettre dans la chaux vive, et enfin trancher la tête, avec quelques autres confesseurs, parmi lesquels il y en avait un qui s'appelait Jovien, et un autre Herculien. On fait leur fête le 21 août, quoiqu'on juge qu'ils ne moururent qu'à la fin de décembre de l'an 362. On trouve dans le Martyrologe d'Espagne trois Bonoses et trois Maximiliens différens marqués au 21 d'août. Les Actes de saint Bonose et de

saint Maximilien, publiés pour la première fois par D. Ruinart, sont anciens et paraissent sincères, quoique non originaux. (Baillet, 21 d'août.)

BONOSIAQUES ou BONOSIENS, hérétiques sectateurs de Bonose. (*Voyez* BONOSE.)

BONPORT, *Bonus Portus*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située en Normandie, à trois lieues de Rouen sur la rivière de Seine, du même côté que le pont de l'Arche, dont elle n'est éloignée que d'un petit quart de lieue. Elle fut fondée l'an 1190 par Richard Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui lui aumôna de grands biens en fiefs nobles et en baronnies. Cette abbaye était grande; son église était dédiée à Notre-Dame; son enceinte était fermée par des murs flanqués de tourelles. Il y avait beaucoup d'argenterie pour le service de l'autel. Elle était située dans un bon pays, et la vue en était charmante. (La Martinière, *Dictionnaire géogr. Gallia christ.*, tom. 11.)

BONREPOS, *Bona Requies*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux en Bretagne, au diocèse de Quimper. Alain III, vicomte de Rohan, et Constance de Bretagne, son épouse, jetèrent les fondemens de cette abbaye le 24 juin 1184, dans un vallon désert et inculte arrosé par la rivière de Blavet, et situé dans une trève de la paroisse de Laniscat. Les premiers religieux qui habitèrent ce désert furent tirés de l'abbaye de Boquen au diocèse de Saint-Brieu. (*Histoire de Bretagne.*)

BONS-HOMMES, religieux établis l'an 1259 en Angleterre par le prince Edmond. Ils portaient un habit bleu, et professaient la règle de saint Augustin, selon l'institut du bienheureux Jean *le Bon*, qui vivait en ce siècle. (Sponde, *A. C.* 1259, numᵉ 9.)

BONS-HOMMES. On donne ce nom aux minimes en France, à cause que Louis XI avait coutume d'appeler *Bon-homme* saint François de Paule, leur fondateur. Les Albigeois affectaient aussi de se faire appeler *Bons-hommes*.

BONTÉ, *bonitas*, attribut de la divinité, quand on la considère souverainement bonne, à cause de sa clémence, de sa miséricorde, de ses grâces. Elle se prend aussi pour tous les attributs de Dieu ensemble.

BONTÉ, en morale, se dit aussi des actions vertueuses et conformes à la raison et à la loi de Dieu. (*Voyez* BIEN, BÉATITUDE, ACTES HUMAINS, DIEU.)

BONTEMPS (Léger), né à Dijon, se fit bénédictin dans le monastère de Saint-Bénigne de cette ville, et se rendit habile dans le latin, le grec et l'hébreu. Il mourut le 9 août 1565 à Saint-Bénigne de Dijon, et laissa divers ouvrages, entre autres : 1° *Consolation des affligés*, Paris, 1555, in-16. 2° *Miroir de la parfaite Beauté*, Paris, 1557, in-16. 3° *La Vérité de la Foi chrétienne*, à Rouen, in-16.

4° *Les Principes et premiers élémens de la Foi chrétienne*, à Lyon, 1558, in-16. 5° *Réponse aux objections de ceux qui se disent aujourd'hui vouloir réformer l'Église*, etc., Paris, 1562, in-8°. 6° *De la Puissance et Autorité du Pape*, Paris, 1563, in-8°. 7° *La Règle des Chrétiens*, contenant les doctrines et enseignemens que les curés et vicaires doivent, selon le devoir des bons pasteurs, faire en leurs prônes et ailleurs, Paris, 1568, in-8°. (Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*, tom. 1, in-fol., pag. 60 et 61.)

BONTIUS (Guillaume), doyen de Saint-Pierre de Louvain, fleurit dans le treizième siècle. Il fut particulièrement estimé pour sa science dans l'un et l'autre Droit. Il mourut en 1454, après avoir composé plusieurs traités sur l'usure, les contrats des marchands, et la différence des lois et des canons.

BONTOUS (le père), jésuite, auteur d'un livre intitulé : l'*Auguste Piété de la royale Maison de Bourbon*, imprimé à Rouen pour la seconde fois en 1706.

BONUCCI (Antoine-Marie), né à Arezzo en Italie, entra dans la compagnie de Jésus en 1671, et mourut à Rome le 29 mars 1729, après avoir publié divers ouvrages, entre autres plusieurs vies de Saints écrites en italien ; quelques livres de piété, des sermons, et un traité théologique, sous le titre d'*Ephemerides eucharisticæ : Veritatem atque cultum sacro-sancti fidei nostræ mysterii luculentis sanctorum pontificum, cardinalium, antistituum, nec non imperatorum, regum, principum, ducum, ac ascetaram qui ad singulos anni dies in sacris tabulis, veluti sibi natalitios, accidunt, monumentis consignantes ; sacræ paginæ oraculis, conciliorum sanctionibus, patrum testimoniis, ac ethicis observationibus illustratæ.* Cet ouvrage, partagé par trois mois, contient quatre volumes imprimés à Rome, le premier en 1700, le second en 1713, le troisième en 1715, le quatrième en 1729. (Le père Oudin, *Mém. lat.*)

BONURTA, siége épiscopal de la Carthaginoise Proconsulaire dans l'Afrique occidentale. Il en est fait mention dans la Conférence de Carthage (1er jour, c. 133, not. 164.)

BONZE, *Bonzius*. Les bonzes sont les ministres de la religion des Japonais qui affectent une grande continence et beaucoup de sobriété. Ils ont plusieurs Universités où ils enseignent les mystères de leur secte, et vivent en communauté. Il y a aussi des filles et des femmes bonzes, *Bonziæ*, qui vivent en commun dans des espèces de monastères. Les bonzes croient la transmigration des âmes. (*Voyez* les lettres de saint François-Xavier, surtout la quatrième et la cinquième du troisième livre ; la vie de ce Saint, par le père Bouhours. Maffée, *Hist. des Indes*, liv. 12 et 14. Vossius, *de Idolat.*, l. 1, c. 25. Le Mire, *Pol. eccl.*, l. 2,

c. 29. L'*Hist. de la compagnie de Jésus*, tom. 1, liv. 9, n. 192 et suiv.)

BOOZ (hébr., *dans la force* ou *dans le bouc*), fils de Salmon et de Rahab, un des aïeux de notre sauveur Jésus-Christ selon la chair. (*Ruth.*, 2, 1.) Il se présente ici une difficulté pour concilier l'Écriture avec elle-même. Elle met entre le mariage de Salmon et la naissance de David trois cent soixante-six ans, et ne reconnaît entre Salmon et David que trois personnes, savoir, *Booz*, *Obed* et *Jessé*. Quelques uns, pour résoudre cette difficulté, reconnaissent trois Booz, fils, petit-fils et arrière-petit-fils de Salmon, dont le dernier Booz fut mari de Ruth et père d'Obed; mais il nous paraît qu'on peut se dispenser d'admettre ces trois Booz, au lieu d'un seul dont l'Écriture nous parle; car, quoiqu'il soit mal aisé de remplir un espace de trois cent soixante-six ans par quatre personnes qui se succèdent de père en fils, et qu'il soit rare de voir dans la même famille quatre personnes de suite vivre fort long-temps, et avoir des enfans dans un âge fort avancé, cependant la chose n'a rien d'absolument impossible ni de contradictoire, surtout en ce temps-là où nous trouvons encore des hommes qui ont vécu plus de cent ans.

Le sentiment de quelques rabbins qui veulent qu'Abésan, juge d'Israël dont il est parlé (*Judic.*, 12, 8), soit le même que Booz, ne nous paraît pas probable : il aurait eu deux cent dix ans en l'an 2830 qui est celui de sa mort, puisqu'il ne peut être né plus tard que l'an du monde 2620.

BOOZ, nom de l'une des deux colonnes de bronze que Salomon fit mettre au vestibule du temple. (3. *Reg.*, 7, 21.) L'autre colonne s'appelait *Jachin*; elle était au côté droit de l'entrée du temple, et *Booz* au côté gauche. Elles avaient ensemble trente-cinq coudées de haut (2. *Par.*, 3, 15), c'est-à-dire que chacune en particulier avait dix-sept coudées et demie. Le troisième livre des Rois et Jérémie disent dix-huit coudées. (3. *Reg.*, 7, 15. *Jérém.*, 52, 21.) Mais l'écrivain sacré a pu mettre un nombre rond, au lieu d'un nombre rompu. Elles étaient creuses, et leur épaisseur était de quatre doigts. (*Jérém.*, 52, 21.) Elles avaient douze coudées de circonférence, ou quatre coudées de diamètre. (3. *Reg.*, 7, 15.) Le chapiteau de chacune des deux colonnes avait en tout cinq coudées de haut. L'Écriture donne à ces chapiteaux tantôt trois coudées, tantôt quatre, tantôt cinq; c'est qu'ils étaient composés de divers ornemens que l'on considérait tantôt comme séparés, et tantôt comme unis au chapiteau. La rose qui était au-dessus de tout le chapiteau était d'une coudée ; les ornemens qui le joignaient au fût de la colonne étaient aussi d'une coudée, et le corps du chapiteau était de trois

coudées : voilà donc cinq coudées.

BOQUEN, abbaye de l'Ordre de Cîteaux en Bretagne, au diocèse de Saint-Brieu. L'auteur de la chronique de Nantes nous apprend que ce monastère fut fondé l'an 1137 par Olivier, prince de Dinan. (*Hist. de Bretagne.*)

BORBORIEN ou BORBORITE, *Borborianus* ou *Borborita*. Les Borborites étaient une secte de gnostiques du second siècle qui, outre les infamies des autres gnostiques, soutenaient encore qu'il n'y aurait point de jugement dernier. On les appelait *Borborites*, du mot grec Βορβορον, *cœnum*, boue, ordure, non parce qu'ils commettaient les crimes les plus sales, ce qui leur était commun avec les autres gnostiques, mais parce qu'ils se barbouillaient le visage et le corps de boue, voulant défigurer par là l'image de Dieu sujette à tant de crimes, comme si le péché venait de la créature en tant qu'image de Dieu, et non pas du déréglement de cette image contre l'intention de Dieu son créateur. (Philastrius, *Trait. des Hérés.* Baronius, *A. C.*, à l'an 120, n. 57.) *Voyez* GNOSTIQUES.

BORDE (Vidien La), prêtre de l'Oratoire, né à Toulouse le 1er novembre 1680, fut élevé sous la direction de son père qui était un professeur en Droit de la même ville. Étant entré dans la congrégation de l'Oratoire, il fit des conférences de théologie positive à Tours, et fut directeur de la maison de Saint-Magloire à Paris, visiteur et assistant du général. Il mourut le 5 mars 1748, âgé d'environ soixante-huit ans. On a de lui divers écrits : 1° Mémoire sur l'assemblée prochaine de la congrégation de l'Oratoire, 1733, in-4°. 2° Principes sur l'essence, la distinction et les limites des deux puissances, spirituelle et temporelle, 1753, in-12. 3° Retraite de dix jours en forme de méditations sur l'état de l'homme sans Jésus-Christ et avec Jésus-Christ, pour se disposer à célébrer saintement la fête de Noël ; ouvrage posthume, imprimé à Paris chez Jean-Thomas Hérissant en 1755 et 1756, 1 vol. in-12. 4° Conférences familières sur les dispositions nécessaires pour recevoir avec fruit le sacrement de pénitence, à Paris, 1757.

BORDELON (Laurent), prêtre, docteur de l'Université de Bourges, chapelain de l'église de Paris où il mourut le 6 avril 1730, a laissé un grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° Sentimens chrétiens sur les honneurs, les richesses et les plaisirs. 2° De l'Astrologie judiciaire, entretien curieux, à Paris, 1689, in-12. 3° Remarques ou Réflexions critiques, morales et historiques sur les plus belles et les plus agréables pensées des auteurs anciens et modernes, à Paris, 1690 et 1695, in-12. 4° Caractères naturels des hommes, en cent dialogues. 5° Pieux Sentimens sur les attributs de Dieu, pour tous les jours du

mois, ou Exercices de la piété la plus parfaite. 6° La belle Éducation, à Paris, 1693, in-12. Cet ouvrage est estimé. 7° Les Diversités, en 10 vol. in-12. 8° Mille Questions et Réponses sur différens sujets, à Paris, 1704, 2 vol. in-12. 9° La Langue, 2 vol. in-12, où l'auteur prétend donner des instructions par des réflexions courtes et vives pour régler la langue dans le commerce de la vie civile. 10° La véritable Religion cherchée et trouvée, en neuf discours, à Paris, 1708, in-12. (*Voyez* le journal intitulé : *l'Europe savante*, mois de mars, 1718.)

BORDES (Jean), jésuite, natif de Bordeaux, a fait quelques ouvrages contre les calvinistes. Le père Bordes a été le premier qui a procuré l'établissement de la mission du Canada. (Alegambe.)

BORDES (des), prêtre qui demeurait sur la paroisse de Saint-Louis en l'ile, à Paris, est auteur d'un ouvrage intitulé : *la Science du salut,* renfermée dans ces paroles : *il y a peu d'élus*, ou *Traité dogmatique sur le nombre des élus*. Cet ouvrage, imprimé pour la première fois en 1701, in-12, à Rouen, et pour la seconde en 1728, mais toujours sous la date de 1701, est dédiée à M. le cardinal de Noailles. L'auteur y prend le nom supposé d'*Amélincourt* par reconnaissance pour deux personnes, dont l'une s'appelait Amelin, et l'autre de Court. (M. l'abbé Goujet, *Continuation de la Bibliothèque de Dupin*, tom. 1.)

BOREL (Louis), né à Beauvais le 28 novembre 1656, fut prêtre, licencié en théologie de la Faculté de Paris, promoteur, chanoine, grand-archidiacre et vicaire-général de Beauvais, administrateur de l'Hôtel-Dieu de la même ville, puis de l'Hôpital général, au service duquel il se consacra jusqu'à sa mort, arrivée le 31 juillet 1745, à l'âge de quatre-vingt-huit ans huit mois trois jours. On a de lui, 1° Recueil de ce qui s'est fait pour l'établissement du bureau des pauvres de Beauvais, de ce qui s'y est passé depuis, et s'y observe à présent, à Beauvais, 1732. 2° Recueil des réglemens faits en divers temps pour le bon ordre et la discipline de l'Hôpital général de Beauvais, 1733. 3° Prières pour le matin et le soir, pendant la messe; pensées chrétiennes pour chaque jour pendant deux mois ; instructions pour la confirmation, la première communion et l'examen de conscience ; explication des principales fêtes de l'année, à l'usage des pauvres dudit hôpital, 1736.

BORELLI (le père Thomas), dominicain, docteur en théologie, a donné : Manière de méditer et de réciter le Rosaire, fondée sur les Évangiles de toute l'année, et sur l'explication que saint Thomas a faite du *Pater* et de l'*Ave*. On y explique l'excellence de la dévotion du saint Rosaire, et l'utilité qu'on peut

recevoir de la méditation des Mystères qui le composent ; ouvrage utile non-seulement à ceux qui veulent inspirer cette dévotion au peuple, mais même à tous ceux qui sont chargés de la conduite des âmes ; dédié à la sainte Vierge, qui comme une rose mystique l'a composé dans le Ciel et l'a communiqué aux hommes par les mains de saint Dominique, son fils bien-aimé ; à Gênes, 1708, in-4°. Ce livre qui est écrit en italien contient deux ouvrages différens : 1° On y trouve des sermons pour tous les dimanches et pour toutes les fêtes de l'année, depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au dimanche de l'octave du saint-Sacrement. Le père Borelli prend pour texte de chaque Sermon un passage de l'Évangile du jour. Il en tire une morale qu'il applique à la dévotion du Rosaire. Il s'étend beaucoup sur les prérogatives de cette dévotion dans tous ses sermons. La seconde partie qui compose ce livre consiste en réflexions et en méditations sur les articles de l'Oraison dominicale et de la Salutation angélique. Après les explications, suivent quatre autres sermons, dont le premier est sur la Purification ; le second sur l'Assomption ; le troisième sur la Nativité de la Vierge ; et le quatrième sur l'excellence et les prérogatives de la dévotion au Rosaire. (*Journal des Savans*, 1709.)

BORGIA (saint François de). *Voy*. François.

BORGIA (Alexandre), archevêque et prince de Fermo, a publié la vie du pape Benoît XIII, sous ce titre : *Benedicti XIII romani pontificis ex ordine prædicatorum vita commentario excepta et Benedicto XIV dicata... Romæ*, 1741, in-4°. Le pape Benoît XIV avait engagé l'archevêque de Fermo à entreprendre et à donner cette vie, soit pour transmettre à la postérité la mémoire d'un pape tel que Benoît XIII, soit pour servir de continuation aux vies des papes et des cardinaux, composées par Alfonse Ciaconius. (*Journal des Savans*, 1742, pag. 121.)

BORITH (du mot hébreu *barar*, *purger*), herbe médicinale fort âcre, propre à nettoyer les taches. On croit que cette herbe est le *kali* ou la soude, de la cendre de laquelle on fait du savon, et une très-bonne lessive pour nettoyer le linge. On prétend que la soude seule en feuilles, lorsqu'on la froisse et qu'on la frotte avec la main, a la vertu d'ôter les taches de la peau. (*Voyez* Michel Langius, dans sa *Dissertation* sur cette herbe, et Dom Calmet, *Comment. sur Jérém.*, c. 2, v. 22.)

BORIUM. Strabon dit que c'est un petit promontoire au-delà de Bérénice, et Procope y met une ville appelée du même nom, qu'il dit être la dernière de la Pentapole à l'occident, où les montagnes paraissent se rassembler de si près, qu'elles empêchent tout passage à l'ennemi.

L'empereur Justinien la fortifia d'une bonne muraille, et la mit à l'abri de toute insulte..... Elle est voisine des Maures de Barbarie. Jusqu'à présent elle n'a payé aucun tribut, et on n'y a jamais vu les officiers du prince y lever des impôts. (C'est toujours Procope qui parle.) Les juifs, anciens habitans de Borium, y avaient un temple fort ancien, qu'ils disaient avoir été bâti par Salomon. L'empereur Justinien leur fit bâtir une église à sa place, lorsqu'ils eurent embrassé la religion chrétienne. L'évêque qui suit est le seul que nous connaissions de cette ville, qui est de la province de la Libye Pentapole, dans le patriarchat d'Alexandrie.

Sentien, dont Nicétas, après Philostorge, dit qu'entre les évêques de sa province il défendit le premier la cause d'Arius. (Nicétas Chon., l. 5. *Thess.*, c. 7.)

BORJON (Charles-Emanuel), natif de Pont-de-Vaux en Bresse, du diocèse de Lyon, et avocat au parlement, mourut à Paris le 4 mai 1691, âgé d'environ cinquante-huit ans. On a de lui deux ouvrages considérables; le premier est un bon abrégé du sixième volume du grand recueil de Jean de Gentil, sous le titre d'Abrégé des Actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, et tout ce qui s'est fait contre les hérétiques, etc., 1680. Le second a pour titre: *Des Dignités temporelles*, où il est traité de l'Empereur, des Rois, des ducs, des pairs de France, des marquis, des comtes, etc. Borjon est encore auteur des ouvrages suivans: *Traité des Offices ecclésiastiques*, où il est parlé des légats, des officiaux, des promoteurs, etc., 1677, in-12. Traité des Offices de judicature, 1682, in-12. Compilation du Droit romain, du Droit français et du Droit canon, accommodée à l'usage d'à-présent, 1688, 4 vol. in-12. Décisions qui regardent les curés, où il est traité des vicaires de paroisse, des dîmes, des novales, des portions congrues, 1694, in-12. On a inséré ces décisions dans le Code des curés. (Moréri, édit. de 1759, qui cite un Mémoire manuscrit de M. Boucher d'Argis.)

BORRI (Christophe), missionnaire jésuite, né à Milan, était entré dans la société de Jésus en 1601. Ayant témoigné à ses supérieurs le désir de se consacrer aux missions, ils le destinèrent à celles d'Orient. L'un des premiers, il pénétra dans la Cochinchine, mission qu'on venait d'établir. Il y annonça la foi avec beaucoup de zèle, et y resta cinq ans. En même temps qu'il s'occupait de ses travaux religieux, il se procurait des renseignemens sur ce royaume, observait les mœurs des habitans, prenait connaissance de la politique et du gouvernement du pays, et en étudiait l'histoire naturelle. Rappelé en Europe, il débarqua en Portugal. Pendant le séjour qu'il y fit, il en-

seigna les mathématiques à Coïmbre et à Lisbonne. Le roi d'Espagne ayant été informé que le père Borri, d'après des expériences qu'il avait faites sur l'aiguille aimantée, prétendait avoir découvert les moyens de faciliter la navigation vers l'Orient, l'appela à Madrid pour les lui faire expliquer. On ne sait en quoi cela put blesser le régime de la société, mais le père Borri fut mandé à Rome, et peu de temps après exclu de la compagnie. Il mourut le 24 mars 1632. Il a écrit, en italien, la Relation de ses voyages, Rome, 1632, in-8°. Elle a été traduite en français par le père Antoine de La Croix, jésuite, Rennes, 1 vol. in-8°; en latin, Vienne en Autriche, 1635; en anglais, par Robert Astley, Londres, 1633, in-4°.

BORROMÉE (saint Charles), cardinal et archevêque de Milan, naquit au château d'Avone, sur le lac Majeur, dans le Milanais, le 2 octobre 1538. Son père, Gilbert Borromée, comte d'Avone, et sa mère, Marguerite de Médicis, de la famille des Médicis de Milan, alliée à celle de Florence, et sœur du pape Pie IV, étaient tous deux recommandables par leur piété singulière. Charles marcha sur le traces de ses illustres et pieux parens qui, voulant seconder l'inclination qu'il marquait pour la vertu dès sa plus tendre enfance, lui firent porter la soutane des clercs aussitôt qu'il fut en âge de recevoir la tonsure. Il n'avait que douze ans lorsqu'il fut fait abbé de Saint-Gratignan, et il distribua le revenu de cette abbaye aux pauvres avec la plus scrupuleuse exactitude. Lorsqu'il eut achevé ses humanités à Milan, il alla étudier le Droit civil et canonique dans l'Université de Pavie, sous François Alciat, et il y triompha d'une tentation délicate que ses compagnons d'étude lui suscitèrent en faisant entrer une courtisane dans sa chambre pour corrompre son innocence. Rappelé à Milan par la mort de son père, il se vit chargé, à l'âge de vingt-un ans, de tout le soin de la famille; et l'année suivante, il fut fait cardinal et archevêque de Milan par Pie IV, son oncle, qui lui donna encore, comme cardinal-neveu, l'administration générale de son pontificat, la grande pénitencerie de l'Église romaine, la légation de Bologne, de la Romagne et de la Marche-d'Ancône. Il faut joindre à tant d'affaires celle du concile de Trente, qui durait depuis près de dix-huit ans. Charles n'oublia rien pour la terminer heureusement, et commença l'un des premiers à exécuter ses décrets touchant la réformation. Il retrancha tous ses domestiques inutiles, et ne retint que ceux qu'il jugea les plus propres pour la vie cléricale. Il quitta la soie dans ses habits, et la fit quitter à tous ses gens. Il s'imposa un jeûne au pain et à l'eau par semaine, et se serait fait religieux, si Barthélemy-des-Martyrs, archevêque de Brague en

Portugal, qu'il honorait comme son père et son maître, ne l'en eût empêché. Il se rendit à Milan au mois de septembre de l'an 1565, où il célébra aussitôt son premier concile provincial. Il entreprit ensuite une visite générale de son diocèse, fut appelé à Trente, et ensuite à Rome où il reçut les derniers soupirs de Pie IV, son oncle, et fit élire en sa place Michel Ghisleri, qui prit le nom de Pie V, contre toutes les raisons de la politique humaine, qui devait le porter à écarter du trône pontifical une créature de Paul IV et des Caraffes, ennemis de sa maison.

De retour à Milan, malgré les instances du nouveau pape, saint Charles commença cette grande réforme de son diocèse qui lui coûta tant de peines, par la publication des décrets du concile de Trente et de ceux de son premier concile provincial. Pour les faire exécuter plus efficacement, il fut le premier l'exemple d'une régularité parfaite dans sa personne et dans sa maison. Il se démit de ses bénéfices, vendit ce qu'il avait de plus précieux dans ses meubles et dans ses équipages, avec une partie de son patrimoine en faveur des pauvres, bannit le vice de sa maison en y faisant régner toutes les vertus. Elle était composée d'environ cent ecclésiastiques et de quelques séculiers. On y faisait la prière, la lecture et la méditation en commun. Les prêtres se confessaient toutes les semaines et disaient la messe tous les jours; et les laïques se confessaient une fois le mois et communiaient ensuite de la main de leur maître. On n'y mangeait qu'en commun, et l'on y faisait une lecture spirituelle pendant le repas. On y observait l'abstinence tous les mercredis avec tout l'Avent, qui commençait le lendemain de la Saint-Martin, et l'on y jeûnait tous les vendredis, toutes les vigiles des saints évêques de Milan qui étaient au nombre de trente-six, et des autres patrons de la ville. Les clercs étaient vêtus de long, de l'étoffe la plus commune aussi bien que leur maître, et les laïques portaient le noir. De la réforme de sa maison, saint Charles passa à celle du Chapitre de sa cathédrale et des autres, des paroisses, des monastères de l'un et de l'autre sexe. Il rétablit l'office divin en son ancienne splendeur, augmenta le service ordinaire par des prédications, des saluts, des processions, créa trois nouvelles prébendes dans son Église; une théologale, pour faire des leçons de théologie deux fois la semaine aux clercs et prêcher tous les dimanches; une pénitencerie, pour absoudre des cas réservés et pour tenir des conférences sur la morale; et une doctorale pour enseigner le Droit canon et les usages de l'Église. Il fonda de tous côtés des écoles chrétiennes, des séminaires, des communautés; rétablit la clôture dans les couvens de filles, et l'observance régulière dans ceux des hommes, dont il était le

protecteur particulier auprès du Saint-Siége. C'est à quoi il avait assez heureusement réussi dans l'Ordre des Humiliés, lorsque trois de leurs prévôts ou supérieurs apostèrent un de leurs religieux, nommé Jérôme Farina, pour tuer le saint archevêque. L'assassin lui tira en effet un coup d'arquebuse, de la porte de sa chapelle où il faisait la prière du soir avec tous ses domestiques, le mercredi 26 d'octobre de l'an 1569; la balle frappa le Saint à l'épine du dos; et puis, par un miracle bien visible, elle tomba à ses pieds, sans avoir eu d'autre effet que de noircir son rochet. Il n'y eut qu'une dragée qui perça ses habits jusqu'à la chair, mais sans entrer, et sans y faire autre chose qu'une petite tumeur. Le Saint demeura dans sa situation sans se troubler, et fit demeurer tout son monde pour achever la prière.

Ce coup réveilla l'amour des Milanais pour leur pasteur, qui profita de leurs bonnes dispositions pour déraciner tous les abus de son diocèse. Il le visita plusieurs fois tout entier, allant partout chercher les brebis perdues dans les rochers et les autres lieux les plus inaccessibles, par les neiges et les voies rompues, souvent à pied avec des crampons de fer aux souliers pour pouvoir grimper ou se tenir ferme entre les précipices; prêchant lui-même les paysans, catéchisant les enfans, confessant, soulageant les malades, souffrant la faim, la soif, le froid, le chaud, la lassitude, ne mangeant que du pain noir avec quelques chataignes, et ne buvant que de l'eau de neige.

Dans la peste qui affligea la ville de Milan, ce bon pasteur voulut rester au milieu de son troupeau, résolu de donner sa vie pour lui. Il vendit tout ce qui lui restait de meubles pour secourir les pestiférés; il les confessait lui-même, et leur administrait les autres sacremens, montait souvent en chaire pour prêcher la pénitence, et marchait la corde au cou, la croix entre les bras, les pieds nus, dans les processions. Ce fléau fut à peine terminé, que notre Saint eut de nouvelles persécutions à soutenir de la part du gouverneur et des magistrats de la ville, qui s'efforcèrent de le ruiner dans l'esprit du pape et du roi d'Espagne. Tout le monde craignait pour lui, tandis qu'il conservait la paix la plus profonde au milieu de cette tempête, qui tourna tout entière à sa gloire et à la honte de ses ennemis, et qui ne l'empêcha point de continuer ses visites, ses conférences, ses synodes diocésains qu'il tint jusqu'au nombre d'onze; ses conciles provinciaux qui allèrent jusqu'au nombre de six, et qui renfermèrent les plus beaux réglemens. Il mourut dans l'exercice de ses fonctions épiscopales et de ses pratiques de pénitence le samedi troisième jour de novembre, entre neuf et dix heures du soir, l'an 1584, à l'âge de quarante-six ans et un mois,

après vingt-quatre ans et près de trois mois d'épiscopat. Son corps fut enterré dans un cercueil de plomb sous les premiers degrés du grand autel de sa cathédrale, comme il l'avait prescrit par son testament : il n'en reste aujourd'hui que le squelette dans la chapelle que l'on a faite de son tombeau. Paul v le canonisa l'an 1610, le premier jour de novembre. Sa fête a été remise au 4 du même mois. Charles Bascapé, *à Basilica Petri*, général de la congrégation des Barnabites, puis évêque de Novarre, qui avait été disciple, prêtre et domestique de saint Charles, a écrit sa vie en sept livres latins. Augustin Valerio ou Valier, cardinal-évêque de Vérone, qui avait aussi été disciple et ami du Saint, a encore écrit sa vie en latin ; et Jean-Baptiste Giussano, de la congrégation des Oblats de Saint-Ambroise, établis par notre Saint, en a fait une en italien, qui a été traduite en français par le père Edme Cloyseault, et par Soulfour, prêtre de l'Oratoire. (Baillet, 4 novembre. Le père Touron, *Vie de saint Charles*, imprimée à Lyon en 1760.)

BORROMÉE (Frédéric), cousin-germain de saint Charles, devint comme lui archevêque de Milan et cardinal, et se rendit recommandable par sa doctrine et par sa piété. C'est lui qui a fondé en cette ville la célèbre bibliothèque Ambrosienne, qu'Antoine Olgati, auquel il en donna le soin, enrichit de neuf mille manuscrits. Pour une seule fois, on y mit quatre-vingt dix-balles de livres sauvés du naufrage, de la bibliothèque de Vincent Pinelli. Le cardinal Frédéric Borromée mourut en 1632. Nous avons divers ouvrages de sa façon : *Sacra colloquia. Principum favor. Divinæ laudes. Sermones synodales. De Episcopo concionante. Meditamenta litteraria. De christianæ mentis jucundicate*, etc. (Guissano, *in vita sancti Caroli*. Spond., *in Annal.*)

BOS (Lambert), né à Vorkum dans le Pays-Bas, professeur de la langue grecque à Francquer, où il est mort en 1717, a laissé les ouvrages suivans : 1° *Observationes miscellaneæ ad loca quædam, cum novi fœderis tum exterorum scriptorum græcorum : accedit Horatii Vitringa C. F. animadversionum ad Joannis Vorflii philologiam sacram specimen ; Franqueræ*, 1707, in-8°. C'est un recueil d'observations critiques pour l'éclaircissement de quelques endroits du nouveau Testament et de divers passages des auteurs grecs. Ensuite est un ouvrage posthume de M. Vitringa, jeune homme mort à dix-huit ans, qui avait déjà bien lu les meilleurs auteurs grecs, et avait fait des observations sur ses lectures. M. Bos est l'éditeur de cet ouvrage, à la tête duquel il a mis une préface où il fait l'éloge de ce jeune savant. 2° *Vetus Testamentum ex versione septuaginta interpretum secundum*

exemplar Vaticanum Romæ editum, accuratissimè denuò recognitum una cum scholiis ejusdem editionis variis manuscriptorum codicum, veterumque exemplarium lectionibus, necnon fragmentis versionum Aquilæ, Symmachi et Theodotionis summa cura edidit Lambertus Bos... Franqueræ, 1709, in-4°. C'est une nouvelle édition de la Bible des Septante, qui a coûté plus de cinq ans d'un travail assidu à M. Bos. On trouve à la tête de cette édition des prolégomènes divisés en trois chapitres. L'auteur traite, dans le premier, de la version grecque des Septante et de l'utilité qu'on en peut tirer. Il parle, dans le second, des principales éditions de cette version. Le troisième contient quelques remarques de l'éditeur, destinées à corriger ou à éclaircir divers passages de la version des Septante. 3° *Lamberti Bos.... exercitationes philologicæ in quibus novi fœderis loca nonnulla ex auctoribus græcis illustrantur et exponuntur, aliorumque versiones et interpretationes examinantur. Editio secunda multis partibus aucta. Accedit dissertatio de ethymologia græca. Francqueræ*, 1713, in-8°. M. Bos s'est proposé d'éclaircir dans ce volume divers passages du nouveau Testament, à la faveur de la littérature profane; de redresser la version vulgate, la flamande, celle de Bèze et celle de Schmidt, et de donner du jour, par le seul changement de ponctuation, à quelques endroits obscurs. Dans la dissertation qui fait la seconde partie du volume, l'auteur marque les erreurs où sont tombés les divers éthymologistes de la langue grecque, et découvre les véritables origines de plusieurs termes grecs qui se trouvent dans le nouveau Testament. M. Bos a donné quelques autres ouvrages sur la langue grecque. (Voyez le *Journal des Savans*, 1708, 1710, 1714, 1716, 1744.)

BOSA, ville épiscopale de Sardaigne, sous la métropole de Torre, située au couchant de l'île entre Algher et Oristagni. Ptolémée, Pline et Antoniu en font mention. Elle renferme environ cinq mille habitans. La cathédrale, dédiée, avant nos troubles, à saint Pierre, était connue sous le nom de Notre-Dame-des-Neiges. Le Chapitre se composait d'un archiprêtre, de treize chanoines et de seize bénéficiers. Il y avait dans cette ville quatre maisons religieuses d'hommes, savoir, des carmes, des capucins, des jésuites et des Frères de la Charité.

Évêques de Bosa.

1. Agathon ou Vincent, sous le pontificat de saint Grégoire-le-Grand. (Épist. 8, lib. 9, indic. 2, *ejusdem. Pontif.*)

2. Constantin, vers le milieu du onzième siècle, suivant Vicus, qui le fait aussi archevêque de Torre.

3. Pierre, assista en 1106 à la consécration de l'église de Lacaragia. Il siégeait aussi en 1112.

4. Marin, confirma en 1116 quelques priviléges accordés aux religieux Camaldules par l'archevêque de Torre.

5. Jean, vivait en 1138.

6. Godefroi, en 1170.

7. D...., en 1176.

8. N...., en 1236.

9. Jacques, abbé de Palude, nommé à l'évêché de Bosa vers l'an 1259, assista à la consécration de l'église de Saint-Juste de Bonarcada en 1268.

10. Michel, de Trente, religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, gouvernait l'Église de Trente en qualité de coadjuteur en 1271. Torel, *in Alphab. august.*, croit qu'il était évêque de Rossano *in partibus ;* mais dans les *Annales*, tom. 5, pag. 678, il le fait évêque de Bosa.

11. Boniface, du même Ordre de Saint-Augustin, était aussi coadjuteur de l'évêque de Trente en 1285, et de celui de Bâle en 1290. (Torel, t. 5, *sæc. August.* ad ann. 1285, n. 17, 19.) Au reste, avant le concile de Trente, il arrivait souvent que l'évêque d'une église servait de coadjuteur à l'évêque d'une autre église. Il n'est donc pas surprenant que Michel et Boniface, dont nous venons de parler, aient été en même temps évêques de Bosa et coadjuteurs de l'évêque de Trente.

12. Boniface, de l'Ordre des Servites, fut fait évêque de Bosa vers le commencement du quatorzième siècle. Il y a apparence que c'est le même évêque que le pape Clément v invita, en 1308, au concile qui se tint à Vienne trois ans après.

13. Stanangius, de l'Ordre de Saint-François, siégea en 1319.

14. Aymeric, Aragonais de nation, en 1325.

15. Jean de Claravo, de Catalogne, savant religieux de l'Ordre des Carmes, nommé par Jean xxii en 1327, mourut en 1340.

16. Aymeric, évêque de Forly en Italie, transféré au siége de Bosa en 1341.

17. Raynenus, en 1373.

18. Antoine, en 1391.

19. Primus, sur la fin du même siècle, 1391.

20. Antoine de Ligros, de Sardaigne, archiprêtre de Bosa, en devint évêque en 1402.

21. Nicolas, assista au concile de Pise en 1409.

22. Antoine Sangualus, de Crotone, succéda à Nicolas. Il passa au siége de Strongoli dans la Calabre, en 1413, et de là à l'archevêché de Sancta-Sévérina, en 1430.

23. Antoine Stamingus, franciscain, élu en 1413, transféré à l'évêché de Martorano, en 1418.

24. Louis Gomez, Espagnol, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, en 1418, siégea cinq ans.

25. Jean de Casa-Nova, d'une famille illustre de Barcelone, savant théologien de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, confesseur d'Alfonse, roi d'Aragon, maître du sacré palais, nommé à l'évêché de Bosa en 1424, fut chargé de l'administration de l'É-

glise d'Elne dans le Roussillon, en 1425, et devint cardinal en 1430.

26. Julien, nommé sous Eugène IV en 1435.

27. Thomas Rubius, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, confesseur d'Alfonse, roi d'Aragon, siégea en 1445.

28. Jean, de l'Ordre des Carmes, en 1450.

29. François Meloni, mort vers l'an 1470.

30. Bernard, succéda la même année.

31. Jean de Salmis Aureis, de l'Ordre des Frères-Mineurs, transféré du siége d'Othane en 1471 ou 1476.

32. Galceranus Alba, en 1583; il était auparavant chanoine de l'église cathédrale de Bosa.

33. Pierre de Sena, de Cagliari, élu en 1496.

34. Jean de Seir, en 1523.

35. Bernard Gentili, dominicain, en 1533.

36. Nicolas, Aragonais de nation, auditeur de Rote et référendaire de l'une et de l'autre signature, fut placé sur le siége de Bosa vers l'an 1537.

37. Balthasard de Credia, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, nommé d'abord évêque de Cérine en Chypre, fut transféré au siége de Bosa en 1541, et devint archevêque de Cagliari en 1548.

38. Vincent de Léon, de l'Ordre des Carmes, docteur en théologie et professeur public dans l'Université de Catane, sa patrie, fut fait évêque de Bosa en 1548; il assista au concile de Trente en 1546 et 1551, et mourut en 1556.

39. Antoine Pintor, de Cagliari, succéda à Vincent vers l'an 1557.

40. François de Mellis, de l'Ordre des Frères-Mineurs, en 1572.

41. Jean Serra, de Valence, de l'Ordre de Saint-Augustin, vers l'an 1575.

42. Nicolas Canelles, chanoine de Cagliari, en 1577.

43. Joseph Angles, Espagnol de Valence, savant religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs-Observantins, nommé en 1586, mourut à Rome peu de temps après son élection.

44. N..., de l'Ordre de la très-sainte Trinité, en 1578; il fit naufrage avec tous ses domestiques en allant prendre possession de son Église.

45. Jean-François Fara, docteur en l'un et l'autre Droit, archiprêtre de l'église cathédrale de Sassari, sa patrie, nommé à l'évêché de Bosa en 1590, ne siégea qu'environ un an. La mort l'empêcha de finir une histoire abrégée de Sardaigne qu'il avait commencée; mais ce qu'il en a laissé, savoir, jusqu'au neuvième siècle, n'est point exact.

46. Antoine Artzori, doyen de l'église cathédrale de Cagliari, gouverna l'Église de Bosa depuis l'an 1591 jusqu'à l'an 1604.

47. Gavinus Mania, d'une famille noble de Sassari, était chanoine et vicaire-général de l'Église de Sassari quand il fut

fait évêque de Bosa, en 1605. Il assista au concile provincial de Torre en 1606; il passa ensuite à l'Église d'Algher, en 1611, et et devint enfin archevêque de Torre....

48. Jean-Baptiste d'Aquena, de Sassari, ne siégea pas longtemps, puisqu'ayant été nommé après Gavinus, il avait déjà pour successeur.....

49. Vincent Baccallar, vers l'an 1613. C'est un des théologiens que François d'Esquivel, archevêque de Cagliari, commit pour la vérification des reliques du B. Lucifer, dont on fit la découverte à Cagliari. (Papebr., t. 5, *maii ad diem* 20, cap. 8.)

50. Jean Artzon, auparavant archiprêtre d'Ampuries, puis doyen de Cagliari, nommé évêque de Bosa par Urbain VIII, en 1624, mourut peu de jours après son élection.

51. Sébastien Carta, succéda en 1626; il est qualifié évêque de Madaure en Numidie, conseiller du Roi, chanoine et vicaire-général de l'église métropolitaine de Cagliari, dans le rapport qui fut fait le 29 juin 1623, au sujet des reliques du B. Lucifer, évêque de Cagliari. (Papebr., *loc. cit.*)

52. Michel Pivella, nommé en 1631, fut transféré au siége d'Alès en 1633.

53. Jean-Marie Olmo, de Sassari.

54. Vincent Augustin de Claveria, d'Aragon, siégea en 1639; il avait été auparavant vicaire-général de l'archevêque de Palerme et de l'évêque de Malgues, et coadjuteur de l'évêque de Valence, sous le titre de l'évêque de Petra en Arabie.

55. Gaspard Litago, fut proposé à l'Église de Bosa en 1645; il passa au siége d'Ampuries en 1652, et devint enfin archevêque de Torre.

56. François Camps, nommé en 1654, eut pour successeur....

57. Jacques Capay Castaner, doyen de l'Église d'Usel, en 1538.

58. Gavinus Cattayna, de l'Ordre des Carmes, siégea depuis l'an 1663 jusqu'à l'an 1671 qu'il fut fait archevêque de Torre.

59. François Lopez de Urraca, de l'Ordre de Saint-Benoit, évêque de Bosa en 1672, fut transféré à l'Église d'Algher en 1677.

60. Seraphin Espuirro, chanoine de l'église cathédrale de Cagliari, fut placé sur le siége de Bosa en 1677.

61. Georges Sogia, de Sassari, fameux théologien de l'Ordre des Servites, élu général de son Ordre en 1678, fut nommé à l'évêché de Bosa par Charles II, roi d'Espagne, et sacré à Rome par Innocent XI. Il fut nommé ensuite à l'archevêché de Torre en 1701; mais il mourut le 9 novembre de la même année sans avoir pris possession de ce dernier siége.

62. Gavinus d'Aquena, chanoine de l'église cathédrale de Cagliari, succéda à Georges dans l'évêché de Bosa en 1703.

63. Nicolas Cani, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, examinateur synodal de l'archevêque de Cagliari, qualificateur du Saint-Office, siégea en 1727.

64. Jean-Léonard Sanna, transféré du siége d'Ampuries à celui de Bosa en 1737.

65. François-Bernard de Cespèdes, d'Algher, doyen de l'église cathédrale et vicaire-général du diocèse de Bosa, en devint évêque en 1742.

66. Antoine Amat, de Sassari, était doyen de l'église cathédrale de Torre quand il fut fait évêque de Bosa, en 1746.

67. Jean-Baptiste Machin et Spiga, archiprêtre et chanoine de la cathédrale d'Iglesia, succéda à Antoine en 1748.

68. Raymond Quesada, de Sassari, nommé en 1750. (*Sardin. sac.*, pag. 192.)

BOSCA (Pierre-Paul), Milanais, des Oblats de Saint-Ambroise, préfet de la célèbre bibliothèque Ambrosienne, et protonotaire apostolique, mort en 1690, a donné : 1° *De origine et statu bibliothecæ Ambrosianæ ;* Milan, 1672, in-4°. 2° *De serpente æneo Ambrosianæ Basilicæ mediolanensis micrologus*, 1675, in-8°. 3° *Martyrologium Mediolanensis ecclesiæ, cum adnotationibus*, 1695, in-4°. (*Biblioth. script. Mediolan.*)

BOSCAGER (Jean), célèbre jurisconsulte, agrégé d'honneur dans la faculté de Droit de l'Université de Paris, né à Béziers le 23 août 1601, enseigna le Droit à Paris avec réputation, et mourut d'une chute à Homonvillers, à six lieues de Paris, le 14 septembre 1687, dans la quatre-vingt-septième année de son âge. On a de lui, 1° Institution du Droit romain et du Droit français, avec des remarques de François de Launoy, Paris, 1688, in-4°. 2° *De justitia et jure ; in quo juris utriusque principia accuratissime proponantur*, Paris, 1689, in-12. (*Mémoires du temps.*)

BOSCAUDON, *Boscaudun* ou *Boscodanum*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située à deux lieues d'Embrun. Elle fut fondée en 1130 par trois gentilshommes d'Embrun, Pons Alberti, Guillaume et Pierre de Monte Mira. (*Gallia. christ.*, tom. 3, col. 1102.)

BOSCHART (Guillaume), de Berg-op-Zoom, publia en 1620 un Traité de la vie contemplative et active; une Dissertation sur les premiers apôtres de la Frise ; de l'Ordre des Prémontrés ; des Actes de saint Augustin, etc. (Swertius, pag. 707.)

BOSCHET (Antoine), jésuite, né à Saint-Quentin le 7 avril 1642, et mort à la Flèche le 1er avril 1699, a donné, 1° Réflexions sur les Jugemens des Savans, envoyées à l'auteur (Adrien Baillet), par un académicien ; à La Haye (Rouen), 1691, in-12. 2° Réflexions d'un académicien sur la vie de M. Descartes, 1692, in-12. 3° Le parfait Missionnaire, ou la vie du R. P. Julien Maunoir, de la compagnie de Jésus,

missionnaire en Bretagne ; à Paris, 1697, in-12.

BOSCHAUD, *Boscum-Cavum*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située dans un vallon entouré de forêts, auprès de la Dronne, dans le diocèse et à cinq lieues de Périgueux. Elle était de la filiation de la Peyrouse ou de Chastelliers-sous-Clairvaux, et fut bâtie un peu après le milieu du douzième siècle. Cette abbaye ayant été ruinée par les religionnaires, a été très-peu considérable et n'avait plus qu'un religieux qui vivait sous la dépendance du prieur de la Peyrouse. (*Gallia christ.*, t. 2, col. 1506.)

BOSÈS (hébr., *boue*, *marais ;* autrement, *en lui la fleur* ou *en lui il regarde*), nom du rocher sur lequel Jonathas, fils de Saül, monta lorsqu'il alla attaquer les Philistins. (1. *Reg.*, 14, 4.)

BOSEIA, siége épiscopal de la province de Numidie en Afrique, dont l'évêque, Hilaire, était à la conférence de Carthage (c. 120.) Il est fait mention de cette Église dans les Actes de saint Mammaire et de ses compagnons, comme d'un siége de Numidie proche de Tigis. On l'appelait aussi Boseta.

BOSIUS (Jacques), de Milan, chevalier servant de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, fut chargé du soin des affaires de la religion de Malte à Rome, sur la fin du seizième siècle. On a de lui l'Histoire de la sainte Croix, depuis qu'elle fut découverte, sous Constantin-le-Grand ; et celle de l'Ordre de Malte, dont la meilleure édition est à Rome, en trois volumes in-fol., 1621.

BOSIUS (Antoine), neveu du précédent, est auteur d'un livre intitulé : *Roma sotteranea*, augmenté et publié à Rome, en 1632, par Jean Severani, prêtre de l'Oratoire. Depuis, Paul Aringhi, aussi prêtre de l'Oratoire, le traduisit en latin, et le fit imprimer en 1651. Ce livre contient la description des tombeaux et des épitaphes des premiers chrétiens enterrés dans les Catacombes. (Le Mire, *de Scriptor. Sæc. sextidecimi.*)

BOSNIE, ville épiscopale de la province de Dardanie, au diocèse de Servie, sous la métropole de Scupes. Elle est ainsi nommée d'une rivière qui n'en passe pas loin, et qui porte le même nom. Elle était autrefois du royaume d'Hongrie ; elle appartient aujourd'hui aux Turcs. Il y a un évêque du rit latin, soumis à l'archevêque de Colocz.

N...., fort zélé pour faire des prosélytes de son Église grecque, au rapport de Gennade de Constantinople, appelé communément *Georges le Scolastique*, dans sa lettre au moine Maxime. (*Oriens Christ.*, t. 2, p. 324.)

BOSOR, BOZRA ou BOSTRES (hébr., *dans son troupeau ;* autrement, *dans ses richesses*, etc.), ville au-delà du Jourdain. Moïse la donna à la tribu de Ruben (*Deuter.*, 4, 43), et Josué en fit une ville de refuge pour ceux qui avaient commis un meurtre in-

volontaire. (*Josué*, 20, 8; 21, 36.) Elle fut cédée aux lévites de la famille de Gerson pour leur servir de demeure. (*Josué*, 21, 27.) Elle était, dans l'Arabie déserte et dans l'Idumée orientale, environnée de déserts de tous côtés. Aussi l'Écriture met-elle toujours *Bosor* ou *Bozra dans la solitude.* Isaïe menace Bozra de très-grands malheurs. (*Isaïe*, 34, 6.) Il décrit un conquérant qui vient de Bozra et qui a ses habits tout couverts de sang. (*Isaïe*, 63, 1.) Ce conquérant ne paraît être autre que Judas Macchabée, qui prit Bosor ou Bozra et y fit de grands ravages. (1. *Macch.*, 5, 26, 27, 28.) Il la pilla et y mit le feu, après avoir tué tout ce qu'il y trouva de mâles.

Jérémie fait aussi de grandes menaces contre Bozra. (*Jérém.*, 48, 24, 25; et 49, 13, 22); et il nous paraît qu'elles eurent leur accomplissement lorsque Nabuchodonosor porta ses armes contre l'Idumée et les provinces voisines (Joseph., *Antiq.*, lib. 10, c. 2. Hiéronim., *in Jérém.*, 25, 32, etc.), cinq ans après la prise et la désolation de Jérusalem. Eusèbe met Bostra à vingt-quatre milles d'Adraa ou Édraï. (Eusèb., *in Onomast. voce Bozra.*) Cette ville est frontière de Ruben, de Moab, et d'Edom; aussi est-elle attribuée quelquefois à l'une, quelquefois à l'autre de ces trois provinces, parce qu'en effet elle était tantôt à l'une, tantôt à l'autre, selon que la force et le sort des armes en décidaient. On trouve des médailles de Bostres. La ville est très-célèbre dans les anciens. Divers évêques de Bostres ont signé dans les conciles. On l'attribue aussi, tantôt au pays de Galaad, tantôt à la Trachonite, quelquefois à l'Auranite, et le plus souvent à l'Arabie ou à l'Idumée. Nous ne voyons point de nécessité de multiplier les villes de Bosor ou de Bozra, comme font quelques géographes.

BOSOR (hébr., *munition* ou *vendange;* autrement, *couper*, *ôter* ou *défendre;* autrement, *dans l'angoisse*), fils de Supha (1. *Par.*, 7, 37); autrement, ville. (*Deuter.*, 4, 43.)

BOSPHORUS (hébr., *fin, consommation;* grec, *passages* ou *embouchures des eaux*), nom de pays dont parle le prophète Abdias au sujet du retour de la captivité des juifs. (*Abdias*, 1, 20.) Les interprètes sont partagés sur le détroit ou Bosphore, dont parle Abdias. Les uns l'entendent du Bosphore Cimérien, à l'extrémité du Pont-Euxin, entre cette mer et les marais Méotides; les autres du Bosphore de Thrace, qui est celui de Constantinople, ou le bras de mer entre Chalcédoine et Constantinople; ou d'autres enfin du Bosphore ou bras qui sépare l'Espagne de l'Afrique. On prétend que, dans ce dernier sentiment, la version qui lit le Bosphore se concilie plus aisément avec l'opinion des juifs et des auteurs, qui interprètent Sépharad de l'Espagne.

Il reste cependant encore une difficulté ; par *Sépharad* ou *Ephrata,* comme lisent les Septante, doit-on entendre l'Espagne ou la France, ou le pays des Sapires ou Saspires, vers la Médie, ou la ville de Hippara, dans la Mésopotamie ?

Ces détroits se nomment Bosphores ou Bospores en grec, parce qu'un bœuf les peut passer à la nage, et parce que la fille d'Inachus, transformée en génisse, passa à la nage le détroit de Thrace, entre Constantinople et Chalcédoine. Ce détroit n'a que quatre stades ou cinq cents pas de largeur.

BOSPORE, ville épiscopale de la Chersonèse, sur la côte orientale, où les eaux des marais Méotides se jettent dans le Pont-Euxin, de la province et sous la métropole de Zichie, s'appelle aujourd'hui *Vespora,* et est qualifiée, dans les anciennes notices, du titre d'archevêché. Elle a eu les huit évêques suivans :

Évêques de Bospore.

1. N...., fut enveloppé dans la ruine de Nicomédie avec l'évêque de cette ville, lorsqu'elle fut renversée par un tremblement de terre, arrivé sous l'empereur Constance en 344. (Sozomène, liv. 4, chap. 16.)

2. Eudoxe, assista en 448 au concile de Constantinople, sous Flavien, où Eutichès fut condamné, et au brigandage d'Éphèse.

3. Jean Ier, au concile célébré sous Mennas en 536.

4. André, représenté par David, diacre, au septième concile général.

5. Lucas, au concile de Photius.

6. Jean II, souscrivit au décret synodal du patriarche Alexis, en 1028.

7. N...., souscrivit à un autre décret qui règle les conditions matrimoniales des clercs. (*Jur. græc. Rom.*, l. 3, p. 211.)

8. N...., a fait un ouvrage sur la procession du Saint-Esprit, auquel répondit Barlaam de Calabre. (*Cod. Cæsareo*, 262. *Oriens Christ.*, t. 1, p. 1327.)

Cette ville a eu aussi un évêque latin, nommé François, de l'Ordre de Saint-Dominique, qui fut envoyé avec l'évêque de Chersonèse, par Andronique, empereur des Grecs, à Jean XXII. (*Voyez* Raynald, *ad ann.* 1333, n. 17, 36, 37, etc.)

BOSQUET (François), évêque de Lodève en 1648, puis de Montpellier en 1655, l'un des plus savans hommes et des plus dignes prélats du dix-septième siècle, aussi bon théologien qu'habile canoniste, naquit à Narbonne le 28 mai 1605, et fit ses premières études dans le collége de Foix à Toulouse. Il apprit avec un succès merveilleux, non-seulement les langues grecque et latine, mais encore l'hébraïque. Il fut intendant en Guienne, en Languedoc, et procureur-général au parlement de Normandie ; et il était conseiller d'État lorsqu'il fut nommé évêque de Lodève en 1648, sur la résignation de Plan-

tavit de La Pause, qui avait vécu avec lui et qui connaissait son mérite. Il fut député à Rome par le clergé, pour l'affaire des cinq propositions, et nommé à l'évêché de Montpellier après son retour. Il assista à l'assemblée générale du clergé en 1670, et demanda au Roi un coadjuteur, c'était l'abbé de Pradel, son neveu, que Sa Majesté lui accorda très-obligeamment; après quoi il ne songea plus qu'à se préparer à l'éternité. Il mourut dans son diocèse l'an 1676. Il nous a laissé, 1° d'excellentes notes sur une partie des épîtres d'Innocent III. 2° Les vies des papes d'Avignon, en latin, in-8°, 1632. 3° *Synopsis legum Michaelis Spelli*, qui est un abrégé de jurisprudence que Psellus avait composé en vers grecs pour Michel Ducas, son disciple, in-8°, 1632. 4° *Historia Ecclesiæ gallicanæ*, dont la seconde édition in-4°, 1636, est la meilleure. 5° La vie de saint Fulcran, évêque de Lodève; la publication du *Pugio fidei contra Judæos et Mauros*, de Raymond Martin, dominicain. Il l'avait tiré de la bibliothèque du collége de Foix. 6° *Discours sur la Régale*. 7° *Specimen iconis hist. Card. Mazarini*. M. Bossuet, qui a fait l'épitaphe de cet illustre prélat, l'appelle *vir summâ eruditione ac pietate inclytus*. (M. de Grefeuille, *Histoire ecclésiast. de Montpellier.*)

BOSQUIER (Philippe), né à Mons en Hainaut, se fit religieux de Saint-François. Il mourut en 1636, après avoir publié deux volumes in-fol. (Valère-André, *Bibl. belg.*)

BOSRA (hébr., de même que *Bosor*, ville. (*Genès.* 36, 33.)

BOSSIO (Donat), Milanais, se distingua vers l'an 1489, et écrivit une Chronique, ou Histoire des variations des choses humaines, depuis le commencement du Moude juqu'à son temps, et une Chronique des évêques et des archevêques de Milan jusqu'à l'an 1489. Ces deux chroniques ont été imprimées à Milan en 1492, in-fol. (Trithême, *addit.* 2.)

BOSSIO ou BOSSUS (Matthieu), de Véroue, chanoine régulier de Saint-Jean-de-Latran, mort à Padoue en 1502, a laissé divers ouvrages dont il y eut quatre éditions de son vivant. Les principaux sont: *de veris ac salutaribus animi gaudiis; de Sapientiæ cultu; de instituendo Sapientiâ animo; de tolerandis adversis; de gerendo magistratu; de immoderato mulierum cultu*. Ses lettres, au nombre de quatre cent soixante-cinq, furent imprimées avec six Sermons, à Bologne en 1483, sous le titre de *Recuperationes Fesulanæ*. (Gesner, *Bibl.* Le Mire, *de Script sæculi* 16.)

BOSSIUS (Gilles), savant jurisconsulte d'Alexandrie de la Paille, mort sénateur de Milan en 1546, a laissé les ouvrages suivans: 1° *Tractatus varii ad criminales causas pertinentes*, Venise, 1566, in-folio; et 1575, in-4°. 2° *De vectigalium conductoribus et remissione pensionum*; à Lyon, en

1566, in-fol.; à Bâle, en 1578; à Venise, avec des additions par le fils de l'auteur, en 1584, in-4°. 3° *Tractatus de Testibus.* 4° *De jure fisci, atque Principis auctoritate.* On trouve ces deux traités dans la collection des traités *de Testibus*, de Jean-Baptiste Zillet, imprimée à Venise en en 1568, pag. 749. 5° *Allegatio pro immunitate ecclesiastica.* On le trouve dans la *Catena aurea* de Jérôme Gatticus, t. 1, p. 44. 6° *Tractatus de Maleficiis*, à Bâle, 1578, in-fol. 7° *De Muneribus patrimonialibus, seu collectis*, à Milan, 1557, in-4°. 8° *Novæ Constitutiones Mediolanensis dominii, jussu Caroli V Augusti, ab eo cum septem aliis compilata.* (*Biblioth. Scriptor. Mediolan.*)

BOSSIUS (Louis), pieux et savant chanoine de Milan, mort en 1630, a composé plusieurs ouvrages de piété, savoir: 1° *Pratica della Mortificazione religioza*, à Milan, 1607, in-8°. 2° *Pratica religiosa intorno all' uso del Parlatorio*, 1623, in-8°. 3° *Catechismo per le desiderose di farsi Monaca*, in-8°. 4° *Guida spirituale all' ingresso del monastero e riccvimento dell' abito religioso*, 1625, in-8°. 5° *Exercitationes spirituales ad usum Sacerdotum*, 1626, in-12. 6° *De unione quam debet habere Sacerdos confessarius cum Deo*, 1628, in-8°. (*Biblioth. Script. Mediolan.*)

BOSSIUS (Jean-Charles), des clercs réguliers des écoles pies, a donné un cours de théologie sous ce titre: *Joannis-Caroli Bossii à sancto Francisco-Xaverio ex clericis regularibus, scholarum piarum, institutiones theologicæ in tomos IV distributæ, Romæ, ex typographia* Joannis Zempel, 1759, in-8°, 4 vol. Ce cours de théologie est très-bien fait et très-méthodique; il est puisé dans les plus savans et les meilleurs auteurs; il est destiné pour l'instruction et pour l'avancement des jeunes clercs qui étudient la théologie dans les écoles ordinaires. Il est écrit avec beaucoup de pureté et d'élégance. (*Journ. des Sav.*, 1760, p. 422.)

BOSSIUS (Jean-Ange), Milanais, de la congrégation des clercs réguliers barnabites, fleurissait dans le dix-septième siècle. Ferdinand II, grand-duc de Toscane, et Julien de Médicis, archevêque de Pise, l'honorèrent de leur confiance lorsqu'il était préfet du collége de Pise. Il fut ensuite général de sa congrégation, et s'y distingua par sa piété et par sa science. Il mourut à Rome en 1665. On a de lui: 1° *De triplici Jubilæi privilegio*, à Pise, 1635, in-fol. 2° *Moralia varia ad usum utriusque fori*, à Lyon, 1649 et 1650, trois vol. in-fol. 3° *De Effectibus contractus matrimonii*, à Venise, 1643, in-fol.; et à Lyon, en 1655, in-fol. 4° *Disceptationes morales de jurisdictione Episcoporum*, à Milan, 1638, in-4°. 5° *De Scrupulis et eorum remediis*, à Venise, 1647, in-8°. 6° *De Dote filiabus danda*, à Lyon, 1662, in-fol. 7° *De Suspensione*

indulgentiarum et facultatum à casibus et censuris, etc. 8° *Methodus serviendi Deo*, à Milan, 1656, in-12. 9° *De Patria potestate in filios*, à Lyon, 1667 et 1671, in-fol. (*Biblioth. Script. Mediolan.*)

BOSSU (Jacques Le), en latin *Bossolus*, religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Denis en France, et docteur de Sorbonne, fut un des plus ardens prédicateurs de la ligue. S'étant retiré à Rome il y fut un des consulteurs de la congrégation *de Auxiliis*, et y mourut le 7 juin 1626, âgé de plus de quatre-vingts ans. On a de lui des dialogues imprimés à Nantes, sous le titre de *Droit entre un Politique et un Catholique*, dans lesquels il avance les maximes les plus séditieuses et les plus outrées. Sur la fin de sa vie, il entreprit un ouvrage sur la Grâce, qu'il ne put achever, et qui a été imprimé en 1706, avec ce titre : *Animadversiones in 25 propositiones P. L. Molinæ*. Il finit à la seizième proposition. (*Voyez* l'Histoire des Congrégations *de Auxiliis*, et les *Mémoires de Trévoux*, de 1707.)

BOSSUET (Jacques-Bénigne), évêque de Meaux, l'une des plus grandes lumières de l'Église de France, naquit à Dijon le 27 septembre 1627, d'une famille considérable dans la robe. Consacré à l'Église dès son enfance, il commença de bonne heure à se former aux vertus qu'exigeait sa destination, et l'on vit la religion et la sagesse se développer en lui avant le temps. Il fit ses premières études à Dijon, chez les jésuites, avec beaucoup de distinction. Au sortir des humanités, il vint faire à Paris ses cours de philosophie et de théologie. Quoiqu'il fût fort jeune quand il commença celui de philosophie, il se rendit bientôt aussi savant que ses maîtres. Son génie se déploya aussi en théologie. Sa facilité et son goût pour cette science annoncèrent dès lors un défenseur à l'Église, et lui confirmèrent à lui-même sa vocation. Il reçut le bonnet de docteur le 16 mai 1652, et dès lors il se dévoua à la vérité avec tout le zèle d'un homme qui l'aimait uniquement, et il fit les sermens ordinaires avec la ferveur et les sentimens qui les ont fait établir. Il fut d'abord archidiacre et ensuite doyen de l'église de Metz, et les religionnaires de cette ville offrirent à son zèle les premières occasions de se signaler. Il composa encore dans le même temps ces fameuses Oraisons funèbres que nous avons de lui, qui sont autant de chefs-d'œuvre, et il remplit à la cour toutes les obligations d'un prédicateur apostolique. Ce courage si rare, même dans les premiers siècles de l'Église, donna de l'admiration et lui acquit une haute estime dont le Roi l'a toujours honoré. En 1669, il reçut de Sa Majesté des témoignages de cette estime, et fut fait évêque de Condom. Mais peu de temps après, le Roi lui en donna des marques plus particulières et

plus éclatantes en lui confiant l'éducation de M. le Dauphin. Ce prélat, délicat sur ses devoirs, ne pouvant accorder la résidence avec l'emploi dont le Roi le chargeait, ne balança pas à quitter son évêché. Dégagé des devoirs qu'exige le gouvernement d'un diocèse, il se donna tout entier à ceux auxquels la Providence l'appelait. Les soins du précepteur et les progrès du disciple se répandirent dans toute l'Europe avec un éclat extraordinaire. Innocent XI l'en félicita par des brefs remplis des plus grands éloges. Il composa, pour l'instruction du Prince, un Abrégé de l'Histoire de France; le Discours sur l'Histoire universelle; des traités particuliers sur toutes les parties de la philosophie; un Traité de Politique où sont établis les solides fondemens de la souveraineté des Rois et du repos des peuples, et où l'on fait voir comment les règles d'un sage gouvernement, par rapport au dedans et au dehors de l'État, conviennent avec celles de la religion. On peut juger des principes de cet ouvrage par le cinquième avertissement de M. de Meaux aux protestans, où il réfute sur cette matière les pernicieuses maximes du ministre Jurieu. Cet avertissement est d'une extrême force et mérite particulièrement d'être lu. On ne doit pas s'étonner du grand nombre d'ouvrages que ce prélat a composés parmi les occupations d'un emploi qui demandait une assiduité continuelle. Il ne se délassait d'un travail que par un autre. Au sortir de la leçon qu'il faisait au prince, un petit nombre d'amis choisis, tous distingués par leur mérite et par leur érudition, s'assemblaient chez lui. On y étudiait l'Écriture-Sainte; chacun apportait à la conférence ses recherches et ses remarques particulières, et tout était recueilli par le savant prélat qui égalait sa modestie à la supériorité que lui donnaient ses lumières. C'est de ce recueil que sont sorties les excellentes Notes qu'il a données sur les Psaumes et sur les cinq livres de Salomon en 1693. Il n'y avait encore que deux ans qu'il était auprès de Monseigneur, lorsqu'il publia le *Traité de l'Exposition*. Ce livre qui a fait tant de bruit, et dont le mérite est au-dessus du bruit qu'il a fait, avait été composé d'abord en faveur de M. l'abbé de Dangeau, dès le commencement de l'année 1668. La conversion de cet illustre abbé en fut le premier fruit; mais, peu de temps après, celle du maréchal de Turenne, instruit par M. l'abbé Bossuet, donna un nouvel éclat à cet ouvrage, dont la doctrine a été consacrée par le témoignage authentique du clergé de France, assemblé en 1682 par l'autorité du Saint-Siége et par le consentement universel de toute l'Église.

Le talent qui éclate le plus dans l'Exposition, et que M. de Meaux possédait dans un degré éminent, est celui de démêler avec une facilité merveilleuse les

questions les plus embarrassées, en écartant ce qu'on y mêle d'étranger et en présentant à l'esprit ce qu'il y a d'essentiel sous l'idée la plus nette et la plus simple. C'est ce que ce célèbre auteur fit voir dans la conférence qu'il eut avec le ministre Claude, chez madame la comtesse de Roye, en 1678, et dont il donna la relation en 1682. L'éducation de M. le Dauphin étant finie avec tout le succès qu'on pouvait espérer, le Roi nomma l'ancien évêque de Condom à l'évêché de Meaux en 1681, et lui donna, peu de temps après, la charge de premier aumônier chez madame la Dauphine. Quoiqu'à Versailles ou à Paris, il n'était pas hors de son diocèse. Ses prédications, ses réglemens, ses ordonnances, les catéchismes et les livres de prières et de piété qu'il a composés, marquent assez avec quelle application il travaillait à perfectionner les fidèles que la Providence avait commis à ses soins. En 1682, il donna le Traité de la Communion sous les deux espèces; en 1688, l'Histoire des Variations; l'année d'après, l'Explication de l'Apocalypse; en 1689, le premier des Avertissemens aux Protestans, et les cinq autres les années suivantes. Ces avertissemens sont des réfutations des Lettres pastorales de M. Jurieu, où ce ministre attaquait divers endroits de l'Histoire des Variations. Dans le temps que M. de Meaux les écrivait, il parut une réponse générale aux Variations, mise au jour par M. Basnage, confrère alors de M. Jurieu dans le ministère de Rotterdam. A cet ouvrage M. de Meaux opposa, en 1694, la Défense des Variations. Il n'est parlé dans cette défense que des révoltes de la réforme et du fameux mariage du landgrave de Hesse. Après tant de travaux, M. Bossuet ne pensait plus qu'à jouir en repos de la douceur que goûte un saint évêque dans la méditation de l'Écriture ; mais l'affaire de madame Guyon vint interrompre sa tranquillité. La pureté de la doctrine était intéressée ; il se vit obligé de faire taire dans son cœur l'amitié la plus tendre, et de sacrifier toutes ses résistances secrètes à l'amour de la vérité. Mais enfin, par ses travaux, la vérité est éclaircie et maintenue, le public est édifié, et tout le monde admire la Providence qui a menagé cette occasion avec une profonde sagesse, pour donner les deux plus grands exemples qu'on ait vus, l'un de zèle sans égards humains, que la vérité demande dans ses défenseurs; l'autre de cette humble soumission au jugement de l'Église, qu'exige des plus sublimes esprits la docilité chrétienne. Le grand nombre d'écrits composés par M. de Meaux dans toute cette contestation est sans doute encore une des vues de la Providence qui a voulu que ces écrits fussent dans l'Église une source de lumières contre les illusions qui pourraient naître à l'avenir. Au fort de la dispute,

dans la seule année 1698, à l'âge de soixante-douze ans, il a donné assez pour faire trois grands volumes de quatre à cinq cents pages chacun. Il fit voir en 1700, dans l'assemblée générale du clergé de France, de quels efforts il était encore capable. Animé du désir de conserver pure dans l'Église la doctrine de la foi et des mœurs, il fut chargé de l'examen des propositions censurées, et ce fut lui qui dressa les actes de la censure. L'année suivante, sa charité pour l'instruction des nouveaux catholiques se réveilla; il leur adressa l'un après l'autre deux petits Traités sur les Promesses de Jésus-Christ faites à l'Église; dans le second, il répond aux objections d'un ministre qui avait attaqué le premier. C'est son cœur qui parle dans ces deux instructions pastorales. Elles sont écrites d'une manière simple, mais néanmoins pleines de force et d'onction; enfin, en 1702 et en 1703, il donna les deux Instructions contre la version du nouveau Testament imprimé à Trévoux. Il mourut le 12 avril 1704, dans sa soixante-dix-septième année. On trouve dans le *Journal des Savans*, 8 septembre 1704, le catalogue de ses ouvrages, et dans celui de *Trévoux*, au mois de novembre de la même année; mais ils sont trop chers au public pour n'avoir pas été imprimés plusieurs fois. Les savans ont même trop d'intérêt à la réputation de ce grand homme pour n'avoir pas recherché avec empressement tout ce qui était sorti de sa plume, et ramassé avec soin ses éditions qui étaient devenues rares. On en donna encore une édition in-4° en 1742, par souscription. 12 vol., qui, ayant été consommée par les souscripteurs, a engagé J. B. Coignard et Antoine Boudet, en 1748, d'en donner une nouvelle. Nous allons exposer ici le plan et la méthode qu'on y a suivi. On commence par l'ordre des matières plutôt que par celui des temps.

Le premier volume contient les Psaumes et les Livres de Salomon, accompagnés de notes savantes qui, facilitant l'intelligence de la lettre, en découvrent aussi l'esprit. Ces notes sont le fruit des conférences que M. de Meaux tenait avec les plus habiles théologiens de son temps dans les heures de loisir que lui laissait l'éducation de M. le Dauphin.

Le second volume contient ce que le savant prélat a écrit en français sur quelques livres de l'Écriture-Sainte; savoir: l'Explication du Passage de la Prophétie d'Isaïe: *Ecce Virgo concipiet*, etc.; une Traduction paraphrasée du psaume 21; l'Explication de l'Apocalypse; deux Instructions au sujet de la version du nouveau Testament de Mons; le Catéchisme et les Prières ecclésiastiques du même auteur, pour l'instruction des fidèles de son diocèse.

Le troisième volume renferme le Traité de l'Exposition de la

Foi ; l'histoire des variations de l'Église protestante, et la réponse de M. de Meaux à M. Basnage. (*Voyez* ci-dessus.)

Dans le quatrième volume sont les six Avertissemens aux Protestans sur les Lettres du ministre Jurieu contre l'Histoire des Variations ; la Conférence avec M. Claude ; les Réflexions sur un écrit du même ; l'Avertissement que M. de Meaux publia pour répondre à divers ouvrages des protestans qui tendaient à prouver que différentes prophéties, entre autres celles de l'Apocalypse, avaient été accomplies en faveur de la religion prétendue réformée. La plupart des ouvrages qui composent le cinquième volume regardent encore les protestans. Le premier est un Traité de la Communion sous les deux espèces. On trouve ensuite les deux Instructions pastorales, par lesquelles il entreprit de faire voir sur quel fondement Jésus-Christ a établi son Église, et quelles sont les promesses qu'il lui a faites. Dans le temps des mouvemens que causa parmi les réformés la révocation de l'édit de Nantes, plusieurs d'entre eux rentrèrent dans le sein de l'Église, mais les ministres réformés mirent tout en œuvre pour les rappeler au calvinisme, et l'un d'entre eux publia un écrit qui avait pour titre : *Lettres pastorales aux Protestans de France qui sont tombés par la force des tourmens*. M. de Meaux entreprit de réfuter leurs différens écrits à ce sujet, par une lettre qu'il adressa aux nouveaux convertis de son diocèse ; et, comme le temps de Pâques approchait, il prit pour objet principal la communion paschale. Un nouveau converti ayant adressé à M. de Meaux un écrit où il lui proposait quelques difficultés sur l'adoration de la Croix, M. Bossuet y répondit par une lettre remplie d'instructions solides. L'ouvrage qui a pour titre : *Explication de quelques difficultés sur les Prières de la Messe*, a été fait pour un nouveau converti qui avait censuré M. de Meaux sur les difficultés tirées des liturgies. On a placé dans ce volume la Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry, ministre de Metz. C'est le premier ouvrage de M. Bossuet, comme nous l'avons remarqué ci-dessus. On voit, après le Sermon sur l'unité de l'Église, l'Instruction sur le Jubilé, et le réglement que fit M. Bossuet pour une congrégation de filles qui s'étaient dévouées à l'instruction des nouvelles catholiques ; suivent les ordonnances et statuts synodaux que M. Bossuet fit publier à Meaux, et ensuite la fameuse lettre au Pape, au sujet du livre intitulé : *Nodus Prædestinationis dissolutus*, dont le cardinal Sfondrate était auteur. On a terminé ce volume par les pièces du procès qu'eut M. de Meaux avec madame Henriette de Lorraine, abbesse de Jouarre, au sujet de l'exemption de visite que cette dame prétendait avoir

dans son abbaye, et dans tout ce qui en dépend. Le sixième et le septième volumes contiennent tout ce que M. de Meaux a écrit au sujet de l'affaire du quiétisme qui a fait tant de bruit en France. L'on voit, dans l'avertissement qui est au commencement du sixième volume, une histoire abrégée du quiétisme, de sa naissance, de ses progrès, de sa condamnation. L'excellent discours de M. Bossuet sur l'Histoire universelle forme la partie la plus considérable du huitième volume. Nous avons déjà dit que M. Bossuet le composa pour servir à l'instruction particulière de M. le Dauphin, fils de Louis XIV. Il est divisé en deux parties, et l'une et l'autre devaient suivre le fil de l'histoire depuis l'origine du monde jusqu'au siècle de Louis-le-Grand. M. Bossuet n'a mis la dernière main qu'à la première partie, qui commence avec le monde et finit au règne de Charlemagne. Il a eu deux objets principaux dans la composition de ce discours, la religion et les Empires. Sous quelque nom que ceux-ci aient paru, ces derniers naissent et se détruisent tour à tour. Les plus puissans sont ceux dont la chute fait plus de bruit, mais aucun n'a une durée constante. La religion au contraire, toujours la même, demeure ferme et inébranlable au milieu de ces violentes secousses qui changent successivement la face de tout l'univers; voilà ce que M. de Meaux veut imprimer dans l'esprit de son lecteur, et ce qu'il y grave en effet par ces caractères lumineux qui portent avec eux l'ordre, la clarté et l'évidence. Ce volume est terminé par les Oraisons funèbres que M. Bossuet a prononcées en différentes occasions, et par le discours qu'il prononça lorsqu'il fut reçu à l'Académie Française. Le neuvième volume contient les Méditations sur l'Évangile que M. de Meaux a composées pour l'instruction et l'édification des religieuses de la Visitation-de-Sainte-Marie; un Discours sur la vie cachée en Dieu; un autre sur l'acte d'abandon en Dieu; des Prières pour se préparer à la communion, et d'autres pour se préparer à la mort; une Instruction sur la Lecture de l'Écriture-Sainte pour les religieuses et les communautés. Le dixième volume contient des Élévations à Dieu sur tous les Mystères de la Religion; un Traité du Libre-Arbitre et de la Concupiscence; et enfin, un Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même.

Les deux pièces que l'on a placées au commencement des tomes onze et douze, ont pour objet deux points très-importans. Dans la première M. de Meaux traite de la nécessité de l'amour de Dieu dans le sacrement de Pénitence. La seconde est une censure que le clergé de France prononça solennellement en 1700 contre un grand nombre de propositions sur le dogme et sur la morale. Les lettres de piété et de direction qui suivent ont été écrites par M. Bossuet à une

jeune veuve qui s'était retirée dans une communauté à la Ferté-sous-Jouarre, après la mort de son mari. La réputation de ce prélat la détermina à le prier d'être son directeur et à lui confier ses peines et ses scrupules. L'on voit ensuite la lettre à l'abbesse et aux religieuses de Port-Royal, au sujet du formulaire. Enfin, ce Recueil est terminé par l'abrégé de l'Histoire de France; ouvrage composé pour l'instruction de M. le Dauphin, ou, pour parler peut-être plus exactement, par M. le Dauphin lui-même. Il n'avait point encore paru. Coignard, qui a donné cette dernière édition, avertit le public qu'il n'a point imprimé l'ouvrage de M. Bossuet, intitulé : *Defensio declarationis conventus cleri gallicani anno* 1682, *de ecclesiastica potestate*, sur l'autorité des Rois et des souverains pontifes; non plus qu'un autre touchant le livre des Réflexions morales sur le nouveau Testament, parce qu'ils ont été imprimés très-correctement depuis peu à Amsterdam, en cinq volumes et dans la même forme que les douze de son impression. (*Journal des Savans*, *de Trévoux*, 1704. *Mémoires du temps*, *avis* sur une seconde édition in-4°, 1748.)

Depuis ce temps on a imprimé à Amsterdam, 1753, en trois volumes in-4°, les OEuvres posthumes de M. Bossuet. Le premier volume contient toutes les pièces qui concernent le projet de la réunion des églises luthériennes de la confession d'Augsbourg avec l'église catholique. Le second volume contient divers traités contre MM. Simon, Dupin et autres. Le troisième renferme divers écrits sur la controverse, la morale et la théologie mystique. On a aussi de M. Bossuet un discours pour la vêture de madame La Vallière; un autre discours prononcé à l'assemblée du clergé de France le 9 octobre 1681, et les Oraisons funèbres de la Reine-mère, de la reine d'Angleterre, de la princesse Palatine, du chancelier LeTellier, et du prince de Condé. Ces Oraisons funèbres, qui sont autant de chefs-d'œuvre, ont été réimprimées souvent à Paris chez Jean Desaint, in-12.

M. Lebel a donné, dans ces derniers temps, une nouvelle édition des *OEuvres de Bossuet* qui ne laisse rien à désirer. Elle est en quarante-trois volumes in-8°, y compris la table des matières. Les premiers volumes parurent en 1815, et les derniers en 1820. Cette édition est enrichie de beaucoup de pièces nouvelles qui n'avaient pas vu le jour, de notes et de préfaces. Les matières sont classées dans un ordre méthodique et naturel. La première classe contient les ouvrages sur l'Écriture-Sainte, la deuxième ceux pour le diocèse de Meaux et le clergé de France; la troisième, les ouvrages de piété et de morale; la quatrième, ceux de controverse; la cinquième, ceux qui furent composés pour l'éducation du Dauphin; la sixiè-

me, les Lettres et les Mélanges. Nous avons une Histoire de sa vie, 4 vol. in-8°, composée sur les manuscrits originaux par monseigneur le cardinal de Bausset. Elle est fort bien écrite, et parfaitement exacte.

On a débité que M. Bossuet avait vécu marié avec mademoiselle Desvieux, et qu'il en avait eu un fils nommé Themiseuil de Saint-Hyacinthe. Nous ne répéterions point ici cette fable absurde, si nous n'en croyons la discussion utile pour écarter jusqu'à l'ombre d'un soupçon si injurieux à la mémoire d'un des plus grands hommes que la France ait produit. Voici comment cette ridicule anecdote est relevée contre M. de Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, par l'auteur de l'*Oracle des nouveaux Philosophes*, etc. 1° On défie M. de Voltaire de citer un seul livre où il soit dit que M. de Meaux a vécu marié. 2° Le conte populaire qui fait Saint-Hyacinthe son fils a été réfuté sans réplique dans le *Journal de Verdun*, avril, 1758. 3° Il est faux qu'il y ait jamais eu de contrat de mariage entre M. Bossuet et mamoiselle Desvieux ; et quand il y en aurait eu de la part de M. Bossuet encore très-jeune, on est forcé de reconnaître que mademoiselle Desvieux en fit le sacrifice, et qu'il ne fut point suivi de la célébration. 4° C'est donc une chimère de supposer qu'après la mort du prélat, ce fut la famille de mademoiselle Desvieux qui régla les reprises et les conventions matrimoniales.

BOSSUET (Jacques-Bénigne), évêque de Troyes, neveu de l'illustre évêque de Meaux, naquit en 1664. Il était licencié en théologie, et sur le point de revenir de Rome, quand son oncle lui donna ordre d'y demeurer encore avec son précepteur, l'abbé Phélippeaux, afin de poursuivre la condamnation de l'Explication des Maximes des Saints, que Fénélon venait de publier. La volumineuse correspondance de l'abbé Bossuet, insérée assez mal à propos dans les œuvres de son oncle, dont elle forme les tomes 13, 14 et 15 de l'édition in-4°, suffit pour faire voir la violence de son caractère et le peu de délicatesse qu'il porta dans cette affaire. De retour en France, il obtint l'abbaye de Saint-Lucien-de-Beauvais, et en 1716 l'évêché de Troyes, dont il se démit en 1742. Outre les nombreux ouvrages de son oncle, desquels il fut éditeur, il publia : 1° un Mandement très-solide et bien raisonné au sujet de l'Office de saint Grégoire VII, 1729, in-4°. C'est un abrégé de l'ouvrage du grand Bossuet sur les quatre articles du Clergé, de 1682. 2° *Missale sanctæ ecclesiæ Trecensis*, 1736, in-4°. Ce Missel de Troyes contient des innovations qui excitèrent entre lui et M. Languet, son métropolitain, des démêlés qui, de part et d'autre, occasionèrent divers écrits. M. de Troyes néanmoins consentit à quelques retranchemens. Il mourut à Paris le 12 juillet

1743, âgé de quatre-vingt-deux ans.

BOSTIUS (Arnoul), religieux carme. *Voyez* ARNOLDE BOSTIUS.

BOSTRA, ville autrefois des Moabites. Strabon et Ptolémée en font mention, sans nous dire quelle fut sa situation, ni de quelle province elle était. Ammien Marcellin en fait une des grandes villes d'Arabie. On dit que ce fut le lieu de la naissance de l'empereur Philippe, qui lui donna son nom dans la suite. C'était auparavant une colonie romaine. Les notices d'Hiéroclès et de l'empereur Léon en font la métropole de l'Arabie. D'autres disent qu'elle n'était originairement qu'un château. Nous la mettons dans la province d'Arabie, que l'empereur Justinien sépara du diocèse d'Orient, et qu'il ajouta à la Palestine, du temps du cinquième concile général, et du consentement du pape Vigile.

Évêques de Bostra.

1. Timon, un des sept premiers diacres.

2. Berylle, auteur d'une hérésie, au troisième siècle. (Eusèbe, l. 6, *Hist. eccl.*, c. 33.)

3. Maxime, succéda à Berylle, dont Paul de Samosate prêcha la doctrine à Antioche. C'est pourquoi on assembla plusieurs conciles contre ces nouveaux hérétiques, auxquels Maxime assista.

4. N...., qui ordonna saint Pierre, évêque de Capitoliade et martyr.

5. Nicomaque, dans l'index des Pères du concile de Nicée.

6. Tite, siégeait sous l'empire de Julien l'Apostat. Il assista au concile d'Antioche assemblé par Mélèce.

7. Bagade, dans l'index des Pères du premier concile de C. P.

8. Eulyse, soutint saint Jean Chrysostôme contre les évêques de Syrie.

9. Antioche, alla en 431 au concile d'Éphèse, où il s'attacha au parti de Jean d'Antioche, et fut pour cela déposé et excommunié. Il condamna depuis Nestorius.

10. Constantin, assista au brigandage d'Éphèse, et souscrivit à tout ce qui y fut fait. Il se rétracta à Chalcédoine.

11. Antipater, siégeait sous l'empereur Léon, auquel il écrivit sur la mort de saint Protère.

12. Julien, du temps de l'empereur Anastase, chassé de son siége pour n'être pas du sentiment de Sévère d'Antioche.

13. Jean, assista et souscrivit au cinquième concile général.

14. Siméon, auquel Anastase Ier, patriarche d'Antioche, adressa une dissertation sur le *samedi*. Elle est parmi les conciles (Tom. des *Conciles*, pag. 248.)

15. Étienne, défendit le culte des saintes images contre ceux qui le condamnaient. Son ouvrage est parmi ceux de Jean Damascène.

16. Grégoire, souscrivit le 10 octobre 1671; et le 15 novembre, le témoignage de Macaire d'An-

tioche sur l'Eucharistie, et celui de Néophyte, son successeur, (*Principes de la foi*, tom. 3. pages 736, 743.) Il condamna aussi en 1672, dans le concile de Jérusalem, les erreurs des calvinistes.

Nous n'en connaissons qu'un évêque latin, appelé Daniel, nommé par Clément VI vers l'an 1346. Il était de l'Ordre de Saint-François. (*Oriens christ.*, t. 2, pag. 853.)

L'an 242, Bérille, évêque de Bostra, qui soutenait que Notre-Seigneur, avant son incarnation, n'était pas une personne subsistante, fut condamné dans un concile tenu en cette ville. (Labbe et Hard., tom. 1.)

BOTERUS ou BOTERO (Jean), natif de Bène en Piémont, et surnommé par cette raison *Benisius* ou *Benensis*, servit de secrétaire à saint Charles Borromée, et a publié un recueil latin d'une partie des lettres qu'il avait écrites au nom de saint Charles. Ce recueil fut imprimé en 1585, in-12, à Paris, chez Thomas Perier, sous ce titre : *Joannis Boteri Benensis epistolarum illustrissimi ac reverendissimi DD. Caroli Borromæi, nomine scriptarum libri duo.* L'auteur a ajouté à la fin quelques lettres théologiques écrites sous son propre nom. Boterus, qui avait été précepteur des enfans de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et abbé de Saint-Michel *in clausula*, aujourd'hui Saint-Michel-de-l'Aiguille, entre Suze et Turin, mourut en 1608.

BOTLESHAM (Nicolas), religieux carme, ainsi nommé du lieu de sa naissance dans le comté de Cambridge en Angleterre, mourut en 1435, après avoir été docteur de Paris, et composé divers ouvrages, entre autres : *Quæstiones theologicæ ; tabulare studentium*, etc. (Pitseus, *de Script. Angl.* Lucius, *Biblioth. carm.*)

BOTRIA, évêché d'Afrique, dont on ne connaît pas la province, eut son évêque à la conférence de Carthage (ch. 149, not. 280.)

BOTRUS, torrent. *Voyez* ESCOL.

BOTRYS, ville épiscopale de la première Phénicie au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Tyr. Pline la met sur la côte de la mer dépendante du Mont-Liban. Quelques uns la confondent avec Bostra, dont nous avons parlé ci-dessus, mais sans fondement. Elle a eu les trois évêques suivans :

1. Porphyre, assista et souscrivit au concile de Chalcédoine.

2. Élie, hérétique sévérien, excommunié dans le concile de Tyr.

3. Étienne, au cinquième concile général.

BOTRYS, ville épiscopale et maritime de Phénicie, proche Tripoli, au midi de Biblos, plus ancienne que Rome et Carthage, si on s'en rapporte aux annales de Phénicie qui marquent qu'elle fut bâtie par un certain Itabale, prêtre de la déesse Astartes, qui régna à Tyr l'an du

monde 3072. Les Grecs et les Maronites ont chacun leur évêque dans cette ville. Il faut remarquer que les Maronites sont catholiques. Jean Abacuc y siégeait en 1699.

BOUC ÉMISSAIRE (hébr., *Hazael;* grec, *Apapompaios;* en latin, *Emissarius.*) C'est ainsi que l'on appelait le bouc que l'on mettait en liberté au jour de l'expiation solennelle. *Azazel,* en hébreu peut signifier *le bouc qui s'en va* ou *qui échappe.* Le jour de l'expiation solennelle les anciens du peuple présentaient au grand-prêtre deux boucs pour les péchés de tout Israël. Le grand-prêtre les recevait, les présentait devant le Seigneur à l'entrée du tabernacle de l'Alliance; il décidait ensuite, par le sort, lequel des deux serait immolé, et lequel serait envoyé en liberté : il immolait l'un et présentait devant le Seigneur celui qui devait être mis en liberté, faisait sur lui certaines prières, lui mettait les deux mains sur la tête, et confessait toutes les iniquités des enfans d'Israël, toutes leurs offenses et tous leurs péchés. Après cette confession, il chargeait la tête du bouc d'imprécations et de la peine des péchés de la multitude, et l'envoyait enfin au désert par les mains d'un homme préparé pour cela. Cet homme le menait dans un lieu désert et escarpé, et l'y laissait en liberté. Il revenait ensuite au camp; mais il n'y rentrait qu'après avoir lavé son corps et ses habits dans l'eau pure. (*Lévit.*, 16, 8, 10, 26, etc. Il y en a qui croient que l'on précipitait le bouc émissaire. *Voyez* Spencer, dans sa *Dissertation du Bouc émissaire.* Bochart, *de Animal. sacr.*, part. 1, l. 2, c. 54, p. 650 et seq. Marsham, *Canon. chronol. Ægypt.*, sæcul. 9.)

BOUCAT (le père Antoine), religieux minime de la province de Paris, lecteur en théologie et directeur général des écoles charitables de Normandie. Nous avons de lui : 1° *le Repos en Dieu*, in-12, 1696. Il enseigne, par des règles tirées de l'Écriture-Sainte, en quoi consistent la paix et le vrai repos de l'âme, et par quelles voies on y peut arriver : il donne des règles de la vie intérieure toutes opposées à celles du quiétisme. 2° *Theologia Patrum dogmatica, scholastica, positiva, in qua quidem præter capita quæ de more tractantur, quætiones de scientia Dei, de prædestinatione Sanctorum, et de gratia Mediatoris, salvo fidei dogmate, explanantur et discutiuntur in utramque partem, ut ii qui aspirant ad gradus, habeant prout libuerit, undè suam propugnent sententiam*, 5 vol. in-fol, et 20 in-4°. L'auteur assure avoir recueilli ce qu'il y a de meilleur dans les écrits des anciens théologiens, ce qu'il y a d'agréable dans les ouvrages des modernes, et ce qu'il y a de plus utile dans l'Écriture-Sainte, dans les décrétales des papes, dans les définitions des conciles, et dans les Pères de l'Église.

(*Journal des Savans*, 1697, 1718, 1723, 1724, 1726, 1728.)

BOUCHARD (Amaulry), Saintongeois, de Saint-Jean-d'Angely, président à Saintes, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, et enfin chancelier du roi de Navarre, se distingua aussi du côté des lettres. Il ne dédaigna pas de louer Rabelais; et ce fut apparemment par esprit de reconnaissance que celui-ci lui dédia deux petits monumens de l'antiquité qu'il avait sauvés du naufrage, et qui sont extrêmement rares, savoir : *ex Reliquiis venerandæ antiquitatis. Lucii Cuspidii testamentum. Item contractus venditionis, antiquis Romanorum temporibus initus. Apud Gryphium, Lugduni*, 1532. Ce n'est qu'une simple feuille in-8°. L'Épître dédicatoire dont Rabelais les a accompagnés contient quelques particularités curieuses concernant Bouchard. L'Histoire de nos premières guerres de religion fait mention d'un Amaulry ou Aimery Bouchard, aussi maître des requêtes et chancelier du roi de Navarre, qui vendit et livra perfidement son maître Antoine de Bourbon, roi de Navarre, aux Guises, en 1560. N'est-ce qu'un seul et même homme? Cela n'est point sans difficulté. Quoi qu'il en soit, nous avons de Bouchard: *Almarici Bouchardi, Angeliaci, Santonum Præsidis, τῆς γυναικείας φύτλης id est, feminei sexus apologia adversus Andræam Tiraquellum, evulgata Parisiis, apud Jodocum Badium, anno* 1522, 19 *januarii*, in-4°. A la tête de cet ouvrage, il y a une lettre latine sous ce titre : *Petrus Amicus, sodalis Franciscanus, Andreæ Tiraquello suo*. C'était un cordelier, ami commun de Bouchard et de Tiraqueau, et qui voulait apparemment prévenir les suites de leur dispute. 2° *De Architectura orbis libellus*. 3° Un Traité de l'immortalité de l'âme, que le père Labbe, *Bibliothecæ novæ manuscriptorum*, pag. 302, dit être le deux mille quarante-troisième des manuscrits de la bibliothèque du Roi. (Du Verdier, *Supplem. epitom. biblioth. Gesnerianæ*. Prosper Marchand, *Dictionnaire historique*, tom. 1, pag, 120 et suiv.)

BOUCHARD (Hugues), né à Dijon le 8 août 1605, entra dans la congrégation de l'Oratoire en 1632, et mourut à la maison de l'institution de Paris le 10 octobre 1681, après avoir passé quarante ans dans l'exercice des missions les plus pénibles. On a de lui : 1° le Catéchisme pour les Missions, qui a été souvent imprimé. 2° Le nouvel Adam expliqué par dialogues, à Paris, chez Léonard, 1667, in-12. 3° Méditations sur le Sacrement de baptême pour une retraite de dix jours, etc., à Paris, chez Josset, 1669, in-12. (Papillon, *Biblioth. des Auteurs de Bourgogne.*)

BOUCHARD, prêtre, est auteur d'une instruction catholique dans laquelle sont contenues les preuves des articles con-

testés par ceux de la religion prétendue réformée, avec les réponses à leur principales objections. (*Journal des Savans*, 1679.)

BOUCHARD, prêtre du diocèse de Besançon, docteur en théologie et en l'un et l'autre Droit, et protonotaire apostolique, a donné : 1° *Summula conciliorum generalium sanctæ romanæ Ecclesiæ*, in-12. L'auteur se propose de marquer sur chaque concile ce qui a donné lieu de l'assembler, les erreurs des hérétiques qui y ont été condamnées, et les canons qui y ont été faits sur la discipline ecclésiastique. 2° *Juris Cæsarei seu civilis institutiones novissimæ*, in-16, 2 vol. L'ordre que M. Bouchard s'est proposé de suivre est celui des *Institutes* de Justinien : il fait des observations sur notre Droit français tant pour le pays du Droit écrit que pour le pays coutumier. Dans ces observations, l'auteur prend quelquefois des dispositions particulières de quelques coutumes pour le Droit commun du pays coutumier. M. Bouchard est auteur d'un grand nombre d'autres ouvrages manuscrits dont on lit le catalogue à la fin de ses Institutions du Droit. (*Journal des Savans*, 1718, 1726.)

BOUCHE (Honoré), docteur en théologie, né à Aix en Provence l'an 1598, et mort dans la même ville le 25 mars 1671, a laissé : 1° l'Oraison funèbre de Louis XIII, qui fut imprimée à Aix l'an 1643, sous ce titre : *Le Mausolée royal dressé à l'immortelle mémoire de Louis-le-Juste*, etc. 2° Un ouvrage pour la défense de la descente de sainte Madelaine en Provence, sous ce titre : *Vindiciæ fidei et pietatis provinciæ, pro cœlitibus illius tutelaribus restituendis, adversus quosdam libellos de commentitio Lazari*, etc., *in provinciam appulsu*, à Aix, 1644, in-8°. 3° Le même ouvrage, traduit en français, augmenté et imprimé à Aix en 1663, in-4°, sous ce titre : *la Défense de la foi et de la piété de Provence pour ses saints tutélaires, Lazare et Maximin, Marthe et Magdeleine*, contre le livre Joannis Launoyi, etc. 4° La Chorographie, ou Description de la Provence et l'histoire chronologique du même pays, à Aix, deux volumes in-fol., 1664. 5° La sainte Église de Laurette, 1646, in-12.

BOUCHEL (Laurent), célèbre avocat au parlement de Paris, né à Crespi en Valois, mourut le 29 avril 1629, âgé de soixante-dix ans. On a de lui : 1° Curiosité où sont contenues les résolutions de plusieurs belles questions touchant la création du monde jusqu'au jugement, Paris, in-12. 2° Recueil des statuts et réglemens des libraires et imprimeurs de Paris, in-4°, 1620. 3° Une compilation du Droit français par ordre alphaphétique, sous le titre de *Bibliothèque du Droit français*, en 1629, trois volumes in-fol., revus par Jean Bescheser, avocat au parlement. 4° Un volume in-4° de notes sur les

Coutumes de Clermont, Senlis et Valois, imprimé en 1631. On a encore de lui, dans la bibliothèque du Roi, des journaux manuscrits où il marquait avec soin tout ce qui arrivait de son temps.

BOUCHER (Nicolas), évêque de Verdun. *Voyez* les *évêques de Verdun*.

BOUCHER (Jean), né à Paris au plus tard vers l'an 1550, était recteur de l'Université de Reims, lorsque le roi Henri III y fut sacré, le 15 février 1575, et il eut l'honneur de haranguer ce prince en cette occasion. Ayant quitté presque aussitôt la ville de Reims pour s'établir à Paris, il y enseigna la philosophie dans le collége de Bourgogne, et la théologie dans celui des Grassins. Il fut docteur et prieur de la maison de Sorbonne, recteur de l'Université, et curé de Saint-Benoît, le même qui, en 1585, prêta la chambre qu'il avait au collége de Forter pour y tenir la première assemblée de la Ligue, et qui en 1587, le 2 septembre, fit sonner le tocsin par les cloches de son église, et contribua par-là plus que tous les autres ligueurs, dont il était l'un des plus ardens, à exciter cette émotion populaire dont les suites furent si funestes à Henri III. Il continua toujours depuis à fomenter la rebellion contre ce prince, par sa plume et ses discours séditieux. C'est lui qui est l'auteur de l'infâme libelle *de justa Henrici III abdicatione è Francorum regno*, lib. 4, in-8°, à Paris, 1589, et à Lyon, 1590; augmenté de douze chapitres. Après la mort de Henri III, il prêcha encore plus violemment contre Henri IV qu'il ne voulut jamais reconnaître pour Roi, même après sa conversion, et il publia neuf sermons qu'il avait prêchés à Saint-Merry en 1596, sous le titre de *Sermons de la simulée conversion, et nullité de la prétendue absolution d'Henri de Bourbon*, etc., à Paris et à Douai en 1594, in-8°. Boucher sortit de Paris, déguisé, au milieu de la garnison espagnole, le 23 mars 1594, et se retira en Flandre où il mourut chanoine de Tournai en 1644 : « Bien changé » d'humeur, dit Mézerai, et » aussi zélé Français parmi les » étrangers qu'il avait été furieux » Espagnol en France. » On a encore de ce séditieux auteur l'Apologie de Jean Châtel, sous le nom de François Verone Constantin, in-8°, divisée en cinq parties, et imprimée en 1595 et 1620. Il a aussi écrit deux ouvrages sous le titre d'*Avis*, l'un contre l'appel que fit Richer de la condamnation de son livre sur la Puissance ecclésiastique et politique, l'autre sur le plaidoyer de La Martinière pour l'Université, contre les jésuites. Ces deux avis furent imprimés en 1612 sous le nom de Paul de Gimont, sieur d'Esclavolles. (De Thou, lib. 87, 107, *Hist. satir.* Menippée, *Journal de Henri III*. Mézerai, *Hist. de Henri IV*.)

BOUCHER D'ARGIS (Antoine Gaspard), écuyer, seigneur de

la Fontaine, né à Paris le 3 avril 1708, reçu au serment d'avocat au parlement de Paris le 3 juillet 1727, et conseiller au conseil souverain de Dombres en 1753, fit le 21 nov. 1730, dans l'hôtel-de-ville de Lyon, le discours public qu'on a coutume de faire en ce jour sur les avantages et la nécessité de l'union, qui fut imprimé la même année dans cette ville. On a aussi du même auteur, 1° plusieurs Dissertations et Mémoires qui ont été insérés dans les journaux de ce temps, tels qu'une Histoire abrégée des Journaux de jurisprudence, etc. 2° Des Mémoires sur plusieurs arrêts récens et remarquables, et des extraits raisonnés de plusieurs livres de Droit nouveaux. 3° Un Traité des Gains nuptiaux et de survie, volume in-4°, à Lyon, 1738. 4° Un Traité de la Criée des meubles au-dessus de de leur prisée, vol. in-12, 1741. 5° Des notes et additions sur le Recueil de questions de M. Bretonnier, volume in-12, 1742; le même en deux volumes in-12, 1756. 6° Des notes anonymes sur le Traité des fiefs de Billecoq, volume in-4°, 1749. 7° Des notes anonymes sur les maximes journalières du Droit français, volume in-4°, 1749. 8° Code rural, 2 vol. in-12, sans nom d'auteur, 1749. 9° L'édition de 1749 du Dictionnaire de Droit de M. de Ferrières, en deux volumes in-4°, corrigée et augmentée. 10° L'Institution au Droit français de M. Argou, corrigée et augmentée, deux volumes in-12, 1753. 11° Principes sur la nullité du mariage pour cause d'impuissance, imprimé à Paris sous le titre de Londres, en 1756. 12° L'Histoire abrégée de l'Ordre des Avocats, placée au commencement des règles pour former un avocat, édition de 1753, volume in-12. 13° Les articles de jurisprudence qui se trouvent dans l'Encyclopédie, à commencer au troisième volume, et ceux des avocats célèbres ajoutés à la nouvelle édition de Moréri, etc. (*Dictionn. de Moréri*, édition de 1759, tom. 2, sous la lettre de *Boucher d'Argis.*)

BOUCHET, *Boschetum*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située près de Vic-le-Comte, au diocèse de Clermont en Auvergne. Elle fut fondée par Robert, comte d'Auvergne, et porta d'abord le nom de Vauluisant, *Vallis-Lucida*. Le pape Célestin III confirma cette fondation par sa bulle du 13 mai 1192. On y voyait entre autres tombeaux, celui de Guy d'Auvergne, cardinal de Boulogne, qui laissa à ce monastère des rentes suffisantes pour l'entretien de douze religieux. (*Gall. christ.*, t. 2, col. 404.)

BOUCHET (Jean), procureur de Poitiers, mort en 1550, est auteur de plusieurs ouvrages. Les principaux sont, 1° les *Annales d'Aquitaine*, finissant en 1519, qui parurent d'abord à Poitiers, 1524, in-fol., puis revues et corrigées par lui-même, et continuées en 1535 à Paris, in-fol.; ensuite à Poitiers, 1607, in-fol.; continuées jusqu'au rè-

gne de Henri II, et augmentées de plusieurs pièces rares, par Abraham Mounin, en 1644, in-f°, à Poitiers. 2° Plusieurs pièces de vers, avec un abrégé de l'histoire de France où l'on voit les épitaphes de tous nos Rois, vol. in-f° à deux colonnes, imprimé à Poitiers en 1545. 3° *Épîtres morales et familières du traverseur des voies périlleuses*, Poitiers, 1545, in-fol. Ses poésies sont toutes sur différens sujets, presque tous moralisés, dont on peut voir le catalogue dans une de ses lettres aux imprimeurs, en date du mois de mai 1534. Un des plus curieux est le *Chapelet des Princes*, qui est formé de cinq dizaines de rondeaux, et d'une ballade à la fin de chaque dizaine : il y marque les vertus que les princes doivent pratiquer. 4° L'histoire et la chronique de Clotaire VI, in-4°, à Paris, 1527. 5° Le Panégyrique du chevalier sans reproche, Louis de La Tremouille, Paris, in-4°, 1527. (La Croix-du-Maine, et du Verdier-Vanprivas, *Biblioth. franç.*)

BOUCHET (Henri du), conseiller au Parlement de Paris, a rendu sa mémoire illustre et chère aux gens de lettres, en laissant sa bibliothèque à l'abbaye de St.-Victor de Paris, à condition qu'elle serait ouverte trois jours la semaine au public. Il est mort en 1654, âgé de soixante-un ans, et est enterré dans cette abbaye de St.-Victor, à laquelle il a aussi légué un revenu considérable pour l'entretien et l'amélioration de la bibliothèque.

BOUCHEUL (Joseph), avocat au siége du Dorat, capitale de la basse Marche, a laissé deux ouvrages qui ont été imprimés après son décès ; l'un est un excellent Commentaire sur la Coutume de Poitou, contenant une compilation de tous les précédens ; l'autre est un Traité des Conventions de succéder.

BOUCHIER ou BOUCHER, en latin, *Bucherius* (Gilles), jésuite, né à Arras en 1576, a laissé plusieurs ouvrages de chronologie, dont on peut voir le détail dans Sotwel.

BOUCHOUT (Alain), dominicain de la ville de Bruges sa patrie, où il fit profession le 28 décembre 1638, mourut le 5 décembre 1676, après avoir été prieur de son couvent, et composé les ouvrages suivans : 1° le Conducteur de l'Ame, qui renferme sept remèdes pour éviter le péché, en flamand, à Bruges, chez Luc Vanden Kerchove, 1660, 1664 et 1670, in-12. 2° Le Miroir des Filles dévotes, à Bruges, chez Jean Clowet, 1669. 3° *SS. Rosarii in omnes totius anni dominicas, ac præcipua Reginæ SS. Rosarii festa*, à Bruges, chez la veuve Jean Clowet, 1667, in-4°. 4° *Lux SS. Rosarii, proponens varia motiva in ejusdem propagationem*, auquel il a ajouté, *Tractatus de præclarissima SS. nominis Jesu archiconfraternitate*, à Louvain, chez Jérôme Nempeus, 1669, in-4°.

BOUDART (Jacques), né à Binche, petite ville du comté de Hainaut, à trois lieues de Mons,

après avoir fait sa licence à Louvain, fut chanoine théologal de Saint-Pierre à Lille, et y enseigna la théologie avec beaucoup de réputation et de fruit. Il mourut âgé de quatre-vingts ans, le 11 novembre 1702, après avoir fait plusieurs fondations utiles, et composé quelques ouvrages; savoir : un Cours de Théologie assez estimé, et imprimé plusieurs fois, in-4°, in-8° et in-12, etc.; *Catechismus theologicus, seu compendium manualis Theologiæ*, en 1700, à Louvain.

BOUDON (Henri-Marie), grand-archidiacre d'Évreux, né le 14 janvier 1624, à la Fère, petite ville de Thiérache en Picardie, eut pour marraine Henriette-Marie de Bourbon, fille de Henri IV, et depuis reine d'Angleterre. Marie de Médicis et Anne d'Autriche, qui se trouvaient alors à la Fère, assistèrent à son baptême. Le père du jeune Boudon étant mort, et sa mère s'étant remariée, on l'envoya à à Rouen pour y faire ses études. Il n'était pour lors âgé que de douze ans, et il faisait déjà briller les premières étincelles de cette haute piété à laquelle il parvint dans la suite. Il fit sa philosophie et sa théologie à Paris, sans que le temps qu'il donnait à l'étude lui fît rien retrancher de celui qu'il donnait aux différentes pratiques de dévotion qu'il s'était prescrites. Rien n'était plus édifiant que sa tendre piété, jointe à la charité ingénieuse qui, malgré son indigence, lui faisait trouver des moyens de soulager ceux qui étaient dans le besoin. Son zèle égalait ses autres vertus, et ses vives exhortations, soutenues de ses exemples, engagèrent plusieurs de ses condisciples à embrasser, comme lui, le parti de la vertu. Après son cours de théologie, il entra dans les Ordres sacrés; et M. de Laval lui ayant résigné l'archidiaconé d'Évreux, il alla prendre le bonnet de docteur à Bourges, avant que de se mettre en possession de cette dignité. Il en remplit toutes les fonctions avec le soin le plus exact, sans qu'elles l'empêchassent de vaquer à l'instruction des peuples pour le salut desquels il était tout brûlant de zèle. Ce fut dans cet esprit qu'il parcourut plusieurs provinces de France pour y faire des missions utiles. Il mourut à Évreux dans la soixante-dix-neuvième année de son âge, après avoir mené une vie fort éprouvée en bien des manières, et remplie de faits singuliers et extraordinaires, qu'on peut voir dans son histoire, par M. Collet, en 1753, en deux volumes in-12, imprimée chez Thomas Hérissant, rue Saint-Jacques, aussi bien que tous les ouvrages qu'il a composés, et qui lui assurent un rang distingué parmi les auteurs ascétiques et mystiques. Ces ouvrages sont : 1° Dieu seul, ou l'Association pour l'intérêt de Dieu seul, in-32. 2° L'Amour de Jésus au très-saint Sacrement de l'autel, in-32. 3° Le Règne de Dieu en l'Oraison mentale, in-12.

4° Les saintes Voies de la Croix, in-12. 5° La Vie cachée avec Jésus en Dieu, in-12. 6° La Conduite de la divine Providence, in-12. 7° La Science sacrée des Pasteurs, in-12. 8° La Science et la Pratique du Chrétien, in-12. 9° L'Homme intérieur, ou Vie du père Jean Chrysostôme, religieux pénitent. 10° Grand Secours à Notre-Dame du remède, in-12. 11° Dieu présent partout, in-24. 12° Dieu inconnu, in-24. 13° De la Profanation des Églises, in-24. 14° De la Sainteté de l'État ecclésiastique, in-12. 15° La Dévotion à la sainte Trinité, in-24. 16° La Gloire des Ames du Purgatoire, in-24. 17° Dieu seul, ou le saint Esclavage de la Mère de Dieu, in-12. 18° Le Chrétien inconnu, ou idée de la Grandeur du Chrétien, in-12. 19° La Dévotion à la sainte Vierge Marie mère de Dieu, in-12. 20° Le Malheur du Monde, in-12. 21° La vive flamme d'amour dans le bienheureux Jean de la Croix, in-12. 22° La dévotion aux neuf chœurs des saints Anges, et en particulier aux saints anges gardiens, in-18.

BOUDOT (Paul), évêque de Saint-Omer, puis d'Arras, né à Morles ou Morlau, en latin, *Mortuis aquis*, petit village sur le Doux dans le comté de Bourgogne, fut reçu docteur de Sorbonne en 1604. Jean Richardot, évêque d'Arras, l'ayant attiré dans son diocèse, il le fit official, chanoine, et ensuite archidiacre. Ce même prélat le nomma aussi grand-vicaire et archidiacre de Cambrai, après qu'il eût été transféré à cette métropole l'an 1609. Dix ans après, Boudot fut nommé à l'évêché de Saint-Omer par l'archiduc Albert et la princesse Isabelle qui l'avaient choisi auparavant pour leur prédicateur ordinaire. En 1626, il fut transféré à l'évêché d'Arras qu'il gouverna très-sagement jusqu'à sa mort, arrivée le 11 novembre 1635. Ce digne évêque était théologien, prédicateur, et savant dans les langues, surtout dans la grecque et dans l'hébraïque. On a de lui plusieurs ouvrages, savoir : 1° *Summa Theologica divi Thomæ Aquinatis recensita*, à Arras, in-fol. 2° *Pythagorica Marci Antonii de Dominis..... Nova Metempsychosis*, à Anvers, in-4°. 3° Traité du sacrement de Pénitence, à Paris, 1601, in-8°. 4° Oraison funèbre prononcée en 1612 aux obsèques de l'empereur Rodolphe II, à Arras, in-8°. 5° *Formula visitationis per totam suam diœcesim faciendæ*, à Douai, 1627, in-8°. 6° *Catechismus, sive summa doctrinæ christianæ pro diœcesi Attrebatensi :* le même catéchisme en français, à Douai, 1628, et à Arras, 1633. (Valère-André, *Biblioth. belg.*)

BOUDOT (l'abbé). On a de lui un Essai historique sur l'Aquitaine, in-8°, 1753.

BOUETTE DE BLEMUR (Jacqueline), née le 8 janvier 1618 de parens illustres et pieux, fut envoyée dès l'âge de cinq ans à une de ses tantes dans l'abbaye royale des bénédictines de la

sainte Trinité de Caen où, à onze ans, elle reçut avec ferveur l'habit de la religion. Quatre ans après, elle fut choisie pour être maîtresse des novices, et elle était prieure lorsque la duchesse de Mecklembourg la demanda pour l'aider dans l'établissement d'un monastère de bénédictines du Saint-Sacrement qu'elle voulait faire à Châtillon. Ce fut là que la mère Bouette, quoique âgée de soixante ans, se réduisit à l'humble état de novice, et préféra la dernière place de cette nouvelle maison aux abbayes qui lui furent offertes. Elle mourut le 24 mars 1696, après avoir non-seulement rempli tous les devoirs d'une fervente religieuse, mais encore composé divers ouvrages, savoir : 1° l'Année bénédictine, en 7 vol. in-4°, Paris, 1667. 2° Éloges de plusieurs personnes illustres en piété décédées dans les derniers siècles, 2 vol. in-4°, Paris, 1675. 3° Les Grandeurs de la sainte Vierge. 4° Les Exercices de la Mort. 5° La vie du père Fourier de Matincourt. 6° La vie de tous les Saints, 2 vol. in-fol. Ce dernier ouvrage est moins exact, par rapport à la narration historique, que l'*Année bénédictine ;* mais tous les deux sont écrits avec facilité, esprit et élégance. (*Journ. des Sav.*, t. 24, pag. 445.)

BOUGAINVILLE (Jean-Pierre de), avocat, né à Paris le 1er décembre 1722, mourut au château de Loches en 1763. Il fut reçu à l'académie des Inscriptions le 1er mars 1746, et à l'Académie Française le 30 mai 1754. On a de lui la traduction de l'*Anti-Lucrèce*, du latin du cardinal Polignac; une Dissertation couronnée à l'académie royale des Inscriptions, sur la question proposée : *Quels étaient les droits des métropoles grecques sur leurs colonies, et les devoirs des colonies envers leurs métropoles*, etc. De plus, il nous a aussi donné une édition de la Défense de la Chronologie de M. Fréret.

BOUGEANT (Guillaume-Hyacinthe), jésuite, né à Quimper en Bretagne le 4 novembre 1690, mourut à Paris le 7 janvier 1743 au collége de Louis-le-Grand. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° la Réfutation du sentiment du père Le Brun sur la forme de la consécration de l'Eucharistie, à Paris, 2727, in-12. 2° Traité théologique sur la forme de la consécration de l'Eucharistie, à Lyon, 1729, 2 vol. in-12. 3° Exposition de la doctrine chrétienne par demandes et par réponses, divisée en trois catéchismes ; 1° Catéchisme historique, contenant l'histoire abrégée de l'ancien et du nouveau Testament, suivie d'une instruction sur l'Église ; 2° Catéchisme dogmatique, contenant l'explication des dogmes de l'Église rapportés à la justification de l'homme ; 3° Catéchisme pratique, contenant la pratique des commandemens de Dieu et de l'Église, des conseils évangéliques, et de divers exercices de

piété, à Paris, chez Jacques Rollin, 1741, in-4°, et en 4 vol. in-12. 4° Lettre à M. l'évêque de Marseille (de Belzunce de Castelmoron) sur la mort du respectable père Porée de la compagnie de Jésus, imprimée à Paris en janvier 1741. Le père Bougeant a eu part durant plusieurs années au *Journal de Trévoux*. (*Voyez* son éloge dans ce journal, au mois de juin 1744.)

BOUGEOIR, *Cerarium*. Les évêques seuls ont conservé le droit de s'en servir communément; et quand ils officient, c'est le plus ancien aumônier qui le porte. (De Vert, *Cérém. de l'Église*, tom. 3, pag. 61.)

BOUGEREL (Joseph), prêtre de l'Oratoire, né à Aix d'une famille honorable de Provence, enseigna les belles-lettres avec applaudissement dans sa congrégation, et y remplit avec honneur les différens postes qui lui furent confiés. Il exposa sa vie pour secourir les malades dans la peste de Marseille en 1719 et 1720; et étant venu à Paris dans la maison de Saint-Honoré, il y mourut le 19 mars 1753, dans la soixante-treizième année de son âge, lorsqu'il se disposait à faire imprimer ses *Vies des hommes illustres de Provence* qui devaient former 4 vol. in-4° On a aussi de lui divers écrits consacrés pour la plupart à la mémoire de diverses personnes qui se sont distinguées dans les arts ou les sciences. Tels sont, entre autres, les éloges historiques des pères Thomassin, Le Cointe et Dubois, dont le premier se trouve au tome 1er de l'*Ancienne et nouvelle Discipline touchant les bénéfices et les bénéficiers*, édition de Paris, 1725; le second, dans les *Mémoires* du père Nicéron, tomes 4 et 10; le troisième, dans les mêmes *Mémoires*, t. 5. (*Voyez* l'éloge du père Bougerel, par M. l'abbé Goujet, qui se trouve dans le *Journal de Verdun*, mois de juin 1753.)

BOUGES (Thomas), religieux des grands augustins de la province de Toulouse, enseigna long-temps la théologie dans son Ordre, et y remplit avec une estime générale différentes places d'honneur que lui méritèrent ses vertus et ses talens. Il mourut à Paris le 17 décembre 1741, âgé de soixante-quatorze ans, après avoir composé quelques ouvrages, qui sont: 1° *Exercitationes in universos sacræ Scripturæ locos*, etc., brochure in-f° de 25 pages, imprimée à Toulouse en 1701. 2° Dissertation historique et polémique sur les soixante-dix semaines du prophète Daniel, où l'on donne des preuves de la venue du Messie, avec une explication d'un nouveau calcul de ces mêmes semaines, in-12, à Toulouse, 1702. 3° L'Histoire du saint Suaire de notre Seigneur Jésus-Christ gardé dans l'église des pères augustins de Carcassonne, avec une pratique dévote pour l'honorer, par un religieux augustin, in-12, à Toulouse, 1714. Cet ouvrage contient quelques faits histori-

ques assez curieux. 4° Une Philosophie augustinienne. 5° Une Chronologie sacrée et profane. 6° Une nouvelle édition du *Journal de Henri IV*, par Pierre de l'Étoile, avec des notes très-curieuses, à Paris, 1741, 4 vol. in-12. 7° L'Histoire ecclésiastique et civile de la ville et diocèse de Carcassonne, avec les pièces justificatives et une notice ancienne et moderne de ce diocèse, à Paris, 1741, in-4°. Cette histoire est estimée pour son exactitude, et pour les pièces curieuses et instructives qu'elle renferme.

BOUGLER (Pierre), avocat au parlement, a publié une Explication des articles et chefs du crime de lèze-majesté extraits des anciennes ordonnances, à Paris, 1622, in-8°, *et praxis criminis persequendi*, à Rouen, 1624, in-8°.

BOUHIER (Jean), président à mortier au parlement de Dijon, et l'un des quarante de l'Académie-Française, naquit à Dijon le 16 mars 1723, et mourut le 17 mars 1746 avec la réputation d'un grand magistrat et d'un savant distingué dans toute espèce de littérature. La multitude de ses ouvrages en fait la preuve. L'énumération en serait presque infinie, et n'est point d'ailleurs de notre objet; nous nous contenterons de rapporter ceux qui y ont trait. Tels sont : 1° Lettres pour et contre sur la fameuse question : *Si les solitaires appelés* Thérapeutes, *dont a parlé Philon le juif, étaient chrétiens*, in-12, à Paris, chez Jacques Étienne, 1712. Ces lettres sont au nombre de trois, dont la première et la troisième sont de M. Bouhier; la seconde est du père de Montfaucon. 2° Dissertation sur le regret en matière bénéficiale, qui a été imprimée in-4° en 1726, et dans laquelle on trouve une grande connaissance du Droit ancien et moderne, joint à cette politesse de style qui caractérise tout ce qui est sorti de la plume de cet illustre magistrat. 3° Traité de la succession des Mères en vertu de l'édit de Saint-Maur, avec une dissertation sur les droits de la mère en la succession de ses enfans, au cas de la substitution pupillaire, principalement par rapport à l'usage du parlement de Dijon.., à Dijon, 1726, in-8°. 4° Arrêt du parlement de Dijon du 19 juillet 1726, par lequel ont été jugées deux questions importantes : « 1° Qu'un fils de » famille n'avait pu faire une » donation à cause de mort au » profit de son frère sans le » consentement de son père; » 2° Qu'une pareille donation » faite par un fils de famille à » son père, et de son consente- » ment, était bonne et valable, » quoique ce consentement fût » intervenu dans l'acte..... avec » les motifs de l'arrêt.... » à Dijon, 1726, in-4°, avec quelques dissertations pour et contre sur cette matière..., à Dijon, 1728, in-4°. 5° Traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance, avec quelques pièces cu-

rieuses sur le même sujet, à Luxembourg, 1735, in-8°. 6° Question concernant les gradués, décidée par un arrêt du parlement de Dijon rendu à l'audience du 28 février 1735, avec les raisons pour et contre, et les motifs qui ont déterminé les juges; le tout dressé par M. le président Bouhier, avec les réponses du même à quelques questions à lui proposées par M. le président Espiar, concernant les matières traitées dans les institutions canoniques. Cet écrit de M. Bouhier est imprimé dans la seconde édition des *Institutions canoniques* de M. Gibert, à Paris, 1736, in-4°, au tome 2, pag. 536. 7° Remarques sur un petit livre anonyme intitulé: *Consultation sur le Traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance*, avec la consultation, 1739, in-8°. 8° Les Coutumes du duché de Bourgogne, avec les anciennes Coutumes, tant générales que locales de la même province, non encore imprimées; les observations de M. le président Bouhier, et l'histoire des commentateurs de la Coutume du duché de Bourgogne, in-fol., 2 volumes, le premier en 1742, le second en 1746, à Dijon. 9° Mémoire de M. le président Bouhier sur sa Bibliothèque, qui est à la suite de l'élégant écrit que le savant père Oudin, jésuite, a consacré à la mémoire de cet illustre magistrat, et fait imprimer à Dijon en 1746, in-4°, sous le titre de *Commentarius de vita et scriptis Joannis Buherii in senatu Burgundico præsidis infulati, Academiæ Gallicæ socii. Ad ejus nepotem Marcum Antonium Burbonnidem, scribente Francisco Odino, societatis Jesu presbytero.* (*Voyez* aussi la *Bibliothèque des Aut. de Bourgogne*, par M. l'abbé Papillon.)

BOUHOURS (Dominique), jésuite, né à Paris en 1628, entra dans la société à l'âge de seize ans. Il fut chargé de l'éducation des deux jeunes princes de Longueville, et ensuite de celle du marquis de Seignelay, fils du ministre Colbert. Il mourut à Paris au collége de Clermont, dit de Louis-le-Grand, le 27 mai 1702, en sa soixante-quinzième année, après avoir publié divers ouvrages. Nous ne parlerons que de ceux qui sont à notre sujet. Le premier est la Relation de la mort chrétienne et édifiante de Henri II, duc de Longueville, imprimée in-4° en 1663. Le second est la vie de saint Ignace, dont il y a une édition de 1683. Le troisième, les Maximes de saint Ignace, avec les sentimens de saint François-Xavier, in-12, 1683. Le quatrième, la vie de saint François-Xavier, in-4°, et en 2 vol. in-12. 5° Des traductions de plusieurs livres de piété. 6° Une traduction du nouveau Testament. Nous avons encore de lui: les Pensées ingénieuses des Saints; la vie de madame de Bellefonds, et celle du grand-maître d'Aubusson. Il nous a laissé aussi les Entretiens d'Ariste et d'Eugène, in-12, ouvrage qui eut beaucoup

de vogue dans sa naissance. Le clinquant du style, l'agrément et la variété des matières valurent à l'auteur beaucoup d'éloges. (*Voyez* Baillet, *Jugemens des savans*. Les *Mémoires de Trévoux*, mois d'août 1702; et ceux du père Nicéron, t. 2, pag. 278, et tom. 10, pag. 97.)

BOUILLAS, *Portaglonium*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux au diocèse d'Auch, fille de l'Escale-Dieu. Elle était régulière, et fut fondée vers l'an 1126. (*Gallia christ.*, tom. 1)

BOUILLART (Dom Jacques), bénédictin, né à Meulan au diocèse de Chartres, en 1669, et mort à Paris dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés le 11 décembre 1726, a laissé l'Histoire de ce monastère, imprimée à Paris en 1723, in-fol. Il a aussi donné, en 1718, le vrai Martyrologe d'Usuard, religieux bénédictin, sur l'original même d'Usuard que l'on conserve à Saint-Germain-des-Prés. (D. Le Cerf, *Biblioth. hist. et critique*.)

BOUILLAUD ou BOUILLIAUD ou plutôt BOULLIAU (Ismaël), naquit à Loudun le 28 septembre 1605, de parens qui l'élevèrent dans la religion protestante où le malheur des temps les avait eux-mêmes engagés. Il y renonça, et fit abjuration solennelle à l'âge de vingt-cinq ans, et fut ensuite prêtre. Après qu'il eut fait ses humanités, étudié la philosophie et le Droit à Poitiers, il s'appliqua fortement aux mathématiques, à la théologie, à l'histoire sacrée et profane. Nous avons de lui des ouvrages sur toutes ces sciences; mais nous n'entendons parler que de ceux qui entrent dans notre dessein. Il composa dès l'an 1640 une Dissertation, qui ne fut imprimée que dix-sept ans après, sur saint Benigne de Dijon. C'est une critique en latin de la chronologie de saint Benigne de Dijon, insérée en 1655 par le père Dom Luc d'Achéry dans le premier tome de son *Spicilège*. L'auteur de cette chronique qui vivait sous les règnes de Robert et de Henri Ier, écrit qu'en 195, dans la troisième indiction, sous le règne de l'empereur Sévère, Benigne, serviteur de Dieu, fut envoyé avec ses compagnons dans les Gaules pour y prêcher l'Évangile, que cette mission se fit par l'avis et par l'autorité de saint Polycarpe, métropolitain d'Asie, suivant le conseil de saint Irénée qui lui était apparu peu de jours avant son martyre. M. Bouilland découvre sans peine les contradictions qui se rencontrent dans ce récit. Au temps de Sévère, on ne parlait point encore d'indictions, puisqu'elles ne furent instituées que par Constantin, en 312. Le titre de métropolitain d'Asie était alors inconnu. Saint Irénée n'a pu apparaître à saint Polycarpe depuis son martyre, parce que saint Polycarpe, bien loin de lui avoir survécu, était mort trente-six ans avant lui. Il relève encore beaucoup d'autres fautes dans cette Chronique. Il doute même que saint Irénée ait été envoyé par

saint Polycarpe dans les Gaules, quoique Grégoire de Tours l'assure positivement. Son doute est fondé sur ce qu'Eusèbe ne le dit point; sur ce que l'épître des églises de Vienne et de Lyon ne le portent pas non plus; et que tout ce qu'on en peut conclure, est que quelques chrétiens d'Asie étaient venus dans les Gaules; mais son principal fondement est que si saint Irénée avait été envoyé dans les Gaules par saint Polycarpe, il y aurait célébré la fête de Pâques le même jour que saint Polycarpe la célébrait en Asie, et non le même jour que saint Victor la célébrait à Rome. Vers l'an 1649, il composa un traité en faveur des églises de Portugal, qui, depuis que ce royaume avait secoué le joug de la domination espagnole, demeuraient dépourvues d'évêques par le refus que le pape faisait de donner des bulles à ceux qui avaient été nommés par le roi Jean IV. Il décrit à ce sujet la manière d'élire dans les premiers siècles; il fait voir que ce droit appartient originairement au clergé et au peuple; qu'ensuite les Empereurs s'étant attribué une grande autorité sur la discipline de l'Église, ils usurpèrent le droit d'élire les évêques, nonobstant la résistance du clergé; qu'Adrien a été le premier qui ait donné à Charlemagne et à ses successeurs le droit d'élire et de confirmer le pape; que, dans la suite, nos Rois se rendirent maîtres des élections, ne croyant pas qu'il fût de leur intérêt de souffrir à la tête du clergé des sujets qui pourraient leur être suspects. En Espagne, le douzième concile de Tolède changea, par son sixième canon, l'usage qui avait été observé jusque-là, en donnant pouvoir à l'évêque de Tolède d'ordonner évêques ceux que le Roi aurait nommés. L'invasion des Arabes ne priva pas les rois d'Espagne de ce droit; mais les papes commencèrent vers le douzième siècle à leur ôter la liberté d'en jouir, jusqu'à ce qu'enfin ces deux puissances s'accordèrent à condition que le Roi nommerait aux évêchés, et que le pape pourvoirait les nommés. M. Bouillaud, outre ce traité, en composa encore un autre sous le nom du roi Jean IV, pour demander au clergé de France son conseil et sa médiation envers le Saint-Siége. Ces deux pièces latines ne furent imprimées qu'en 1656 à Strasbourg, in-8°. En 1649, M. Bouillaud fit imprimer au Louvre l'histoire de Ducas en grec avec une version latine et des notes. Nous avons encore de lui une réponse à M. Toinard sur le temps de la conjonction de la lune paschale avec le soleil dans la dernière année de Jésus-Christ. Il dit que la nouvelle lune, du 19 mars de l'année 33 de l'ère vulgaire, n'avait pu être aperçue en Judée au soir de ce jour-là. Il reconnaît aussi qu'il est très-probable que Jésus-Christ est mort le 3 avril de cette même année-là, et lui marque la difficulté qu'il trouve assez considérable : c'est, dit-il, l'anticipation que

Jésus-Christ a faite, célébrant la Pâque, selon la loi de Moïse, un jour avant que les juifs celébrassent la leur. La raison est assez difficile à donner de cette diversité, si l'on ne dit que les juifs manquaient à leur calendrier. Je suis trompé, ajoute-t-il, si cette question peut être jamais bien éclaircie. Il avait fait un traité latin sur la Pâque, dans lequel il soutenait que Jésus-Christ avait avancé la Pâque, quoiqu'il convienne que l'Agneau paschal s'immolait dans le temple : ce qui paraît difficile à accorder. Ce savant homme, après avoir fait plusieurs voyages en Hollande, en Italie, etc., mourut dans l'abbaye de Saint-Victor en 1694. (*Journal des Savans*, février, 1695. Dupin, dix-septième siècle, tom. 3.)

BOULAI (César-Egasse du), natif de Saint-Ellier ou Hellier (corruption du mot Hilaire), village du bas Maine, fut professeur d'humanités au collége de Navarre, greffier, recteur et historiographe de l'Université de Paris. Il mourut le 16 octobre 1678, après avoir composé plusieurs ouvrages, dont le principal est son histoire de l'Université de Paris, six vol. in-fol. en latin, qui parurent en 1667. La Faculté censura cet ouvrage, et du Boulai répondit à la censure par un autre ouvrage intitulé : *Notæ ad censuram*, qui parut la même année. On doit dire à ce sujet que, quoique l'histoire de l'Université ne soit pas sans défaut, elle est cependant très-utile, et contient quantité de pièces importantes que l'on chercherait vainement ailleurs si bien ramassées, et qui sont très-propres à faire connaître un grand nombre d'écrivains, soit français, soit étrangers, qui ont brillé dans cette première Université du royaume. On a aussi de du Boulai : *Trésor des Antiquités romaines*, où sont contenues et décrites par ordre toutes les cérémonies des Romains, imprimé en 1650, in-fol., à Paris, avec figures; ouvrage utile et plein de de recherches. *Speculum eloquentiæ*, Paris, 1658, in-12. Traité *de Decanatu nationis Gallicanæ*, Paris, 1662, in-8°. *Cæsaris Egassii Bulæi ex-rectoris academiæ Parisiensis et eloquentiæ professoris emeriti de patronis quatuor nationum Universitatis Parisiensis*; à Paris, chez Claude Thiboust, 1662, in-8°. Cet ouvrage, fort curieux, est dédié à Guillaume de Lamoignon, premier président du parlement de Paris. *Remarques sur la dignité, rang, préséance, autorité et juridiction du recteur de l'Université de Paris*, à Paris, 1668, in-4°. *Recueil des priviléges de l'Université de Paris accordés par les Rois de France depuis sa fondation jusqu'à présent*, in-4°, 1674. *Fondation de l'Université de Paris par l'empereur Charlemagne. De la Propriété et seigneurie du Pré aux Clercs. Mémoires historiques des bénéfices qui sont à la présentation et collation de l'Université de Paris*; in-4°. Les démêlés

qu'eut du Boulai avec l'Université lui donnèrent lieu de composer bien des requêtes et des *factums*, presque tous imprimés. C'est contre lui que fut faite, en 1671, la requête de Jean Goudouin qui contient plusieurs faits curieux, et où il est montré que les régens mariés peuvent être doyens de l'Université, et jouir des honneurs et priviléges de cette place.

BOULANGER, *pistor*. On a été long-temps sans boulangers publics. C'étaient les mères de famille qui faisaient le pain, comme fait Sara, dans la *Genèse*, c. 18, v. 6 et suiv. En France, il y a eu des boulangers dès le commencement de la monarchie. Il en est parlé dans les ordonnances de Dagobert II, de l'an 630, *Capit. Regum Franc.*, tom. 1, pag. 120. Saint Louis fit des statuts pour les boulangers de Paris, par lesquels il leur défendait de cuire les dimanches et les fêtes, qu'il spécifie au nombre de vingt-sept, outre celles des apôtres, dont on jeûne la veille. On doit donc dire en général qu'il n'est pas permis aux boulangers de cuire les fetes ni les dimanches, parce que la cuisson est une œuvre servile qui leur est interdite par les lois de l'Église et des Princes : cependant, ils peuvent le faire sans péché, tant pour la nécessité du prochain que pour leur propre nécessité, lorsque faute de cuire ce jour-là ils perdraient leurs pratiques et se mettraient hors d'état de subsister et de soutenir leurs familles. (Sainte Beuve, tome 3, *cas* 175 et 181, Pontas, tome 1, au mot *Dimanche*, Cas 9.)

Les boulangers ont action et privilége sur les meubles des défunts, pour la fourniture du pain pendant les six derniers mois qui ont précédé le décès. (*Arrêts rendus en la Grand'Chambre*, les 11 août 1738, 12 mai et 7 septemb. 1740.) A l'égard des fournitures antérieures aux six mois, les héritiers ne peuvent s'affranchir de l'action que les boulangers ont à ce sujet, qu'en affirmant qu'elles ont été payées, et qu'ils n'ont point de connaissance qu'elles soient dues, ou n'affirment pas qu'elles ne le sont point, les boulangers ont le même privilége sur les meubles des défunts. (Ibid.)

BOULANGER ou BOULENGER (Jules-César), jésuite, né à Loudun, entra dans la société à l'âge de vingt-quatre ans, en 1582. Il en sortit douze ans après, et y rentra en 1620. Il mourut à Cahors en 1628, au mois d'août. On a de lui, entre autres ouvrages, 1° *Diatribæ in Casaubonii excitationes de rebus sacris*, in-fol., Lugduni, 1617. 2° *De insignibus gentilitiis ducum Lotharingiorum*, in-4°, 1617. 3° *De Imperatore et Imperio romano, Magistratibus, Officiis*, etc., in-fol., Lugduni, 1618. C'est la meilleure édition. 4° *Historiarum sui temporis*, lib. 13, *ab anno* 1560, *ad annum* 1610, in-fol.; Lugduni, 1619.

BOULANGER (André), religieux augustin réformé, beau-

coup plus connu sous le nom de petit père André, avait la réputation d'être bon théologien, et prêchait avec succès. Il mêlait souvent quelques mots enjonés dans ses sermons, et disait que c'était pour réveiller ses auditeurs; mais il n'est point coupable de toutes les indécentes bouffonneries qu'on a mises sur son compte. Rien n'est plus ordinaire que d'attribuer ainsi toutes sortes de bons mots et de saillies à ceux à qui il en est effectivement échappé quelques uns. Le père André vécut soixante-deux ans dans son Ordre, y exerça deux fois la charge de provincial, et mourut âgé de quatre-vingts ans, et non pas seulement de soixante-dix-neuf, comme le dit Moréri. Le même auteur se trompe aussi en nommant ce religieux *Boulenger*, au lieu de *Boulanger*, et en lui attribuant une Oraison funèbre de Henriette Marie de Bourbon, abbesse de Chelles. Il fallait dire *de Marie de Lorraine;* car c'est ainsi que se nommait cette abbesse, comme il paraît par le titre même de cet ouvrage, que voici : *Oraison funèbre de Marie de Lorraine, abbesse de Chelles*, par le père André Boulanger, augustin; Paris, 1627, in-8°. Pour connaître le vrai caractère de ce religieux, on peut consulter les *Mélanges d'Histoire et de Littérature*, de Vigneul-Marville, t. 2, pag. 315 et 316. Le Petit P. André, dit cet auteur, « prédicateur et religieux du couvent des Petits-Augustins à Paris, était de la famille de MM. Le Boulanger, personnes d'une qualité distinguée dans la robe. Je l'ai souvent écouté; mais je n'ai jamais remarqué qu'il ait dit les impertinences qu'on lui attribue, et dont assurément il n'était point capable. Il menait une vie très-sainte et très-austère, et n'avait nulle considération pour le monde. Son talent n'était point de farder la vérité; il la présentait toute nue, sans ornement et sans voile. Toutes ses expressions étaient naïves et naturelles. Il faisait un grand usage des proverbes les plus communs et les plus populaires.... Ses comparaisons, comme ses autres figures, étaient toujours prises de ce qu'il y a de plus bas, et c'est ce qui a donné lieu aux contes qu'on a faits de lui. Un jour, un docteur de Sorbonne fut fort surpris de lui entendre comparer les quatre docteurs de l'Église latine aux quatre Rois de notre jeu de cartes. *Saint Augustin*, disait-il, *est le roi de cœur, par sa grande charité; saint Ambroise est le roi de trèfle, par les fleurs de son éloquence; saint Jérôme est le roi de pique, par son style mordant; et saint Grégoire est le roi de carreau, par son peu d'élévation*.... La reine Anne d'Autriche arrivant à son sermon, déjà commencé, il lui dit pour tout compliment : *Soyez la bien-venue, Madame, nous n'en mettrons pas plus grand pot-au-feu;* et poursui-

» vit son discours, sans le re-» prendre dès le commencement, » selon la coutume. » Cela est bien éloigné de l'*infandum*, *regina*, *jubes renovare dolorem*, qu'on prétend qu'il ait dit à cette princesse, qui n'arriva qu'après le commencement d'un de ses sermons sur la Passion. (Prosper Marchand, *Dictionnaire histor.*, tom. 1, pag. 125 et suiv.)

BOULENCOURT, *Bullencuria*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située au diocèse et à dix lieues de Troyes en Champagne. Elle fut d'abord occupée par des chanoines réguliers de saint Augustin; mais Henri, évêque de Troyes, l'ayant cédée l'an 1152 à saint Bernard, on y mit des religieux de Clairvaux, du consentement des chanoines qui embrassèrent eux-mêmes la règle de Cîteaux. Les principaux bienfaiteurs de ce monastère sont les comtes de Champagne et les seigneurs de Joinville et de Villehardouin. On y voyait dans l'église une châsse qui renfermait le corps de la bienheureuse Asceline, parente de saint Bernard. (*Gallia christ.*, tom. 3, *vet. edit.*)

BOULENOIS (Louis), reçu au serment d'avocat le 31 décembre 1705, a donné au public, en 1727, des *Questions sur les Démissions des biens*, un vol. in-8°; et en 1732, un vol. in-4°, intitulé: *Dissertations qui naissent de la contradiction des lois et des coutumes*.

BOULIER (Philibert), né à Dijon, d'une famille distinguée, fut chanoine de la cathédrale de Châlons et de la sainte chapelle de Dijon, où il mourut au mois d'octobre 1652. On a de lui: 1° *Sauve-garde du Ciel pour la ville de Dijon*, ou Remarques historiques et chrétiennes sur la sainte et miraculeuse Hostie, avec un examen de cette proposition: *On était autrefois plus gens de bien que maintenant, et néanmoins l'on ne se confessait ni communiait si souvent que maintenant*; à Dijon, 1643, in-8°. 3° *Recueil de quelques pièces pour servir à l'histoire ecclésiastique et sacrée de la ville de Dijon*; à Dijon, 1648, in-8°. 4° *Fondation, construction, économie et réglemens des hôpitaux du Saint-Esprit et de Notre-Dame-de-la-Charité de la ville de Dijon*; à Dijon, 1649. 5° *Éclaircissemens sur les lettres-patentes du Roi, du mois de juillet* 1651, *en faveur de la sainte Chapelle de Dijon*; à Dijon, 1651, in-4°. 6° *Le Devoir de l'homme chrétien*. (Papillon, *Bibliothèque des Aut. de Bourgogne*. Le P. Jacob, dans ses *illustres Écrivains de Châlons*.)

BOULLIER (M.), a écrit sur différens points de philosophie et de religion. Nous connaissons de lui les ouvrages suivans: 1° Essai philosophique sur l'âme des bêtes, où l'on trouve diverses réflexions sur la nature de la liberté, sur celle de nos sensations, sur l'union de l'âme et du corps, sur l'immortalité de l'âme; seconde édition, revue et augmentée, à laquelle on a joint un

traité des vrais principes qui servent de fondement à la certitude morale, 2 vol. in-12. 2° Remarques mêlées sur le Livre de Job, etc., à Amsterdam, 1758, in-8°. 3° Discours philosophiques : le premier sur les causes finales; le second sur l'inertie de la matière; et le troisième sur la liberté des actions humaines, in-12, 1759. (*Journal des Sav.*, 1737, 1759.)

BOUQUET (dom Martin), né à Amiens le 6 août 1685, fit profession dans l'abbaye de St.-Faron de Maux, Ordre de Saint-Benoît et congrégation de Saint-Maur, le 16 août 1706. La connaissance qu'il avait des langues hébraïque et grecque, et son goût décidé pour la littérature, déterminèrent ses supérieurs à lui confier le soin de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés de Paris, et à l'associer aux travaux de dom Bernard de Montfaucon, qu'il aida dans l'impression de plusieurs de ses ouvrages. Le père Le Long de l'Oratoire, étant mort en 1721, dom Bouquet fut chargé de la collection des historiens de France, dont il a donné huit volumes in-fol. Il avait commencé le neuvième lorsqu'il mourut le 6 avril 1754, dans le monastère de Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, à Paris, où il demeurait depuis dix-neuf ans. Il était membre honoraire de l'académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, établie à Amiens.

BOUQUET (Pierre), avocat au parlement, neveu de dom Martin qui précède, a donné le Droit public de la France, éclairci par les monumens de l'antiquité.

BOUQUIN (Charles), dominicain, né à Tarascon, et profès du couvent de Buix, de la province de Provence, a été un religieux des plus savans, des plus laborieux et des plus réguliers qu'ait eu sa province dans le dernier siècle. Il a enseigné vingt ans et prêché près de quarante, se distinguant surtout par ses controverses également fortes et solides, contre les calvinistes, qui ne pouvaient s'empêcher d'y applaudir et de les admirer. Le cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix, l'honora de son estime et de son amitié : ce qui suffirait seul pour faire son éloge. Les évêques de Gap, de Vaison, de Saint-Paul-trois-Châteaux et d'Orange, le recherchaient à l'envi pour l'opposer aux ministres des protestans, dans les villes et les bourgs où ces rebelles prêchaient publiquement leurs erreurs. Le père Bouquin montait en chaire après les ministres, et prenant le texte et la division de leurs discours, il réduisait en poudre, tant par l'Écriture-Sainte, que par les Pères et les premiers conciles, tout ce qu'ils avaient débité, confondant ainsi ces superbes sectaires, et fortifiant les catholiques contre les faux charmes de la séduction. Cette surprenante facilité à parler sur-le-champ avec tant d'avantage, était l'effet du jugement du père Bouquin, de ses lectures, et de son excel-

lente mémoire, qui ne lui laissait rien oublier de ce qu'il avait lu. Sa capacité pour le gouvernement égalait ses autres talens, et il en donna des preuves dans la charge de prieur qu'il exerça à Aix, et en quelques autres endroits. Il mourut dans son couvent de Buix le 14 février 1698, âgé de soixante-seize ans. On a de lui : 1° *Solis aquinatis splendores circa sacrosanctum Eucharistiæ mysterium, aliaque christianæ religionis arcana. Hoc est, commentarius in prosam seu canticum D. Thomæ Doctoris angelici. Lauda Sion salvatorem*, à Lyon, 1677, in-fol. 2° *Sermones apologetici, quibus sanctæ, catholicæ, ac romanæ Ecclesiæ fides contra novatores defenditur, ac propugnatur lutheranorumque et calvinistarum dogmata exploduntur, ac scripturarum oraculis Conciliorum definitionibus, antiquorum sanctorumque Patrum testimoniis ac theologicis ratiocinationibus refelluntur et confutantur*, ibid., 1689, in-fol. 3° De l'Origine, antiquité, excellence et utilité de l'état religieux en l'Église, ibid., 1689, in-8°. 4° Instructions chrétiennes et orthodoxes en forme de catéchisme, où sont expliqués les principaux articles de la foi catholique et et les points controversés, avec l'exercice journalier du chrétien, et des prières pour dire avant et après la confession et la sainte communion, dressées par ordre de l'évêque Saint-Paul-trois-Châteaux, en 1686 et 1693, in-12, à Carpentras. 5° *Annus apostolicus, sive sermones pro adventu, quadragesima, octava Sancti-Sacramenti, dominicis et festis totius anni.* L'auteur mourut lorsqu'il allait mettre cet ouvrage sous la presse : on en conserve l'original dans le couvent de Buix, avec un commentaire sur la première Épître de saint Jean, et quelques volumes de Sermons en français. (Le père Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. 2, pag. 745 et 746, et l'*Année dominicaine*, mois de septembre, tom. 1, p. 764.)

BOURAS, *Bonus-Radius*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située dans le Nivernois, à deux lieues de Varsy. Elle était de la filiation de Pontigny, et fut fondée l'an 1119. Elle dépendait pour le spirituel du diocèse d'Auxerre.

BOURCHENU (Jean-Pierre de), marquis de Valbonnai, né à Grenoble, d'un conseiller au parlement, fut reçu à la charge de premier président de la chambre des comptes en 1690, et mourut dans sa patrie en 1730. On a de lui l'Histoire du Dauphiné, en deux volumes in-fol., 1722, et des Lettres, des Dissertations, des Mémoires sur divers points d'érudition, qui ont été imprimés dans tous les journaux.

BOURCHERET (Laurent), né à Dijon, fut recteur de l'Université de Paris en 1584, licencié en 1598, et ensuite principal du collége de La Marche, où il mourut dans un âge fort avancé. On

a de lui vingt-cinq harangues sous le titre de *Laurentii Burceti orationes quinque et viginti in publicâ licentiandorum Theologorum laudationis celebritate per dies quatuor, quas paranymphum vocant*, etc., à Paris, 1584 et 1627, in-8°. A la fin de ce recueil, il y a deux pièces, dont l'une est intitulée : *Hæreticos non expellendos, non cogendos, sed nobiscum retinendos et conservandos esse;* l'autre: *Hæreticos, si ad bonam frugem redire voluerint, esse cogendos.* On a encore de lui : *De sedandarum et avellendarum Hæreseon ratione, declamationes; seu an satiùs sit Hæreticos vi et armis quàm monitis in viam rectam revocare*, à Paris, 1587, in-8°. (De Launoy, *Histoire du collége de Navarre*, in-4°, t. 1, pag. 801. Papillon, *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne.*)

BOURDAILLE (Michel), docteur en théologie de la Maison et société de Sorbonne, et vicaire-général de la Rochelle, mort au mois d'avril 1694, a laissé : 1° Théologie morale de saint Augustin, in-12, à Paris, 1686. 2° Exposition du Cantique des Cantiques, tirée des Pères et des Auteurs ecclésiastiques, in-12, 1689. 3° Théologie morale de l'Évangile, comprise dans les huit béatitudes et dans les deux commandemens d'aimer Dieu et le prochain, à Paris, 1691.

BOURDALOUE (Louis), jésuite, naquit à Bourges en 1632. Après avoir prêché quelques années en province, il vint à Paris en 1669, et toutes les chaires retentirent aussitôt de ses Sermons. Il prêcha plusieurs Avents et plusieurs Carêmes à la cour avec une satisfaction toujours nouvelle de la part de ses auditeurs, et mourut à Paris le 13 mai 1704. Le père Bretonneau, jésuite, a publié ses Sermons en 12 volumes in-12, qui ont été suivis de deux volumes d'Exhortations et Instructions chrétiennes; d'un volume de Retraite spirituelle à l'usage des Communautés religieuses, et enfin, de trois volumes sous le titre de *Pensées*, qui sont des réflexions, ou plutôt des fragmens de sermons. Tous les discours du père Bourdaloue méritent d'être marqués au sceau de l'immortalité, et on ne sait presque auxquels donner la préférence. Il semble cependant que ceux qui sont pour les dimanches de l'année ne sont pas tout-à-fait de la force des autres; mais tous ont la solidité pour partage, et ne sont qu'une suite, un enchaînement continuel de preuves et de raisonnemens solides qui convainquent l'esprit, ravissent le consentement et rendent la religion respectable aux impies mêmes et aux libertins. Le père Bourdaloue avait un génie heureux et sublime, un esprit vif et pénétrant, une connaissance exacte de ce qu'il devait savoir. Tout était orateur en lui, tours élevés, touchans, nouveaux, action pleine de feu, prononciation rapide, voix pleine, rai-

sonnante, douce, harmonieuse. Jamais orateur ne donna à ses discours plus de majesté, de noblesse, de force, de grandeur, et c'est à juste titre qu'on l'appelle *le prince des prédicateurs français*. D. Sensaric, célèbre prédicateur, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, caractérise ainsi le père Bourdaloue dans un ouvrage intitulé : *L'Art de peindre à l'Esprit*, imprimé en trois volumes in-12, à Paris, chez Lottin, 1758. « C'est là, dit-il (dans les ouvrages du père Bourdaloue), qu'on trouvera les mœurs, les passions, les grandes actions, les grands mystères, les grands motifs, les plus grands sujets, peints avec autant de force que de naïveté, avec autant de grâce que de vérité, avec autant de simplicité que d'énergie. Chez lui l'affectation de l'esprit n'ose se montrer ; on n'y découvre que le génie ; l'art n'y est pas négligé, mais il est dirigé par la nature ; on croit d'abord n'y trouver que des raisonnemens, mais tous les raisonnemens sont des images ; tout est feu, tout est âme ; c'est une rapidité de style qui renvers tout, preuve certaine que tout y est peint, et peint de main de maître ; car le seul raisonnement n'a ni cette âme, ni cette chaleur qui plaît, qui captive, qui étonne, qui ébranle, qui enlève généralement tous les suffrages. Aussi ses ouvrages sont-ils de ceux qui plaisent lorsque le goût se forme ; qu'on admire lorsque le goût est formé ; dont on sent les beautés mâles à proportion que le goût est parfait. » M. l'abbé Sicard a publié en 1812 des Sermons inédits de Bourdaloue, in-12 et in-8°. M. Lebel a donné une édition des œuvres de cet éloquent orateur, en 16 vol. in-8°. M. Méquignon fils aîné, connu depuis long-temps dans la librairie, et toujours empressé de reproduire tous les bons ouvrages, donne en ce moment une édition des OEuvres de Bourdaloue, en 16 vol. in-8°, qui surpasse, sans contredit, toutes celles que l'on a données jusqu'à présent. Elle est précédée d'un discours préliminaire sur la vie et les écrits de ce célèbre orateur.

BOURDELAGE, *jus exigendi prædicatoris vectigalis*. Redevance que l'on devait au seigneur, en argent, blé, plume ou volaille, ou de deux de ces trois choses, selon la coutume de Nivernois. Le droit de bourdelage, en Bourbonnais, était de pareille condition que le droit de taille réelle, et le mot de bourdelier se disait non-seulement du détenteur, mais aussi de l'héritage, de la redevance et du contrat, et même du seigneur auquel ce droit était dû ; *seigneur bourdelier*.

BOURDIN (Matth.), religieux de l'Ordre des Minimes, prédicateur, théologien et définiteur de la province de France, a donné la Vie et la Conduite spirituelle de mademoiselle Madelaine Vigneron, suivant les Mémoires qu'elle en a laissés par

l'ordre de son directeur. Cette vie, qui est fort singulière, a été imprimée pour la première fois en 1678, et pour la seconde, en 1689, à Paris, chez Pierre de Launay, avec approbation de plusieurs docteurs de Sorbonne et privilége. Cette seconde édition est beaucoup plus correcte que la première.

BOURDOT DE RICHEBOURG (Charles-Antoine), avocat au parlement de Paris, mort le 11 décembre 1735, âgé d'environ soixante-dix ans, était un homme très-laborieux et versé dans l'étude des belles-lettres et dans celle de la religion. On lui doit une nouvelle édition augmentée et enrichie de notes, 1° du Coutumier général, ou Corps des Coutumes générales et particulières de France, avec les notes de Toussaint Chauvelain, Julien Brodeau, Jean-Marie Ricard; les annotations de Charles Dumoulin, François Ragueau et Gabriel-Michel de La Rochemaillet, à Paris, 1724, quatre vol. in-fol. 2° Des Conférences des Ordonnances de Louis XIV, par Philippe Bornier, à Paris, 1729, 2 vol. in-4°. Il avait fort avancé un dictionnaire du Droit coutumier, lorsqu'il mourut.

BOURÉE ou BOURRÉE (Edme-Bernard), prêtre de l'Oratoire, mort à Dijon sa patrie, le 26 mai 1722, âgé de soixante-dix ans, a laissé plus de quarante volumes sur différens sujets, entre autres des Conférences ecclésiastiques; des Homélies; des Panégyriques; des Sermons des Mystères, du Carême et de l'Avent; des Méditations, etc. (*Voy.* la *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne*, par M. Papillon, tom. 1.)

BOURG (Jean du), *Burgensis*, bénédictin de Clugny, était Anglais, et vivait dans le quatorzième siècle. Il composa des Annales d'Angleterre, des Sermons, etc. (Pitséus, *de Script., Angl.*)

BOURG (Jean du), *Burgensis*, Anglais et chancelier de l'Université de Cambridge, vivait en 1380. On a de lui des Sermons; un traité des Sacremens, intitulé: *Pupilla oculi*, etc. (Pitséus, *de Script. Angl.* Possevin, *in Appar. sacr.*)

BOURG EN BRESSE, ville de France, capitale de la Bresse, au gouvernement de Bourgogne et diocèse de Lyon. Les auteurs la nomment *forum Sebusianorum* ou *burgum Tani.* Il y avait présidial et baillage ressortissant du parlement de Bourgogne, ainsi qu'élection.

Selon quelques auteurs, elle fut bâtie ou plutôt restaurée sur d'anciennes masures par les sires de Baugé. Son église principale, seule collégiale et paroissiale, est sous le vocable de la sainte Vierge. Elle était composée de seize chanoines, y compris trois dignités; savoir, prévôt, chantre et sacristain. En 1515, Léon x, à la sollicitation du duc de Savoie, l'érigea en cathédrale. Louis de Gorrevod en fut le premier évêque; il eut pour suffragant Jean Dejoly, évêque

titulaire d'Ébron. Jean-Philibert Dechales fut le second et dernier évêque. François Ier, après avoir conquis la Bresse, en obtint la suppression par une bulle de Paul III.

L'église est très-belle, quoique d'un goût gothique. On y admire le clocher qui lui sert de frontispice, et une clef pendante à la voûte du sanctuaire, qui fait l'étonnement des artistes et des curieux par son hardiesse, et que l'on nomme dans les anciens titres *opus mirificum*.

Ce fut dans le dixième siècle qu'on commença à construire, dans l'endroit où elle était avant nos troubles, un oratoire à l'occasion d'une image miraculeuse de la sainte Vierge, qu'on y trouva, et qu'on conserve encore avec une grande vénération. L'affluence du peuple s'y accrut tellement, qu'on y joignit quelques autres chapelles pour y satisfaire à la dévotion des fidèles. Le nombre des prêtres qui desservaient fut excessif; on les réduisit au nombre de cinquante-cinq, et ensuite à vingt-huit, qui furent appelés *incorporés* ou *remenbranciers*.

Jean Deloriol, évêque de Nice et prieur de Brou, fit démolir toutes les chapelles, et commença la construction de celle qui subsiste actuellement.

Il y avait dans l'enceinte de cette ville un couvent de dominicains et un de cordeliers, et hors de l'enceinte un couvent de capucins et un d'augustins; l'église de ces derniers était magnifique, soit par ses proportions, soit par la beauté et la délicatesse de la sculpture; on y admirait surtout trois mausolées en marbre des ducs de Savoie, qui étaient des chefs-d'œuvre. Il y avait un collége, un couvent de Sainte-Ursule, un de la Visitation, un de Sainte-Claire, un hôpital desservi par des religieuses sous la règle de Saint-Augustin; et dans un des faubourgs, un autre hôpital de charité pour les orphelins et autres pauvres enfans.

BOURG-DIEU, autrefois DÉOLS ou BOURG-DÉOLS, *Dolum*, *Burgidolum*, ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, dans le Berry, sur la rivière d'Inde, près de Châteaux-Roux, au diocèse de Bourges. On voit par la chronique de Dols ou Déols, qu'Ebbon, premier seigneur de Déols, fonda cette abbaye en 917; que Raoul ou Radulphe qui descendait de lui, et mourut en 952, ayant bâti une nouvelle place qu'il appela de son nom *Châteaux-Roux*, *Châteaux-Raoul*, donna le domaine du bourg de Déols à l'abbaye qui y avait été fondée par son père, et qui devint riche et puissante. Elle a subsisté jusqu'à l'an 1623 que le prince de Condé, étant allé à Rome, obtint du pape Grégoire XV la suppression de cette abbaye et de celle de Saint-Gildas, et il en unit le domaine au duché de Châteaux-Roux, après avoir fondé néanmoins, sur les biens de ces abbayes, deux collégiales, l'une dans l'église de Bourg-

Dieu, et l'autre dans celle de Saint-Martin de Châteaux-Roux, et les quatre chaires de théologie dans l'Université de Bourges, qu'il affecta aux jésuites. Au reste, le bourg de Déols était célèbre long-temps avant la fondation du monastère et dès le sixième siècle, comme nous l'apprenons de Grégoire de Tours, qui en fait mention au ch. 92 du premier livre de la Gloire des Confesseurs, où il dit que saint Germain de Paris avait été à Déols, à la basilique qui y était bâtie dès lors, pour y visiter le sépulcre de saint Lusor, appelé vulgairement *saint Ludre*. (La Martinière, *Dictionnaire géogr. Gallia christ.*, tom. 2. D. Vaissette, *Géogr. hist., eccl. et civ.*, tom. 6, pag. 518.)

BOURG-SUR-MER, ville de France, en Guyenne, dans le Bordelais, sur la Dordogne et près du Bec-d'Ambez, à cinq lieues de Bordeaux, vers le nord. Sidonius Apollinaire en parle en termes magnifiques dans le poëme qu'il adresse à Léontius, archevêque de Bordeaux. Il y avait à Bourg une abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de saint Vincent. Il n'en reste plus que l'église, où les religieux faisaient le service et vivaient en chanoines réguliers, ayant chacun leur maison particulière. On trouva dans ses ruines, l'an 1658, un sépulcre de pierre avec un corps tout entier et une fiole pleine d'eau avec une lame de plomb, sur laquelle était cette inscription : « Ici repose D. Guiraud, premier abbé » de cette église, qui la condui» sit durant trente-sept ans moins » deux jours; que son âme re» pose dans le ciel : ce saint » homme mourut l'an de l'in» carnation du Seigneur 1161. » Ainsi la fondation de ce monastère doit se reporter à l'an 1124. (La Martinière, *Dictionnaire géographique. Gallia christ.*, tom. 2, nov. edit.)

BOURG-MOYEN, *Burgus-Medius*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, sous le titre de Notre-Dame. Elle portait le nom de Bourg-Moyen, parce qu'au temps de sa fondation, la ville de Blois ne consistait qu'en trois petits quartiers appelés *Bourgs*, et que cette abbaye était située dans celui du milieu. On ne trouve plus le titre primordial de l'abbaye de Bourg-Moyen, mais on sait qu'elle était fort ancienne, qu'il y avait des chanoines séculiers au dixième siècle, et que Eudes, comte de Blois, et Berthe sa femme, lui firent une donation en 996. Les chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin y furent introduits par Geoffroi, évêque de Chartres, sous le pontificat de Calixte II, l'an 1123, et furent depuis réformés par Manassès, évêque d'Orléans, suivant l'ordre qu'il en avait reçu du pape l'an 1210. Les chanoines réguliers de la congrégation de France possédaient autrefois cette abbaye depuis l'an 1647. La manse abbatiale a été unie à l'évêché de Blois, lors de l'érection de ce

nouveau diocèse. (*Gallia christ.*, tom. 8, col. 1388.)

BOURG-SAINT-DOMNIN, ainsi appelé de saint Domnin, qui y souffrit le martyre dans la persécution de Maximilien, est entre Parme et Plaisance, sur la voie Émilienne. Quelques uns croient que c'est l'ancienne Fidentia, à qui ce Saint a donné le nom. Cette ville est de peu d'étendue, et ne contient pas deux mille âmes. Elle a eu pour seigneurs les Pallavicins; ensuite les Farnèses, ducs de Parme et de Plaisance. Clément VIII y érigea un siége épiscopal en faveur de Raynuce, duc de Parme, le 12 février 1601, et le soumit d'abord au Saint-Siége, puis à l'archevêché de Bologne; la cathédrale est dédiée à saint Domnin, martyr, protecteur de la ville. Son Chapitre est composé d'un curé qui a la charge des âmes, d'un archidiacre, d'un archiprêtre, d'un théologal et d'un pénitencier, de huit chanoines, de sept chapelains et de quelques clercs inférieurs qui ne sont point obligés au chœur. Il y a, outre cette église, trois paroisses dans la ville, trois monastères d'hommes, deux de religieuses, quatre hôpitaux. Le diocèse comprend cinq petites villes, environ quarante villages, et en tout près de trente-cinq mille âmes. Le revenu de cet évêché est de cinq cents écus. Voici les évêques qui y ont siégé.

Évêques du Bourg-Saint-Domnin.

1. Papyrius Picedus, de la petite ville d'Arcula en Ligurie, nommé par Clément VIII premier évêque du Bourg-Saint-Domnin en 1601.

2. Jean Linatus, de Parme, succéda à Papyrius le 4 décembre 1606. Il fut transféré par Paul V, à Plaisance, en 1620.

3. Alphonse Puteus, de Plaisance, nommé par Paul V le 13 janvier 1620, mourut au mois d'août 1626.

4. Raynuce Scotti, d'une illustre famille de Plaisance, référendaire des deux signatures, nommé par Urbain VIII le 22 mars 1626.

5. Philippe Casoni, de Sarzano, nommé par Innocent X en 1650, Raynuce ayant abdiqué, siégea neuf ans, et mourut le 22 juillet 1659.

6. Alexandre Pallavicini, nommé par Alexandre VII en 1660, au mois de janvier, siégea quinze ans, et mourut le 25 mars 1675.

7. Cajétan Garimberti, nommé par Clément X le 20 décembre 1675, mourut au même mois 1684.

8. Nicolas Caranza, de Gênes, primicier de la cathédrale, après deux ans et demi de vacance du siége, fut nommé au mois de novembre 1686, et mourut le 25 novembre 1697.

9. Jules della Rosa, de Parme, succéda à Nicolas l'an 1698, et mourut l'année suivante.

10. Alexandre de Roncoveteri, de Plaisance, nommé le 28 mai 1700, mourut le 31 mai 1711.

11. Adrien Sarmattei, d'Assise, nommé le 30 janvier 1713, siégeait en 1717. (*Ital. sacr.*, tom. 2, pag. 62.)

BOURG-SAINT-SEPULCRE, ville de Toscane, à six milles de Citta di Castello. Elle est située sur les bords du Tibre, à l'entrée d'une délicieuse vallée. Ughelle la met en Ombrie, sous le mont Apennin; mais elle est sous la dépendance du grand-duc. Les anciens auteurs n'en font aucune mention, parce qu'elle n'a rien de considérable. On a cru que c'était l'ancienne Biturgia dont parle Ptolémée, et qu'Ortélius appelle *Citerna;* quelques uns veulent qu'elle soit située dans le lieu où était la maison de Pline le jeune. Quoi qu'il en soit, Léon x, qui en a fait une ville épiscopale, nous apprend dans sa bulle d'érection quelle fut son origine: il dit que c'était originairement une grande forêt couverte le plus souvent de neiges, d'où elle fut appelée *Nivia*, et que deux étrangers qui revenaient du saint-sépulcre de Jérusalem, s'y étant arrêtés pour se reposer, s'endormirent auprès d'une belle fontaine, qui était assez proche; que pendant leur sommeil il leur sembla que Dieu les avait avertis d'y bâtir une église, ce qu'ils firent; qu'ensuite la dévotion y ayant attiré beaucoup de monde, on y éleva des maisons, et qu'il s'y forma enfin une ville à laquelle on donna le nom du Saint-Sépulcre, en mémoire de ces deux pèlerins. Gui Petramala, évêque d'Arezzo, chef de la faction des Gibelins, la fit fortifier, et y attira beaucoup d'habitans. On y remarquait une célèbre abbaye de l'Ordre des Camaldules, que Léon x érigea en cathédrale, et dont il nomma l'abbé premier évêque en 1515. Cette cathédrale, dédiée à saint Jean l'évangéliste, est maintenant desservie par douze chanoines, entre lesquels sont trois dignitaires; savoir, le prévôt, l'archidiacre et l'archiprêtre, qui est aussi curé. La ville est divisée en quatre paroisses. On y comptait huit monastères d'hommes, cinq de filles, outre ceux qui étaient dans le diocèse, qui peut comprendre environ cent paroisses.

Évêques du Bourg-Saint-Sépulcre.

1. Galeotti de Gratianis, abbé de Bourg, nommé évêque par Léon x, le 18 septembre 1515, mourut en 1522.

2. Léonard Tornabonus, noble florentin, conseiller de Léon x à la fin du mois d'août 1522, transféré à l'évêché d'Ajazzo en Corse, le 24 mars 1539.

3. Philippe Archintus, noble milanais, nommé par Paul III la même année, et transféré par le même pape à Saluces en 1546.

4. Alphonse Tornabonus, Florentin, transféré de Saluces le 29 octobre 1546, abdiqua en 1557.

5. Philippe Tornabonus, Florentin, en 1557.

6. Nicolas Tornabonus, frère du précédent, en 1560, mourut en 1598.

7. Alexandre Burghius, Florentin, nommé par Clément VIII, le 22 juin 1598, siégea sept ans, après lesquels Paul V le fit vicaire de Latran.

8. Jérôme Incontrus de Volterre, docteur et chanoine de la cathédrale, nommé par Paul V, à la recommandation du grand-duc, le 19 décembre 1605, mourut en 1615.

9. Jean de Gualteriis, d'Arezzo, succéda à Jérôme la même année, et mourut le 20 mai 1619.

10. Philippe Salviatus, de Florence, nommé le 20 août 1619, mourut en 1634.

11. Fr. Zanobius de Médicis, Florentin, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, autrefois pénitencier de Sainte-Marie-de-Rome, nommé au mois de juillet 1634, mourut le 17 octobre 1637, à Florence, où il fut inhumé dans l'église de Saint-Marc de son Ordre.

12. Fr. Denis Bussot, Florentin, général des Servites, nommé par Urbain VIII en 1638, mourut à Florence en 1654.

13. Chérubin, des marquis de Malespine, de l'Ordre de Saint-Dominique, nommé par Alexandre VII, le 30 août 1655, siégea onze ans, et mourut le 14 mars 1667.

14. Jean-Charles Baldovinetti, de Florence, du même Ordre, nommé le 12 décembre 1667, mourut l'année suivante, au mois de septembre.

15. Louis Malaspina, carme, nommé le 8 février 1672, mourut en 1695.

16. Grégoire Compagni, de Rome, de l'Ordre de Saint-Dominique, pénitencier de Rome, nommé le 2 janvier 1696, fut transféré, le 25 juin 1703, à Larina.

17. Jean-Laurent de Tillis, du diocèse de Florence, nommé le 21 juillet 1704, siégeait encore en 1717. (*Ital. sacr.*, t. 3, pag. 195.)

BOURGEOIS, natif de la Rochelle, et avocat à Poitiers. On a de lui une dissertation pour prouver la fausseté d'une charte de Clovis, connue sous le titre de : *Donatio Ecclesiæ sancti Hilarii Pictaviensis, per Clodovæum regem facta*, 1743.

BOURGES (M. de), chanoine de Saint-Marcel, auteur d'un Discours sur l'utilité des bibliothèques publiques, 1708.

BOURGOGNE, province de France, *Burgundia*. Il y eut, environ l'an 955, sous le pape Agapet II, un concile sur les confins de la Bourgogne. On ne sait pas au juste l'endroit dans lequel on excommunia Isuard, parce qu'il retenait injustement des biens de l'abbaye de Saint-Symphorien. (Labbe, 9. Hard. 6. *Angl.* 1.)

BOURGOING (François), troisième général de la Congréga-

tion des prêtres de l'Oratoire en France, successeur du père Gondreu, naquit à Paris en 1585, et mourut le 26 octobre 1662, âgé de soixante-dix-huit ans. Il a laissé quatre volumes d'Homélies, imprimés à Paris, in-8°, en 1651, 1654 et 1665. Il avait aussi publié, conjointement avec le père Gibieuf, les ouvrages du cardinal de Bérulle, avec un abrégé de la vie de ce grand homme. Bossuet prononça son oraison funèbre.

BOURGUEIL, *Burgolium* ou *Burgulium*, petite ville de France dans l'Anjou, avec une célèbre abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, environ à quatre lieues de Saumur. Il y eut un concile vers l'an 1154, auquel l'archevêque de Tours présida. Il s'agissait des affaires de la province de Tours. (Mansi, tom. 2, pag. 495.)

BOURGUEIL, *Burgolium*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans une petite ville du même nom, au diocèse d'Angers. Elle fut fondée en 990, sous l'invocation de saint Pierre, par Edmée, fille de Thibaut-le-Fricheur, comte de Chartres, et femme de Guillaume-tête-d'étoupe, duc de Guienne, comte de Poitiers. Cette abbaye suivait autrefois la réforme de la congrégation de Saint-Maur. (*Diction. univ. de la France.*)

BOURIGNON (Antoinette), naquit à Lille en Flandre le 13 janvier de l'an 1616. Ses parens l'ayant voulu marier, elle s'enfuit travestie en ermite. Elle changea souvent de demeures pendant toute sa vie, qui fut fort traversée à cause de la singularité de sa conduite et de ses sentimens. Elle mourut à Francker, dans la province de Frise, le 30 d'octobre 1680. Elle a laissé plusieurs Traités de piété qu'on a reliés en dix-huit ou dix-neuf volumes in-8°, et qui ont donné sujet de croire qu'elle voulait introduire une nouvelle secte dans le christianisme, tendante à tolérer toutes les religions. C'est ce qu'on peut tirer d'un livre intitulé : *Introduction faite aux vertus chrétiennes*, etc., mis au jour par M. Poiret, disciple de la Bourignon, dans lequel il forme une religion bizarre, composée du calvinisme, du quiétisme, d'un cartésianisme outré, n'affectant aucune religion particulière, et ayant pour but de les réunir ou plutôt de les confondre toutes, sous prétexte de charité et d'amour de la vérité. On appelle *Bourignonistes* ceux qui suivent la doctrine d'Antoinette Bourignon. Voyez la *Vie de mademoiselle Bourignon*, écrite par elle-même, et celle qu'un auteur anonyme y a jointe. (Hermant, *Hist. des Hérés.*, t. 2, pag. 33.)

BOURNET, *Bornetum*, abbaye premièrement de l'Ordre de Saint-Benoît, et ensuite de celui de Cîteaux, au diocèse d'Angoulême. Elle fut fondée en 1113 par Geraud de Sale, suivant la chronique d'Angoulême ; ou en 1125 par l'évêque Girard, sui-

vant une charte de 1400, que l'on voit dans le Cartulaire d'Angoulême. D'autres attribuent cette fondation au seigneur de Montmoreau, qui vivait aussi au commencement du douzième siècle. Pour résoudre ces difficultés, au sujet de la fondation de l'abbaye de Bournet, on peut dire que ce monastère fut d'abord commencé par Geraud de Sale, et qu'il fut ensuite achevé par l'évêque Gérard, etc. (*Gallia christ.*, tom. 2, col. 1050, nov. edit.)

BOURRU (Louis-Bénigne), curé de Gray en Bourgogne, est auteur des sermons intitulés : *Recueil de panégyriques et autres discours de Piété*, Paris, au Palais, chez Dumesnil, 1726, in-12.

BOURSE, en terme d'Église, est une espèce de boîte plate et carrée, faite de deux cartons joints par un bout et ouverts par l'autre, entre lesquels on met le corporal. (*Corporalis theca.*)

BOURSE, en terme de collége, est une fondation faite pour entretenir de pauvres écoliers dans les études. Les bourses ne sont pas des bénéfices, mais elles sont appelées dans le Droit *res religiosæ*. C'est pourquoi elles ne peuvent pas entrer en commerce, et il n'est pas permis de les vendre ni de les acheter. Ceux dont elles dépendent sont donc obligés à restitution, quand ils exigent quelque chose de ceux à qui ils les donnent; ce qui est d'autant plus vrai qu'elles n'ont été fondées que pour les pauvres, et que l'intention des fondateurs a été qu'on leur donnât gratuitement. On en doit dire autant de ceux qui les donneraient à des riches, ou à d'autres pauvres que ceux pour qui elles seraient fondées; comme si étant fondées pour les pauvres de la province de Picardie, par exemple, on les donnait aux pauvres de Normandie, puisqu'en ce cas on commettrait une injustice à l'égard des personnes à qui ces sortes de places appartiennent par la disposition des fondateurs. (*Mémoires du Clergé*, tom. 2.)

BOURSIER, est un écolier pourvu d'une bourse dans un collége. Un boursier ne peut ni résigner sa bourse à un autre, ni la garder quand il est riche, et qu'il n'est pas dans le cas de la fondation. Il est même obligé à restitution envers quelque pauvre écolier qui ait les conditions portées par le titre de la fondation pendant tout le temps qu'il en a joui, puisqu'il a péché contre la justice durant tout ce temps, les bourses n'ayant été fondées que pour fournir aux études des écoliers pauvres, qui, sans ce secours, ne pourraient étudier. Comme la morale ne change pas, tout ce qui vient d'être dit dans cet article et le précédent peut également s'appliquer aux bourses actuelles; soit qu'elles viennent du gouvernement, soit qu'elles viennent des particuliers, qui d'ailleurs ne peuvent faire aucune fondation sans l'autorisation du Roi. (*Mémoires du Clergé*, tom. 2.)

BOURSIER (Laurent-Franç.), prêtre, docteur de la maison de Sorbonne, né à Écouen, diocèse de Paris, le 24 janvier 1679, reçut le degré de maître-ès-arts à l'âge de quinze ans et demi. Il commença son cours de théologie en 1695, sous MM. Lestoc et Witasse, professeurs de Sorbonne, entra en licence en 1702, fut reçu en 1704 de la Maison et société de Sorbonne, ordonné prêtre à l'âge de vingt-cinq ans, et prit le bonnet de docteur en 1706. C'est alors qu'il se livra tout entier à l'étude, qui faisait son attrait dominant, et dont le premier fruit fut le fameux livre de l'Action de Dieu sur les créatures, ou la promotion physique prouvée par le raisonnement, qui parut en 1713, en deux volumes in-4° et en six volumes in-12. L'auteur n'avait que trente-un ans lorsqu'il composa cet ouvrage, auquel il ne voulut jamais mettre son nom. Il en publia beaucoup d'autres presque tous sur les matières du temps, jusqu'à sa mort arrivée le 17 février 1749, dans la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il avait été exclus de la Sorbonne en 1729, avec un grand nombre d'autres docteurs, pour son opposition à la bulle *Unigenitus*.

BOURZEIS (Amable), abbé de Saint-Martin-de-Cores, l'un des quarante de l'Académie-Française, naquit à Volvic, près de Riom en Auvergne, le 6 avril 1606, de parens catholiques. Il fut conduit à Rome à l'âge de dix-sept ans par le père Arnould, jésuite, son parent, qui avait été confesseur du Roi, et il y apprit parfaitement les langues orientales. Il fut fort estimé du pape Urbain VIII, du roi Louis XIII, des cardinaux Richelieu et Mazarin. Il se donna à la controverse, et contribua par ce moyen à la conversion du prince palatin Edouard et à celle de quelques ministres. Il mourut à Paris le 2 août 1672, et laissa beaucoup d'ouvrages: 1° Une traduction en vers grecs du poëme *de Partu virginis*, du pape Urbain VIII. 2° Un traité de l'excellence de l'Église catholique, où il déduit les raisons de ne s'en séparer jamais, selon les principes de saint Augustin. 3° Un traité intitulé: *Saint Augustin victorieux de Calvin et de Molina*, in-4°, 1652. 4° Plusieurs dissertations sur les passages de l'Écriture dont les libertins se servent pour en détruire l'autorité. 5° Divers traités sur les droits de la Reine. 6° Un volume de Sermons. 7° Lettre d'un abbé à un évêque sur la conformité de saint Augustin avec le concile de Trente, touchant la possibilité des commandemens divins, à Paris, 1649, in-4°. 8° Lettre d'un abbé à un président, sur la conformité de saint Augustin avec le concile de Trente, touchant la manière dont les justes peuvent délaisser Dieu et être ensuite délaissés de lui, à Paris, 1649, in-4°. 9° Conférences de deux théologiens molinistes sur un libelle faussement intitulé: *Les senti-*

mens de saint Augustin et de toute l'Église, à Paris, in-4°, 1650. 10° Apologie du concile de Trente et de saint Augustin, contre les nouvelles opinions du censeur latin de la lettre française d'un abbé à un évêque, à Paris, 1650. 11° Contre l'adversaire du concile de Trente et de saint Augustin, dialogue premier, où l'on découvre les contradictions étranges des dogmes théologiques du père Pétau, à Paris, 1650. 12° *Propositiones de gratia in Sorbonæ Facultate propè diem examinandæ*, in-4°, 1649. 13° *In easdem propositiones notationes*, 1649. *Quinque propositionum de gratiâ vera et catholica expositio juxta mentem S. Augustini discipulorum.* M. l'abbé d'Olivet, dans la nouvelle édition de l'Histoire de l'Académie Française de M. Pélisson, donne deux ouvrages à M. Bourzeis, dont le premier est de M. Arnauld le docteur, et le second du père Robert Quatremaires, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Le premier de ces ouvrages est l'Apologie pour les saints Pères de l'Église, défenseurs de la grâce de Jésus-Christ. Le second est, *Historia et chronica Synopsis controversiæ gotteschalcanæ*, qui est au-devant du second tome des *Vindiciæ prædestinationis et gratiæ*, du président Mauguin. L'abbé de Bourzeis signa le formulaire le 11 novembre 1661, et rétracta tout ce qu'il avait enseigné en faveur du jansénisme. (*Mémoires du temps.* Dom Le Cerf, *Biblioth. historique et critique.*)

BOUSSAC (Simon), docteur en théologie, a donné : *Noctes theologicæ seu Dissertationes ex quibus sublimes alias scientias, theologicæ aucillari colligere sit, ipsamque illis prælucere : autore S. Boussac S. T. D.* in-8°, à Paris, chez Edme Couterot, 1697. Ce sont trente discours sur divers sujets, dont plusieurs sur la théologie. L'auteur les appelle *Nuits théologiques*, parce que c'est pendant le silence de la nuit qu'il les a composés, comme dans le temps où l'esprit est moins dissipé et plus attentif à l'étude ; dans le premier, il fait l'éloge de la théologie ; le second est une dissertation qu'il intitule *Sacræ Scripturæ Thesaurus ;* dans le troisième, il prétend que les plus célèbres auteurs païens ont copié l'Écriture-Sainte sans la citer ; le quatrième est intitulé : *Arborum superstitio ;* le septième est sur la sanctification des fêtes ; le huitième, sur l'Office des ténèbres de la Semaine-Sainte ; le dixième, sur le Jubilé des chrétiens ; le douzième, sur les devoirs du médecin, par rapport à la religion ; le treizième, sur l'utilité qu'il y a pour les curés de savoir un peu de médecine ; trois discours sur les adoptions dans la religion ; le dix-septième, sur l'abstinence du vin à l'occasion de certains hérétiques qui le défendaient ; le dix-huitième, sur les mauvais effets du tabac pris immodérément. Il cite à ce

sujet un concile provincial tenu à Tarragone en 1685, par lequel il est défendu aux ecclésiastiques de prendre du tabac en poudre dans le temps qu'ils officient au chœur, et d'en prendre en pipe avant la communion et plus d'une heure après, cela sous peine d'excommunication; le dix-neuvième, sur la préférence de la main droite sur la gauche; le vingtième, sur le linge dans lequel les femmes recevaient autrefois le corps de Jésus-Christ; le vingt-unième, sur les devoirs des pères envers les enfans; le vingt-deuxième, sur les devoirs des enfans envers leurs pères; le vingt-troisième, contre les femmes qui ne nourrissent pas elles-mêmes leurs enfans; le vingt-sixième, sur deux divinités auxquels les Africains avaient recours pour obtenir de la pluie; le vingt-neuvième, sur la juridiction ecclésiastique; le dernier, sur le mot *amen*, par lequel l'Église finit ordinairement ses prières. (*Journal des Savans*, 1698, p. 162.)

BOUSSARD (Geofroi), né d'une illustre famille du Mans, vint après l'an 1456, âgé de dix-sept ans, au collége de Navarre, pour y faire ses études. Après y avoir fait ses humanités et son cours de philosophie, il reçut les degrés que l'on donne dans la faculté des Arts; et ayant perdu son père et sa mère, il se mit à enseigner des jeunes gens pour subsister. Il étudia ensuite en théologie, fit son cours de licence, et reçut le bonnet de docteur en 1489. Il travailla utilement à donner des éditions de quelques anciens, comme de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, traduite par Rufin, plus exacte que les éditions précédentes; il donna ensuite l'explication des Épîtres de saint Paul, tirée des livres de saint Augustin, par Bède, comme il le croyait. Il y joignit un jugement en forme de lettre écrite en latin, ou un examen de cette explication. Il composa en 1505 un Traité du célibat des ecclésiastiques, où il agite cette question: « Si le pape peut permettre aux » ecclésiastiques de se marier, et » à quels ecclésiastiques il peut » le permettre. » Il y traite amplement du célibat des clercs par rapport aux différens temps. Il alla à Rome, et il vint de Rome à Bologne, où il prononça le jour de la Circoncision, devant le pape Jules II, un sermon sur le nom de Jésus. Il assista au concile de Pise, et apporta, par ordre de ce concile, à l'Université de Paris, le traité de Cajétan, de l'autorité du pape et du concile. Il fit paraître en 1511 un petit traité du Sacrifice de la Messe. La même année, il fut fait chancelier de l'Église de Paris. Il donna, en 1519, un Commentaire latin in-8° sur les sept Psaumes pénitenciaux, et mit à la tête une espèce de préface, dans laquelle il blâme la coutume des auteurs qui dédient leurs ouvrages à quelques personnes qu'ils honorent, en faisant mille mensonges, afin de gagner leurs bon-

nes grâces : il avoue qu'il avait eu lui-même ce dessein. Il fait ensuite sa confession ; et, après avoir considéré le peu de fond qu'on peut faire sur la faveur des grands, qu'il s'accuse d'avoir trop recherchée, il a recours à Dieu seul, et lui offre ce petit ouvrage. Vers l'an 1518, Boussard permuta sa chancellerie avec Nicolas Dorigni, professeur en Droit canon, pour un bénéfice qui était dans le Maine.

Il se retira au Mans vers le même temps, et y mourut vers l'an 1520. (Le Mire. Dupin, *Biblioth. des Aut. ecclés.*, seizième siècle. Du Boulai, *Hist. universelle de Paris*. Launoi, *Histor. colleg. Navarr.*, tom. 2, in-4°.)

BOUSSU (Baudouin de), abbé de Cambron, Ordre de Cîteaux en Hainaut, mort le 8 novembre 1288, est auteur d'un Commentaire sur les œuvres de Pierre Lombard, surnommé *le Maître des Sentences*.

BOUTARIC (François de), célèbre jurisconsulte, né à Figeac en Quercy, le 10 août 1672, de François de Boutaric, président au bureau de l'élection de cette ville, et de Gabrielle de Boutaric, fut nommé vers l'an 1704, par le Roi, à la place de professeur de Droit français en l'Université de Toulouse. Il fut capitoul en 1707, chef de consistoire en 1710, et mourut le 2 octobre 1733, après avoir composé divers ouvrages où l'on admire la clarté jointe à l'érudition, et une justesse de raisonnement qui ne laisse rien à désirer. Ces ouvrages sont : 1° Les Instituts de Justinien conférés avec le Droit français, à Toulouse, 1738 et 1740, un volume in-4°, avec une préface de l'auteur très-estimée. 2° Explication des Ordonnances sur les matières civiles, criminelles et de commerce de 1667, 1670 et 1673, imprimée en 1743, 2 vol. in-4°. 3° Explication de l'ordonnance de Blois, du concordat et des institutions du Droit canonique, à Toulouse, 1745, un volume in-4°. 4° Explication de l'ordonnance sur les Donations, de 1731, à Avignon, en 1744, petit in-4°, imprimé de nouveau avec l'Explication des Ordonnances postérieures de Louis XV, dans un recueil de deux volumes in-4°, à Avignon, 1751. 5° Traité sur les libertés de l'Église gallicane, en 1747, petit in-4°, sans nom de ville ni d'imprimeur. 6° Traité des Droits seigneuriaux et des matières féodales, in-8°, à Toulouse, 1745; et en 1751, corrigé et augmenté. (*Dictionnaire de Moréri*, édit. de 1759.)

BOUTAULD (Michel), jésuite, né à Paris le 2 novembre 1625, et mort à Pontoise le 16 mai 1688, est auteur des ouvrages suivans, qui sont fort estimés : 1° Les Conseils de la Sagesse, ou le Recueil des Maximes de Salomon, les plus nécessaires à l'homme pour se conduire sagement, avec des réflexions sur ces maximes, à Paris, 1677, in-12. 2° Suite des Conseils de la Sagesse, à Paris, 1683, in-12. La

dernière édition est de 1749, chez Hérissant, rue St.-Jacques. 3° Le Théologien dans les conversations avec les sages et les grands du monde, à Paris, chez Cramoisi, 1683, in-4°; à Lyon, 1696, in-12; et en Hollande, 1704. On trouve à la fin l'Histoire intéressante de l'impératrice Adelaïs. 4° Méthode pour converser avec Dieu, à Paris, in-16.

BOUTHILLIER (dom Armand Jean de Rancé), abbé régulier et réformateur du monastère de la Trappe, était issu d'une famille illustre. Il eut pour père Denis, seigneur de Rancé, baron de Véret, secrétaire des commandemens de la reine de Médicis, et conseiller d'État ordinaire; et pour mère, Marguerite Joli de Fleury. Il vint au monde à Paris le 9 janvier 1626. Il se sentit dans sa jeunesse beaucoup de passion pour les belles-lettres, et y fit un si grand progrès qu'il publia à l'âge de douze ou treize ans une nouvelle édition des poésies d'Anacréon, avec des notes. Elle fut imprimée à Paris en 1639, et une seconde fois en 1647. Il composa encore une traduction de ce poète, par laquelle on pouvait connaître qu'il n'avait pas moins de goût pour la langue française que d'habileté dans la langue grecque. Les premières vues de son père étaient de le faire chevalier de Malte. Il le fit entrer dans l'état ecclésiastique. Il reçut la tonsure le 21 décembre 1635, et fut, dès l'âge de dix ans, chanoine de Notre-Dame de Paris. Peu de temps après le Roi lui donna le prieuré simple de Boulogne, proche de Chambord. Il fut ensuite pourvu de l'abbaye de Notre-Dame-du-Val, de l'Ordre de Saint-Augustin, et de celle de la Trappe. Il était encore abbé de Saint-Symphorien de Beauvais, prieur de Saint-Clémentin de Poitou, et chanoine de l'église de Tours. Il se mit dans la lecture des Pères avant que d'étudier en théologie. Il étudia depuis en Sorbonne, soutint sa tentative à l'âge de vingt-un ans, et fit ensuite sa licence avec succès. Il reçut l'Ordre de prêtrise le 22 janvier 1651, et prit le bonnet de docteur en théologie de la Faculté de Paris, le 10 de février 1654. Le cours de ses études étant fini, il entra dans le monde; mais Dieu l'appelait à quelque chose de mieux. On ne sait pas au juste de quels moyens il se servit pour l'arracher au monde; mais il est certain qu'il le conduisit peu à peu et comme par degrés à la perfection de l'état où il est parvenu. Au sortir d'une retraite qu'il fit à l'institution de l'Oratoire de Paris, il se retira à sa belle maison de campagne de Véret en Touraine, et cessa de voir le monde jusqu'à ce que Monsieur, Gaston de France, duc d'Orléans, dont il était aumônier, touché des pressentimens de la mort, lui manda de venir le trouver à Blois. Il y alla, prépara ce prince à la mort, et fut présent quand il rendit l'esprit. Après la mort de Monsieur, il se retira encore à Véret; et

après avoir consulté les évêques d'Aleth, de Pamiers, de Châlons et de Cominges, sur l'état qu'il devait embrasser, non-seulement il renonça au grand-vicariat et même à la coadjutorerie de l'archevêché de Tours, possédé par son oncle, mais il se démit encore de presque tous ses bénéfices, et résolut, malgré toutes ses répugnances, d'aller à la Trappe, pour introduire la réforme dans cette abbaye, dont les religieux vivaient dans un grand déréglement. Ne pouvant les corriger, il fit un concordat avec eux le 17 août 1662, par lequel leur maison de la Trappe fut mise entre les mains des moines de l'étroite observance de Cîteaux. Après cela, résolu entièrement d'embrasser la vie monastique, il disposa de ses biens, garda sa bibliothèque pour l'abbaye de la Trappe, et donna le prix de sa terre de Véret, qu'il vendit trois cent mille livres, à l'Hôtel-Dieu de Paris. Il fit son noviciat dans l'abbaye de Notre-Dame-de-Perseigne, le 13 juin 1663, et prononça ses vœux l'année suivante entre les mains de dom Michel Guitton, vicaire-général de l'Ordre.

On penserait peut-être que, dans une vie si obscure, un savant qui fuit l'éclat du monde aurait passé ses jours dans le silence, ou tout au plus occupé à maintenir la régularité qu'il avait établie dans son monastère, sans se vouloir mettre au grand jour par des ouvrages de littérature; et il est vrai que le dessein de ce digne abbé n'était point de rien donner au public. Il n'eut aucune part à ce qui parut d'abord de lui : je veux dire aux Entretiens de l'abbé Jean et du prêtre Eusèbe, qu'un curé recueillit des discours de M. de La Trappe, et fit imprimer en 1674. Quoique ce livre ne portât pas le nom de M. l'abbé de La Trappe, et que le public ne sût pas qu'il était de lui, il fut fort fâché qu'on eût donné ses Entretiens au public. Mais malgré la répugnance qu'il avait à se faire auteur, on le força, pour ainsi dire, de donner au public son Traité de la sainteté et des devoirs de l'état monastique : il parut en deux volumes in-4° en 1683. Ce livre est composé des Entretiens que M. l'abbé de La Trappe avait avec ses religieux, ou plutôt des discours et des exhortations qu'il leur faisait. Il y explique l'origine de l'état monastique qu'il fait d'institution divine. Il dit que saint Paul, ermite, est le premier qui, depuis la prédication de l'Évangile, embrassa la vie solitaire. Il parle ensuite des différentes espèces de moines, des vœux et de l'obligation qu'ils imposent, des devoirs du supérieur, des pénitences intérieures et extérieures qu'impose la règle du silence, de l'abstinence. Il prétend que saint Benoît n'a point permis à ses religieux l'usage d'aucune viande, excepté en cas de maladie, et fait là-dessus une assez longue dissertation. Enfin, après avoir rap-

porté ces paroles de saint Basile, que tous ceux qui se renferment dans les cloîtres ne s'ouvrent pas pour cela les portes du ciel; que plusieurs embrassent cette vie sainte, mais que tous n'en subissent pas le joug, il recommande aux religieux de rendre leur vie si pure et si sainte qu'on y trouve, s'il est possible, dans tous les endroits, des marques des miséricordes de Dieu; qu'elle fasse l'édification des hommes, la joie des anges, la confusion des démons, et qu'elle puisse être pour jamais à Jésus-Christ un sujet de gloire et de triomphe. Cet ouvrage eut ses contradicteurs dans le monde, parmi les religieux et parmi les savans. On proposa à l'auteur plusieurs difficultés auxquelles il opposa un troisième volume qui parut en 1685. Quand M. de La Trappe eut une fois vaincu la répugnance qu'il avait d'être auteur, ses ouvrages se succédèrent les uns aux autres. On vit paraître, en 1686, sa traduction des OEuvres de Dorothée sur le grec, avec la vie de ce Père. En 1689, il donna un Commentaire sur la règle de S. Benoît, composé dans le même esprit et sur les mêmes principes que les précédens traités. Le père Mège en donna un quelque temps après sur le même sujet; mais comme il contenait des maximes bien différentes de celles de M. de La Trappe, et qu'il n'était pas édifiant de voir deux religieux se contredire si ouvertement sur les points d'une règle qu'ils observaient, on supprima ce dernier. Il donna encore une version nouvelle de la règle de saint Benoît, qui fut imprimée avec de courtes notes qui ne sont pas de lui. On trouva beaucoup à redire à la carte ou réglemens qu'il avait faits dans la visite de l'abbaye de Notre-Dame-des-Clairets, et aux exhortations qu'il fit aux religieuses au commencement et à la fin de sa visite, et on désapprouva ce qu'il y avait avancé, que la lecture de l'ancien Testament ne convenait pas à des religieuses; que cette diversité de faits, d'événemens et d'histoire n'avait point de rapport à la simplicité dont elles faisaient profession. Il exceptait néanmoins les psaumes que l'on ne saurait lire avec trop de soin et d'application. Ce fut dans le même temps que parut l'instruction sur la mort de dom Muce, où l'abbé de La Trappe fait l'histoire de sa vie débordée, de sa pénitence et de sa mort : la dispute sur les études monastiques, avec le père Mabillon, s'engagea peu de temps après. Nous en parlerons dans la suite. Les instructions sur les principaux sujets de la morale chrétienne parurent en 1643, sans le consentement de l'auteur. En 1697, on fit imprimer encore à son insu la Conduite chrétienne qu'il avait composée pour son altesse royale mademoiselle de Guise. L'Abrégé des obligations des chrétiens, qu'il fait consister dans l'Imitation de Jésus-Christ dans tous ses chefs, fut publié

en 1699. La même année, on donna au public les Réflexions sur les quatre Évangiles. Les Conférences, ou Instructions sur les Épîtres et Évangiles des dimanches et des principales fêtes de l'année, et les Vêtures et Professions religieuses, ont été imprimées en quatre volumes en 1690. Les deux volumes des Maximes chrétiennes et morales furent imprimés presque en même temps. Outre ces ouvrages, on a vu paraître de temps en temps des relations de la mort des religieux de la Trappe, très-édifiantes et très-vives. On publia, depuis sa mort, les réglemens de la Trappe dont on avait déjà vu quelques abrégés; et enfin deux volumes de lettres de piété, très-propres à confirmer la haute estime que l'on avait de ses lumières et de sa sainteté. On a encore de lui une lettre à un évêque pour répondre aux plaintes et aux difficultés de dom Innocent Masson, général des chartreux, au sujet des allégations faites de leurs anciens statuts, dans les livres de la sainteté et des devoirs de la vie monastique. L'abbé de La Trappe se démit de son abbaye à cause d'une maladie qui ne lui permettait plus de suivre la communauté. Enfin, accablé d'austérités et de travail, il mourut le 16 octobre de l'an 1700, couché sur la cendre et la paille, en présence de M. l'évêque de Séez et de toute sa communauté, dans des sentimens d'une piété exemplaire. (*Mém. du temps.* Dupin, dix-septième siècle, pag. 4. *Voy.* aussi sa vie, écrite par MM. Maupeou et Marsollier, et par le père dom Pierre Le Nain.)

BOUTHRAYS ou BOTRAYS (Raoul), en latin *Rodulphus Batereius,* originaire de Chartres, naquit à Châteaudun vers l'an 1550. Il était jurisconsulte, poète et historien. On a de lui : 1° Un recueil d'arrêts et de décisions du grand-conseil, sous ce titre : *Semestrium placitorum Magni-Consilii, quæ ad beneficiorum singulares controversias pertinent,* liber 1; Paris, 1605, in-8°. 2° Deux volumes concernant l'Histoire des villes, en latin, 1610. 3° L'Histoire particulière de la ville de Chartres, en latin, 1624. 4° Une histoire latine de ce qui s'est passé de plus considérable dans la France et presque dans tout le monde, depuis 1594 jusqu'en 1610, deux volumes in-8°. 5° L'Abrégé de la vie de Nicolas Brulart, in-8°, en latin, 1624. 6° Une défense pour le roi très-chrétien, contre un libelle intitulé : *Admonitio G. G. R.* Cette défense est écrite en latin, 1626. 7° La Vie de Henri IV, aussi en latin, in-8°, 1611, etc. (*Mémoires* du père Nicéron, tom. 37.)

BOUTILLER (Jean), jurisconsulte, autrefois fort suivi et fort renommé, mais aujourd'hui presqu'inconnu, était Flamand, selon Valère André, qui le nomme *Boteillier* ou *Bottelgier,* et qui le fait naître à Mortagne, vulgairement Mortaigne, entre

Valenciennes et Tournai. La Croix du Maine, du Verdier, Naudé, du Cange et Simon, le regardent tous comme Français. La Croix du Maine, qui lui donne le titre de sieur de Froit-Mont, et du Verdier, ne le qualifient que conseiller du Roi; mais Carondas et d'autres lui donnent, aussi bien que Valère André, la qualité de conseiller au parlement de Paris; et c'était effectivement son titre, comme on le peut voir à la tête du seul ouvrage qui nous reste de lui. La Croix du Maine le représente comme écrivant en 1460; Naudet le met au nombre des savans qui illustrèrent le règne de Louis XI, et Pasquier dit que son livre commence par le 22 juillet 1492, la dernière année du règne de Charles VII. Mais ils se trompent, comme le prouve sans réplique le testament de Boutiller, qui est du 16 septembre 1402. Le seul ouvrage qu'on ait de lui est sa *Somme rurale*, ou *grand Coutumier général*, imprimé diverses fois dès le quinzième siècle, et souvent depuis. La plus ancienne édition, que nous sachions, est intitulée : *Somme rurale*, contenant la pratique de Court-Laye, et fut faite à Abbeville (probablement par Jean Dupré et Pierre Gérard), en 1488, in-folio. Quoiqu'elle porte dans quelques éditions le titre de *grand Coutumier général*, ce n'est rien moins qu'un recueil de toutes les coutumes de France, comme ces termes en font d'abord naître l'idée, mais simplement la pratique, la coutume si l'on veut, en un mot l'usage général, ordinaire et journalier de la jurisprudence française du temps de l'auteur. Aussi Claude Berroyer et Eusèbe de Laurière ne l'ont-ils point considéré comme tel, et l'ont nommément rejeté de leur liste des Coutumiers généraux, mise à la tête de leur *Bibliothèque des Coutumes*, imprimée à Paris, chez Nic. Gosselin, en 1699, in-4°. La plupart des éditions de la *Somme rurale*, postérieures à la première, ont été accompagnées des commentaires de quelques jurisconsultes; d'autres ont pris soin de la traduire en leur langue; d'autres lui ont donné de grands éloges. Parmi ces derniers, voici comme en parle M. Simon, cet exact et judicieux bibliothécaire des écrivains de Droit, *Biblioth.*, tom. 1, pages 61 et 232. « Bouthiller, dit-il, est auteur de » la *Somme rurale*, que M. Cujas a appelé un très-bon livre, » *optimus liber*, et dont Denys » Godefroy a assuré qu'il était » aussi nécessaire pour apprendre ce qui est d'usage, que le » Code de Justinien l'était pour » l'intelligence du Droit. Et il » ne faut pas juger, ajoute-il, » du mérite de la *Somme rurale* » par le style et la rusticité, » mais plutôt par les belles décisions qui y sont contenues. » Valère André, *Biblioth. belg.*, pag. 454. La Croix du Maine, *Biblioth. franc.*, pag. 658. Go-

defroy, dans sa préface sur une édition de la *Somme rurale*, où il dit d'elle :

Quæ tibi dat codex, *quæ dant* digesta, *quod* usus.
Ruralis paucis hæc tibi summa *dabit.*

(Prosper Marchand, *Dictionnaire historique*, tom. 1, p. 144 et suiv.)

BOUTON (François), jésuite de Franche-Comté, mort à Lyon en servant les pestiférés, le 7 octobre 1628, âgé de cinquante ans, en avait passé près de vingt dans les missions du Levant. On a de lui : 1° Un lexicon hébraïque, volume in-fol. que l'on conserve manuscrit dans le collége de la Trinité à Lyon. 2° Une Théologie spirituelle, partagée en six livres, et une traduction du grec de saint Dorothée, aussi manuscrite. 3° Un grand Dictionnaire syriaque, non achevé et manuscrit. (Sotwel, *Biblioth. script. societ. Jesu.* Le père Colonia, jésuite, *Histoire littéraire de Lyon*, tom. 2, p. 751.)

BOUTREUX (Jacques), sieur d'Étiau, né au Pont-de-Cé en Anjou, et mort vers l'an 1682, a laissé deux ouvrages contre Charles Miron, évêque d'Angers. Le premier est un Examen des Cahiers, ou pièces que ce prélat avait fait imprimer contre Pierre Garande, archidiacre d'Angers. Le second est, de la Puissance royale sur la police de l'Église, contre les maximes de M. l'évêque d'Angers, à Paris, in-8°, 1625. (*Mémoires du Temps.* Le Long, *Biblioth. hist. de la France*, pag. 132 et 201.)

BOUVERI (Gabriel), évêque d'Angers, mort le 10 février 1572, a laissé une traduction française du Pastoral de saint Grégoire ; le Guide des Curés ; la Méthode pour recevoir les Sacremens, par Jean Gerson, avec une longue préface, un catéchisme et des statuts. Ce prélat assista à la vingt-quatrième et vingt-cinquième session du concile de Trente, et il y opina le premier pour la résidence des évêques. (Fra-Paolo, *Hist. du Concile de Trente*, liv. 7. L'*ancien Gallia christ.*, t. 2, p. 147.)

BOUVET (Joachim), jésuite français, célèbre missionnaire en Chine, mort à Pékin le 29 juin 1730, a laissé quelques ouvrages touchant ce vaste empire.

BOUZONIE (Jean), jésuite, natif de Bordeaux, entra dans la société en 1663, à l'âge de dix-sept ans, et mourut à Poitiers le 30 octobre 1726. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Hymni tres sancti Thomæ de Villanova*, 1670. 2° Cantiques sur la naissance de notre Seigneur Jésus-Christ. 3° Douze Preuves pour la conception immaculée de la sainte Vierge, à Poitiers. 4° Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, à Poitiers, 1686. 5° Portrait de Louis-le-Grand, roi de France, à Bordeaux, 1686, in-4°. 6° Mausolée de M. Jean de Gourgue, président

au parlement de Bordeaux, à Bordeaux. 7° Science de la mort des Saints, à Poitiers, 1692. 8° Entretien de Théotime et de Philothée, sur la dévotion au sacré cœur de Jésus, à Poitiers, 1697. 9° Histoire de l'Ordre des Religieuses filles de Notre-Dame, à Poitiers, 1697, in-4°, deux tomes. (Le père Oudin, jésuite.)

BOUZONVILLE, *Bosonis-Villa*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans un bourg du même nom, au diocèse de Metz en Lorraine, entre Sar-Louis et Thionville, sur les bords de la Nide allemande. Elle fut fondée et dédiée à la Sainte-Croix en 1033, par Adalbert d'Alsace, comte de Metz, à qui on donne aussi le nom de duc de Lorraine dans quelques monumens de ce siècle-là. Ce prince, à son retour d'un voyage qu'il avait fait à la Terre-Sainte, fit présent à ce nouveau monastère d'une relique insigne de la vraie Croix, qu'il en avait rapportée, et qu'on y avait conservée fort précieusement. L'abbaye ayant été brûlée par accident, elle a été fort bien rétablie par les bénédictins réformés de la congrégation de Saint-Vannes, qui y furent introduits en 1612. (*Hist. de Lorraine*, tom. 3, col. 82.)

BOVA, petite ville de la Calabre ultérieure, située près de la côte la plus méridionale, à cinq lieues de la mer de Sicile, et à sept du cap de Spartivento, à l'occident, en allant vers Reggio. Quelques uns disent qu'elle est mal peuplée, et ils en mettent la situation sur une haute montagne que des rochers escarpés entourent de toutes parts. Son évêché est suffragant de la métropole de Reggio. On prétend qu'il a été établi dans le septième siècle. L'église cathédrale est dédiée à la Présentation de la sainte Vierge. Son clergé est composé d'un archiprêtre, appelé en langue grecque, dont les habitans se servaient anciennement, *Protopapa*, d'un doyen, d'un archidiacre, d'un chantre, d'un trésorier, d'un primicier et de douze chanoines, outre quelques autres prêtres ou clercs. On y suivait le rit grec, et l'Office se disait en cette langue; mais Grégoire XIII y a introduit le rit romain. Il y a dans la ville quatre paroisses, outre la cathédrale et un monastère d'hommes. Le diocèse peut avoir vingt-milles en longueur, et contenir huit petites villes ou bourgs.

Évêques de Bova.

1. Luminosus, se trouva au concile de Latran sous Martin Ier, en 649. La suite des évêques est inconnue jusqu'à ....

2. Blaise, mort en 1341.

3. Nicolas, doyen de l'Église de Tréa, nommé par Benoît XII en 1341.

4. André, d'Hiéraques, primicier, nommé par Clément VI en 1342.

5. Basile, sous Urbain V, en 1364.

6. Érasme, abbé de Saint-Pantaléon de ce diocèse, la même année.

7. Séraphin, le 27 avril 1365. Il était de l'Ordre des Frères-Prêcheurs.

8. Étienne, mort en 1405.

9. Waultier, nommé par Innocent VII en 1405.

10. Pierre, en 1410.

11. Fr. Matthieu de la Scallia, de Gergenti, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, en 1424.

12. Philippe Costulpharia, succéda à Matthieu en 1425, et mourut en 1435.

13. Fr. Augustin de Campanellis, de Gonessa, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, nommé par Eugène IV en 1435, mort la même année.

14. Sance, évêque de Minerbino, transféré par Eugène IV en 1435, siégea six ans.

15. Fr. Jacobelle, de Séminaria, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé en 1441, siégea jusqu'en 1483.

16. Procule, évêque de Sorrento, transféré le 7 novembre 1483, siégea quarante-un ans.

17. François, cardinal des Ursins, commendataire, résigna à celui qui suit ....

18. Donat Cortesi, de Sorrento, élu le 8 avril 1523, siégea vingt-six ans.

19. Achilles Brancia, de Sorrento, nommé le 2 août 1549, alla au concile de Trente.

20. Fr. Julien, Arménien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Chypre. Après la prise de cette île par les Turcs, en 1570, il fut transféré à Bova par Pie V, le 19 mars 1571, et mourut en 1577.

21. Jules, élu le 2 octobre 1577, mourut à Rome sept jours après, sans avoir été ordonné.

22. Manelle Franci, de Naples, nommé le 9 octobre 1577.

23. Ptolomée Corfini, mort en 1592.

24. Jean Camerotta, de Messine, nommé le 7 septembre 1592, mourut en 1622.

25. Nicolas-Marie Morlafai, succéda le 7 mai 1622, et mourut en 1627.

26. Fabius Olivadisio, évêque de Lavello, transféré le 20 septembre 1627, siégea jusqu'en 1646.

27. Martin Mégalis, élu le 10 septembre 1646, mourut de la peste en allant à Rome en 1656.

28. Bernardin, d'Aragon, nommé par Alexandre VII le 19 février 1657. Il avait été évêque de Patti en Sicile. Il mourut à Bova le 12 juillet 1669.

29. Marc-Antoine, chanoine, vicaire-général de l'archevêque de Rossano, nommé le 9 septembre 1669, siégea trente ans, et mourut en 1699.

30. Franç.-Antoine Gaudiosi, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, nommé le 5 octobre 1669, mourut au mois de février 1714.

31. Fr. Paul Stabile, minime, nommé le 8 juin 1718. (*Italia sacr.*, tom. 10.)

BOVERIUS (Zacharie), religieux capucin, Italien, né à Saluces en 1568, et mort à Gênes le 31 mai 1638, âgé de soixante-

dix ans, a laissé : 1° les Annales des Capucins, en deux volumes in-fol. 2° *Demonstrationes Symbolicæ veræ et falsæ religionis adversùs Ath. Judæos, hæreticos.* 3° *Censura parænetica in Marcum-Antonium de Dominis*, etc.

BOVILLE ou BOVELLES ou BOUILLES (Charles), Français de nation, chanoine de Noyon et professeur en théologie dans cette ville, né à Soyecourt au diocèse d'Amiens, vivait encore en 1547. C'était un des premiers hommes de son temps; habile grammairien, fameux orateur, philosophe, mathématicien, grand théologien, instruit de toutes les sciences, et excellent dans toutes. Il nous a donné sept livres de Questions théologiques sur la création des Anges, sur les plaisirs du Paradis, sur le Déluge, et plusieurs autres sujets de l'Écriture-Sainte, imprimés à Paris en 1504, 1513, et à Bâle, 1515, in-fol. Un Commentaire sur l'Évangile de saint Jean, à Paris, 1511. La Vie de Raimond Lulle, 1514, in-4°. Un Traité de la louange des Lieux saints, sur le Psaume 147, à Lyon, 1531, in-8°. On lui attribue encore une Exposition sur les Psaumes 71 et 118, et un Commentaire sur l'Oraison dominicale; quatre Dialogues, un sur l'immortalité de l'âme, un sur la Résurrection, deux sur la fin du monde, imprimés conjointement à Paris, 1551, in-4°; un Traité du ravissement de saint Paul, sur la vision prophétique, sur le vœu, sur le libre-arbitre, sur la différente manière de prier, Paris, 1589, in-8°. (Cave. La Croix du Maine. Vossius. Du Verdier-Vauprivas, *Biblioth. franç.*)

BOVINO, *Bovinum*, ville épiscopale de la Capitanate dans le royaume de Naples; elle est petite, mais ancienne, et avec titre de duché. Pline est le seul des anciens géographes qui en fasse mention. Il appelle ses habitans *Bibinates*. Il y a dans cette ville une ancienne église cathédrale, sous l'archevêché de Bénévent, dédiée à l'Assomption de la sainte Vierge, et à saint Marc, confesseur. Cette église est desservie par un Chapitre composé de trois dignités, d'un archidiacre, d'un doyen, d'un chantre, de six chanoines et de quelques autres ecclésiastiques. On ne compte que deux paroisses dans la ville, encore la cathédrale en est une; deux couvens d'hommes. Le diocèse renferme six petites villes ou bourgs qui sont desservis chacun par un archiprêtre. L'évêché y est établi avant l'an 1000. Voici les noms de ceux qui y ont siégé :

Évêques de Bovino.

1. Eudes, siégeait en 1061.
2. Hugues, en 1099.
3. Gison, vers l'an 1100, siégea long-temps. On le trouve encore en 1126.
4. Pandulphe, élu immédiatement après Gison. Il vivait encore en 1179.

5. Gison II, succéda à Pandulphe en 1180.

6. Robert, en 1190, mourut en 1215.

7. Guillaume, mourut en 1220.

8. Pierre, succéda la même année, et mourut en 1238.

9. Matthieu, siégea deux ans.

10. Maner, mourut après avoir siégé quatre ans.

11. Jean-Baptiste, siégeait en 1255.

12. Henri, fut élu en 1269, et mourut en 1289.

13. Richard, mourut en 1300.

14. Alexandre, siégea dix ans.

15. Fr. Jacques, nommé par Clément V en 1309, mourut en 1328.

16. Rostagne, mort en 1329.

17. Fr. Roger, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par Jean XXII au mois de mai de la même année.

18. Matthieu, en 1340.

19. Nicolas, mort en 1354.

20. Fr. Pierre de Argentino, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, nommé par Innocent VI en 1354.

21. Fr. Pierre Auletta, élu en 1381.

22. Jean, mort en 1386.

23. Bernard Ferrari, élu le 2 septembre 1386.

24. Fr. Antoine, de l'Ordre des Frères-Mineurs, sous Boniface IX, en 1397, transféré à Tortiboli dans la Capitanate, en 1403.

25. Barthélemy de Porta, évêque de ....., transféré en 1403, et mort en 1425.

26. Fr. Barthélemi Sperella, de Naples, de l'Ordre des Frères-Mineurs, évêque de Tortiboli, succéda au précédent, nommé par Martin V le 24 septembre 1325, et mourut en 1429.

27. Pierre de Scalériis, de Bovino, en 1429, siégea près de trente-quatre ans.

28. Natulus de Troia, succéda à Pierre, nommé par Paul II en 1463, et mourut en 1477.

29. Jean Candida, nommé par Sixte IV, mourut en 1510.

30. Jeau, nommé par Jules II le 24 avril 1510, mort en 1529.

31. Benoît, cardinal Accolti, eut cette église en commende depuis le 24 janvier 1530 jusqu'en 1535.

32. Gabriel, cardinal Marini, appelé *cardinal de Bari*, posséda aussi cette église en commende, mais peu de temps.

33. Fr. Alphonse Oliva d'Aquila, de l'Ordre des Ermites de St.-Augustin, nommé le 21 août 1535, fut transféré à Amalphi en 1541.

34. Ferdinand de Anna, de Naples, passa d'Amalphi à Bovino le 13 mai 1541. Il se trouva en cette qualité au concile de Trente, et siégea vingt-cinq ans.

35. Jean-Dominique de Anna, coadjuteur du précédent, qui était son frère, lui succéda, ayant été ordonné par le pape Pie IV. Il siégea treize ans, et mourut à Naples en 1578.

36. Auge Justinien, fils de Benoît et de Marie, co-seigneur de l'île de Chio, nommé par

Grégoire XIII le 24 mai 1578, mourut en 1600.

37. Paul Tolosa, de Naples, clerc régulier théatin, nommé par Clément VIII le 30 avril 1601, fut transféré à Civita di Chiéti en 1616.

38. Jean-Antoine Galdérisi, de Monopoli, élu le 11 janvier 1616.

39. Vincent Ravigloni, de Naples, élu en 1658, mort en 1669.

40. François-Antoine Curtius, chanoine et citoyen de Naples, nommé le 30 juin 1670, mourut au mois d'août 1672.

41. Joseph de Jacques, prêtre et chanoine de Messine, nommé le 27 février 1673, mourut en 1684.

42. Ange Cérasi, prêtre de Capaccio et curé de Saint-Michel de Naples, nommé le 5 février 1685, siégeait encore en 1720. (*Ital. sac.*, tom. 8, p. 249.)

BOVON, abbé de Saint-Bertin, mort le 10 décembre 1065, est auteur de l'Histoire de l'invention ou de la translation des Reliques de saint Bertin; d'un autre écrit sur le même sujet, et d'une lettre à Gui, archevêque de Reims, qui avait fait la cérémonie de cette translation. (Dom Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom. 20, pag. 448.)

BOXADORS (le père Jean-Thomas de), dominicain, natif de la ville de Barcelone en Espagne, frère du comte de Péréiada, ambassadeur d'Espagne à la cour de Portugal, qui fut écrasé par la chute du portail de son autel dans le tremblement arrivé à Lisbonne le 1er novembre 1755, était provincial de la Terre-Sainte, lorsqu'il fut élu général de son Ordre au mois de septembre 1756. Il est auteur de l'Histoire des derniers Martyrs dominicains de la Chine, imprimée à Rome en 1753, sous ce titre : *De illustrissimis viris PP. Petro Martyre Sansio Episcopo Mauriscastrensi, et Francisco Serrano electo Episcopo Tipsitanorum, deque PP. Johanne Alcobero, Joachimo Royo, et Francisco Diazio ordinis Prædicatorum Fo-chei in Fo-kiena Sinarum provincia Martyrio perfunctis commentarius.* Cet ouvrage qui est très-bien écrit, et les autres talens reconnus de l'illustre auteur, qui lui ont mérité la première place de son Ordre, nous annoncent tout ce que nous en attendons avec tant de justice.

BOYC (Henri), natif du diocèse de Saint-Paul-de-Léon en Bretagne, vivait dans le quatorzième siècle. Il écrivit, *Super decretalibus*, lib. 5; *Super sext. decretal.*, lib. 1; *Super clement.*, etc. Trithême, *de Script. eccles.*)

BOYER (François), théatin, né à Paris en 1674, d'un avocat, était le troisième de huit enfans, dont sept, par un rare exemple et peut-être unique, se consacrèrent au Seigneur en différens Ordres religieux, y occupèrent les premières places, et parvinrent tous à un âge plus qu'octogénaire. François Boyer entra

avec un de ses frères dans la congrégation des clercs réguliers théatins, où il fit profession le 18 avril 1692. Il s'y distingua par un grand zèle à entendre les confessions et à annoncer la parole de Dieu. Il eut l'honneur de prêcher à la cour l'Avent de 1722, et les Carêmes de 1726 et 1729. Sa Majesté, témoin de ses talens, le nomma à l'évêché de Mirepoix le 7 janvier 1730 ; il ne fut cependant sacré que le 7 janvier de l'année suivante 1731. Après quatre ans d'épiscopat, c'est-à-dire en 1735, le Roi lui donna la plus grande marque de confiance, en le choisissant pour être précepteur de monseigneur le Dauphin. Il se démit alors de son évêché, et se contenta de l'abbaye de Saint-Mansuet de Toul, qu'il remit lorsqu'on lui donna celle de Corbie, ne voulant posséder qu'un seul bénéfice. Il fut nommé premier aumônier de Mme la Dauphine, et chargé de la feuille des bénéfices après la mort de M. le cardinal de Fleury, l'un des quarante de l'Académie Française, honoraire de l'académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, et de l'académie royale des Sciences. Il mourut le 20 août 1755, âgé de quatre-vingt-un ans, à Versailles, où il a été inhumé dans le chœur de la vieille église de la paroisse du Château. L'assemblée du clergé qui se trouvait alors à Paris, assista le 11 septembre de la même année au service que les Pères théatins célébrèrent pour le repos de son âme. Il avait fait bâtir le portail de leur église, et s'était distingué par une modestie exemplaire, au milieu des honneurs et des dignités, par une grande charité envers les pauvres et un zèle constant pour la foi.

BOYER (Pierre), oratorien, né à Arlanc le 12 octobre 1677, s'est distingué par son fanatisme pour les convulsions auxquelles il présidait quelquefois. Le fruit qu'il en retira fut d'abord un interdit en 1729 ; ensuite, il fut emprisonné au Mont-St.-Michel, puis à Vincennes, où il mourut le 18 janvier 1755. On a de lui : 1° Vie d'un parfait Ecclésiastique, 1721, 1731, in-12 : c'est la vie du diacre Pâris. 2° Parallèle de la doctrine des Païens et de celle des Jésuites, in-8°, 1726. 3° Juste idée que l'on doit se former des Jésuites. Boyer a fait beaucoup d'autres ouvrages de parti, c'est-à-dire contre les jésuites et la bulle *Unigenitus*.

BOYLE (Robert), célèbre écrivain dans le dix-septième siècle, naquit le 25 janvier 1627 à Lismore dans la province de Munster en Irlande ; dès qu'il fut capable d'instruction, son père, le comte de Cork et grand-trésorier, lui fit apprendre le français et le latin. Il alla à Genève au commencement de 1639, y fit quelques cours de rhétorique et de logique, et commença à se livrer aux mathématiques. Après quelques voyages en Italie et en France, il se rendit à Londres où il fut associé à une assemblée de savans qui s'attachaient à la

philosophie expérimentale. En 1654; il alla s'établir à Oxford, et en 1668 il retourna à Londres, où il mourut le 30 décembre 1691, âgé de soixante-cinq ans, dont il avait employé la plus grande partie à se rendre utile au genre humain par ses connaissances profondes dans la physique, et par son zèle pour la religion à laquelle il rapportait toutes ses études. L'établissement de la société royale de Londres, fait en 1663, dont il fut un des premiers conseillers et un des plus utiles membres, est dû principalement à son crédit. Il laissa par son testament un fonds considérable pour un certain nombre de sermons qu'on doit faire toutes les années sur la vérité de la religion chrétienne; et il fit imprimer à ses dépens, en langue malaise, le nouveau Testament, qu'il envoya dans les Indes. Il fit de même traduire en arabe et imprimer l'excellent ouvrage de Grotius, de la Vérité de la Religion, etc. Les écrits de cet illustre savant roulent sur la théologie, la physique et les mathématiques. Ils ont été imprimés d'abord séparément, et ensuite recueillis plusieurs fois. La meilleure édition est celle que les Anglais ont donnée à Londres en 1744, 5 vol. in-fol., avec la vie de l'auteur. Ces écrits sont, entre autres : 1° Discours contre les Juremens. 2° Essai sur l'Écriture-Sainte. 3° Considérations sur le style de l'Écriture-Sainte. 4° Réponse sur divers points, tant de théologie que de physique et de médecine. 5° Recueil d'écrits sur l'excellence de la Théologie comparée avec la Philosophie naturelle. 6° Considérations pour réconcilier la raison et la religion, avec un Discours sur la possibilité de la résurrection. 7° Discours sur la profonde vénération que l'entendement humain doit à Dieu, particulièrement à la vue de sa sagesse et de son pouvoir. 8° Le Martyre de Théodore et de Dydime. 9° Le Chrétien naturaliste, où l'on montre que la physique expérimentale oblige un homme d'être bon chrétien, loin de l'en empêcher; il y a à la fin un Discours sur la différence des choses qui sont au-dessus de la raison, et de celles qui y sont exposées; et le commencement d'un autre Discours sur la grandeur d'âme que le christianisme inspire. (*Voyez* la vie de l'auteur qui a été abrégée dans la *Bibliothèque raisonnée des Savans de l'Europe*, t. 33, 1re part., art. 3.)

BOZE (Claude Gros de), habile antiquaire, de l'Académie-Française, et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, né à Lyon le 28 janvier 1680, commença ses études en cette ville, et les acheva à Paris. Il y fut reçu de l'académie des Inscriptions en 1705, et nommé l'année suivante secrétaire perpétuel de la même académie, dont il rédigea les Mémoires. En 1715, il fut élu de l'Académie Française, et eut la garde du cabinet des médailles du Roi en 1719. Il travailla en qualité de surnuméraire au

Journal des Savans, et mourut le 10 septembre 1754, à soixante-quatorze ans, après avoir reçu avec édification les derniers Sacremens. Ce grand homme joignait aux qualités de l'esprit qui font le vrai savant, celles du cœur qui font l'honnête homme et le bon citoyen. Il avait formé une bibliothèque nombreuse et bien choisie, qui rassemblait les livres les plus rares et les plus curieux. Le catalogue en a été donné au public. Nous ne ferons pas celui des ouvrages que M. Boze a composés lui-même sur les antiquités, les médailles, ou les autres monumens qui ne sont pas de notre sujet. Nous dirons seulement qu'il commença à se faire connaître dans le monde littéraire par un traité sur le Jubilé des juifs, et que les quinze premiers volumes des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sont de lui, quant à la partie historique, aussi bien que les éloges d'un grand nombre d'académiciens ses collègues, qui peuvent passer pour des chefs-d'œuvre en ce genre, pour l'élégance et la précision du style, la beauté des images, la justesse des pensées et la noble simplicité de la diction.

BOZIUS ou BOZIO (Thomas), prêtre de l'Oratoire à Rome, était d'Eugubio ou Gubio, ville d'Italie dans le duché d'Urbin. Il mourut dans un âge peu avancé, le 9 décembre 1610, et laissa : 1° *Annales antiquitatum*, 2 vol. 2° *De Signis ecclesiæ*, 1591. 3° *De Ruinis gentium et regnorum*. 4° *De antiquo et novo Italiæ statu*. Ces deux ouvrages sont contre Machiavel. 5° *De Imperio virtutum*, etc.

BOZIUS (François), frère du précédent, et prêtre de l'Oratoire comme lui, a laissé, *de Temporali ecclesiæ monarchiâ*; *Annales mundi*; *Vita beati Petri*. (Le Mire, *de Script. sæculi septimi-decimi*. Louis-Jacob, *Biblioth. pontif.*)

BRACCA (l'hébr. lit *Sarabella*). Les sarabelles étaient certaines chausses des Perses dont ils enveloppaient leurs jambes et leurs cuisses. Les trois compagnons de Daniel furent jetés dans la fournaise ardente avec leurs chausses, *cum braccis suis*. (Dan., 3, 21. *Voy*. Brisson, lib. 1, *de regno Persarum*.)

BRACHITES, hérétiques qui suivaient dans le troisième siècle les erreurs de Manès et des Gnostiques. On leur donna ce nom, qui est tiré du mot grec Βραχεῖς qui signifie *déchiré*, parce que Manès leur maître avait été écorché tout vif par ordre du roi de Perse. (Pratéole, au mot Brachites. Pinchinat, *Dictionn. des Hérés*.)

BRACHMANES. Ce sont les philosophes ou sages des Indiens. Les Portugais les nomment *Brames*; d'autres les appellent *Bramines*. Plusieurs croient qu'ils ont pris leur nom du patriarche Abraham, qu'ils appelaient en leur langue *Brachma*.

Le père Thomassin croit que le nom des Brachmanes vient de

l'hébreu *barach*, *fugit*, *fuir*, parce que les Brachmanes vivaient dans les déserts ; ou de *barac*, *benedicere*, *orare*, *prier*, *bénir*, parce que c'était là l'occupation des Brachmanes, qu'ils avaient apprise de Noé, de qui ils descendaient.

Les Brachmanes mènent une vie très-austère. Ils ne mangent que des herbes, des légumes et des fruits, ne touchant pas même d'animaux, ce qui serait une impiété pour eux qui les rendrait immondes. Ils passent la plus grande partie du jour et de la nuit à chanter des hymnes en l'honneur de la Divinité, et jeûnent continuellement. La plupart d'entre eux vivent seuls et dans la solitude, n'étant point mariés et ne possédant aucuns biens. Ils souhaitent la mort avec impatience, en regardant la vie comme une chose onéreuse. C'est la description que Porphyre fait des anciens Brachmanes, dans son livre *de Abstinentia animalium*. (*Voyez* le P. Kirker, *China illustr.*, p. 111, ch. 4, 5, 6, 7. *OEd. Ægyp.*, tom. 3, pag. 21 et suiv.)

BRADFORD (Jean), théologien anglican, né à Manchester sous le règne de Henri VIII, reçut une fort bonne éducation, et fut placé en qualité de commis chez un payeur-général des armées anglaises. Les talens et l'intelligence de Bradford lui avaient acquis la faveur de son maître ; mais s'étant rendu coupable d'infidélité dans ses comptes, pour la valeur de 520 livres sterling, il fut dès ce moment tellement tourmenté du souvenir de cette action qui était demeurée inconnue, qu'après avoir entendu un sermon sur la restitution, non-seulement il résolut de vendre ce qu'il possédait pour restituer cette somme mal acquise, mais encore il se détermina à quitter une carrière où l'on pouvait rencontrer de si dangereuses tentations. Il tourna alors ses vues vers le ministère ecclésiastique, étudia long-temps la théologie, et prit les Ordres en 1550. Ses premières études, ses talens naturels, son zèle et sa conduite le firent bientôt tellement distinguer, qu'il obtint le degré de maître ès-arts. Quelque temps après, il fut nommé chapelain de l'évêque de Londres et chanoine de Saint-Paul. Dès ce moment, il se livra à son ministère avec tant de zèle et de succès, qu'il devint un des prédicateurs le plus en vogue. En 1552, il fut nommé chapelain d'Édouard VI. Ce prince étant mort, et la religion catholique ayant été rétablie sous la reine Marie, Bradford, attaché au rit nouveau, se trouva, quoiqu'on prétende qu'il en fût fort innocent, impliqué dans une sédition occasionée par un sermon qui attaquait le culte romain. Il fut jugé par une commission et condamné à mort. Néanmoins l'exécution du jugement fut différée. On dit même qu'on lui offrit la vie, s'il voulait seulement promettre de s'abstenir de prêcher les principes du protes-

tantisme. Il refusa le pardon qu'on lui offrait, et préféra mourir. Il fut exécuté à Smithfield, au milieu d'une grande foule de peuple, le 1er juillet 1555. Nous n'avons que deux seuls de ses Sermons de publiés, l'un sur le repentir, l'autre sur la cène de Notre-Seigneur, imprimés ensemble par Sampson, in-8°, 1574; le premier avait été publié par l'auteur en 1553. On a de lui des Lettres et des Discours adressés à diverses personnes pendant sa détention; des Méditations, des Prières, et plusieurs Traités sur des matières de théologie.

BRADWARDIN ou BRANVARDIN (Thomas), Anglais, né à Hartfeld en 1290, selon Godwin, ou dans le diocèse d'Excester, comme prétend Baléus, était surnommé *le Docteur profond*. Il fit ses premières études à Oxford dans le collége de Merton, dont il fut procureur ou économe, et reçut ensuite le bonnet de docteur en théologie. Jean Statford, archevêque de Cantorbéry, l'ayant fait venir à la cour d'Édouard III, ce prince le nomma pour son confesseur, le fit chanoine et chancelier de l'église de Saint-Paul de Londres. Il suivit le Roi en 1348. Statfort étant venu à mourir, le Chapitre élut Bradwardin pour lui succéder; mais le Roi en présentait un autre, et cette élection n'eut point lieu. Jean Ussord, c'était le nom de celui que le Roi avait proposé, mourut avant sa consécration. Le Chapitre nomma encore Bradwardin, qui fut consacré à Avignon par Bertrand, cardinal. Il retourna en Angleterre, où il ne vécut que quarante jours après sa prise de possession. Il nous a laissé, entre autres ouvrages, trois livres de l'Action de Dieu et des causes secondes contre Pélage, imprimés à Londres en 1618, in-fol.

Bradwardin n'était ni de l'Ordre des Frères-Mineurs, comme le dit M. Dupin, ni de celui des Frères-Prêcheurs, comme le prétend Altamura. C'était un faux Thomiste, ou plutôt un vrai Prédestinatien, qui admettait une prédestination et une opération de Dieu sur la créature, toutes les deux nécessitantes. Le célèbre Bacondorp le convainquit et lui fit changer de sentiment dans une conférence qu'il eut avec lui. Bradwardin disait que presque tout le monde était Pélagien de son temps, et il a été regardé comme le précurseur des calvinistes d'Angleterre, qui firent imprimer son livre pour appuyer leurs sentimens. (Pitseus, *de Script. Angl.*, pag. 470. Échard, *Script. Ord. Præd.*, tom. 1, pag. 744. Richard Simon, *Critiq. de la Biblioth. de Dupin*, tom. 1, pag. 360 et 702.)

BRAGUE, *Braga* et *Braccara*, ville épiscopale de Portugal, est située sur la petite rivière de Cavado, à environ soixante-cinq lieues au nord de Lisbonne, et à trente-cinq au midi de Saint-Jacques-de-Compostelle. C'est une des premières d'Espagne qui reçurent les lumières de la foi; aussi ses évêques furent-ils

métropolitains de la Galécienne, portion de la Tarragonaise; et la ville ayant été délivrée des premières du joug des Sarrasins, ils prétendirent la primatie sur toutes les Églises d'Espagne.

La ville de Brague contient quatre mille familles, partagées en cinq paroisses. La cathédrale de l'Assomption a un Chapitre composé de treize dignités et de trente-quatre chanoines. Il y a de plus quatre maisons religieuses d'hommes et trois de filles. L'archevêque est seigneur spirituel et temporel de la ville. Le diocèse contient mille huit cent quatre-vingt-cinq paroisses, partagées en six districts ou cantons, et cent cinquante maisons religieuses des deux sexes.

Archevêques de Brague.

1. Pierre de Rates, disciple de l'apôtre saint Jacques, premier archevêque de Brague, fut martyrisé l'an 45.

2. Basile (saint), disciple de saint Jacques, comme son prédécesseur, fut martyrisé aussi bien que lui.

3. Ovide (saint).

4. Marc (saint), fut aussi martyr comme ses prédécesseurs.

5. Césérianus (saint).

6. Fabien (saint), mort l'an 230.

7. Félix (saint), mort l'an 245.

8. Gratus Itabus.

9. Second (saint).

10. Calédonius.

11. Narcisse (saint), mourut martyr l'an 270.

12. Paterne, mort l'an 290.

13. Salaman (saint), mort l'an 299.

14. Sinagrius, assista au concile d'Elvire, qui fut tenu en 305, ou selon d'autres en 313.

15. Léonce (saint), mort l'an 326.

16. Apollonius.

17. Domitianus, mort l'an 347.

18. Idace Ier, se trouva à plusieurs conciles célèbres de son temps.

19. Lampadius.

20. Damase, qui fut depuis pape. (*Voyez* saint Damase, pape.)

21. Paterne (saint), natif de Galice en Espagne, grand ami de saint Ambroise et de Symmaque, présida au concile de Tolède de l'an 406, et mourut l'année suivante.

22. Profuturus (saint), était d'Afrique. Il ne siégea que deux ans.

23. Pancrace.

24. Balconius.

25. Valère Ier.

26. Idace II, Espagnol, mort l'an 494.

27. Castinus, depuis l'an 494 jusqu'à l'an 524.

28. Valère II, mort l'an 550.

29. Profuturus II.

30. Ausbert (saint).

31. Julien Ier.

32. Éleuthère.

33. Lucrèce, se trouva au concile de Suze l'an 569.

34. Martin de Dume (saint), natif de Hongrie, fonda plusieurs couvens, et mourut l'an 574

avec la réputation d'un prélat très-zélé et très-savant.

35. Bénigne, assista au troisième concile de Tolède, et à la consécration de l'Église de la même ville, l'an 587. Il mourut l'an 589.

36. Pantarius, assista au concile de Tolède de l'an 589.

37. Tolobeus (saint), mort l'an 612.

38. Pierre-Julien (saint), mort l'an 646.

39. Panoratius.

40. Potamius, surnommé *le Pénitent*, se trouva au concile de Tolède de l'an 652.

41. Fructueux (saint). (*Voy.* saint Fructueux, archevêque de Brague.)

42. Quéric (saint), fut transféré à Tolède.

43. Léodécisius (saint), mort l'an 690.

44. Liuba, assista au quatorzième concile de Tolède.

45. Faustin, assista au seizième concile de Tolède.

46. Félix Torquat, natif de Tolède, mourut martyr l'an 719, sous les Sarrasins.

47. Victor (saint), mourut martyr à Baësa, sous les Sarrasins.

48. Héroinus.

49. Herménégilde.

50. Jacques.

51. Ferdicendus.

52. Arcaricus, siégeait en 797.

53. Archimond.

54. Nostrandus.

55. Dulcidius.

56. Gladila, de l'Ordre de Saint-Benoît, siégeait en 863.

57. Archimir.

58. Théodemir.

59. Silvanatus, mort l'an 931.

60. Heronius.

61. Gonçale.

62. Hermigilde.

63. Julien, transféré à l'église de Tolède, où il mourut l'an 1038.

64. Sigifredus, abbé de Fuldes en Allemagne, succéda à Julien, et mourut l'an 1084.

65. Pierre Ier.

66. Giraldus (saint), de l'Ordre de Saint-Benoît.

67. Maurice, natif de Limoges en France.

68. Païus Mendez, fut sacré l'an 1119, et mourut l'an 1137.

69. Jean Peculia, Français de nation, mort l'an 1175.

70. Godin, d'abord évêque de Lamego et ensuite archevêque de Brague, mourut l'an 1188.

71. Martin Perez, mort l'an 1209.

72. Pierre II.

73. Étienne Suarez, chanoine de l'église de Coimbre, succéda à Pierre II, et mourut l'an 1228.

74. Sanche Ier.

75. Sylvestre Godin, mourut en Italie l'an 1244.

76. Gulterius (saint), de l'Ordre des Frères-Mineurs.

77. Jean Égas, mort l'an 1255.

78. Martin Giraldes, siégea fort peu de temps.

79. Pierre Julien, natif de Lisbonne, devint pape sous le nom de Jean XXI, l'an 1286. (*Voyez* Jean XXI.)

80. Sanche II.

81. Ordonius, mort l'an 1279.

82. Tellius, cordelier.

83. Martin Olivera, natif de Lisbonne, mort l'an 1313.

84. Jean-Martin Martinez, chanoine, et ensuite évêque de Lisbonne, fut transféré à Brague, où il mourut l'an 1325.

85. Gonçale Pereira, docteur de l'Université de Salamanque et évêque de Lisbonne, fut transféré à Brague l'an 1325. Il mourut l'an 1348.

86. Guillaume, mort en l'an 1358.

87. Jean Cordolat, mort l'an 1373.

88. Bascus, d'abord évêque de Lisbonne, fut transféré à Brague.

89. Laurent, mort l'an 1382.

90. Jean Garcias Manriquez, d'abord évêque de Porto et d'Orense, puis archevêque de Brague, mourut l'an 1416.

91. Martin Perez de Jarneca.

92. Ferdinand Guerra, assista au concile de Bâle.

93. Louis Pirès, d'abord évêque de Porto, fut transféré à Brague, où il mourut en 1480.

94. Jean Melliot, de la maison d'Olivenza, d'abord évêque de Silves, fut nommé à l'Église de Brague, dont il ne prit point possession.

95. Jean Galvaon, mort l'an 1485.

96. Georges d'Acosta, cardinal, mourut l'an 1508.

97. Diègue de Souza, grand défenseur des immunités de l'Église, fut envoyé ambassadeur au pape Alexandre VI, et mourut l'an 1532.

98. Henrique ou Henri, cardinal et archevêque de Brague, qui fut depuis roi de Portugal, par dispense du Saint-Siége, mourut l'an 1580.

99. Diègue de Silva, premier inquisiteur de Portugal, succéda à Henri dans l'archevêché de Brague.

100. Duarte, fils du roi Jean III, succéda à Diègue de Silva.

101. Emmanuel de Souza, d'abord évêque de Silves, et ensuite archevêque de Brague, mourut l'an 1549.

102. Balthazar Limpo, de l'Ordre des Carmes, assista au concile de Trente, et mourut l'an 1559.

103. Barthélemi des Martyrs, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, fut reçu à Brague en qualité d'archevêque le 4 octobre 1559, et obtint sa démission, à force d'importunités, du pape Grégoire XIII, l'an 1582. (*Voy.* BARTHÉLEMI-DES-MARTYRS.)

104. Jean Menèses, natif de Coimbre, et prieur d'Almérine, succéda à Barthélemi-des-Martyrs l'an 1582.

105. Augustin de Castro, de l'Ordre des Augustins, succéda à Jean Menèses, et mourut l'an 1609.

106. Alexandre Menèses, du même Ordre que son prédécesseur, lui succéda dans l'archevêché de Brague l'an 1609, et mourut l'an 1617.

107. Alphonse Hurtado de Mendoza, docteur de l'Univer-

sité de Coimbre et conseiller d'État du Roi, fut transféré de l'Église de Guarda à celle de Coimbre, et de cette dernière à celle de Brague.

108. Rodrigue d'Acugna ou de Cunha, grand-inquisiteur et évêque de Porto, fut transféré à Brague, et de Brague à Lisbonne, l'an 1635. Il est auteur de l'*Histoire ecclésiastique des archevêques de Brague*, imprimée à Brague en 1634.

Conciles de Brague.

Le premier fut tenu vers l'an 411 par Pancration, évêque de cette ville, qui condamna avec neuf autres prélats les erreurs des Vandales et autres Barbares qui avaient envahi l'Espagne. Perezius, chanoine de Tolède, croit ce concile supposé. (Lab., 2. Hard. 1.)

Le second, l'an 563. Lucrèce, métropolitain de cette église, s'y trouva avec sept autres évêques qui rejetèrent l'erreur des Priscillianistes, et firent vingt-deux canons.

Le second veut qu'on récite les mêmes leçons aux vigiles et aux messes.

Le septième ordonne qu'on fera trois parts des biens de l'Église, dont la première sera pour l'évêque, la seconde pour les clercs; la troisième pour l'entretien de l'Église, de laquelle l'archidiacre rendra compte à l'évêque.

Le huitième défend aux évêques d'ordonner le clerc d'un autre évêque sans sa permission par écrit.

Le neuvième veut que les diacres mettent par dehors leur étole sur l'épaule, et qu'ils ne la cachent point sous leur tunique, pour les distinguer des sous-diacres.

Le dixième ordonne qu'il n'y ait que les clercs qui sont dans les Ordres sacrés qui portent les vases destinés au sacrifice.

Le onzième défend aux lecteurs de chanter dans l'église en habit séculier, et de laisser croître leur barbe et leurs cheveux.

Le douzième porte qu'il ne faut chanter aucun hymne dans l'église, mais seulement des psaumes et des endroits des livres de l'ancien et du nouveau Testament.

Le treizième veut qu'il n'y ait que les clercs qui entrent dans le sanctuaire pour communier.

Le quatorzième veut que les clercs qui ne mangent point de viande, soient obligés de manger des herbes cuites avec de la viande, pour faire connaître qu'ils ne sont point Priscillianistes.

Le dix-huitième défend d'enterrer dans les églises, à cause du respect qui est dû aux corps des saints martyrs qui y sont renfermés. (*Reg.*, 12. Labb., 5. Hard., 3.)

Le troisième concile fut tenu l'an 572 par Martin de Dume, évêque de Brague, qui y présida à la tête de douze autres évêques des provinces de Galice et de Lugo. Après avoir reçu les quatre

premiers conciles généraux, passant sous silence le cinquième qu'on ne reconnaissait pas pour lors en Espagne, ils firent dix canons. Le premier ordonne que les évêques faisant leur visite, examineront les clercs et instruiront les peuples. Le troisième défend de prendre aucun présent pour l'ordination. Le sixième porte qu'on ne recevra point la fondation d'une église à condition que le fondateur partagera les oblations avec les ministres qui la desservent. (Ibidem.)

Le quatrième concile fut tenu l'an 675, et le quatrième du règne du roi Wamba. Les évêques, au nombre de huit, firent huit canons pour remédier à plusieurs abus qui s'étaient introduits parmi le clergé.

Le premier défend d'offrir du lait ou des grappes de raisin au lieu de vin, et de tremper l'Eucharistie dans le vin.

Le second défend d'employer les vases sacrés, aussi bien que les ornemens de l'église à des usages profanes.

Le quatrième défend aux clercs d'avoir chez eux aucune femme, à l'exception de leur seule mère.

Le cinquième déclare que c'est aux diacres à porter les reliques des martyrs; et que si l'évêque veut les porter, il marchera de son pied sans être porté par les diacres. (*Reg.*, 15. Labb., 6. Hard., 3. *Angl.*, 1.)

BRAINE, *Brana*, abbaye de l'Ordre de Prémontré, était située dans la ville du même nom, à quatre lieues de Soissons, sur la rivière de Vesle. Elle fut fondée en 1130 par André de Baldimento, sénéchal de Champagne et de Brie, et par Agnès sa femme. L'église fut sacrée en 1216 par l'archevêque de Reims, assisté de l'évêque de Soissons. On y révérait les reliques de saint Evode ou Ived, archevêque de Rouen, qui en était le titulaire. (*Gallia christ.*, t. 9, col. 488.)

BRALION (Nicolas de), prêtre de l'Oratoire, né à Pontoise, fut reçu dans la Congrégation de l'Oratoire à Paris en 1619, et y mourut en 1672, après avoir demeuré quelque temps à Rome et composé divers ouvrages; savoir, 1° La Vie de saint Nicolas, évêque de Myre, à Paris, 1646. 2° *Pallium archiepiscopale.. Accedunt et primùm prodeunt ritus et forma benedictionis ipsius, ex antiquo manuscripto basilicæ vaticanæ*, à Paris, 1648, in-8°, avec une Épître dédicatoire au cardinal François Barberin, neveu du pape Urbain VIII, et une préface où il est traité *de Sacris indumentis*, etc. 3° Les curiosités de l'une et de l'autre Rome, chrétienne et païenne, à Paris, 1655, 2 vol. in-8°. 4° *Cæremoniale Canonicorum, seu institutiones practicæ sacrorum S. R. E. rituum, pro collegiatis aut aliis ecclesiis, quæ ad instar illarum deserviunt juxtà ritum romanum, atque adeò pro ipsis cathedralibus absente Episcopo*, etc., à Paris, 1657, in-12. 5° La Chapelle de Laurette, ou l'Histoire du sacré Sanctuaire,

à Paris, 1665, in-8°. 6° L'Histoire chrétienne, contenant les vies de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, et les vies de tous les Saints du bréviaire romain, à Paris 1656. 7° Le Savant idiot, ou Traité de l'amour de Dieu vers l'homme, et de l'amour de l'homme vers Dieu, traduit du latin de Raymond-Jourdain, à Paris, 1667, in-24 et in-12. 8° La sépulture admirable de sainte Cécile dans son église de Rome, à Paris, 1668, in-12 et in-8°, etc. On remarque dans les ouvrages du père Bralion plus d'érudition que de critique.

BRANDEBOURG, ville d'Allemagne dans la Marche moyenne du marquisat de ce nom, en latin *Brandeburgum* ou *Brennoburgum*. C'est une place très-forte, située au milieu d'un grand étang formé par les eaux de la rivière de Havel, entre Berlin et Magdebourg. Il y avait autrefois une abbaye de bénédictins, dédiée à la sainte Vierge, qui était une des plus belles et des plus riches abbayes de toute l'Allemagne. L'empereur Othon 1er y fonda un évêché vers l'an 946, et lui donna de grands biens. Il l'assujettit premièrement à la métropole de Mayence; mais l'an 962 il le fit suffragant du nouvel archevêché de Magdebourg.

La cathédrale était dédiée à saint Pierre; il y avait un prévôt, un prieur et un Chapitre composé de chanoines réguliers de l'Ordre de Prémontré, et tous les évêques furent tirés de cet Ordre depuis que saint Norbert, comme archevêque de Magdebourg et métropolitain, avait introduit la réforme dans ce Chapitre. Le prévot de Liezck, de l'Ordre de Prémontré au diocèse de Brandebourg, y était aussi archidiacre, et avait la première voix, après le prévôt de la cathédrale, pour l'élection de l'évêque.

Joachim 1er, électeur de Brandebourg, ayant fondé une Université à Francfort-sur-l'Oder l'an 1508, il en créa chancelier l'évêque de Brandebourg, et après lui ses successeurs; mais son fils Joachim II, s'étant fait luthérien, s'appropria les revenus de cet évêché vers l'an 1563, et il fut supprimé alors.

Évêques de Brandebourg.

1. Saint Ditmare ou Dudelin, nommé l'an 946 par l'empereur Othon 1er. Il fut tué en 972 par ses sujets encore adonnés à l'idolâtrie.

2. Volcmare, eut le malheur de voir ruiner sa ville épiscopale et sa cathédrale par les Slaves, barbares et idolâtres, vers l'an 975, et il fut obligé de prendre la fuite. Ils ouvrirent aussi le tombeau du premier évêque Ditmare qui était encore entier, quoique mort depuis trois ans, et ils maltraitèrent ses reliques.

3. Wigo, vivait en 983.

4. Ézelon, premier abbé d'Ilsembourg, de l'Ordre de Saint-Benoît, fut élu évêque en 1018.

5. Lusson, vers l'an 1030.

6. Volcmare II.

7. Herbert.
8. Daneward.
9. NN ..
10. NN...
11. Ludolphe, vers l'an 1120.
12. Lambert, abbé d'Ilsembourg, Ordre de Saint-Benoît, au diocèse d'Halberstadt, élu vers l'an 1136, fut assassiné en 1138, en revenant de Rome.

13. Wicher, auparavant prévôt de l'église de Notre-Dame à Magdebourg, religieux de l'Ordre de Prémontré, succéda en 1138.

14. Wilmare, mourut en 1172.

15. Sigefroid ou Sifrède, fils d'Albert, marquis de Brandebourg, religieux Prémontré, succéda à Wilmare, et fut transféré à l'archevêché de Bremen, où il mourut en 1184.

16. Balderame, prévôt de Magdebourg.

17. Alexis, prévôt de Magdebourg.

18. Rutger, en 1244.
19. Norbert.
20. Baudouin.
21. Sifroi.
22. Geverard.
23. Frédéric, élu en 1309.
24. Louis, en 1336.
25. Henri, comte de Barby, mort en 1351.

26. Henninghe de Bredaw, mort vers l'an 1407.

27. Étienne Bodecker, mort en 1421.

28. Frédéric de Grafeneck, auparavant abbé de Sachsar en Hongrie, ensuite évêque d'Augsbourg, fut transféré en 1421 à Brandebourg.

29. Louis de Neyndorp, chanoine de Halberstadt, élu par quelques uns évêque de Halberstadt, fut nommé par le pape Jean XXIII évêque de Brandebourg, vers l'an 1430.

30. Thierry de Schechaw, fut sacré vers l'an 1450.

31. Arnould, en 1478. (*Hist. ecclés. d'Allemagne*, tom. 2.)

BRANDEUM, nom usité dans les auteurs de la basse latinité, pour signifier un *linceul* de soie ou de lin, dont on enveloppait les corps des Saints et leurs reliques. On donnait le même nom aux linges que l'on faisait toucher aux reliques des Saints. Saint Grégoire-le-Grand, qui tenait le siége de Rome l'an 600, dit que de son temps, et encore cent cinquante ans avant lui, on ne touchait point aux corps des Saints, et que quand on voulait gratifier quelqu'un de leurs reliques, au lieu de leurs os, on se contentait d'envoyer dans une boîte un morceau de ce *linceul* ou *corporal*, dont on enveloppait leurs corps ou leurs reliques. (Grégoire de Tours, *de Glor. Conf.*, cap. 37. Pierre Damien, in lib. 4, epist. 14. Du Cange, *Glossar.*)

BRANDFORT ou BRENFORT, lieu en Angleterre dans la province de Cantorbéry. Il y a eu deux conciles à Brandfort en Angleterre : le premier, l'an 959, où Eduin, roi d'Angleterre, frère d'Edgar, fut excommunié ; le second, vers l'an 963, où les ordonnances du roi Eduin furent cassées, et les biens qu'on avait

usurpés, rendus aux églises et aux monastères auxquels on les avait enlevés. (*Angl.*, 1.)

BRANDIZUBERIUM, ville épiscopale de Bulgarie, au diocèse de Thrace, de la province de la Mésie inférieure, sous Marcianople, que le pape Innocent III éleva à la dignité de métropole, a eu l'évêque qui suit :

Blaise, qu'Innocent III nomma archevêque de cette ville à la recommandation du roi Jean. Il vint à Rome recevoir l'ordination qui fut faite par Jean, évêque d'Albano, selon le rit latin et avec le crême, en présence du pape même, qui écrivit à l'empereur ce qui s'était passé, et qu'il ne fallait faire aucune ordination d'évêque sans y employer le crême; ce qu'il prouve par plusieurs textes de l'Écriture sainte.

BRANDMULLER (Jean), partisan d'OEcolampade, ministre et professeur d'hébreu à Bâle, naquit à Biberac et mourut en 1596, à l'âge de soixante-trois ans. On a de lui quatre cents Oraisons funèbres, tirées de l'ancien Testament, et quatre-vingts puisées dans le nouveau; des Sermons sur le mariage.

BRANDOLIN ou BRANDOLINI (Aurelius ou Aurelio), surnommé *Lippus*, à cause de l'humeur qui lui découlait des yeux, né à Florence dans le quinzième siècle, fut appelé en Hongrie par Matthias Corvin, et professa avec distinction l'art oratoire à Bude et à Strigonie. De retour à Florence, il se fit religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, et prêcha avec succès. Il mourut à Rome en 1498, après avoir composé divers ouvrages; savoir : 1° une Histoire de l'ancien et du nouveau Testament, mise en vers héroïques. 2° Un commentaire sur les Épîtres de saint Paul. 3° Un traité *de lege*. 4° *De humanæ vitæ conditione, et toleranda corporis ægritudine.* 5° Trois livres *de ratione scribendi epistolas.* 6° *Paradoxa christiana*, trois livres. (Vossius, *de Hist. lat.* Le Mire, *in auctor. de Script. eccles.* Pocciantius, *de Script. Flor.*)

BRANDON, flambeau de paille, *fax.* Le dimanche des *brandons* est le premier dimanche de Carême. Ce nom vient de ce que, par un reste d'idolâtrie, quelques paysans mal instruits vont la nuit de ce jour-là, avec des torches de paille ou de bois de sapin allumées, parcourir les arbres de leurs jardins, en les menaçant de les couper et de les brûler s'ils ne portent du fruit cette année. En plusieurs endroits, il n'y a que les enfans qui portent des brandons le soir dans les rues, sans aucune marque de superstition. Il y a des commissions de Saint-Louis et de Rodolphe, légat du Saint-Siége, pour terminer le différent entre l'Église et les habitans de Lyon, qui sont datées du vendredi devant les brandons. (Menestr., *Hist. de Lyon*, pag. 397.)

On donne aussi à Lyon le nom de *brandons* à des rameaux verts que le peuple va chercher tous

les ans au faubourg de la Guillotière, le premier dimanche de Carême, et auxquels il attache des fruits, des gâteaux, des oublies. C'est ce qui a fait donner à ce dimanche le nom de *dimanche des brandons;* et c'est probablement un reste de la superstition qui a été expliquée au mot AGUILLANNEUF.

En termes de Droit, brandon est une marque qu'autrefois un seigneur censier ou un créancier faisait mettre à un héritage qu'il avait saisi, pour faire connaître qu'il était sous la main et autorité de justice. Ces marques étaient différentes, selon la diversité des coutumes. Ordinairement, pour les héritages des champs, c'étaient des pieux fichés en terre, autour desquels on attachait un morceau de linge, de drap, ou un bouchon d'herbe ou de paille. Quant aux maisons, en certaines coutumes, on dépendait les portes et on les mettait hors des gonds; en d'autres, on pendait une croix sur la porte ou sur le pignon de la maison; et en d'autres, on se servait d'autres marques qu'on appelait brandons ou obstacles, et qui étaient des barreaux que l'on mettait aux portes. De là vient que brandonner signifiait arrêter et saisir les fruits pendans par les racines, pour arrérages de cens, comme en l'article soixante-quatorzième de la coutume de Paris. (*Dict. de Ferrière*, au mot BRANDON.)

Le seigneur censier pouvait saisir et brandonner les fruits des héritages relevant de lui, faute du paiement d'arrérages de cens, en vertu d'ordonnance du juge: il n'avait pas besoin d'autre titre. Mais un créancier ne pouvait faire saisir et brandonner qu'en vertu d'un titre paré. (M. Denisart, *Collect. de Jurisprud.*, tom. I, au mot BRANDONS.)

BRANDON (Philibert), évêque de Périgueux, donna ordre d'imprimer à Périgueux, en 1650, un petit écrit in-8°, sous le titre d'*Avertissement aux Prédicateurs*, tiré des saints Conciles et des Pères, principalement des Instructions du grand S. Charles Borromée. Ce petit écrit contient d'excellens avis non-seulement pour la conduite du prédicateur, mais aussi pour la manière de prêcher et les qualités d'un bon discours. On y trouve en abrégé, et comme par forme de maximes, ce que les meilleurs auteurs qui ont traité de l'éloquence de la chaire ont dit avec plus d'étendue. (*Dictionn. des Préd.*)

BRANTOME, *Brantosmum*, abbaye de l'Ordre de St.-Benoît en Périgord, était située dans un bourg du même nom, auprès de la rivière de la Dronne, au diocèse et à trois ou quatre lieues de Périgueux. Les uns en attribuent la fondation à Charlemagne, en 769; d'autres à Pepin, roi d'Aquitaine, fils de Louis-le-Débonnaire; et d'autres enfin à Pepin, roi de France. Cette abbaye était sous l'invocation de saint Pierre, et les bénédictins de la Congrégation de St.-Maur la possédaient depuis l'an 1636. Pierre de Bourdeille, si connu

par ses mémoires sous le nom de Brantôme, en était abbé.

BRAS-ARMÉ. C'est un Ordre militaire des rois de Danemarck. Il florissait sous Christien IV. Dans la suite, il fut uni à celui de l'Éléphant, et l'on en attache l'écu au côté de l'éléphant dans les armoiries de ce dernier Ordre.

BRAS-SÉCULIER. C'était l'autorité, la main ou puissance, ou la force du juge laïc que l'on employait pour faire exécuter les ordonnances du juge d'Église, ou faire subir à un ecclésiastique, coupable d'un délit privilégié, les peines que l'Église ne peut imposer. (*Voy.* DÉLIT. *Voy.* aussi Brodeau, lett. B, somm. 11, nomb. 8.)

BRASSEUR (Philippe), chanoine de Maubenge, auteur latin très-estimé. Nous avons de lui : 1° *Panegyricus Sanctorum Hannoniæ;* à Mons, 1644. 2° *Sydera Hannoniæ illustrium scriptorum,* ibid., 1637. 3° *Origines Hannoniæ cœnobiorum,* ibid., 1650. (Mémoires communiqués par M. le vicomte de Haro et d'Enghien, résidant à Bruxelles.)

BRAULION, évêque de Sarragosse, ami de saint Isidore de Séville, a écrit deux lettres à ce Père, et en a fait un éloge qui contient le catalogue de ses ouvrages. Il a aussi composé la vie d'Émilien, solitaire d'Espagne, vulgairement appelé *saint Milan.* On lui attribue encore celle de sainte Léocadie; un Recueil de quelques canons, etc. Il a assisté aux quatrième, cinquième et sixième concile de Tolède, et il est mort en 646. (Saint Ildephonse, *de Vir. illustr.*, cap. 12. Baronius, *in Annal.*, Mariana, *Hist.*, lib. 6. cap. 6. Cave, etc.)

BRAUN (Georges), *Braunius,* nommé aussi *Bruinus* et *Brunus,* savant écrivain du seizième siècle, était archidiacre de Dortmund, et doyen de Notre-Dame *in Gradibus* à Cologne. Il vécut jusqu'au commencement du dix-septième siècle, et laissa plusieurs ouvrages; savoir : 1° une Harangue contre les prêtres concubinaires, qu'il publia en 1566. 2° La Vie de Jésus-Christ et celle de la sainte Vierge. 3° Un traité de Controverse contre les Protestans, imprimé à Cologne en 1605, in-8°. Il y attaque la confession d'Augsbourg, et fait connaître les subtilités dont se sont servis les calvinistes pour introduire leur religion. 4° *Theatrum urbium,* en plusieurs volumes in-fol. (Gesner, *Epitom. bibl.* Swertius, *Athen. belgic.*)

BRAUNIUS (Jean), ministre protestant, né à Kaiserslautern dans le Bas-Palatinat, en 1628, fut ministre à Nimègue. Il professa la théologie et la langue hébraïque à Groningue, où il mourut en 1708, laissant plusieurs ouvrages de théologie estimés des protestans; les principaux sont : 1° *Vestitus sacerdotum hebræorum,* etc., Amsterdam, 1701, 2 vol. in-4°. Ce livre, plein de recherches savantes, n'est qu'une partie d'un plus grand traité qu'il avait dessein de publier sous le titre : *De*

Hebræorum sacerdotio. Il ne traite pas seulement des habits sacerdotaux, mais aussi des antiquités hébraïques. 2° La véritable religion des Hollandais contre Stoup, Amsterdam, 1775, in-12. 3° *Selecta sacra*, Amsterdam, 1700, in-4°. 4° *Commentarius in epistolam ad hebræos*, 1705, in-4°.

BRAVO (Marc-Antoine), docteur espagnol. On a de lui un Recueil de plusieurs questions sur les bénéfices et les bénéficiers agitées et expliquées publiquement à Rome dans la congrégation de la maison professe des jésuites, sous le titre de *Excitatoria beneficiariorum de opinionibus improbabilibus*, à Rome, in-8°. C'est un Recueil de plusieurs questions de la théologie morale. Ces questions regardent seulement les bénéficiers. Il y traite fort au long ce qui touche la pluralité des bénéfices, et il examine si la coutume, la noblesse, le mérite et l'érudition sont des raisons assez fortes pour dispenser un homme d'en tenir plusieurs. On y trouve des choses fort recherchées dont il parle souvent à l'occasion des questions qu'il traite, comme ce qu'il dit touchant le droit qu'il appelle, après Platon, Aristote, Cicéron, saint Augustin et saint Thomas, *jus sudoris*. L'amour que les premiers hommes qui établirent les républiques conçurent d'abord pour le bien commun leur inspira le dessein d'appliquer, pour le soutenir, une partie de ce qu'ils acquéraient par leur travail. Comme chacun avait le droit de l'appliquer selon son dessein particulier, ce droit fut appelé *jus sudoris*. Cet auteur examine si on pouvait le violer, et quelles étaient les conditions nécessaires pour qu'on pût appliquer à un autre usage, qui regardât même le bien public, ce qui avait été destiné à un usage particulier. Il traite plusieurs autres choses curieuses sur différens sujets, qui sont considérables pour les bénéficiers qui veulent connaître leurs obligations et s'en bien acquitter. (*Journal des Savans*, 1676, p. 8 de la première édition.)

BRAVON (Nicolas), natif de Valladolid en Espagne, enseigna la théologie à Salamanque et à Madrid, et fut abbé d'Oliva, Ordre de Cîteaux. Il mourut en 1648, et laissa : *Tractatus monasticus de jure ac potestate regularis observantiæ S. Bernardi Hispaniæ*, etc. *Vigilia magna de Christo*, etc. (Nicolas Antonio, *Bibl. hispan.*)

BRAYANS ou CRIANS ou LARMOYANS. C'étaient des hérétiques anabaptistes qui croyaient que l'action la plus agréable à Dieu était de crier, de hurler et de pleurer devant lui. Ces fanatiques parurent vers l'an 1544. (Pratéole, au titre *Ejulantes ex Staphilo*, et Sandère, hérés. 200.)

BRÉCHIN, *Brechinium*, ville autrefois épiscopale d'Écosse, sous la métropole de Saint-André, est située sur la rivière d'Erke, avec un château.

BREDENBACH, *Bredemba-*

chius (Matthias), natif de Kerpen, dans le duché de Berg, fut principal du collége d'Emmerick, dans le duché de Clèves. Il n'a pas été moins recommandable par l'application continuelle qu'il a eue à s'acquitter de son devoir dans cette place, que par les ouvrages qu'il a composés contre les protestans. Il a fait un traité des moyens d'apaiser les différens de l'Église, imprimé à Cologne en 1557, et depuis à Anvers en 1576, et deux défenses de ce traité; l'une dans laquelle il se justifie des termes durs dont il s'était servi contre Luther; et l'autre dans laquelle il défend le fond de son ouvrage contre Pileus, imprimées à Cologne en 1557 et 1560. Un traité intitulé : *l'anti-Hyperaspiste contre l'Hyperaspiste de Smidelin*, ou *de Jacques d'André, luthérien*, écrit pour la défense de Brontius. L'anti-Hyperaspiste a été imprimé à Cologne en 1568. Il y a encore deux lettres de Bredenbach touchant les affaires de la religion, imprimées à Cologne en 1567, et deux Commentaires très-amples sur l'Écriture, imprimés à Anvers en 1560; l'un sur les soixante-neuf premiers psaumes, et l'autre sur l'Évangile de saint Matthieu. Ces commentaires sont pleins d'érudition. Il rapporte dans son commentaire sur les psaumes les différences du texte hébreu, en suit le sens, et l'explique avec assez d'étendue et de clarté. Dans le Commentaire sur S. Matthieu, non-seulement il explique la lettre, mais il y ajoute encore des réflexions morales tirées des saints Pères. Cet auteur écrit d'une manière noble et polie, très-propre à instruire et à édifier ses lecteurs. Il mourut à Emmerik au mois de juin de l'année 1559, âgé de soixante-dix ans.

BREDENBACHIUS (Tilman), fils de Matthias, après avoir fait ses études sous son père, et à Rome sous Martin Eisengrenius, s'établit dans l'Université de Cologne, où il fut docteur en théologie et chanoine. Il est auteur de huit livres de conférences ascétiques, imprimées à Cologne en 1584, 1590 et 1599; de cinq livres sous ce titre : *Insinuations de la divine piété*, imprimés au même endroit, 1579 et 1588; d'un Recueil de prières tirées des OEuvres de Blosius, imprimé en 1580; d'un écrit sur les peines des sacriléges, imprimé au même endroit en 1565; d'une lettre adressée à Eisengrenius touchant la foi, imprimée à Cologne en 1557; d'un apologétique d'Eisengrenius, touchant la certitude de la foi, imprimé au même endroit en 1569; et d'une Histoire de la guerre de Livonie, imprimée à Douai en 1565, et à Francfort en 1600. On a aussi de lui : *Modus extirpandorum hæres. Orationes de purgatorio*, etc. Il mourut à Cologne au mois de mai 1587. (Valère André, *Biblioth. belg.* Le Mire, *in Auct.* Beyerlink, *cont. Chron.* Opin. Cave. Dupin, seizième siècle, part. 5.)

BREF. Ce mot vient de *brevis*

ou *breve*, qui se trouve dans les anciens pour signifier *écrit* ou *lettre*, comme on peut le voir dans les *Acta Sanctorum*, april., tom. 1, pag. 413. Nos ancêtres disaient *brief*, et en allemand on appelle encore à présent *brief* une lettre missive.

Bref apostolique, est un rescrit émané du pape ou du grand-pénitencier, sur des affaires brièves, légères et succinctes, expédié ordinairement en papier, sans préface et sans préambule. *Summi Pontificis diploma, epistola, breve*. Il y a cette différence entre le bref et la bulle, que la bulle est plus ample, qu'elle s'expédie toujours en parchemin, et qu'elle est scellée de plomb ou de cire verte. Les brefs qui s'expédient par la daterie et secrétairerie sont aussi quelquefois sur du parchemin, et scellés de cire rouge, du sceau du pêcheur, qui est un cachet sur une bague où saint Pierre est représenté dans une barque en état de pêcheur. Le pape ne souscrit point les brefs. Il y a à Rome des officiers qui sont les secrétaires des brefs, et qui les souscrivent. C'est Alexandre VI qui a institué le collége de ces sortes de secrétaires. Avant ce pape, les brefs ne regardaient que les affaires de justice; aujourd'hui, on les accorde pour des grâces, pour des dispenses. (*Voy*. M. Auboux, dans la *véritable Pratique civile et criminelle* pour les cours ecclésiastiques.)

L'adresse du bref délégatoire et sujet à fulmination ne peut être faite sans abus à autre qu'à l'Official du diocèse, où demeure actuellement celui qui l'obtient. (Arrêt du 3 juin 1625 et du 8 août 1666. *Journal des Audiences*.)

En France, dans les affaires contentieuses, comme de nullité de vœux, etc., on n'admettait autrefois que les brefs émanés du pape, et non pas les décrets des différentes Congrégations établies à Rome. (Voyez *Journal des Audiences*.)

Les brefs de Rome fulminés par le nonce du pape n'avaient point lieu en France pour le for extérieur. (Brillon, au mot Bref, n. 2.)

Les religieux n'y pouvaient pas non plus publier et exécuter d'autres brefs ou bulles des papes, que ceux qui regardaient la discipline intérieure et ordinaire de leurs Ordres. (Arrêts du 20 juin 1681, et du 16 décembre 1716. *Journal des Audiences*.)

Bref, est aussi un petit calendrier ecclésiastique qui contient l'ordre de réciter l'office divin chaque jour de l'année, et selon le rit de chaque diocèse ou ordre religieux. *Ordo recitandi officii divini*. Le bref de Rome, le bref de Paris, le bref des bénédictins.

BREMEN, en latin *Brema*, qui portait autrefois le titre de ville anséatique d'Allemagne, est située dans la Basse-Saxe, dans une espèce de péninsule que les rivières d'Ems et de Weser y forment. Elle est très-forte par sa situation, très-célèbre par

son commerce et très-magnifique par ses bâtimens ; mais comme son terrain est fort bas, la ville est souvent exposée aux inondations, comme il arriva la veille de Noël de l'an 1717. C'était anciennement un évêché suffragant de l'archevêché de Cologne, que Charlemagne fonda en 787. Saint Willehad en fut le premier évêque, et l'archevêché de Hambourg y fut transféré peu de temps après sous saint Anschaire. L'archevêque de Cologne se plaignait hautement de cette union, et obtint au concile de Tribur un décret, confirmé ensuite par le pape Formose l'an 895, qui portait que les Églises de Bremen et de Hambourg seraient soumises à la métropole de Cologne ; mais ceci fut révoqué par le pape Sergius, successeur de Formose.

Cet archevêché avait pour suffragans les évêchés de Lubeck, de Ratzebourg, de Swerin, et autrefois aussi celui de Sleswick. Il commença à devenir un des plus puissans d'Allemagne, sous l'empereur Othon II, dont les successeurs le comblèrent de biens et de priviléges. Comme il y avait souvent des difficultés entre les Chapitres de St.-Pierre à Bremen et celui de Notre-Dame à Hambourg, tant pour la préséance et le droit de métropole que pour l'élection des archevêques, on fit un accord en 1223, en vertu duquel la préférence fut cédée à l'Église de Bremen, où l'élection devait se faire à l'avenir, et que le prévôt, le doyen et l'écolâtre de Hambourg y seraient appelés eux trois seulement pour assister à l'élection de l'archevêque au nom de leur Chapitre, conjointement avec les chanoines de Bremen. Ces deux Chapitres qui subsistent encore aujourd'hui avec leurs dignités de prévôt, de doyen, d'écolâtre, de chantre, etc., devaient faire hommage et prêter serment de fidélité à leur archevêque, qui était prince souverain de l'Empire, et avait séance après les archevêques de Magdebourg et de Saltzbourg, qui suivaient immédiatement les électeurs.

Les archevêques de Bremen ont prétendu de tout temps se rendre souverains de cette ville ; mais elle leur a toujours résisté, comme étant libre et impériale ; c'est pourquoi ses prélats faisaient leur résidence au château de Bemervorde. Depuis l'an 1648, l'archevêché y a été éteint par le traité de Westphalie, et changé en principauté séculière et fief de l'Empire, en faveur de la couronne de Suède, à laquelle furent aussi cédés tous les droits qu'avaient les derniers archevêques de Bremen dans le Chapitre et diocèse de Hambourg en 1653. Les Suédois voulurent lui ôter la liberté, et même ils vinrent l'assiéger pour cela en 1666; mais les princes voisins ayant interposé leur médiation, ils levèrent le siége, à condition que la ville de Bremen reconnaîtrait le roi de Suède pour son légitime seigneur, et ne prendrait plus à

l'avenir la qualité de ville libre et impériale.

Christophe-Bernard de Gahlen, évêque de Munster, et les ducs de Brunswick, se rendirent les maîtres en 1676 de presque tout l'archevêché de Bremen; mais le roi de France les obligea de rendre leurs conquêtes à la Suède, excepté les terres de l'archevêché de Bremen et de l'évêché de Verden, qui sont enclavées dans le duché de Brunswick. En 1715, Georges, électeur de Hanovre et roi d'Angleterre, se rendit maître des duchés de Breemen et de Verden, et il les retint en vertu de la paix conclue avec la Suède en 1720.

Archevêques de Hambourg et de Bremen.

1. Saint Willehade, prêtre anglais, après avoir prêché l'Évangile en Frise et en Saxe, fut fait évêque en 787, à la demande de l'empereur Charlemagne, fondateur de l'Église de Bremen qui était dédiée à saint Pierre. Ce saint prélat mourut en 789. On célèbre sa fête le 8 novembre. (Voyez *Hist. eccl.* Fleury, t. 10. Baillet.)

2. Willeric, en 790, mort en 837 héridague à Hambourg.

3. Leuderic, mort en 849.

4. Saint Anschaire, moine de Corbie en France, et premier abbé de Corbie en Saxe, prêcha la foi en Danemarck et en Suède; puis fut ordonné archevêque de Hambourg en 830. Louis-le-Débonnaire réunit à son Église le monastère de Tourhout en Flandre, qui est à présent un Chapitre de chanoines entre Bruges et Ypres. Les Normands ayant saccagé Hambourg en 845, Anschaire fut obligé de se retirer à Bremen, et l'Empereur unit ensuite en 849 ces deux Églises sous ce même prélat, qui mourut en 865. On fait sa fête le 3 février.

5. Saint Rembert, aussi moine de la nouvelle Corbie, et compagnon de saint Anschaire, fut son successeur. Il était de Tourhout en Flandre. Il prêcha l'Évangile en Poméranie, et mourut en 888. Sa fête se célèbre le 4 février.

6. Adalgaire, moine et abbé de la nouvelle Corbie, était coadjuteur du précédent, et mourut l'an 909.

7. Oger, moine du même monastère, mourut en 915.

8. Reginward, mort en 916.

9. Saint Winnon ou Unnon, du même monastère, mort en 936.

Leedrade, prévôt de l'Église de Bremen, avait été élu en premier lieu; et lorsqu'il vint pour recevoir l'investiture de l'empereur Conrad, étant accompagné d'Unnon son chapelain, ce prince laissa le prévôt, et, jetant les yeux sur le chapelain, lui conféra le bâton et l'anneau pastoral. Le pape Jean x lui donna le *pallium*.

10. Adaldague, de Meendorf, chanoine de Hildesheim, chancelier de l'empereur Othon 1er, fut légat apostolique dans le

Nord, et reçut à Hambourg le pape Benoît v, lequel ayant été chassé et exilé par l'empereur Othon et par l'anti-pape Léon viii, mourut en 965 à Hambourg, où il fut enterré dans l'église de Notre-Dame. Adaldague vécut jusqu'en 988.

11. Saint Libence ou Liévizo, moine et camérier de l'Église de Bremen, fut le premier archevêque consacré par ses suffragans; car auparavant les archevêques de Mayence prétendaient ce droit sur l'Église de Bremen. Il mourut en 1013.

12. Unwan, chapelain de l'empereur Henri Ier, rétablit la métropole de Hambourg qui avait été ruinée par les Normands en 845. Il érigea un nouvel évêché à Upsal en Gothie ou Suède, et il y sacra pour premier évêque Turgot. Il établit aussi un Chapitre de douze chanoines à Hambourg, au lieu de moines bénédictins qu'il y avait auparavant, et mourut en 1029.

13. Libence ii, neveu du précédent, grand-prévôt de la métropole de Bremen, sacra quelques évêques pour travailler à la conversion des païens en Norwège, et mourut en 1032.

14. Herman, prévôt de Halberstad, mourut en 1035.

15. Bezelin, surnommé *Alebrand*, prévôt du clergé de Cologne, ordonna quelques nouveaux évêques pour travailler à la conversion des infidèles, et mourut en 1043.

16. Adalbert, issu des ducs de Bavière, neveu de l'empereur Henri iii, grand-prévôt de Halberstadt et abbé de la nouvelle Corbie, mourut en 1072. Ce prélat avait de grandes idées. Il fit déclarer, par le pape et par l'Empereur, l'Église de Bremen patriarchale de tout le Nord, lui soumettant les archevêchés d'Upsal en Suède, de Lunden en Danemarck, de Dronthein en Norwège, et de Riga en Livonie, avec leurs suffragans. Il soumit aussi à l'Église de Bremen douze évêchés; savoir, Palmaer, Heiligenstadt ou Halberstadt, Ratzebourg, Oldenbourg; ensuite transféré à Lubec, Mecklebourg ou Suverinstaden, Leemona, Wildeshusen, Bremen, Verden et Rampholde; mais cette disposition fut changée dans la suite.

17. Liemar, Bavarois, prévôt de Gotsclar, obtint cet évêché de l'empereur Henri, sans participation du Chapitre. Il fut partisan de l'anti-pape Guibert, de Paschal ii, et fut excommunié pour ce sujet, et ses ordinations déclarées nulles. Il mourut en 1102.

18. Humbert, en 1104.

19. Frédéric, mourut en 1123.

20. Adalbéron, décéda en 1148.

21. Hartuie, prévôt de Bremen, tint le parti de l'anti-pape Victor iv, contre le pape Alexandre iii. Il mourut en 1168.

22. Baudouin, prévôt de Halberstadt, intrus dans cet évêché par Henri-le-Lion, duc de Saxe, pendant que le Chapitre de Bremen se trouvait divisé; les uns

ayant choisi Sifride, prince de Brandebourg, et les autres Obert, doyen de Bremen; Baudouin fut ordonné par des évêques schismatiques, et mourut en 1178.

23. Sigefroy ou Sifrid, fils d'Albert, marquis de Brandebourg était évêque de Brandebourg lorsqu'il obtint en 1179 l'archevêché de Bremen du pape Alexandre III, au troisième concile de Latran. Le Chapitre avait élu Bertrand, docteur en Droit; mais le pape cassa son élection, à cause qu'il n'était pas dans les Ordres, et Bertrand devint ensuite évêque de Metz. Sigefroy mourut en 1184.

24. Hartuie, trésorier de l'Église de Bremen, mort en 1203.

25. Waldemare, fils de Canut, roi de Danemarck, évêque de Sleswick, fut élu en 1203 par le Chapitre de Bremen, sans que celui de Hambourg, qui prétendait avoir droit de concourir à l'élection, eût été consulté. C'est pourquoi ceux de Hambourg élurent Burchard, prévôt de Bremen, et l'affaire fut portée au pape. Waldemare cependant voulut se maintenir par les armes, et causa plusieurs troubles dans le diocèse; mais le pape l'excommunia, et il mourut l'an 1215 sans évêché.

26. Gérard, comte de la Lippe, évêque d'Osnabruck, fut déclaré archevêque de Bremen vers l'an 1203, par le pape Innocent III, qui cassa les élections précédentes. Il mourut l'an 1220.

27. Gérard, comte de la Lippe, neveu du précédent, grand-prévôt de Paderborn, fut ordonné par son frère Othon, évêque d'Utrecht, assisté de son père, évêque de Sélonie en Livonie. Bernard, autre frère de Gérard, a été évêque de Paderborn. Cet archevêque mourut en 1257.

28. Simon, comte de la Lippe, grand-prévôt de Paderborn, coadjuteur de Bremen, et ensuite évêque, mourut en 1264.

29. Hildebold, comte de Wumstorp et Brockhusen, archidiacre de Rustringh, mourut en 1273.

30. Giselbert, comte de Bronchorst, obtint le *pallium* du pape Grégoire X, au concile de Lyon en 1273, et mourut en 1306.

31. Henri de Golterne, grand-doyen de Bremen, mourut en 1306 sans avoir été ordonné.

32. Florent, comte de Bronchorst, grand-écolâtre de Bremen, fut élu en concurrence avec Bernard, comte de Welpe, grand-prévôt de cette ville et de Magdebourg. L'affaire fut portée à Rome à la décision du pape, et Bernard y mourut avant la fin du procès. Florent décéda en 1307.

33. Jean, issu des rois de Danemarck, auparavant prévôt de Rosschilde, et puis archevêque de Lunden en Danemarck, ayant souffert plusieurs traverses et persécutions de Henri, roi de Danemarck, fut chassé de son évêché. Le pape Clément V le nomma à l'archevêché de Bremen; mais comme il fut souvent absent de son Église, et en pro-

cès contre son Chapitre, les chanoines élurent pour administrateur Jean, duc de Brunswick et de Lunebourg, écolâtre de Bremen. L'archevêque Jean mourut à Paris en 1327.

34. Burchard, de Grelle, archidiacre de Rustringh, dans l'Église de Bremen, finit ses jours en 1344.

35. Othon, comte d'Oldenbourg, archidiacre de Bremen et prévôt de saint Anschaire, fut élu en 1345, et mourut quatre ans après.

36. Godefroi, comte de Arnsberg, auparavant évêque d'Osnabruck, quitta l'évêché de Bremen en 1363.

37. Albert ou Adalbert, duc de Brunswick et de Lunebourg, chanoine de Magdebourg et de Bremen, fut élu en 1363. Il fut accusé en 1375, par son Chapitre, d'être hermaphrodite, ce qui l'obligea de se faire voir publiquement à Bremen et à Hambourg; le doyen fut ensuite obligé de lui faire, au nom du Chapitre, amende honorable. Ce prélat mourut en 1394.

38. Othon de Brunswick et de Lunebourg, auparavant évêque de Verden, fut élu archevêque de Bremen en 1394, et mourut en 1406.

39. Jean Schlamstorp, prévôt de Hadeler, mourut en 1420.

40. Nicolas, comte de Delmenhorst, grand-doyen de Bremen, mourut en 1436. Il avait choisi pour coadjuteur, Othon Claude, duc de Brunswick et de Lunebourg; mais il refusa cette dignité, à cause de la discorde des habitans de Bremen.

41. Baudouin de Wenden, docteur en Droit, abbé de Saint-Michel à Lunebourg, de l'Ordre de Saint-Benoît, mourut en 1442.

42. Gérard, comte de Hoye, auparavant grand-prévôt de Bremen, mourut l'an 1463.

43. Henri de Swartzenbourg, fut élu en 1464. Il devint aussi quelque temps après évêque de Munster, et mourut en 1497.

44. Jean de Rhoden, mourut en 1511.

45. Christophe, duc de Brunswich, évêque de Werden, devint aussi archevêque de Bremen, et mourut en 1558. Il avait pris pour coadjuteur Frédéric, duc de Holstein, évêque de Hildesheim et de Sleswick; mais ce prince mourut en 1556, âgé de vingt-cinq ans.

46. Georges, duc de Brunswick, frère du précédent, grand-prévôt de Cologne, fut en même temps archevêque de Bremen, et évêque de Minden et de Verden. Il mourut en 1562.

47. Henri, duc de Saxen-Lawenbourg, fut archevêque de Bremen, évêque de Paderborn et d'Osnabruck, et chanoine de Cologne. Il mourut en 1585.

48. Jean-Adolphe, duc de Holstein et de Sleswick, élu en ...., à l'âge de dix ans, administrateur de Bremen, fut aussi postulé évêque de Lubeck en 1586. Il remit ses bénéfices à son frère puîné en 1597, lorsqu'il épousa Auguste, fille de

Frédéric II, roi de Danemarck, de laquelle il eut postérité. Il mourut en 1606.

49. Jean-Frédéric, duc de Holstein, administrateur de Bremen et de Lubeck jusqu'en 1634 qu'il mourut, sans avoir été marié.

50. Frédéric, puîné de Chrétien IV, roi de Danemarck, fut élu en 1634. Dix ans après, il fut chassé par les Suédois, auxquels l'archevêché est demeuré par la paix de Westphalie. Frédéric fut élu et couronné roi de Danemarck en 1648. Il rendit ce royaume héréditaire à ses enfans qu'il laissa de son épouse Sophie-Amélie, fille de Georges, duc de Lunebourg. Il mourut en 1670. (*Hist. ecclésiast. d'Allemagne*, tom. 2.)

BREMOND (Antonin), général de l'Ordre de Saint-Dominique, naquit à Cassis dans le territoire de Marseille, l'an 1692. Il reçut l'habit religieux, et fit profession dans le couvent de Saint-Maximin de la province de Toulouse. Il y enseigna aussi la philosophie avec distinction. Il avait à peine atteint l'âge de vingt-cinq ans, que son zèle le porta à partir pour les missions de l'Amérique, dans le dessein de s'y consacrer entièrement au salut des âmes, et d'y répandre son sang pour la foi, s'il était assez heureux pour en trouver l'occasion. Il exposa souvent sa vie dans la Martinique, en assistant les pestiférés, et y fut attaqué par deux fois de la peste qui le réduisit à l'extrémité; ce qui obligea ses supérieurs de le renvoyer en Europe après sa guérison. Appelé à Rome, il y fut théologien de Casanate, assistant du général Thomas Ripoll, et enfin son successeur l'an 1748. Il mourut le 11 de juin 1755, âgé de soixante-trois ans, après avoir donné dans tous les temps de sa vie de rares exemples de piété, de modestie, de charité, et laissé plusieurs monumens de sa science. On a de lui : 1° un Traité de la Doctrine chrétienne, en italien. 2° Un ouvrage intitulé : *De stirpe Guzmana sancti Dominici demonstratio*, imprimé à Rome. 3° Un recueil des Bulles des papes, concernant l'Ordre des Frères-Prêcheurs, en huit volumes in-fol., à Rome, en 1729. (*Voyez* sa vie à la tête du premier volume des *Annales de l'Ordre de Saint-Dominique*, qui a paru à Rome en 1756, et dont il a été aussi le premier auteur. *Voyez* aussi l'Oraison funèbre du père Bremond, imprimée à Rome en 1755, et la Lettre circulaire de sa mort, datée du 25 juin de la même année.)

BREMONT (Étienne), savant docteur de Sorbonne, né à Chateaudun le 21 mars 1714, fut d'abord curé de Chartres. Ce fut l'évêque de cette ville, M. Demoutiers de Merteville, qui l'appela auprès de lui pour travailler à un nouveau bréviaire qu'il voulait donner à son diocèse. Il se l'attacha par la suite plus particulièrement, en le faisant grand-vicaire, chanoine de sa

cathédrale, et grand-pénitencier. En 1759, M. Bremont devint chanoine de Paris, et membre de l'académie des arcadiens de Rome, sous le nom d'*Ombrano*, et docteur de Sorbonne. Ce changement fut pour lui une source de chagrins et de malheurs. C'était le temps des démêlés du parlement avec M. l'archevêque de Paris. Ce prélat commit en 1761 l'abbé Bremont pour faire une visite chez les Ursulines de Chaillot, qui étaient soupçonnées de jansénisme. Aussitôt le parlement le décréta de prise de corps, et mit ses biens sous le séquestre. Il fut obligé de s'enfuir, et fut onze ans dans le bannissement volontaire ; ses biens furent annotés, et il ne reparut en France qu'en 1773, lors du rappel des prêtres exilés. Il mourut le 27 janvier 1793, ayant été témoin d'une partie des désastres de la révolution. Nous avons de lui les ouvrages suivans : 1° Dissertation sur la notoriété publique des pêcheurs scandaleux, etc., 1754. 2° Recueil de pièces intéressantes sur la loi du silence, 2 vol. in-12 : ces deux ouvrages eurent quelque intérêt quand la bulle *Unigenitus* troublait la France. 3° Lettres adressées à l'auteur de l'*Année littéraire*, à l'occasion d'un nouveau plan de philosophie classique, Paris, 1785; ouvrage qui a eu plusieurs éditions. 4° Représentations à M. Necker, à l'occasion de son ouvrage de l'Importance des Opinions religieuses, Genève et Paris, 1788. 5° Apologie du Mémoire présenté au Roi par les Princes, relativement à la réunion des Ordres, in-8°, Paris, 1789. 6° Examen de plusieurs Projets de constitution. 7° De la Raison dans l'Homme, 6 vol. in-12, Paris, 1785 et 1787. Ouvrage profond, qui mérita à l'auteur un bref de Pie VI, du 16 septembre 1788, et l'approbation de tous les gens de bien.

BRENNE, *Brenensis ager*, contrée de la Touraine vers les confins du Berry. On tint un concile à Brenne vers l'an 583, au sujet de Grégoire de Tours, accusé par le comte Leudaste d'avoir avancé que Frédégonde entretenait un commerce illégitime avec Bertrand, archevêque de Bordeaux. Grégoire de Tours, après avoir célébré trois messes à trois autels différens, protesta de son innocence par serment, et le comte, déclaré calomniateur, finit ses jours en prison. Ce Brenne où fut tenu ce concile, est, selon beaucoup d'auteurs, une petite ville de Picardie entre Fimes et Soissons; et, selon d'autres, c'est le pays de Brenne en Touraine. (Grégoire de Tours, liv. 5, ch. 49, tom. 5, *Concil. gallic.*)

BRENTIUS ou BRENTZEEN (Jean), ministre protestant, et un des disciples de Luther, fut comme chef de parti après la mort de cet hérésiarque. Il eut part à toutes les grandes affaires de la religion de son temps, fut appelé à plusieurs colloques où il s'agissait d'unir les luthériens

avec les sacramentaires, et mourut le 10 ou le 11 septembre de l'an 1570. Il a laissé divers ouvrages en huit volumes, dans lesquels il enseigne que le baptême n'efface pas tous les péchés, parce que la concupiscence, qui est un péché, selon lui, reste toujours ; que l'Évangile n'est pas une loi, mais une nouvelle agréable ; que Jésus-Christ est dans l'Eucharistie comme ailleurs, en ce qu'il est partout depuis l'Ascension ; et de là les *Ubiquistes* ou *Ubiquitaires*. (Florimond de Raimond, l. 2, c. 14, n. 4. Sanderus, *hær.* 205. Pratéole, au mot *Ubiqu.* Onuphre, *Chr. A. C.*, 1549. Sponde, 1564, n. 23 et 24.)

BRENTIUS (Samuel-Frédéric), juif allemand, se fit chrétien en 1614, et publia un ouvrage qu'il intitula : *Motifs de ma conversion.*

BREREWOOD (Edouard), naquit à Chester vers l'an 1565, de Robert Brerewood, qui fut trois fois maire de cette ville. Edouard y fit ses humanités ; et vers la fin de l'année 1581, étant âgé de seize ans, il entra au collège du Nez-de-Bronze, à Oxford, où il fut reçu bachelier et maître ès-arts. Il passa ensuite dans le collége de Sainte-Marie, de la même Université. En 1596, il fut nommé le premier professeur en astronomie dans le collége que le chevalier Thomas Gresham venait de fonder à Londres. Brerewood s'y occupa sans relâche à l'étude, comme il avait fait à Oxford, et y mourut le 4 novembre 1613, âgé de quarante-huit ans. C'était un homme fort savant et toujours prêt à instruire, soit en conversation, soit par écrit, ceux qui le consultaient sur des points douteux d'érudition, que son grand savoir le mettait en état d'éclaircir. Il ne put néanmoins se résoudre à publier aucun des ouvrages qu'il composa. Ils ne parurent qu'après sa mort; les voici : 1° *de Ponderibus et pretiis veterum nummorum, eorumque cum recentioribus collatione*, lib. 1, publié à Londres en 1614, in-4°, par son neveu Robert Brerewood, et dans le huitième volume des *Critici sacri*, de l'édition de Londres, et dans le sixième de celle de Francfort ; et dans l'*apparat* qui est au-devant du premier volume de la Polyglotte. 2° *Elementa logicæ in gratiam studiosæ juventutis in acad. Oxon.;* Londres, 1614, 1615, 1628, etc., in-8°. 3° *Tractatus quidam logici de prædicabilibus et prædicamentis ;* Oxford, 1628, 1637, in-8°. 4° Traité du Sabbat; Oxford, 1630, in-4°. 5° Second traité sur le Sabbat; Oxford, 1632, in-4°. C'est une réplique à la réponse que Nicolas Byfield, ministre de Chester, avait faite au premier traité de Brerewood sur le sabbat. M. Wood remarque que les Puritains étaient fort rigides sur l'observation scrupuleuse du sabbat ; ce qui engagea Richard Byfield à prendre la défense de son frère contre Brerewood; et ce fut encore en partie

contre lui que Jean Ley écrivit son livre intitulé : *le Dimanche un vrai sabbat*. Théophile Bradbourne, maître d'école obscur, ou selon d'autres, ministre dans le comté de Suffolk, défendit la rigide observation du sabbat dans les livres qu'il publia sur ce sujet en 1628 et 1631, soutenant l'indispensable moralité du quatrième commandement, et par-là même la nécessité d'observer le sabbat judaïque. Thomas Broad, qui passait pour anti-sabbataire, écrivit à peu près dans les mêmes vues que M. Brerewood, quoique celui-ci, dans son premier traité, soutînt d'autres principes. Georges Abbot (théologien différent de l'archevêque de ce nom) attaqua Broad dans ses *Vindiciæ sabbathi*, imprimé en 1641. 6° *Tractatus duo, quorum primus est de meteoris; secundus, de oculo*; Oxford, 1631. 7° *Commentarii in ethica Aristotelis*, intitulés par quelques uns, *Brerewood de moribus*. 8° Le Gouvernement patriarchal de l'ancienne Église, développé par voie de réponse à quatre questions; Oxford, 1641, in-4°. Ce traité a été traduit en latin, et imprimé avec deux autres de l'archevêque Usher, *de Episcoporum et Metropolitanorum origine, et de Asia Proconsulari*; Londres, 1687, in-8°. 9° Recherches sur la Diversité des langues et religions dans toutes les principales parties du monde. Cet ouvrage parut à Londres en 1614, 1623, 1635, etc., in-4°; et en 1647, etc., in-8°. Il fut traduit en français par Jean de La Montagne, et imprimé à Paris en 1640, in-8°, et à Saumur en 1662, in-8°. Cette seconde édition porte, à Saumur et à Paris, chez Olivier de Varennes, etc., 1663. Il en parut une version latine sous le titre de *Scrutinium religionum et linguarum*; à Francfort, 1650, in-16, et en 1679, in-12. Christophe Arnold, dans une lettre au fameux Job Ludolf, qui se trouve à la suite de la vie de ce dernier, se plaint que le traducteur anonyme a retranché les neuf chapitres tout entiers qui suivent le quatorzième, aussi bien que le dernier chapitre, et les deux savantes préfaces de l'éditeur. Cet éditeur était M. Robert Brerewood, neveu de l'auteur, qui dédia cet ouvrage à l'archevêque de Cantorbéry. (Wood, *Athen. Oxon.*, vol. 1, col. 390. Le père Nicéron, *Mémoires des Hommes illustres*, tom. 22, p. 260 et suiv. M. de Chauffepié, *nouveau Dictionnaire historique et critique*, t. 2, p. 503 et suiv.)

BRESCE ou BRESCIA ou BRESSE, *Bressia*, *Brixia*, ville de Ligurie et du vicariat italique, capitale du Bressan, proche les rivières de Gorze et de Mélo, au pied d'un côteau sur lequel on voit une citadelle assez forte; plusieurs ruisseaux qui se partagent en différens quartiers la rendent très-propre, et sont d'une grande commodité au public. Ses édifices, ses richesses, la noblesse de ses ha-

bitans, la font justement regarder comme une des principales villes du duché de Milan. Quelques uns tiennent qu'elle fut bâtie par Cydnus, fils du roi des Liguriens; d'autres par les Gaulois Sénonais, du temps qu'il y avait des rois à Rome; mais tout cela n'est appuyé sur aucune bonne raison, et je ne vois pas comment on peut se prévaloir, pour soutenir ce sentiment, de ce que dit Tite-Live, liv. 22; ou *décade* 3, liv. 2, que Bresce était la capitale des Gaulois lorsque les Romains y portèrent la guerre sous le consulat de Corneille. Cela prouve bien que les Gaulois y demeuraient alors, mais non pas qu'ils aient bâti cette ville. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'elle était sous la puissance des Gaulois appelés Manceaux, *Cenomani*, lorsqu'elle se donna aux Romains; qu'elle leur fut toujours depuis fidèle, après même qu'Annibal eut défait leur armée, et qu'elle les servit beaucoup dans les guerres qu'ils eurent depuis à soutenir contre les Gaulois et les Boïens, comme on peut voir par ce qu'en dit Tite-Live (liv. 21). Pompée et Strabon en ont fait une colonie romaine de la fondation de Rome; et César, étant dictateur, lui donna le droit de cité. Elle suivit après la fortune de l'Empire. Badagise, roi des Goths, et Attila, roi des Huns, la mirent à deux doigts de sa perte. L'empereur Marcien la rétablit; les Lombards s'en emparèrent; Charlemagne les en chassa, et s'en rendit le maître. Othon, empereur d'Allemagne, la remit en liberté. Henri VI lui retira ses priviléges. Les Guelphes et les Gibelins l'opprimèrent tour à tour. Les Scaligers de Vérone et les vicomtes de Milan en firent le théâtre de leur ambition. Elle respira sous le gouvernement des Vénitiens. Louis XII, roi de France, se l'assujettit en 1509. François I[er] la remit au pouvoir de la république, aussi bien que Bergame, en 1517, et elle y est encore aujourd'hui.

On croit que saint Barnabé, apôtre, y prêcha l'Évangile après la résurrection du Sauveur, quoique plusieurs auteurs combattent ce sentiment. On en apporte pour preuve l'auteur de la synopse sous le nom de Dorothée, qui dit positivement que cet apôtre prêcha dans la Ligurie; le livre des récognitions de saint Clément, qui vivait au deuxième siècle, puisqu'Origène, dans le troisième, le cite. (*Tract.* 35, *in Matth.*) Hyppolite de Porto, dans son opuscule sur les disciples de Jésus-Christ, que le père Combefis a donné au public d'après un manuscrit de la bibliothèque du Roi, et qu'il a inséré dans son *Auctuarium*, tom. 2 de la *Bibliothèque des Pères*. Suivant cette opinion, saint Barnabé aura prêché à Bresce, et en aura ordonné le premier évêque, ainsi que le porte la tradition de cette Église.

La cathédrale de Bresce, dédiée à l'Assomption de la sainte Vierge, est d'un ancien goût,

mais très-belle. Elle est desservie par un archidiacre, un archiprêtre, un chantre, un prévôt, un doyen, et dix-sept autres chanoines, parmi lesquels il y a un pénitencier et un théologal. On compte, outre cela, six mansionnaires, onze chapelains et cent cinquante clercs inférieurs. Cette église renferme les corps de plusieurs Saints, comme de saint Anathalon, Philastrius et autres saints évêques de Bresce. On y voit une croix d'or qu'on appelle *flamme* ou *oriflamme*, faite du bois de la vraie croix du Sauveur, à l'imitation du signe que vit Constantin lorsqu'il se disposait à combattre le tyran Maxence, et dont Charlemagne fit, dit-on, présent à la ville. Le monastère de l'Ordre de Saint-Benoît, dédié aux saints Faustin et Jovien, n'est pas moins beau que la cathédrale. Il y a douze paroisses dans la ville, seize couvens d'hommes de différens Ordres, cinquante-quatre de filles, un grand collége, deux hôpitaux, etc.

Le diocèse de Bresce comprend une grande étendue de pays. Une partie du comté de Tyrol et de la Valteline lui sert de bornes du côté du nord. Il a, du côté du couchant, le Bergamasque et la même Valteline; du côté du midi, le Crémonais et le Mantouan, divisés par l'Oglio; et du côté du levant, le Trentin, le Véronais et le lac de Guarde. Sa longueur est de cent milles en la prenant de Moso, éloigné de Mantoue de quinze lieues, jusqu'à Dialongo, situé au plus haut de la Val-Camonica, et sa largeur de cinquante, si on la tire depuis Limon, près du lac de Guarde, jusqu'à la forteresse d'Orzi-Nuori. Il y a en tout trois cent soixante-quatre paroisses.

Évêques de Bresce.

1. Saint Clathée, martyr, le 5 juin.

2. Viator, fut aussi évêque de Bergame, et mourut en 88.

3. S. Flavius, Latin, en 88, souffrit pour Jésus-Christ sous l'empereur Domitien. On trouva son corps en 1464, et on le transporta dans la cathédrale en 1474.

4. S. Apollone, évêque et patron de Bresce en 126, convertit et baptisa Faustin et Jovite, qui souffrirent le martyre de son vivant.

5. S. Ursicin, en 347, siégea trois ans, et assista au concile de Sardique. On fait sa fête le 1er décembre.

6. S. Faustin, en 350. Il écrivit les Actes de saint Apollinaire et des saints Faustin et Jovite. On trouva son corps en 1107.

7. S. Philastre, Espagnol, en 381, assista au concile d'Aquilée. Il siégea huit ans. (*Voyez* PHILASTRE.)

8. S. Gaudence, en 385. (*Voy.* GAUDENCE.)

9. S. Paul, en 427. (*Martyrologe*, 3 cal. mart.)

10. S. Théophile, 439. (Ibid., 5 id. maii.)

11. S. Silvin. (Ibid., 28 septembre.)

12. S. Gaudence II, siégea

treize ans. On fait sa fête le 7 mars.

13. Optatien, de Milan, sous l'empereur Valentinien III et saint Léon, pape, se trouva au concile de Milan en 450.

14. S. Vigile, en 504.

15. S. Titien, Allemand, siégeait en 526. On fait sa fête le 3 mars.

16. S. Paulin, en 540.

17. S. Cyprien, 546. On fait sa fête le 21 avril.

18. S. Herculan, en 552.

19. S. Honorius, en 576.

20. S. Rustican, en 585.

21. S. Dominator.

22. S. Bertican, dont parle saint Grégoire dans ses Dialogues.

23. S. Paul II, siégeait en 597.

24. S. Anthère ou Patère, d'Antioche, en 604.

25. S. Anastase, en 607. On fait sa fête le 20 mai.

26. S. Dominique, en 609. Il répara plusieurs églises qui tombaient en ruine, aidé par les aumônes de la reine Théodelinde qui le considérait beaucoup.

27. S. Félix, en 612, siégea quarante ans. Le Martyrologe en fait mention le 23 février.

28. S. Dieudonné, en 653, assista au concile de Rome, sous le pape Agathon, en 679.

29. Gaudiosus.

30. Rustican.

31. Apollinaire.

32. André.

33. Thibauld, siégeait en 753, et fonda le monastère de Sainte-Julie, dont Antiperge, fille du roi Didier, fut la première abbesse. Il gouverna long-temps cette église.

34. Vital, succéda à Thibauld.

35. Benoît.

36. Antoald.

37. Cunipert.

38. Amphride ou Amphrige, siégeait le 13 mai 806, qu'il transféra solennellement les corps des saints Faustin et Jovite.

39. Pierre, siégeait le 13 avril 807, et mourut en 814.

40. Rampert, en 814.

41. Notenge, en 853.

42. Antoine, en 876. Le pape Jean VIII lui écrivit plusieurs lettres.

43. Ardinge, siégeait en 905.

44. Landulphe.

45. Notenge, en 940.

46. Gonfus, en 947, dépossédé par Bérenger.

47. Antoine, en 955, mis par le même à la place de Gonfus. Il assista au concile de Milan, sous l'archevêque Walpert, où Othon fut élu empereur.

48. Gotefroy, fils d'Athon, comte, et d'Ildegrade de Bresce, élu en 970.

49. Athon, succéda à Gotefroy.

50. Adelbert.

51. Landulphe II, en 1002, mort en 1027.

52. Olderic ou Ulderic, élu en 1027, fut intimement lié avec l'empereur Conrad II, duquel il obtint beaucoup de terres et de châteaux pour son église. Il assista au concile de Pavie en 1046, et mourut en 1048.

53. Adelman, dont nous avons un ouvrage du corps et du sang de Jésus-Christ, contre Béren-

ger, son condisciple, fut élu en 1048, et mourut en 1057, selon quelques uns, et selon d'autres après l'an 1061.

54. Oldaric, excommunié et déposé par Grégoire VII, comme fauteur de l'empereur Henri.

55. Conon, succéda à Odalric.

56. Jean, pilla l'église de Bresce, et mourut excommunié.

57. Obert, surnommé *Boltrique*, reçut l'investiture de l'empereur Henri, et fut déposé en 1090.

58. Arimand ou Hermand, élu à la recommandation de la comtesse Mathilde en 1096, fut déposé en 1116.

59. Villanus, ordonné dans le concile de Rome, sous Paschal II, en 1116, par Jourdain, archevêque de Milan, ayant pris le parti d'Anaclet, fut excommunié par Innocent II et déposé en 1131. Il mourut en 1144.

60. Maifroy, nommé par Innocent II, mourut en 1153.

61. Raimond, fut nommé en 1153, et mourut en 1173.

62. Jean Flumicelli, de Bresce, succéda à Raimond en 1173. Il assista au concile de Latran, sous Alexandre III, en 1179, et mourut en 1197.

63. Jean Palatini, de Bresce, succéda en 1198, et mourut en 1212.

64. Albert, de Bresce, élu en 1213, alla au concile de Latran, sous Innocent III, en 1215, se joignit pour le voyage de la Terre-Sainte contre les Turcs à Henri, archevêque de Milan, avec une nombreuse armée, fit la paix entre ses diocésains, qui en vinrent aux armes les uns contre les autres; ce qui le fit appeler le père de la patrie. Il fut transféré au patriarchat d'Antioche. Il reçut avec honneur saint Dominique, lorsqu'il passait par Bresce, lui donna un terrain pour bâtir un couvent dont Gaula fut fait prieur.

65. Gaula, de Bergame, religieux de l'Ordre de St.-Dominique, et le premier prieur du couvent de Bresce, fut élu en 1229. Grégoire IX le fit son légat dans le Milanais, pour réunir les citoyens de Padoue et de la Marche. Il accommoda les Guelphes et les Gibelins. Il tenta de réconcilier Frédéric II avec l'Église. Enfin il abdiqua et se retira dans le cloître du Saint-Sépulcre de Astino, où il mourut en l'année 1244.

66. Élie Robert, de Reggio, siégea en 1239, et mourut en 1247.

67. Azzon, de Turbrado ou de Turrianis, élu en 1248, mourut en 1253.

68. Calvacan Sala, de Bresce, nommé par Innocent IV à la grande satisfaction de ses concitoyens, en 1253. Il fut tué par le tyran Ezelin proche de Gambare, en 1263. Un certain Fontana de Plaisance s'empara de son siége en 1263; mais Urbain IV l'excommunia; et après qu'il eut donné quelque marque de repentir, Grégoire X le rétablit dans la prévôté de Plaisance qu'il avait auparavant.

69. Martin, élu par le Chapi-

tre en 1263, fut confirmé par Urbain IV. Il assista au concile de Lyon, sous Grégoire X, et mourut en 1275.

70. Bérard Madius, d'une des meilleures familles de Bresce, fut élu en 1275. Il joignit ensemble le gouvernement ecclésiastique et politique, sous les titres de marquis et de comtes, après avoir chassé les Guelphes avec Thibauld, leur chef. Il fit beaucoup de bien à la ville pendant trente-trois ans qu'il y commanda. Il mourut en 1308.

71. Frédéric Madius, chanoine de Bresce et parent de Bérard, fut élu par les jeunes chanoines du Chapitre en 1308. Clément V confirma l'élection. Il fut présent au couronnement de l'empereur Henri VII, à Milan, en 1311. Il en obtint la confirmation de tous les priviléges de son Église. Les Guelphes le chassèrent à leur tour de la ville, comme partisan de Louis de Bavière, et Jean XXII le déposa; mais ayant suivi de plus sages conseils, ce pape le transféra à Plaisance en 1317. Il mourut à Avignon en 1323.

72. Princevalle de Frisque, de Gênes, chanoine de Toul, nommé par Jean XXII, siégea jusqu'en 1325 qu'il passa à l'évêché de Tortone.

73. Tibère Turrien, Milanais, auparavant évêque de Tortone, fut substitué à Princevalle en 1325. Il couronna Louis de Bavière, et mourut en 1334.

74. Jacques de Astis, de Modène, auditeur de Rote, sous Jean XXII, nommé par Benoît XII en 1335, était écolâtre de Toul. Il mourut à Avignon en 1344.

75. Lambertini Balduino della Cecca, de la noble famille des Lambertini de Bologne, évêque de . . . . ., succéda à Jacques en 1344, et mourut en 1348.

76. Bernard Tricardi, Français, moine de Cîteaux, évêque de Bergame, transféré à Bresce en 1349, mort en 1348.

77. Raimond Blanchi de Velate, de Milan, abbé de Saint-Pierre-du-Mont-Ursin, Ordre Saint-Benoît, en 1359, mort en 1363.

78. Henri de Sessa, transféré d'Ascoli en 1363, passa de Bresce à Cumes en 1369.

79. Agapit Colomne, Romain, transféré d'Ascoli, et fait cardinal par Urbain VI, siégea peu de temps.

80. Étienne, en 1372, abdiqua.

81. André, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, grand théologien et prédicateur, en 1373 jusqu'en 1378.

82. Nicolas Zonasius, de Crémone, élu en 1378, siégea cinq ans, et passa à l'archevêché de Bénévent, et ensuite de Naples.

83. André Ségasénus, de Milan, en 1383, mort en 1386.

84. Thomas, vicomte de Milan, élu en 1386, siégea jusqu'en 1390, et fut transféré à Crémone, puis revint à Bresce, où il prit les titres de marquis et de comte de Bresce, en 1396.

85. Fr. François de Lantis, de Pise, de l'Ordre des Frères-Mi-

neurs, élu en 1390, avait été évêque de Luna, fut transféré à Crémone, et de là à Bergame en 1401.

86. Thomas Pusterla, de Milan, succéda à François, puis fut transféré à Crémone en 1397.

87. Guillaume Pusterla, de Milan, nommé par Boniface IX, quoiqu'il n'eût que dix-neuf ans, en 1399. Il ne put jamais prendre possession par l'opposition constante qu'y firent les vicomtes de Bresce. Grégoire XII, lui donna l'évêché de Como, dont le Chapitre qui avait élu Antoine Turco, de l'Ordre de Saint-François, ne voulut pas non plus le reconnaître. Alexandre V se contenta de lui laisser le seul titre d'évêque de Bresce, dont il jouit jusqu'en l'an 1416 qu'il mourut.

88. François de Marério, noble romain, chanoine de Sainte-Marie au-delà du Tibre, notaire du Saint-Siége, nommé par Martin V en 1418, siégea jusqu'en 1442 qu'il passa à Montefalco.

89. Pierre de Monte, Vénitien, nommé par Eugène IV en 1442, le 22 mars, répara le palais épiscopal, et fit plusieurs fondations dignes de sa piété. Il mourut à Rome en 1457.

90. Barthélemi Maripétro, noble vénitien, élu sous Calixte III le 14 février 1457, mourut de la morsure d'un chien enragé en 1464.

91. Dominique de Dominicis, Vénitien, évêque de Torcello, transféré par Paul II à Bresce, fut chargé par ce pontife de différentes légations en Allemagne. L'Empereur, pour lui marquer sa satisfaction, le fit son conseiller intime, et lui donna les titres de duc de la Vallée-Camonique et de marquis de La Rouère, avec pouvoir de les transmettre à ses successeurs. Pie II le fit vicaire de Rome. Il a composé quelques ouvrages qui sont demeurés manuscrits dans sa bibliothèque, que les chanoines réguliers de Saint-Sauveur de Boulogne achetèrent après sa mort, qui arriva au mois de février 1478.

92. Laurent, noble vénitien, patriarche d'Antioche sous le pape Sixte IV, en 1478, siégea jusqu'en 1481 qu'il abdiqua.

93. Paul Zane, Vénitien, âgé de vingt-deux ans, fut nommé par le même pape en 1481, à condition qu'il ne serait ordonné qu'à vingt-sept, et mourut le 12 mars 1531, ayant siégé cinquante ans.

94. François Cornélio, Vénitien, cardinal-prêtre du titre de Saint-Pancrace, nommé par Clément VII, siégea une année, et se démit en faveur de son neveu.

95. André Cornélio, âgé de vingt-trois ans, prit la place de son oncle François en 1532, et fut fait cardinal par Paul III. Il mourut à Rome en 1551.

96. Durantes de Durantibus, de Bresce, nommé par Jules III le 18 février 1551, mourut le 24 décembre 1558. Il avait été évêque d'Alghéri et de Cassino.

97. Dominique Bolanus, gou-

verneur de Bresce, élu le 25 mars 1559, rétablit la cathédrale, et lui rendit sa première beauté; augmenta le palais épiscopal, et voulut que les ecclésiastiques se conformassent aux réglemens du concile de Trente, auquel il avait assisté. Il mourut en 1579.

98. Jean Delphini, noble vénitien, passa de l'évêché de Torcello à celui de Bresce en 1579. Il siégea quatre ans, après lesquels il mourut le 1er mai 1584, âgé de cinquante-six ans.

99. Jean-François Mauroceno, appelé *les délices du sénat de Venise*, nommé par Grégoire XIII le 23 septembre 1585, et fait cardinal par Sixte V, mourut le 14 janvier 1596. Il donna tous ses biens aux pauvres.

100. Marin Georges, noble vénitien, cousin du précédent, nommé par Clément VIII le 4 mai 1595, mourut en 1632.

101. Vincent Justinien, de Venise, transféré de Trévise à Bresce par Urbain VIII le 31 janvier 1633, mourut au mois de février 1645.

102. Marc Mauroceno, d'une des plus anciennes et des plus nobles familles de Venise, transféré de Trévise par Innocent X le dernier juillet 1645, mourut le 4 octobre 1654.

103. Pierre, cardinal Ottoboni, nommé par Innocent X, fut fait pape en 1689.

104. Martin-Joseph Georges, de Venise, nommé en 1664, mourut en 1678.

105. Barthélemi Gradoniet, de Venise, évêque de Trévise, passa à Bresce en 1682, et mourut en 1698.

106. Marc Delphini, de Venise, nonce auprès du roi de France Louis XIV, nommé en 1698, mourut en 1704.

107. Jean Baduarius, de Venise, nommé cardinal et évêque de Bresce en 1706, mourut en 1714.

108. Jean-François Barbadici, de Venise, transféré de Vérone en 1714. (*Italia sacra*, tom. 4, pag. 519.)

BRESCE ou BRESSE. Les pays de Bresse, Bugei, Valromei et Gex, furent échangés en 1601, avec Charles-Emmanuel, duc de Savoie, pour le marquisat de Saluces, qui appartenait à la France. Depuis cet échange, il s'est élevé différentes contestations sur l'état de ces nouvelles provinces, par rapport à la disposition des bénéfices. Les papes prétendaient que l'échange ne devait pas empêcher que ces pays ne fussent toujours soumis aux règles de chancellerie et à ses anciens usages. Nos Rois soutenaient le contraire sur le fondement de cette maxime, que les provinces dépendantes de la couronne deviennent sujettes au concordat dès l'instant qu'elles rentrent sous la domination de France, quoiqu'elles aient été entre les mains d'une puissance étrangère lors de la publication de la pragmatique et du concordat. En conséquence, il fut jugé que la régale devait avoir lieu dans ces Églises comme dans les autres Églises du royaume;

que la règle de chancellerie romaine, *de mensibus et alternativa*, qui avait lieu dans la Bresse pendant qu'elle était gouvernée par les ducs de Savoie, avait cessé d'y être observée après l'union de cette province à la couronne. (*Mémoires du Clergé*, tom. 10, pag. 354; tom. 11, pag. 70 et 71.)

Il fut encore jugé par arrêt du grand-conseil, du 15 septembre 1643, que le droit des gradués doit être reconnu dans la Bresse. (*Mémoires du Clerg.*, tom. 10, pag. 355.)

Le concours pour les cures avait lieu dans le Bugei, Valromei, Gex, et autres pays de la domination du Roi, étant du diocèse de Genève.

BRESLAW, ville d'Allemagne, capitale de la Silésie, dans le duché de Breslaw, est située sur la rivière d'Oder, à huit milles des frontières de Pologne, et à trente-cinq de Cracovie. On la nomme en latin *Uratislavia*. Elle est fort grande, riche et marchande. On y voit aussi plusieurs belles églises, dont une partie a été aux luthériens, qui y sont en grand nombre.

Les catholiques sont en possession de l'église cathédrale, dédiée à saint Jean, située dans un des faubourgs. Ils y ont aussi l'église collégiale de Sainte-Croix, celles des jésuites, et les couvens des Augustins, Franciscains, Dominicains, etc. L'évêché de Breslaw est fort ancien. Il était suffragant autrefois de l'archevêché de Guesne en Pologne; mais à présent il est soumis immédiatement au Saint-Siége. Il avait été fondé dès l'an 960 dans la petite ville de Smogre. Les chanoines y ont droit d'élire leur évêque, mais sous l'agrément de sa Majesté impériale.

Breslaw est bien fortifiée; les habitans ont droit de la garder; ils se gouvernent en forme de république, sous la protection de leur Prince souverain, comme duc de Silésie, et les magistrats y sont en partie catholiques et en partie protestans. La diversité de religions y a quelquefois causé des séditions bien funestes, et on a été obligé d'accorder des priviléges particuliers aux habitans de Breslaw, en les insérant dans le treizième article du traité de Westphalie, l'an 1648.

Évêques de Breslaw.

1. Godefroi, Romain, fut le premier évêque de Smogre, et mourut en 982.

2. Urbain, chanoine, mort en 1008.

3. Clément, du clergé de Smogre, mort en 1027.

4. Lucile, Italien, mort en 1036.

5. Léonard, doyen de la cathédrale de Smogre, mort en 1048.

6. Timothée, Italien, mort en 1051.

7. Jérôme, Romain, transféra le siége épiscopal de Smogre à Breslaw, et mourut en 1062.

8. Jean 1er, Polonais, mort en 1072.

9. Pierre, Polonais, écolâtre de Breslaw, mort en 1091.

10. Ziroslas, grand-prévôt de Breslaw, mort en 1120.

11. Imislas ou Heimo, procura la fondation du Chapitre de Glogaw, et mourut en 1126.

12. Rupert, fut transféré à Cracovie en 1143.

13. Magnus de Zaramb, chancelier du duc de Silésie, mort en 1146.

14. Jean II, fut élu archevêque de Gnesne en Pologne en 1154.

15. Wauthier, chancelier du duc Boleslas, mort en 1176.

16. Ziroslas II, mort en 1181.

17. François, mort en 1198.

18. Jaroslas, fils de Boleslas, duc de Silésie, mort en 1201.

19. Cyprien, évêque de Lébuss, au pays de Brandebourg, abbé de Saint-Vincent, mort en 1217.

20. Laurent, mort en 1232.

21. Thomas, mort en 1267. (Concile de Breslaw, sous ce pontife, en 1248.)

22. Thomas II, neveu du précédent, fut fort maltraité par Henri IV, duc de Silésie. Ce prince le vint assiéger dans le château de Ratibor; mais le prélat se servit d'armes spirituelles, en se revêtant de ses habits pontificaux, et sortit ainsi de la ville avec tout son clergé. Le duc Henri, touché de ce spectacle, leva le siége, se jeta au pied de l'évêque, et fit sa paix avec lui. Thomas mourut en 1292, après avoir fondé un collége de chanoines à Ratibor. (*Hist. ecclés.*; Fleury, tom. 16, 17, 18.)

23. Jean III, mort en 1301.

24. Henri, comte de Wurmbna, mort en 1319.

25. Vitus, Allemand, fut élu en concurrence avec Lutolphe, Polonais; mais Vitus prévalut à Rome, et mourut en 1326.

26. Nankère, transféré à l'évêché de Cracovie à Breslaw, décéda en 1341.

27. Préteslas, Silésien, mort en 1376.

28. Thierry, ne put obtenir sa confirmation à Rome.

29. Venceslas, duc de Brigitz et de Lignitz, fut, 1° évêque de Lebufs en Poméranie, comme aussi de Breslaw, en 1380. Le pape Urbain VI le fit cardinal en 1384, et il mourut en 1417.

30. Conrard, duc d'Olsnitz et de Glogaw, prélat fort prodigue, mourut en 1447.

31. Pierre de Novack, docteur en Droit, grand-prévôt de Breslaw, mourut en 1456.

32. Josse, baron de Rosemberg, Bohémien, auparavant grand-prévôt de Brague et de Wissehrad, et grand-prieur de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en Bohême, mourut en 1467.

33. Rudolphe de Rudesheim, docteur en théologie, grand-prévôt de Frisingue, doyen de Wormes, ci-devant auditeur de Rote à Rome, ensuite évêque de Lavantz, et nonce du pape Paul II en Pologne et en Bohême. Ce prélat fut fort savant, et mourut en 1482.

34. Jean de Roth, natif de Vendinger en Souabe, avait été pareillement auditeur de Rote et évêque de Lavantz. Il avait pour son coadjuteur, en 1501, Frédéric, fils de Casimir, duc de Teschin; mais il changea ensuite de sentiment, et procura sa coadjutorerie à Jean Thurzo. Il mourut en 1506.

35. Jean Thurzo, natif de Cracovie, frère de Stanislas, évêque d'Olmutz, était un prélat fort savant. On trouve plusieurs de ses lettres parmi les œuvres d'Érasme, qui était son ami particulier. Il mourut en 1520.

36. Jacques de Sals, docteur en Droit, président du duché de Glosgaw, mourut l'an 1539.

37. Balthasard Promitz, mourut en 1561.

38. Henri de Logaw, mort en ....

39. Gaspard Lugus, Silésien, auparavant évêque de Neustadt en Autriche, mort en 1610.

40. Charles, archiduc d'Autriche et de Carinthie, petit-fils de l'empereur Ferdinand 1er, a été évêque de Breslaw l'an 1610, de Brixen en 1613, et grand-maître de l'Ordre Teutonique en 1618. Il mourut en Espagne en 1624.

41. Charles-Ferdinand, prince de Pologne et de Suède, devint évêque de Breslaw et chanoine de Cologne en 1624, et mourut vers l'an 1644.

42. Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Ferdinand II, fut élu évêque de Breslaw vers l'an 1644. Il a été grand-maître de l'Ordre Teutonique, gouverneur-général des Pays-Bas, chevalier de la Toison-d'Or, général des armées de l'Empereur contre les Suédois, et évêque de Strasbourg, de Passaw, d'Olmutz et de Halberstad. Il mourut à Vienne en 1662, âgé de quarante-huit ans.

43. Charles-Joseph, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Ferdinand III, et de Marie-Léopoldine, archiduchesse d'Inspruck, devint évêque de Breslaw, de Passaw et d'Olmutz, et grand-maître de l'Ordre Teutonique en 1662. Il mourut en 1664, âgé de quinze ans.

44. Sébastien de Rostock, mort en 1673.

45. Frédéric, landgrave de Hesse-Darmstad, embrassa la religion catholique en 1636; il devint ensuite grand-prieur de l'Ordre de Malte en Allemagne, reçut le chapeau de cardinal en 1655, et fut ordonné évêque de Breslaw à Rome en 1673. Il a été vice-roi de Sardaigne, et ambassadeur de l'Empereur à Rome. Il mourut le 19 octobre 1682.

46. Walfang-Georges-Frédéric de Neubourg, prince palatin du Rhin, chanoine dans plusieurs églises d'Allemagne, et grand-prévôt de Cologne, fut élu évêque de Breslaw en 1682. Il mourut le 3 juin de l'année suivante, âgé de vingt-trois ans.

47. François-Louis de Neubourg, fils de Philippe-Guillaume, électeur palatin, et d'Anne-Catherine de Pologne,

naquit en 1664. Il succéda à son frère dans l'évêché le 30 juin 1683; il devint évêque de Worms, grand-maître de l'Ordre Teutonique, et prévôt d'Elwangen en 1694; il fut élu coadjuteur de Mayence en 1710, et électeur de Trèves le 8 février 1716.

48. Daniel Sommerselt, docteur en théologie dans l'Université de Vienne, fut sacré évêque de Léontopolis et suffragant de Breslaw en 1714. (*Histoire eccl. d'Allemagne*, tom. 2.)

Conciles de Breslaw en Silésie.

Le premier fut tenu l'an 1248; on y accorda au pape Innocent IV, pour trois ans, la cinquième partie des biens des églises de Pologne. (Labbe, 11. Hard., 8.)

Le second, l'an 1267 ou 1268; on y accorda des secours aux chrétiens de la Terre-Sainte. (Ibidem.)

BRESTÈNE, autrement *Chrysaphas*, siége épiscopal du Péloponnèse, sous la métropole de Lacédémone.

BRESTIUM ou BRESTIA, ville épiscopale de Moscovie, unie présentement à Wolodomire. (*Voyez* WOLODOMIRE.)

BRETAGNE. Le duché de Bretagne fut réuni à la France, sous François Ier, en 1532. Il fut régi pendant plusieurs années par le concordat, pour la disposition des bénéfices. Mais le roi Henri II fit publier, dans un parlement assemblé à Nantes, quatre ordonnances plus favorables au pape sur cet objet. Hévin, sur Frain, *Plaidoy*. 109, n. 40, réduit à six principaux chefs les droits dont le Roi veut que le pape jouisse en Bretagne, sur les bénéfices, en exécution de ces ordonnances :

1. Le Roi déclare qu'il veut que le saint-père et le Saint-Siége apostolique jouissent en Bretagne de tous les droits, autorités et prééminences dont ils avaient précédemment joui.

2. Que les réservations apostoliques, générales et spéciales, et les règles de chancellerie, y soient reçues.

3. Que les provisions des papes pour les bénéfices vacans dans leurs huit mois, y soient, comme de droit, admises, et concurremment dans leurs mois, comme les ordinaires, etc.

4. Défend expressément de tirer à conséquence en Bretagne le concordat fait par la France, nonobstant que la Bretagne soit unie avec la couronne.

5. Enjoint à tous les officiers en ladite province, de faire publier ladite déclaration, et faire jouir le saint-père de toutes lesdites prééminences.

6. Ordonne que tout ce qui sera fait au contraire demeure annulé, et les choses restituées en leur premier état.

Par ce réglement, le roi Henri II s'imposa à lui-même la nécessité de ne nommer aux bénéfices consistoriaux de la Bretagne que par indult du pape; ce qui fut suivi par ses successeurs. Les réserves qui eurent lieu depuis dans la Bretagne, se bornaient à celles qui sont contenues dans

la règle *de mensibus et alternativa*. Mais la réserve des mois et l'alternative avaient lieu dans la Bretagne différemment que dans les autres pays où elles sont reçues.

1. La jurisprudence du parlement de Bretagne était que, quand un évêque avait obtenu l'indult de l'alternative, et qu'il l'avait fait enregistrer, cet indult avait son effet pour toute la vie de l'impétrant, sans qu'il eût besoin d'en obtenir le renouvellement à chaque exaltation d'un nouveau pape, ainsi que c'est l'usage en Italie. (Hévin, sur Frain, *Plaidoy*. 104, p. 605.)

2. Les évêques de Bretagne jouissaient de l'alternative pendant leur absence pour le service du Roi, ou pour le besoin et l'utilité de leur Église. (Ainsi jugé par arrêt du 19 juillet 1725.)

3. L'acceptation de l'alternative de la part des évêques de Bretagne se faisait par des lettres-patentes scellées et signées de leurs noms et armes, qu'on envoyait à Rome pour les faire enregistrer. La formule de ces lettres est dans la Pratique de M. Castel.

4. La réserve des mois n'avait lieu en Bretagne sur les bénéfices en patronage, même ecclésiastiques. (*Mém. du Clerg.*, t. 10, pag. 1204 et suiv.)

5. Le Chapitre ne succédait pas au droit de l'évêque par rapport à l'alternative, mais le successeur du pape en jouissait. Pendant la vacance du Saint-Siége, la disposition des bénéfices retournait au droit commun; mais si le pape venait à mourir sans avoir conféré un bénéfice qui a vaqué dans un de ces mois, la collation en appartiendrait à son successeur. (*Mém. du Clergé*, t. 10, pag. 1185 jusqu'à 1195; pag. 1208, 1209.)

6. Le pape était obligé de conférer les bénéfices qui vaquaient dans les mois qui lui étaient réservés en Bretagne, dans les six mois prescrits par le concile de Latran. S'il négligeait de faire la collation dans ce temps, le collateur ordinaire rentrait dans l'exercice de son ancien droit *per resumptionem juris antiqui*, et avait, à son retour, six mois pour confirmer; pendant lesquels ni la réserve, ni la prévention ne pouvaient avoir lieu à son préjudice. (Ainsi jugé par arrêt du grand-conseil, rendu le 28 août 1743, sur les conclusions de M. l'avocat-général Lebret, et sur des certificats conformes des avocats du parlement de Rennes.) Cet arrêt, et les savantes conclusions sur lesquelles il fut rendu, sont rapportés par M. Pialès en son *Traité des Réserves*, ch. 8.

7. Le pape s'était expressément réservé, dans la règle *de mensibus*, la faculté d'admettre les résignations en faveur de tous les mois de l'année; ce qui avait lieu en Bretagne. Mais comme les préventions n'avaient pas lieu dans cette province, les clauses *sive etiam per obitum talis extra eamdem curiam, jam forsan defuncti valet;* et celle qui comprend la dérogation à la règle *de*

verisimili notitia obitûs, ne se mettait point dans les provisions pour cette même province, expédiées sur les résignations en faveur ; ainsi, si le résignant mourait avant que la procuration fût admise, la résignation était caduque, et le résignataire ne pouvait prétendre le bénéfice comme obituaire, quand même l'Ordinaire n'en eût pas encore disposé. (*Mém. du Clerg.*, t. 10, pag. 1195 et suiv.)

La résignation devenait encore caduque dans le cas où le résignant ne survivait pas vingt jours pleins, à compter du jour de son admission, parce que le pape n'était pas dans l'usage de déroger à la règle de vingt jours, au préjudice des Ordinaires de Bretagne ; ceux-ci prétendaient même que le pape n'y pouvait déroger, et leur prétention était autorisée par la jurisprudence du parlement de Rennes. (M. Pialès, *Loc. cit.*, ch. 10.)

8. Les évêques de Bretagne pouvaient admettre les démissions pures et simples dans tous les mois de l'année ; les officiers de la cour de Rome convenaient de ce droit ; mais ils disaient que les évêques ou collateurs ne pouvaient conférer sur ces démissions quand elles étaient faites dans les mois du pape, à qui seul, selon eux, cette collation appartient. M. Castel, en sa *Pratique de la cour de Rome*, tom. 2, pag. 83, estime que cette prétention de la daterie n'était pas juste, parce qu'il est certain, dit-il, que la règle des mois de réserve ne comprend que les bénéfices qui ont vaqué par mort. D'où vient qu'on a douté si les évêques de cette province pouvaient conférer sur la démission d'un infirme, à l'extrémité de sa vie ; ce qui ne leur a été accordé, après bien des controverses, qu'en conférant sans fraude, *cessante fraude*. (*Mémoires du Clergé*, tom. 10, pag. 1196 et suiv. ; pag. 1131 jusqu'à 1141.) Du reste, l'art. 13 de l'édit, pour les insinuations de 1691, n'avait point d'application dans les cas des provisions des évêques de Bretagne sur ces décisions. (Ibid., pag. 1200.)

9. Des abbayes étant vacantes, et les religieux n'étant pas en possession de nommer pendant la vacance, les évêques rentraient dans le droit commun d'en être pleins collateurs. (*Mémoires du Clergé*, tom. 10, pag. 1210 et 1211.)

Des arrêts ont décidé que les collateurs dont le chef-lieu était en pays de concordat, et qui conféraient des bénéfices situés en Bretagne, n'étaient point assujettis au mois de la réserve du pape pour les bénéfices même de cette province. (*Mémoires du Clergé*, tom. 10, p. 1213.)

On tenait communément que les évêques de Bretagne qui jouissaient de l'alternative ne pouvaient conférer en vertu de ladite alternative par un vicaire ou procureur, parce qu'ils étaient censés résidens sur les lieux dans ces circonstances. (*Mémoires du Clergé*, tom. 12, pag. 1132.)

Au surplus, les auteurs n'étaient pas d'accord sur l'origine des usages observés en Bretagne par rapport à la disposition des bénéfices, indépendamment de ce qui regardait les maximes du royaume et le concordat. Hévin, célèbre avocat au parlement de Rennes, *Plaidoy*. 109, de Frain, n. 55; Dumoulin, *de Infirm.*, n. 236; Louet, ibid.; et Bouchel, *Biblioth. can.*, en rapportent l'origine à une composition faite au concile de Constance, entre le Saint-Siége et les évêques de Bretagne, par laquelle la Bretagne avait été partagée par distribution de mois; en sorte qu'il était demeuré huit mois au pape pour représenter son droit naturel de concours et de prévention; et les quatre autres mois, qui sont, mars, juin, septembre et décembre, étaient demeurés aux Ordinaires libres de concours, prévention et autres droits apostoliques.

M. Noyer, dans ses Notes sur le Traité de la Pratique de la cour de Rome, par Castel, t. 2, pag. 69 et 70, soutenaient au contraire que les actes du concile de Constance, sur lesquels on prétendait établir l'origine des usages de Bretagne, n'étaient que des projets de quelques cardinaux, dont il n'est fait aucune mention dans les cessions du concile de Constance, et qui n'ont point eu d'exécution. Les officiers mêmes de Rome ne s'en sont jamais servis, comme il paraît dans le chapitre 3 de la Dissertation de Schestrate, bibliothécaire du Vatican, sur le concile de Constance, imprimé en 1683. M. Pialès, *Loc. cit.*, chap. 6, n. 2, dit que cette opinion de M. Noyer était la plus suivie, et qu'on soutenait communément que la partition des mois n'avait point d'autre origine, ni d'autre fondement primitif qu'un simple usage; le même sans doute que celui qui était dans tout le royaume vers le temps du concile de Bâle. (M. Durand de Maillane, *Dict. du Droit can.*, au mot BRETAGNE.)

Les expéditions par bulles n'étaient d'obligation, dans la province de Bretagne, que dans les cas où la France y était assujettie. La disposition de la déclaration du roi Henri II, du 24 juin 1549, n'était plus en usage. (*Mém. du Clergé*, t. 10, pag. 1211 et 1212.)

A l'égard du droit de régale en Bretagne, on tenait que la régale y était ouverte, même dans les mois du pape. (Ainsi jugé le 18 avril 1624, sur les conclusions de M. Jacques Talon.) Le droit de joyeux avénement, et celui pour serment de fidélité des évêques, avaient aussi lieu en Bretagne, même dans les mois du pape. (*Mém. du Clerg.*, tom. 11, pag. 1201, 1202, 1263 et 1264.)

Avant la bulle du pape Benoît XIV, du 1er octobre 1740, pour la Bretagne, le concours des cures qui venaient à vaquer dans cette province, aux mois réservés au Saint-Siége par la

huitième règle de la chancellerie, se faisait à Rome. Mais, depuis cette bulle, ce concours se faisait devant les Ordinaires des lieux où étaient situés les bénéfices, à la charge néanmoins que les évêques de cette province étaient obligés, dans les quatre mois de la vacance de ces cures, d'envoyer à Rome leur certificat ou attestation de celui qui avait été trouvé le plus digne, *seu ab Episcopis prælectus fuerit*, dit cette bulle; sur laquelle attestation on était tenu de faire expédier en la daterie, dans les deux mois suivans, une simple signature de provision en faveur du dénommé dans le certificat. Il était ajouté, dans cette bulle, que faute de satisfaire à ces deux conditions, et dans les termes prescrits, les cures étaient réputées vacantes, et qu'il était libre au Saint-Siége de les conférer à la volonté. (*Mémoire du Clergé*, tom. 12, pag. 1429, 1430 ...., 1451 et suivantes. Le 11 d'août 1742, il y eut un réglement fait par une déclaration qui contient vingt-un articles touchant le concours de ces cures. Par l'art. 8 de cette déclaration, il est porté que les originaires de la province de Bretagne seront seuls admis au concours, et qu'en cas d'égalité de mérite, les originaires du diocèse où la cure sera vacante seront préférés. (*Mémoires du Clergé*, tom. 12, pag. 1430, 1431 ...., 1459 et suiv.) En Bretagne, il suffisait d'avoir l'âge de vingt-deux ans pour être pourvu d'une cure. (*Mémoires du Clergé*, tom. 3, pag. 313.) Les abbés commendataires siégeaient en rochet et en camail, comme les évêques (tom. 4, pag. 1234 et 1235.) Les hauts-justiciers n'avaient pas de droit les honneurs de l'Église. L'usage particulier de cette province était fondé sur une ordonnance du roi François 1er, de 1539, qui paraît régler, par les art. 13 et 14, qu'il n'y a que les patrons et fondateurs qui puissent prétendre de droit les honneurs de l'Église. (Tom. 12, pag. 534, 535 ...., 596 et 597.)

BRETAGNE (Dom Claude), bénédictin de la congrégation de St-Maur, né à Semur en Auxois, diocèse d'Autun, en 1625, mourut au monastère de Bonnes-Nouvelles de Rouen, le 23 juillet 1694, étant visiteur de la province de Normandie. Ce religieux, qui s'était toujours distingué par sa piété et par la beauté de son esprit, donna en 1680 la Vie de M. Bachelier de Gentes, à Reims, in-8°. En 1689, des Méditations chrétiennes sur les principaux points de la vie religieuse, vol. in-4°, réimprimé in-8° en 1696. On a encore de lui les constitutions pour les filles de Saint-Joseph, établies dans le faubourg Saint-Germain à Paris; *les Merveilles de Notre-Dame de Bethléem de Ferrières*, et une relation de ce qui s'est passé dans la procession du corps de saint Remi. (Dom Le Cerf, *Biblioth. histor. et crit. des Auteurs de la Congrégation de Saint-Maur.*

Défense de cette Bibliothèque, pag. 16.)

BRETANNION ou VETRANNION (saint), évêque de Tomes en Scythie. *Voyez* VÉTRANNION.

BRETEUIL, *Britulium*, petite ville de France dans le diocèse de Beauvais, située sur le chemin d'Amiens à Paris, entre Mondidier, Crevecœur et Conti. Il y avait une abbaye de bénédictins sous le titre de *Notre-Dame de Breteuil*. Les Normands ayant ruiné cette abbaye, elle fut rétablie par le comte Gilduin, qui obtint du pape Léon IX la confirmation de son revenu l'an 1050. L'église fut consacrée le 25 mai 1165, par Barthélemi, évêque de Beauvais. On y conserve les reliques de saint Constantin, solitaire du Maine, mort en 569, et transféré en cette église dans le onzième siècle. Les peuples des environs ont baucoup de vénération pour ce Saint, qu'on invoque particulièrement pour la guérison des insensés. L'abbaye de Breteuil a été unie à la congrégation de Saint-Maur l'an 1646. (*Gallia christ.*, tom. 9, col. 799.)

BRETON (le père Raimond), de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, donna en 1665, Catéchisme et Dictionnaire caraïbe-français, in-8°. Le motif de la foi fut le seul qui obligea le père Breton à composer ce dictionnaire. Car, d'ailleurs, de toutes les langues, il n'y en a point de plus imparfaite, ni de moins nécessaire que celle des Caraïbes, qu'on appelle autrement les habitans du pays des Antilles. Comme ces barbares vivent dans l'ignorance de toutes choses, qu'ils ne connaissent ni sciences ni vertus, et qu'ils ne savent pas même compter au-delà de vingt, il ne faut pas s'étonner si leur langue est stérile. Cependant elle est très-difficile, non-seulement à cause des irrégularités qui s'y rencontrent, mais encore parce que le langage des hommes est différent de celui des femmes, et que les vieillards parlent autrement que les jeunes gens. Néanmoins, le zèle qu'avait cet auteur pour la conversion de ces peuples, parmi lesquels il avait demeuré plusieurs années, lui fit apprendre cette langue et composer ce dictionnaire et ce catéchisme, pour faciliter aux missionnaires le moyen de les convertir. Outre l'explication française des mots caraïbes, on trouve dans ce dictionnaire plusieurs remarques historiques et curieuses touchant le génie et les mœurs des habitans de ce pays. (*Journal des Savans*, 1666.)

BRETONNEAU (François), jésuite, né à Tours le 31 décembre 1660, fit profession le 2 février 1694, et mourut à Paris dans la maison professe, le 29 mai 1741, âgé de quatre-vingt-un ans, après s'être distingué dans le ministère de la chaire. Il a été le réviseur et l'éditeur de plusieurs ouvrages, entre autres des Sermons des révérends pères Girout, Cheminais, Bourdaloue, et de quelques uns du père de La Rue. On

a aussi imprimé les siens en sept volumes in-12, chez Guérin, 1743, et c'est le père Berruyer qui en a été l'éditeur. On trouve dans ces sermons une grande justesse d'esprit et un goût exquis, beaucoup de méthode et d'exactitude. Le style en est clair, pur et simple, sans être négligé. On estime surtout le Sermon sur l'établissement de la religion. (*Mém. de Trévoux*, mars, 1743.) On doit encore au père Bretonneau la belle préface historique sur la vie et les ouvrages du père Louis de Valois, de la même société, dont on a donné une nouvelle édition en 1739, à Paris, en trois volumes in-12, etc.

BRETONNIER (Barthélemi-Joseph), fameux avocat au parlement de Paris, fils de Jean Bretonnier, médecin et chirurgien, naquit à Montrotier, à quatre lieues de Lyon, le 24 février 1656. Il vint à Paris en 1677, pour y faire son Droit, et il y fut reçu avocat au parlement en 1680. Les affaires importantes dont il fut chargé ne l'empêchèrent pas de s'appliquer d'une façon particulière à l'étude du Droit écrit, et à la composition de plusieurs ouvrages utiles, jusqu'à sa mort arrivée le 21 avril 1727. Le premier fruit de son travail fut une nouvelle édition des œuvres de Claude Henrys, avec de savantes observations, qui parut pour la première fois en 1708, à Paris, chez Émery, en deux volumes in-fol. En 1718, M. Bretonnier donna un petit volume in-12, contenant un Recueil par ordre alphabétique des principales questions de Droit qui se jugent diversement dans les différens tribunaux du royaume. Ce petit livre, composé par les ordres de M. d'Aguesseau, chancelier de France, est très-utile, et renferme, d'une manière nette et précise, tous les principes du Droit écrit et des Coutumes, avec un abrégé des plus célèbres arrêtistes. La préface elle seule est un traité plein de principes et de réflexions judicieuses : l'auteur y fait cependant une bévue insigne, en prenant la chapelle archiépiscopale de Toulouse pour un prétendu auteur auquel il donne le nom de *Capella Tolosana*. L'auteur le plus ancien du parlement de Toulouse, dit-il, s'appelle *Capella Tolosana*. C'est la remarque de l'auteur du Dictionnaire historique, littéraire et critique, qui, dans le temps qu'il relève cette bévue, en fait une autre lui-même en disant que le Recueil alphabétique est en sept volumes, au lieu de dire en un vol. in-12. M. Boucher-d'Argis a donné une nouvelle édition augmentée du Recueil alphabétique, en un gros vol. in-12, à Paris, 1742; et en deux volumes in-12, en 1756, avec de nouvelles augmentations. Dès 1739, on avait aussi donné une nouvelle édition des Arrêts de Henrys, en quatre vol. in-fol. (*Voy.* l'Éloge de M. Bretonnier, dans les Additions de M. de Ferrière, aux Vies des jurisconsultes

de Taisand, in-4°, à Paris, 1737.

BRETTEVILLE (Étienne-Dubois), plus connu sous le nom d'*abbé de Bretteville*, lieu de sa naissance, à trois lieues de Caen, où il vint au monde au mois d'octobre 1650, entra dans la compagnie de Jésus en 1667, et la quitta en 1678. Il mourut en 1688, âgé seulement de trente-huit ans. On a de lui, 1° des Essais de sermons pour le Carême, à Paris, in-8°, trois vol., réimprimés en 1688, 1691 et 1703. 2° Essais de sermons pour tous les dimanches de l'année, en 1689. 3° Essais de Panégyriques, in-8°. 4° L'Éloquence de la Chaire et du Barreau, selon les principes de la rhétorique sacrée et profane, in-12, 1689. M. l'abbé du Jarry a donné cinq volumes in-8°, pour servir de suite aux Essais de M. de Bretteville; mais il n'a pas atteint le même degré de perfection. (Voy. les *Origines de la ville de Caen*, par M. Huet, évêque d'Avranches, pag. 403, et les *Jugemens des Savans sur les maîtres d'éloquence*, par M. Gibert, tom. 3, pag. 255 et suiv.)

BREUIL-BENOIT, *Brolium-Benedicti*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fille de Vaux-de-Cernay : elle était située dans la paroisse de Mareilly, sur la rivière d'Eure, entre Dreux et Ivry, au diocèse d'Évreux, et fut fondée par Foulques de Mareilly l'an 1137. Guillaume de Mareilly, fils du fondateur, fut inhumé dans une chapelle de cette abbaye, qu'il fonda pour accomplir un vœu qu'il avait fait pour sa délivrance miraculeuse d'entre les mains des Turcs. Les monumens de ce monastère faisaient foi, qu'ayant été pris par les Turcs, il obtint de Dieu, par ses prières, de revoir ses parens et son pays. Il fut transporté dans une espèce de grand coffre qui lui tenait lieu de prison et de cachot, et se trouva tout d'un coup enlevé dans l'église de Saint-Eutrope à Saintes, où l'on garde encore ce coffre comme un monument de sa délivrance miraculeuse. Les religieux de Breuil-Benoît qui voulaient avoir ce monument, le réclamèrent avec instance; et sur le refus qu'on leur en fit, ils intentèrent un procès. L'affaire fut portée devant le pape, qui, pour accommoder les uns et les autres, ordonna que le coffre resterait aux religieux de Saintes, puisque la Providence divine le leur avait donné, et que pour forme de dédommagement, ils donneraient aux religieux de Breuil-Benoît un os du bras de saint Eutrope. (*Gallia christ.*, tom. 11, col. 663.)

BREUIL-HERBAUD, *Brolium-Herbaldi*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 1130. Elle était située toute seule dans les bois, au diocèse et à douze lieues de Luçon. Il n'y avait plus de religieux dans cette abbaye. (*Gallia christ.*, tom. 2, col. 1433.)

BREUL (Jacques du), né à Paris le 17 septembre 1528, se fit bénédictin de Saint-Germain-

des-Prés en 1549, et mourut en 1614. On a de lui plusieurs ouvrages estimés; savoir : 1° une édition des OEuvres de saint Isidore de Séville. 2° un Recueil de divers auteurs. 3° Une Chronique du Mont-Cassin. 4° Un poëme du Siége de Paris. 5° Les Fastes, antiquités et choses les plus remarquables de Paris, recueillies par Pierre Bonfons, et augmentées par du Breul, in-8°, Paris, 1605 et 1608. 6° La Vie du cardinal Charles de Bourbon (oncle de Henri IV), Paris, 1612, in-4°. 7° *Chronicon Abbatum regalis monasterii Sancti-Germani à Pratis*, in-fol. Cette chronique est jointe à l'Histoire d'Aimoin, qu'il publia en 1603. 8° Le Théâtre des Antiquités de Paris, in-4°, Paris, 1612. Ce livre qui est bon renferme bien des choses curieuses, et surtout la plupart des titres de fondation de la ville de Paris. Claude Malingre, sieur de Saint-Lazare, a fait réimprimer en 1639 le même ouvrage avec quelques additions, qui n'ont point empêché de rechercher la première édition comme la meilleure. 9° *Supplementum Antiquitatum Parisiensium*, in-4°, Paris, 1614; ouvrage fort rare, qui contient divers auteurs anciens sur l'Histoire de Paris. (Moréri, édition de 1759, et le *Dictionnaire historique, littéraire et critique*, au mot Breul.)

BREVET, *breve Regis diploma*. C'est un acte expédié par un secrétaire d'État, portant la nomination du Roi à un évêché ou autre bénéfice sujet à sa nomination.

Il y a deux sortes de brevets. La première était autrefois de ceux que le Roi accordait à un clerc en considération de son joyeux avénement à la couronne. L'autre est de ceux que Sa Majesté donne quand le nouvel évêque lui prête serment de fidélité.

Du Brevet de joyeux avénement.

Chaque Roi, nouvellement venu à la couronne, avait droit de donner une prébende de chaque cathédrale, et une dignité ou prébende de certaines collégiales. Ce droit dont Durand, évêque de Mende, qui vivait dans le treizième siècle, parlait comme d'un droit fort ancien dans les autres royaumes, n'avait commencé en France que sous Louis XII, en 1503. Ce droit avait lieu, tant sur les prébendes des églises que sur les dignités et prébendes des églises collégiales où il y avait ci-devant plus de dix prébendes, outre les dignités, sans que la réduction du nombre des prébendes de ces collégiales, faite depuis 1640, et autorisée de lettres-patentes registrées au parlement de Paris, pût préjudicier à ce droit. (*Déclaration* du 28 février 1726. *Arrêt du grand-conseil*, du 6 mars 1731.)

Le droit de joyeux avénement avait lieu sur les collégiales de dix prébendes, outre les digni-

tés, quoique la collation fût alternative entre l'évêque et le Chapitre, ou entre le Roi et le Chapitre. *Secus*, si l'évêque n'y avait aucune collation. Ce droit avait lieu aussi dans tous les pays unis et réunis à la France, malgré les traités faits avec les pays conquis, qui les maintiennent dans leurs priviléges et et usages, parce qu'il était regardé comme un droit attaché essentiellement à la couronne, ayant succédé à celui des premières prières qu'avaient les Empereurs.

Du Brevet de serment de fidélité.

Quand un nouvel évêque prêtait serment de fidélité, le Roi lui enjoignait de conférer à celui qu'il lui nommait, la première chanoinie ou prébende vacante de sa cathédrale. Ce droit, qui n'avait été établi en France que le dernier avril 1599, était personnel, et n'était dû que par l'évêque sur les bénéfices qui étaient à sa collation ; à la différence du droit de joyeux avénement qui était réel, et qui était dû par les Chapitres. Si l'évêque n'avait pas acquitté ce droit, son successeur n'y était pas tenu. Ce droit n'avait pas lieu dans les cathédrales ou l'évêque n'avait pas dix canonicats à sa collation.

Régulièrement les brevets, tant de joyeux avénement que de serment de fidélité, n'avaient lieu que sur les bénéfices vacans par mort.

Les dignités des églises cathédrales n'étaient sujettes ni à l'un ni à l'autre de ces droits. (La Combe, au mot Brevet.)

BREVETAIRE, *Regis diplomate munitus, instructus*. Celui qui avait obtenu un brevet du Roi pour le premier bénéfice vacant.

Les brevetaires devaient notifier le brevet dans l'an de sa date, et requérir dans les six mois de la vacance. La notification devait être faite par un notaire royal apostolique, à peine de nullité. La réquisition pouvait être faite par un huissier ou sergent royal, ou même par un tiers, sans procuration du brevetaire. (*Arrêt du grand-conseil*, du 10 mai 1729.)

Les indultaires ayant requis dans les six mois de la vacance étaient préférés aux brevetaires; mais les brevetaires étaient préférés aux gradués. Les brevetaires de joyeux avénement étaient préférés aux brevetaires de serment de fidélité, parce que leur droit était plus éminent et plus ancien.

Les brevetaires pourvus de canonicats, en vertu de ces brevets, étaient tenus de se conformer aux statuts et usages du Chapitre. (*Arrêt du grand-conseil*, du 18 juillet 1719.)

BRÉVIAIRE, office divin que récitent les ministres de la religion catholique, et qui est composé de sept différentes heures. L'obligation de réciter le bréviaire, quant aux sous-diacres, aux bénéficiers et aux religieux, est fondée sur la vingt-unième

session du concile de Bâle, sur la neuvième session du cinquième concile de Latran, tenu sous Léon x, et sur la Coutume universelle de l'Église, qui a force de loi. Les clercs suspens, excommuniés, dégradés, déposés, ne sont point exempts de cette obligation, par la raison que les méchans ne peuvent pas tirer avantage de leur méchanceté.

Les causes qui exemptent de la récitation du Bréviaire sont: 1° l'impuissance physique ou morale. On est dans l'impuissance physique de dire son Bréviaire lors, par exemple, qu'on ne peut point en avoir. On est dans l'impuissance morale, lorsqu'on ne peut le dire sans un grand danger ou une grande incommodité, comme lorsqu'on a une maladie sérieuse.

La seconde cause qui exempte du Bréviaire, c'est la pratique d'une vertu supérieure, qu'on ne peut différer sans un préjudice considérable du prochain; comme d'assister une personne mourante, de baptiser des enfans ou des cathécumènes en danger de mort, de travailler à apaiser des troubles, à réconcilier des ennemis, etc.

La troisième cause, c'est la dispense du pape, fondée sur de bonnes raisons. Quand on manque de réciter son Bréviaire sans juste cause, on est obligé à restituer aux pauvres ou à l'Église au *pro rata* de l'omission. (Voyez *Heures canoniales*.)

Comme il y a plusieurs sortes de Bréviaires différens, chacun est obligé de dire celui de l'église à laquelle il est attaché. Quand on n'est attaché à aucune église particulière, on peut dire le Bréviaire romain, quoiqu'on fit mieux de dire celui du diocèse où l'on demeure plus ordinairement.

Les évêques ne peuvent réformer le Bréviaire de leurs diocèses sans le consentement de leurs Chapitres, et sans lettres-patentes dûment enregistrées, selon les usages de la France. (*Voyez* Attention, Heures canoniales.)

Le nom de Bréviaire a été donné à l'Office divin qu'on récite aujourd'hui dans l'Église, ou parce que ce n'est qu'un abrégé de l'Office d'autrefois qui était beaucoup plus long, ou parce qu'il renferme un abrégé de l'Écriture-Sainte, des homélies des Pères, et des vies des Saints; ou de l'usage des anciens moines quand ils étaient en voyage, auxquels on donnait de petits livres dans lesquels on ramassait les psaumes, les leçons et les oraisons qu'on lisait au chœur dans de grands volumes. (Dom Joseph Mège. Dom Mabillon. Dom Claude de Vert.)

BRÉVIATEUR, *Breviator*. Les bréviateurs étaient dans l'empire de Constantinople les secrétaires ou les écrivains des brefs, *scriptores brevium*. On appelle encore bréviateurs à Rome ceux qui écrivent et dictent les rescrits et brefs du pape.

BREYÉ (François-Xavier), avocat en la Cour souveraine de

Lorraine et Barrois. On a de lui un traité dédié au duc de Lorraine, et imprimé à Nancy en 1736, 2 volumes in-4°, sur le *Retrait féodal,* qui contiennent aussi les matières les plus curieuses du *Retrait lignager,* et plusieurs autres questions qui y ont rapport.

BREYER (Remi), né à Troyes en Champagne l'an 1669, vint achever ses études à Paris, où il fut reçu docteur. Le Roi l'ayant nommé à la trésorerie de la collégiale de St.-Urbain de Troyes, il retourna dans sa patrie, et s'y appliqua tout entier, selon son goût, à l'étude et à la composition jusqu'à sa mort arrivée au mois de décembre 1749. On a de lui : 1° une traduction des Lettres de saint Loup, évêque de Troyes, et de saint Sidoine, évêque de Clermont, avec un Abrégé de la Vie de saint Loup, à Troyes, 1706, in-12. 2° Catéchisme des Riches, à Troyes, 1711, in-8°. 3° Un Mémoire historique, in-4°, en 1723, qui assura à la ville de Troyes le titre de capitale, que Reims et Châlons lui disputaient. 4° La Vie de saint Alderald, chanoine et archidiacre de Troyes, à Troyes en 1724, in-12. 5° Les Vies de S. Prudence, évêque de Troyes, et de sainte Mauve, vierge, in-12, en 1725, avec des notes intéressantes. 6° Défense de l'Église de Troyes sur le culte qu'elle rend à saint Prudence, évêque, contre ceux qui prétendent que sa sainteté n'est pas assez avérée pour être placé dans le recueil des vies des Saints, à Paris, chez Osmont, 1736. 7° Suite de la Défense de l'Église de Troyes sur le culte qu'elle rend à saint Prudence, ibid., 1738, in-12. 8° Nouvelle Dissertation sur les paroles de la Consécration, à Troyes, 1733, in-8°, contre le père Le Brun, de l'Oratoire, pour prouver que les Grecs et les Latins avaient dans tous les temps renfermé la forme de la consécration dans ces paroles : *Hoc est*, etc.

On a encore de M. Breyer une histoire manuscrite, chronologique et dogmatique des Conciles de la province de Sens. Il a aussi travaillé au nouveau bréviaire de Troyes, qui parut en 1718. Il était pour lors chanoine de la cathédrale et promoteur en l'officialité du diocèse.

BREZILLAC (dom Jean-François), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, est auteur, conjointement avec dom Jacques Martin, de l'*Histoire des Gaules,* dont le premier volume fut présenté au Roi en 1752, et le second en 1755. Le même auteur a travaillé à l'histoire du Languedoc.

BRIANVILLE (l'abbé de). Nous avons de lui : 1° Abrégé méthodique de l'Histoire de France, in-12. Paris, 1665. Cet abrégé est composé avec beaucoup de méthode. Il avait été entrepris pour inspirer à monseigneur le Dauphin les premières connaissances de l'histoire. 2° Histoire sacrée en tableaux, avec leur explication tirée du

texte de l'Écriture, in-12, à Paris, tome troisième, 1675. L'auteur avait donné auparavant les deux premières parties qui comprennent tout l'ancien Testament, et qui sont seulement une explication historique de quelques figures de la Bible, gravées par M. Leclerc. Comme on y trouve un rapport fidèle de l'histoire profane avec l'histoire sainte, et plusieurs remarques chronologiques qui donnent beaucoup de lumière, on voit aussi dans cette dernière partie ce qui regarde les quatre auteurs qui n'ont été que les interprètes du Saint-Esprit en écrivant cette histoire divine : et on peut dire que partout l'expression en est heureuse, et que la brièveté à laquelle cet auteur s'est attaché ne l'a pas fait tomber dans l'obscurité qui est l'écueil ordinaire de ceux qui affectent de n'être pas longs dans les abrégés qu'ils nous donnent. (*Journal des Savans*, 1675.)

BRIARD (Jean), docteur en théologie et vice-chancelier de l'Université de Louvain, était de Bailleul, dans le territoire d'Ath en Hainaut. Les savans de son temps, et surtout Erasme, le considéraient beaucoup. Il mourut le 8 janvier 1520, et laissa quelques ouvrages latins : *Quæstiones quodlibeticæ. De contractu sortis seu loteriæ. De causa indulgentiarum*, etc. (Le Mire. Valère André, *Bibliothèque belg.*)

BRICE (saint), *Brictio* et *Brictius*, évêque de Tours, était de la ville même. Il fut mis en sa jeunesse dans le monastère de Marmoutier, sous la discipline de saint Martin, qui l'avança dans la cléricature, sur les bonnes dispositions qu'il montra d'abord. Ces beaux commencemens s'éclipsèrent dans la suite, et Brice donna dans un faste et un mépris de son évêque qui furent un grand sujet de scandale pour l'Église. Il le traitait hautement de fou, et tournait en ridicule toute sa conduite. Saint Martin, qui pénétrait dans les desseins de Dieu sur ce clerc scandaleux, ne laissa point de l'élever à la prêtrise, et lui, continua de son côté à se moquer du saint évêque. Un jour même, dans un transport de colère, il vomit mille injures atroces contre lui, et peu s'en fallut qu'il ne le frappât. Il touchait au moment de sa conversion. Changé tout à coup, comme il s'en retournait, parce qu'il fut abandonné du démon qui l'agitait auparavant, il revint sur ses pas, et se jetant aux pieds du Saint, il lui demanda pardon avec beaucoup de larmes. Saint Martin lui pardonna sur-le-champ ; il le retint avec ses autres disciples, et leur exposa comment il avait vu Brice tourmenté et poussé par les démons qui l'obsédaient pour commettre tous ces excès. Saint Sulpice-Sévère, qui y était présent, ajoute que Brice fut encore accusé de divers crimes depuis ; ce qui n'empêcha pas qu'on ne le choisît pour succéder à saint

Martin, qui le lui avait prédit. Quand il fut évêque, il n'oublia rien pour réparer sa vie passée par une vie toute contraire; et Dieu, voulant le purifier, le fit passer par le creuset de la tribulation. Lazare, qui fut depuis évêque d'Aix en Provence, s'efforça de le faire condamner et chasser de son Église dans plusieurs conciles. On l'accusa d'être le père d'un enfant, qui avait pour mère une fille dévote qui s'était laissé corrompre; ce qui l'exposa à la fureur du peuple qui l'aurait lapidé, si Dieu ne l'eût délivré de ce danger par deux miracles, au rapport de saint Grégoire de Tours, dont l'un fut de faire parler l'enfant qui n'avait que trente jours, et l'autre de faire porter à saint Brice des charbons allumés dans son habit sans qu'il en fût endommagé, jusqu'au tombeau de saint Martin. Malgré ces prodiges, il fut chassé de son siége, sur lequel on plaça successivement Justinien et Armence. Ce dernier étant mort pendant que saint Brice revenait de Rome, où il avait demeuré sept ans, il rentra dans son église qu'il gouverna encore sept ans avec une grande édification. Il mourut en 444, après quarante-sept ans d'épiscopat, le 13 novembre, jour de sa fête. Son corps fut enterré dans l'église qu'il avait bâtie sur le tombeau de saint Martin. Saint Grégoire de Tours le fit transporter environ cent quarante ans après à Clermont en Auvergne, et le mit auprès de celui de l'évêque saint Gal, son oncle. Saint Grégoire de Tours, successeur de saint Brice, a écrit sa vie dans le premier chapitre du second livre de son Histoire de France, et dans le trente-unième chapitre du dixième livre de la même histoire. (Baillet, 13 novembre.)

BRICE (dom Étienne Gabriel), né à Paris au mois de juin 1697, entra chez les chartreux de Paris, et ensuite chez les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Il travaillait au *Gallia christiana* avec dom Tachereau, lorsqu'il mourut, âgé de cinquante-huit ans, au mois de novembre 1755, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il était neveu de Germain Brice, auteur de la *Description de la ville de Paris,* dont la neuvième et dernière édition parut en 1752, à Paris, en 4 vol. in-12.

BRICIEN. L'ordre des Briciens, *Bricianorum ordo*. Ordre militaire établi par sainte Brigide, reine de Suède, l'an 1366, sous le pontificat d'Urbain V qui l'approuva, et lui donna la règle de saint Augustin. Leurs armes étaient une croix d'azur semblable à celle de Malte, sous laquelle était une langue de feu, symbole de l'ardeur de la foi et de la charité envers le prochain. Leurs devoirs étaient d'ensevelir les morts, d'assister les veuves, les orphelins, les hôpitaux; de combattre les hérétiques. (Ant. Boisies. Marc-Ant. Viano, Polonais, *Description de Pologne*,

Justiniani, *Hist. di tuttigl' Ord. mil.*, tom. 2, ch. 59, p. 685.)

BRICSTAN ou BRISTAN, Anglais, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, qui vivait vers l'an 870, a composé quelques ouvrages en vers, entre autres un qu'il nomme *Lamentations*, parce qu'il imite les lamentations de Jérémie sur la destruction de Jérusalem. Ce poëme est intitulé : *in Cineres monasterii Croylandensis, threni*. (Pitseus, *de Scriptor. Anglic.*)

BRIDFERTH, Anglais, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît vers l'an 980, a composé des Commentaires sur quelques traités de Bède. Il est aussi auteur de quelques ouvrages qui sont parmi ceux du même Bède, comme, *de Principiis mathematicis*. *De institutione Monachorum*, etc. (Pitseus, *de Script. Angl.*)

BRIE (hébr., *dans la malice*; autrement, *dans la société*; autrement, *dans le cri*), fils d'Aser, père des Briéites. (*Num.*, 26, 44.)

BRIEN (Thadée ô), Irlandais, quitta son pays en 1691 pour venir à Toulouse, où il prit le bonnet de docteur en théologie, et fut fait supérieur du collége des Irlandais de cette ville en 1706. Il le gouverna neuf ans avec beaucoup de prudence ; et étant retourné en Irlande, il y fit les fonctions de curé à Castelyons, dans le comté de Corke. Il mourut en l'an 1747, âgé d'environ soixante-seize ans, et laissa les ouvrages suivans : 1° Réponse à un livre de M. Davis, doyen protestant de Corke, intitulé : *la Vraie et ancienne religion catholique*. La réponse est un in-4° imprimé à Anvers en 1716. 2° *Goliath décapité par son propre glaive*, à Anvers, 1717, in-4°. C'est une réplique à celle que M. Davis avait faite à la Réponse. 3° *Explication du Jubilé*, en 1725. (Moréri, édition de 1759.)

BRIET (Philippe), jésuite, né à Abbeville en 1600 ou 1601, fut chargé, conjointement avec le père Cossart, du soin de la bibliothèque du collége de sa société à Paris, et y mourut le 9 décembre 1668. On a de lui : 1° *Xenia Delphino oblata nomine collegii Rothomaguensis*, à Rouen, 1639, in-4°. 2° *Parallela Geographiæ veteris et novæ*, à Paris, 1648, in-4°, tome premier ; le second et le troisième tomes parurent l'année suivante 1649, sous ce titre : *Parallela Geographiæ Italiæ veteris et novæ*. Ces trois tomes font un ouvrage excellent, qui renferme la description de toute l'Europe, et qui fera toujours regretter qu'on n'ait point l'Asie et l'Afrique, auxquelles le père Briet avait également travaillé. Le manuscrit a été perdu ou n'a point été achevé. 3° *Elogium patris Jacobi Sirmundi S. J.*, in-4°, à Paris, 1551, avec un catalogue des ouvrages du père Sirmond, par ordre chronologique. 4° *Theatrum geographicum Europæ veteris*, à Paris, 1653, in-fol. 5° *Continuatio Tursellianæ epitomes historia-*

rum, à Paris, 1659. 6° *Annales mundi, sive chronicon universale secundum optimas Chronologorum epochas, ab orbe condito ad annum Christi* 1663, à Paris, 1662, 1663, en sept petits volumes in-12. Cet ouvrage a été réimprimé souvent, et en dernier lieu à Vienne en Autriche, en 1727 et 1730, in-fol., avec une continuation jusqu'en 1714. 7° *Acutè dicta omnium veterum Poetarum latinorum : præfixum de omnibus iisdem Poetis syntagma*, à Paris, 1684, in-12. 8° *Philippi Labbe et Philippi Brietii concordia chronologica*, à Paris, 1670, in-fol., cinq tomes. Le père Briet n'est auteur que du tome cinquième. (Moréri, édition de 1759, d'après un Mémoire manuscrit du père Oudin, jésuite.)

BRIEU (saint), en latin *Briocus* et *Briomaclus* ou *Briomacles*, que quelques uns font originaire de la Grande-Bretagne, et d'autres d'Irlande, avait été quelque temps sous la discipline d'un saint évêque nommé Germain. Si cet évêque était saint Germain d'Auxerre, qui fit, en effet, deux voyages en Angleterre, saint Brieu vivait au cinquième siècle, ou au sixième si c'était saint Germain de Paris, ou enfin au septième si ce Germain, autrement dit Gorman, était un évêque d'Irlande, comme il y a plus d'apparence. Il vint se réfugier sur les côtes de l'Armorique, appelée depuis *la petite Bretagne*. On croit qu'il était déjà prêtre et même évêque, mais régionnaire ou sans église particulière, de même que saint Samson, saint Léonore, saint Magloire, et d'autres encore venus du même pays. Il s'arrêta sur la côte septentrionale de Bretagne, entre les villes de Lexobie et d'Aleth, y bâtit un monastère où il vécut, avec quelques religieux qu'il y assembla, dans les exercices de la pénitence. Il y mourut âgé, dit-on, de plus de quatre-vingt-dix ans. Sa sainteté et le bruit de ses miracles rendirent ce lieu célèbre, et bientôt on y bâtit une ville de son nom, qui fut depuis érigée en évêché, et dont on le regarde même comme premier évêque, quoiqu'il n'en fût pas l'instituteur, et qu'il n'y eût exercé aucune juridiction épiscopale de son vivant. Cette érection se fit en l'an 844. Vers l'an 860, son corps fut transféré dans le monastère de saint Sierge, près d'Angers; mais si saint Brieu est le même que quelques auteurs appellent saint Briomacle, comme il y a toute apparence; on a une partie de ses reliques à la paroisse de saint Barthélemi de Paris, dans une chapelle de son nom, où la crainte des Normands les fit apporter avec plusieurs autres vers l'an 966, par un évêque d'Aleth, nommé Salvator. L'an 1210, Pierre, évêque de Saint-Brieu, obtint de celui d'Angers et de l'abbé de Saint-Sierge un bras, deux côtes et quelque chose du cou de saint Brieu, qu'il mit dans une châsse, et en fit la translation solennelle dans son église, le 18 octobre de

la même année. On fait sa fête principale en quelques endroits le 1er mai ; en d'autres, le 2 ; en d'autres, le 29 ou 30 d'avril. Les actes de la vie de saint Brieu sont faux ou corrompus. (Baillet, *Vies des Saints*, au 1er de mai.)

BRIEU (saint), ville épiscopale de France. *Voyez* SAINT-BRIEU.

BRIGIDE (sainte), vierge, patrone d'Irlande, abbesse de Kildar, surnommée *Thaumaturge* pour la multitude ses miracles, naquit vers le milieu du cinquième siècle dans le village de Fochart, au diocèse d'Armagh qui devint le siége de la primatie d'Irlande. Son père, qui était un des principaux seigneurs du pays et qui l'avait eue d'une esclave, confia son éducation à une femme chrétienne qui lui inspira la crainte de Dieu et l'amour de la virginité. Lorsqu'elle fut nubile, elle obtint par ses prières un mal d'œil qui l'empêcha, selon ses désirs, d'être mariée à un jeune homme qui la recherchait, et on lui laissa la liberté de prendre le voile et l'habit de religieuse des mains de saint Mel, évêque et disciple de saint Patrice, dans la province de Méath ou Médie. Plusieurs compagnes ayant suivi son exemple, elle fut contrainte de fonder divers monastères dans les différentes provinces de l'Irlande. Le plus considérable qui devint dans la suite la ville métropolitaine de la province, fut Kildar, où elle résidait le plus ordinairement, mais qu'elle quittait aussi fort souvent pour aller fonder de nouveaux monastères; ce qui fit une de ses principales occupations durant tout le cours de sa vie. Le détachement de toutes les créatures et la charité envers les pauvres furent les deux vertus qui se firent remarquer dans sa conduite parmi les autres jusqu'à sa mort qui arriva entre l'an 490 et l'an 523. Son corps fut enterré à Kildar, où les religieuses, pour honorer plus particulièrement sa mémoire, instituèrent un feu sacré et perpétuel, appelé *le feu de sainte Brigide*, qui fit donner au monastère le nom de *la maison du feu*. Il dura jusqu'en 1220 que Henri Loundres, archevêque de Dublin, le fit éteindre, de peur de superstition. On fait sa fête le 1er février, jour de sa mort, à ce qu'on croit. (Bollandus. Baillet, 1er février.)

BRIGIDE, vierge et compagne de sainte Maure. *Voyez* MAURE.

BRIGIDE (sainte), fille de Birger, prince du sang royal de Suède, et de Sigride, vint au monde vers l'an 1302. Dieu se communiqua de bonne heure à elle par la voie extraordinaire de la vision et de la révélation. A treize ans, son père la maria contre son gré à un jeune seigneur nommé Ulfon, prince de Néricie, dont elle eut huit enfans auxquels elle communiqua son esprit de piété, aussi bien qu'à son mari qui quitta le monde et se retira dans le monastère d'Alvastre, de l'Ordre de Cîteaux, où il mourut avant que d'y avoir

fait profession. Dégagée des liens qui l'attachaient à son époux, Brigide se servit de sa liberté pour mener une vie encore plus parfaite et plus pénitente. Ayant fait le partage de ses biens entre ses enfans, elle prit un habit pauvre et simple, ne porta plus de linge, se couvrit d'un rude cilice et se ceignit de cordes pleines de nœuds. Ses veilles étaient longues, ses jeûnes fréquens, et ses austérités universelles et presque incroyables. Malgré une vie si pénitente et si pure, elle se confessait tous les jours, quoiqu'elle ne communiât que le dimanche et les fêtes solennelles. La rigueur dont elle usait envers elle-même n'empêchait point qu'elle ne fût extrêmement douce et compatissante envers les autres, et surtout envers les pauvres. Elle en nourrissait douze chez elle par jour, les servait à table et leur lavait les pieds le jeudi sur le soir. Elle raccommodait aussi leurs habits, mangeait et mendiait avec eux dans le cours de ses voyages; et pour leur ressembler parfaitement, elle voulut dépendre d'une personne à qui elle abandonna le peu de bien qui lui restait. Se sentant sollicitée intérieurement d'aller à Rome, pour y satisfaire sa dévotion par la présence des tombeaux des apôtres et des martyrs, elle s'y rendit avec sa chère fille Catherine, et elle y vécut très-retirée et très-pénitente. Elle y fut aussi éprouvée par de grandes maladies et d'autres afflictions très-sensibles qui servirent à purifier sa vertu. Dans les intervalles de santé, elle fit encore divers pèlerinages et surtout à la Terre-Sainte. Elle mourut à Rome un an après son retour de Palestine, le 23 juillet 1373, âgée de plus de soixante-dix ans. Son corps fut enterré dans l'église des religieuses de Sainte-Claire du monastère de Saint-Laurent appelé *In panis-pernâ*, et transporté en Suède par sainte Catherine sa fille un an après. Les miracles qui se firent, tant à Rome dans l'église de Sainte-Claire où l'on avait laissé une partie de ses reliques, qu'au monastère des religieuses de Saint-Sauveur-de-Vestein qu'elle avait fondé en Suède, et où son corps fut déposé, ces miracles portèrent le pape Boniface IX à la canoniser l'an 1391. Incontinent après sa canonisation, on bâtit sur la place de sa sépulture une chapelle en son honneur où l'on fit la translation de la relique qui était restée à Rome. On fait sa fête principale le 8 octobre dans toute l'Église romaine. Sainte Brigide a laissé des règles ou constitutions en trente-un chapitres, qu'elle donna d'abord à des religieuses et ensuite à des religieux qui fûrent appelés depuis de *Saint-Sauveur* ou *Brigittins;* plusieurs lettres pleines de force, aux papes, aux évêques, aux Empereurs, aux Rois, aux Princes, et huit livres de révélations, dont quelques unes regardent les particularités de la passion du Sauveur, et d'autres l'état de

divers royaumes. Le concile de Bâle donna commission au maître du sacré palais Jean de Torquemade, depuis cardinal connu sous le nom de *Turre-Cremata*, d'examiner ces révélations, et le rapport avantageux qu'il en fit empêcha qu'elles ne fussent censurées, comme Gerson le souhaitait. Sa vie, tirée de la bulle de sa canonisation, publiée dix-huit ans après sa mort par le pape Boniface IX, sur les informations qu'on en avait faites, se trouve dans Surius, Bzovius, Sponde, Rainaldi, *in Annalib. A. C.*, 1370, 1373, 1391 et 1415. (Dupin, quatorzième siècle. Baillet, 8 octobre.)

BRIGIDE. Ordre militaire de Sainte-Brigide. *Voyez* BRICIEN.

BRIGNON ou L'ABSIE en BRIGNON, *Sedes Brignonis*, abbaye de l'Ordre de St.-Benoît, au diocèse de Poitiers, était située entre Thouars et Montreuil-Bellay, dans un vallon agréable et fertile. Elle fut fondée dans le douzième siècle sous Guillaume, évêque de Poitiers, par Giraud, seigneur de Montreuil-Bellay, qui céda aux religieux de l'Absie la forêt de Brignon, avec des rentes suffisantes pour ce nouvel établissement. (*Gallia christ.*, t. 2, col. 1297.)

BRIGNON (le père Jean), jésuite. Nous avons de lui : 1° un traité de la Charité qu'on doit avoir pour les morts, traduit du latin, du père Jacques Munfort, de la compagnie de Jésus, in-12. 2° La Vie de Jésus-Christ, tirée des quatre Évangiles, et réduite en un corps d'histoire, par le révérend père Bernardin de Montreuil, de la compagnie de Jésus, revue nouvellement par le père Jean Brignon, de la même compagnie, in-12, 2 vol. 3° La Vie de Jésus-Christ, tirée des quatre Évangiles et réduite en un corps d'histoire ; les Actes des apôtres avec l'Histoire de l'Église naissante, par le révérend père Bernardin de Montreuil, revue par le père J. Brignon, troisième édition, augmentée considérablement et beaucoup plus correcte, surtout dans les citations, en 3 volumes in-12. 4° Instructions chrétiennes et pensées consolantes pour les âmes affligées, ou timides ou scrupuleuses, traduites du latin de Louis Blosius, abbé de Liesses, avec quelques sentimens d'une âme pénitente, in-12. Il n'y a que la première partie qui soit entièrement de Blosius. Les sentimens d'une âme pénitente sont du père Brignon : c'est un Recueil des pensées extraites des Pères ou des maîtres de la vie spirituelle. Le père Brignon a encore traduit de l'espagnol les Méditations du père Louis Dupont, jésuite. (*Journal des Savans*, 1690, 1694, 1701, 1707.)

BRILLON (Pierre-Jacques), écuyer, avocat au parlement, substitut du procureur-général du grand-conseil, né à Paris le 15 janvier 1671, et mort le 29 juillet 1736, s'appliqua d'abord à faire quelques ouvrages d'esprit. C'est lui qui est l'auteur des Portraits sérieux, galans et

critiques du Théophraste moderne ; de la Critique de M. de La Bruyère et de son Apologie. Il s'attacha ensuite au barreau, et donna le *Dictionnaire des Arrêts*, ou la Jurisprudence universelle des parlemens de France, en trois vol. in-fol., 1711, et en six gros vol. in-fol., 1727.

BRINDES ou BRINDISI, ville du royaume de Naples, dans la province appelée la terre d'Otrante, avec titre d'archevêché. Les Latins l'appellent *Brundusium* et *Brundisium*, et les Italiens *Brindisi*. Elle est située sur le golfe de Venise, à quinze milles d'Oria, à vingt de Lève au septentrion, à trente-six de Tarente à l'orient, et à trente-neuf d'Otrante. Son port est un des plus grands, des plus beaux et des plus assurés de l'Italie. Il est fortifié de trois châteaux qui le préservent de toute insulte. Son territoire est fertile et produit en abondance tout ce qui est nécessaire à la vie. L'air y est très-pur. Cette ville a été autrefois une colonie des Salentins, et ensuite des Romains qui la prirent l'an 487 de la fondation de Rome. Ce fut à Brindes que César poursuivit Pompée qui s'y était retiré. Il s'y embarqua aussi l'année suivante pour passer en Grèce. La ville de Brindes a été souvent prise et reprise par les Barbares, ruinée deux ou trois fois et réparée. Il y eut évêché avant l'an 200 ; mais ayant été ruinée par les Sarrasins vers le dixième siècle, ses évêques se retirèrent à Oria où ils unirent les deux diocèses ; ce qui continua encore lorsqu'ils eurent acquis le titre d'archevêques dans l'onzième. Cependant ils ne furent pas plutôt retournés à Brindes, que ceux d'Oria voulurent avoir un évêque comme autrefois ; ce qui leur fut accordé par Grégoire IV. Ainsi ils sont séparés à présent. L'église métropolitaine, que le pape Urbain II consacra en 1088, est dédiée à la sainte Vierge et à saint Théodore, martyr, dont elle possède les reliques qui y furent transportées d'Amasie. On y conserve aussi un bras de saint Georges, martyr, et la langue de saint Jérôme. Quarante prêtres ou clercs y font l'office divin. Les dignitaires sont l'archidiacre, le chantre et le trésorier, outre vingt-quatre chanoines. Il n'y a point d'autre paroisse dans la ville que la cathédrale On y voit plusieurs monastères d'hommes et de filles. (*Ital. sacr.*, tom. 9, pag. 3 ; et tom. 10, pag. 213.)

Évêques de Brindes.

1. Saint Leucius, en 164, siégea huit ans.
2. Léon, d'Alexandrie, en 172, siégea dix ans.
3. Sabin, en 182, siégea dix ans.
4. Eusèbe, en 192, siégea dix ans.
5. Denis, en 202.
6. Saint Aproculus, en 352.
7. Saint Pelin, patron de Brindisi, martyrisé en 363.
8. Saint Cyprius, succéda en 363.
9. Julien, vers l'an 490.

10. N.., élu du temps de saint Grégoire-le-Grand.

11. Théodore, vers l'an 695.

12. Jean, succéda à Théodore.

13. André, siégeait à Oria en 977, que cette ville fut réduite en cendres par les Sarrasins. Tout le peuple fut emmené en captivité par ces barbares, et André fut tué par le prétospate Porphyre en 979.

14. Marc, prenait encore le titre d'évêque d'Oria, en l'an 1000.

15. Nardus, Grec de nation, siégeait à Oria en 1040. Les Normands en chassèrent les Grecs; Robert fut fait comte de la Pouille, et Godefroi son frère eut Brindes. Nardus siégea trente-deux ans.

16. Eustache, premier archevêque de Brindes et d'Oria, en l'an 1060. Les princes normands firent de grands biens à son Église.

17. Godin, auparavant évêque d'Acerenza, fut transféré à Brindes vers l'an 1062. Le pape Urbain II lui ordonna de tenir son siége à Brindes, malgré son inclination à demeurer à Oria où il se plaisait davantage. Il mourut en 1100.

18. Baudouin, mourut la même année de son élection en 1100.

19. Nicolas, nommé par Paschal II en 1101, mourut en 1105.

20. Guillaume, Français d'origine, assista au concile de Guastalla en 1106, et mourut en 1118.

21. Julien, nommé par Gélase II, siégea peu de temps.

22. Bailard, Français, mourut vers l'an 1143.

23. Lupus, aussi Français, siégea depuis 1143 jusqu'en 1173.

24. Guillaume, Français, en 1173, mourut en 1182.

25. Pierre, en 1182.

26. Gérard, en 1196.

27. Dominique, vers l'année 1203.

28. M. Peregrin, chanoine d'Asti en 1216, nommé et ordonné par le pape Honoré III, mourut en 1224.

29. Pierre, abbé de St.-Vincent-de-Voltorna, dans la terre de Labour, nommé en 1225, mort en 1230.

30. Pierre Paparon, en 1239.

31. Peregrin II, transféré de Castro par Innocent IV, en 1254.

32. Adenulphe, Français, en 1289, transféré à Conza par Boniface VIII, en 1296.

33. André Pandone, chanoine de Capoue, nommé par Boniface VIII en 1296, siégea deux ans, et fut transféré à Capoue. Le Chapitre fut divisé dans l'élection de son successeur, et Benoît II donna cette Église en commende à Rodulphe, patriarche de Jérusalem.

34. Barthélemi, doyen de Capoue, nommé par Clément V en 1306, siégea treize ans, et mourut en 1319.

35. Fr. Bertrand, Français, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par Jean XXII, mort en 1333.

36. Fr. Guillaume, du même Ordre, transféré d'Albe en Ligurie par Jean XXII, en 1333. Il passa à Bénévent en 1344.

37. Guillaume, Français, passa de Trani à Brindes en 1344, fut fait évêque de Cassino l'année suivante, d'où il fut transféré à Tarbes où il mourut.

38. Gaillard, Français, nommé par Clément VI en 1345. Il mourut à Nîmes en France en 1348.

39. Jean de Porta, de Salerne, archevêque de . . . ., nommé par Clément VI en 1348, et transféré à Capoue en 1352.

40. Fr. Gisi, que quelques uns nomment Pierre, d'autres Pin, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, transféré de Vintimille par Clément VI, en 1352.

41. D.., conseiller de Jeanne II, reine de Naples, siégea après Gisi.

42. Martin ou Marin, de Tarente, camérier d'Urbain VI, siégeait en 1380. Il fut transféré à Tarente en 1383.

43. Richard, nommé par Urbain VI en 1389, mort en 1412.

44. Victor, nommé par Grégoire XII, siégea environ un an.

45. Paul, de Rome, succéda à Victor, chassé par Ladislas en 1412.

46. Fr. Pandulc, abbé du Mont-Vierge, nommé par Jean XXII en 1412, mourut en 1414.

47. Aragonius, élu en 1415.

48. Paul, de Rome, le même que Ladislas avait chassé, rétabli par Martin V en 1418.

49. Pierre Gattula ou della Gatta, de Naples, évêque de Santa-Agatha, transféré en 1423, mourut en 1437.

50. Pierre, évêque de Monopoli, transféré en 1437, siégea environ seize ans.

51. Gaufride, clerc de Monopoli, élu en 1453, mourut sous Paul II.

52. François des Arènes, Portugais, nommé par Sixte IV, à la recommandation du roi Alphonse Ier, en 1479.

53. Robert Piscicelli, de Naples, nommé par Sixte IV en 1484, siégea vingt-neuf ans, et mourut à Naples fort âgé, en 1513.

54. Dominique Idiaschez, Espagnol, succéda à Robert, et mourut en 1518.

55. Jean-Pierre de Carafa, évêque de Cita-di-Chieti, nommé le 20 décembre l'an 1518, siégea jusqu'en 1524. Il fut fait pape sous le nom de Paul IV.

56. Jérôme Aleander de Mota, du diocèse de Ceneda, élu le 8 mars 1524. C'était un savant universel, et un de ces génies heureux qui réussissent dans toutes les sciences. Le roi de France, Louis XII, l'appela à Paris en 1508 pour y enseigner dans l'Université. Le pape Léon X le fit bibliothécaire apostolique. Adrien VI, Clément VII lui donnèrent à l'envi des marques de leur estime. Paul III le fit cardinal. Il mourut à Rome en 1542, âgé de soixante-deux ans.

57. François Aleander, neveu du précédent, nommé par Charles-Quint en 1542, mourut en 1564.

58. Jean-Charles Bovio, évêque de Hostuno qui s'était distingué dans le concile de Trente, fut nommé par Pie IV le 21 juin 1564, et mourut en 1570.

59. Bernardin de Figueora, de Grenade en Espagne, archevêque de Nazareth, succéda à Bovio, et siégea quatorze ans. Les deux siéges de Brindes et d'Oria vaquèrent pendant six ans, et furent depuis gouvernés chacun par son évêque.

60. André de Ayardi, Espagnol, curé de Sainte-Croix de Mantoue, élu à la recommandation du Roi catholique le 10 mars 1591, siégea cinq ans.

61. Jean de Pedrosa, du royaume de Castille, élu le 20 mai 1597, siégea environ cinq ans.

62. Fr. Jean Falces de Saint-Étienne, Aragonais, de l'Ordre de Saint-Jérôme, du monastère de l'Escurial, nommé le 4 juillet 1605, siégea trente-un ans.

63. François Surgenti, patrice de Naples, clerc régulier théatin, nommé en 1638, et transféré en 1640 à Monopoli.

64. Fr. Denis Odriscol, Hibernais, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par le Roi le 16 février 1640.

65. Laurent de Raynos, né à Complute en Espagne, nommé par le roi Philippe IV en 1654.

66. François de Estrada, Espagnol, chanoine de Cadix, élu en 1659, mourut au mois de novembre 1671.

67. Alphonse Alvarez, d'une famille noble d'Espagne, religieux du Mont-Carmel, archevêque de Lanciano, transféré à Brindes en 1673, puis à Salerne le 22 juin 1676.

68. Emmanuel de La Tour, de Compostelle, le 24 mai 1677, mourut en 1679.

69. Jean Torresilla et Cardenas, d'une famille noble d'Espagne, évêque d'Aquila, fut transféré à Brindisi en 1681, et mourut en 1688.

70. François Ramires, de Tolède, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, nommé en 1690, fut transféré à Gergenti en 1697.

71. Fr. Augustin-Antoine de Ariliano, de l'Ordre de Saint-Augustin, prédicateur du roi catholique, nommé le 15 septembre 1698, mourut l'année suivante.

72. Barnabé de Castro, du même Ordre, transféré de Lanciano le 15 décembre 1700, mourut en 1707.

73. Paul de Villanaperlas et Camerasa, de Barcelone, abbé de Saint-Vincent de Cardone, autrefois chanoine et doyen d'Urgel, sacré le 22 décembre 1715.

BRIONNE, *Brionium*, ville de Normandie. L'an 1050, sous le pape Léon IX et Henri Ier, roi de France, il y eut un concile à Brionne, dans lequel Bérenger fut condamné. (Labb., 9. Hard., 6.)

BRIOUDE, *Brivas, Brivatum*, ville et ancienne abbaye, qui avait été sécularisée, au diocèse de Saint-Flour, sur la gauche de l'Allier. Elle était célèbre par le tombeau de saint Julien qui y souffrit le martyre au commence-

ment du 4e siècle. Ce n'était alors qu'un village : l'affluence de peuple que le tombeau de ce Saint y attirait donna occasion de bâtir l'église et la ville; et il y avait déjà une communauté de clercs ou de moines pour desservir cette église au septième siècle, lorsqu'elle fut ruinée par les Sarrasins, dans une de leurs irruptions dans les Gaules. L'empereur Louis-le-Débonnaire la rebâtit au neuvième siècle, et y établit un monastère. Brioude était alors chef-lieu d'un comté qui comprenait une partie de l'Auvergne. Ce monastère, qui fut gouverné par des abbés jusqu'au milieu du quatorzième siècle, était changé en une nombreuse collégiale au milieu du onzième. Il consistait en deux dignités, en quarante-huit chanoines qui faisaient la même preuve de noblesse que ceux de Saint-Jean de Lyon, et qui se disaient comtes de Brioude. Il y avait de plus un bas-chœur qui était nombreux. Parmi les quarante-huit chanoines de Brioude, on comptait les évêques du Puy et de Mende, et les abbés de la Chaise-Dieu, de Saint-Julien de Tours et de Pebrac, qui jouissaient chacun d'une prébende. Le Chapitre était soumis immédiatement au Saint-Siége : il avait autrefois la juridiction spirituelle dans la ville; mais il l'avait cédée en 1677, par une transaction, à l'évêque de Saint-Flour, et ne s'était réservé que l'immédiation dans l'église de Saint-Julien. Il y avait autrefois plusieurs collégiales qui dépendaient de celle de Brioude : celle de Saint-Germain-Lambron sur l'Allier, à l'extrémité du diocèse de Saint-Flour, en dépendait aussi. (Dom Vaissette, *Géogr. hist. ecclés. et civile*, tome 6, pag. 541. *Gallia christ.*, tom. 2, col. 467, nov. edit.)

BRIS. Rupture faite avec violence, *fractura*.

Le *bris* des prisons rend un accusé coupable, et sert de conviction. Par la disposition du Droit, ceux qui avaient brisé leur prison étaient punis comme criminels; mais en France, la peine du *bris* de prison devait se faire de la même manière qu'on instruit pour acquérir la preuve des autres crimes. (*Voy.* Papon, liv. 23, tit. 2. Imbert, liv. 2 de ses *Instituts forenses*, chap. 3. Masuer, tit. *des Peines*, n. 16. Despeisses, tom. 2.)

Bris, se dit des vaisseaux qui viennent échouer sur les rochers ou les bancs qui sont sur les côtes.

Le droit de *bris* des vaisseaux, qu'un titre de l'an 1235 appelle en latin *laganum, lagan*, est un droit de s'emparer des effets des malheureux que la tempête fait échouer sur les côtes. Ce droit est injuste et barbare. Le duc de Bretagne, Conan III, surnommé *le Gros*, s'en dépouilla généreusement au concile de Nantes, tenu en 1127, et pria les Pères du concile de prononcer anathême contre ceux qui voudraient en user dans la suite; ce qu'ils firent.

En France, en Italie, en Es-

pagne, en Angleterre et en Allemagne, le droit de *bris* n'avait plus lieu, excepté à l'égard des pirates et des ennemis de l'État et de la foi. (Lobineau, tom. 1, pag. 202, 204, 308, 846.)

BRISACIER (Jacques-Charles), docteur de Sorbonne, supérieur du séminaire des Missions-Étrangères, a travaillé avec M. Tiberge, supérieur du même séminaire avant lui, à plusieurs écrits faits dans le dix-septième siècle sur les affaires de la Chine et les contestations mues à ce sujet entre les Pères jésuites et les autres missionnaires, et principalement ceux du séminaire que l'on vient de nommer. On a encore de lui deux oraisons funèbres, l'une de la duchesse d'Aiguillon, 1675, in-4°; l'autre de mademoiselle de Bouillon (Louise-Charlotte de la Tour-d'Auvergne), Rouen, 1683, in-4°.

BRISSON (Barnabé), naquit à Fontenai-le-Comte en Poitou, de François Brisson, lieutenant au siége royal de cette ville, qui cultiva avec soin les heureuses dispositions qu'il remarqua dans son fils. Après avoir fait ses classes, il étudia la jurisprudence, où il fit de si grands progrès, qu'il devint bientôt un avocat célèbre. La réputation qu'il s'acquit en cette qualité dans le parlement de Paris lui mérita l'estime du roi Henri III, qui l'ayant connu plus particulièrement dans la suite, avait coutume de dire *qu'il n'y avait aucun Prince dans le monde qui pût se vanter d'avoir un homme aussi savant que son Brisson*. Il n'eut donc point de peine à obtenir l'agrément de ce prince pour la charge d'avocat-général au parlement de Paris, qu'il acheta au mois de mai 1575, de Gui de Faur de Pibrac. En 1580, il fut fait président en la grand'chambre, par la cession de messire Pomponne de Belièvre. Le Roi, qui l'avait fait quelque temps auparavant conseiller d'État, se servit de lui ensuite en plusieurs affaires importantes. Il l'employa aussi à faire un recueil de ses ordonnances et de celles de ses prédécesseurs. La ville de Paris s'étant soulevée en 1589 contre le Roi, la plupart des membres du parlement, fidèles à leur devoir, en sortirent. Brisson resta, et fut choisi par la ligue pour occuper le poste de premier président, à la place d'Achille de Harlay, que les ligueurs avaient fait mettre en prison. On a jugé fort différemment de sa conduite dans cette occasion. Mézeray paraît lui être favorable, de même que l'auteur du Journal de Henri III. Jean-Baptiste Le Grain, M. de Thou, et d'autres écrivains, en jugent moins favorablement. Quoi qu'il en soit, il eut sujet de se repentir d'être demeuré parmi des séditieux. Le parlement ayant renvoyé absous en 1591 un nommé Briguard, que les *Seize* accusaient d'intelligence avec les royalistes, les plus emportés de cette faction résolurent de s'en venger. Ils créèrent donc un conseil secret de dix d'entre

eux, par l'avis duquel toutes les choses importantes devaient passer. Ce conseil jugea qu'il fallait faire mourir le président Brisson, et quelques autres. Ils les arrêtèrent le 15 de novembre 1591, les conduisirent au Petit-Châtelet, et les firent pendre sur-le-champ, après leur avoir donné seulement le temps de se confesser. Ainsi mourut le président Brisson, par les mains de ceux-là mêmes qu'il avait regardés comme les appuis de sa grandeur. Tout le monde s'accorde à donner de grands éloges à son érudition. « C'était, dit » M. de Thou, un homme plus » versé dans les affaires du bar» reau que dans celles du gou» vernement.... Habile, et dans » le cabinet et sur le tribunal, » d'abord avocat célèbre, en» suite avocat-général et pré» sident au parlement, il s'est » rendu fameux par ses écrits et » dans le barreau. » Ses ouvrages, qui ont acquis une estime générale, sont : 1° un recueil des ordonnances de Henri III, et de celles de ses prédécesseurs, qui parut à Paris, en 1587, in-fol., sous le titre de *Code du roi Henri III*, rédigé par écrit par Barnabé Brisson. 2° *De verborum quæ ad jus pertinent significatione, libri* 19, *per ordinem litterarum dispositi. Accessit parergon, liber singularis*, Lyon, 1669. Le père Nicéron en marque trois éditions de Francfort, l'une de 1557, la seconde de 1578, et la troisième de 1587, *cum appendice prætermissarum quarumdam vocum, et parergon libro singulari, cura Francisci Modii*. On assure, dans la *Bibliothèque ancienne et moderne*, tom. 14, pag. 157, que cet ouvrage fut imprimé en France une fois pendant la vie de l'auteur, et une fois après sa mort, et qu'il parut à Francfort en 1577, et depuis en 1670 (le père Nicéron dit 1683), avec les additions de Jean-Otton Tabor. Il y en a une nouvelle édition faite à Leipsick en 1721, publiée par Jean-Chrétien Ittérus, avec diverses additions. Cet ouvrage est proprement un dictionnaire du corps de Droit, qui est non-seulement utile aux jurisconsultes, mais à tous ceux qui lisent les anciens auteurs latins. Brisson ne met pas seulement les endroits des anciens jurisconsultes où se trouvent les mots et les expressions dont il parle, mais encore les passages des autres auteurs où elles se rencontrent. Il définit les termes dont il s'agit, surtout ceux de Droit; et ceux qui ne sont pas jurisconsultes de profession y peuvent trouver commodément ce qu'ils signifient, lorsqu'ils les rencontrent dans un auteur latin. 3° *De ritu Nuptiarum et jure connubiorum libri duo*, Paris, 1564, in-8°; Anvers, 1585, in-8°; Francfort, 1564, et Paris, 1605, in-4°. Dans le tom. 9 des *Traités de Droit*, imprimés à Venise en 1584; à Leyde, 1641; et à Amsterdam, 1662, inséré par Grævius dans le tom. 8 des *Antiquités romai-*

nes. Divers savans ont loué l'exactitude et la fidélité qui règnent dans cet ouvrage. 4° *Selectarum ex jure antiquitatum libri* 4, imprimé à Lyon, suivant du Verdier qui n'en marque point l'année. Le père Nicéron indique cinq autres éditions, trois in-8°; savoir : Anvers, 1585; Hanau, 1590, et Heidelberg, 1664; et deux in-4°, Paris, 1606, et Helmstad, 1663. M. Itter l'a fait réimprimer avec le Dictionnaire. Brisson était persuadé, et avec raison, au jugement des plus habiles jurisconsultes, qu'il n'est pas possible de bien entendre les lois romaines sans être versé dans les antiquités des Romains; quoiqu'il y eut de son temps en France des gens qui s'imaginaient les bien entendre, sans avoir jamais étudié les antiquités, il les réfute, en expliquant des lois qu'on ne saurait entendre, sans les comparer avec des auteurs qui n'étaient nullement jurisconsultes, et qui ont parlé incidemment des coutumes des Romains. 5° *Ad legem juliam de adulteriis liber unus.* Il y en a eu une édition à Lyon dont du Verdier ne marque point l'année. Le père Nicéron en indique trois autres, deux in-8°; Hanau, 1599, et Heidelberg, 1664; et une in-4°, Paris, 1605. 6° *Divini et humani juris observationes, liber unus, in quo explicantur L. Dominico de spectaculis in cod. Theod. et L. omnes dies C. de feriis. Indeque sumpta occasione, de priscis dierum appellationibus. Ejusdem de præcipuis Christianorum festivitatibus, necnon de vetustis Baptismi ritibus, et spectaculorum abrogata licentia*, Paris, apud Joannem Parent, 1582, in-8°; Hanau, 1599 et 1600, in-8°; Paris, 1605, in-4°; Leyde, 1712, in-12, avec quelques autres opuscules de Brisson. 7° *De formulis et solemnibus populi Romani verbis, libri octo*, Paris, 1583, in-fol.; Francfort, 1592, et Mayence, 1649, in-4°. Scaliger, dans les seconds *Scaligerana*, dit qu'il y a peu de bonnes choses dans cet ouvrage; que Brisson ne songeait qu'à faire un gros livre, et que cependant il y manque plusieurs formules. D'autres en jugent beaucoup plus favorablement. Ils l'appellent un ouvrage magnifique, admirable. (Fréd. Flemann., *de Histor. Del.* Tobias Magirus, *in Eponymol. critic.*, apud Pope Blount, *Censur. celeb. auth.*, 791.) M. Simon, dans sa *Bibliothèque choisie*, tom. 1, p. 353, Amst., 1714, s'explique en ces termes sur cet ouvrage : « Quoique ces formules soient » lues aujourd'hui de peu de » personnes, elles ne laissent pas » d'être recommandables, non-» seulement par la profonde » érudition de l'auteur, mais » elles peuvent être aussi d'une » grande utilité à ceux qui cul-» tivent les sciences, soit profa-» nes, soit sacrées et ecclésias-» tiques. » 8° *De regio Persarum principatu, libri tres*, Paris, 1591, in-8°, *cum notis Sylburgii*, apud Commelin, 1595, in-8°,

et cum tribus indicibus capitum, autorum et rerum, en 1606, in-4°. *Iidem libri, præter complures sublatos errores, testimoniorum græconum versione latina auctiores, additis sparsim observationibus, adjectisque indicibus necessariis, opera Joh. Henrici Lederlini*, Argentorati, 1710, in-8°. » Ce traité, disent les journalistes » de Trévoux, mai, 1711, p. 917, » qui se fait estimer par lui-» même, est devenu encore plus » précieux par les additions de » M. Lederlin; il peut beaucoup » servir à entendre les anciens » historiens, et jeter même » quelque lumière sur les diffi-» cultés de quelques livres sa-» crés. » M. Le Clerc en juge à peu près de la même manière dans sa *Bibliothèque ancienne et moderne*, tom. 16, pag. 158. Pour Scaliger, il n'est pas plus favorable à cet ouvrage qu'au précédent. Mais le plus grand nombre des auteurs en a jugé autrement. 9° *Notæ in Titum-Livium*. Ces notes, qui sont extraites de ses ouvrages, se trouvent dans l'édition de Tite-Live, publiée par François Modius en 1588, in-fol. 10° Il y a dans le premier volume des *Poètes latins de France*, pag. 708, quelques poésies de sa façon. Le père Nicéron marque une édition où tous ces différens ouvrages de Brisson se trouvent rassemblés : *opera B. Brissonii varia, multò quàm antehac emendatiora, et tertia parte auctiora, cum locupletissimis indicibus*, Paris, 1606, in-4°. (Le père Nicéron, *Mém. des Hommes illust.*, tom. 9, pag. 297 et suivans. *Journal du règne de Henri III*, tom. 1, pag. 35, édition de 1720, in-8°. Mézeray, *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, tom. 5, pag. 335 ; tom. 6, pag. 65, édit. d'Amsterdam, 1682. *OEuvres de Pasquier*, tom. 2, liv. 17, lettr. 2, col. 487. Jean-Baptiste Le Grain, *Décad. de Henri-le-Grand*, liv. 5, pag. 492 et 493. M. de Thou, *Mém. de sa Vie*, liv. 5, pag. 269, édit. d'Amsterdam, 1713. M. Chauffepié, *nouveau Dictionnaire historique et critiq.*, t. 2, p. 445 et suiv.)

BRISTOL ou BRISTOW, *Bristolium*, ville d'Angleterre sur la frontière du comté de Glocester, le meilleur port de mer de ce royaume après Londres, dans un pays de montagnes sur la rivière d'Avon, éloignée de six milles de son embouchure dans la Saverne, à quatre-vingt-quinze milles de Londres. Robert Fitz Harding, ainsi nommé parce qu'il était petit-fils d'Harding, roi de Danemarck, y fit bâtir un monastère en 1148, et y mit des chanoines séculiers. Henri II confirma cette fondation, et Robert épousa depuis la fille unique du baron de Barckley. Henri VIII l'érigea en cathédrale, et en distribua les revenus entre l'évêque et le Chapitre, composé d'un doyen et de six prébendés. Outre la ville et le doyenné de Bristol, ce prince lui forma un diocèse d'une bonne partie du comté de Sommerset, et d'une partie de celui de Glocester, sous Cantorbéry.

Évêques de Bristol.

1. Paul Bush, bachelier en théologie de l'Université d'Oxford, provincial des moines appelés Bons-Hommes, très-habile dans la théologie et la médecine, dont il nous a laissé d'excellens ouvrages, fut ordonné évêque de Bristol le 2 juin 1542, et déposé sous le règne de Marie pour s'être marié. Il mourut misérablement quelques jours avant cette princesse, le 11 octobre 1558, âgé de soixante-huit ans.

2. Jean Holyman, moine de Reading, nommé par la reine Marie, du vivant même de son prédécesseur, mourut presque le même jour.

3. Richard Cheyney, bachelier en théologie, fut ordonné évêque de Glocester le 19 avril 1562, et eut en même temps l'administration du siége de Bristol. Il mourut en 1578.

4. Jean Bullingham, évêque de Glocester, eut aussi l'évêché de Bristol en commende jusqu'en 1589 qu'il plut à la Reine d'y nommer un évêque.

5. Richard Fletcher, docteur en théologie, et doyen de Pétersbourg, dans le comté de Northampton, membre du collége du corps de Christ, fut désigné et ordonné évêque de Bristol le 14 décembre 1589, et transféré à Londres en 1593.

6. Jean Thornborough, bachelier en théologie, évêque de Limeric en Irlande, et en même temps d'York, transféré à Bristol en 1603.

L'an 1216, il y eut un concile à Bristol ou Bristow, sur la discipline. (*Angl.*, 1.)

BRISTOL ou BRISTOLIUS (Richard), prêtre anglais, se retira à Douai, où il fut supérieur du séminaire que Guillaume Alain, depuis cardinal, avait établi pour y recevoir les jeunes gens chassés d'Angleterre. Bristol, ayant passé déguisé à Londres pour y rétablir sa santé, mourut dans cette ville en 1582. On a de lui : *Motivorum lib. 2. Expostulationes ad omnes hæreticos. Annotationes in novum Testamentum. Apologia Alani et sui ipsius contra Fulcum*, etc. (Pitséus, *de Script. Angl.*)

BRITO (Bernard de), né à Alméïda en Portugal le 20 août 1569, entra de bonne heure dans l'Ordre de Cîteaux, et fut nommé premier historiographe de Portugal. On a de lui : 1° deux volumes de l'histoire de Portugal, sous le titre de *Monarchia Lusitana ;* le premier à Alcobaca en 1597 ; le second à Lisbonne en 1609. 2° *Géographie ancienne de Portugal*, in-fol., 1597. 3° Les Éloges des Rois de Portugal, avec leurs portraits, en 1603. 4° Une Chronique de l'Ordre de Cîteaux, in-fol., 1602. (*Mém. de Portugal*, 1597.)

BRIVE, *Briva*, ville de France dans le bas Limosin.

L'an 1094, Hugues, archevêque de Lyon, tint un concile à Brive en faveur de l'abbaye de Marmoutiers, près de Tours. (Hard, tom. 6.)

BRIULA ou PRIULA, ville é-

piscopale de la province d'Asie, dans le diocèse d'Asie, sous la métropole d'Éphèse, a eu les évêques qui suivent :

1. Timothée 1er, au concile de Nicée.

2. Timothée II, à celui d'Éphèse.

3. Rufin, à celui de Chalcédoine.

4. Georges, au septième concile général.

BRIXEN, ville d'Allemagne dans le Tyrol, avec évêché suffragant de Saltzbourg; en latin, *Brixia*...... Elle est située à la jonction de la petite rivière d'Aicha à celle d'Aisock qui la divise en deux parties inégales, à douze lieues d'Inspruch, au pied de la montagne de Brenne, qui fait partie des Alpes tridentines. On l'a appelée ainsi des Bixantes, peuples de la Rhétie. Le premier établissement de son évêché a été à Sabiona. Saint Cassien y prêcha l'Évangile environ l'an 360, après avoir été sacré évêque par Fortunat, patriarche d'Aquilée, et il fut tué ensuite dans la ville de *Forum Cornelii*, aujourd'hui Imola. Sabiona, autrefois ville de la Rhétie, n'est maintenant qu'un bourg du Tyrol, nommé Sebon, situé sur la rivière d'Aisock, à trois lieues de Brixen, qui n'est devenue épiscopale que vers 1000. L'évêque est suffragant de l'archevêché de Saltzbourg, et prince souverain de l'Empire. Il doit faire cependant hommage à la maison d'Autriche, à titre de protecteur de l'évêché dans les diètes impériales. Il alterne avec celui de Bâle; en sorte que si l'un a précédé un jour, l'autre précède le lendemain, tant pour opiner que pour la séance. Il a ses grands-officiers héréditaires; savoir, le duc de Bavière pour maréchal, le duc de Carinthie pour chambellan, le duc de Méranie pour échanson, et le duc de Souabe pour maître-d'hôtel. Ces princes ont sous eux des seigneurs du pays qui sont leurs vicaires et qui font leurs fonctions. L'église cathédrale fut dédiée, 1° à la sainte Vierge; maintenant elle porte le nom de saint Cassien et de saint Ingenuin, ses premiers évêques. C'est une des plus belles de tout le pays; elle est ornée de trois grands clochers; son Chapitre est composé de vingt chanoines, dont il y en a dix nobles de quatre quartiers, tant paternels que maternels, et dix qui sont docteurs ou licenciés en théologie ou en Droit. Ils sont reçus après avoir fait preuve d'étude de cinq ans de suite dans quelque célèbre Université. Les dignités sont le prévôt, le doyen, l'écolâtre et le coutre, et le prévôt de la collégiale de Notre-Dame à Brixen, dite *in Ambitu*. Parmi les évêques de Brixen, on compte le pape Damase II et six cardinaux. (*État ecclésiastique d'Allemagne*, tom. 2.)

Évêques de Brixen.

1. Saint Cassien, fut envoyé à Sabione dans les Alpes, vers l'an 360, par Fortunat, patriarche d'Aquilée, pour y prêcher la foi. Il fut chassé par les païens, fai-

sant à Imola l'office de maître d'école, et enseignant en même temps la religion avec les belles-lettres; il y fut découvert l'an 369, et tué à coup de touche par quelques uns de ses disciples, à l'instance de leurs parens infidèles, sous le règne de l'empereur Julien l'Apostat.

2. Saint Lucan, siégeait en 424.
3. Saint Ingenuin, en 595.
4. Saint Constance, en 646.
5. Constance II, en.....
6. Preconius.
7. Ursus.
8. Piennius ou Pigence.
9. Projectus.
10. Mathurin.
11. Marcel.
12. Valérien.
13. Agnel.
14. Anrihan.
15. Antoine.
16. Laurent.
17. Jean.
18. Mastulon.
19. Almus ou Alimus, en 775.
20. Henri, en 807.
21. Aribon.
22. Leutfred.
23. Zériton.
24. Zacharie, en 902.
25. Mayenbert, en 909.
26. Nithard, en 920.
27. Wisimond ou Busimbert, en 938.
28. Riprecht.
29. Saint Albuin. On tient que c'est lui qui transféra le siége épiscopal de Sabione à Brixen.
30. Adalbéron.
31. Herbard.
32. Hartuce, comte de Gorice, siégeait l'an 1038.
33. Poppon, Bavarois, d'évêque de Brixen fut fait patriarche d'Aquilée en 1046, et deux ans après pape, et prit le nom de Damase II; mais il mourut à Palestrine en 1408, vingt-trois jours après son élection.
34. Adowin ou Altwin, auparavant évêque de Vérone, puis de Brixen, fut créé cardinal par le pape Damase II, l'an 1048. Guelphe, duc de Bavière, le déposséda et mit à sa place Burchard, un de ses favoris; mais celui-ci fut tué par ses sujets huit ans après.
35. Conon, premier prévôt de l'église collégiale de Saint-Maurice près de Hildesheim, devint évêque de Brixen vers l'an 1070.
36. Hugues, fut ordonné vers l'an 1090. Il tint le parti de l'antipape Guibert de Ravenne ou Clément III, et de l'empereur Henri IV, schismatique. C'est pourquoi il fut déposé par l'archevêque de Saltzbourg.
37. Reinbert, moine de Saint-Pierre à Saltzbourg, mourut fort âgé en 1142.
38. Saint Hautman, chanoine régulier de Saint-Augustin et prévôt de Neubourg sur le Danube, mourut en 1165.
39. Othon, résigna en 1170.
40. Henri, mort en 1173.
41. Richer, mort en 1178.
42. Henri, après avoir été le premier prévôt de Berchtolsgaden en Bavière, fut postulé pour évêque de Brixen. Il était favori de l'empereur Frédéric, schismatique, qui le nomma administrateur de Saltzbourg, dont

67. Georges II, grand-prévôt de Brixen et chancelier de l'archiduc d'Autriche, mort en 1443.

68. Georges III, mort subitement en 1444.

69. Jean de Retel, docteur en Droit, chanoine et vicaire général de Brixen, mourut en 1450.

70. Nicolas de Cusa, né de pauvres parens auprès de Trèves, parvint, par sa probité et son grand savoir, à la dignité de cardinal en 1448. Il était doyen de Saint-Flavin à Coblentz, archidiacre de Liége, légat du Saint-Siége, réformateur de la discipline ecclésiastique en Allemagne, et évêque de Brixen en 1450. Sigismond, archiduc d'Autriche, s'opposa à son élection, et le retint même prisonnier pendant quelque temps; à cause qu'il voulait avancer à l'évêché de Brixen Léonard Wismager son chancelier, qui devint ensuite évêque de Gure. Le cardinal de Cusa mourut en 1466, âgé de soixante-trois ans. (*Voy.* sa vie.)

71. Georges Golser, Bavarois, chanoine de Brixen, fut élu en concurrence avec Léon de Burchstal. Ils furent en procès pendant sept ans; mais Léon devint évêque de Vienne, et le pape Sixte IV donna les bulles à Georges, qui mourut en 1490.

72. Melchior de Meckaw, Autrichien, docteur en Droit et grand-prévôt de Magdebourg, était coadjuteur de Brixen dès l'an 1482. Le pape Alexandre VI le fit cardinal l'an 1503, et il mourut à Rome en 1509, pendant qu'il y était ambassadeur de l'empereur Maximilien Ier.

73. Christophe de Schrovestain, grand-prévôt de Trente et coadjuteur de Brixen, mourut en 1521.

74. Sébast. Spérantius, grand-prévôt de Brixen et conseiller de l'empereur Maximilien Ier, mourut en 1525.

75. Georges d'Autriche, fils naturel de l'empereur Maximilien Ier, fut postulé l'an 1525. Il quitta cet évêché l'an 1539 pour l'archevêché de Valence, et en 1544 il obtint l'évêché de Liége, et mourut en 1557.

76. Bernard de Glof ou Clesius, Tyrolais, chancelier de Frédéric, roi d'Hongrie et de Bohême, était évêque de Trente vers l'an 1514, et cardinal en 1530. Il devint encore administrateur de Brixen en 1539. Mais peu de jours après en avoir pris possession, il fut surpris d'une apoplexie pendant qu'il était à table, et mourut à Brixen le 28 juillet 1539, âgé de 53 ans.

77. Christophe Fusch, comte de Fuschesperg, auparavant marié à Catherine de Machelrain, devint chanoine de Saltzbourg et de Trente, grand-doyen de Brixen, et enfin évêque. Il mourut l'an 1542.

78. Christophe, baron de Madruce, évêque de Trente dès 1539, ensuite cardinal; et en 1542 évêque de Brixen, se trouva au concile de Trente qu'on tint dans son église cathédrale. Il avait été gouverneur du duché de Milan, évêque de Palestrine

et de Porto, abbé de Luxeuil en Bourgogne, de Saint-Vincent à Besançon, etc. Il mourut en l'an 1578.

79. Jean Thomas, baron de Spaur et Vallor, grand-prévôt de Brixen, et depuis 1582 coadjuteur du cardinal Madruce son oncle, dans l'évêché de Brixen, mourut en 1591.

80. André d'Autriche, petit-fils de l'empereur Ier, a été fait cardinal en 1576, à l'âge de dix-huit ans. En 1580, il devint coadjuteur de Brixen, et neuf ans après évêque de Constance. Il a été abbé de Morbach et de Ludern en Alsace, et de Luxeuil en Bourgogne; et en 1598, gouverneur-général des Pays-Bas pour Philippe II, roi d'Espagne. Il mourut en 1600.

81. Christophe-André, baron de Spaur, et Vallor, frère de Jean Thomas, était grand-doyen de Brixen et évêque de Gure depuis 1573. Il devint évêque de Brixen en 1600, et mourut en 1613.

82. Charles, archiduc d'Autriche et de Carinthie, petit-fils de l'empereur Ferdinand Ier, était évêque de Brixen en 1618. Il devint grand-maître de l'Ordre Teutonique, et mourut en Espagne en 1624, âgé de trente-quatre ans.

83. Jérôme Othon Agricola, grand-doyen de Brixen, mort l'an.....

84. Daniel Zeni, mort.....

85. Guillaume, baron de Welsperg, mort en 1641.

86. Jean Plasgumer, mort en...

87. Antoine Crusinus, mort en.....

88. Sigismond Alphonse, comte de Thun, évêque de Trente, mort en 1677.

89. Paulin Mayr, chanoine de Brixen, mourut en 1685.

90. Jean-François de Kuen, auparavant chanoine de Brixen et de Passaw, mourut en 1711.

91. Gaspard Ignace, comte de Konigl, baron de Ehrenburg et Warth, auparavant chanoine de Brixen en 1711. (*Hist. ecclés. d'Allemagne*, tom. 2.)

Concile de Brixen, Brixinense.

L'empereur Henri IV le fit tenir l'an 1080 par trente évêques ses partisans. Ils y soutinrent les droits de cet empereur contre le pape Grégoire VII qui l'avait excommunié. Ils osèrent même déposer ce pape, et mettre en sa place l'anti-pape Guibert, archevêque de Ravenne, qui prit le nom de Clément III. (*Reg.*, 26. Labbe, 10. Hardouin, 6)

BROCARD (Jacques), né à Venise, au seizième siècle, embrassa le calvinisme, tâcha de prouver que les principaux événemens de son temps se trouvaient prédits dans les saintes Écritures, et en fit à la reine Élisabeth, à Philippe II, au prince d'Orange, des applications qui sont consignées dans l'ouvrage qui a pour titre : *Mystica et prophetica interpretatione Geneseos*, Leyde, 1584, in-4°. *Levitici*, in-8°. Mais cette liberté fut condamnée par ceux mêmes

de sa communion en 1581. Il fut ensuite obligé de quitter successivement sa patrie et la France, où il fut accusé d'exciter des troubles, et se retira à Nuremberg où il mourut.

BROCCHI (Joseph – Marie), docteur, protonotaire apostolique, prêtre et académicien florentin et étrusque, a donné les vies des saints et bienheureux Florentins, dont la seconde partie a paru à Florence, chez Gaëtan Albizini, en 1761, in-4°, sous ce titre : *Vite de sancti è beati Fiorentini* (il est à remarquer que les vies des saints et bienheureux Florentins sont un ouvrage posthume de l'auteur, qui proteste n'avoir eu en vue, en les écrivant, que l'honneur de Dieu, la gloire des saints Florentins et la vérité) *scritte dal dottor* Giuseppe-Maria Brocchi, *protonotario apostolico, sacerdote é academico Fiorentino ad Etrusci; parte secunda, in qui si tratta di que é sancti é beati, che hanno ab immemorabili, i publico culto alle loro reliquie ad immagini, quantunque di essi non si faccia memoria nel martyrologio romano, è non se ne celebri la festa con messa ad ufizio, agginntavi in fine la vita dell' autore.* In Firenze, nella stemperia di *Gaetano Albizini*, 1761, in-4°. *Annales typographiques*, mois de janvier 1762, in-4°, p. 80 et 81. Le même auteur a aussi donné la Vie du bienheureux Michel Flammini, abbé général de Vallombreuse, à Florence, en 1761, in-4°, sous ce titre : *Vita del beato* Micheli Flammini, *abbate generale di Vallombrose, scritta dal dottore* Giuseppe-Maria Brocchi, *congiunta agli utti sino allis ultima solemne translatione de corpi degli altri beati Eremiti, à quali egli va unito, secunda edizione, accreninta é adorna d'una racolta di scelti rami con un bello opusculo de vita solitaria, estrato dalla biblioteca Medici* Laurenziana, *del celebre dom* Girolamo Radiolense Vallembrosano ; *é altra nuova operatta concernante i compagni beato desso nella solitudine delle celle, all' eminentissimo é reverendissimo principe il signor cardinale* Feroni, *protettore della congregatione di Vallombrosa.* In Firenze, 1761, in-4°. (*Annales typographiques*, mois de janvier 1762, pag. 85 et 86.)

BROCHARD ou BURCHARD, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, né en Allemagne, vivait dans le treizième siècle. Ses supérieurs l'envoyèrent dans la Terre-Sainte où il demeura dix années. Il y était encore en 1283. Lorsqu'il en fut revenu, il en publia une description qui fut imprimée pour la première fois à Venise en 1519. Cette édition est la meilleure de toutes, car il y en a eu ensuite plusieurs autres où l'on a un peu altéré le texte, sans néanmoins y faire de changement capable de tromper les lecteurs. Henri Canisius a fait imprimer au 4e tome de ses Anciennes Leçons une description de la Terre-Sainte, qui

a été faite sur celle de Brochard. (Échard, *Scrip. Ord. Præd.*)

BRODEAU (Julien), habile avocat au parlement de Paris dans le dernier siècle, a laissé des notes sur les Arrêts de Louet, la Vie de Charles Dumoulin, et des Commentaires sur la coutume de Paris.

BRODEAU (Pierre-Julien), petit-fils du précédent, mort en 1711, est auteur du *nouveau Système de l'Univers, des Jeux d'esprit et de mémoire*, et de la *Moralité curieuse* sur les six premiers jours de la création du monde, imprimée à Tours en 1703.

BROKESBY (François), né à Slocke, fut pasteur à Bowley, et mourut vers l'an 1716, après avoir publié : 1° *Vie de Jésus-Christ*. 2° *Histoire du Gouvernement de la primitive Église, pendant les trois premiers siècles*, Londres, 1712, in-8°. 3° *De l'Éducation, avec une grammaire à l'usage des Universités*, 1710, in-8°. 4° *Vie de Henri Dodwel*, 1715, 2 vol. in-12. Ces ouvrages sont estimés en Angleterre.

BROSSE (D. Louis-Gabriel), bénédictin, né à Auxerre en Bourgogne l'an 1619, et mort à Saint-Denis, le premier août 1685, a composé des hymnes sur différens sujets; une description des tombeaux et mausolées des rois inhumés à Saint-Denis depuis Dagobert jusqu'à Louis XIII, avec un abrégé des faits les plus remarquables de leurs règnes; la Vie de sainte Marguerite; le Triomphe de la Grâce sur la nature en la vie de sainte Euphrosine. (D. le Cerf, *Biblioth. hist. et crit.*)

BROSSETTE (Claude), né à Lyon le 8 novembre 1671, entra chez les jésuites, et en sortit pour suivre le barreau à Lyon. Il fut avocat au parlement de Paris, et ès-cours de Lyon, de l'académie des Belles-Lettres de cette dernière ville, et bibliothécaire de la bibliothèque publique. Il mourut à Lyon en 1746. On a de lui les ouvrages suivans : 1° le Procès-verbal des Conférences tenues par ordre du Roi entre MM. les commissaires du conseil et MM. les députés du parlement de Paris, pour l'examen des articles de l'ordonnance civile du mois d'avril 1667, et de l'ordonnance criminelle du mois d'août 1670. 2° Les Titres du Droit civil et du Droit canonique rapportés sous les noms français des matières, suivant l'ordre alphab.que, avec une briève explication des titres, dont la seule lecture ne donne pas une connaissance suffisante, Lyon, 1705, in-4°. Cet ouvrage a été ensuite inséré tout entier dans le Dictionnaire des Arrêts de M. Brillon. 3° *Histoire abrégée de la ville de Lyon*, in-4°, 1711. 4° *Nouvel Éloge historique de la ville de Lyon*, in-4°. Ces deux ouvrages sont écrits avec beaucoup de goût et d'exactitude. 5° Éclaircissemens historiques sur les ouvrages de Boileau, 2 vol. in-4°, 1716. (Le P. Colo-

nia. *Hist. littér. de Lyon*, t. 1, pag. 827.)

BROUE (Pierre de La), évêque de Mirepoix, né à Toulouse, de parens distingués dans la robe, vint à Paris en 1668 pour y prendre les degrés dans la faculté de théologie. M. Bossuet l'ayant connu lui procura l'évêché de Mirepoix, où il mourut le 2 septembre 1720, âgé de soixante-dix-sept ans, à Bellestat, village de cet évêché. On a de lui trois lettres pastorales aux nouveaux réunis de son diocèse, sur l'Eucharistie, imprimées à Toulouse, in-4°, la première en 1702, la seconde en 1703, et la troisième en 1704. Ces trois lettres forment un excellent traité de théologie sur l'Eucharistie. L'Écriture et la tradition y sont très-bien maniées, et l'on y remarque une méthode juste, une éloquence forte, une expression pure, noble, aisée. On a aussi imprimé à Paris, chez François Barrois, après la mort du prélat, un ouvrage qu'il avait composé sous le titre de *Défense de la Grâce efficace par elle-même.*

BROUSSE (Jacques), docteur de la maison de Navarre en 1626, et chanoine de Saint-Honoré à Paris en 1627, était d'Auvergne, et prédicateur célèbre. Dans les troubles civils de 1649, il demeura toujours attaché à la personne du Roi, et ne composa point d'écrits séditieux, comme l'en accuse le père Bouhours, jésuite, dans sa lettre à un seigneur de la cour. L'an 1651, il fut député à Rome avec M. de La Lane, au sujet de l'affaire des cinq propositions. Il mourut à Paris le 7 novembre 1673, âgé d'environ quatre-vingt-quatre ans. Ses ouvrages sont une Lettre à M. de Gondi, premier archevêque de Paris, qui l'avait interdit pour un sermon sur la Grâce. Des requêtes et mémoires touchant l'affaire des cinq propositions. Une Lettre à un de ses amis sur les calomnies avancées contre lui dans la lettre d'un jésuite à un seigneur de la cour, à Paris, datée du premier août 1668. Le tableau de l'homme juste sur la vie de François de Montholon, conseiller d'État, représenté en forme d'oraison funèbre, in-8°, à Paris, 1628. Une Oraison funèbre de Louis-le-Juste, en 1643. La vie du père Ange de Joyeuse, capucin, in-8°, à Paris, 1621. La vie de saint Vulphi, curé et patron de Rue, diocèse d'Amiens, in-12, à Paris, 1644. M. Dupin, qui appelle quelquefois ce docteur Jean Rousse et qui le fait curé de Saint-Roch, lui attribue encore quelques autres écrits dans sa Table des Auteurs ecclésiastiques, et tout cela mal à propos. (*Mém. du temps.* Le Long, *Biblioth. hist. de France.* De Launoy, *Hist. collég. Navar.*, t. 2, p. 834.)

BROUSSON (Claude), fameux avocat protestant, né à Nîmes en 1647, plaida à Toulouse avec réputation jusqu'en 1683 qu'il reçut chez lui les députés des Églises prétendues réformées. C'est dans cette assemblée qu'on

dressa le projet qui a tant fait de bruit, et par lequel on résolut que l'on continuerait de s'assembler, quoiqu'on vînt à démolir les temples. Brousson se retira pour lors à Nîmes, où, craignant d'être arrêté, il s'en alla à Genève, et de là à Lausanne. Depuis ce temps, il ne cessa de voyager de ville en ville et de province en province, tantôt en France, tantôt en Hollande ou en Allemagne, répandant partout des écrits pour soutenir son parti; mais il fut enfin arrêté à Oléron le 19 septembre 1698, et transféré à Montpellier, où il fut rompu vif le 4 novembre suivant. On a de lui un grand nombre d'ouvrages en faveur des calvinistes, entre autres, 1° L'état des réformés de France, qui fut imprimé en Suisse en 1684, et à La Haye en 1685. 2° Lettres au clergé de France. 3° Lettres des protestans de France à tous les autres protestans. 4° Lettres aux catholiques romains. 5° Relation sommaire des merveilles que Dieu fait en France dans les Cévennes et dans le bas Languedoc, pour la consolation et l'instruction de son Église désolée. C'est un in-8° plein de fanatisme. 6° L'adoration religieuse ou Traité sur la génuflexion dans la prière. 7° Remarques sur la traduction du nouveau Testament, par Amelotte. 8° Lettres pastorales sur le Cantique des Cantiques, etc. (Moréri, édition de 1759.)

BROWER (Christophe), jésuite du pays de Gueldre, prit l'habit de la société à Cologne en 1580, et mourut à Trèves le 2 juin 1617. On a de lui les Antiquités de Fuldes; les Annales de Trèves, une édition de de Venance Fortunat; des scholies sur les poésies de Raban Maure. *Sidera illustrium et sanctorum virorum, qui Germaniam rebus gestis ornarunt.* (Alegambe, *Biblioth. Societ. Jesu.* Valère-André, *Biblioth. belg.*)

BROWN (Pierre), docteur en théologie, né en Irlande, fut élevé dans l'Université de Dublin, où il avait été sénieur du collége de la Trinité, avant que d'en être le prévôt ou le principal. Ce fut en 1699 qu'il parvint à cette dignité, et il ne la quitta qu'en 1709, année de sa promotion aux diocèses de Corke et de Rosse. Il mourut le 25 août 1735. Les protestans d'Irlande n'ont guère vu de prélat de leur communion qui puissent figurer avec lui du côté des sciences, des talens naturels, des mœurs, de la conduite; ce qui leur faisait dire souvent que leur évêque était presque papiste. Il a laissé plusieurs ouvrages tant imprimés que manuscrits. Ceux qui ont été imprimés, sont : 1° Lettre servant de réponse à un livre intitulé, *le Christianisme, point mystérieux* (l'impie Toland en est auteur), aussi bien qu'aux objections de tous ceux qui se déclarent pour la raison et l'évidence contre la révélation et les mystères, à Dublin, 1697, in-8°. 2° Sermon prêché dans l'église de Sainte-Brigide, à Dublin, le

17 avril 1699, à l'occasion de la résolution prise par la ville de Dublin, de mettre en exécution les lois faites contre le vice et les mœurs dépravées, à Dublin, 1699, in-8°. 3° De la coutume de boire en mémoire des morts. 4° Réponse à un révérend prélat qui prétend justifier la coutume de boire et de manger en mémoire des morts, à Dublin, 1715, in-12. 5° La doctrine des parties et des circonstances en fait de religion, exposée, 1715, in-12. 6° Discours où l'on fait voir le grand mal que cause la coutume de boire aux santés, à Dublin, 1716. 7° Sermon prêché sur le douzième chapitre de saint Marc, versets 43 et 44, dans l'église de Saint-André, à Dublin, au profit de l'école de la charité de cette paroisse, à Dublin, 1716, in-8°. 8° La Foi distinguée de l'opinion et de la science, ou Remarques sur un livre nouvellement publié par le lord évêque de Raphoc, intitulé, *Méthode claire et facile par laquelle un homme d'une capacité médiocre peut parvenir à avoir une satisfaction entière sur les choses qui regardent son salut éternel*, à Dublin, 1716, in-12. 9° Lettre à un gentilhomme demeurant à Oxford, touchant la pratique de boire à la santé, 1722. 10° Le progrès, l'étendue et les limites de l'entendement humain, à Londres et à Dublin, 1728, in-8°. Ce traité, qu'on peut regarder comme un supplément aux preuves de son écrit contre Toland, a pour objet la réfutation des prétendues raisons des Sociniens et des Déistes. 11° Les choses surnaturelles et divines conçues par l'analogie des choses naturelles et humaines, à Londres, 1733, in-8°. (Moréri, édit. de 1759.)

BROWNISTES, hérétiques, ainsi appelés de leur chef Robert *Brouun* ou *Brown*. Ce n'était point un maître d'école de Southwark, comme on l'a dit. Il était d'une assez bonne famille de Rutlandshire, et allié au lord trésorier Burleigh. Il fit ses études à Cambridge, et commença à publier ses opinions et à déclamer contre le gouvernement ecclésiastique à Norwich, en 1580, prenant le titre de patriarche de l'Église réformée; car il se sépara des anglicans, des presbytériens et des catholiques, qui furent tous également ennemis des Brownistes, et qui les firent punir sévèrement. Brown se glorifiait lui-même d'avoir été pour cause mis en trente-deux différentes prisons, si obscures qu'il ne pouvait pas y distinguer sa main, même en plein midi. Par la suite, il sortit du royaume avec ses sectateurs, et se retira à Middelbourg en Zélande, où lui et les siens obtinrent des États la permission de bâtir une église et d'y servir Dieu à leur manière. La division s'étant mise parmi eux, Brown se démit de son office, retourna en Angleterre en 1589, y abjura ses erreurs, et fut recteur d'une église de Northamptonshire. Il mourut en 1630.

Les Brownistes s'étaient sépa-

rés de toutes les autres communions, parce qu'ils les croyaient toutes corrompues, non pour les dogmes de la foi, mais pour la discipline ecclésiastique, et surtout pour la forme du gouvernement de l'Église anglicane, qu'ils improuvaient hautement sans adopter davantage celui des presbytériens, et blâmant également les consistoires et les synodes, les évêques et les ministres. Ils regardaient leur secte comme la seule Église qui fût pure, et ne voulaient se joindre à aucune autre, n'étant pas assurés, disaient-ils, de la sainteté et de la régénération des membres de ces Églises, puisqu'elles souffraient les pécheurs et communiquaient avec eux; ce qui, selon les Brownistes, était le comble de l'impiété. Ils condamnaient la bénédiction des mariages, qui se faisait dans les églises par les ministres, soutenant que n'étant que des contrats civils, ils n'avaient besoin que de la confirmation du magistrat séculier. Ils ne voulaient pas que les enfans fussent baptisés par les prêtres anglicans ou les ministres presbytériens, parce qu'ils n'étaient pas membres de l'Église, et que d'ailleurs ils ne prenaient nul soin de ceux qu'ils avaient baptisés. Ils ne voulaient se trouver dans aucune église où l'on récitait des prières, prétendant que pour honorer véritablement Dieu en esprit, il fallait retrancher toute prière vocale, même l'Oraison Dominicale, laquelle, selon eux, ne devait pas être regardée comme une prière, mais seulement comme un modèle de prière que Jésus-Christ nous a donné. Ils disaient que dans la participation des Sacremens, les bons contractaient de l'impureté par la communion des méchans; ce qui faisait qu'ils se séparaient de toutes les autres Églises, à cause qu'on y tolérait des pécheurs avec qui l'on ne devrait point communiquer. Leur gouvernement ecclésiastique était de forme démocratique, puisque le pouvoir d'admettre ou d'exclure les membres et la décision de toutes les contestations appartenaient à toute la société. Ils choisissaient entre eux leurs officiers et leurs ministres pour prêcher et prendre soin des pauvres. On instituait ces ministres, et on leur départait leurs différentes fonctions par le jeûne, la prière et l'imposition des mains de quelques uns de la société, sans croire néanmoins qu'ils eussent d'ordre ou de caractère. Il était permis à tous ceux de cette secte, même aux laïcs, de faire des exhortations à l'assemblée, de proposer des questions après la prêche, et de raisonner sur ce qui avait été prêché. La reine Élisabeth poursuivit si vivement les Brownistes, qu'ils furent obligés de quitter l'Angleterre. Plusieurs familles se retirèrent à Amsterdam, où elles formèrent une Église, et choisirent pour pasteur Johnson, et après lui Aynsworth, connu par un Commentaire sur le Pentateuque. (Alexan-

dre Ross, *Religion du monde*. Stoup, *Lettre touchant la religion des Hollandais*.)

BRUCHUS. L'hébreu *arbe* est traduit par *bruchus* dans les Septante et dans la Vulgate, et par *locusta* chez les autres interprètes. Selon saint Augustin, *locusta* est une sauterelle parfaite, et *bruchus* une jeune sauterelle qui n'a pas encore ses ailes. (Aug. *in psal.* 104.) Dieu avait permis aux Hébreux de manger les diverses espèces de sauterelles; (*Lévit.*, 11, 22) ; et saint Jean-Baptiste en faisait sa nourriture ordinaire. (*Matt.*, 3, 4.) Plusieurs autres peuples en mangeaient. (*Voyez* SAUTERELLE.)

BRUÈRE (Charles-Antoine Le Clerc de La), mort à Rome le 18 septembre 1754, avec les titres de secrétaire de l'ambassadeur de France à Rome, et membre de l'académie de la Crusca de Florence, et de celle des Arcadi de Rome, est auteur de l'Histoire du règne de Charlemagne, deux volumes in-12, 1744.

BRUEYS (David-Augustin), naquit à Aix dans une famille hérétique en 1640. Il écrivit d'abord contre l'exposition de la Doctrine de l'Église de M. Bossuet ; mais ayant eu le bonheur d'être converti par le prélat même qu'il avait attaqué, il fit les ouvrages suivans en faveur de l'Église catholique : 1° Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des protestans, 1683. 2° Défense du culte extérieur de l'Église catholique, in-12, à Paris, 1685. 3° Réponse aux plaintes des protestans contre les moyens que l'on emploie en France pour les réunir à l'Église, etc., in-12, à Paris, 1686. 4° Traité de l'Eucharistie, où, sans entrer dans la controverse, on prouve la réalité par des vérités avouées de part et d'autre, in-12, à Paris, 1686. 5° Traité de l'Église, où l'on montre que les principes des calvinistes se contredisent, 1687. 6° L'Histoire du Fanatisme de notre temps, et le dessein que l'on avait de soulever en France les mécontens des calvinistes, à Paris, 1692, réimprimée à Paris avec augmentation, 3 v. in-12, sous l'annonce d'Utrecht, en 1737. 7° Traité de la Sainte-Messe, 1700. 8° Traité de l'obéissance des Chrétiens aux puissances temporelles, 1709 et 1735. 9° Traité du légitime usage de la raison, principalement dans les objets de la foi. L'auteur s'y propose de faire voir que les hérétiques et les libertins ne tombent dans l'erreur que parce qu'ils ne font point le légitime usage que les hommes sont obligés de faire de leur raison sur les objets de la foi, et que les catholiques seuls font ce légitime usage. Cet ouvrage fut imprimé à Paris en 1727, après la mort de l'auteur, arrivée à Montpellier le 25 novembre 1723. M. Brueys était entré dans l'état ecclésiastique après la mort de sa femme, dont il avait eu plusieurs enfans. Cet auteur avait beaucoup de génie et il est très-solide dans les ouvrages qu'il a composés en faveur de la religion catholique.

(*Mémoires du temps*. *Mémoires de Trévoux*, juillet 1727, pag. 1356. Desmaizeaux, *Notes sur les lettres de Bayle*, tom. 1 et 2.

BRUGES ou BRUGGEN, *Bruga*, *Brugæ*, ville des Pays-Bas dans le comté de Flandre, avec évêché suffragant de Malines, une des plus belles villes de ce comté, également éloignée de Gand, de Courtrai, de Furnes et de Midelbourg dont elle est capitale, à trois milles de l'Océan, sur le canal de Reye, et dans le canton qu'on veut avoir été habité par les Grudiens dont parle César (l. 5, *de Bell. gall.*) Quelques uns prétendent que Bruges fut appelée *Leuvembourg*, du nom de Leuvaès, et que tout le pays des environs, du côté de la mer, était environné de forteresses et de châteaux qu'on nommait bourgs, dans le milieu desquels était celui de Bruges, que Baudouin, dit *de Fer*, comte de Flandre, fit bâtir en 856, pour s'opposer aux incursions des Danois. Baudouin, surnommé *le Chauve*, le fit ensuite environner de murailles; et depuis que ces princes y ont établi leur cour, ce château est devenu une ville considérable. Mais d'autres croient que ce nom lui vient des ponts qui y sont en grand nombre, le nom de Bruga ou de Brugghe signifiant pont en langue flamande. Quoi qu'il en soit, cette ville est presque ronde, entourée de bonnes et de fortes murailles, et est arrosée par les eaux de la Raye qui se répandent dans ses différens quartiers par plusieurs canaux sur lesquels on a construit un grand nombre de ponts. Ce canal était autrefois d'une grande utilité, parce que, par le moyen du flux de la mer, on transportait dans la ville les marchandises à Dam et à l'Écluse; mais cette dernière ville s'étant donnée aux Hollandais, on a été obligé de creuser à grands frais un autre canal jusqu'à Ostende, pour la commodité du commerce. Depuis environ un siècle, cette ville a beaucoup perdu de sa splendeur, vu que son commerce a été transporté à Anvers et à Amsterdam. Elle était divisée avant nos troubles en six quartiers qui avaient chacun leur magistrat. La justice était composée d'un préteur et d'un bailli, qui étaient nommés par le prince et qui étaient ses vicaires perpétuels; il y avait en outre un bourgmestre et douze conseillers. Cette ville appartient à présent à la maison d'Orange.

Son église principale, dédiée autrefois à la Sainte-Vierge, est présentement sous la protection de Saint-Donatien, évêque de Reims, dont elle possède les reliques. Elle est magnifique, desservie par douze chanoines et un prévôt, qui furent dotés par Arnoul, dit le Grand, comte de Flandre, en 961. On y a ajouté depuis plusieurs autres bénéfices. Marguerite d'Alsace y fonda encore trois prébendes en 1194, et leur nombre se trouva augmenté jusqu'à vingt-sept prébendes, tant grandes que petites.

Il paraît que les chanoines ont été d'abord réguliers : ils se traitaient de frères, et ils avaient le dortoir, l'école et la cuisine communs, comme on voit par les leçons de l'Office de saint Donatien.

Ce fut en 1559, qu'à la prière de Philippe II, roi d'Espagne et prince des Pays-Bas, Paul IV détacha Bruges du diocèse de Tournai, pour en faire un évêché sous la métropole de Malines; mais la mort l'ayant empêché d'exécuter son dessein, Pie IV son successeur l'acheva, et limita ce nouveau diocèse à cinquante-quatre mille pas de longueur, et vingt-cinq mille de largeur, lui attribuant quatorze villes, cent trente villages et dix-sept bourgs. Il était divisé en huit doyennés, qui étaient celui de Bruges, d'Oudenbourg, de Thorout, de Ghistelle, de Roulers, d'Ardenbourg, de l'Écluse et de Dam. L'église de Saint-Donatien y servait de cathédrale, et on lui avait attaché la prévôté pour dot avec les biens de l'abbaye de Saint-Martin, et une partie de ceux de l'abbaye de Doest-Thosan, Ordre de Cîteaux. Le palais de l'Église de Tournai était devenu la demeure ordinaire de celui de Bruges. On y joignit encore plusieurs autres bénéfices et le titre de chancelier perpétuel de Flandre dont jouissait le prévôt. L'évêque avait aussi une grande autorité par toute la Flandre : il nommait les préteurs et les échevins pour juger dans le civil, et l'appel de leurs sentences ne se relevait qu'au conseil souverain. Le Chapitre était composé de trente chanoines, dont l'évêque était du nombre ; les dignités étaient le doyen, l'archidiacre, le pénitencier, le chantre et l'écolâtre ; neuf prébendes étaient pour les gradués ; savoir : l'archidiaconé, l'archiprêtré et la pénitencerie, etc. Le chantre et l'écolâtre étaient élus par le Chapitre, qui avait encore une juridiction dans la ville et dans quelques autres endroits du diocèse. C'étaient des chanoines qui l'exerçaient tour à tour. Ils s'assemblaient les vendredis de chaque semaine, et jugaient le civil en habit de chœur; pour le crime, ils en commettaient la connaissance à un autre. On appelait de leur sentence au Chapitre, et de là au conseil souverain. Outre la cathédrale, il y avait encore dans la ville deux collégiales, une de la Sainte-Vierge, l'autre du Sauveur; la première était composée d'onze chanoines et d'un prévôt qui conférait pendant quatre mois, le pape conférant pendant huit : elle servait aussi de paroisse, et renfermait bien la quatrième partie de la ville. La seconde collégiale avait vingt chanoines et un doyen; elle était encore paroissiale, et reconnaissait saint Eloi pour fondateur : elle fut érigée en 1510 par un évêque de Tournai nommé Pierre Quique. La chapelle de St.-Basile, où l'on conserve du sang de Jésus-Christ, était autrefois collégiale. Ce fut aussi une aide de la cathédrale, dont les desservans se contentaient du titre de chapelains.

Il y avait encore dans la ville six autres paroisses; savoir : de Saint-Jacques, de Sainte-Walburge, de Saint-Gilles, de Sainte-Anne, de la Croix, de Sainte-Catherine, outre les abbayes de bénédictins, de bernardins, etc.; les chartreux, les dominicains, les augustins, les carmes, etc., et beaucoup de monastères de religieuses de différens Ordres. (*Gall. christ.*, t. 5, nov. edit., p. 248.)

Parmi les religieuses de cette ville on distinguait les jacobines, dont le couvent a toujours été un des plus renommés de la Flandre. Il fut fondé en 1291, dans le village d'Arssebrouck, situé près de Bruges; mais les guerres qui désolèrent le pays contraignirent les religieuses de se retirer dans cette ville. Leur fondateur fut Bauduin de Lichtarvelde, chevalier, seigneur d'Arssebrouck, fils de Bauduin et d'Isabeau de Ballieul, lequel, avec sa femme Marguerite de Gand-Vilain et Bauduin leur fils, donna un hameau et des terres pour construire et fonder dans son village d'Arssebrouck un couvent de jacobines, par deux actes passés le susdit an 1291, l'un du vendredi après saint Amand, et l'autre du samedi avant l'octave de l'Épiphanie. Telle est l'époque de la fondation du couvent des jacobines de Bruges, où nombre de demoiselles d'une haute extraction se sont consacrées de temps en temps au service de Dieu, avec autant de ferveur et de zèle que d'édification.

Évêques de Bruges.

1. Pierre, surnommé *Curtius*, de Bruges même, docteur en théologie de la Faculté de Louvain, et professeur ordinaire dans l'Université, fut mis le premier sur le siége de Bruges, et ordonné à Malines par le cardinal Granvelles le 8 février 1561. Il était déjà fort âgé. Il mourut à soixante-seize ans, le 17 octobre 1567.

2. Remi Driutius, professeur à Louvain, ci-devant doyen de Saint-Jacques et official de Malines, fut fait d'abord évêque de Leuvardeu en Frise, et transféré à Bruges en 1569. Il assista aux deux conciles de Malines en 1570 et 1574. Il fut toujours très-fidèle à Dieu et au Roi, pendant les troubles de religion et d'État qui affligèrent les Pays-Bas. Il soutint même avec courage une captivité de trois ans. Enfin, après avoir siégé vingt-quatre ans et six mois, il mourut à Bruges le 12 mai 1594. Il fut inhumé dans son église cathédrale, à droite de Louis de Nevers, autrefois comte de Flandre.

3. Matthias Lambrecht, né dans le Francs, petit pays de Flandre, licencié en théologie de la Faculté de Louvain, fut obligé de se retirer de Bruges, dont il était chanoine et pénitencier, dans le temps que son prédécesseur était prisonnier pour la foi. Celui-ci ayant été mis en liberté, le rappela à son ministère, dont il s'acquitta avec un nouveau zèle; enfin, il fut or-

donné à Malines le 28 ou 29 juillet 1696, et mis sur le siége de Bruges où il resta six ans, et mourut le premier jour de juin 1602, âgé de soixante-trois ans. Il est inhumé à gauche de Louis de Nevers.

4. Charles-Philippe de Rodoan, recommandable par sa naissance et par sa piété, docteur de Louvain en l'un et l'autre Droit, fut d'abord chanoine de Verdun, ensuite chanoine, chantre et doyen de l'Église de Gand, prévôt de Saint-Waltrède de Mons en Hainaut, abbé commendataire d'Eynham, proche Audenarde; enfin évêque de Middelbourg en Zélande, ordonné à Alost dans l'église de Saint-Martin, le 8 octobre 1600, où il ne put siéger à cause des hérétiques; de là transféré à Bruges où il fit son entrée le 24 mars 1604. Il retira de leurs désordres un grand nombre de filles que l'indigence tenait engagées dans le crime, en leur assurant de quoi vivre. Le pauvre, la veuve et l'orphelin, les criminels même, trouvaient en lui le soulagement à leurs misères, à leurs afflictions et à leurs maux. Il assista et souscrivit au concile de Malines le 26 jnin 1607. Il mourut à Eynham le 7 juillet 1616. Son corps fut rapporté à Bruges où il est inhumé dans la chapelle de saint Charles Borromée, qu'il avait fait construire.

5. Antoine Triest, de Gand, succéda à Charles le 9 juillet 1617. Il siégea jusqu'en 1622.

6. Denis Christophe, d'Anvers, docteur en théologie de la Faculté de Louvain, homme très-recommandable par les belles qualités de son esprit, pourvu d'un canonicat à la nomination de l'Université, curé de Saint-Pierre, d'où le cardinal Bellarmin le tira pour le mener avec lui à Rome en qualité d'aumônier et de secrétaire, fut nommé par le pape à un canonicat et à la théologale de Bruges, où étant revenu il fut encore élu doyen de la cathédrale; enfin évêque de cette ville en 1622, où il fut toujours regardé comme les délices du peuple, l'amour de la ville, et le bienfaiteur universel de ceux qui étaient dans le besoin. Il lui arriva, dans un grand froid, de faire détacher les lambris de ses appartemens, et de les donner aux pauvres pour faire du feu. Il dit que ses murailles n'avaient pas froid, mais que le penple souffrait beaucoup de la rigueur de l'hiver. On ne lui trouva, après sa mort, que l'argent qu'il avait emprunté pour soulager les pauvres. Aussi eut-on bien de la peine à les éloigner des portes de son palais après son décès qni arriva le 6 août 1629.

7. Servais Quinckerius, de Bruges, succéda à Denis. Il était docteur de Louvain, doyen de Bruges, et assesseur dans l'assemblée des États de Flandre. Il fut nommé évêque, et prit possession le 23 mai 1630, et ordonné la même année, le 16 juin, par les mains de Jacques Boonen, archevêque de Malines. Il

s'appliqua particulièrement à réformer les mœurs de son clergé. Il mourut le 3 mars 1639.

8. Nicolas de Houdion, appelé communément de *Gierberchies*, fut nommé par le Roi pour succéder à Servais. Il était chanoine, puis fut fait doyen, ensuite prévôt de Gand. Il prit possession du siége de Bruges le 31 octobre 1641. Il mourut le 24 septembre 1649.

9. Charles Van den Bosch, doyen de Bruges, en fut fait évêque le 23 juillet 1650, et prit possession le 5 juin de l'année suivante. Il passa à l'évêché de Gand en 1660.

10. Robert de Haynin, de la noble famille des barons d'Amelincourt, surnommé de *Vambrochier*, prit possession le 8 mai 1662, et fut ordonné à Bruges le 22 octobre suivant par André Cruesen, archevêque de Malines. Il mourut le 10 décembre 1668.

11. François de Baillencourt, de Nivelle, docteur en Droit canon, et président du collége de Winckell, assesseur au grand-conseil de Malines, prit possession du siége de Bruges le 24 avril 1671, et reçut la consécration épiscopale le 28 juin suivant des mains d'Alphonse de Berghes, archevêque de Malines. Il mourut le 3 novembre 1681.

12. Humbert-Guillaume de Précipian et de Soye, fut nommé par le roi d'Espagne à l'évêché de Bruges en 1682, prit possession le 15 mars de l'année suivante, et reçut l'imposition des mains d'Alphonse de Berghes, son métropolitain, à Bruxelles le 21. Il visita son diocèse avec l'attention d'un bon pasteur, et soutint avec zèle les droits de son siége et de l'Église. Ses peuples avaient pour lui une estime si tendre, qu'ils ne voulaient point le laisser aller quand il fut transféré à Malines, et qu'ils le conduisirent même jusqu'aux portes de cette ville, pour lui témoigner leur attachement et le regret qu'ils avaient de le perdre.

13. Guillaume Bassery, de Bruxelles, fut envoyé par son père à Louvain pour y faire ses études. Il s'y fit recevoir docteur en l'un et l'autre Droit, qu'il enseigna ensuite avec applaudissement; de là il fut fait chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre à Anderlecht, proche de Bruxelles, puis recteur de l'Université de Louvain, et président du collége de Saint-Donatien. Le pape Innocent XI le nomma vicaire-général et apostolique du diocèse de Bolduc en 1681. Enfin, on l'éleva sur le siége de Bruges en 1690. Il prit possession le 30 décembre, et reçut le sacré caractère des mains de Humbert-Guillaume, archevêque de Malines, le 7 janvier suivant. Il gouverna cette Eglise pendant quinze ans et près de six mois. Enfin en conduisant le corps de Georges d'Ostiche, gouverneur de Bruges, qu'on portait en terre, il tomba mort au pied de l'autel d'une apoplexie d'humeurs qui le suffoqua, le 8 juin 1706. Le siége vaqua près de dix ans.

14. Henri-Joseph Van Suste-

ren, né à Amsterdam, d'une très-opulente famille, qui lui laissa de grands biens. Il ne s'en servait que pour les répandre avec profusion dans le sein des pauvres. La veuve, l'orphelin, tous les misérables, et jusqu'aux criminels condamnés au dernier supplice, trouvaient dans ce tendre pasteur leur père, leur ami et leur consolateur. Sa frugalité au sein de l'abondance, son humilité dans la grandeur, son éloignement du faste au centre de l'opulence, mille autres vertus réunies dans cet illustre prélat, rappelaient, on ose le dire, les beaux jours et les plus dignes évêques de la primitive Église. Sa cathédrale, enrichie d'ornemens précieux, les autels richement décorés, le trésor augmenté de vases sacrés, toutes les paroisses du diocèse de Bruges embellies ou rétablies, et tous les indigens soulagés par les soins et aux dépens du généreux et charitable Van Susteren, sont des preuves convaincantes de ce que l'on avance. Il mourut saintement en son palais épiscopal le 24 février 1742, après avoir été la gloire, le bonheur et le principal ornement de son Église et de toute la Flandre. Ses héritiers, pour éterniser sa mémoire, lui dressèrent un tombeau qui rappelle le souvenir aimable de celle de ses vertus dont il fit son exercice le plus continuel et le plus assidu : il y est représenté à demi-étendu, versant à pleines mains des aumônes abondantes dans le sein de l'indigence.

15. Jean-Baptiste-Louis de Castillon, prévôt de Sainte-Pharailde à Gand, et protonotaire apostolique, fut nommé au siége de Bruges en 1742. Il est mort le 24 juin 1753, après avoir gouverné son diocèse avec autant de sagesse que de prudence.

16. Jean-Robert Ghislain-Caimo, né d'une ancienne maison, docteur-régent et professeur en théologie de l'Université de Louvain, président du collége de Sainte-Anne, qu'il rebâtit en entier, fut nommé en 1753, et sacré à Malines, en juin 1754, par le cardinal d'Alsace de Boussu, archevêque de cette ville. (*Mémoires* fournis par M. le vicomte de Hero et d'Enghien.)

BRUGNETO, petite ville d'Italie dans l'État de Gênes, au pied du mont Apennin, sur la rivière de Votro, appelée autrefois *Brumadum* ou *Brumum* et *Brumiadum*, à présent *Brugnettum*. Elle a peu d'étendue, et à peine contient-elle six cents hommes. L'air y est fort mauvais; c'est peut-être la raison pour laquelle elle n'est pas plus peuplée. Elle doit son origine à une célèbre abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, que les rois Lombards firent bâtir, de Saint-Pierre, apôtre, et des saints Laurent et Colomban. Innocent II y mit un évêché en 1132, auquel il unit cette abbaye en nommant évêque Ildebrand, alors abbé, qu'il soumit à la métropole de Gênes. Le diocèse comprend, outre cette abbaye, vingt-sept autres petites villes, entre autres, Ses-

tri-di-Levanti, sur la mer de Gênes, où l'air est fort pur. L'évêque tient son siége à Brugneto; sa cathédrale est l'église même de l'abbaye, qui est desservie par un archidiacre, quatre chanoines et quelques clercs.

Évêques de Brugneto.

1. Ildebrand, en 1133.

2. Albert, siégeait en 1188.

3. Siguembald, de Fiesque, des comtes de Lavania, oncle du pape Innocent IV, fut élu en 1200, et mourut en 1230.

4. Guillaume, de la famille Contardi, de Gênes, nommé par Grégoire IX, qui en 1239 unit le siége de Noli à celui de Brugneto, jusqu'en 1245 que le pape Innocent IV les sépara. Guillaume garda ce dernier, et mourut vers l'an 1250.

5. Baudouin, siégeait en 1252.

6. Philippe, en 1262.

7. Fr. Serlan, de l'Ordre de Saint-Dominique, élu ou nommé en 1265, siégea long-temps.

8. Arduin, en 1288.

9. Jacques de Pontrémoli, en 1300, siégea vingt ans. Le Chapitre élut après sa mort Bernard, abbé de Saint-Syre de Gênes, qui était alors à Rome, mais il refusa.

10. Fr. Gérard, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par Jean XXII en 1321, mourut en 1340.

11. Fr. Lambert, chanoine régulier de Saint-Fregdien de Lucques, succéda en 1340, et mourut en 1344.

12. Torpette de Cansellis, de Gênes, moine, nommé par le pape Clément VI en 1344, siégea plusieurs années.

13. Fr. Nicolas (on ne sait de quel Ordre), mourut en 1362.

14. Fr. Louis Gandulphe, de l'Ordre des Frères-Mineurs, succéda à Nicolas le 23 juin 1363. Il assista au concile de Gênes le 5 mai 1375, et mourut à Pontrémoli en 1390.

15. Landon Plancius, chanoine de la cathédrale sous Boniface IX en 1390, mourut vers l'an 1400.

16. François de Cuticis, moine de Saint-Michel de Brendo, Ordre de Saint-Benoît, nommé en 1400.

17. Fr. Simon de Thomacis, élu en 1412.

18. Thom. de Trigenis, moine de Saint-Benoît, nommé par Martin V en 1418, siégea vingt ans, et mourut en 1438.

19. Antoine Vergafalcis, curé dans le diocèse de Luna, succéda à Thomas en 1438.

20. Barthélemi de Ugeriis, de Pontrémoli, en 1472.

21. Antoine, de l'ancienne et noble famille de Valdérati, de Savone, nommé par Sixte IV en 1485, mort en 1492.

22. Simon de Clavaro, noble génois, moine et prieur de Sainte-Croix, élu le 11 avril 1492, mourut le 1er octobre 1502.

23. Laurent de Fiesque, gouverneur de Rome, succéda à Simon en 1502, siégea huit ans,

et fut transféré à Ascoli en 1510, ensuite à Mont-Réal.

24. Melchior Grimaldi, noble génois, élu en 1510 le 13 mai, mourut en 1512.

25. Philippe Saulius, de Gênes, âgé de vingt-un ans, nommé administrateur de cette Église par le pape Jules II le 14 juin 1512. Il fit sa résidence à Sestri di Levanti, où l'air est meilleur qu'à Brugneto : ses successeurs ont suivi son exemple.

26. Jérôme, cardinal Grimaldi, nommé administrateur le 25 septembre 1528. Il quitta en 1535.

27. Augustin Trivulce, cardinal, administra depuis le 7 juin 1385 jusqu'en 1548.

28. Fr. Antoine, des comtes de Lucurri, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, fut pourvu de cet évêché le 14 février 1548, et siégea dix-sept ans, après quoi il abdiqua. Il est inhumé dans l'église de son Ordre à Sestri. L'épitaphe qui est sur son tombeau est de sa composition.

29. Jules Saulius, de Gênes, succéda le 29 octobre 1565, et mourut à Rome.

30. Fr. Antoine Paliétini, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par Pie V le 16 juillet 1570, siégea neuf ans, et mourut en 1579.

31. Nicolas Maschardini, de Sarzana, élu le 30 août 1579, fut transféré à Mariano en Corse en 1582.

32. Camille Dadée, Piémontais de Mont-Réal, nommé le 13 août 1584, siégea huit ans, et fut fait premier évêque de Fossano en 1592.

33. Étienne Baldano, de Gênes, archidiacre de cette métropole, succéda à Camille en 1592, et mourut en 1609.

34. François Mutini, de la petite ville d'Érici sur la côte orientale, nommé par Paul V le 21 mai 1609, mourut en 1623.

35. Fr. Jean-Vincent Spinula, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, nommé le 6 mars 1623, mourut en 1639.

36. François Durati, fils de Jean B., doge de la république de Gênes, nommé par Urbain VIII le 16 janvier 1640.

37. Fr. Thomas Alassio, de l'Ordre de Saint-Dominique, nommé par Innocent X en 1652, mourut à Sestri-di-Levanti en 1655.

38. J. B. Paggi, de Gênes, clerc régulier de Saint-Paul, nommé le 14 juin 1655, mourut en 1663.

39. J. B. Dadécius, de Gênes, clerc régulier théatin, nommé par Alexandre VII le 2 juillet 1663, mourut en 1696.

40. François-Marie Saccus, transféré d'Ajazzo la même année, siégeait encore en 1719.

BRUHIER D'ABLAINCOURT (Jean-Jacques), natif de Beauvais, docteur en médecine. On a de lui, entre autres ouvrages, une Dissertation sur le sabbat et les sorciers, 1729; une autre sur l'incertitude des signes de la mort, et des Observations sur l'astrologie.

BRULEFER (Étienne), docteur

de Paris, de l'Ordre des Frères-Mineurs, enseigna la théologie à Mayence et à Metz vers la fin du quinzième siècle, et mourut dans un couvent de Bretagne sa patrie, au commencement du siècle suivant. On a de lui divers traités de théologie ; savoir : des Commentaires sur les quatre livres des Sentences de saint Bonaventure, imprimés à Bâle en 1501 ; à Venise en 1504, et à Paris en 1507 ; un Traité de la Trinité ; des Sermons de la pauvreté de Jésus-Christ et des Apôtres, imprimés à Paris l'an 1500 ; une Apologie contre un évêque de l'Ordre des Frères-Mineurs, qui blâmait les frères de l'Observance de ce qu'ils prenaient un autre nom que celui qui est marqné par la règle ; un Traité de la crainte servile et des dons de Dieu ; un Traité des formalités suivant les sentimens de Scot, imprimé à Venise l'an 1516 ; une Explication des identités et des distinctions des choses, selon Scot, imprimée à Bâle en 1507 ; un Discours de la valeur des Messes, prononcé dans un synode de Mayence. La plupart de ces ouvrages ont été imprimés à Paris en 1499 et 1515. (Dupin, *Biblioth. des Auteurs ecclésiast.*, quinzième siècle.)

BRULLAUGHAM (frère François-Dominique), ancien missionnaire, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, a donné, *Opusculum de missione et missionariis tractans*, édit. 2 ; Metis, 1748, in-8°.

BRUMOY (Pierre), jésuite, né à Rouen le 16 août 1688, entra dans la compagnie à Paris le 8 septembre 1704, et y travailla à divers ouvrages jusqu'à sa mort, arrivée le 17 avril 1742. Il fut d'abord employé au journal de Trévoux depuis l'an 1722 jusqu'à l'an 1739. On le chargea ensuite de continuer l'Histoire de l'Église gallicane, fort avancée par le père Longueval, qui en avait publié huit volumes in-4°, et par le père Fontenay, qui en avait donné deux. Ces occnpations ne l'empêchèrent pas de donner au public, en 1722, un volume in-12, sous le titre de Morale chrétienne, partagée en trente articles pour tous les jours du mois, à Paris, chez Le Mercier, in-18, en 1724 ; la Vie de l'impératrice Éléonore, tirée de celle que le père Céva, jésuite, avait publiée à Milan, et l'Abrégé des vertus de sœur Jeanne Silénie de La Motte des Gouttes, religieuse de la Visitation de Moulins. En 1734, il donna les Révolutions d'Espagne, en trois volumes in-4°. commencées par les pères d'Orléans, Rouillé et Arthuys. En 1741, il donna un Recueil, en quatre volumes in-12, de diverses pièces en prose et en vers qu'il avait composées en différens temps. (*Voyez* l'éloge du père Brumoy, dans les *Mémoires de Trévoux*, mois de juillet 1742.)

BRUN (Pierre Le), prêtre de l'Oratoire, né à Brignoles en Provence, au mois de juin 1661, entra dans la congrégation de

l'Oratoire, et s'y distingua par son érudition. Il a fait pendant l'espace de treize ans des Conférences sur l'Écriture, les Conciles, l'Histoire ecclésiastique, et a donné un grand nombre d'ouvrages, 1° l'Histoire critique des pratiques superstitieuses qui ont séduit les peuples et embarrassé les savans, 3 vol. in-12, 1750, seconde édition. 2° Recueil de pièces pour servir de supplément à l'Histoire des pratiques superstitieuses, 1751, un vol. in-12. 3° Explication littérale, historique et dogmatique des cérémonies de la Messe, etc., 4 vol. in-8°. 4° Lettres pour prouver l'illusion des philosophes sur la baguette divinatoire. 5° Discours sur la comédie, pour prouver qu'elle n'est pas permise aux chrétiens, réimprimé à Paris en 1731, in-12. 6° Une réponse au père Bougeant, jésuite, qui avait combattu son sentiment sur la forme de la consécration de l'Eucharistie, qui consiste à dire que la forme essentielle de la consécration de l'Eucharistie exige l'invocation ou la prière jointe aux paroles de Jésus-Christ. L'ouvrage du père Bougeant est intitulé : *Réfutation de la Dissertation du père Le Brun, sur la forme de la consécration de l'Eucharistie, adressée à l'auteur*, à Paris, chez d'Houri, 1727, in-12; et celui du père Lebrun : *Défense de l'ancien sentiment sur la forme de la consécration de l'Eucharistie, en réponse à la réfutation*, etc., à Paris, chez de Laulne, 1727. Les journalistes de Trévoux ayant attaqué cet ouvrage dans leurs *Mémoires de Trévoux* du mois de mars 1728, le père Le Brun répliqua par un écrit intitulé : *Lettre qui découvre l'illusion des journalistes de Trévoux, dans le jugement qu'ils ont porté de la Défense de l'ancien sentiment, qui joint la prière de l'invocation aux paroles de Jésus-Christ, pour la consécration de l'Eucharistie*, etc., 26 avril 1728. On a encore du P. Le Brun une Lettre à M. Thomassin de Mazangues, président au parlement de Provence, sur les différentes leçons de ce passage du chapitre 10 de la première Épître de saint Paul aux Corinthiens : *Quiconque mangera ce pain ou boira ce calice*, etc. Cette Lettre se trouve dans les *Mémoires de littérature et d'histoire*, chez Simart, t. 8, part. 1. Le père Le Brun a encore publié un Essai de la concordance des Temps, et un Manuel pour la Messe. Il a aussi laissé, manuscrites, des Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique. On peut voir, touchant ce savant écrivain, l'art. 3 de la seconde partie du treizième tome de la *Bibliothèque française*, ou *Histoire littéraire de la France*. M. Broyer, chanoine de Troyes, a donné en 1733 une nouvelle dissertation in-8°, contre le sentiment du père Le Brun sur les paroles de la consécration.

BRUN (Denis Le), avocat au parlement de Paris, donna en 1692, un traité des Successions,

vol. in-fol., dont la dernière édition est enrichie des notes de M. Espinard, président-à-mortier honoraire du parlement de Besançon. On a encore de Denis Le Brun un Traité de la Communauté des biens, imprimé en 1704.

BRUN, surnommé *Desmarettes* (Jean-Baptiste Le), était de Rouen, fils de Bonaventure, libraire. Il fut élevé en partie à Port-Royal-des-Champs, et travailla en différens diocèses, et particulièrement dans celui d'Orléans, où il mourut le 19 mars 1731, sans avoir jamais voulu prendre d'autres Ordres que celui d'Acolyte. Il a donné plusieurs ouvrages, 1° la seconde édition de l'ouvrage latin de Jean, évêque d'Avranches, et ensuite archevêque de Rouen, sur les Offices ecclésiastiques, 1679, in-12, à Rouen. 2° L'édition des ouvrages de saint Paulin, avec des notes et des dissertations, in-4°, à Paris, 1685. 3° La concorde des livres des Rois et des Paralypomènes, ouvrage latin auquel il travailla conjointement avec M. Le Tourneux. 4° Le voyage liturgique de France, sous le nom du sieur de Moléon, in-8°, à Paris, 1718. 5° Les Bréviaires d'Orléans et de Nevers, auxquels il a eu la principale part. 6° L'édition de Lactance, qui a passé manuscrite entre les mains de M. Le Brun son frère, libraire à Rouen, et qui a été donnée depuis par l'abbé Lenglet, en deux volumes in-4°. Il travaillait à une nouvelle édition du Martyrologe d'Usuard lorsqu'il fut mis à la Bastille, où il demeura cinq ans. (*Mémoires du Temps. Europe savante*, octob. 1718, art. 1.)

BRUNET (Jean-Louis), reçu au serment d'avocat au parlement de Paris le 30 août 1717, a donné le parfait Notaire apostolique, et Procureur des officialités, augmenté du Traité de la réception des Testamens par les curés et les vicaires, deux vol. in-4°, 1728. Il a aussi corrigé et augmenté les Maximes du Droit canonique de France, par Louis Du Bois. Il a encore donné une Histoire du Droit canonique et du gouvernement de l'Église, Paris, 1720, un vol. in-12, et des notes sur le Traité de l'Abus de Fevret.

BRUNET (Joseph-Honoré), docteur de Paris, de l'Ordre des Carmes, né à Pertuis en Provence, a donné un ouvrage sous ce titre : *Manuductio ad sacram Scripturam, methodo dialogistica exhibens prolegomena biblica, cum appendice de verbo Dei tradito*, à Paris, 1701, deux tomes in-12. Le premier comprend, *Quæstiones de Scriptura sacra in se considerata, et de libris veteris Testamenti;* et le second, *Quæstiones de novo Testamento, de contradictionibus apparentibus librorum canonicorum, de libris apocryphis ac deperditis, et de traditione.* (*Biblioth. carmelit.*, t. 1, col. 661.)

BRUNNIUS ou BRUYN (Jean), de Bruxelles, religieux de l'Ordre des Carmes, florissait dans le

quinzième siècle. Il était prieur des carmes à Bruxelles en 1437, et vivait encore vers l'an 1476. Il composa des commentaires sur les Épîtres de saint Paul, sur l'Ecclésiaste, et sur le Maître des Sentences. (Arnoul Bostius, *in Bibl. carmel.*)

BRUNO (saint), fondateur de l'Ordre des Chartreux, né à Cologne vers l'an 1040, de parens distingués plus encore par leurs vertus que par leur rang et leurs richesses, fit des progrès si rapides dans les belles-lettres et dans les sciences, qu'il passa bientôt pour l'un des plus célèbres docteurs de son temps. Il était encore très-jeune lorsqu'il fut pourvu d'un canonicat dans l'église collégiale de saint Cunibert. Le désir de se perfectionner dans les sciences l'engagea à aller à Reims où sa vertu, allant de pair avec son savoir, on le fit chanoine, chancelier et maître ou recteur des grandes études. Il enseigna long-temps dans cette école avec la plus brillante réputation, et eut d'illustres disciples, entre autres Odon, depuis pape sous le nom d'Urbain II. Cependant Manassès s'était emparé du siége de cette Église par des voies simoniaques ; Bruno se retira dans une maison hors de la ville, où pénétré de douleur à la vue des maux de l'Église de Reims, et faisant des réflexions profondes sur les dangers que l'on courait dans ce siècle, il prit, avec quelques amis, la résolution de le quitter, et d'embrasser l'état monastique. C'est saint Bruno lui-même qui nous l'apprend dans sa lettre à Raould-le-Verd, prévôt de Reims, sans dire un mot du prétendu prodige de Raimond Diocre, chanoine de Paris, rapporté pour la première fois dans la Chronique de saint Bertin, sur la fin du treizième siècle, et qui consiste à dire que ce chanoine de Paris, que l'on croyait mort en odeur de sainteté, mit la tête hors de la bière pendant qu'on chantait pour lui l'Office des morts, et cria tout haut : *Je suis accusé, je suis jugé, je suis condamné.*

Bruno et ses compagnons s'adressèrent à saint Hugues, évêque de Grenoble, qui les conduisit lui-même, l'an 1084, dans un affreux désert appelé *Chartreuse*. Ce fut là que Bruno jeta les fondemens de son Ordre si austère, qui se répandit bientôt en différens lieux. Il y avait à peine six ans que le Saint fondateur jouissait du repos de la solitude, lorsque le pape Urbain II, son disciple et son ami, l'appela à Rome vers l'an 1089, et lui offrit l'archevêché de Reggio ou Rège, qu'il refusa. Urbain II, étant parti pour aller en France, saint Bruno se retira dans la Calabre, où il fonda un monastère dans un lieu nommé *la Torre*, au diocèse et près la ville de Squillace. Ce fut là qu'il mourut saintement, après avoir fait, en présence de ses frères, et sa profession de foi, et une confession générale de toute sa vie, le 6 octobre 1101. Il fut inhumé derrière le grand-autel de l'é-

glise de la Torre, et canonisé en 1514, par le pape Léon x, plus de quatre cents ans après sa mort. Aussitôt qu'il eut expiré, ses disciples écrivirent de tout côté des lettres circulaires pour annoncer sa mort, et l'on fait monter à près de deux cents les réponses qu'ils reçurent, dont la plupart étaient des éloges du savoir et de la vertu du Saint. Surius en a donné une partie à la fin de la vie de saint Bruno; on trouve les autres à la fin de sa vie, imprimée en caractères gothiques, l'année d'après sa canonisation.

Saint Bruno avait écrit plusieurs ouvrages, et il se trouve des bibliographes qui les font monter à plus de trente-cinq, avec un ample recueil de sermons, et deux commentaires, l'un sur les Psaumes, l'autre sur toutes les Épîtres de saint Paul. On en a deux éditions, la première de Josse Bade, en 1524, trois petits volumes in-folio; la seconde de Théodore de La Pierre, chartreux, à Cologne en 1611 et 1640, en trois tomes qui ne font qu'un volume in-folio.

Mais de tous ces écrits, voici les seuls qui sont véritablement de saint Bruno : 1° Un Commentaire sur les Psaumes, dans lequel il s'attache surtout au sens mystique ou spirituel, sans négliger le littéral et le moral. Ce qu'il dit sur le titre des Psaumes est travaillé avec soin. Il n'explique point de suite chaque verset d'un psaume; mais il en fait une espèce d'analyse, qui met au fait du sens du psaume, et quoiqu'il sût l'hébreu, il ne laisse pas de recourir aux explications que d'autres avaient données de certains termes avant lui. 2° Un commentaire sur toutes les Épîtres de saint Paul : il est écrit dans le même goût que le Commentaire sur les Psaumes : c'est le même génie, la même méthode, le même style. L'auteur met un prologue à la tête de chaque épître, et quelquefois deux, pour expliquer le sujet de l'épître, et faire connaître les personnes à qui elle s'adresse. 3° Deux Lettres, toutes les deux écrites du désert de la Torre, l'une à Raoul-le-Verd, prévôt de l'Église de Reims, pour l'engager à s'y rendre; l'autre, aux moines de la grande Chartreuse, pour les congratuler de leur régularité. Ces deux lettres ont été traduites en français par Jacques Corbin, et imprimées dans son histoire de l'Ordre des chartreux, à Paris, en 1653, in-4°. 4° La Profession de foi que fit saint Bruno étant sur le point de mourir. Elle contient en substance les mystères de la Trinité, de l'Incarnation, de l'Ascension et de la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie, contre les erreurs de Bérenger. D. Mabillon l'a donnée tout entière au tome 4 de ses *Analectes*, pages 400 et 401. 5° Une Élégie en quatorze vers, sur le mépris du monde, qui se lit au bas d'un tableau de saint Bruno qui est dans le chœur des Chartreux de Dijon, et qui se

trouve dans la bibliothèque des écrivains chartreux et ailleurs; mais que l'on a supprimé dans l'édition de 1611, quoiqu'elle méritât d'y trouver place. Les autres ouvrages attribués à saint Bruno, sont de Brunon, évêque de Segni. (Baillet, au 6 octobre. *Histoire littéraire de la France*, tom. 9. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom. 21, pag. 216 et les suiv. *Voyez* CHARTREUX.)

BRUNON (saint), archevêque de Cologne, vint au monde l'an 925; il eut pour père l'empereur Henri, premier du nom, surnommé l'*Oiseleur;* pour mère, la reine sainte Matilde, et pour précepteur Baldric, évêque d'Utrecht, qui lui donna du goût pour l'Écriture-Sainte et les bons auteurs de l'Église, surtout pour le poète Prudence. Il fit un progrès dans les lettres et dans la piété qui réunit les suffrages du clergé et du peuple de Cologne en sa faveur. Après la mort de Wicfrid leur archevêque, arrivée l'an 953, ils le demandèrent et l'obtinrent pour leur pasteur. Il fut fait presque en même temps duc ou gouverneur de Lorraine en la place de Conrad, qui était entré dans la rebellion de Liudolphe contre l'empereur Othon Ier, successeur et fils aîné de Henri. Les affaires, la cour, les armées qu'il était obligé d'entretenir au dehors ne l'empêchèrent pas de vivre en son particulier avec la modestie d'un religieux, et le zèle d'un vigilant pasteur. Il mit le bon ordre non-seulement dans son diocèse, mais aussi dans la Lorraine et l'Allemagne, bâtit entre autres le célèbre monastère de Saint-Pantaléon à Cologne, fit la translation des corps de saint Aloph, de saint Privat et de plusieurs autres, et s'adonna continuellement à toutes sortes de bonnes œuvres qui le firent regarder comme le restauteur de la piété, l'appui des faibles, des clercs et des religieux, l'arbitre et le conciliateur des différens parmi les grands, le père commun des fidèles. Étant venu en France pour quelque affaire, il mourut à Reims le 11 octobre de l'an 965, au grand regret de toute l'Allemagne, et de la plupart des princes de l'Europe ses parens, alliés ou amis. Il n'avait que douze ans d'épiscopat et quarante ans de vie. Son corps fut rapporté à Cologne et enterré dans l'église de Saint-Pantaléon. On l'honore à Cologne comme un bienheureux seulement, selon M. Baillet. Dom Ceillier dit absolument que l'innocence de sa vie lui a mérité une place dans le catalogue des Saints. Sa vie, écrite fidèlement par Rotger, bénédictin qui vivait près de quatre-vingts ans après lui, se trouve dans Surius, à l'onzième d'octobre. Elle a été aussi imprimée avec le testament de ce saint évêque, en Hanovre, en 1707, par les soins de Guillaume Leibnitz, dans le recueil des Écrivains de Brunswick.

Le même Rotger, historien de saint Brunon, dit qu'il possédait avec élégance la langue latine et la grecque. Il avait,

selon le même auteur, une grande facilité à dicter, et composa divers ouvrages. Rotger parle de la lettre synodique que saint Brunon envoya au pape Agapet II, par Hademar, abbé de Fulde, mais il ne la rapporte pas. Il donne tout entière la lettre que le Saint écrivit de Lorraine à l'abbé de Saint-Pantaléon à Cologne, et le discours qu'il fit étant au lit de la mort. Sixte de Sienne dit avoir vu de ce prélat un commentaire sur les quatre Évangiles, et en rapporte les premiers mots qui donnent lieu de conjecturer qu'il avait aussi écrit sur le Pentateuque de Moïse. On lui attribue quelques vies des Saints; mais on pourrait bien l'avoir confondu avec Brunon d'Ast, évêque de Segni et abbé du Mont-Cassin dans le douzième siècle, qui, au rapport de Pierre, diacre, composa un commentaire sur le Pentateuque et quelques vies des Saints, entre autres du pape saint Léon IX, et de saint Pierre, évêque d'Anagni. Ce commentaire fut imprimé avec les autres ouvrages de Brunon d'Ast, à Venise, en 1651. (Alberic, *in Chron.* Gelenius, *Hist. Colon.* Sixte de Sienne, *Bibl.*, lib. 4, pag. 242. Baillet, 15 octobre. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom. 19, pag. 621 et les suiv.)

BRUNON, moine du monastère de Saint-Vite ou de Gladbac, dans le diocèse de Cologne, vers l'an 985, se rendit recommandable par son savoir et par sa piété. Trithême lui attribue un traité sur la manière d'élever les novices; un autre sur les sept arts libéraux, distribué en en sept livres, et un autre du mouvement de la huitième sphère. (Trithème, *Chron. hirsaug.*, pag. 128. Dom Ceillier, dans son *Histoire des Auteurs ecclésiastiques*, tom. 19, p. 738 et 739.)

BRUNON ou BRUN, évêque, apôtre et martyr de Prusse, était fils d'un seigneur allemand. Il passa très-saintement sa jeunesse; et après la mort de l'empereur Othon III, arrivée au mois de janvier de l'an 1002, Brunon, que ce prince avait voulu avoir à sa cour, se sentit embrâsé du désir de travailler à la conversion des infidèles. Il fut fait évêque à ce dessein, et partit pour la Prusse avec plusieurs autres ouvriers évangéliques animés de son esprit. Il accompagna ses discours d'une prière fervente, d'une rare pénitence et d'une vie tout exemplaire qui furent suivies d'un grand nombre de conversions dans le cœur même de la Prusse. Brunon s'étant avancé sur les confins du pays, du côté de la Russie noire, y trouva la palme du martyre avec dix-huit de ses compagnons, qui eurent la tête tranchée comme lui le 14 février de l'an 1008 ou 1009. Sa fête est cependant marquée au 15 d'octobre dans le Martyrologe romain, où il est appelé évêque des Russiens; ce qui a donné lieu à la bévue de ceux qui l'ont fait évêque de Rodez en Rouer-

gue, à cause du mot *Rutheni* employé dans ce Martyrologe pour marquer la Russie. Trithême attribue à saint Brunon de Prusse des Commentaires sur la Genèse, mais sans fondement. Ditmar, évêque de Meersbourg, parent, ami et compagnon d'école de saint Brunon, a fait un Abrégé de sa vie, que nous avons au sixième livre de sa Chronique et dans Surius. (Baillet, 15 octobre.)

BRUNON, évêque de Langres en 980, était fils de Renaud, comte de Roucy, et d'Albrade, sœur du roi Lothaire. On a de lui le fragment d'une lettre adressée à Hildric, abbé de Saint-Germain d'Auxerre et à sa communauté. Il la commence par cette formule qui est depuis passée en usage parmi les évêques : *Brunon, par la grâce de Dieu, évêque de Langres*. Ce fragment se lit dans les *Anecdotes* de dom Martenne, tom. 1, pag. 107. On cite deux lettres du pape Benoît VII à Brunon; ce qui en supposerait deux de sa part. Brunon mourut au commencement de l'an 1015, avec la réputation d'un grand prélat, de protecteur et de défenseur des pauvres de Jésus-Christ. On a de lui plusieurs chartes. Dans celle qui est de l'an 1008, il confirme aux moines de Bèze le pouvoir d'entendre les confessions des fidèles lorsqu'ils venaient à l'église de ce monastère apporter leurs offrandes les jours des Rogations. (*Gall. christ.*, nov. édit., t. 4, p. 551. *Chron. Divion.*, tom. 1. *Bibl. nov.*, Labb. pag. 294. *Spicilèg.*, tom. 1, pag. 534 et seq. Dom Ceillier, *Hist. des Auteurs ecclés.*, tom. 20, pag. 116 et 117.)

BRUNON (saint), évêque de Wirtzbourg en Franconie, était fils de Conrad II, duc de Carinthie, et de Matilde, des comtes de Quernfurdt et de Mansfeld, nièce de saint Brunon, évêque et apôtre de la Prusse, où il fut martyrisé le 14 janvier 1008. Son mérite extraordinaire le fit placer sur le siége de Wirtzbourg en Franconie l'an 1033. Dans ce poste éminent, il se montra toujours le père et le pasteur de son peuple; instruisant les ignorans, nourrissant les pauvres, priant pour tous avec ferveur. Il bâtit de nouvelles églises dans son diocèse, et répara les anciennes. La cathédrale de Saint-Kilien ou Kuln est encore aujourd'hui un monument de sa magnificence et de sa piété. On dit qu'il accompagna l'empereur Conrad-le-Salique, son proche parent, dans ses expéditions d'Italie, et qu'il l'empêcha de punir la ville de Milan, contre laquelle il était irrité. L'an 1045, il périt malheureusement dans un voyage de Hongrie, qu'il avait été obligé de faire avec l'empereur Henri III, dit *le Noir*; car, comme ce prince et ceux qui l'accompagnaient se mettaient à table pour souper, le 20 de mai, dans le château de Bosenburg, à l'entrée de la haute Hongrie, le plancher de la salle où ils étaient fondit tout à coup et écrasa ou estropia la plupart

des assistans. Saint Brunon fut de ce nombre, et mourut sept jours après cet accident, qui lui avait brisé tout le corps. On le porta à son église cathédrale pour y être inhumé. Les miracles qui se firent à son tombeau l'année 1202 et la suivante portèrent Innocent IV à le canoniser ensuite des informations nécessaires. On fait sa fête le 17 de mai. Nous avons sous son nom des commentaires sur le Psautier, sur les cantiques de l'ancien et du nouveau Testament, sur l'Oraison dominicale, le symbole des Apôtres, sur celui qui porte le nom de saint Athanase, et un sur le Pentateuque. On les trouve dans le dix-huitième tome de la *Bibliothèque des Pères*, à Lyon, en 1677. Saint Brunon savait le grec, l'hébreu, et parlait bien latin. Ses explications sont très-courtes, mais claires et solides. Il donne le sens littéral, le moral et l'allégorique. Il est exact dans le dogme, et met les vérités de la religion dans un grand jour. On lira avec édification les prières qu'il place à la tête de chaque psaume; elles sont ordinairement tirées du psaume même qu'il explique. (Trith., *Chron. hirsaug.*, tom. 1, pag. 169, et *de Script. eccles.*, p. 315. Dupin, *Bibl. ecclés.*, onzième siècle. Baillet, 17 mai. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom. 20, pag. 193.)

BRUNON (Eusèbe), évêque d'Angers, succéda à Hubert de Vendôme. Il assista en 1062 à l'assemblée d'évêques qui se tint à Angers pour la dédicace de l'église de Saint-Sauveur, où il condamna les erreurs de Bérenger, et effaça par là les soupçons que ses liaisons avec cet hérésiarque avaient fait naître dans l'esprit de plusieurs sur la pureté de sa foi. On trouve cette condamnation dans une lettre de Brunon à Bérenger, et dans une profession de foi rapportée par dom Mabillon, *Præf.*, t. 9, *Actor.*, pag. 13. M. de Roye, savant jurisconsulte, a justifié Brunon du reproche d'hérésie, dans son livre de *Vitâ et hæresi Berengarii*, imprimé à Angers en 1656, in-4°. On y trouve la lettre de Brunon à Bérenger. (Dom Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom. 20, pag. 475 et les suiv.).

BRUNON D'ASTE (saint), *Bruno* ou *Brunus*, évêque de Segni, naquit à Solière en Lombardie, vers le milieu de l'onzième siècle. Son père André, de l'illustre maison des seigneurs d'Aste, le fit élever dans l'abbaye de Saint-Perpétue, au diocèse d'Asti, qui dépendait du Piémont, au duc de Savoie. Quand il fut en âge, il embrassa l'état ecclésiastique, eut un cononicat dans la cathédrale de Segni, d'où il alla à Rome l'an 1079, et s'y fit remarquer par la force avec laquelle il défendit la présence réelle de Jésus-Christ au Sacrement de l'autel contre Bérenger, dans un concile tenu devant Grégoire VII. Ce pape s'en souvint deux ans après, et le fit évêque de Segni, dans la cam-

pagne de Rome. Brunon ayant été obligé de se soumettre après une longue et forte résistance, servit son troupeau et même l'Église universelle avec tout le zèle et toute la sollicitude d'un véritable pasteur. Il travailla beaucoup en 1086 et 1087 pour la paix de l'Église contre l'antipape Guibert. Il fut en grande considération auprès d'Urbain II, avec lequel il vint en France, et assista au concile de Tours de l'an 1096. De retour en Italie, il s'appliqua plus fortement que jamais à sa propre sanctification et à celle de son peuple, jusqu'à ce que ne pouvant plus résister à son attrait pour la solitude, il quitta son évêché pour se faire religieux au Mont-Cassin. Le pape Paschal II le chargea de diverses légations, sans l'obliger pour lors de quitter le Mont-Cassin, dont il fut fait abbé après la mort d'Othon ou Otton, en 1107. L'année suivante, il assista au concile de Bénévent avec le pape Paschal II, qui l'obligea de retourner à son Église de Segni. Il se trouva au concile de Latran tenu sous le même pape en 1116, et il y parla avec une force extraordinaire et peut-être excessive contre le droit des investitures, qui y fut révoqué. Il mourut saintement le 31 d'août de l'an 1125, selon Baillet, quoiqu'on fasse sa fête en Italie le 18 de juillet. Le pape Lucius III le canonisa cinquante-huit ans après sa mort. Saint Bruno a laissé un grand nombre d'ouvrages; savoir, 1° des commentaires sur le Pentateuque, sur Job, sur les Psaumes, sur le Cantique et sur l'Apocalyse, dans lesquels il donne d'abord le sens littéral, puis l'allégorique, quelquefois le moral, et surtout dans son commentaire sur les Psaumes. 2° Cent quarante-cinq sermons sur les Évangiles de toute l'année, dont la plupart ont été imprimés sous le nom d'Eusèbe d'Émese, soit dans la Bibliothèque des Pères, soit dans celle des Prédicateurs, par le père Combefis, où ils portent aussi quelquefois le nom de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Eucher. 3° Un Traité sur le Cantique de Zacharie, et un autre sur l'incarnation et la sépulture de Jésus-Christ. 4° Un écrit sur l'usage des azymes contre les Grecs. 5° Un traité qui a pour titre : *Des Sacremens de l'Église, des Mystères et des Rits ecclésiastiques.* 6° Les vies du pape saint Léon IX et de saint Pierre, évêque d'Anagni. 7° Un Traité sur la corruption de son siècle, qu'il prétend venir de la simonie. 8° Une Lettre au pape Pascal II, et une autre à l'évêque de Porto. 9° Six livres de Sentences ou de discours moraux sur divers sujets qui sont quelquefois intitulés, *des Louanges de l'Église*, et que quelques uns ont attribués à saint Bruno, fondateur des Chartreux, mais qui sont de saint Brunon d'Aste. Tous ces ouvrages furent imprimés en deux tomes in-fol. à Venise, en 1651, par les soins de Maurus Marchesius, moine du

Chronique de son Ordre : *Sepulchrum Terræ sanctæ*, avec quelques autres pièces. (Wadingue, *Annal. Minor.*)

BRUTÉ (Jean), curé de Saint-Benoît, docteur de Sorbonne, né à Paris le 9 avril 1699. Nous avons de lui un discours sur les Mariages, à l'occasion de la naissance de monseigneur le duc de Bourgogne, in-4°. Une lettre sur la suppression des bancs dans les paroisses, 1752, in-4°. Paraphrase des psaumes et cantiques qui se chantent à Saint-Benoît, 1752, in-12. Chronologie historique des curés de Saint-Benoît, 1752, in-12. Lettre d'un curé de Paris sur les vertus de Jean Bessard, paysan de Stains, près Saint-Denis, 1753, in-12.

BRUTUS (Pierre), de Venise, évêque de Cattaro en Dalmatie, écrivit quelques ouvrages fort estimés, particulièrement un excellent traité contre les juifs, vers l'an 1400. (Trithême, *de Script. eccles.*)

BRUYÈRE (Jean de La), si connu par ses Caractères, était né dans un village proche de Dourdan, et mourut à Versailles le 10 mai 1696, âgé de cinquante-sept ans. On trouva parmi ses papiers des dialogues sur le Quiétisme, qu'il n'avait qu'ébauchés, et que M. Dupin acheva et fit imprimer in-12, en 1699, à Paris.

BRUYS (Pierre de), hérésiarque, chef des Pétrobusiens, dans le douzième siècle. *Voyez* PÉTROBUSIENS.

BRUYS (François), né à Serrières, village du Mâconnais, en l'an 1708, fut élevé par les soins d'un de ses oncles, alors curé de Chavagnes près de la ville de Mâcon. Il fit ses humanités sous les religieux de Cluny, et son cours de philosophie sous les Pères de l'Oratoire de Notre-Dame-des-Grâces-en-Forez. De retour en sa patrie en 1725, il la quitta au bout de deux ans, et se retira en 1727 à Genève où, malgré sa jeunesse, il se concilia l'estime des savans; mais il abandonna cette ville après dix mois de séjour, alla en Suisse, et de là en Hollande. Il arriva à La Haye au mois de juillet 1728; et ayant pris la résolution de se fixer en ce pays, il en adopta la religion et abjura celle dans laquelle il avait eu le bonheur d'être né. Il parcourut ensuite l'Allemagne et revint à Paris en 1736. Un de ses premiers soins dans cette grande ville fut d'y abjurer le calvinisme et de rentrer dans l'Église catholique. Il partit de Paris après y avoir demeuré cinq mois, et retourna enfin à Mâcon. Sa famille l'ayant déterminé, malgré son inclination, à embrasser l'étude de la jurisprudence, il vint à Dijon; et le jour même qu'il prit ses licences, il fut attaqué d'une hydropisie de poitrine qui l'emporta la nuit du 20 au 21 mai 1738, dans la trente-unième année de son âge, après avoir donné des marques publiques de la sincérité de son retour à la religion catholique. On a de lui une histoire des papes depuis saint

Pierre jusqu'à Benoît XIII inclusivement; à La Haye, chez Henri Scheuleer, in-4°, cinq volumes, le premier et le second en 1732, le troisième et le quatrième en 1733, le cinquième en 1734. Cet ouvrage est aussi peu exact dans les faits qu'il est rempli de partialité, de mauvaise critique, de satires indécentes, et souvent de réflexions contraires à la piété et à la religion. Il a déplu aux protestans mêmes, et ce fut une des productions de sa plume que M. Bruys a détesté le plus dans la suite. A la tête du troisième tome, on voit une lettre de l'auteur de la nouvelle Histoire des Papes, où l'on éclaircit divers endroits du tome premier censurés mal à propos par un anonyme (l'auteur des *Lettres sérieuses et badines.*) Cette lettre est une très-mauvaise apologie d'un fort mauvais ouvrage. M. Bruys a laissé quelques autres écrits, comme la Critique désintéressée des Journaux littéraires et des ouvrages des savans, par une société de gens de lettres; à La Haye, chez Chrétien Van Lom, 1730, trois volumes in-12. Les auteurs de la Bibliothèque française, tome 14, partie 2, parlent fort désavantageusement de cet ouvrage, où l'on trouve souvent des jugemens peu justes et remplis de partialité. (Moréri, édition de 1759.)

BRUZEN de La Martinière, neveu de Richard Simon, à la mode de Bretagne, donna en 1730 une nouvelle édition des lettres choisies de son oncle, où l'on trouve un grand nombre de faits, anecdotes de littérature. Cette nouvelle édition est augmentée d'un volume de la vie de l'auteur; de l'instruction pastorale de feu M. le cardinal de Noailles, sur la traduction que M. Simon avait faite du nouveau Testament, contre laquelle le célèbre M. Bossuet avait si solidement écrit, et de la Remontrance que M. Simon adressa à cette éminence pour sa justification. On a encore de M. Bruzen de La Martinière un recueil français de traités géographiques et historiques pour faciliter l'intelligence de l'Écriture-Sainte, par divers auteurs célèbres, à La Haye, en deux volumes in-12, 1730. Un recueil d'odes sacrées et autres poésies, etc., de sa composition, in-8°, à Paris. Le grand Dictionnaire géographique, en 9 volumes in-fol., à La Haye. (M. Goujet, *Contin. de la Bibl. ecclés. de Dupin*, tome 1, pag. 224 et les suiv.)

BRYDAINE (Jacques), fils d'un chirurgien de Chusclan, alors du diocèse d'Uzès, né dans ce village le 21 mars 1701, passa du collége des jésuites d'Avignon, où il fit ses premières études, au séminaire de la congrégation des Missions royales de Saint-Charles-de-la-Croix, de la même ville. Chargé, pendant son noviciat, de faire le catéchisme dans diverses églises, il annonça de bonne heure cette facilité d'élocution, ce talent d'émouvoir et d'entraîner, qu'il

développa depuis avec tant de succès, dans le cours d'une vie consacrée tout entière aux travaux évangéliques. A peine revêtu des premiers Ordres, il fut inopinément envoyé à Aiguemortes pour y prêcher le Carême. Les habitans de cette ville, en voyant arriver à pied, et couvert des plus modestes vêtemens, un jeune ecclésiastique qui ne pouvait être encore qu'à son début, montrèrent peu de confiance en ses talens, et lui firent l'accueil le moins encourageant. Le mercredi des cendres, ayant vainement attendu des auditeurs à l'église, il en sort couvert d'un surplis, et agitant une clochette; il la fait retentir de carrefour en carrefour : à ce spectacle, chacun s'arrête; la foule grossit à la suite du missionnaire; et curieuse de savoir où doit aboutir cette singulière scène, se précipite sur ses pas dans le temple. Alors il monte en chaire, et d'une voix forte il entonne un cantique sur la mort : il est accueilli par des éclats de rire qui de toutes parts s'échappent malgré la sainteté du lieu. Mais bientôt le jeune orateur reprenant le sujet de son cantique, en paraphrase les terribles paroles avec tant de force, présente à son auditoire de si effrayans tableaux, que tous ceux qui l'écoutent en demeurent stupéfaits, et qu'une foule immense se précipite à ses autres sermons. Il remplit ainsi toute sa station sans qu'on ait pu s'apercevoir du peu de matériaux qu'il avait apportés. Peu de temps après Brydaine, fut ordonné prêtre, et alors il se consacra aux missions. D'abord, il fut employé à celles des Cévennes; il évangélisa ensuite la Provence, le Languedoc, le comtat d'Avignon; puis il se répandit dans d'autres provinces, et il en est peu en France où il ne se soit fait entendre. En 1744, il vint à Paris, et celui qui se disait appelé à évangéliser les pauvres, trouva dans sa bouche éloquente des paroles qui firent trembler les riches et les puissans de cette grande ville. M. le cardinal Maury a retenu et fait connaître le fameux exorde sur l'éternité que Brydaine improvisa dans l'église de Saint-Sulpice en présence du plus imposant auditoire. Voici un morceau admirable que La Harpe a inséré dans son *Cours de Littérature* : « Eh! savez-vous ce » que c'est que l'éternité? C'est » une pendule dont le balancier » dit et redit sans cesse ces deux » mots seulement dans le silence » des tombeaux : *Toujours*, » *jamais! Jamais, toujours!* Et » toujours, pendant ces effroyables révolutions, un réprouvé » s'écrie : *Quelle heure est-il?* » Et la voix d'un autre misérable lui répond : *l'éternité.* »

Le père Brydaine vit sans orgueil toute la France applaudir à son zèle et à son beau talent. Il reçut des marques d'estime des personnages les plus illustres, de Benoît XIV lui-même, ce pontife appréciateur si éclairé de tout ce qui était beau, bon et utile. Une maladie cruelle ce-

pendant minait sa santé; il était attaqué de la pierre. Quoiqu'il en ressentît de cruelles atteintes, il s'acheminait vers Roquemaure où il devait prêcher l'Avent. Il ne put y arriver que le 10 décembre, et il expira le 22 du même mois, en 1767, de la mort des Saints, âgé de soixante-six ans. Il avait donné deux cent cinquante-six missions. Doux, simple, modeste, d'une foi vive, d'une piété sincère, son caractère, ses mœurs et ses principes religieux ne contribuèrent pas moins que ses talens aux succès prodigieux de son ministère. Il a laissé des Cantiques spirituels qui, en 1812, avaient déjà été imprimés cinquante-sept fois. L'abbé Carron a publié, il y a peu d'années, la vie de Brydaine, sous le titre de *Modèle des Prêtres*, Paris, 1804 et 1805, 1 vol. in-12.

BRYSIS, ville épiscopale de la province d'Hemémont, au diocèse de Thrace sous Adrianople, entre les fleuves Nestum et Hébron. Cette ville étant divisée en grande et en petite, avait aussi deux évêques. Celui de la petite se qualifiait d'archevêque. Il y eut sous Luc Chrysoberge un procès entre ces deux prélats, au sujet d'une paroisse que l'un demandait à l'autre. Je nommerai indifféremment sous un même titre les évêques de ces deux siéges.

Évêques de Brysis.

1. Jean, qui souscrivit au septième concile général.

2. Nicétas, à celui de Photius.

3. Léon, au décret du patriarche Alexis, en 1027.

4. N..., assista sous l'empereur Manuel Comnène et le patriarche Michel Oxita, aux deux assemblées d'évêques, où l'on traita de l'affaire de deux évêques suspects de l'hérésie des Bongomiles qui n'avaient été ordonués que par le seul évêque de Tyanes.

5. N..., fut présent à la condamnation de Soterich Panteugène, désigné patriarche d'Antioche.

6. N..., assista à un synode sous le patriarche Luc Chrysoberge en 1165, où les noces furent défendues au 7e degré.

7. Théodoret, fut présent au synode du patriarche Calliste, qui approuva les extravagances des Palamites. (*Oriens christ.*, tom. 1, pag. 1188.)

BRYZE, ville épiscopale de la Phrygie Salutaire, dans le diocèse d'Asie, sous la métropole de Synnades, a eu pour évêques :

1. Auxanon, pour lequel Maurinien de Synnades souscrivit.

2. Macédonius, au concile de Constantinople, sous Mennas. (*Oriens christ.*, t. 1, pag. 848.)

BSCIARRAI, ville du pays du Liban, appelé *Giobbet*, où était un siége épiscopal maronite. Le prince maronite y a fait sa résidence jusqu'à ce que sa famille fût éteinte. Présentement, le bacha de Tripoli y met un président ou gouverneur. L'évêque maronite, qui y a son siége, a soin des fidèles du pays et des

environs. En voici deux dont les noms sont parvenus jusqu'à nous :

1. N..., écrivit une lettre au pape Léon x, qui fut lue dans le cinquième concile de Latran.

2. Moïses, se trouva au concile que Sergius Risius, patriarche des maronites, assembla le 28 septembre 1596, en présence de Jérôme Dandin, jésuite, que le pape Clément VIII envoya dans ce pays pour examiner la foi de ces peuples. (*Oriens christ.*, t. 3, pag. 95.)

BUAZICHA. Les Arabes disent Buazige, ville épiscopale de la province patriarchale au diocèse de Chaldée sous la métropole de Cascare. Elle doit être entre Tacrite et Arbela. On l'appelle Buazige du Roi, c'est-à-dire, de Sapor; ce que nous remarquons pour la distinguer d'un autre de même nom assez proche de Babylone. Elle a eu six évêques que voici :

1. Jean I[er], en 780. Il fut accusé d'être tombé dans le péché de la chair; c'est pourquoi il se fit eunuque.

2. Jean II, vivait au temps du catholique Phétion.

3. Sébarjésus, ordonné par Maris II, catholique.

4. Siméon, assista à la promotion de Machida II.

5. Brichjésus, à celle de Denha II.

6. Jean III, assista à un concile que tint Timothée II, catholique, où l'on fit douze canons. (*Bibl. or.*, tom. 3, pag. 341. *Oriens christ.*, tom. 2, pag. 1180.)

BUAZICHA ou BETH-VASICH, ville épiscopale de la province de Beth-Garme, au diocèse de Chaldée, est située proche de Babylone, dans le pays d'Anbare vers Séleucie. Voici ses évêques :

1. Élisée.

2. Georges. Ils étaient l'un et l'autre moines de Beth-Abe, et se succédèrent sur ce siége. (*Bibl. or.*, pag. 489, tom. 3.)

3. Étienne, vers l'an 1063.

4. Abdel-Messias, succéda à Étienne.

5. Abu-Hali, succéda au précédent, qui s'était noyé.

6. Narsès, auquel Salomon, métropolitain de Bassora, dédia son livre intitulé *Apis*. (*Oriens christ.*, tom. 2, pag. 1246.)

BUBASIUS, en hébreu, *Phisebeth*. (*Ézéchiel*, 30, v. 17.), ville épiscopale de la seconde Augustamnique et du patriarchat d'Alexandrie, n'est plus à présent qu'un village nommé Basta, dans le Delta d'Égypte. Les Grecs et les jacobites y ont eu autrefois les évêques suivans :

1. Harpocration, Mélétien, ordonné par Mélèce évêque de Lycopole.

2. Hermon, au temps de saint Athanase. (*Ammon.*, epist. ad Théoph. Alexand.)

3. Julien, suivant les actes du second concile d'Éphèse. (*Act.* 1, *concil. Chalced.*)

4. Georges, jacobite, vers le milieu du onzième siècle. (*Hist. Patr. Alex.*, pag. 439.)

5. Gabriel, jacobite, assista à l'élection de Cyrille II, qui succéda à Christodule.

6. Jean, jacobite, un de ceux qui ordonnèrent le patriarche Macaire II.

7. N...., jacobite, excommunié pour cause de simonie. (*Hist. Patr. Alex.*, pag. 579. *Oriens christ.*, tom. 2, pag. 560.)

BUBON, ville épiscopale de la province de Lycie, dans le diocèse d'Asie, sous la métropole de Myre, dont on ne connaît que les deux évêques suivans :

1. Romain Ier, assista au premier concile de Constantinople.

2. Romain II, souscrivit au concile de Chalcédoine, et en 458, à la lettre synodale de sa province à l'empereur Léon. (*Oriens christ.*, t. 1, p. 992.)

BUCCAFERREL (Jérôme), professeur en Droit dans l'Université de Bologne, enseigna pendant quarante-quatre ans avec une grande réputation. Il était né en 1552, et mourut en 1623, âgé de soixante-onze ans. On a de lui un volume qui contient quatorze cents consultations. (Jacques-Philippe Thomasinus, *in Vit. vir. illustr.*)

BUCCELLE, ville épiscopale de la province d'Hémimont, au diocèse de Thrace, sous Marcianople, dont nous ne connaissons qu'un évêque nommé Jean, qui assista au concile de Photius. (*Oriens christ.*, t. 1, p. 1190.)

BUCCONIA ou BOCCONIA, siége épiscopal de Numidie en Afrique, dont l'évêque, nommé Donat, se trouva à la conférence de Carthage (c. 198, n. 354.) (Vid. *Not. afr.*)

BUCENHAGEN (Jean), théologien protestant, né à Wollin dans la Poméranie, le 22 juin 1485, fut considéré comme l'un des plus savans hommes de son temps. Il s'opposa d'abord très-fortement aux erreurs de Luther; mais ensuite il les goûta, en fit l'éloge, les embrassa, et commença sa réforme par se marier. Il fut ministre à Wittemberg, et y mourut le 24 avril 1558, âgé de soixante-treize ans. On a de lui des Commentaires sur les Épîtres de saint Paul, et d'autres ouvrages. On y trouve beaucoup de modération et d'érudition. (Chitræus, *in Saxon.* Camérarius, *in vit. Melancth.* De Thou, *Hist.*, lib. 21. Melchior Adam, *in Vit. Theol. german.*)

BUCER ou BEUCER (Martin), ministre protestant à Strasbourg, né en 1491 à Schelestadt, ville d'Allemagne en Alsace, se fit dominicain en 1506, et se distingua par son érudition et par son esprit. Il eut quelques conférences avec Luther à Heidelberg dès l'an 1521, et professa sa doctrine; mais il lui préféra, en 1530, celle de Zuingle, quoiqu'il fit tous ses efforts pour réunir ces deux partis. C'est lui qu'on regarde comme un des premiers auteurs de la prétendue réforme de Strasbourg, où il enseigna la théologie pendant vingt ans, et où il fut ministre. En 1548, il refusa d'approuver l'*intérim*. Cramner, archevêque de Cantorbéry, sous le règne d'Édouard VI, fit prier Bucer de passer en Angleterre. Il y enseigna la théologie, et y mourut le

27 février 1551, à soixante ans. Il a composé un très-grand nombre d'ouvrages différens; et il est peut-être un des protestans qui a le plus écrit, et qui a eu le plus d'affaires à soutenir. Il n'est point si opposé à l'épiscopat que Calvin, et il approuva la conduite des Anglais qui le gardèrent malgré plusieurs de leurs confrères. (Pratéole, *in Bucerum.* Sandère, *hær.* 215. Onuphre et Genebrard, *in Chron.* Sponde, *in Annalib.* Bossuet, *Histoire des Variations.*)

BUCILLI, *Buciliacum*, abbaye régulière et réformée de l'Ordre de Prémontré, était située dans le Thiérache, sur la rivière d'Aubenton, à deux lieues de la ville de ce nom et à dix de Laon, vers le nord. Elle fut fondée au deuxième siècle, non par Herbert III ni par Albert Ier, comtes de Vermandois, comme quelques uns l'ont avancé, mais par Horsende ou Gertrude, femme du comte Eilbert. Cette abbaye fut d'abord possédée par des religieuses de l'Ordre de Saint-Benoît; elle passa ensuite aux bénédictins de Saint-Martin-des-Champs de Paris, et enfin aux chanoines Prémontrés, qui s'y établirent en l'an 1148. (*Gallia christ.*, tom. 9, col. 687.)

BUDDÆUS (Jean-François), célèbre théologien luthérien, et l'un des plus savans hommes que l'Allemagne ait produits, naquit le 25 juin 1667 à Anclam, ville de Poméranie, où son père était ministre. On assure qu'avant l'âge de vingt ans il savait déjà l'hébreu, le chaldéen, le syrien, les humanités, et qu'il avait lu plusieurs fois toute la Bible dans sa langue originale. En 1692, il fut fait professeur en langue grecque et latine à Cobourg, puis professeur de morale et de politique dans l'Université de Hall, et enfin professeur de théologie à Jéna, depuis 1705 jusqu'à sa mort arrivée le 19 novembre 1729, âgé de soixante-deux ans. Il a composé un très-grand nombre d'écrits qui sont estimés. Les principaux sont : 1° *Elementa philosophiæ practicæ, instrumentalis et theoreticæ*, 3 vol. in-8°, dont il y a eu nombre d'éditions, parce que dans la plupart des Universités d'Allemagne les professeurs prennent cet ouvrage pour le texte de leurs leçons. 2° *Historia ecclesiastica veteris Testamenti*, 2 vol. in-4°. 3° *Selecta juris naturæ et gentium.* 4° *Miscellanea sacra*, 3 volumes in-4°. 5° *Isagoge historico-theologica ad Theologiam universam singulasque ejus partes*, 2 v. in-4°. 6°. Un Traité de l'athéisme et de la superstition, qui a été traduit en français. C'est aussi Buddæus qui a donné le grand Dictionnaire historique allemand, imprimé plusieurs fois à Leipsick et à Bâle. (*Voy.* la *Bibliothèque germanique*, t. 22; et les *Mém. du P. Nicéron*, tom. 21.)

BUDE, ville capitale de Hongrie sur le Danube.

L'an 1279, le 14 septembre, Philippe, évêque de Fermo, légat du Saint-Siége en Hongrie; Pologne, etc., célébra un con-

cile provincial à Bude, dans lequel on publia soixante-neuf canons.

Le second, le troisième, le quatrième, le cinquième, le septième, le huitième, le onzième et le douzième sont touchant les habits et la conduite des clercs.

Le sixième ordonne aux moines qui sont faits évêques de garder leur habit de religion.

Le neuvième défend aux clercs de porter des sentences à peine afflictive, ni d'assister à des jugemens de mort.

Le seizième ordonne aux bénéficiers ayant charge d'âmes de résider et de desservir leurs cures par eux-mêmes, et non par des vicaires.

Le vingt-deuxième déclare qu'on ne doit point souffrir que personne serve à l'autel, ou lise l'Épître sans surplis et sans soutane.

Le vingt-quatrième et le vingt-cinquième défendent aux clercs de comparaître devant des juges séculiers, si ce n'est pour des affaires séculières.

Le vingt-sixième défend aux clercs les dés et les autres jeux de hasard.

Le vingt-septième fait défense de montrer des reliques hors de la châsse, de les exposer en vente, ou d'en honorer de nouvelles sans l'approbation du pape.

Le vingt-huitième ordonne qu'il n'y aura que ceux qui seront approuvés par le pape ou par l'évêque qui pourront prêcher, et que l'on ne souffrira point d'autres quêteurs que ceux qui ont des lettres du pape ou de l'évêque.

Le vingt-neuvième et le trentième défendent de donner ou d'engager les biens de l'Église.

Le trente-unième porte qu'aucun clerc n'entreprendra de pèlerinage sans la permission de son évêque, sous peine de suspense.

Le quarante-unième défend de serrer des choses profanes dans les églises.

Le quarante-huitième fait défense à toutes sortes de personnes de souffrir de femmes débauchées dans leurs maisons ou dans leurs terres.

Le cinquantième défend, sous peine d'excommunication, l'aliénation des biens ou des droits de l'Église.

Le cinquante-cinquième prive les excommuniés du droit d'agir en justice, de plaider ou de porter témoignage.

Le cinquante-huitième excommunie les puissances séculières qui empêchent d'appeler au Saint-Siége.

Le cinquante-neuvième et le soixantième regardent l'immunité des ecclésiastiques touchant les tributs, les péages et autres impositions. (Labb., 2. Hard., 7.)

L'an 1309, le cardinal Gentil légat, tint un concile à Bude. On y publia une constitution en faveur de Charles ou Charobert, roi de Hongrie.

BUÉNOS-AYRES, appelée la *Trinidad de Buenos-Ayres, Bonus aer, Trinitas, Fanum sanctæ Trinitatis*, ville épiscopale de

l'Amérique méridionale, sous la métropole de la Plata, est située sur la rive droite de l'embouchure du fleuve de Rio de la Plata, dans une plaine un peu élevée, environnée de plusieurs autres plaines fort vastes et toujours vertes. Dom Pédro de Mendoza en jeta les fondemens en 1535, et lui donna le nom qu'elle porte, parce que l'air y est meilleur que dans toutes les autres contrées de cette partie de l'Amérique. On y compte trois mille maisons. Elle fut érigée en évêché par le pape Paul v, l'an 1620. La cathédrale, dédiée à saint Martin, qui est aussi paroissiale, a un Chapitre qui n'est composé que de deux dignités et de deux chanoines. Il y a, de plus, une autre paroisse, des dominicains, des franciscains, des religieux de la Merci, et des jésuites.

Évêques de Buénos-Ayres.

1. Pierre Carvanza, carme, fut transféré à l'Église de la Plata en 1627.

2. Christophe d'Aresti, bénédictin, natif de Valladolid, fut transféré de l'Église du Paraguai à celle de Buénos-Ayres.

3. Christophe de Calancha Vélasco, dominicain, natif de Lima, qualificateur du conseil suprême de l'Inquisition, fut nommé évêque de Buénos-Ayres par le roi Philippe iv, en 1640.

BUFFARD (Gabriel-Charles), célèbre canoniste, chanoine de Bayeux, naquit en 1683 au Fresne, près de Condé-sur-Noireau. Après avoir professé la théologie durant quelques années en l'Université de Caen, il fut obligé de quitter sa chaire, par son attachement aux opinions contraires à la bulle *Unigenitus*. Il se retira à Paris, et mourut le 7 décembre 1763. On a de lui, 1° Défense de la fameuse déclaration faite par le clergé, traduite en latin, de Bossuet, 1736, in-4°. 2° Essai d'une Dissertation, où l'on fait voir l'utilité des nouveaux formulaires, 1738, in-4°.

BUFFIER (Claude), jésuite, né en Pologne, de parens français, le 25 mai 1661, fut élevé à Rouen, et entra dans la société à Paris le 9 septembre 1679. Il passa la plus grande partie de sa vie dans la maison du collége, où il fut associé à ceux qui travaillaient aux *Mémoires de Trévoux*, et où il est mort le 17 mai 1737, après avoir composé des ouvrages de toute espèce avec une étonnante facilité. Nous ne parlerons que de ceux qui ont quelque rapport à notre objet; savoir: 1° la vie de l'Ermite de Compiègne, à Paris, 1692 et 1737, in-12. 2° Vie de Dominique Georges, abbé de Valricher, à Paris, 1696, in-12. 3° Pratique de la mémoire artificielle pour apprendre et pour retenir la chronologie, l'histoire universelle, l'histoire sainte, l'histoire ecclésiastique et l'histoire de France, imprimée plusieurs fois, et entre autres, en 1735, en quatre volumes in-12. 4° Vérités consolantes du Chris-

tianisme, pour tous les jours du mois, Paris, 1718, in-16, seconde édition. 5° Histoire de l'origine du royaume de Sicile et de Naples, à Paris, 1701, in-12. 6° La Pratique des devoirs des curés, traduite de l'italien du père Paul Segneri, à Lyon, 1702, in-12. 7° Abrégé de l'histoire d'Espagne, à Paris, 1704, in-12. 8° Examen des Préjugés vulgaires, pour disposer l'esprit à juger sainement de tout, à Paris, 1704, in-12; et à Évreux, 1725. 9° La Vie du comte Louis de Sales, frère de saint François de Sales, modèle de piété dans l'état séculier, comme saint François de Sales l'a été dans l'état ecclésiastique, à Paris, 1708, in-12. 10° Le véritable esprit et le saint emploi des fêtes solennelles de l'Église, à Paris, 1712, in-12. 11° Les Principes du raisonnement exposés en deux logiques nouvelles, avec des remarques sur les logiques qui ont eu plus de réputation de notre temps, à Paris, 1714, in-12. 12° Géographie universelle, avec le secours des verres artificiels et avec des cartes, à Paris, 1715 et 1716, 2 vol. in-12. 13° Histoire chronologique du dernier siècle, où l'on trouvera des dates de tout ce qui s'est fait de plus considérable dans les quatre parties du monde depuis l'an 1600, à Paris, 1715, in-12. 14° Exercice de la piété chrétienne pour retourner à Dieu et lui demeurer fidèlement attaché, à Paris, 1718, et ailleurs. 15° Tableau chronologique de l'histoire universelle, en forme de jeu, à Paris, 1718 et 1722. 16° Nouveaux Élémens d'histoire et de géographie, à Paris, 1718 et 1731, in-12. 17° Sentimens chrétiens sur les principales vérités de la religion, exposés en prose et en vers, et en estampes, à Paris, 1718, in-12. 18° Traité des premières vérités et de la source de nos jugemens, etc., à Paris, 1724, in-12. 19° Élémens de Métaphysique, à la portée de tout le monde, à Paris, 1725, in-12. 20° Traité de la Société civile et du moyen de la rendre heureuse, en contribuant au bonheur des personnes avec qui l'on vit, avec des observations sur les ouvrages renommés de morale, à Paris, 1726, in-12. 21° Traités philosophiques et pratiques d'éloquence et de poésie, etc., à Paris, 1728, 2 volumes in-12. 22° Exposition des preuves les plus sensibles de la véritable religion, à Paris, 1732, in-12. 23° Addition au traité précédent, dans les *Mémoires de Trévoux*, 1732, juin, art. 4e. 24° On a réuni une partie de ces ouvrages dans celui qui a pour titre : *Cours des Sciences sur des principes nouveaux et simples, pour former le langage, l'esprit et le cœur dans l'usage ordinaire de la vie*, à Paris, 1732, in-fol. Ce recueil contient, entre autres, 1° Exposition des preuves de la Religion, avec un appendice contre les juifs. 2° Dissertation, qu'il est inutile de faire de grands raisonnemens contre Spinosa.

3° Du passage de Joseph touchant Jésus-Christ. 4° Ce qu'on doit penser touchant Apollonius de Thyane. 5° Discours sur l'étude et sur la méthode des Sciences. 6° Question de Jurisprudence. 7° De l'origine et de la nature du droit et de l'équité.

BUFLE, *Jachmur* en hébreu, et *Bubalus* selon la Vulgate ; nom d'un certain animal qui a des cornes comme le cerf, et le poil roux. C'est ainsi que le décrivent les Arabes. Il se trouve vers l'Euphrate. Moïse en permet l'usage aux Hébreux, et on en servait sur la table de Salomon. L'Écriture parle souvent de *Bubalus*. (*Deut.*, 14, 5, 3. *Reg.*, 4, 23.)

BUGÉE, *Bugeus* (grec, *homme vain et bouffi d'orgueil*). C'est ainsi que l'Écriture appelle Aman, ennemi des juifs. *Bugeus* ne se lit que dans le grec ; peut-être est-il mis pour *Bagoas*, qui signifie un eunuque, un officier de la cour du roi de Perse. (*Esther*, 12, 6.)

BUGNOT (dom Louis-Gabriel), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, issu d'une famille noble de Champagne, naquit à Saint-Dizier au commencement du dix-septième siècle, et renonça aux avantages qu'il pouvait espérer dans le monde pour embrasser la vie monastique. Il fut admis au noviciat dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, et y prononça ses vœux le 22 mars 1636. Il aimait les Lettres et les avait cultivées avec soin. Il était bon rhétoricien, faisait agréablement et avec facilité des vers latins, et possédait le grec parfaitement. La congrégation mit ses talens à profit en l'employant dans l'enseignement. Il professa pendant plusieurs années la rhétorique dans différentes maisons de son Ordre, et fut ensuite supérieur dans plusieurs monastères. Il était prieur dans celui de Bernay, diocèse de Lisieux, lorsqu'il mourut le 21 septembre 1673. Il a laissé : 1° *Vita et regula sancti Benedicti carminibus expressæ*, Paris, 1662, in-12 ; autres éditions en 1665 et 1669. 2° *Sacra elogia sanctorum ordinis Sancti-Benedicti, versibus reddita*, Paris, 1663, in-12. Nous avons encore quelques autres ouvrages de Bugnot, parmi lesquels se trouvent deux *églogues* qui sont entremêlées de vers agréables.

BUILLON ou BILLY, *Bullio-Pauper*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située dans la Franche-Comté, bailliage de Dole, siége de Quingey, au diocèse et à une lieue de Besançon, vers le midi. Elle était de la filiation de Clairvaux et fut fondée l'an 1133 ou 1147. (*Dict. univ. de la France.*)

BUISSERET (François), docteur en Droit, puis évêque de Namur, et ensuite archevêque de Cambrai, mourut le 2 mai 1615, dans le cours des visites de son diocèse, et dans l'abbaye de Saint-Jean à Valenciennes, après avoir reçu les derniers sacremens avec les plus grands

sentimens de piété. Nous avons de cet illustre et vertueux prélat : 1° l'Histoire d'une Religieuse possédée, imprimée en 1585. 2° L'Histoire du concile provincial de Mons, terminé le 23 octobre 1586, dont il avait dressé les canons imprimés à Louvain en 1605. 3° La Vie de sainte Marie d'Oignie, 1608. (*Mém. communiqués par M. le vicomte de Haro et d'Enghien.*)

BUISSON (Jean du), en latin *Rubus*, professeur de l'Université de Louvain en 1566, devint ensuite régent du collége royal de Douai, prévôt de Saint-Pierre et chancelier de l'Université. Il mourut le 11 avril 1595, et laissa tous ses biens pour les pauvres étudians. On a de lui, *Harmonia evangelica.*

BUKENTOP (Henri de), récollet, docteur de Louvain, donna l'an 1710 un ouvrage pour éclaircir diverses leçons de la Vulgate, intitulé : *Lux de luce*, imprimé à Cologne. Il est divisé en trois livres. L'auteur éclaircit dans le premier le sens véritable des leçons ambiguës qui se trouvent dans la Vulgate. Dans le second, il fixe la véritable leçon de la Vulgate. Dans le troisième, il examine l'édition faite par les ordres de Sixte V; il la compare avec celle de Clément VIII, et en marque les différences. (Dupin, dix-septième siècle, part. 2, pag. 588.)

BUL (hébr., *vieillesse, dépérissement*). C'est le huitième mois des Hébreux, nommé depuis la captivité *Marshevan*. Il répond en partie au mois d'octobre et de novembre. C'est le second mois de l'année civile, et le huitième de l'année ecclésiastique. Il est composé de vingt-neuf jours. (*Voyez* MARSHEVAN.)

BULÉLIA, siége épiscopal de la Bizacène en Afrique (*Notes afr.*). C'était apparemment l'évêque de ce siége, nommé *Quod vult Deus*, qui souscrivit au concile de Carthage, sous Boniface, en 425. Pline fait mention d'une ville de la Bizacène, nommée *Bulula*, liv. 5, ch. 5.

BULGARES, peuples qui habitaient la Mœsie inférieure sur le bord du Danube. Ils étaient originairement Scythes, et commencèrent à se faire chrétiens vers l'an 845. Leur conversion était bien avancée en 867, puisque le roi Louis, ayant envoyé cette année en Bulgarie Ermenric, évêque, avec des prêtres et des diacres, ils trouvèrent en y arrivant que les évêques envoyés par le pape avaient déjà prêché et baptisé partout le pays. Cela se confirme par les offrandes que Michel, roi des Bulgares, envoya en 866 à saint Pierre ; par les questions qu'il fit proposer à Nicolas Ier sur la religion, et par les réponses que ce pape y fit la même année. Les Bulgares ayant donné dans les erreurs des Manichéens, leur nom qui n'était d'abord qu'un nom de nation, devint un nom de secte qui comprit généralement les Pétrobusiens, les Vaudois, les Albigeois, les Henriciens et tels

autres novateurs qui furent condamnés à Lombez en 1176. (Marca, *Hist. de Béarn*. La Faille, *Annales de la ville de Toulouse*. *Annal. Fuldens*, ad an. 867. Dom Ceillier, *Hist. des Auteurs ecclés.*, tom. 18, pag. 687.)

BULGARIE, province d'Europe qui a pour bornes, au nord, la Valaquie; à l'occident, la Servie; au midi, la Macédoine et la Thrace en partie; et à l'orient, le Pont-Euxin et la même Thrace, de laquelle elle est séparée près de la Cluse d'Isladi par le mont Hémus et par la rivière de Sladitza. Elle est ainsi appelée des peuples qui, se tenant au-delà du Danube, autour de la rivière de Bulga, au pays des Scythes, furent transportés par l'empereur Basile en la Basse-Mysie ou Mœsie, après qu'il les eut domptés. Télore fut le premier prince chrétien des Bulgares. L'empereur Léon IV, qui l'aimait particulièrement, le tint sur les fonts sacrés vers l'an 777; mais ses sujets ne se convertirent à la foi que vers l'an 871, au rapport de Nicétas, qui ajoute que l'empereur Michel donna son nom à Bogoris, autre prince des Bulgares, et qu'il étendit les limites de sa principauté jusqu'à une ville de Thrace aux confins de la Mysie et du Pont-Euxin, nommée Debellus, Debeltus ou Dibaltus. Le roi des Bulgares, nommé Michel, envoya à Rome des légats au pape Nicolas Ier, et lui demanda des ministres pour achever la conversion de ses sujets, et pour leur administrer les Sacremens. Le pape lui envoya les évêques de Populonia et de Porto, personnages d'une éminente sainteté, qui, par leurs exemples et par leurs discours, soumirent tout ce royaume à Jésus-Christ. Ce grand pontife témoigna à cette Église toute la tendresse d'un père, soit en y établissant des évêques, soit en y faisant de salutaires ordonnances qu'on peut voir dans ses réponses aux demandes de ces peuples. Il leur donna un archevêque à Acride, qu'il honora du titre de patriarche; ce qui fut confirmé depuis par Innocent III, qui transféra ce siége à Tornobe, ville de la Valachie, ou, comme on l'appelait alors, de Blachie. La raison de cette translation, selon Nicéphore Grégoras, est que les Bulgares ayant été chassés par l'empereur Basile des confins de la Macédoine, et d'Acride même, furent obligés d'aller s'établir sur les bords du Danube, où ils se choisirent pour métropole la ville de Tornobe, qu'ils firent soustraire de la juridiction d'Atride lorsque Théodore Lascaris, fils de l'Empereur grec, eut épousé la fille de leur roi.

Il n'y a point de doute que cette Église n'appartînt de droit au Saint-Siége qui l'avait fondée, et qui lui avait donné ses premiers évêques. Cependant les évêques de Constantinople prétendirent qu'elle devait relever d'eux, et ils ont su profiter des démêlés qui sont survenus entre les deux Églises, pour se l'attri-

buer et l'engager dans leur parti. Leur évêque prend le nom de catholique, et a le premier rang entre les archevêques autocéphales; qualité qu'il conserve encore à présent qu'il est sous le Turc.

BULGAROPHYGE, ville épiscopale de la province d'Hémemont au diocèse de Thrace, sous Marcianople, ainsi nommée de ce que les Bulgares s'y étaient retirés. Il en est fait mention dans la notice de l'empereur Léon. Ainsi elle portait ce nom avant le règne de Basile Porphyrogénète, appelé communément *Bulgarécide*. Nous connaissons deux de ses évêques.

1. Théodore, assista et souscrivit au septième concile général.

2. Constantin, au concile de Photius.

BULGARIS (Eugénios), savant prélat grec, naquit à Corfou en 1716, et fit ses études avec un grand succès dans différentes écoles de la Grèce. Lorsqu'il eut l'âge compétent, il embrassa l'état ecclésiastique, et fut promu aux premiers Ordres jusqu'au diaconat inclusivement. Il professa ensuite la philosophie dans différens colléges de la Grèce et même à Constantinople. L'envie de s'instruire le fit voyager en Italie, et il en visita les Universités. D'autres circonstances l'amenèrent en Allemagne. Il vit à Leipsick le célèbre Segner, se perfectionna sous lui dans les mathématiques, et traduisit en grec ancien les élémens de mathématiques de ce célèbre professeur. L'impératrice Catherine, ayant entendu parler de lui avantageusement, résolut de s'attacher un homme de ce mérite. Elle l'invita à venir à sa cour, et le nomma à l'archevêché de Slavinie et de Cherson, qui venait d'être érigé. Il savait le latin, l'hébreu, et possédait plusieurs langues de l'Europe. Ses principaux ouvrages sont, 1° un *Traité historique de la dispute de l'émanation du Saint-Esprit*, inséré dans l'édition qu'il donna des OEuvres de Joseph de Brienne. 2° une traduction des *Questions théologiques* d'Adam Zœrnicevius, contre les sentimens de l'Église latine, avec des notes; Moscow, 2 vol. in-fol. 3° *Amusemens théologiques*, en grec moderne. 4° Une Théologie, dont Athanasius de Pezos a donné une édition, accompagnée de notes curieuses. 5°. Plusieurs traductions d'ouvrages de mathématiques, de géométrie, de métaphysique, et de diverses poésies en grec moderne.

BULL (Georges), savant théologien de la secte anglicane, né à Wels, dans la province de Sommerset, le 25 mars 1634, fut évêque de Saint-David en 1705, et mourut le 17 février, dans sa soixante-seizième année. Il employa la plus grande partie de sa vie à défendre la foi de l'ancienne Église sur le mystère de la Trinité; et personne n'éclaircit mieux que lui, dans son temps, la conformité de la doctrine des saints Pères sur ce mystère, quoi-

que cachée sous des expressions différentes. Sa mémoire sera toujours chère aux savans, et même aux théologiens catholiques, qui regretteront qu'il ne fût né dans le sein de la vraie Église. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Harmonia apostolica, seu binæ dissertationes, quarum in priore, doctrina D. Jacobi de justificatione ex operibus explanatur ac defenditur; in posteriore consensus divi Pauli cum Jacobo liquidò demonstratur*, etc., 1669. 2° *Defensio fidei nicenæ*, 1685 et 1688. 3° *Judicium Ecclesiæ catholicæ trium priorum sæculorum, de necessitate credendi, quòd Dominus noster Jesus-Christus sit verus Deus, assertum contra M. Simonem episcopum*. 4° *Primitiva et apostolica traditio dogmatis in Ecclesia catholica recepti de Jesu Christi Salvatoris nostri divinitate asserta, atque evidenter demonstrata contrà Danielem Luickerum Borollum ejusque nuperos in Anglia sectatores*. Ce traité se trouve dans le recueil de ses ouvrages latins, publié avec des notes par M. Grabe, en 1703. M. Nelson, ami particulier de M. Bull, nous a donné en 1713, à Londres, sa vie en anglais, avec un extrait des doctrines fondamentales de la religion, qu'il a défendue dans ses ouvrages latins. (*Mémoires de Trévoux*, mois de juillet 1714. *Biblioth. anglaise*, t. 1, part. 1, p. 250.)

BULLA-REGIORUM, ville épiscopale de la Carthaginoise Proconsulaire dans l'Afrique occidentale, qu'on croit être le bourg nommé Beie, au royaume de Tunis. Il en est fait mention dans les conciles de saint Cyprien. (*Confér. de Carthage*, c. 135, not. 233. Dupin.)

BULLE. C'est une expédition de lettres en chancellerie romaine, qui répondent aux édits, lettres-patentes et provisions des princes séculiers. La bulle, à proprement parler, n'est qu'une signature étendue, de sorte qu'elle ne peut pas être plus ample, *quoad substantialia*, que la signature; c'est pourquoi, en cas de diversité ou d'omission, la signature fait foi.

Les bulles sont en usage tant pour les affaires de justice que pour les affaires de grâce, avec cette différence que quand elles renferment des grâces, le plomb est pendant en lacs de soie; au lieu que quand elles contiennent des affaires de justice, le plomb est pendant à une cordelle de chanvre. Les bulles sont écrites sur du parchemin, et les signatures sur du papier. On dérive le mot de *bulle* de *bullare*, qui signifie *cacheter des lettres*.

C'est une règle de la chancellerie romaine, que les bénéfices dont le revenu excède vingt-quatre ducats ne sont possédés que sur des provisions qui s'expédient par bulles; mais la France ne s'était pas soumise à cette règle, à l'exception, 1° des bénéfices qui étaient taxés dans les livres de la Chambre apostolique, comme évêchés, abbayes, quelques prieurés conventuels;

2° les premières dignités des églises cathédrales, qui s'expriment ainsi, *dignitas post Pontificalem major*; 3° les principales dignités des Églises collégiales; 4° les monastères de filles.

Les bulles qui viennent de Rome en France ne peuvent être publiées ni exécutées sans lettres-patentes dûment enregistrées, à l'exception des provisions des bénéfices, brefs de pénitencerie, et autres expéditions ordinaires concernant les affaires des particuliers. Elles sont toujours modérées selon les usages du royaume; il suffit même que ces mots, *proprio motu*, s'y trouvent, pour les faire rejeter. On peut opposer à une bulle, touchant sa forme, que le tout n'est pas de même écriture, qu'il y a des ratures, qu'elle est subreptice et obreptice, qu'on y a ajouté quelque chose, qu'elle n'a point de date, que le style de la chancellerie a été omis, etc. (*Biblioth. canon.*, tom. 1, pag. 171.) *Voyez* Rescrits.

La bulle *in cœna Domini*, est une bulle qu'on lit tous les ans le jeudi-saint à Rome, en présence du pape, et qui contient vingt sortes d'excommunications contre les hérétiques, les désobéissans au Saint-Siége, ceux qui troublent ou qui veulent restreindre la juridiction ecclésiastique. Cette bulle n'est pas reçue en France ni en beaucoup d'autres pays. (Bécan, *de lege humana*, c. 8. Basseus. Bonacina. Pontas, *cas réservés*, *cas* 3, etc.) Cette bulle a cessé d'être lue dès le pontificat de Clément XIV.

Bulle d'or, est une ordonnance faite par l'empereur Charles IV en 1356, qui règle la forme de l'élection des empereurs, les fonctions, les droits, les priviléges des électeurs, et qui en fixe le nombre à sept. On y en a ajouté deux depuis; en sorte qu'il y en a neuf à présent. L'original qui est latin, et écrit sur du vélin, est gardé à Francfort, relié in-4°, en parchemin rouge. Au dos du livre sont passés plusieurs lacs de soie noire et jaune, au bout desquels pendent un sceau d'or. On l'appelle par excellence la *Bulle d'or*, parce que les empereurs d'Orient faisaient autrefois sceller leurs édits d'un sceau d'or, qu'on appelait *bulle*.

Bulle, *demi-bulle*. On appelle ainsi les lettres apostoliques expédiées dans l'intervalle de l'élection du pape à son couronnement. Ces lettres sont ainsi appelées, parce qu'on n'y applique que l'empreinte de saint Pierre et saint Paul, sans le nom du pape à côté. Mais pour éviter cette forme d'expédition, on fait tout par bref dans ce court espace de temps. (Riganti, *in Regul.* 17, n. 16.)

BULLET (Jean-Baptiste), mort à Besançon en 1775, à soixante-seize ans, était doyen de l'Université de cette ville, membre de l'académie de Besançon, correspondant de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, et professeur en théolo-

gie depuis 1728. Sa vaste mémoire ne laissait rien échapper, et quoique livré à des études rebutantes, il était d'un caractère doux et d'un accès facile. Ses ouvrages sont de deux genres : les uns roulent sur la religion ; les autres sur des recherches d'érudition. Les principaux sont : 1° *Histoire de l'établissement du Christianisme*, tirée des seuls auteurs juifs et païens, 1764, in-4°. On n'y trouve pas tout-à-fait, dit un critique, l'élégance, la noblesse et la vivacité du style convenable à l'histoire ; mais ces qualités, qui ne dépendent peut-être pas de l'auteur, sont remplacées par la méthode, la bonne critique et l'érudition. 2° *L'Existence de Dieu démontrée par la nature*, 2 vol. in-8°. 3° *Réponses critiques à plusieurs difficultés proposées par les nouveaux incrédules sur divers endroits des livres saints*. Ces deux ouvrages sont très-estimés. Dans le dernier, il fait disparaître bien des prétendues contradictions que les esprits forts avaient voulu trouver dans l'Écriture. 4° *De apostolica Ecclesiæ gallicanæ origine*, 1752, in-12. 5° *Mémoire sur la langue celtique*, ouvrage qui a beaucoup contribué à la réputation de l'auteur. 6° *Dissertation sur l'histoire de France*, Besançon, 1759, in-8°. L'auteur propose des vues nouvelles sur différens points de cette histoire; mais la plupart ne sont fondées que sur des étymologies tirées de la langue celtique. 7° Dissertation sur la mythologie française et sur plusieurs points curieux de l'histoire de France, Paris, 1771, in-12.

BULLÈTE ou BURLETTE. Le droit de *bullète* ou *burlette*, dans le pays Messin, pour les biens en fonds, était le quarantième denier des acquisitions, et le quarantième denier des obligations. (De Laurière.)

BULLINGER (Henri), fameux ministre zuinglien, né à Bremgarten le 18 juillet 1504, forma le dessein de se faire chartreux. La lecture de Mélancton et des autres prétendus réformateurs lui fit changer de résolution. Il alla enseigner à Zurich, s'y lia avec Zuingle, et défendit ses sentimens jusqu'à ce qu'il mourut le 17 septembre 1575, âgé de soixante-onze ans. Ses ouvrages ont été imprimés en dix volumes. (Melchior Adam, *in vit. Theol. germ.* De Thou, *Hist.* Sanderus, *hær.* 233. Onuphre, A. C. 1549. Sponde, 1531. Florimond de Raymond, l. 3, c. 5.)

BULLIOUD (Pierre), procureur-général au parlement de Dombes et procureur du Roi au présidial de Lyon, possédait très-bien les langues savantes, et surtout l'hébraïque, la syriaque, la grecque et la latine. Il mourut à Paris en 1596, et laissa quelques ouvrages, dont les principaux sont : *La fleur des explications anciennes et nouvelles sur les quatre Évangélistes*, in-4°, à Lyon, en 1596 et 1628. Un discours prononcé dans sa jeunesse le jour de saint Thomas, à la création des échevins

de Lyon, et plusieurs autres qui sont encore manuscrits, de même qu'un commentaire latin sur les Actes des apôtres, et sur toutes les Épîtres de saint Paul. Une version française des cent bénédictions hébraïques du Talmud; des notes sur le *Commonitorium* de Vincent de Lérins, etc. (Le père Le Long, *Biblioth. sacr.*, part, 2. Le père Colonia, *Hist. littér. de Lyon.*)

BULLIOUD (Pierre), jésuite, fils du précédent, a fait des notes sur la vie de saint Trivier, etc.

BULLIS, siége épiscopal de la nouvelle Épire, suffragant de Durazzo en 431, était soumis au même évêque qu'Apollonie.

BULONDE (Henri), jésuite, prédicateur de la reine de France, quitta ce royaume à la suppression de sa société en 1762. Il se retira à Dinant, dans la principauté de Liége, pour y vivre dans l'état qu'il avait embrassé, et auquel il était très-attaché. Il y mourut vers l'an 1772, après avoir publié des sermons; Liége, 1770, 4 vol. in-12. Les raisonnemens y sont bien développés, les principes lumineux, l'éloquence douce et naturelle, les tableaux gracieux; mais on y désirerait plus de mouvement et d'élévation.

BULNA, siége épiscopal de la province proconsulaire en Afrique, sous la métropole de Carthage, dont l'évêque, nommé Victor, souscrivit au concile de Latran, sous le pape Martin.

BULTEAU (Louis), né à Rouen en 1625, exerça la charge de secrétaire du Roi pendant quatorze ans, et se retira ensuite dans l'abbaye de Jumièges en Normandie, puis dans celle de Saint-Germain-des-Prés à Paris, sans cependant y prendre l'habit religieux. Il y mourut subitement le 13 avril 1693. Nous avons de lui, 1° une traduction du petit livre de morale de Jean-Louis Vivès, qui a pour titre : *Introduction à la sagesse*, et celle du livre intitulé : *Cura clericalis*, l'une et l'autre en 1670. 2° *Défense des sentimens de Lactance sur l'usure*, 1671. 3° En 1680, l'*Essai de l'histoire monastique d'Orient*, dans laquelle on voit l'origine du monachisme, qu'il ne fait pas remonter plus haut que saint Antoine, et une peinture fidèle des monastères et de la vie des anciens moines. Parcourant toutes les provinces d'Orient où il y a des moines, soit solitaires, soit cénobites, il en décrit l'institut et les règles, et écrit la vie des illustres solitaires, dont l'antiquité nous a conservé la mémoire. Il fait de temps en temps des remarques sur la discipline. Il prouve qu'ils avaient des prêtres parmi eux et des églises où ils s'assemblaient. Il fait voir que les congrégations et les Chapitres des moines ne sont pas si nouveaux qu'on s'imagine. 4° Il donna l'histoire des moines d'Occident, ou l'abrégé de l'histoire de l'Ordre de Saint-Benoît, tirée en partie des Actes des Saints de l'Ordre de Saint-Benoît, du père Mabillon. Ce sont deux vo-

lumes in-4°, imprimés en 1684. Il y rapporte l'établissement et le progrès de l'Ordre monastique dans l'Italie, dans les Gaules, en Espagne, dans la Grande-Bretagne, et même dans l'Afrique du temps de saint Augustin. Il y fait l'histoire des monastères et des moines distingués par leur sainteté ou par leurs travaux pour l'établissement, l'avancement ou la réforme de l'Ordre monastique, de la discipline ecclésiastique ou de la foi. Enfin, c'est une histoire complète, exacte et bien suivie de l'Ordre monastique de tout l'Occident, jusqu'au dixième siècle. 5° En 1689, une traduction des dialogues de saint Grégoire-le-Grand, avec une préface très-recherchée, et des notes savantes et curieuses. Il y montre que cet ouvrage est de ce saint pape, et le justifie de ce qu'il rapporte un si grand nombre de miracles. 6° Il a aussi fait imprimer la Défense des droits de l'abbaye de St.-Germain-des-Prés, traduite du latin de dom Robert Quatremaires; le Faux dépôt, ou Réfutation de quelques erreurs populaires touchant l'usure, in-12, à Lyon, 1674. Ce fut lui aussi qui traduisit du latin en français l'épître dédicatoire qui est à la tête du premier volume de saint Augustin, telle qu'elle fut présentée à Louis XIV. M. Bulteau donnait la dernière main à l'Histoire du dixième siècle de l'Ordre monastique quand il mourut. Cet auteur savait les langues grecque, latine, italienne, espagnole, et possédait en perfection toute la délicatesse de la langue française. Tous ses ouvrages sont écrits avec pureté et élégance. Son frère, Charles Bulteau, est auteur des *Annales de France*, en latin, imprimées avec les OEuvres de Grégoire de Tours, in-fol., Paris, 1699; et d'un Traité sur la préséance des rois de France sur les rois d'Espagne, in-4°, 1675, qui contient toutes les preuves rapportées par Théodore Godefroi dans son Traité de la Préséance, avec plusieurs autres, et une réponse à tout ce que Chifflet avait avancé contre Godefroi, en répondant à son ouvrage. (Dupin, *Biblioth. ecclés.*, dix-septième siècle, part. 4. Dom Le Cerf, *Biblioth. de la congrég. de Saint-Maur.*)

BULTURIA, siége épiscopal de la Mauritanie Césarienne en Afrique. (*Not.*, n. 89).

BUNA (hébr., *qui bâtit*, *qui entend*, *qui adopte*; autrement, *pénétration*), fils de Jéraméel. (1. *Par.* 2, 25.)

BUNDER, *Bunderius*; en flamand, *Vanden Bunderen* (Jean), de l'Ordre des Frères Prêcheurs, était de Gand. Il fut prieur du couvent de son Ordre à Gand, docteur et inquisiteur en Flandre. Il composa plusieurs traités de controverses; savoir, un Abrégé des points de Théologie qui sont controversés entre les hérétiques et les catholiques, imprimé à Paris en 1559 et 1574. Une conférence des quatre docteurs de l'Église latine, saint Ambroise,

saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire, avec trente articles contestés par les hérétiques, imprimée à Paris en 1574 et 1577. Le bouclier de la foi orthodoxe contre Jean-Anastase Velvanus, à Anvers, en 1569. Un Traité du Baptême contre l'anabaptiste Memnon, imprimé à Louvain en 1553, et à Paris en 1574. Un traité intitulé : *Découverte des badineries de Luther*, avec une réfutation des dogmes luthériens, à Louvain, 1551. *Scutum fidei orthodoxæ adversùs venenosa tela Joannis Anastasii Velvani, fidem, sacramenta, ritumque ecclesiasticum explodere contendentis*, à Anvers, 1569 et 1574, in-8°. Bunderius mourut à Gand le 8 juin 1557. (Valère-André, *Biblioth. belg.* Le Mire. Le père Échard, *Script. Ord. Præd.*, tom. 2, pag. 160.)

BUNGEY (Thomas), religieux de l'Ordre de Saint François et docteur de l'Université d'Oxford, a fleuri sur la fin du treizième siècle. Il est auteur d'un Commentaire sur le Maître des Sentences, et d'un livre de Questions de Théologie. (Pitseus, *de Illustrib. Angl. script.*)

BURCA ou BURUCH, siége épiscopal de la province de Numidie en Afrique. Lucien qui en était évêque assista à la conférence de Carthage (c. 201). Un autre du même siége, nommé Quiétus, assista au concile de Carthage sous saint Cyprien.

BURCHARD ou BOUCHART, évêque de Wormes, né dans la Hesse, province d'Allemagne, de parens nobles, étudia d'abord à Coblentz, puis à l'abbaye de Lobes où il prit l'habit monastique, selon Trithême. Il devint évêque de Wormes en 1006 ou 1008. Il assista au concile de Selingstad en 1022, et mourut au mois d'août 1026, après avoir mené une vie très-édifiante, ne vivant que de pain et d'eau, de légumes et de fruits, passant une partie de la nuit à visiter les pauvres, faisant de longues prières et de grandes aumônes, et célébrant tous les jours la messe. Il fit, avec le secours de Vauthier, évêque de Spire, de Brunechen, prévôt de l'église de Wormes, et surtout d'Olbert, son maître, un recueil de canons distribués par matières, et divisés en vingt livres, intitulé : *Décrets*, dans lequel il a souvent copié et suivi Reginon. Mais il y a ajouté beaucoup de choses, et a fait même plusieurs fautes dans lesquelles Reginon n'était point tombé. Cet ouvrage a été imprimé à Cologne en 1548 ou 1549, in-fol., et à Paris en 1549 ou 1550, in-8°. On trouve à la fin les canons du concile de Selingstadt. Ce recueil de Burchard est fait avec assez d'ordre, mais sans choix. Il est plein d'allégations des fausses Décrétales des papes suivant la coutume de ce temps-là. On a aussi une lettre de Burchard à Alpert, moine de Saint-Symphorien de Metz, qui lui avait dédié son traité de la variété des temps, imprimé dans le premier tome des Écrivains du moyen âge,

par M. Eccard, avec la lettre de cet évêque à Alpert. Les auteurs latins nomment Burchard *Burcardus*, *Bruceadus* et *Brocardus*. (Sigebert, *in Chronic.*, ad an. 1008. Trithême et Bellarmin, *de Script. ecclés.* Dupin, *Biblioth.*, onzième siècle. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. sacrés et ecclésiastiques*, tome 20, pag. 152 et suiv.)

BURCKARD ou BURCHARD (saint), premier évêque de Wirtzbourg en Franconie, était Anglais de naissance. Après avoir passé sa jeunesse dans les monastères où quelques uns croient qu'il fut religieux, les évêques et les abbés l'envoyèrent en Allemagne avec beaucoup d'autres, vers l'an 732, pour travailler avec saint Boniface à la conversion des infidèles de delà le Rhin. Ce saint apôtre ne jugea personne plus capable que Burchard de gouverner le nouveau diocèse de Wirtzbourg, qu'il venait d'ériger en évêché pour la Franconie. Il le sacra lui-même évêque, et donna ainsi à cette Église un pasteur selon le cœur de Dieu, qui n'oublia rien pour sanctifier le troupeau que l'on confiait à ses soins. Il se trouva, dès le commencement de son épiscopat, au concile d'Allemagne assemblé par saint Boniface pour régler les mœurs du clergé, et il assista vers le même temps au sacre de saint Guillebaud, premier évêque d'Eichster. Il leva de terre les reliques de saint Kilien, évêque régionnaire venu d'Irlande, qui avait apporté la foi cinquante ans auparavant à Wirtzbourg, bâtit son église cathédrale sur son tombeau, fit divers établissemens pour des clercs et des religieux ; et après dix ans d'un épiscopat laborieux, il ordonna Megingoz ou Megingaude, disciple de saint Wigbert, évêque de Wirtzbourg, en sa place, et se retira dans la solitude de Hohenbourg, lieu dépendant de son Église, où il finit saintement ses jours dans la compagnie de six ecclésiastiques ou religieux, en 754, selon M. Baillet, ou 793, selon d'autres. Son corps fut transporté dans un monastère qu'il avait bâti autrefois sur le mont de Saint-André. L'église de ce monastère porta depuis le nom de Saint-Burckard, et l'abbaye fut changée l'an 1464 en un collége de chanoines. On fait la fête de saint Burckard le 14 octobre. Sa vie, écrite par un anonyme peu exact qui vivait au dixième siècle, près de deux cent cinquante ans après lui, se trouve au tome quatrième des Leçons antiques de Canisius, et à la première partie du troisième Siècle Bénédictin. Il y en a un autre dans Surius qui est d'Égilward, moine de Saint-Burckard de Wirtzbourg, et qui n'est pas meilleure que la première. (Baillet, 14 octobre.)

BUREAU (ecclésiastique ou diocésain), est une assemblée de personnes ecclésiastiques qui étaient chargées de faire dans chaque diocèse la répartition sur chaque bénéfice du diocèse, de

ce que l'assemblée du clergé avait réglé qu'on leverait pour les décimes et dons gratuits. Ces bureaux étaient ordinairement composés de l'archevêque ou évêque, d'un député du Chapitre de la métropolitaine, d'un ou de deux députés des autres Chapitres, d'un ou de deux députés pour les réguliers, d'un ou de deux députés pour les curés, et quelquefois d'un député pour les abbés et prieurs commendataires. Ces assemblées terminaient les différens qu'il y avait au sujet des décimes et autres impositions du clergé ; mais quand la somme dont il s'agissait était au-dessus de vingt livres, il y avait appel aux Chambres ecclésiastiques. La nomination et l'élection des députés variaient selon les diocèses ; car tantôt elles appartenaient aux seuls évêques, et tantôt aux synodes ou aux Chapitres. En quelques diocèses, comme en celui de Paris, le doyen du Chapitre cathédral était député né de son Chapitre. (L'abbé Dangeau.)

BUREAU (Laurent), religieux de l'Ordre des Carmes, et évêque de Sistéron. Cherchez-le parmi les évêques de cettte ville.

BURETTE, *Urceolus*, petit vaisseau dont on se sert particulièrement pour mettre le vin et l'eau nécessaire pour le sacrifice de la messe. Autrefois, que l'on communiait le clergé et le peuple sous les deux espèces, les burettes étaient beaucoup plus grandes ; et il y a encore aujourd'hui, à Saint-Gatien et à Saint-Martin de Tours, de grandes burettes d'argent de la mesure d'une pinte. (Moléon, *Voyage liturgique*, pag. 116.)

BURGOS, ville d'Espagne, capitale de la Vieille-Castille, comme Tolède l'est de la nouvelle, en latin *Burgi*, anciennement *Bravum* et *Mathurgum*. Elle a son château sur une haute montagne, au bas de laquelle elle est située, au bord de la petite rivière d'Arlançon, à seize lieues de Valladolid, et à trente-cinq de Madrid : elle a été la demeure de quelques Rois qui tenaient leur cour dans ce château, quoiqu'il ne soit pas de grande étendue. Comme il est élevé au-dessus de la montagne, il a la vue sur les environs, et la situation en est très-forte. Le siége épiscopal n'y fut pas mis d'abord, mais dans une ville appelée Oca; laquelle ayant été détruite par les Maures, le siége épiscopal fut transféré à Valpuesta par Alphonse, surnommé le *Catholique*, roi d'Oviédo, qui le dota très-richement pour le dédommager des pertes qu'il avait faites dans sa destruction. Pendant qu'il subsista en cet endroit-là, il fut occupé par cinq évêques de Valpuesta. Il fut transféré à Gamonal, par les soins des infantes dona Urraca et dona Elvire, filles du roi don Ferdinand, surnommé *le Grand*, et Valpuesta ne fut plus qu'une collégiale desservie par quatre dignitaires, par seize chanoines, par dix prébendés, et par divers chapelains. Al-

phonse VI le transféra à Burgos, et donna son palais pour loger l'évêque et le Chapitre, et la chapelle pour servir de cathédrale. Mais comme elle n'était pas assez grande, l'évêque Maurice jeta les premiers fondemens de celle qu'on voit aujourd'hui, en 1221, qui est une des plus magnifiques de la chrétienté. En 1574, le pape Grégoire XIII érigea cette église en métropole, à la prière de Philippe II; et le cardinal dom François Pacheco en fut premier archevêque.

Son Chapitre est composé de dix-huit dignitaires, qui sont le doyen, les archidiacres de Burgos, de Briviesca, de Valpuesta, de Lara, de Trivino et de Paluencucula; le chantre, le trésorier, les abbés de Castrogerix, de Fonsca, de Salas, de Cervatès, de Saint-Quirée, de Saint-Milan, de Gamonal, et le prieur; de quarante-cinq chanoines, dont le Roi est le premier; de vingt prébendiers; de vingt semi-prébendiers; de quarante chapelains; de cinq acolytes; de cinq autres chapelains pour desservir la chapelle des Rois, et trente-trois autres pour faire le service de la chapelle paroissiale; de deux curés et de trois bénéficiers, qui font en tout cent quatre-vingt-onze ministres, dont le Chapitre est le juge sans l'intervention de l'archevêque. Le diocèse s'étendait sur dix-sept cent cinquante-six paroisses, sur soixante-deux abbayes, sur huit archidiaçonés, sur dix-huit collégiales, sur soixante-dix-huit monastères de religieux ou religieuses, et sur divers hôpitaux et ermitages. L'archevêque jouit de quarante mille ducats de revenu, et a pour suffragans les évêques de Pampelune, de Calahorra, de Palencia, et Santander, nouvellement érigé.

Chronologie des évêques et archevêques de Burgos.

1. Bélasius, qui vivait environ l'an 264.

2. Almixus, qui dédia l'église de Sainte-Colome, en 270.

3. Frenimius, souscrit à un écrit dans le royaume de Navarre en 290.

4. Jean, vivait environ l'an 314.

5. Justus, gouvernait cette Église en 329.

6. Astérius, vivait en 352.

7. Théodore, vivait en 356.

8. Armenungus, en 360.

9. Élictorius, souscrit au concile de Tolède et de Sarragosse environ l'an 559.

10. Relinicius, qui assista au concile de Tolède en 1610.

11. Astercorius, souscrit au concile de Tolède en 636.

12. Asurius, souscrit au concile de Tolède en 653.

13. Constantinus, envoya au concile de Tolède en 683.

14. Fréculphus, souscrit au concile de Tolède en 688.

15. Pierre, souscrit au concile de Tolède en 693.

16. Frère Valentin, bénédictin du monastère de Saint-Milan, fonda le couvent de Saint-Michel de Pedroio en 759.

17. Félinus, dédia les églises de Saint-Michel et de Saint-Martin de Tanca en 772.

18. Pascal, abbé de Saint-Milan, et évêque de cette Église en 808.

19. Quintila, vivait en 811.

20. Gutherus, fit une donation aux évêques d'Oviedo Severinus et Adulphus, en 817.

21. Jean, précepteur du roi Alphonse-le-Chaste, fit la dédicace de l'Église d'Oviédo en 832.

22. Ovécus, souscrit dans un privilége de Compostelle en 835, et le vœu du roi dom Ramire.

23. Sanctius, souscrit à un écrit de l'an 863.

24. Almirus, bénédictin, vivait en 866.

25. Gudestius, souscrit à un privilége accordé à Saint-Félix d'Oca en 873.

26. Jean, fit la dédicace de l'Église de Compostelle en 879.

27. Natalis, souscrit à un privilége accordé à Saint-Pierre de Montès par le roi Ordognus, en 898.

28. Vincent, vivait en 903. On le trouve souscrit évêque d'Oca et de Castille.

29. Sébastien, vivait en 904.

30. Médulphus, souscrit en 906.

31. Ansurius, gouverna son Église depuis l'an 924 jusqu'en l'an 925, et mourut à Saint-Étienne de Rivas.

32. Vocencius, vivait en 926.

33. Julianus, en 935.

34. Diègue, se démit de son évêché pour s'en aller au couvent de Valpuesta, en 942.

35. Basile, siégea depuis l'an 942 jusqu'à l'an 960.

36. Sanctius, abbé de Balvanéra et évêque d'Oca, en 962.

37. Pierre, souscrit dans un écrit fait au roi Sanche de Castille, en 972.

38. Murius, souscrit aux dotations du couvent de Saint-Côme et de Saint-Damien, en 978.

39. Sisebutus, abbé de Saint-Millan, évêque d'Oca et prélat vénérable, vivait en 992.

40. Pierre, vivait en 1003.

41. Garcia, en 1009.

42. Blascus, confirma la dotation faite à Ona, en 1010.

43. Julien, souscrit au concile de Saint-Sauveur de Leyde en 1014.

44. Pierre, abbé du monastère de Cardéna, et évêque d'Oca en 1017 jusqu'en 1023.

45. Julien, assista au concile de Pampelune l'an 1024; et à la translation de Saint-Millan en 1030.

46. Gomez, gouvernait son Église en 1040, et il signa évêque de Castille.

Translation de l'Église d'Oca à Burgos.

1. Siméon Ximéno, dernier évêque d'Oca et premier de Burgos, vivait en 1077.

2. Gomez, prit possession de cette Église en 1077, et mourut en 1097, le 6 février.

3. Garcia, Aragonais, mourut en 1113.

4. Paschal, gouverna son Église jusqu'au 14 février 1117.

5. Siméon, siégea jusqu'en 1131.

6. Pierre, mourut en 1143.

7. Victor, siégea jusqu'à l'an 1154.

8. Pierre, mort en 1173.

9. Martin, siégea jusqu'en 1196.

10. Matthieu Reynal, Français de nation, transféré de Cuença à Burgos, où il mourut en 1203.

11. Ferdinand, neveu du roi D. Alphonse VIII, mourut le 4 août 1205.

12. Garcia de Contreras, natif de la ville de Jaën, siégea jusqu'au 18 mai 1211.

13. Jean, mourut sans prendre possession.

14. Maurice, Anglais de nation, accompagna en Espagne la princesse Éléonore, pour son mariage avec le roi Alphonse VIII, qui le nomma à cette Église le 22 juin 1214. On jeta les fondemens de l'église cathédrale sous son épiscopat l'an 1222. Il favorisa beaucoup les religieux de Saint-Dominique et de Saint-François, et fit mettre deux superbes statues de ces Saints aux portes de la cathédrale. Il mourut en odeur de sainteté en 1240.

15. Jean Médina de Torrès, natif de la ville de Soria, d'abord évêque d'Osma, fut transféré à Burgos en 1241, et siégea jusqu'en 1252.

16. Aparitius, siégea jusqu'au 11 août 1263.

17. Matthieu, siégea jusqu'au 17 octobre 1265.

18. Martin Gonzalès de Contreras, gouverna son Église huit ans, et mourut le 2 décembre 1273.

19. Jean Villa-Hoz, mourut en 1275. Le siége vaqua sept ans.

20. Gundisalvus Garcia et Gudiel, natif de Tolède, évêque de Cuença, fut transféré à cette Église, qu'il gouverna onze ans. Il mourut le 5 octobre 1299.

21. Pierre Gutierrez Quyada, transféré de Sabine à Burgos, mort cardinal le 15 août 1307.

22. Gundisalvus Inojosa, ambassadeur à la cour de France, gouverna son Église jusqu'au 3 septembre 1319.

23. Jean Garcia Torrès, mourut le 6 juillet 1333.

24. Jean de Roélès, siégea jusqu'au 5 novembre 1349.

25. Lopez de Fontecha, natif de Carrion, chanoine et archidiacre de Burgos, siégea jusqu'au 10 août 1368.

26. Ferdinand de Vargas, de Madrid, mourut le 6 août 1376.

27. Dominique Arronielo, de Tovalina, élu évêque par compromis, siégea jusqu'au 21 octobre 1385.

28. Jean Garcia Manrique, après avoir gouverné cette Église deux ans, fut transféré à l'archevêché de Compostelle.

29. Gundisalvus de Vargas, de Tolède, évêque de Calahorra, ensuite de Burgos, fut transféré à l'archevêché de Séville en l'an 1392.

30. Jean de Villa-Cruces, évêque de Calahorra, fut transféré à cette Église, et mourut en l'an 1403.

31. Jean Cabeza de Baca, évêque de Cuença, ensuite de Burgos, mort en 1412.

32. Alphonse de Illescas, fut transféré de Zamore à cette Église, et siégea jusqu'en 1414.

33. Paul de Sainte-Marie, de Burgos, docteur de l'Université de Paris, fut transféré de Carthagène à cette Église, où il mourut le 20 août 1433. Il fut inhumé dans le couvent de Saint-Paul, de l'Ordre de Saint-Dominique. On lui attribue divers ouvrages remplis d'une grande érudition.

34. Alphonse de Carthagène, historiographe du Roi, et théologien du concile de Bâle, prit possession de cette Église le 10 octobre 1434, et mourut en odeur de sainteté à Villa-Santino, en revenant de Compostelle, le 23 juillet 1456.

35. Louis Osorio et Acuna, évêque de Ségovie, transféré à cette Église en 1456, mourut regretté du peuple le 4 septembre 1495.

36. Pascal d'Ampudia, de ce village, dans l'évêché de Palence, de l'Ordre de Saint-Dominique, prit possession le 4 février 1497, et mourut à Rome en allant au concile de Latran le 21 juillet 1512. Il fut inhumé dans le couvent de la Minerve.

37. Jean Rodriguez de Fonseca, de Toro, fut transféré de l'évêché de Rosaina à cette Église en 1514, et mourut le 4 novembre 1524.

38. Antoine de Rojas, de Boudillo, dans l'évêché de Palence, premier patriarche des Indes, archevêque de Grenade, prit possession de cette Église le 9 juin 1525, et mourut le 10 juin l'an 1526.

39. Inicus Lopez de Zuniga, de la maison des comtes de Miranda, évêque de Coria, fut transféré à Burgos le 29 juin 1529, et mourut cardinal le 9 juin 1535.

40. Fr. Jean de Tolède, de l'Ordre de Saint-Dominique, et fils des ducs d'Alva, après avoir eu les premiers emplois dans son Ordre, gouverna heureusement l'évêché de Cordoue. Il fut transféré à Burgos le 13 juin 1537, nommé cardinal par le pape Paul III, et transféré à l'archevêché de Compostelle en 1550.

41. François de Mendoza et Bobadilla, de la maison des marquis de Canète, de la ville de Cordoue, évêque de Coria, prit possession de cet évêché le 8 août 1550. Il fut nommé cardinal par le pape Paul III, et mourut le 28 novembre 1566.

Archevêques de Burgos.

1. François Pachéco et Tolède, de Ciudad-Rodrigo, prit possession le 15 octobre 1567. Le pape Grégoire XIII le nomma cardinal et érigea son Église en archevêché le 22 octobre 1574, lui assignant pour suffragans les évêchés de Calahorra, de Palence et de Pampelune. Il mourut le 23 août 1579.

2. Christophe de Véla, d'Avila, docteur et professeur en théologie de l'Université de Salamanque, transféré des îles Canaries à Burgos le 24 novembre 1580; mourut le 21 novembre 1599.

3. Antoine Zapata, de Madrid, chanoine de Tolède, évêque de

Pampelune, prit possession de cette Église le 13 janvier 1601. Il fut nommé cardinal l'an 1604, et abdiqua son archevêché le 24 octobre de la même année.

4. Alphonse Manrique, de Plaisance, chevalier de l'Ordre militaire d'Alcantara, prit possession de cet archevêché le 27 décembre 1604, et mourut dans le village de Castro-Xériz le 27 septembre 1612.

5. Ferdinand d'Acevédo, d'Ornayo, de la juridiction de Trasmiora, dans ce diocèse, évêque d'Osma, fut transféré à Burgos le 10 août 1613, et mourut le 2 février 1629, regretté des pauvres.

6. Fr. Joseph Gonzalez, du village de Villa-Diezma, dans l'évêché de Palence, prit l'habit de l'Ordre de Saint-Dominique au couvent de Saint-Paul de Valladolid, où il professa la théologie avec une grande réputation de vertu et de science. Il fut prédicateur et confesseur du roi Philippe III qui le nomma évêque de Palence, ensuite de Pampelune, de Compostelle, et enfin de Burgos, dont il prit possession le 4 décembre 1630, et mourut le 28 mars 1631 en odeur de sainteté.

7. Ferdinand d'Andrade et Soto-Major, de Villa-Garcia, dans la Galice, évêque de Pampelune, fut transféré à Burgos le 16 avril 1632, et ensuite à Siguença le 20 novembre 1640.

8. François Manso et Zuniga, du village de Canas, évêché de Calahorra, fut nommé archevêque de Mexique, et après de Murcie, et prit possession de Burgos le 13 avril 1641, étant comte de Hervias, et vicomte de Negueruela. Il mourut dans cette ville de Burgos le 27 décembre 1655.

9. Jean Perez Delgado, évêque de Salamanque, prit possession de Burgos le 26 mai 1657, et mourut à Salamanque le 18 juillet de la même année.

10. Antoine Payno, de Médina de Rio-Seco, dans l'évêché de Zamore, nommé à cette Église le 31 mai 1658, transféré à Séville le 10 juillet 1663.

11. Diègue de Texada et Guardia, du village de Galiléa, évêché de Calahorra, évêque de Pampelune, prit possession de cette Église le 11 août 1664, et mourut dans le village de Corera le 13 juillet de la même année.

12. Henri de Péralte et Cardena, de Médina de Rio-Seco, et de la très-illustre maison des rois de Navarre, évêque de Palence, fut transféré à cette Église le 22 août 1665. Il mourut le 20 novembre 1679.

13. Jean de Isla, du village de Isla, dans cet évêché, fut d'abord évêque de Cadix, et prit possession de Burgos le 28 décembre 1680. Il mourut le 16 septembre 1701.

14. François de Borgia, évêque de Calahorra, et cardinal, fut transféré à cette Église le 3 d'avril 1702, et mourut la même année sans avoir pris possession.

15. Ferdinand-Emmanuel de Messia, de la ville de Cordoue, évêque de Zamore, prit possession de Burgos le 17 mars 1703,

et mourut le 15 septembre 1704.

16. Emmanuel-François Navarrète, du village de Ciego, dans l'évêché de Calahorra, fut transféré de Mondonedo à Burgos le 28 juin 1705, et mourut le 11 août 1723.

17. Luc de Concjéro et Molino, de Cacerès, d'abord évêque des Canaries, prit possession de cet archevêché le 9 septembre 1724, et gouverna son Église jusqu'au 22 mars 1728.

18. Emmanuel Samaniego et Jaca, de la ville de Logrono, évêché de Calahorra, d'abord archevêque de Tarragone, prit possession de cette Église le 11 novembre 1728, et abdiqua le 26 juin 1741.

19. Diègue-Philippe Perea et Magdaleno, du village d'Orgaz, dans l'archevêché de Tolède, fut transféré d'Almeria à Burgos le 30 août 1741, et mourut le 26 février 1744.

20. Piètre de la Quadra et Achiga, du village de Somorrostro, dans la province de Biscaye, évêque d'Osma, prit possession de cet archevêché le 23 d'octobre 1744, et mourut le 9 septembre 1750.

21. Jean-François Guillen, de Sarragosse, évêque des Canaries, fut transféré à Burgos le 16 juillet 1751. Il mourut le 7 avril 1757. L'évêché de Santander fut érigé sous cet évêque dans la partie septentrionale le 13 décembre 1754, par Benoît XIV, qui nomma pour évêque l'abbé de Santander, François Xavier d'Arriaza, natif de Madrid. Il prit possession de son évêché le 30 novembre 1755.

22. Onéfimus de Salamanca et Zaldivar, de Briviesca, après avoir rempli divers emplois avec beaucoup d'honneur, fut nommé à l'archevêché de Grenade, et transféré à Burgos le 9 mars 1758. Il gouverna son Église avec un zèle et une sollicitude qui le firent aimer de tout son diocèse. (*Mémoires* fournis par le père Diègue Cantabrana, dominicain du couvent de Saint-Paul de Burgos, qui l'a tiré des archives de cette Église, du consentement de son illustre et vénérable Chapitre.)

Conciles de Burgos.

Le premier se tint l'an 1076; l'on y fit prendre aux Goths les rits et les cérémonies de l'Église romaine (*Gall. christ.*, tom. 6, pag. 44.) Il y en a qui mettent ce concile à l'an 1080.

Le second, l'an 1236, sur le même sujet, et pour réconcilier les rois de Navarre et de Castille. (Pagi.)

Le troisième, l'an 1379, sur le schisme. (Aguirre, tom. 3.)

Le quatrième, l'an 1499.

BURGOS (Antoine), jurisconsulte espagnol, natif de Salamanque, enseigna vingt ans à Bologne en Italie, dans le collége de Saint-Clément des Espagnols. Le pape Léon X l'appela à Rome, et lui donna une charge dans la signature qu'on appelle *de Grâce*. Antoine l'exerça assez

long-temps, et mourut le 10 décembre 1525, âgé de soixante-dix ans. Il a écrit sur divers chapitres des Décrétales. (Nicolas Antonio, *Biblioth. hispan.*)

BURGOS (Jean-Baptiste), religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, né à Valence en Espagne, fut provincial de sa province, et assista au concile de Trente, où il prononça, le troisième dimanche de l'avent de l'an 1562, un excellent discours sur les quatre moyens d'extirper les hérésies. Ce discours a été imprimé. Jean-Baptiste Burgos enseigna depuis à Valence, et y mourut après l'an 1573. (Nicolas Antonio, ibid.)

BURIDAN (Jean-Baptiste), né à Guise en Picardie, étudia le Droit en Allemagne, et s'établit à Reims, où il fut professeur de Droit et avocat. Il donna, en 1631, un Commentaire in-4° sur la coutume générale de Vermandois, et sur les coutumes particulières de Ribemont, de Saint-Quentin, de Noyon et de Coucy. C'est le premier qui ait paru sur cette coutume. On a aussi de lui un Commentaire sur la conduite de Reims, qui ne fut imprimé qu'en 1663, trente ans après la mort de l'auteur, arrivée en 1633. *Voyez* ce qui est dit de lui dans la préface de son Commentaire sur la coutume de Vermandois, édition de 1728, et la préface mise par son fils en tête de son Commentaire posthume sur la coutume de Reims.

BURIGNY, associé de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a donné l'Histoire des révolutions de l'empire de Constantinople, depuis sa fondation, 1750. La théologie païenne, in-12, 2 vol., 1754. Un traité de l'Autorité des papes. Une histoire générale de Sicile. Un traité de l'Abstinence. La Vie de Grotius et celle d'Erasme, etc.

BURITA, siége épiscopal de la province proconsulaire en Afrique, sous la métropole de Carthage, dont il est fait mention dans sa conférence de Carthage (chap. 133). Il y avait un évêque nommé Faceste.

BURLUGAY (Jean), prêtre, docteur en théologie de la maison de Navarre, né à Paris le 3 octobre 1624, fut supérieur du séminaire de Sens, et ensuite théologal sous Louis-Henri de Gondrin, archevêque de cette ville. Il mourut le 17 janvier 1702, âgé de soixante-dix-huit ans. C'est à lui que l'on est redevable du bréviaire de Sens, donné en 1702. Il a aussi aidé M. de Tillemont dans la composition de ses Mémoires pour l'histoire ecclésiastique. On lui doit encore la lettre historique sur la mort de M. Claude de Sainte-Marthe, datée du 11 décembre 1690, et adressé à dom Claude Lancelot. (*Mém. du temps.*)

BURMAN (François), ministre de l'Église prétendue réformée, professeur de théologie à Utrecht, naquit à Leyde en 1628, et mourut le 10 novembre 1679, après avoir publié divers ouvrages, savoir : 1° des Commentaires sur plusieurs livres de l'Écriture,

en flamand et en allemand. 2° Un abrégé de Théologie, en latin. 3° *De Moralitate sabbati hebdomadalis dissertatio.* 4° *Narratio de controversiis nuperiùs in Academia ultrajectina motis, et depulsio eorum quæ contrà objecta fuerunt, in quibus præcipuè de natura mentis humanæ, et congenitæ vitiositatis in infantibus agitur.* 5° *Exercitationes academicæ.* 6° *Tractatus de passione Christi, cui accedit sermo inauguralis de doctrina christiana Ecclesiæ*, etc. Tous ses discours académiques ont été recueillis et imprimés avec le discours de Grævius *sur la mort*, à Utrecht, en 1700, in-4°. (*Voyez* le *Trajectum eruditum*, de Gaspard Burman.)

BURMAN (François), fils du précédent, né à Utrecht en 1671, et non à Leyde, comme le dit le P. Le Long, fut chargé, en 1715, d'enseigner la théologie à Utrecht, et remplit ce poste jusqu'en 1719 qu'il mourut, à l'âge de quarante huit ans. On a de lui, entre autres ouvrages: 1° *Theologus, sive de iis quæ ad verum et consummatum Theologum requiruntur, oratio*, à Utrecht, 1715, in-4°. 2° *De Persecutione Diocletiani, ejusque exitu gloriosissimo, oratio*, à Utrecht, 1719, in-4°. Diverses dissertations sur la poésie sacrée, in-4°, en latin. (*Voyez* le *Trajectum eruditum*, de Gaspard Burman.)

BURNET (Gilbert), évêque de Salisbury, naquit à Edimbourg le 13 septembre 1643, d'une famille noble et ancienne. Il voyagea en Angleterre, en Hollande et en France, où il se fit estimer des savans. A son retour, on lui donna à gouverner l'Église de Salton; et en 1669, il fut fait professeur de théologie à Glascow. En 1672, il se maria à Marguerite Kennedy, fille du comte de Cassilis; et en 1689, il eut l'évêché de Salisbury, où il établit une école et un séminaire. Il fut ensuite précepteur du duc de Glocester, et mourut le 17 mai 1715, ou le 17 mars 1714, selon le journal étranger. Il avait été du conseil du prince d'Orange, contre le roi Jacques et la religion catholique. On a de lui un grand nombre d'ouvrages en anglais. Les principaux sont: 1° Dialogue entre un conformiste et non-conformiste, en 1669. 2° Défense de la constitution et des lois d'Écosse, en 1673. 3° Le Mystère d'iniquité dévoilé, en 1673. 4° Examen d'un traité sur la vérité de la Religion, en 1674. 5° Recueil de Sermons et autres petits écrits, depuis 1678 jusqu'en 1706, in-8°, 3 volumes. 6° Histoire de la réformation de l'Église d'Angleterre, en 2 volumes in-folio qui ont paru séparément. Le docteur Loyd, depuis évêque de Vorcester, et le docteur Tillotson ont eu part à cet ouvrage, où il y a beaucoup d'emportement contre l'Église romaine. Elle a été traduite en latin et imprimée in-fol. à Genève, en 1686 et 1689. Rosemond la traduisit en français, et cette traduction a été impri-

mée plusieurs fois. 7° Abrégé de l'Histoire de la réforme. 8° Examen des Méthodes du clergé de France pour la conversion des hérétiques, en 1682. 9° Histoire des droits des princes touchant la disposition des bénéfices, etc., en 1682. 10° Critique de l'Histoire des révolutions d'Angleterre en matière de religion, par Varillas, in-8°, 1686. 11° Défense de cette critique, en 1687. 12° Continuation de cette critique, en 1687. 13° Lettre à M. Thevenot sur l'Histoire du divorce de Henri VIII, par M. l'abbé Le Grand, en 1688. 14° Trois lettres contenant l'Histoire de Molinos et des Quiétistes, Cologne, 1688, in-12. 15° Critique de l'Histoire des variations, en 1689. 16° Le Soin pastoral, en 1692 et 1713. 17° Remarque sur un livre intitulé, *Observations sur le docteur Burnet et le docteur Tillotson*, etc., en 1696. 18° Exposition du Catéchisme de l'Église anglicane, 1710. 19° Sermons prêchés en différentes occasions, avec un Essai pour un livre d'Homélies, etc., en 1714. 20° La nature et l'excellence de la religion chrétienne, avec quelques autres pièces, en 1722. 21° L'Histoire de son temps, en 1724, in-folio. On n'a encore donné que le premier volume, qui a été traduit deux fois en français, et imprimé sous le titre de *Mémoire pour servir à l'Histoire de la Grande-Bretagne*, sous les règnes de Charles II et de Jacques II. On remarque dans tous les ouvrages de M. Burnet le caractère aigre d'un homme qui avait plus de réputation que de sincérité et de véritable savoir.

BURNET (Thomas), savant écrivain du dix-septième siècle, né en Écosse, mais élevé à Cambridge, sous la conduite de Jean Tillotson, fut maître de l'hôpital de Sutton à Londres, et entra dans le clergé. Il était fort versé dans la théologie des juifs et des païens, dans la philosophie des Grecs, dans l'Histoire sainte et dans les antiquités. Il mourut le 7 septembre 1715. Ses ouvrages sont : 1° *Telluris theoria sacra*, in-4°, 1681, à Londres, à Amsterdam, à Francfort et à Hambourg. Cet ouvrage fut universellement applaudi pour la pureté du style, mais justement censuré à cause du système singulier qu'il renferme sur la création du monde et sur la manière dont la terre était avant le déluge. Erasme Waren l'attaqua dans sa *Geologia*. Burnet y répondit par un écrit intitulé : *Responsio ad objectiones Erasmi Waren*. 2° *Archæologia philosophica, sive doctrina antiqua de rerum originibus*, à Londres, 1692, in-4°. Cet ouvrage ne se trouve pas moins répréhensible que le premier. L'auteur a la témérité de réduire en simple parabole le récit de l'Histoire sacrée, et de prétendre que le langage du serpent, l'arbre défendu et les discours d'Ève sont des voiles sous lesquels Moïse a caché la manière dont nos premiers pères déchurent de leur

innocence. Ces impiétés furent vivement relevées, et l'auteur en prit la défense dans deux lettres où il avance de nouveaux paradoxes. Après la mort de Burnet, on a publié deux ouvrages latins de lui; l'un, *de Fide et officiis Christianorum liber*, in-8°, 1727; l'autre, *de Statu mortuorum resurgentium, liber*, in-8°, 1726. Ce sont encore deux productions impies. Le savant Louis Antoine Muratori a réfuté la dernière dans un écrit imprimé à Vérone en 1734, in-4°, sous ce titre : *de Paradiso regnique cœlestis gloria, non expectata corporum resurrectione, justis à Deo collata, adversùs Thomæ Burneti, Britanni librum de statu mortuorum*. (Armand de La Chapelle, *Biblioth. anglaise*, t. 15, art. 4 et 5, *Nova litteraria germanic.*, 1715.)

BURONZO DEL SIGNORE (Charles-Louis), archevêque de Turin, naquit à Verceil le 23 octobre 1751, d'une ancienne et illustre famille du Piémont. Il fut mis jeune au collége des nobles de cette ville pour y faire ses premières études, dans lesquelles il se distingua d'une manière particulière. Se destinant à l'Église, il s'appliqua à la théologie et au Droit canonique et civil, sans négliger la littérature qui lui servait à se délasser de travaux plus sérieux. Dès l'âge de dix-neuf ans, il avait été reçu docteur en Droit, et avait déjà acquis un grand fonds d'érudition. A vingt ans, il fut nommé à un canonicat de Verceil, et pourvu peu de temps après de la dignité de grand-chantre, l'une des premières du Chapitre. Choisi ensuite pour vicaire-général par les cardinaux Costa et Mariana qui se succédèrent sur le siége de Verceil, il fit preuve de capacité dans le gouvernement du diocèse. Son mérite et sa naissance l'appelaient à des places plus importantes : il fut nommé à l'évêché d'Acqui en 1784, transféré en 1791 à celui de Novarre, et enfin, en 1797 à l'archevêché de Turin. Le roi de Sardaigne, presque en même temps, le fit son grand-aumônier, et le décora du grand Ordre de l'Annonciade. Le Piémont et même toute l'Italie se trouvaient alors dans des circonstances fort critiques. En 1798, les Français en révolution, après avoir tenu garnison à Turin, s'étaient emparés de cette ville. L'archevêque de Turin, au milieu des difficultés qu'entraînait cette situation des choses, se comporta avec dignité, délicatesse et droiture, et eut la satisfaction de voir sa conduite approuvée par son souverain et par le chef de l'Église, qui lui-même alors était l'objet d'une indigne et cruelle persécution. Buronzo donna sa démission de l'archevêché de Turin en 1805, sous le gouvernement de Napoléon, et se retira à Verceil, où il mourut le 22 octobre de l'année suivante. Nous avons de lui : *Actonis S. Vercellensis ecclesiæ episcopi opera ad autographi Vercellensis fidem, nunc primùm exacta ; præfatione et*

commentariis illustrata à D. C. Burontio del Signore, ejusdem Ecclesiæ canonico et cantore majore, Verceil, 1768, in-fol. Ce volume renferme le Commentaire d'Acton sur les Épîtres de saint Paul, deux Sermons, les Capitulaires, les Lettres pastorales, et la première section du traité *de Pressuris ecclesiasticis*. Les écrits d'Acton demeurèrent long-temps inconnus. Ce fut dom Jean Bona, religieux feuillant, général de cet Ordre et depuis cardinal, qui le premier les tira de l'oubli. Malheureusement, le manuscrit étant fort défectueux et usé par le temps, on n'avait pu le lire dans plusieurs endroits; ce qui avait occasioné plusieurs lacunes dans la copie. On avait espéré pouvoir trouver un exemplaire plus complet dans les archives de l'Église de Verceil; mais les chanoines n'en avaient pas permis la recherche, même sur les instances de dom Mabillon qui avait visité cette Église. Buronza, qui en était chanoine et dignitaire, ne pouvait éprouver les mêmes difficultés. Jaloux de rendre aux Lettres ce service, qui d'ailleurs devait contribuer à l'illustration de l'Église de Verceil, il en fouilla le chartrier avec soin. Ses recherches furent long-temps infructueuses. Enfin, sa persévérance fut couronnée, et le manuscrit, d'autant plus précieux qu'il était de la main d'Acton, s'offrit à ses yeux. Ce qu'il en a publié ne contient pas néanmoins tous les écrits de ce saint évêque. Il devait y en avoir un deuxième volume, dont la matière eût été la deuxième et troisième section du traité *de Prèssuris*, des Lettres, le *Polypticon*, ou *Perpendiculum*, etc. Buronzo, éloigné de Verceil, lorsqu'il fut promu à l'épiscopat, et obligé, à raison de ses nouvelles dignités, de s'occuper de beaucoup d'autres affaires, ne trouva point le temps de le mettre au jour.

BURRIEL (André-Marc), jésuite, né dans ce siècle, au bourg de Buénache, diocèse de Cuença en Espagne, d'une ancienne famille qui possède depuis long-temps les emplois les plus distingués de la judicature, montra dès ses plus tendres annnées un génie propre à toutes les sciences. Il entra dans la compagnie de Jésus à l'âge de quinze ans, y fit ses études avec un éclat extraordinaire, et enseigna la philosophie dans l'Université d'Alcala avec un applaudissement général. Il était destiné à enseigner la théologie; mais la délicatesse de sa santé, encore affaiblie par une application continuelle, s'opposant à cette destination, il tourna ses vues vers la géographie, l'histoire, le Droit civil et canon, les langues vivantes, les antiquités, et réussit parfaitement dans toutes ces sciences. Madrid, qui lui est redevable de l'établissement de la Société des antiquaires, et qui le regarde comme son oracle, ne l'eût pas possédé long-temps, si l'autorité suprême n'eût mis un frein au zèle qui le portait à aller

exercer dans la Californie ses rares talens pour la chaire. Il n'en avait pas moins pour la composition; mais sa modestie, attentive à les voiler, ne lui a permis de laisser éclore que deux de ses intéressantes productions, parmi plusieurs autres qu'elle tient cachées. La première est une histoire de la Californie, avec des cartes géographiques d'un goût singulier, trois volumes in-4°. La seconde est un traité *de Ponderibus et mensuris*. Ces ouvrages, qui ont enlevé les suffrages des savans, ont été célébrés par le *Journal de Trévoux*. M. l'abbé Giron, Espagnol, docteur en Droit civil et canon de l'Université de Paris, protonotaire apostolique, qui nous a fourni ce Mémoire, nous apprend que toute sa nation regarde l'auteur qui en fait le sujet comme un savant du premier ordre, et qu'elle devait attendre de son génie de nouvelles productions qui lui auraient fait honneur.

BURTA (Gabriel de), jeune rhétoricien de treize à quatorze ans, publia à Toulouse, l'an 1677, un livre latin, in-folio, qu'on disait être de sa composition, et qui avait pour titre: *de l'Histoire universelle, tant sacrée que profane*, commençant depuis la naissance de Jésus-Christ, et continuant sur la suite des papes, des empereurs d'occident et d'orient, et des rois de France; mais on n'a point ouï parler depuis de cet auteur. (Baillet, *Enfans devenus célèbres par leurs études*, p. 363.)

BUS (César de). *Voyez* César de Bus.

BUSCH (Jean), au commencement du quinzième siècle, se fit chanoine régulier de Windesem à Zwol dans l'Ower-Issel. Nous avons de lui la Chronique de Windesem, divisée en deux livres, par les soins de Rosweide, qui la fit imprimer à Anvers en 1621, avec une lettre que Trithême lui attribue, touchant les exercices spirituels sur la vie et la passion de Jésus-Christ, qui est l'ouvrage de Jean de Huesden, prieur de Windesem, rempli de maximes et de pensées spirituelles. Jean Busch est mort vers l'an 1470. (Trithême. Dupin, *Biblioth. ecclés.*, quinzième siècle.)

BUSÉE (Jean), jésuite, natif de Nimègue dans le duché de Gueldre, entra dans la société en 1563. Il fit son cours de théologie à Rome, et à son retour il fut employé ou à expliquer l'Écriture, ou à professer la théologie morale, ou à composer quelques ouvrages, jusqu'à sa mort arrivée à Mayence le 30 mai 1611, à l'âge de soixante-quatre ans, dont il en avait passé quarante-huit parmi les jésuites. On a de lui: 1° De très-bonnes méditations, souvent imprimées. 2° *Disputatio theologica de jejunio*. 3° *De persona Christi*. 4° *Apologia pro kalendario gregoriano*, etc. 5° De nouvelles éditions des Œuvres de Pierre de Blois, et d'Anastase le *Bibliothécaire*, de Luitprand,

d'Abbon de Fleury, d'Hincmar de Reims, de Trithême, etc.

Le père Busée avait deux frères, qui tous deux ont écrit : l'un nommé Pierre Busée, qui fut aussi jésuite ; et l'autre Gérard Busée, docteur de Louvain. On a de ce dernier un catéchisme et une réponse si forte à Illyricus, touchant la communion sous les deux espèces, qu'on dit que les protestans en achetèrent tous les exemplaires, pour en faire perdre la mémoire. (Ribadeneira et Alegambe, *Biblioth. Script. societ. Jesu.* Valère-André, *Biblioth. belg.*, etc.)

BUSENBAUM (Herman), jésuite, né à Nottel en Westphalie, en 1600, fut recteur des colléges de Hildesdeim et de Munster. Il mourut en 1668. Il est auteur de quelques ouvrages, entre autres d'une somme abrégée de Cas de conscience, sous le titre de *Medulla theologiæ moralis*. Ce livre n'était d'abord qu'un in-12, mais le père Lacroix, autre jésuite, l'ayant beaucoup augmenté, il en fit deux volumes in-folio. Le père Collendall, aussi jésuite, y fit encore des augmentations considérables, et il a été imprimé plus de cinquante fois. La dernière édition est de 1757. Le titre porte qu'il a été revu et corrigé avec soin par un jésuite : *Diligenter recognita et emendata ab uno ejusdem societatis Jesu Sacerdote theologo*. Cependant, malgré cette révision et ces corrections, il a été condamné au feu, en 1757 et 1758, par les parlemens de Toulouse, Paris et Rennes, comme contenant des « propositions scandaleuses, détestables, contraires aux lois divines et humaines, tendantes à la subversion des États, et capables d'induire les sujets à attenter sur la personne sacrée de leur Roi. » Il est vrai que les jésuites des trois ressorts furent obligés de désavouer l'abominable doctrine de leurs confrères sur l'homicide, le parricide et le régicide ; mais tandis qu'ils la désavouaient, le père Zaccaria, jésuite et journaliste de Modène, annonçait que ces désaveux étaient sans conséquence.

BUSENELLI (le père Pierre C. R.), professeur de Droit canon dans l'Université de Padoue, auteur d'un grand nombre de dissertations séparées, et entre autres de la suivante : *Petri Busenelli C. R. in gymnasio Patavino publ. Jur. can. Prof. de ecclesiastica jurisdictione habita in solemni studiorum instauratione;* Patavii, 1757, in-8°.

BUSIRIS, ville épiscopale de la seconde Égypte et du patriarchat d'Alexandrie. Elle est fort ancienne, selon Hérodote, et les Égyptiens s'y assemblaient tous les ans à l'honneur d'Isis, qui y avait un grand temple. Il ajoute qu'elle était située dans le milieu du Delta. Ce fut là que Démétrius Phaleréus fut envoyé en exil par Ptolomée Philadelphe, et où ce philosophe mourut. L'une et l'autre notice en fait mention, et on l'appelle aujour-

d'hui *Busir*. Il paraît qu'elle était dans la province où est aujourd'hui le royaume de Tripoli. (*Voy.* saint Athan., *Vie de saint Ant.*, et l'action première du concile de Chalcédoine.)

Evêques de Busiris.

1. Herméon Melecten. (*Breviar. Meletii.*)

2. Athanase, consentit à tout ce que fit Dioscore au second concile d'Éphèse, et se rétracta au concile de Chalcédoine.

3. Jacques, jacobite, en 737, (*Hist. part. Alex.*, pag. 207.)

4. Pierre, jacobite, en 746. (Ibid., p. 227.)

5. Sévère, jacobite, vers l'onzième siècle. (Ibid., p. 380.)

6. Chail, jacobite, assista à l'assemblée des évêques qui se tint à Misra au sujet de la mauvaise conduite de quelques amis et domestiques du patriarche Cyrille. (Ibid., p. 458.)

7. Molina, jacobite, siégeait lorsque le patriarche Jean mourut. (Ibid., p. 569.)

BUSIUS (Paul), jurisconsulte, natif de Zwol dans l'Ower-Issel, a enseigné le Droit, et publié divers ouvrages. *De Republica. De Officio judicis. Subtilitatum juris*, lib. 7, etc. (Melchior Adam, *in vit. juris. Germ.*)

BUSLACÈNE, siége épiscopal d'Afrique, dont la province n'est pas connue. Son évêque assista à la conférence de Carthage et au concile de cette ville, sous saint Cyprien. Il se nommait Félix.

BUSSERO (Joseph-Louis), pieux et savant religieux de l'Ordre des Carmes déchaussés, né à Milan en 1659, mourut à Crémone en 1724. On a de lui : *Lector biblicus, sive Bibliæ sacræ antilogiæ ad concordiam redactæ juxta mentem doctoris Angelici*; Cremonæ, 1725, in-fol. Le second volume de cet ouvrage n'est pas encore imprimé; on le garde manuscrit chez les carmes de Crémone. Le père Busser a donné encore, *Discorsi sacri*, à Modène, 1693, in-4°. (*Bibl. script. Mediolan.*)

BUSSIÈRE (La), *Buxeria*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse d'Autun, était située sur la rivière de l'Ousche, et fondée en 1130 ou 1131, par Garnier de Sombernon. Pierre, archevêque de Tarantaise, consacra l'église de la Bussière le 10 septembre 1172, et le pape Nicolas IV en confirma tous les priviléges en 1290. (*Gall. christ.*, tom. 4, col. 495.)

BUSSIÈRES (Jean), jésuite, né en 1607, à Villefranche, capitale du Beaujolais, et mort le 26 octobre 1678, a donné une Histoire de France, imprimée à Lyon en 1671, en deux volumes in-4°, et un petit abrégé de l'Histoire universelle, en latin, intitulé : *Flosculi historiarum*, qu'il a lui-même traduit en français, sous le titre de *Parterre historique*. On a aussi du même auteur plusieurs autres pièces en prose et en vers. (Auberi, dans son *Histoire des Cardinaux*. Ciaconius. Onuphre, etc.

BUSTOS et VIANA (Louis-François), né à Grenade l'an 1690, entra à l'âge de douze ans dans le collége Dionysien du sacré Mont, et s'adonna à l'étude des belles-lettres, de la théologie et du Droit canon. Après avoir enseigné publiquement la philosophie dans son collége, dom Martin Ascargosta, archevêque de Grenade, le choisit pour son théologien; et le cardinal Belluga, alors évêque de Carthagène, le prit ensuite pour son secrétaire, son examinateur synodal, et l'établit coadjuteur de la nouvelle congrégation de saint Philippe de Néri. Ayaut refusé d'accompagner le cardinal Belluga dans le voyage qu'il fit à Rome, dom Rodriguès Martin, évêque de Jaën, le nomma visiteur des couvens de religieuses qui étaient sous sa juridiction, et l'associa à la fondation du séminaire de la congrégation de Saint-Philippe de Néri de sa ville, et l'institua examinateur synodal. Devenu chanoine du sacré Mont, il s'appliqua avec tant de succès à l'histoire ecclésiastique, que l'Académie royale de Portugal le proposait comme un des plus versés dans ce genre d'étude. Il fut nommé grand-archiviste, reçu de l'Académie royale de Madrid, choisi par l'archevêque de Grenade pour son examinateur synodal et son consulteur. Enfin, le roi très-catholique Ferdinand VI le nomma l'an 1756 historiographe pour les nouvelles découvertes de la ville de Grenade, et la même année l'Université l'institua son doyen. Sa profonde érudition lui a mérité, tant de la part des étrangers que de sa nation, les plus pompeux éloges, et l'ont fait appeler le *coryphée de la littérature espagnole, et le prince de l'histoire ecclésiastique*. Ses ouvrages sont: 1° Une dissertation sur l'arrivée de saint Jacques-le-Majeur dans le royaume d'Espagne. 2° Une dissertation en latin pour l'intelligence de la bulle du pape Innocent XI contre Papebroc et ses partisans qui s'étaient inscrits en faux contre les nouvelles découvertes de Grenade. 3° Un catalogue de tous les évêques, des Ordres religieux, des grands colléges, des inquisiteurs généraux et de tous les grands d'Espagne. 4° Un détail circonstancié de toutes les méprises des auteurs jusqu'à présent sur l'histoire du Mont sacré. 5° Différentes dissertations sur l'authenticité de la sainte Véronique de Jaën. 8° Une apologie de l'apparition de la sainte Vierge de Saragosse. 7° Une liturgie espagnole. 6° Une dissertation sur le martyre de saint Jacques-le-Majeur. 9° Une critique sur presque tous les auteurs ecclésiastiques. 10° Une démonstration des Antiquités de la ville de Grenade, appelée en espagnol *Alcasava*. (*Mémoires* fournis par M. l'abbé Giron, Espagnol, docteur en Droit civil et canon de l'Université de Paris, et protonotaire apostolique.)

BUTHROTE, péninsule aux environs de Corcyre; c'est aussi

une ville épiscopale de la province de l'ancienne Épire, au diocèse de l'Illyrie orientale, située sur le golfe et à l'entrée du port Pélos, dit Strabon, qui l'appelle aussi colonie romaine. Des médailles qu'on a trouvées semblent marquer que cette colonie y fut établie sous l'empire d'Auguste. La notice de l'empereur Léon en fait un évêché sous Lépante.

Évêques de Buthrote.

1. Étienne, souscrivit à la lettre synodale de sa province à l'empereur Léon.

2. Matthieu, signa la relation du synode de sa province au pape Hormisdas, au sujet de l'ordination de Jean de Nicoplé.

3. Démétrius, en 1229. (Lib. 3, *Jur. græc. rom.*, pag. 233.)

Il y a eu aussi dans cette Église quelques évêques latins.

1. Nicolas, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, qui accompagna Henri VII de Luxembourg, empereur, dans le voyage qu'il fit à Rome pour s'y faire couronner. M. Baluze rapporte la relation de ce voyage d'après un manuscrit de la bibliothèque du Roi, 9,920. Il comprend ce qui s'est passé depuis 1310 jusqu'en 1313. Le révérend père Bremond, général de l'Ordre de Saint-Dominique, croit que ce Nicolas s'appelait de Ligny, et était coadjuteur de Toul. Il siégeait vers l'an 1316.

2. François, nommé par Urbain V, était de l'Ordre des Frères-Mineurs.

3. Lazarin-Antoine, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, succéda, selon le père Échard, à François sur le siége de Buthrote. Mais nous pensons que cet auteur se trompe ici, et que c'est de Bitonto, et non pas de Buthrote qu'il fut évêque; et en effet il ne succéda pas à François, mais à Paul de Alfatasis, comme on peut voir dans la succession chronologique des évêques de Bitonto.

BUTLER (Alban), né à Londres d'honnêtes parens, fit ses études à Douai, au collége des prêtres anglais, où, après avoir embrassé l'état ecclésiastique, il enseigna ensuite les humanités, la philosophie et la théologie. De retour en Angleterre, en 1763, il fut aumônier du duc de Norfolk, premier pair de ce royaume. Quelques années après, il succéda à M. l'abbé Talbot, frère du comte de Schrewsbury, premier comte d'Angleterre, dans la présidence du collége anglais de Saint-Omer, qui lui avait été conférée par le parlement de Paris, à la dissolution de la société des jésuites en France, en 1762. Butler y mourut vers 1782, après avoir joui de la confiance intime de M. de Mont-Louet, évêque de Saint-Omer, de M. Caimo, évêque de Bruges, et de plusieurs autres personnes distinguées. Butler s'est immortalisé par les vies des Pères, des Martyrs et des principaux Saints, avec des notes historiques et critiques, en anglais; ouvrage qui a été traduit libre-

ment par MM. Godescard et Marie; Villefranche, 1763 et années suivantes, 12 vol. grand in-8°, Paris, deuxième édition, corrigée et augmentée par M. Godescard, chanoine de Saint-Honoré, secrétaire de l'archevêque de Paris, 1786, 1788. On en a donné plusieurs depuis, et M. Lebel nous en a publié une en 1820, 14 vol. in-8°. On y trouve pour chaque jour la vie des Saints les plus célèbres; on a profité de plusieurs bons ouvrages qui ont paru depuis quelques années en différentes langues. L'ouvrage français n'est pas une simple traduction, il contient un grand nombre de vies qui ne sont point dans l'original, et beaucoup d'additions fournies par l'auteur anglais, ou qui sont le fruit des recherches des deux traducteurs, principalement de M. l'abbé Godescard. Les modèles de vertu de tous les siècles, de tous les états, de tous les âges y sont présentés avec beaucoup d'intérêt. Les fêtes principales de l'année, instituées pour nous rappeler les différens mystères de la religion, y sont traitées avec la dignité qui convient à ces grands sujets. Partout à l'instruction est jointe une onction qui fait goûter la morale de l'Évangile. Une critique saine, en rejetant ce qu'une crédulité trop grande a fait adopter quelquefois, confirme la foi des fidèles dans ce qu'ils sont obligés de croire. Un grand nombre de notes sur les conciles, les Pères, les auteurs ecclésiastiques, les événemens mêmes de l'histoire profane qui ont rapport aux vies que l'auteur a écrites, donnent à son travail un nouveau mérite.

BUTLER (Guillaume), anglais, mourut en 1410. Il a écrit sur les indulgences et contre la version anglaise de la Bible qu'on avait faite de son temps. (Wading, *in Script. Ord. Min.*, pag. 151.)

BUTRIO (Antoine de), jurisconsulte de Bologne, mort en 1408 ou 1417, a laissé, *Repertorium Juris canonici ac civilis. Commentaria in Decretales et Clementinas*, imprimés à Venise en 1518. (Trithème et Bellarmin, *de Script. eccles.* Bumaldi, *Biblioth. Bononiensis.*)

BUXENTUM, ville de Lucanie, autrefois épiscopale, sur le bord de la mer, dont presque tous les auteurs font mention. Elle a été détruite, et on a bâti sur ses ruines Policastro. Les évêques suivans sont de Buxentum.

1. Rustique, assista au concile de Rome, sous le pape Symmaque, en 501.

2. N... dont saint Grégoire fit visiter l'église par Félix, évêque d'Agropoli.

3. Sabbatius, assista au concile de Rome, sous Martin, en 649.

BUXTORF (Jean), Allemand, né dans la Westphalie, était très-habile dans les langues hébraïque et chaldaïque, qu'il enseigna à Bâle avec grand applaudissement pendant l'espace de

trente-huit ans. Il faisait profession de la doctrine de Calvin, et mourut en 1629, âgé de soixante-cinq ans. Il a publié un grand nombre d'ouvrages excellens. Les principaux sont : *Lexicon chaldaïcum*, *thalmudicum et rabbinicum*, imprimé à Bâle, in-fol., par les soins de son fils, en 1639. Ceux qui veulent lire les rabbins ont absolument besoin de ce dictionnaire. 2° Un petit dictionnaire hébreu et chaldaïque sous le nom de Manuel, composé de mots de la Bible seulement, à Rostock, in-12, 1634. 3° Le trésor de la grammaire hébraïque en quatre volumes in-fol., avec les rabbins, les paraphrases chaldaïques, et la massore, à Bâle, en 1618 et 1619. Il s'est donné la liberté de corriger la ponctuation des paraphrases chaldaïques, suivant l'analogie de la gammaire, et selon ses idées : ce qui fait qu'on lui préféra la deuxième et la troisième édition de la Bible de Bamberg, qui d'ailleurs est plus belle que celle de Buxtorf. 5° Le Tibériade, qui est un commentaire sur la massore, où il traite à fond de cette massore. 6° Une synagogue juive, où il traite de la religion, de la naissance, de la vie, des mœurs, des cérémonies et de la sépulture des Hébreux, mais d'une manière minutieuse, et qui rend les juifs méprisables. Ce traité fut imprimé en allemand à Bâle, en 1603, puis en Hanovre en 1604, sous ce titre latin, *Synagoga judaïca*; ensuite ailleurs. Le petit abrégé de Léon de Modène sur cette matière, qui a été traduite par M. Simon, est beaucoup meilleur. 7° *Bibliotheca rabbinica*, avec un traité *de Abbreviaturis Hebræorum*, dont on a une édition beaucoup augmentée, faite en 1708, in-8°. 8° *Institutio epistolaris hæbraïca*. C'est un recueil de lettres hébraïques pour ceux qui veulent apprendre à écrire en hébreu. 9° Une petite grammaire hébraïque qui est excellente, dont la meilleure édition est celle de Leyde, en 1701, in-8°. *Concordantiæ hæbraïcæ*, que son fils a fait imprimer en 1632, avec des concordances chaldaïques, et une préface qui marque l'usage qu'on doit faire de cet ouvrage, qui a été imprimé à Bâle en 1636. Chrétien Raüe, luthérien allemand, en a donné un abrégé en forme de dictionnaire, imprimé à Berlin en 1677, in-8°, sous le titre de *fons Sion*. On a encore de Buxtorf des préceptes de grammaire ; dispute d'un juif avec un chrétien, touchant le Messie, à Hanovre, 1604 et 1622, in-8°.

BUXTORF (Jean), fils du précédent, professeur des langues orientales à Bâle comme son père, n'était pas moins versé que lui dans la connaissance de la langue hébraïque et chaldaïque, et dans celle des rabbins. Il a donné, entre autres ouvrages, un traité sur la confusion des langues ; un lexicon chaldaïque et syriaque, in-4°, en 1622 ; *Tractatus de punctorum vocalium et*

accentuum in libris veteris-Testamenti, à Bâle, en 1648; *Anticritica, seu vindiciæ veritatis hebraïcæ adversùs Ludovici Capelli criticam, quam vocat sacram*, à Bâle, en 1653, in-4°; *Exercitationes ad historiam veteris et Novi-Testamenti*, in-4°, où il traite de l'arche d'aillance, du feu sacré, de l'urim et du thummim, de la manne, etc.; plusieurs dissertations philologiques et théologiques, imprimées à Bâle en 1707, sur différentes matières qui regardent la langue hébraïque et le rabbinisme; un traité latin imprimé à Bâle en 1652, in-4°, touchant le mariage et le divorce des Hébreux. Jean Buxtorf mourut le 16 août 1664; et Daniel Tossan publia en 1670, à Bâle, son oraison funèbre, qui comprend un abrégé de sa vie, avec les éloges que les savans lui dressèrent; ce que nous avons sous ce titre: *Danielis Tossani oratio de vita et obitu Joannis Buxtorfii, una cum clarorum virorum epicediis*. Plusieurs savans qui louent la littérature rabbinique des deux Buxtorf n'approuvent pas toujours leur jugement. Ils croient que ces auteurs n'ont pas fait le choix des bonnes opinions, donnant trop au rabbinisme; qu'au contraire Louis Cappel, qui savait moins d'hébreu et de judaïsme qu'eux, a composé plusieurs ouvrages sur les mêmes matières, et qui sont plus estimés de tous les habiles gens. Ils ajoutent que dans le livre de Buxtorf le fils contre l'*Arcanum punctuationis* de Cappel, on ne trouve autre chose qu'une vaine éruditiou juive, dont on ne peut rien conclure. Ils louent davantage l'Anti-critique du même Buxtorf, qui mérite, selon eux, d'être lue, principalement dans les endroits où il confère le texte hébreu avec les anciennes versions, et où il examine les diverses leçons qui ont été avancées par Cappel; mais avec tout cela, ils remarquent qu'il y a un grand nombre d'erreurs dans ce livre, que l'auteur n'a pas voulu corriger, parce qu'il a toujours persisté à défendre ses premières opinions. (Moréri, édit. de 1759.)

BUZ (hébr., *méprisé* ou *dépouillé*), fils de Nachor et de Melcha, et frère de Hus. (*Genes.* 22, 21.) Éliu, un des amis de Job, était de la race du Buz, fils de Nachor. L'Écriture l'appelle *Araméen* ou *Syrien*. (Job, 32, 2.) Car Ram est mis pour Aram. Le Le prophète Jérémie menace les Buzites des effets de la colère de Dieu. (*Jérém.* 25, 23.) Leur demeure était dans l'Arabie déserte.

BUZ, fils d'Abdiel, et père de Jeddo, de la tribu de Juda. (1. *Par.* 5, 14.)

BUZ, nom de lieu. (*Jérém.* 25, 23.)

BUZAI, *Buzeyum*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située en Bretagne, au diocèse et à cinq lieues de Nantes, près du bord méridien de la Loire. Conan III, duc de Bretagne, acheva vers l'an 1145 la fondation de cette

abbaye qu'il avait commencée dès l'an 1135, conjointement avec la duchesse Ermengarde, sa mère. Ils y avaient établi quelques religieux de Clairvaux, que saint Bernard leur avait envoyés, et ils leur avaient donné des fonds pour leur subsistance. Mais le duc leur avait ôté depuis une partie de ces revenus. Cette soustraction avait interrompu les bâtimens du monastère, et avait réduit les moines dans une grande pauvreté. Saint Bernard faisant la visite de ses monastères, trouva celui de Buzai dans un état si déplorable, qu'il en fit des reproches très-vifs au duc, et ordonna à ses religieux de retourner à Clairvaux. Le duc ayant reconnu sa faute fit tout ce qu'il put pour empêcher les moines de Buzai d'abandonner cette maison, et leur rendit tout ce qu'il leur avait ôté. Il leur donna même de nouveaux fonds, tant pour continuer leurs bâtimens que pour entretenir un nombre suffisant de religieux. La charte de ce prince n'est point datée; mais elle fut souscrite par plusieurs évêques, entre autres, par Jean de La Grille, élu évêque de Saint-Malo en 1144. (*Histoire de Bretagne*, tom. 1, pag. 98; tom. 2, pag. 139.)

BUZELIN (Jean), jésuite, né à Cambrai, mourut à Lille en 1626, âgé de cinquante-six ans. On a de lui: *Gallo-Flandriæ descriptio. Annales Gallo-Flandriæ*, etc. (Alegambe, *Biblioth. Script. societ. Jesu.*)

BUZI (hébr., de même que *Buz*), prêtre et père du prophète Ézéchiel. (*Ézéchiel*, 1, 3.)

BUZITES (hébr., de même que *Buz*), peuples. *Voyez* Buz. (*Job*, 32, 2. *Jérém.* 25, 23.)

BYBLOS ou BYBLUS. On la nommait anciennement *Evéa*. Les Arabes l'appellent aujourd'hui *Giblet* ou *Zibellet*. C'est une ville très-ancienne dont l'Écriture fait mention (*Ezechiel*, 27, v. 9); car où on lit dans la Vulgate: *les vieillards de Giblis ont des matelots à votre service*, les Septantes ont traduit: *les vieillards de Byblos*, etc.; et en effet les Arabes prononcent *Giblis*. C'est une ville épiscopale de la première Phénicie au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Tyr, proche la mer. Elle était consacrée à Adonis. Pompée lui rendit la liberté en faisant trancher la tête au tyran qui la gouvernait. Voici ses évêques:

1. Marc, appelé aussi Jean. (*Act. apostol.*, c. 15.) Voyez le *Martyrol. rom.*, 27 septembre.

2. Euthale, qui baptisa sainte Aquiline, martyrisée sous Dioclétien. (*Menol. grec. Martyrol. rom.*, 13 juin.)

3. Basilides, assista au premier concile général de Constantinople.

4. Benet, assista au concile d'Antioche, sous le patriarche Domnus.

5. Aquilin, condamné dans le second concile d'Éphèse, comme s'il avait été Nestorien.

6. Rufin, assista et souscrivit au concile de Chalcédoine.

7. Théodore, au cinquième concile général.

Évêques latins de cette ville.

Après la prise de Tripoli, la ville de Byblos échut en partage au comte Bertramne, et le patriarche d'Antioche y nomma un évêque latin dépendant de son Eglise.

1. H..., en 1130.

2. N..., le 23 décembre 1198. Innocent III lui écrivit.

3. N..., homme ignorant, rebelle à son patriarche, méprisant ses censures, etc. (Raynald, tom. 13, *Annal.* 1243, n. 50.)

4. Garzias de Martinès, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, mort en 1382.

5. Volkere.

6. Jacques Ier de Vesp, dominicain, succéda à Volkere, sous Boniface IX, le 19 janvier 1396.

7. Solkere ou Folkere.

8. Ulric Galgari, de l'Ordre de Saint-Dominique, succéda à Solkere le 8 novembre 1400.

9. Jacques II de La, de Gand, du même Ordre, siégeait en 1422 qu'il mourut, selon le père Échard, tom. 1, *Script. Ord.*, pag. 25, et le père Brémond, *Bullar.*, tom. 2, p. 703.

10. Jacques III de Vesp, du même Ordre, nommé le 23 janvier de la même année, par Martin V. (Tom. 2, *Bull. ff. Præd.*, pag. 704.)

Évêques Maronites.

1. Joseph Ier, souscrivit le 12 juin 1673 au témoignage que le patriarche des Maronites, Étienne d'Édène, rendit à la foi de l'Église romaine, contre les erreurs des calvinistes. (*Perpétuité de la foi*, tom. 3, pag. 721.)

2. Jean, siégeait en 1694.

3. Joseph II, siégeait en 1699, au rapport de M. de la Roque, à la fin de son ouvrage du Mont-Liban. (*Oriens christ.*, tom. 2, pag. 819, tom. 3, pag. 90 et 1178.) *Voyez* BYBLUS.

BYBLUS, ville de Phénicie, fameuse par son attachement au culte d'Adonis, qui fut blessé, dit-on, par un sanglier, au-dessus de Byblos dans le Liban. Le fleuve Adonis descend du Liban, et passe, comme l'on sait, à Byblos. Il se charge en certain temps d'une couleur rouge comme du sang : c'est l'effet d'une certaine terre à travers laquelle il passe, et qu'il entraîne en quantité dans ses débordemens. Ceux de Byblos pleurent alors Adonis ; et feignent que c'est de son sang que le fleuve est rougi. (*Lucian. de Dea Syria.*) Tous les ans, à la fête d'Adonis, les Égyptiens avaient coutume de jeter dans la mer une boîte faite en forme de tête, qu'ils disaient être la tête d'Osiris, et ils y renfermaient une lettre adressée à ceux de Byblos, éloignés de plus de quatre-vingts lieues. Cette boîte, disait-on, se rendait d'elle-même à Byblos au bout de sept jours. Le prophète Isaïe fait peut-être allusion à cette coutume, au chap. 18, v. 1.

BYBLUS ou BYBLOS, nommée en hébreu *Gébal* (*Psalm.*

82, 8.), était au pied du Liban, sur la Méditerranée, presque vis-à-vis le lieu où l'on voit encore aujourd'hui quelques cèdres. Ceux que l'Écriture appelle *Giblis* (3. *Reg.* 5, 18), et dont on loue l'adresse à tailler le bois et à construire des vaisseaux, en étaient les habitans.

BYNÆUS (Antoine), savant théologien protestant, né à Utrecht le 6 août 1654, et mort à Deventer le 8 novembre 1698, étudia l'hébreu, le chaldéen, le syriac, le grec, l'histoire et les antiquités. On a de lui un grand nombre d'ouvrages estimés, qui sont encore manuscrits, excepté ceux-ci : *de calceis Hebræorum; Christus crucifixus; explicatio historiæ Evangelicæ; de Nativitate Christi.*

BYSSE, *Byssus.* Les interprètes de l'Écriture expliquent communément le mot *byssus* par *fin lin.* Il faut qu'il y eût deux sortes de lin, l'un beaucoup plus fin que l'autre, qui était souvent teint en pourpre. Pline assure que le bysse était une espèce de lin très-fin. Pausanias dit la même chose, et il remarque que dans toute la Grèce il ne croissait de bysse qu'en Élide. Philon (Philon, *de Somniis*, pag. 597.) dit que le byssus est un lin le plus pur, le plus beau, le plus blanc, le plus brillant et le plus fort; qu'il n'est point tiré d'une chose mortelle, c'est-à dire, de la laine ou de la peau d'aucun animal, mais de la terre, et devient toujours plus blanc et plus brillant, lorsqu'on le lave comme il faut. Dom Calmet, qui avait dit dans son Commentaire sur l'Exode et sur les Paralipomènes, que le bysse était une espèce de soie qui se trouve à la queue d'un poisson nommé pinna, et qui le tient attaché à la terre par une espèce de houppe qui a la couleur d'une soie jaune et dorée, et dont on faisait autrefois des manteaux précieux pour les rois, dom Calmet doute ensuite de ce sentiment dans la première partie de son supplément à son Dictionnaire de la Bible, parce qu'il a peine à se persuader que du temps de David et de Salomon la soie du poisson pinna eût pu être si fréquente en Palestine.

BYZIA ou BIZIA, ville épiscopale de la province d'Europe, dans le diocèse de Thrace, sous la métropole d'Héraclée, la dernière de toutes les villes de la Thrace Méditerranée, selon Ptolémée, et la troisième d'Europe, selon Hiéracles. Les notices ecclésiastiques en font un archevêché, et dès le cinquième et sixième siècle son évêque prenait le titre d'archevêque, quoiqu'il n'eût point de suffragant. Cet évêque a eu aussi quelquefois soin de l'église d'Arcadiople.

Évêques de Bysia (on dit en français) *Bilsier.*

1. Euprepe, assista au concile d'Ephèse, et y souscrivit.

2. Lucien, tint au concile de Chalcédoine la place de Cyriaque, son métropolitain. Il écri-

vit aussi en particulier à l'empereur Léon, au sujet de la mort de saint Protère d'Alexandrie.

3. Jean Ier, assista à la conférence qui se tint à Constantinople en 533, avec les Sévériens.

4. Théodore Ier, souscrivit aux canons *in Trullo*.

5. N..., hérétique. Saint Maxime, confesseur, étant relégué dans le château de Bilsier, Théodose de Césarée, de Bythinie, l'alla trouver pour disputer avec lui de la foi. L'évêque de Bilsier y était présent, et il fut assez hardi pour arracher au saint homme la tunique dont l'évêque Théodose et le consul de même nom lui avaient fait présent. (*Saint Maxim.*, colloq., *ex Anast.*)

6. Georges, assista et souscrivit au sixième concile général, et aux canons *in Trullo*.

7. Théodore II, au septième concile général.

8. Michel, au huitième concile général.

9. Pierre, au concile de Photius.

10. Léon, en 1082, se trouva à l'assemblée des évêques et des grands de l'Empire, pour renouveler l'ancien décret d'union au sujet des saintes images. C'était sous l'empereur Alix Comnène, et Nicolas le grammairien, patriarche.

11. N..., du nombre des archevêques qui, en 1144, souscrivirent à la déposition du patriarche Cosme, Attique.

12. Théodose III, se trouva au concile assemblé par le patriarche Luc Chrysoberge, contre Sotarich Pant-Eugène, élu patriarche d'Antioche, qui pensait mal sur le sacrifice de Jésus-Christ.

13. Jean II, en 1171, sous le patriarche Anchiale.

14. N..., un de ceux qui souscrivirent la lettre écrite de Constantinople au pape Grégoire X, en conséquence de l'union des deux Églises sous l'empereur Michel Paléologue.

15. N..., Jean Cantacuzène, l. 3, c. 79, rapporte qu'il avait recommandé l'Église de Bilsier à Lazare, patriarche de Jérusalem, parce que l'Évêque de cette ville, qui craignait son arrivée, avait pris la fuite.

16. Néophyte, assista, sous le patriarche Calliste, au concile qui condamna Barlaam et Acyndine en 1351.

17. N..., assista en 1564 au concile que le patriarche Jérémie II, assembla pour abolir la simonie.

18. Daniel, dont le nom est écrit parmi les autres Grecs qui adhérèrent à Étienne Gerlachius German. (Pag. 559, *Turcogrec.*)

19. Damascène, un de ceux qui imposèrent les mains à Laurent, évêque de Cassandre, avec Parthenius Ier, patriarche de Constantinople en 1639.

20. Parthénius, siégeait en 1721. (*Oriens christ.*, tom. I, pag. 1145.)

Cette ville a eu aussi un évêque latin, nommé Baudouin, évêque de Sinigaglia, qu'Ughelle a omis dans le catalogue de ce

siége. On dit qu'il fut transféré à Byzia et honoré du titre d'archevêque ; mais on ne dit point en quelle année ni en quel siècle. (Ibid., tom. 3, pag. 976.)

BZOVIUS, en polonais *Browzki* (Abraham), de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, naquit vers l'an 1567. Son père, Thomas Bzovius, et sa mère, Magdeleine Vesecia, ayant été enlevés par la peste lorsqu'il n'était encore qu'au berceau, sa grand-mère, dame d'une rare piété, et surnommée la *mère des pauvres*, prit soin de son éducation. On l'envoya à Cracovie, où, après ses études finies, il reçut l'habit de Saint-Dominique, et changea son nom de Stanislas qu'on lui avait donné au baptême, en celui d'Abraham qu'on lui donna à sa profession. A peine eut-il achevé ses études de théologie, n'étant encore que diacre, qu'on le destina pour compagnon d'un fameux missionnaire nommé Barthélemi de Prémislau, que le père Échard appelle le Basile de sa nation et de son siècle. Ce fut sous un tel maître que le jeune religieux plein de zèle se forma à la prédication, jusqu'à ce qu'il fut envoyé en Italie par ses supérieurs, où il fit des leçons de philosophie à Milan, et de théologie à Bologne. Étant revenu en Pologne, il y rendit de grands services à sa patrie et à son Ordre, en combattant pour l'Église par ses prédications, ses écrits et ses leçons, et en faisant bâtir divers couvens à ses frères, entre autres celui de Saint-Hyacinthe à Cracovie. Le cardinal Alexandre Montalte, protecteur du royaume de Pologne, ayant fait connaître au pape Paul v les talens de Bzovius, Sa Sainteté l'appela à Rome, lui assigna une pension, et lui donna d'abord un logement au Vatican, qu'il ne quitta que lorsqu'accablé par l'assiduité du travail, il se retira chez ses frères dans le couvent de la Minerve, où il mourut le 31 janvier 1637, âgé de soixante-dix ans. On a de ce laborieux écrivain, 1° un abrégé de l'Histoire ecclésiastique, en deux volumes in-folio, dont le premier est dédié au pape Paul v et le second à Sigismond III, roi de Pologne. 2° La continuation des Annales de Baronius, en neuf volumes in-folio, depuis l'an 1198 jusqu'en 1572. 3° Quatre tomes de Sermons pour tous les dimanches de l'année, pour toutes les principales fêtes, et bien des discours ou des traités à la louange de la sainte Vierge. 4° La vie des Papes en trois volumes in-fol., sous le titre de *Romanus Pontifex seu de præstantia, officio, autoritate, virtutibus, felicitate, rebusque præclarè gestis summorum Pontificum à D. Petro ad Paulum V, commentarius in tres libros divisus*, à Cologne, 1619. 5° La vie de Paul v séparément. 6° *Nomenclator sanctorum professione Medicorum, sive de sanctis Medicis, quorum festivitatem universa colit Ecclesia*, à Rome, 1621, in-12. 7° La vie de saint Hyacinthe, et de plusieurs au-

tres personnages de l'Ordre de Saint-Dominique. 8° La vie de saint Dominique, et les Annales de son Ordre, qui sont demeurées manuscrites, etc. On ne peut disputer à Bzovius le génie, la mémoire, l'érudition, une vaste lecture, une grande connaissance de l'histoire, une plus grande façilité d'écrire, et une application infatigable au travail. Ces qualités ne l'ont pas mis sans doute à l'abri de toute méprise, et il n'était guère possible de les éviter toutes parmi cette multitude de faits dont il a été obligé de parler. Nous ne dissimulerons pas non plus qu'il s'est trop étendu sur l'histoire de son Ordre; mais nous ajouterons aussi que ce défaut mérite peut-être une censure moins sévère; parce qu'ayant commencé ses Annales par le treizième siècle où l'Ordre de Saint-Dominique, nouvellement fondé, avait tant de part à toutes les grandes affaires de la religion, il n'aurait pu que difficilement séparer l'histoire de son Ordre de celle de l'Église. (Louis Jacob, *Biblioth. pontif.* Le Mire, *de Scriptorib. sæculi* 17. Le père Échard, *Script. Ord. Præd.*, tom. 2, pag. 488. Le père Touron, dans ses *Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. 5, pag. 154 et les suiv.)

C.

CAABLES, ès-ordonnances des eaux-et-forêts, sont bois versés et abattus par l'impétuosité des vents. Les bénéficiers ne pouvaient en prendre que pour leur usage, comme usufruitiers: le reste demeurait à l'Église. (De Ferrière, *Dictionn. de Droit.*)

CAATH (hébr., *congrégation;* autrement, *ride, pli*), fils de Lévi, père d'Amram, d'Adar, d'Hébron et d'Oziel, et aïeul de Moïse, naquit, selon la plupart des chronologistes, en la trente-quatrième année, de son père Lévi, c'est-à-dire l'an du monde 2312; et avant Jésus-Christ 1723. Il mourut à l'âge de cent trente-trois ans, en l'année du monde 2445, et avant Jésus-Christ 1590. La famille de Caath fut chargée, dans les marches du désert, de porter l'Arche et les vases sacrés du tabernacle. (*Gen.*, cap. 46, v. 11, *Exod.*, 6, 18. *Num.*, 4, 4.)

CABALE ou CABBALE ou KABBALE. Cabale est un mot hébreu, *cabbalah*, qui signifie tradition, et vient du verbe *kibbel,* qui signifie recevoir par tradition, recevoir de père en fils, et d'âge en âge. Ainsi cabale se prend, 1° pour une opinion, une explication de l'Écriture, une coutume qui s'est transmise de père en fils. C'est proprement la loi orale, ou l'intelligence et l'explication de la loi de Dieu qui ne s'écrivait pas, mais qui s'imprimait dans la mémoire, et que les pères apprenaient à leurs enfans d'âge en âge.

2°. Le mot de cabale se prend le plus ordinairement pour l'art d'interpréter l'Écriture d'une manière abstruse et mystérieuse, en donnant à un mot ou même à chacune des lettres qui le composent des significations singulières; d'où, par différentes combinaisons de ces lettres et de ces mots, l'on tire de l'Écriture plusieurs explications fort différentes de ce qu'elle semble naturellement signifier. Cette cabale, que l'on nomme *cabale artificielle*, pour la distinguer de la première, qui n'est qu'une simple tradition; cette cabale, dis-je, se divise en trois espèces. La première s'appelle *gématrie;* la seconde *notaricon;* la troisième *thémura.* Nous en parlerons sous ces lettres.

3°. Cabale se prend encore, chez les chrétiens, pour l'abus que les magiciens font des passages de l'Écriture, pour les noms, les nombres, les lettres, les figures magiques, et généralement tout ce dont ils se servent dans leurs opérations.

4°. Cabale, se dit aussi de la secte des juifs qui pratique l'art de la cabale. (*Voy.* CABALISTES.)

5°. Cabale, signifie aussi dans quelques auteurs la connaissance des choses qui sont au-dessus des corps célestes et de leurs influences. (*Voyez* Maimonide, dans sa préface sur la *Mischne*. Basnage, *Continuat. de Joseph*, tom. 6, liv. 9, ch. 7.)

CABALISTES ou CABBALISTES. On nomme ainsi les docteurs juifs rabanistes qui emploient l'art de la cabale, c'est-à-dire, l'art ou la science qui renferme, à ce qu'ils prétendent, les mystères de l'ancienne loi, les secrets du nom ineffable de Dieu, les hiérarchies célestes, les sciences des nombres, etc. Les cabalistes divisent leur science en *théologique* ou *spéculative*, et en *pratique*, qui consiste dans les talismans et dans la connaissance des astres. Selon eux, il n'y a pas une lettre, ni même un accent dans la loi qui ne soit rempli des mystères dont plusieurs ont été révélés aux patriarches par leurs anges. Adam eut pour maître l'ange Raziel qui lui apprit la cabale. Les cabalistes ont un grand nombre de mots qu'ils appellent sacrés, par lesquels ils invoquent les esprits, et dont ils prétendent tirer de grandes lumières. Ils se vantent de découvrir les choses futures et de pénétrer le sens de plusieurs passages de l'Écriture; mais la vérité est qu'ils n'ont point de principes certains, et qu'ils ne suivent que des traditions frivoles des anciens (*Voy*. Basnage, *Hist. des Juifs*, t. 6, liv. 9, ch. 7. L'*Ars cabalistica*, imprimée en Allemagne. M. Simon; le père Morin, de l'Oratoire; le père Kircher, jésuite, *in OEdip. Ægypt*. Voy. aussi les *Remarques sur l'origine, l'antiquité, les illusions*, etc., *de la Cabale*, par M. de La Nauze, dans les *Mémoires de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. 9, p. 37 et suiv.)

CABARET, *caupona, popina, taberna*. Le cabaret n'est point mauvais de sa nature. Il est cependant une occasion de pécher à une infinité de gens auxquels on doit l'interdire pour cette raison. Il est aussi interdit aux ecclésiastiques par un grand nombre de conciles tant généraux que particuliers, comme contraire à la sainteté de leur état et sujet à beaucoup d'inconvéniens. Voici la défense que fit là-dessus le quatrième concile général de Latran, tenu sous Innocent III. *Tabernas prorsùs evitent, nisi fortè causa necessitatis in itinere constituti*. Le concile de Laodicée tenu vers l'an 364, celui de Carthage de l'an 397, celui de Francfort de l'an 794, celui de Reims de l'an 1583, celui de Tours de la même année, et plusieurs autres font la même défense sous de grandes peines, telles que sont la suspense, le jeûne, la prison. Les statuts de la plupart des diocèses sont conformes aux conciles sur cet article; d'où il suit, 1° qu'un clerc pèche toutes les fois qu'il mange ou qu'il boit au cabaret, à moins qu'il ne soit en voyage, quand même il ne serait pas dans

les Ordres sacrés, et qu'il n'y aurait point de défense particulière de son évêque à ce sujet, parce qu'il y a une défense générale de l'Église. Il s'ensuit, 2° qu'un clerc qui est dans les Ordres sacrés pèche mortellement et encourt la suspense et l'interdit en allant au cabaret, lorsque cela est défendu sous peine de suspense et d'interdit, *ipso facto*, par les statuts de son évêque, aux clercs qui sont dans les Ordres, puisque telle défense est en matière grave et sous une peine grave qui suppose un péché mortel.

CABARETIER. Tout cabaretier pèche mortellement, 1° quand il donne sans nécessité à manger en gras à des catholiques, ou même à des hérétiques, les jours d'abstinence commandés par l'Église; 2° quand il donne à souper les jours de jeûne à ceux qu'il sait certainement être obligés au jeûne; 3° quand il donne à boire à ceux qu'il sait devoir s'enivrer par le vin qu'il leur présente; 4° lorsqu'il donne à boire les dimanches et les fêtes pendant le service divin, si ce n'est aux passans et aux voyageurs. La raison de ces quatre décisions est, que dans tous ces cas un cabaretier coopère réellement et efficacement au péché de ceux à qui il donne à manger, contre les lois de l'Église qui le défendent même à l'égard des hérétiques sur lesquels elle a autorité, parce qu'ils sont devenus ses enfans par le Baptême, quoiqu'ils ne veuillent pas la reconnaître. Il n'en serait pas de même d'un infidèle, parce que n'étant point baptisé, il n'est pas soumis aux lois de l'Église. Un cabaretier ne peut non plus, sans injustice, ni mêler de l'eau avec le vin qu'il donne, ni donner du vin d'un plus bas prix pour du vin d'un plus haut prix en le faisant payer autant, quand même ses hôtes le trouveraient aussi bon ou meilleur que celui d'un plus bas prix, ni vendre son vin et ses autres denrées plus cher aux étrangers qu'aux habitans du lieu; parce que la règle générale est qu'on ne peut jamais vendre une chose plus qu'elle ne vaut, ni l'acheter moins que sa juste valeur; une telle conduite étant mauvaise en soi, comme contraire à la justice et à l'égalité qui doivent se trouver entre la chose vendue et le prix de cette chose, et qui doivent être inviolablement gardées à l'égard de tout le monde, étranger ou compatriote. *Carius vendere, vel viliùs emere rem quàm valeat, est secundùm se injustum et illicitum.* (Saint Thomas, 2, 2, q. 77, art. 19.)

Voyez les ordonnances et les arrêts qui défendent aux cabaretiers, hôtelliers, taverniers, de recevoir aucuns habitans des villes ou villages où ils résident, sinon les étrangers passans non domiciliés. Telle est la dispostion de l'ordonnance d'Orléans en 1560, art. 25 de l'arrêt du parlement de Paris en forme de réglement du 1er octobre 1588, etc.)

Par un autre arrêt de régle-

ment rendu le 4 janvier 1724, il est défendu aux cabaretiers de vendre de vin pendant le service divin, de donner à boire et à manger après huit heures du soir, en hiver, et après dix heures du soir en été.

Les cabaretiers n'avaient point d'action pour le vin vendu chez eux en détail et par assiette, suivant l'art. 128 de la coutume de Paris, et l'art. 535 de la coutume de Normandie. (De Ferrière, *Dict. de Droit.*)

CABARSUSSE, ville d'Afrique dans la Bysacène. Il y eut un concile l'an 393, où Primien, évêque de Carthage, fut condamné par cinquante-trois évêques maximianistes, branche schismatique des Donatistes, sectateurs de Maximien de Carthage. Nous avions pensé d'abord que saint Augustin faisait monter à cent le nombre des évêques qui y assistèrent, quoiqu'on n'en trouve que 53 qui y aient souscrit. Mais nous devons ajouter ici que saint Augustin, dans le chap. 6 de son 4e livre contre Cresconius, au sujet de ce concile, rapporte précisément, sans penser à s'en rendre garant, le calcul de Maximien Donatiste, et s'en sert victorieusement contre Cresconius. Voici les paroles du saint docteur : *Numquid hoc dicturus es, Maximianum, à vestrâ communione schisma fecisse, hoc autem à communione catholicâ non fecisse Donatum? Sed Maximianus non hoc dicit, qui Primianum potiùs, et vos omnes affirmat à parte Donati, in qua ipse permansit, schisma fecisse, et recitat decreta Conciliorum: primum, quod apud Carthaginem à quadraginta et tribus factum est, quo prædamnatus est Primianus: alterum, quod Carabussi centum vel ampliùs vestri tunc Episcopi condiderant, quo perfectè pleniùsque damnatus est. Cui talia documenta proferenti, quid respondebis, nisi majoris esse autoritatis Bagaiense Concilium, in quo trecenti et decem eumdem Maximianum et ejus socios damnaverunt, quando Primianus non apud eos tanquam purgandus dicebat causam, sed cum eis tanquam judex innocentissimus considerabat, proferebat sententiam contra Maximianum et duodecim socios ejus, quibus præsentibus ordinatus est, et datâ dilatione tanquam innocentes ad pacem propriam revocabat tot cæteros à quibus ipse damnatus est?*

CABASILAS (Nicolas), archevêque de Thessalonique en 1350, soutint le schisme des Grecs contre l'Église de Rome. Il publia des Traités sur cette matière, et laissa plusieurs ouvrages, dont le meilleur est son *Exposition de la liturgie grecque*, imprimée en différens endroits en grec, et traduite en latin par Gentian Hervet. On estime aussi la *Vie de Jésus-Christ* du même auteur; Ingolstadt, 1604.

CABASSUT, *Cabassutius* (Jean), d'Aix en Provence, entra dans l'Oratoire à l'âge de seize ans, et y mourut à Aix, âgé de quatre-vingt-un ans, le 25 sep-

tembre 1685, après avoir enseigné le Droit canon à Avignon. C'était un homme humble, mortifié, et amateur de la retraite. Il fallut que M. le cardinal Grimaldi le forçât à donner ses ouvrages au public. On l'admira à Rome où ce prélat le conduisit, et où tout le monde le consultait comme un oracle, sur le Droit et le cas de conscience. Il a donné en latin la théorie et la pratique du Droit canonique, *Juris canonici theoria et praxis*, dont les éditions de 1696 et 1698 sont préférables à la première qui est de 1675, à Lyon, mais non à la dernière in-fol., qui est de M. Gibert, en 1738, avec des notes et des sommaires. Cabassut a aussi donné une notice des Conciles, en latin, qui a paru à Lyon en 1667 et en 1670, in-8°. Il augmenta dans la suite cet ouvrage, et le fit imprimer in-fol., en 1685, à Lyon, sous ce titre: *Historiarum, Conciliorum et Canonum invicem Collatorum veterumque Ecclesiæ rituum ab ipsis Ecclesiæ incunabulis ad nostra usque tempora, notitia ecclesiastica.* Il y a inséré des dissertations utiles. Il a aussi composé un traité de l'usure, imprimé à Aix, et laissé quelques décisions sur diverses questions sous le titre de *Horæ subcisivæ*. Ces ouvrages sont d'un grand usage pour les ecclésiastiques, quoiqu'ils renferment quelques maximes contraires aux nôtres. (Dupin, *Bibl. eccl.*, dix-septième siècle, part. 3.)

CABASUS, ville épiscopale de la quatrième province de la seconde Égypte, sous le patriarchat d'Alexandrie, a eu les évêques suivans:

1. Théopempte, au concile d'Éphèse.

2. Macaire, à celui de Chalcédoine.

CABBEDO DE VASCONCELLOS (Georges), Portugais, professa le Droit civil dans l'Université de Conimbre, et devint sénateur à l'âge de vingt-huit ans. Il mourut à quarante-cinq ans, et laissa: *Decisiones supremi Lusitaniæ Senatus*, en deux parties, 1602 et 1604, in-fol. *De Patronatibus Ecclesiarum regiæ coronæ Lusitanæ*, 1603, in-4°. (*Mémoires de Portugal.*)

CABOT (Vincent), jurisconsulte, né à Toulouse, dans le seizième siècle, disputa une chaire de Droit canon à Paris, n'étant âgé que de vingt-quatre ans. Il enseigna l'un et l'autre Droit pendant quatorze ans à Orléans; et rappelé dans sa patrie, il y occupa une chaire de l'Université pendant vingt-deux ans. Il mourut au commencement du dix-septième siècle, et laissa, 1° *Variarum Juris publici et privati dissertationum libri duo*, imprimés à Paris en 1598, in-8°. 2° Un traité des Bénéfices, que Jean Doujat a publié en 1656, sous le nom de J. Dart, et dont il a reconnu ensuite Vincent Cabot pour l'auteur, lib. 5, *Prænot. canonicar.*, cap. 9. 3° Le premier volume d'un grand ouvrage sur la politique, qu'il avait projeté, mais

que la mort l'empêcha d'achever. C'est un gros volume in-8° imprimé par les soins de Léonard Capistron en 1630, et dédié au cardinal de Richelieu, sous le titre suivant : *les Politiques de Vincent Cabot, Toulousain*, à Toulouse. Il y a d'excellentes maximes dans cet ouvrage, et beaucoup ou même trop d'érudition tant sacrée que profane, mais point assez d'ordre et de méthode.

CABRERA MORALÈS (Francisco de), Espagnol, vivait au commencement du dix-septième siècle. Il enseigna les langues à Salamanque, et fut théologien du cardinal Deza. Il a continué l'histoire des papes de Ciaconius, et a fait quelques autres ouvrages. (Nicol. Ant., *Biblioth. hisp.*)

CABRERA (Pierre de), de Cordoue, religieux de l'Ordre de Saint-Jérôme dans le seizième siècle, a écrit sur saint Thomas.

CABRERA (Alphonse de), dominicain espagnol, né à Cordoue dans l'Andalousie, de l'illustre maison de Cabrera, vers le milieu du seizième siècle, sacrifia dès ses jeunes ans tous les avantages d'une riante fortune pour embrasser la pénitence dans le couvent de Saint-Dominique de Cordoue. A peine fut-il honoré du sacerdoce, que dévoré de zèle pour le salut des âmes, il obtint la permission d'aller annoncer l'Évangile aux peuples de l'Amérique. L'obéissance l'ayant rappelé en Castille, on lui fit remplir la première chaire dans l'Université d'Ossone, érigée depuis l'an 1549; mais son talent extraordinaire pour la prédication fit qu'il donna la préférence à ce saint ministère, qu'il exerça long-temps avec les plus heureux succès, dans les principales villes d'Espagne, à Séville, à Cordoue, à Grenade, à Valence, à Tolède, à Madrid, et à la cour des rois catholiques Philippe II et Philippe III. Pierre de Cabrera, son frère, religieux de saint Jérôme, et connu par ses savans commentaires sur la troisième partie de la Somme de saint Thomas, n'a pas craint d'avancer que de tous les prédicateurs qui étaient en réputation de son temps dans le royaume d'Espagne, on n'en connaissait pas qui ne crût rendre justice au mérite en cédant la palme et le premier rang à Alphonse de Cabrera. La vie de ce grand orateur répondait à ses talens et à la pureté de sa morale. Mais le travail abrégea ses jours, et il n'avait pas atteint sa cinquantième année lorsqu'il mourut à Madrid le 20 novembre 1598. Il nous a laissé quatre volumes de Sermons, et quelques Traités spirituels qui ont été traduits en italien et en français, et qu'on a souvent imprimés à Cordoue, à Barcelone, à Saragosse, à Madrid, à Paris, et à Palerme en Sicile. Il avait aussi composé d'autres ouvrages qui n'ont pas été donnés au public. Ses Panégyriques des Saints, ses Éloges funèbres en deux tomes, et un Traité des quatre fins de l'homme, se trouvent encore en ma-

nuscrit dans quelques bibliothèques d'Espagne. (Le père Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. 2, pag. 322.) Le père Touron, *Homm. illust. de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. 4, pag. 735 et suiv.)

CABSÉEL (hébr., *congrégation de Dieu*), ville de la tribu de Juda. (*Josué*, 15, 21.)

CABUL ou CHABUL ou CHABALON. (*Voyez* CHABALON.)

CABUS ou CAB, mesure hébraïque qui était d'une pinte, chopine, un poisson, un pouce cube, et un peu plus.

Le cab est différent du cad ou cadus. Le quart de cab était cette mesure de fiente de pigeon ou d'une sorte de pois chiche appelée de ce nom, qui fut vendue à Samarie jusqu'à cinq sicles pendant le siége. (4. *Reg*, 6, 25.) Ce quart de cab contenait un demi-setier, un poisson, un pouce cube et un peu plus. (Dom Calmet, *Dict. de la Bible.*)

CAÇANARES. Ce sont les prêtres nestoriens du Malabar. Caçanares est un mot composé des deux langues syriaque et malabare, qui signifie prêtre noble ou naire. (Le Brun, *Explication de la Messe*, t. 3, pag. 400.)

CACANGÉLIQUES, étaient des hérétiques luthériens auxquels Hosius donne ce nom par dérision, et qu'ils avaient peut-être pris d'eux-mêmes, parce qu'ils se vantaient d'avoir de temps en temps des conversations avec les Anges. (Sponde, à l'année 1522, n. 8. Pinchinat, *Dictionn.*, au mot CACANGÉLIQUES.)

CACCIALUPI (Jean-Baptiste), jurisconsulte de San-Sévérino en Italie, enseignait à Sienne avec beaucoup de réputation en 1464. On a de lui : *De Justicia et Jure; de Debitore suspecto fugitivo; de Pactis; de Modo studendi; de Transactione defensorum juris*, etc. (Forster, *in Vit. jurisconsult.* Bumaldi, *Biblioth. bonon.* M. Simon, *Bibl. des Aut. de Droit.*)

CACCIARI (Pierre-Thomas), religieux carme de Boulogne, docteur en théologie, examinateur apostolique du clergé romain, et lecteur de controverse dans le collége de la Propagande à Rome, a donné un ouvrage sous ce titre : *Exercitationes in universa sancti Leonis Magni opera, pertinentes ad historias hæresum Manichæorum, Priscillianistarum, Pelagianorum, atque Eutychianorum, quas summo studio et labore sanctus Pontifex evertit atque damnavit, in sex libros distinctæ et dicatæ SS. Patri Benedicto XIV S. M.* Rome, 1751, 2 vol. in-fol. (*Bibl. carmélit.*, tom. 2, col. 808.)

CACHER. Se cacher, dans l'Écriture, marque de l'éloignement et de l'aversion. Quand le prophète prie le Seigneur de ne pas se cacher devant lui, il le prie de l'exaucer. Cacher se met aussi pour protéger. Les Saints sont quelquefois appelés *les cachés*, dans les psaumes. *Cogitaverunt adversùs Sanctos tuos;* l'hébreu, *adversùs absconditos tuos.* (*Psalm.*, 82, 4.)

CACHET, petit sceau qui porte

une gravure particulière de quelques armes ou chiffres, qu'on imprime sur de la cire ou sur du pain-à-chanter, pour empêcher qu'on n'ouvre un paquet fermé et marqué de cette empreinte. Les anciens n'avaient point d'autres cachets que leurs anneaux, qui portaient des pierres gravées. Suivant les lois romaines, l'apposition des cachets était absolument requise pour la validité d'un testament fait par écrit; mais cette formalité n'a point été reçue en France. (De Ferrière, *Dict. de Droit*, au mot CACHET.)

CACHET (Jean), jésuite, né à Neufchâteau dans le diocèse de Toul en Lorraine, reçut l'habit de la société à Nanci, le 8 janvier 1617, à l'âge de vingt ans, et fit les vœux simples à Pont-à-Moussou le 9 janvier 1619, et y mourut le 22 décembre 1633. On a de lui : 1° la traduction française de la Vie de Jean Brachmans, jésuite, composé en italien par le père Virgilio Cepari. 2° Conférences spirituelles, traduites de l'espagnol du père Nicolas Arnaza, à Paris, 1630, in-4°. 3° Abrégé de la Vie de saint François de Borgia, à Pont-à-Mousson, in-12. 4° La Vie de saint Isidore, patron des laboureurs, et de la bienheureuse Marie de Cabeca, sa femme, à Verdun, 1631, in-12. C'est une traduction de l'espagnol de Jérôme Quiutana. 5° La Vie de saint Joseph, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, à Pont-à-Mousson, 1632, in-12. 6° L'horreur du Péché, à Pont-à-Mousson, 1533, in-4°, et à Rouen, 1681, in-12. (Le père Oudin, jésuite, *Mémoires manuscrits*.)

CACHOT, lieu souterrain, noir et obscur, où l'on ne met que les criminels condamnés ou accusés de grands crimes, ou qui font rebellion dans la prison. L'art. 21 du tit. 13 de l'ordonnance de 1670 enjoint aux geôliers de visiter au moins une fois par jour les prisonniers qui sont dans les cachots, et de donner avis aux procureurs du Roi, et à ceux des seigneurs, de ceux qui seront malades, pour être visités par les médecins et chirurgiens ordinaires des prisons, s'il y en a, sinon par ceux qui seront nommés par le juge, pour être, s'il est besoin, transférés dans les chambres pendant le temps que leur maladie durera.

CAD ou CADUS, signifie en hébreu une cruche, une barique, un seau. Saint Luc, ch. 16, v. 6, le met pour une certaine mesure : *Combien devez-vous à mon maître? cent cades d'huile*. Le grec lit : *cent baths*. Or, le *bath*, autrement *éphi*, contenait vingt-neuf pintes, chopine, demi-setier, un poisson et un peu plus, mesure de Paris.

CADA ou CADI, petite ville de Méonie sur les confins de la Phrygie, de la Lydie et de la Mysie. Les habitans se nommaient Cadueni, comme on peut voir par les médailles qui sont parvenues jusqu'à nous. C'est un siége épiscopal de la Phrygie Pacatienne, au diocèse

d'Asie, sous la métropole de Laodicée. Les évêques suivans y ont siégé :

1. Daniel, souscrit au concile de Chalcédoine.

2. Philippe, aux canons *in Trullo*.

3. Théodore, au septième concile général.

4. Constantin, au rétablissement de Photius.

CADALOUS ou CADOLUS, évêque de Parme, fut élu pape sous le nom d'Honoré II, l'an 1061, par la faction de l'empereur Henri IV, contre Alexandre II qui avait été canoniquement élu par les cardinaux, après la mort de Nicolas II. Il fut chassé deux fois de Rome qu'il avait assiégée, et périt misérablement sans avoir voulu quitter la papauté. (Léon d'Ostie, liv. 3, ch. 20. Platine, *Vie d'Alexandre II*. Baronius, à l'an 1601, 1602, 1604.)

CADAVRE, est le corps d'un homme mort ; *cadaver*, qui vient du verbe *cadere*, qui signifie *choir, tomber*. Quand on trouve le cadavre d'un homme tué ou noyé, il faut appeler les officiers de justice, afin qu'ils fassent un procès-verbal de l'état où ils l'ont trouvé. On fait le procès à un cadavre pour crimes de lèze-majesté divine ou humaine, tels que sont le duel, l'homicide de soi-même, la mort arrivée dans une rebellion à force ouverte contre l'autorité de la justice, etc. Quand un ecclésiastique s'est défait lui-même, la jurisprudence varie sur le juge qui lui fait son procès. En quelques endroits, c'est le juge d'église seul ; en d'autres endroits, c'est le juge d'église et le juge royal conjointement ; en d'autres encore, comme à Paris et à Dijon, c'était le juge royal seul. (Févret, *de l'Abus*, liv. 8, chpa. 2, n. 20. La Combe, au mot CADAVRE. Voyez *Garde des corps*.)

CADECOMBE (Paul de), jurisconsulte d'Avignon. Nous avons de lui : *Nova disquisitio legalis de fructibus in hypotheca-ria aut salviano restituendis ad legem* Si fundus, § interdum, ff. de Pignoribus. *Opus theoricis et practicis hodiernis omninò necessarium; cum variis disputationibus circa sequestrationes, oblationes, cautelam angeli, ægidianam, doctorellos, aliisque Juris selectis quæ facili methodo disceptantur et resolvuntur; adjectis quæstionibus de statu ecclesiastico extra partes Italiæ; de tribunalibus excell. D. vice-legati avenion, illustrissimi D. Primicerii, reverendi D. vice-gerentis, cum speculo illustrium Juris interpretum, qui per quatuor sæcula professi vel interpretati sunt in celebri ac famosa Universitate avenionensi, et denique cum tractatu de jure publico, legum practicarum theoresim et politicam legalem ad sua principia revocans, materiam criminalem, astrologiam licitam vel illicitam complectens, cum variis quæstionibus ad usum forensem frequentioribus accommodatus, maxime*

in libros justinianei codicis IX, X, XI, XII, autore prænobili viro Paulo de Cadecombe, *J. U. D. advocato in auditorio principis avenionensis, sacri palatii et aulæ lateranensis Milite et Equite torquato, comite palatino*, etc. Avenione, 1702, in-fol., 2e part. Les premiers traités concernant les hypothèques, quoique contenant de savantes recherches, paraîtront moins utiles, à cause des matières dont il traite, qui sont fixées par notre usage, et qui ne sont agitées que dans les tribunaux d'Avignon et d'Italie. La cautèle d'Angelus, dont il est parlé dans le titre, est une précaution inventée par Angelus de Pérouse, appelé le père et l'ange de la Pratique. La constitution égidienne fut faite en l'an 1352 par Ægidius ou Gilles, cardinal-légat du pape Innocent VI, dans tout l'État ecclésiastique d'Italie, et son vicaire au temporel pendant que le Saint-Siége était en la ville d'Avignon. Cette constitution porte que les sentences intervenues sur le possessoire seront exécutées nonobstant l'appel. L'auteur fait à fond l'histoire des professeurs illustres qui ont enseigné dans l'Université d'Avignon, et traite à fond de la juridiction des priviléges et des juges-conservateurs des priviléges des Universités. Ceux qui dans le titre du livre sont nommés *doctorelli* ne sont que des docteurs d'honneur et de nom, sans loi et sans lettres. On examine la question, si ces docteurs honoraires peuvent user des mêmes priviléges qui ont été accordés aux docteurs véritables. La seconde partie du volume comprend une analyse des titres des quatre derniers livres du Code Justinien, dans laquelle on trouve un traité curieux de l'astrologie. (*Journal des Savans*, 1702, pag. 477 et suiv.)

CADEMNE, évêché de la Phrygie salutaire au diocèse d'Asie, sous la métropole de Symnade. *Cod.*, *Reg.*, 3118.)

CADEMOTH ou CADIMOTH ou CÉDIMOTH, ville de la tribu de Ruben. (*Voyez* CÉDIMOTH.)

CADÈS ou CADÈS-BARNÉ (hébr., *sainteté du fils inconstant*), ville de la tribu de Juda, environ à huit lieues d'Hébron vers le midi. Le roi de Cadès fut un des princes tués par Josué. C'est à Cadès que mourut Marie, sœur de Moïse, et que ce saint législateur fut condamné à mourir avec son frère Aaron sans entrer dans la terre promise, pour avoir marqué quelque défiance en frappant le rocher aux eaux de contradiction (*Josué*, 12, 22; et 15, 24. *Num.*, 20, 1; et 27, 14.) On appelle aussi Cadès-Barné, *la fontaine du jugement*.

CADÈS DE NEPHTALI, communément *Cédès de Nephtali*, ville de la haute Galilée au-dessus de Naasson. Elle fut donnée à la tribu de Nephtali, et ensuite cédée aux Lévites de la famille de Gerson, et enfin déclarée ville de refuge. Josephe l'appelle *Cadesa* ou *Cædesa*, et

le grec de Tobie, *Cadis. Tob.*, 1, 1. *Josué*, 19, 37; et 21, 32.)

CADIS ou CADIX, ville de l'Andalousie, dans l'île appelée aussi *Cadis*, et qu'on nommait autrefois l'île de Junon, parce que cette déesse y avait un temple très-magnifique où les païens l'adoraient. La situation avantageuse de cette ville la fait passer pour une des plus fameuses de l'Espagne, a cause d'un petit golfe fermé d'un côté par un promontoire ou langue de terre qui s'avance en mer, au bout de laquelle la ville de Cadix est placée au lieu le plus élevé; ce qui la rend forte naturellement. On l'appelle en latin *Gades*. Son évéché fut fondé à Médina-Sidonia, non pas par les apôtres saint Jacques ni saint Paul, comme la plupart des historiens ecclésiastiques d'Espagne le prétendent sans aucune preuve, mais bien par un nommé Rufin, que les auteurs les plus graves et les moins suspects reconnaissent pour premier évêque de cette Église, lequel assista au concile de Séville tenu en 619. Celui qui fut le dernier qui occupa le siége épiscopal sous les rois goths, se voyant cruellement persécuté par les Maures, se vit réduit à s'enfuir et à abandonner son troupeau à la fureur de ces infidèles qui lui firent souffrir le joug de leur cruelle domination jusqu'au treizième siècle, qu'Alphonse-le-Sage reprit sur eux Médina-Sidonia, d'où il transféra le siége épiscopal à Cadix en 1277, sur lequel il plaça Jean Martinez, religieux de l'Ordre de Saint-François. Le Chapitre est composé de six dignitaires, de dix chanoines et de douze prébendiers. L'évêché ne s'étend que sur quatorze paroisses. L'évêque jouit de douze mille ducats de revenu.

CADIZADÉLITE, *Cadizadelita*. Les Cadizadélites sont une espèce de stoïciens mahométans qui affectent une gravité extraordinaire dans toutes leurs actions. Ceux d'entre eux qui habitent vers les frontières de Hongrie et de Bosnie ont pris beaucoup de choses du christianisme, qu'ils mêlent avec le mahométisme. Ils lisent la traduction esclavone de l'Évangile, aussi bien que l'alcoran. Mahomet est, selon eux, le Saint-Esprit qui descendit sur les Apôtres le jour de la Pentecôte. (Ricaut, *de l'Empire Ottoman*.)

CADMONÉENS. (*Voyez* CEDMONÉENS.)

CADNÈS. On trouve un évêque de ce siége, nommé Jean Abris, qui signifie lépreux. On rapporte qu'il poursuivit si vivement Ananjésus II, catholique, qu'il se fit mettre à sa place. Cependant nous ne voyons aucune ville de ce nom. (Tom. 2, *Bibl. or.*, pag. 424.)

CADONICI (Jean), né à Venise en 1705, embrassa l'état ecclésiastique, étudia la théologie avec beaucoup d'ardeur, et fut nommé chanoine à Crémone. Il était d'une grande érudition, mais il se laissa trop entraîner aux opinions singulières qui sont

toujours un préjugé contre un théologien; on pourrait lui reprocher même de s'être éloigné quelquefois de la véritable orthodoxie. Dans son ouvrage qui a pour titre: *Défense de saint Augustin, sur l'imputation de millenarisme*, il avance que les Saints de l'ancien Testament ont joui de la vision intuitive; opinion contraire à la tradition universelle et à la croyance commune de l'Église, qui a toujours cru que les justes qui avaient précédé la venue du Messie n'étaient entrés aux cieux qu'avec Jésus-Christ lui-même. Le peu de respect qu'il affecte pour tous les Pères de l'Église (saint Augustin excepté), et pour la cour de Rome, avec laquelle il est toujours en opposition, doit le rendre très-suspect. On a de lui: 1° une Explication de ce passage de saint Augustin: « L'Église de » Jésus-Christ sera dans la ser- » vitude sous les princes sécu- » liers, » Paris, 1784, in-8°; accompagnée d'une préface intéressante, par M. Zola, éditeur. Dans cet ouvrage, l'auteur s'attache à prouver que si les princes sont soumis à l'Église pour les choses spirituelles, les fidèles sont aussi soumis à leur tour aux princes dans les choses temporelles; il dit que l'on doit prier pour les souverains même persécuteurs; toutes choses dont personne ne doute, mais auxquelles Cadonici met une importance qui ne montre que trop quel était l'esprit qui l'animait. 2° Trois *Dialogues* en italien pour justifier la *Défense de saint Augustin* contre le père Libéral Fassoni des écoles pies, qui l'avait attaqué dans un traité du Bonheur des Saints de l'ancien Testament avant Jésus-Christ. 3° *Sentiment de S. Augustin*, etc., 1763. Dans cet ouvrage, Cadonici donne de nouvelles raisons à l'appui de son opinion, et, par son obstination, donna lieu à l'ouvrage du père Mamachi, dominicain, qui a pour titre: *de Animabus justorum in sinu Abrahæ antè Christi mortem, expertibus beatæ visionis Dei, libri duo*, Rome, 1766, 2 vol. in-4°. Ce théologien mourut le 27 février 1786.

CADOSIA, ville de Bythinie dont il est fait mention dans les actes du sixième concile général, et dont le siége épiscopal a été réuni à celui de Galle ou de Lophi. Nous connaissons trois de ses évêques.

1. N..., guéri miraculeusement par Théodore Sicéote, évêque d'Anastasiople, sous les empereurs Maurice, Phocas et Héraclius, en passant par cette ville. (*Vit. S. Theod. sic. Act. SS.*, 22 april.)

2. Georges, assista et souscrivit au sixième concile général. Il se nomme aussi évêque de Galle. Il souscrivit aux canons *in Trullo*.

3. Constantin, au concile de Photius, sous Jean VIII, pape.

CADOUIN, *Caduinum*, abbaye régulière et réformée de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Sarlat, fille de Pontigny. Elle

dut ses commencemens à un évêque de Périgueux et au Chapitre de Saint-Fronton, qui vers l'an 1114 abandonnèrent ce qu'ils possédaient de terres dans le bourg de Cadouin pour y faire construire un monastère de filles de l'Ordre de Fontevrault; mais Géraud de Sala obtint l'année suivante, de Robert d'Arbrissel et de Pétronille de Chemillé, première abbesse de Fontevrault, la concession de ce même lieu, et l'an 1116 se soumit à la conduite d'Henri, moine de Pontigny, que l'abbé Hugues avait envoyé à Cadouin. On y conservait dans un coffre de fer attaché par quatre chaînes de fer et qui pendait de la voûte du sanctuaire, le saint Suaire de Jésus-Christ, qui y fut apporté d'Orient par un prêtre de Périgueux. Cette respectable relique y attira un grand concours de peuple, et Dieu a plusieurs fois accordé des miracles à leur dévotion. Les papes Clément III, Innocent VIII, Boniface VII, Jules II, Grégoire IX, Alexandre IV, Clément VII, etc., approuvèrent cette dévotion, et firent mention de cette relique dans plusieurs brefs que l'on conservait dans les archives de Cadouin. En 1482, le roi Louis XI y fonda une messe pour tous les jours; et on dit qu'en 1269 saint Louis y alla visiter ce saint Suaire dont un religieux anonyme de Cadouin a écrit l'histoire, imprimée à Tulle en 1682. (*Gall. christ.*, tom. 2, col. 1538. *Dict. univ. de la France*.)

CADUC, en terme de jurisprudence, se dit d'une institution d'héritiers ou d'un legs qui sont vacans et ne peuvent avoir d'effet.

CADUMIM (hébr., *les anciens, les premiers* ou *Orientaux;* autrement, *incendie*, ou *humiliation des eaux*, *torrent*), que l'on croit être le même que celui de Cison. (*Judic.* 5, 21.)

CÆCÉRITA, siége épiscopal de la province proconsulaire d'Afrique. Un de ses évêques, nommé Quobulus, assista au concile de Latran sous le pape Martin.

CÆLIA, siége épiscopal d'Afrique, dans la province de Numidie. (*Not.*, n. 49.)

CAEN, *Cadomum*, ville de France sur la rivière d'Orne, et capitale de la Basse-Normandie, avec officialité dépendante de l'évêque de Bayeux, présidial, bailliage, élection, généralité, bureau des finances, des trésoriers et Universités.

Conciles de Caen.

Le premier fut tenu l'an 1061, sur la discipline.

Le second, l'an 1173, sur Henri II, roi d'Angleterre, qui avait persécuté saint Thomas de Cantorbéry, et donné occasion à son massacre.

Le troisième, l'an 1182, pour la conservation de la paix en Angleterre et en Normandie. (Bessin, *Concil. Norman.*)

CAFFA ou CAPHA, ville épiscopale de la petite Tartarie, dans la Chersonèse Taurique. Elle était grande et bien peu-

plée, et avait un port sur le Pont-Euxin, où se faisait un assez bon commerce sous la dépendance des Turcs. Elle n'était soumise à aucun autre siége. On croit que c'est la même que Théodosie ou Theudorie. M. Sanson croit que c'est celle qu'on nomme aujourd'hui Thusba, et que Caffa était l'ancien *Cavum* où était le port des Tauro-Scythes, et qu'elle s'est accrue des ruines de Théodosia. Voici les évêques latins qui y ont siégé:

1. Jean, de Rouen, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, nommé par Clément IV en 1268.

2. Jérôme Ier, de l'Ordre des Frères-Mineurs, par Clément V. Il faut convenir qu'il y a ici quelque chose qui n'est pas juste. C'est Jean XXII qui en 1317 a érigé cet évêché, auquel il nomma pour premier évêque frère Jérôme, de l'Ordre des Frères-Mineurs. Il faut donc dire que ce Jean de Rouen, s'il a siégé à Caffa, n'a siégé qu'après Jérôme que nous voyons encore évêque en 1323. (*Voyez* Wadingue, tom. 3, *Annal.*, ad ann. 1320.)

3. Thadée, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, siégeait à la fin de l'année 1323. Il travailla beaucoup avec Barthélemi Petit, du même Ordre, pour ramener les Arméniens à l'Église romaine. (Père Échard, *Script. Ord.*)

4. Conrad, de l'Ordre des Frères-Mineurs, succéda à Thadée, nommé par Innocent VI.

5. Alexandre, évêque de Trébizonde, transféré par Boniface IX à Caffa, le 9 décembre 1390.

6. Barthélemi, dominicain, nommé par le même le 27 février 1391.

7. Jean, de l'Ordre des Frères-Mineurs, par le même, en 1398.

8. Jérôme II, de Gênes, dominicain, ordonné en 1404.

9. Gifrède, auquel succéda....

10. Jacques, nommé par Eugène IV le 23 janvier 1441. Il était dominicain.

11. Albert Ier Szczecin, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, nommé par Alexandre VI en 1493.

12. Albert II, de Sécine, du même Ordre, vers l'an 1502.

13. Sigismond Miaszkowski, Polonais, du même Ordre, évêque de Chersonèse et administrateur de Caffa, nommé par Urbain III en 1643.

CAFFÉ ou CAFÉ, *caffæum*, *caffæa*, *caffæus liquor*. Quelques Casuistes prétendent que le café ne rompt point le jeûne; mais ils ont tort, puisqu'il est certain que le café est nourrissant, et que toute liqueur nourrissante rompt le jeûne, quand elle est prise dans une quantité suffisante à cet effet. (*Voyez* JEÛNE.)

CAGLI, ville d'Italie dans le duché d'Urbin, avec titre d'évêché, en latin *Callium*. Quelques uns l'ont appelée *Calis* et *Calle*; et quand elle fut rétablie au treizième siècle, on la nomma *cité des Anges*. Elle est située au pied des montagnes, assez près de Fossenbrune, ar-

rosée du côté du nord par le Boaso, qui se rend près de ses murailles dans le Candiano ; de sorte que cette ville est une presqu'île. Elle a un pont sur le Boaso, dit *ponte Ricciolo*, qui est fait de pierres d'une grandeur surprenante, et d'une espèce particulière que l'on ne voit point ailleurs. C'est un ouvrage des Romains. A entendre les habitans de cette ville, elle a reçu la foi dès la naissance de l'Église; mais nous croyons devoir réserver cet avantage au quatrième siècle. Sa cathédrale, dédiée à la sainte Vierge montant au ciel, est grande et fort belle. Son Chapitre était composé de deux dignités, d'un prévôt et d'un archidiacre, de onze chanoines, de douze chapelains, dont les revenus n'étaient pas mauvais. Il n'y a point d'autre paroisse dans la ville que la cathédrale où sont les fonts baptismaux. On y voyait seulement six monastères d'hommes et trois de filles. Le diocèse est assez étendu, et comprend quatre-vingt-seize paroisses. (*Ital. sacr.*, tom. 2, pag. 891.)

Évêques de Cagli.

1. Gratien, assista au concile de Rimini en 359. Saint Hilaire fait mention de lui.

2. Vitican, au concile de Rome, sous le pape Symmaque, en 500.

3. Donat, au concile de Rome, en 721.

4. Succéda à Donat (Podius).

5. Anastase, au concile de Rome sous Grégoire III, en 730.

6. Rodulphe, au concile de Rome, sous Paul Ier, 761. (*Baron.*)

7. Aldefrède, siégeait en 776, et mourut en 814.

8. Passin, assista au concile de Rome sous Eugène II, en 826.

9. André, au concile de Rome sous Léon IV en 853, siégea jusqu'en 870.

10. Jean, succéda à André.

11. Adolard, en 887.

12. Martin, assista au concile de Ravenne, sous le pape Jean IX, en 898.

13. Jean, se trouva à un concile sous Jean II, où la métropole de Magdebourg fut érigée en 968. Saint Romuald établit son Ordre au mont Gagli, sous cet évêque.

14. Litolphe, abdiqua en 1045.

15. Marc, mourut vers l'an 1058.

16. Hugues, moine et abbé de Saint-Géronce, de l'Ordre de Saint-Benoît, élu en 1060, mourut en 1128.

17. Quirice, citoyen et chanoine de Cagli, élu en 1128, mort en 1164.

18. Rainier, mort en 1178.

19. Allodéric, succéda la même année, et se trouva la suivante au concile de Latran. Il mourut vers l'an 1211.

20. Anselme, nommé et ordonné par Honoré III, et mort en 1232, sous le même pape.

21. Albert, siégeait en 1229.

22. Gilles, moine de Saint-Benoît, siégea vingt-six ans, et mourut en 1259.

23. Fr. Morand, Florentin, de l'Ordre de Saint-Dominique, succéda la même année. Les Gibelins troublèrent beaucoup de son temps la ville et l'Église, et après avoir pris parti pour Manfrède de Tarente, ennemi de l'Église romaine, ils chassèrent les Guelphes; ce qui fut cause qu'Urbain IV mit la ville en interdit, et ordonna à l'évêque de se retirer à Gubio. Un an se passa sans que ces rebelles rentrassent en eux-mêmes; enfin, à la persuasion de leur évêque, ils abandonnèrent Manfrède, et se réconcilièrent avec le Saint-Siége. Pour Morand ou Monald, il fut transféré à Fano, après avoir siégé environ six ans.

24. Hugolin, de la maison des Aquaviva, nommé par Clément IV en 1266, mourut en 1276. Le Chapitre se trouva partagé après sa mort pour un successeur, et le siége vaqua environ neuf ans.

25. Guillaume Sassoni, élu et confirmé en 1285, vit renaître la guerre entre les Gibelins et les Guelphes, qui causa la ruine totale de la ville. Ces furieux en vinrent jusqu'au point d'y mettre le feu avec des flambeaux allumés, et toutes les maisons furent consumées en un instant. Ceux des habitans qui échappèrent prièrent le pape Nicolas IV de leur permettre de rebâtir la ville comme elle est aujourd'hui au pied de la montagne. Guillaume demeura seul avec son clergé parmi les ruines, jusqu'à ce que les murailles de la nouvelle ville fussent élevées. Boniface VIII le transféra ensuite à l'Église d'Aquin en 1295.

26. Octavien, de l'Ordre de Saint-Augustin, succéda et mourut la même année.

27. Fr. Ange, du même Ordre, siégea deux ans, et passa à Fiésoli.

28. Lituard Cornetan, d'Ombrie, transféré de Népi en 1297, mourut en 1309.

29. Roger, de Todinis, siégea dix ans.

30. Pierre, chanoine d'Urbin, élu par compromis en 1319, fut déposé ensuite par Jean XXII.

31. Fr. Robert ou Albert, de Sicardis, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par le même pape en 1328, mourut en 1342.

32. Guy, chanoine et citoyen, élu la même année.

33. Pierre, siégeait en 1348.

34. Thomas Sferrat, de l'Ordre des Frères-Mineurs, élu en 1353, aida à achever l'église cathédrale. Il mourut en 1379.

35. Fr. Augustin, de l'Ordre de Saint-Augustin, transféré à Chiézi en 1396.

36. Nicolas de Marciariis, de Pérouse, ci-devant évêque d'Orviette, acheva la cathédrale, et bâtit un palais épiscopal avec une maison pour loger les chanoines. Il siégea jusqu'en 1414, qu'il fut transféré à un évêché *in partibus infidelium*.

37. Jean de Luciis, citoyen et chanoine, mort en 1430.

38. Genez, de Parme, nommé la même année, mourut en 1440.

39. Antoine Severin, d'Urbin,

succéda la même année. Il fut transféré à Gubio en 1444.

40. Simon-Paul de Crispignis, de Pérouse, mourut en 1460.

41. Consaluce, mort en 1474.

42. Pierre-Antoine Consaluce, neveu du précédent, mourut de la peste.

43. Widon Bonchérius, citoyen et chanoine, succéda en 1478, et mourut en 1484.

44. Baroze, de Pérouse, mort en 1494.

45. Barthélemi Torellus, grand théologien de l'Ordre de Saint-Dominique, mourut en 1498. (Voy. *Act. SS.*, 20 mai, n. 146, pag. 367.)

46. Fr. Gaspard, de Gulphis, de l'Ordre des Frères-Mineurs, mourut en 1503 pour la patrie.

47. Louis de Logoria, Espagnol, confesseur d'Alexandre VI, grand-fauteur du tyran Valentin qui l'avait élevé à cette dignité, après avoir fait indignement mourir son prédécesseur; ce qui indisposa si fort le peuple de Cagli contre lui, que dès qu'il parut dans la ville on voulut l'assassiner, et que la cour de Rome même ne l'appelait point autrement que l'évêque des pourceaux. Après la mort d'Alexandre VI, il fut donc obligé de s'enfuir à la cour de Jules II, qui le transféra à Lavello.

48. Bernardin de Leis, Romain, chanoine de Latran, évêque de Castro, de Lavello, ensuite de Cagli en 1504, mourut à Rome l'année suivante.

49. Antoine de Castrianis, de Sasso Ferrato, nommé par Jules II en 1506, le 30 janvier, et transféré à Montefeltri.

50. Grégoire Benignius, de Syracuse, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par Jules II le 21 mai 1507, assista au concile de Latran, fut transféré à Nazareth en 1513.

51. Thomas de Albiziis, né à Césène d'une famille assez distinguée pour disputer de la souveraineté avec les Médicis, et de l'Ordre de Saint-Dominique, nommé par Léon X en 1513, fut transféré à l'évêché de Bethléem.

52. Christophe du mont Arezzo, parent de Jules III et évêque de Bethléem, transféré à cette Église en 1525, siégea trente-sept ans.

53. Jean, du mont Bastiani, allié de Jules III, mort en 1554.

54. Jean B. Torus Léonius, d'Ancône, mort en 1567.

55. Paul Marius, de Rouère, mourut en 1591.

56. Ascane Libertanus, inquisiteur dans le diocèse de Fano, de l'île de Malte, mourut en 1607.

57. Timocrate Aloyse, mourut en 1610.

58. Philippe Bilius, de Gubio, théatin, mort en 1629.

59. Jean Passionéi, d'Urbin, mort en 1641.

60. Fr. Pacifique Trasius, de l'Ordre de Saint-François, élu en 1642, mourut à Rome vers la fin de décembre 1659.

61. Castracani, nommé le 5 mai 1660, mourut à Rome au mois d'octobre 1669.

62. André Tamantini, de Rome, nommé le 6 octobre 1670,

mourut au mois de mars 1685.

63. Jules Castellani, chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, né à Urbin, abbé de Sainte-Agathe, nommé le 1[er] avril 1686, mourut au mois de janvier 1694.

64. Benoît Luperti, nommé le 19 avril 1694, mourut au mois d'octobre 1709.

65. Alphonse Bellincini, de Modène, nommé le 7 avril 1710, siégeait en 1717.

CAGLIARI, *Calaris*, ville capitale de Sardaigne, située sur la côte méridionale, avec un assez bon port. Elle doit son origine aux Phocéens, suivant Diodore de Sicile (*in Biblioth.*, l. 5), ou aux Carthaginois, suivant Pausanias (*Descript. quinque region. vet. Græc.*, lib.). Elle s'étend sur la pente d'une colline, et est divisée en haute et basse. On y compte soixante mille habitans. Le vice-roi et la principale noblesse de l'ile y font leur résidence. L'archevêque, qui jouit de la dignité métropolitaine dès le quatrième siècle, se qualifie primat de Sardaigne et de Corse; qualité qui lui est disputée par les archevêques de Torre et par ceux de Pise. Il a 10,000 écus romains de rente, dont il paie 573 flor. à la Chambre apostolique. Ce métropolitain est aujourd'hui sans suffragans, tous les évêchés qui en dépendaient ayant été unis à son siége depuis le seizième siècle. La cathédrale est sous l'invocation de la Vierge et de sainte Cécile; il y a un Chapitre composé d'un doyen, de vingt-six chanoines et d'autant de bénéficiers. Outre la cathédrale, il y a dans cette ville cinq paroisses, trois collégiales, un séminaire, dix-huit maisons religieuses d'hommes et cinq de filles; un mont-de-piété, deux hôpitaux, plusieurs confrairies, et une Université fondée par Philippe IV, roi d'Espagne et de Sardaigne.

Évêques de Cagliari.

Saint Boniface, l'apôtre de la Sardaigne, fut ordonné premier évêque de Cagliari par saint Pierre, suivant la tradition des Sardes.

Saint Clément, pape, avait gouverné la même Église du vivant du même Boniface. Ce sentiment, qui est de Machino (*Defens. Primat Archiep. Calarit.*, lib. 2, cap. 6), n'a aucun auteur grave, ancien ni moderne, pour garant.

Saint Évendrax.
Saint Boniface II.
Saint Just.
Saint Flore.
Saint Restitut.
Saint Bon.
Saint Vivian.
Saint Lin.
Saint Séverin.
Saint Rude.
Saint Euthymius.
Saint Grégoire.

Tous ces évêques ont gouverné successivement l'Église de Cagliari, et ils ont souffert le martyre sous les empereurs païens, suivant Vitalis (*Annal. Sard.*,

tom. 2). Mais Papebroc (*in Append. ad Acta Luciferi Calarit.*, pag. 225) prétend qu'il n'y a que Grégoire qui ait été évêque et martyr avant le fameux Lucifer, dont nous ferons mention ci-dessous, et que les autres, après Boniface II, n'ont été que confesseurs, et n'ont siégé qu'après Lucifer.

Saint Juvénal vivait vers le commencement du quatrième siècle. (Fara, *Hist. de reb. Sard.*, col. 26. Papeb., ad diem 26 mai.) L'auteur du *Sardinia sacra* rapporte tous ces évêques comme douteux, et n'admet comme certains que les suivans :

1. Quintasius, assista au premier concile d'Arles contre les Donatistes, en 314.

2. Lucifer Ier, dont la mémoire est si célèbre dans l'histoire de l'Église, siégeait en 354. (*Voy.* LUCIFER.)

3. Lucifer II, l'un des prélats qui furent envoyés en exil sous Hunneric, roi des Vandales, en 484.

4. Primasius, vivait du temps que saint Fulgence était exilé en Sardaigne ; c'est-à-dire au commencement du sixième siècle.

5. Thomas, dont saint Grégoire-le-Grand fait mention, *Epist. ad Januar.*

6. Janvier, à qui saint Grégoire adressa plusieurs lettres, vivait en 591 et 594. De son temps, le même saint Grégoire permit aux prêtres de Sardaigne de conférer le sacrement de confirmation.

7. Dieudonné, assista au concile de Rome contre les monothélites en 649, sous Martin Ier, et mourut la même année ou l'année d'après.

8. Justin ou Justinien, succéda à Dieudonné. Il en est aussi fait mention dans les actes du même concile de Rome. (*Act. 5 et ult.*)

9. Citonatus, parmi les Pères du deuxième concile de Constantinople, en 680.

10. Thomas II, assista au septième concile général tenu à Nicée contre les Iconoclastes en 797. On ignore quels furent ses successeurs pendant près de trois siècles.

11. Jacques, nommé par Grégoire VII en 1073. Il paraît, par la lettre que le pape Victor III écrivit à ce prélat, que les églises de Sardaigne étaient alors fort négligées, et que les archevêques de Cagliari se qualifiaient primats de toute la Sardaigne ; mais cette dignité fut transférée ensuite à l'archevêque de Pise par Innocent II.

12. Lambert, souscrivit en 1089 à la fondation du monastère de Saint-Saturnin en faveur des religieux de Saint-Benoît, par Constantin, roi de Cagliari.

13. Hugues Ier, succéda à Lambert la même année 1089, ou au commencement de 1090. Il accorda aux bénédictins plusieurs églises, et la moitié de la dîme du diocèse.

14. Gauffrède, confirma en 1112 toutes les donations faites en faveur des bénédictins.

15. Guillaume, consacra, le 1er avril 1119, l'église de Saint-Saturnin, et confirma tous les

priviléges accordés à cette église sous ses prédécesseurs.

16. Pierre Ier, siégeait sous le pape Honorius II.

17. Constantin, en 1141. Du temps de ce prélat, Pierre, abbé de Saint-Victor de Marseille, obtint la confirmation de tous les droits et priviléges de l'église de Saint-Saturnin.

18. Bonitus, que le pape Alexandre III obligea de rendre aux moines les biens qu'il leur avait enlevés.

19. Ricus vivait en 1183. Il fut chargé par Innocent III, en 1200 et 1205, de terminer certains différens survenus dans quelques églises de Sardaigne.

20. N..., transféré de l'évêché de Suelli, sous Honorius III.

21. Léonard, siégea en 1237.

22. Dominique de Sienne, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, nommé par Innocent IV vers l'an 1250.

23. L...., que le pape Alexandre IV établit son légat pour réformer les abus qui s'étaient introduits dans les Églises de Corse et de Sardaigne.

24. Hugues II, mort en 1276.

25. Galus, citoyen et chanoine de Pise, devint archevêque de Gagliari sous Jean XXI, en 1276, et mourut en 1290.

26. Principallis Maltraversa, d'une illustre famille de Padoue, sacré évêque de sa patrie vers l'an 1287, se démit presque en même temps de son siége entre les mains de Nicolas IV, qui trois ans après le nomma à l'évêché de Cagliari, et lui ordonna d'assembler un concile pour savoir ce que lui et ses suffragans pensaient au sujet de l'union de l'Ordre des Templiers avec celui des Hospitaliers. Principallis mourut en 1295.

27. Jacques *de Abbate*, élu en 1300.

28. Gundisalve, en 1322.

29. Pierre II, en 1350 ou 1352.

30. Jean Ier, mort en 1354.

31. Jean II, d'Aragon, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par Innocent IV en 1354. Béatrix, reine de Portugal, qui l'honorait de son estime, l'envoya à Pierre, roi d'Aragon, pour renouveler l'ancienne alliance entre les deux cours. Oddon, général de son Ordre, l'envoya aussi dans la Bosnie, où il convertit un grand nombre d'hérétiques, et fit fleurir la religion dans toute cette province.

32. Bernard, transféré du siége de Torre, sous Urbain V, en l'an 1369.

33. Didace, Aragonais, nommé en 1376.

34. Antoine, siégeait en 1409 et 1412.

35. Pierre Spinola, d'une famille noble de Gênes, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, évêque de Savone, puis d'Usel, fut transféré à l'Église de Cagliari par l'anti-pape Benoît XIII, vers l'an 1418. Martin V le confirma dans cette nouvelle dignité la première année de son pontificat.

36. Jean Fabri, carme, siégea dix-sept ans. Il se démit ensuite,

et fut nommé archevêque de Césarée en Palestine.

37. Jean Matthieu Jofrède, doyen de l'Église de Cagliari, en devint archevêque sous Eugène IV, en 1444.

38. François, transféré de l'Église de Ségovie en 1461.

39. Louis, nommé sous Paul II, en 1467.

40. Antoine Baragnès, Espagnol, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, en 1471, siégea sept ans.

41. Gabriel, abbé de Notre-Dame de Vérola dans l'Aragonais, fut fait archevêque de Cagliari par Sixte IV, en 1481.

42. Pierre Pilarès, Espagnol, du royaume d'Aragon, évêque de Dolia, passa à l'Église de Cagliari en 1483, et se démit en 1513.

43. Jean Pilarès, transféré de l'évêché de Sulci en l'an 1513. De son temps, l'Église de Sulci, dont le siége avait été déjà transféré à Iglésia, fut unie à celle de Cagliari.

44. Jérôme de Villeneuve, siégea en 1521.

45. Dominique Pastorello, de l'Ordre des Frères-Mineurs, évêque d'Algher, passa à l'archevêché de Cagliari en 1535, et mourut à Bagnarea en Italie, en l'an 1547.

46. Balthasard de Érédia, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, après avoir gouverné l'Église de Cérine en Chypre, et celle de Bosa en Sardaigne, fut nommé à l'archevêché de Cagliari vers le milieu du seizième siècle. Il avait assisté au concile de Trente étant évêque de Bosa, en l'an 1546 et 1547.

47. Antoine Parragès, transféré du siége de Trieste en Italie, en 1558, assista au concile de Trente jusqu'à la fin.

48. Ange de Padoue, religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, mourut archevêque de Cagliari en 1573. Il avait été auparavant professeur public dans l'Université de Conimbre, à la nomination de Jean III, roi de Portugal.

49. François de Perès, Catalan de nation, habile prédicateur, chanoine de l'église de Tarragone, fut nommé à l'archevêché de Cagliari en 1573.

50. Gaspard Novella, évêque d'Ampuries, aujourd'hui Castel-Aragonèse, fut transféré à l'Église de Cagliari en 1578.

51. François de Valle, succéda à Gaspard en 1589.

52. Ildephonse, archi-prêtre de Macueda, au diocèse de Tolède en Espagne, docteur en théologie et prédicateur, fut fait d'abord évêque de Gaëtan en Italie, où il siégea dix ans. Il passa de là à l'Église de Cagliari en 1597, et à celle de Maïorque vers l'an 1604.

53. François Esquivel, Espagnol, siégea en 1605. Il fit bâtir un séminaire dont il confia la direction aux Pères jésuites vers l'an 1622, et mourut vers l'an 1626.

54. Ambroise Machinus, d'Algher en Sardaigne, général de l'Ordre de la Merci, nommé à l'évêché de sa patrie en 1621, fut transféré cinq ans après au

siége de Cagliari. C'était un prélat fort savant, comme il paraît par les ouvrages qu'il a mis au jour ; savoir : *Comment. in* I, *P. D. Th. de divinis auxiliis; Defensio sanctitatis B. Luciferi Calarit.* Item, *Defensio primatus archiepiscop. Calarit. et ejusdem primitialis Ecclesiæ*, etc.

55. Bernardin de la Cafra, Espagnol, en 1642.

56. Pierre Vico, transféré de l'Église d'Arbora en 1657.

57. Didace Fernandès, Espagnol, religieux observantin, élu archevêque de Cagliari en 1676, gouverna la Sardaigne en qualité de vice-roi, sous Charles II, roi d'Espagne, et passa ensuite à l'Église d'Avila.

58. Antoine de Vergara, dominicain espagnol, archevêque de Torre en 1680, fut transféré à Cagliari en 1683, et de là au siége de Zamora en Espagne, sous la métropole de Compostelle.

59. Louis Diax, religieux de l'Ordre de la Merci, provincial d'Aragon, fut fait d'abord évêque d'Algher en 1681, puis archevêque de Cagliari en 1686.

60. François de Sobrecasas, de Sarragosse, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, était qualificateur du Saint-Office et confesseur de Charles II, roi d'Espagne, quand il fut nommé par ce prince à l'archevêché de Cagliari, en 1689.

61. Bernard Carinena, Espagnol, de l'Ordre de la Merci, fut élevé à la même dignité en 1699.

62. Jean-Joseph-Paul-Constantin Falletti, d'une famille noble de Turin, vicaire-général de l'évêque d'Alba, siégea en l'an 1726.

63. Jules-César Gandolphi, noble piémontais, succéda en 1748, et mourut à Turin en l'an 1758. (*Sardin. sacr.*, pag. 110 et 322.)

64. Le père Natta, dominicain, auparavant assistant du Père général, a été nommé à l'archevêché de Cagliari par le roi de Sardaigne en 1759.

CAGNAZZO, en latin *Gagnatius* et *Cognatius* (Jean), savant théologien de l'Ordre de Saint-Dominique, et inquisiteur à Bologne, connu sous le nom de *Tabiensis*, fut appelé à Rome pour convaincre quelques hérétiques que d'autres habiles gens n'avaient pu ramener à la foi; ce qu'il fit. Il mourut à Bologne, en 1521. Il est auteur d'une Somme de théologie appelée *Tabienne*, du surnom de l'auteur, né à Tabie ou Tabiène, bourg sur la côte de Gênes dans le diocèse d'Albinga. Elle a été imprimée à Bologne en 1515, in-4°, et on l'a appelée depuis *Somme des Sommes*. Elle a été réimprimée sous ce nom avec quelques corrections, à Venise, 1602. (Echard, *Script. Ord. Præd.*, tom. 2, p. 47.)

CAGNOALD (saint), ou CAGNOU, ou CHAINOALD, *Chagnoaldus*, ou *Hagnoaldus*, ou *Chainoaldus*, ou *Agnohaldus*, et *Chagnulphus*, était fils de Chaneric ou Agnery, seigneur de Brie et frère aîné de saint Faron, évêque de Meaux et de Sainte-Fare, abbesse de Faremoutier. Il

embrassa la vie monastique dans le monastère de Luxeuil, du vivant même de saint Colomban son fondateur, et il y fit de si grands progrès dans la vertu, que saint Eustase, successeur de saint Colomban dans la conduite de cette abbaye, le donna, avec saint Valbert, comme ce qu'il avait de meilleur, à Sainte-Fare, qui lui avait demandé des religieux pour établir une communauté d'hommes sous la règle de saint Colomban, et pour diriger celle de filles dans le double monastère d'Eboriac, appelé depuis *Faremoutier*, qu'elle avait bâti à cinq lieues de Meaux. Cagnou fit fleurir la discipline régulière dans ce nouvel établissement, jusqu'à ce qu'il fut fait évêque de Laon. On ignore ce qu'il fit durant son épiscopat, sinon qu'il assista au concile de Reims de l'an 625. Il souscrivit encore aux titres de la fondation de l'abbaye de Solignac en Limousin, faite l'an 631 par saint Éloi, encore laïque. On croit qu'il mourut l'année suivante. L'Église de Laon, dont il fut évêque, et non pas de Lyon, comme quelques uns l'ont cru, célèbre sa fête le 6 de septembre; mais le Martyrologe romain, non plus que les anciens, ne font pas mention de lui. (Jonas, moine de Bobbio, *Vies de saint Colomban et de saint Eustase*, abbés de Luxeuil. Hugues Ménard, *Observations sur le Martyrologe benédictin*. Baillet, tom. 3, 6 septembre.)

CAGNOLI (Jérôme), jurisconsulte célèbre, né à Verceil dans le Piémont, fut nommé par le duc de Savoie conseiller d'État et chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare. Il professa assez long-temps à Turin, puis à Padoue où il mourut le 1[er] février 1551, âgé de cinquante-neuf ans. On a de lui: *Variæ legum enarrationes. De Vita et regimine boni Principis*, etc. (Thomasini, *in Elog.*)

CAGNOTE (La), *Cagnota*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Dax. Elle existait dès le neuvième siècle. Othérius, évêque de Dax, qui siégeait en 898, fit beaucoup de bien à cette abbaye. Elle reconnaissait aussi pour ses bienfaiteurs les vicomtes d'Orthe, surtout Raymond Arnaldy et Guillaume Raymond, qui vivaient, le premier en 1122, et l'autre en 1165. On voyait autrefois dans l'église de La Cagnote les tombeaux des vicomtes d'Orthe, dont la maison était unie à celle d'Aspremont. (*Gallia christ.*, tom. 1, col. 1065.)

CAHORLE ou CAORLE, *Caprulæ*, petite ville de la Vénitienne, et du vicariat Italique, située dans une île qui, aussi bien que la ville, n'est habitée que par des pêcheurs. Elle fut bâtie par les habitans de Concordia, qui s'y retirèrent pour ne pas s'exposer à la cruauté d'Attila qui venait les assiéger; mais elle fut entièrement renversée par les Sclavons sortis de l'Illyrie en 841. Ce n'est plus qu'un méchant bourg habité par des pêcheurs et des matelots, à cause

du mauvais air qu'on y respire. Ughelle rapporte que Jean II, évêque de Concordia, y transféra le siége épiscopal en 605; mais le cardinal Noris soutient le contraire, et prétend que Cahorle avait dès le sixième siècle son évêque particulier. La cathédrale est dédiée à saint Étienne, premier martyr, dont on prétend avoir la tête avec un bras de sainte Marguerite, vierge et martyre. Elle n'a point de Chapitre; un seul archiprêtre et deux autres prêtres y font les fonctions curiales; l'évêché est d'un mince revenu; le diocèse est presque tout en marais. (*Ital. sacr.*, t. 5, col. 1335, et tom. 10, col. 251.)

Évêques de Cahorle.

1. Jean, s'étant attaché au patriarche de Grado, et aux autres schismatiques de l'Istrie, le peuple, qui désirait l'union, le chassa de son siége. (*Voyez* saint Grégoire, l. 7, *epist.* 10. Cardinal Noris, *in Dissert. de 5 synod.*, c. 9, *s.* 5.
2. N..., succéda en 598.
3. Léon, en 875.
4. Jean, l'an 1043.
5. Dominique, en 1107.
6. Jean Tervisanus, noble vénitien, en 1118.
7. Pierre, en 1127.
8. Jean, en 1152.
9. Dominique, en 1179.
10. Jean de Tumba, en 1197.
11. Dominique III, siégeait en 1205.
12. Jean Manpetrus, en 1210.
13. Ange, en 1216.
14. Noël, vers l'an 1226.
15. Rainald, en 1247.
16. Bon.
17. Nicolas, en 1284.
18. Joachim, en 1299.
19. Jean Zanne, en 1320.
20. André Georges, Vénitien, nommé par Jean XXII, mort en 1350.
21. Barthélemi ou Bartholin, mort en 1365.
22. Thibauld, évêque de Cortone, transféré la même année à Cahorle.
23. Dominique, succéda à Thibauld en 1368. Il avait été archevêque de Zara.
24. André, siégeait en 1390. Boniface IX le transféra à Pédena.
25. Nicolas, en 1394. Il fut déposé par Jean XXIII.
26. Antoine de Catureis, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, nommé en 1412.
27. André de Monticulo, nommé en 1431, fut transféré à Fossenbrune.
28. Fr. Lucas Mundario, de l'Ordre des Frères-Mineurs, mort en 1451.
29. Gothard, élu la même année.
30. Pierre, succéda en 1473.
31. Daniel de Rubeis, de Burano.
32. Sébastien du même nom, mort en 1542.
33. Gilles Falconetta, élu la même année, transféré à Bertinoro en 1563.
34. Fr. Jules de Miano, évêque d'Acci, transféré le 3 janvier 1563, mourut en 1585.
35. Jérôme de Trévige, cha-

noine régulier, élu en 1586, mort en 1593.

36. Fr. Ange Casalini, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, de Trévise, nommé par Clément VIII, mourut en 1600.

37. Fr. Louis de Grigis, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé en 1601, et mort en 1609.

38. Benoît de Bénédictis, mort en 1636.

39. Fr. Ange Castellari, Vénitien, minime, mort en 1641.

40. Vincent Mélani, de Venise, élu la même année.

41. Fr. Joseph-Marie Pizzini, de Venise, mort en 1653. Il était de l'Ordre de Saint-Dominique.

42. Georges Darmini, succéda à Joseph le 24 novembre 1653, et fut transféré à Citta-Nova le 30 août 1655.

43. Fr. Pierre, martyr, de l'Ordre de Saint-François, nommé le 10 janvier 1656, mourut en 1674.

44. Fr. François-Antoine Boscaroli, du même Ordre, nommé le 17 décembre 1674, siégea quatre ans.

45. Dominique Mini, nommé le 24 avril 1684, mort en 1698.

46. François Strata, de Venise, clerc régulier de Somache, nommé en 1698, mourut ayant à peine reçu la nouvelle de son élection.

47. Joseph Scarella, de Padoue, mort en 1700.

48. François-André de Grassis, nommé le 30 mars 1700, mourut en 1712.

49. Daniel Sansonio, de Venise, nommé par Clément XI le 11 juillet 1712, fut transféré à Citta-Nova le 14 juin 1717.

50. Jean-Vincent Philippi, Servite, transféré de Zarynthe et de Céphalonie le 11 mai 1718.

CAIAZZO ou GAIAZZO, ville épiscopale du royaume de Naples dans la terre de Labour. Elle est située sur le Volturno à huit milles de Capoue sa métropole, et vingt-quatre de la ville de Naples, dans la voie Appius. On l'appelle en latin *Caiata* et *Calatia*. Elle est très-ancienne. Annibal en trouva le séjour délicieux, aussi bien que de Capoue. Les Samnites ruinèrent ses murailles, que les Romains rétablirent ensuite pour en faire une place d'armes contre les ennemis de la république. On en voit encore aujourd'hui une partie en pierre carrée sans chaux ni ciment. On prétend que la religion chrétienne y fut établie dès le premier siècle, quoiqu'on n'y voie des évêques qu'un peu tard. La cathédrale, dédiée à la sainte Vierge, mérite d'être vue pour son antiquité et sa beauté. Son Chapitre est composé de trois dignités, d'un archidiacre et deux primiciers, de vingt chanoines, etc. Le diocèse comprend environ quarante églises paroissiales. (*Ital. sacr.*, tom, 6, pag. 438; tom. 10, pag. 222.)

Évêques de Caiazzo.

1. Arigise, dans les diptiques de cette Église.

2. Gisulphe, siégeait en 776. Il y a depuis ce temps-là plusieurs noms d'évêques qui nous manquent.

3. Ursus, en 967, mort en 978.

4. Saint Étienne, mort en 1023.

5. Saint Ferdinand, Espagnol. On trouva son corps en 1620.

6. Jacquinte, ordonné par Adenulphe de Capoue, en 1024.

7. Constantin, siégeait en 1098.

8. Pierre, en 1106.

9. Thomas, vivait en 1109.

10. Ursus II, depuis 1117 jusqu'en 1124.

11. Station, vers l'an 1133.

12. Willaume, élu en 1155, déposé pour simonie en 1168.

13. Jean, subrogé à Willaume en 1168.

14. Willaume II, siégeait en 1170, mourut en 1181.

15. Doffère, en 1183, sous le pape Luce III.

16. Jean, en 1195, mourut en 1224.

17. Jacques, sous le pontificat de Grégoire IX, fut exilé par Frédéric II, en 1238. Cet Empereur mit à sa place André, dont il est fait mention depuis 1239 jusqu'en 1253, que cet intrus nomma pour lui succéder Thomas, fils de sa sœur.

18. Nicolas, succéda à Jacques en 1253, et mourut en 1257.

19. André, mort en 1272.

20. Jean, mort en 1275.

21. André II, sacré en 1275, mourut en 1283.

22. Gérald de Narnie, mort le 18 septembre 1293.

23. Pierre, siégea jusqu'en 1308.

24. Jean III, succéda la même année, et mourut.

25. Thomas de Paschasio, de Capoue, mort en 1333.

26. Jean Muetula, de Naples, succéda la même année, et siégea jusqu'en 1356.

27. Fr. Roger, de l'Ordre des Frères Mineurs, siégea jusqu'en 1368.

28. Grégoire, élu la même année.

29. Fr. François, de l'Ordre des Frères-Mineurs, siégeait en 1372, et fut déposé parce qu'il tenait le parti de l'anti-pape Clément VII.

30. Martin, en 1382.

31. Barthélemi, mort en 1391.

32. Jean Antonelli de Gattulis de Chiéti, mort en 1393.

33. François, succéda immédiatement, et mourut en 1404.

34. André, transféré de Potenza, ville de Lucanie, mort en 1422.

35. Jean de Aversa, primicier de Naples, nommé par Martin V, mort en 1445.

36. Antoine de Herrico, nommé par Eugène IV, mort le 24 avril 1472.

37. Julien Myrtus Frangipani, nommé par Sixte IV, transféré à Tropéa en 1480, le 16 juin.

38. Jacques de Lutiis, citoyen et archiprêtre de Sutri, dans le patrimoine, nommé par Sixte IV la même année, mourut en 1494.

39. Olivier, cardinal Caraffe,

nommé administrateur, abdiqua en 1507.

40 Vincius Maffa, de Salerne, auparavant évêque de Segni, nommé par Jules II, mourut à Salerne en 1518.

41. André, cardinal Duval, nommé le 2 décembre 1517, administrateur jusqu'en 1520.

42. Bernardin, de Chiero, archevêque d'Athènes, nommé par Léon x en 1520, mourut en 1522.

43. Vianesi de Albergati, de Bologne, élu la même année.

44. Ascane Parisani, de Tolentin, résigna le 3 mai 1529, fut fait cardinal.

45. Antoine-Marie du Mont, le 25 mars mars 1529.

46. Alexandre Myrte, neveu de Julien, nommé par Clément VII, abdiqua en 1539.

47. Fabius Myrte, neveu du précédent, mourut le 18 mars 1587 à Nazareth, où il avait été transféré en 1572.

48. Octavius Myrte, neveu de Fabius, transféré à Tricarico par Clément VIII en 1592.

49. Horace Aquaviva, d'Aragon, moine de Cîteaux à Florence, nommé par Clément VIII, mourut en 1617.

50. Paul Philmarini, de Naples, clerc régulier théatin, nommé par Paul V, trouva le corps de saint Étienne, quatrième évêque.

51. Fr. Benoît de Sio, de l'Ordre des Frères-Mineurs, aumônier d'Anne d'Autriche, reine de France, nommé par Urbain VIII, transféré à Boiano en 1641.

52. Sigismond Thadée de Florence, évêque de Bitetto, mourut en 1647.

53. François Perroni, de Naples, nommé par Innocent X, mourut en 1656.

54. Joseph Petagna, élu le 15 janvier 1657, mourut en 1679.

55. Jacques Villani, nommé le 27 novembre 1679, mourut en 1691.

56. François Bonesana, de Milan, clerc régulier théatin, nommé en 1692, fut transféré à Cumes en 1695.

57. Majoran Filioli, de Melphi, nommé le 20 février 1696, mourut en 1712.

58. Jacques Falconi, nommé, après une longue vacance, le 24 mars 1718.

CAIET ou CAYET ou CAJET (Pierre-Victor-Palma), né en 1525 à Montrichar en Touraine; fut, 1° ministre de la religion prétendue réformée à Poitiers, vers l'an 1582. Ses confrères l'accusèrent de magie et le déposèrent. Il se fit catholique à Paris en 1595, entra au collége de Navarre, reçut la prêtrise et le bonnet de docteur en 1600, et fut nommé professeur royal en langue hébraïque. Il mourut en 1610 le 22 juillet, et fut enterré à Saint-Victor. Il composa plusieurs ouvrages : savoir, les motifs de sa conversion; une remontrance chrétienne à messieurs de la noblesse de France qui ne sont pas de l'Église catholique; un traité de l'Eucharistie; la vraie intelligence du sacrifice de la messe; un avertissement

sur les points de religion pour en composer les différens; un traité de la condamnation de Calvin par lui-même; un traité de l'Église et de la succession directe et légitime des pasteurs; trois écrits touchant la conférence qu'il eut en 1602 avec le ministre Dumoulin; un autre écrit sur le Purgatoire contre le même; une Relation de la guerre entre les Turcs et les chrétiens de Hongrie depuis 1597 jusqu'au printemps de 1598; une chronologie septenaire depuis la paix qui se fit à Vervins, et une chronologie novennaire qui renferme l'histoire de Henri IV, depuis son avénement à la couronne jusqu'à la paix de Vervins; un livre intitulé : *Instruction des quatre principales langues orientales, l'arabique, la syriaque, l'arménienne, l'éthiopienne.* On a aussi attribué à Caïet un livre intitulé : *Remèdes aux dissolutions publiques*, qui n'est point de lui, comme il le dit expressément dans sa Chronologie novennaire. (De Launoi, *Hist. colleg. Navar.*, in-4°, tom. 2. Dupin, *Biblioth. des Auteurs ecclés.*, dix-septième siècle, part. 1. Le père Nicéron, *Mémoires*, tom. 33.)

CAIGNET (Antoine), docteur en théologie, chanoine, chancelier, théologal et grand-vicaire de Meaux, mort en 1669, était un grand prédicateur de son temps, qui a donné, 1° à Paris, en 1662 et suivantes, sept volumes in-4°, sous le titre d'*Année pastorale*, contenant des sermons familiers ou prônes sur les Épîtres et Évangiles des dimanches de l'année, les mystères et fêtes de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, les fêtes des Saints, l'Oraison Dominicale, le Symbole des Apôtres, les Commandemens de Dieu, etc. 2° Le Dominical des pasteurs, ou le triple emploi des curés, contenant les prônes, les recommandations ou annonces des fêtes et catéchismes paroissiaux pour tous les dimanches de l'année, à Paris, chez Georges Josse, 1675, in-4°, seconde édition. 3° Deux Oraisons funèbres.

CAILLEAU (Gilles), religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs, était Français de nation, et vivait en 1543. On a de lui un Catalogue des veuves de l'ancien et du nouveau Testament, et une traduction française de quelques lettres de saint Basile et de saint Jérôme. (Possevin, *Apparat.*, t. 1. Le père Jean de saint Antoine, *Biblioth. franciscanæ*, tom. 1.)

CAILLES. Dieu donna des cailles à manger aux Israélites en deux occasions. La première, dans le désert de Sin, peu de jours après le passage de la mer Rouge. La seconde, au campement qui fut appelé *sépulcres de concupiscence;* ce qui arriva au printemps, lorsque les cailles passent de l'Asie en Europe : on en trouve alors une très-grande quantité sur les côtes de la mer Rouge et de la Méditerranée. Dieu fit élever un vent qui les jeta au-dedans et au-dehors du camp des Israélites en si grande

abondance, qu'il y en eut pour rassasier plus d'un million de personnes pendant plus d'un mois. Voilà en quoi consiste le miracle. M. Ludolf, dans le chapitre 13 du premier livre de son histoire d'Éthiopie, prétend qu'il s'agit ici non de cailles mais de sauterelles, dont il y a une quantité prodigieuse en Orient, qui sont très-bonnes à manger, et que les Arabes amassent en monceaux et conservent dans le sel pour se nourrir. Mais cette prétention est détruite par le terme hébreu *selaw*, qui, du consentement des langues et des versions orientales, des interprètes anciens et nouveaux, signifie une caille, et non une sauterelle. (*Exodi*, 16, 13. *Num.*, 11, 32.)

CAILLET (Jean), jésuite, mort à Douai sa patrie le 4 septembre 1628, âgé de cinquante ans, a laissé : *Illustria sanctorum virorum exempla et facta lectissima per singulos anni dies*, en six tomes. (Valère-André, *Bibl. belg.*, édit. de 1739, t. 1, pag. 599.)

CAIN (hébr., *possession* ou *possédé*), premier fils d'Adam et d'Ève. Il naquit sur la fin de la première année de la création du monde, et s'appliqua à l'agriculture. Il tua son frère Abel par la jalousie qu'il conçut de ce que Dieu avait marqué qu'il agréait les offrandes d'Abel et non pas les siennes. Le Seigneur le maudit après ce fratricide, et le condamna à errer dans le monde, en lui imprimant un signe, pour empêcher que ceux qui le trouveraient ne le tuassent. Il se retira dans la terre de Nod, qui est à l'orient de la province d'Éden. Il y eut un fils auquel il donna le nom d'Hénoc, et il y bâtit une ville de même nom, en mémoire de ce fils. Mais quel fut le signe que Dieu mit sur Caïn pour empêcher que les autres hommes, tels que ses autres frères et parens, ne le tuassent ? combien vécut-il ? quel fut le genre de sa mort ? avec quel instrument tua-t-il son frère Abel ? L'Écriture ne le dit pas, et nous devons imiter son silence. (*Genès.*, 4, 2 et seq.)

CAINAN (hébr., *possesseur* ou *acheteur ;* autrement, *qui se lamente*), fils d'Énos, naquit l'an du monde 325. L'Écriture ne dit rien de lui, sinon qu'il engendra Malaléel, et qu'il mourut âgé de neuf cent dix ans, l'an du monde 1235 ; avant Jésus-Christ 2765 ; avant l'ère vulgaire 2769. (*Genès.*, 5, 9.)

CAINAN, fils d'Arphaxad et père de Salé, n'est pas dans le texte hébreu, ni dans la Vulgate ; mais il est dans les Septante (*Genès.*, 10, 24), et dans saint Luc (3, 35, 36), qui le met entre Salé et Arphaxad : *Qui fuit Sale, qui fuit Caïnan, qui fuit Arphaxad.* Ceci forme une difficulté considérable parmi les savans. Les uns ont cru que les juifs avaient ôté le mot de Caïnan de leurs exemplaires, pour rendre suspects les Septante et saint Luc qui le recevaient. Les autres, que Moïse avait omis

exprès Caïnan, parce qu'il ne voulait compter que dix générations depuis Adam jusqu'à Noé, et depuis Noé jusqu'à Abraham. D'autres veulent qu'Arphaxad ait été père de Caïnan et de Salé: de Salé, selon l'ordre naturel, et de Caïnan, selon la loi. D'autres, que Caïnan et Salé n'étaient qu'une même personne qui avait deux noms. Enfin d'autres, soutiennent que Caïnan a été ajouté par les copistes dans les Septante, et qu'il est passé de là dans saint Luc, qui a copié ces interprètes. Ce dernier sentiment nous paraît d'autant plus probable, que ni Josephe ni Philon, qui avaient en main les exemplaires des Septante, n'y ont point lu Caïnan; et que les anciens Pères, tels qu'Origène, Eusèbe, Jules Africain, etc., ne l'y ont point lu non plus, puisqu'ils ne comptent que dix générations depuis Noé jusqu'à Abraham, et qu'il y en aurait onze, si l'on y comprenait Caïnan. (Usserius, *Dissertation sur Caïnan.* Cornelius *à lapide, in Genès.*, 11. Natalis Alex. *Dissert. in vet. Test.* Grot., *in Lucam.* Dom Calmet, *Commentaire sur la Genèse*, 10, 24; et *sur saint Luc*, 3, 30.)

CAINITES. *Voyez* CAIANIENS.

CAIPHE (Joseph), était grand-prêtre des juifs l'an du monde 4037, qui est celui de la mort de Jésus-Christ. Ce divin Sauveur, ayant été pris par les soldats, fut d'abord amené chez Anne, beau-père de Caïphe. Anne l'interrogea et le renvoya à Caïphe son gendre, qui dit, en parlant de Jésus-Christ, qu'il fallait qu'un homme mourût pour tout le peuple, afin que toute la nation ne pérît point. Il prononçait, sans le savoir, une prophétie, qui signifiait, dans les desseins de Dieu, que la mort de Jésus-Christ serait le salut du monde. Il interrogea Jésus-Christ qui ne lui répondit point. Alors Caïphe lui dit: *Je te conjure, par le Dieu vivant, de nous dire si tu es le Christ, Fils de Dieu?* Jésus répondit: *Vous l'avez dit; je le suis. Mais je vous dis que vous verrez un jour le Fils de l'homme à la droite de la vertu du Père, qui viendra dans les nues pour exercer le jugement.* A ces mots Caïphe déchira ses vêtemens, et dit: *Qu'avons-nous encore besoin de témoins? vous avez tous ouï ses blasphèmes. Que vous en semble-t-il?* Ils répondirent: *il est digne de mort.* On ignore quelle fut la fin de Caïphe: on sait seulement que Vitellius, gouverneur de Syrie, étant venu à Jérusalem deux ans après la mort de Jésus-Christ, le déposa de la souveraine sacrificature; ce que Josephe semble mettre entre les faveurs accordées aux juifs par ce gouverneur. (*Joan.*, 11, 51, 52; et 18, 24. Joseph, *Antiquit.*, l. 18, c. 6.)

CAIRE (le), ou MEMPHIS, ville royale d'Égypte que les Hébreux ont appelée *Maph* ou *Noph, et Migdol*, sur le Nil, bâtie par Osiris vis-à-vis de Babylone. Amrus, fils d'Alase, la détruisit, et en fit construire

une autre sur le rivage opposé du Nil, qu'il appela *Fustate;* c'est le Caire d'aujourd'hui, capitale d'Égypte et la résidence du Sultan. Elle s'accrut des ruines de Memphis; mais elle se détruit depuis qu'au lieu d'un calife qui y faisait sa demeure, on n'y met plus qu'un gouverneur, sous la dépendance des Turcs qui en sont les maîtres, aussi bien que des environs, depuis 1517. On y voit un grand nombre de mosquées, six églises grecques, deux catholiques dans les maisons du consul de France et de celui de Venise, avec un hospice de franciscains et de capucins. Elle est éloignée de quatre-vingt milles de la mer Méditerranée au midi, et de cent vingt d'Alexandrie. Nous trouvons les évêques Latins qui suivent :

1. Jacques Vemmers, carme, préfet des missions d'Éthiopie en 1640, fut nommé, par la congrégation de la Propagande, évêque de Memphis, et vicaire apostolique en Éthiopie le 24 avril 1645. Il mourut à Naples le 21 août suivant.

2. François Suarès, de Villegas, Portugais, carme, élu le 6 décembre 1649. Il siégea plusieurs années, vint à Rome, et mourut à Paris le 17 avril 1664. (*Voyez* les Gazettes, 1649, pages 1194, 1661, 1178.)

Concile du Caire.

Il y eut un concile assemblé au Caire par ordre du pape Grégoire XIII, l'an 1582, pour ramener les Cophtes à l'Église romaine, et leur faire abandonner les erreurs de Nestorius et de Dioscore. Le patriarche d'Alexandrie y assista avec quelques abbés et trente personnes considérables de la part des Cophtes et des jésuites, et quelques ecclésiastiques de la part des Romains. Il y eut trois sessions dans ce concile. Les Cophtes y abjurèrent leurs erreurs, et reconnurent deux natures en Jésus-Christ; mais le patriarche étant mort, son vicaire, qui était un fort méchant homme, empêcha qu'on ne donnât cette confession par écrit, prétendant par ce moyen au patriarchat. (Possevin, *Apparat.*, tom. 2. Sponde, à l'an 1582. Labbe, 15. Hardouin, 10.) On appelle aussi ce concile du Caire, le concile de Memphis, *Memphitica synodus.*

CAIUS (saint), était Macédonien de naissance, et demeurait à Corinthe, lorsque saint Paul y arriva. Cet apôtre le convertit, le baptisa, logea dans sa maison qui devint l'église des premiers fidèles de la ville, c'est-à-dire, le lieu où ils s'assemblaient pour prier et pour écouter la parole de Dieu. Saint Chrysostôme conclut de là que Caius était un homme charitable, libéral, très-pieux, parce que saint Paul ne choisissait que de tels hôtes. Caïus suivit cet apôtre dans ses voyages d'Asie, de Syrie, de Judée, d'où il retourna avec lui en Asie, et partagea toutes ses peines et tous ses dan-

gers. Dans la sédition que les orfèvres de la ville d'Éphèse excitèrent contre lui, Caïus fut entraîné au théâtre par la populace, et relâché après que le tumulte eût été apaisé. On ne sait plus rien de lui depuis ce temps, sinon que la tradition du temps d'Origène le faisait évêque de Thessalonique; ce qui prouve qu'on ne doit pas le confondre avec cet autre Caïus à qui saint Jean l'Évangéliste a écrit sa troisième Épître, où il l'appelle son fils, puisque ce dernier avait été fait évêque de Pergame en Phrygie par saint Jean même. Adon et Usuard font mention de saint Caïus au 4 d'octobre, dans leurs Martyrologes, suivis par le romain moderne. (*Act. Apost.*, c. 18, 19, 20. *Ep. ad Rom.*, et 1 *ad Corint.* Tillemont, *Vie de saint Paul. Mem. ecclés.*, tom. 1, pages 252 et 584. Baillet, tom. 3, 4 octobre.)

CAIUS (saint), martyr, sous Marc-Aurèle ou sous Sévère, de la ville d'Euménie dans la grande Phrygie, aussi bien que saint Alexandre son compagnon. Ils souffrirent le martyre dans la ville d'Apamée sur le Méandre, de la même province, vers l'an 179, lorsque la persécution se renouvela en Asie sous Marc-Aurèle, ou vers le commencement du troisième siècle sous Sévère. C'est tout ce qu'on en peut tirer du chapitre 16 du cinquième livre d'Astère Urbain, qui écrivait contre les Montanistes, sous Alexandre Sévère au plus tard, et peut-être aussi vers la fin du règne de Commode. C'est l'extrait qu'Eusèbe a fait de cet endroit du livre d'Astère, qui nous a donné la connaissance de ces deux Saints, dont la plupart des Martyrologes mettent la fête au 10 mars, et quelques uns au lendemain. (Baillet, tom. 1, 10 mars.)

CAIUS, prêtre de l'Église de Rome, vivait du temps des papes Zéphirin et Victor, c'est-à-dire, sous les empereurs Sévère et Antonin. Il écrivit un traité en forme de dialogue contre un fameux Montaniste appelé Procle ou Procule, dans lequel il reprenait et accusait cet hérétique de croire témérairement les nouvelles prophéties, et réfutait ses raisons. Eusèbe parle de ce traité en trois endroits : le premier est au chap. 2 du liv. 2 de son Histoire, où il en rapporte un fragment touchant les sépultures de saint Pierre et de saint Paul, qu'on voyait à Rome du temps de cet auteur; le second est au chap. 28 du même livre, où il parle de l'hérétique Cérinthe en ces termes : « Cérinthe nous débite, dans des » révélations qu'il a écrites comme s'il était un grand apôtre, » des prodiges qu'il dit avoir » appris des anges, nous assurant qu'après la résurrection, » le règne de Jésus-Christ sera » terrestre, et que les hommes » habiteront dans Jérusalem, où » ils jouiront des plaisirs et des » voluptés charnelles, et y passeront mille ans dans des no-

» ces continuelles. » Le troisième endroit, dans lequel Eusèbe parle de Caïus, est au liv. 6, chap. 20, où il dit que Caïus en condamnant la hardiesse avec laquelle les ennemis de l'Église supposaient des livres de l'Écriture, ne compte que treize épîtres de saint Paul, ne mettant pas celle qui est écrite aux Hébreux au nombre de celles de cet apôtre; enfin, le même Eusèbe, au liv. 3, ch. 21, rapporte quelques paroles touchant les filles du diacre Philippe, tirées du dialogue de cet auteur. Eusèbe et saint Jérôme ne font aucune mention des autres ouvrages de Caï s; mais le savant Photius nous apprend qu'il avait aussi composé un traité contre l'hérésie d'Artémon qui croyait que Jésus-Christ était un pur homme, et qu'il était auteur d'un livre intitulé: *Le petit Labyrinthe*, dont Eusèbe a tiré le passage de la pénitence de Natalis. Enfin Photius lui attribue encore un traité de l'Univers, ou des causes de l'Univers, qui était de son temps sous le nom de Josephe. Voici ce qu'il en dit : Cet ouvrage contient deux petits livres dans lesquels il montre que Platon se contredit; il convainc le philosophe Alcinoüs de plusieurs faussetés et de plusieurs absurdités touchant la résurrection; il oppose ses sentimens à ceux de ce philosophe, et il montre que la nation des juifs est beaucoup plus ancienne que celle des Grecs; il croit que l'homme est composé de feu, de terre et d'eau, et d'un esprit qu'il appelle âme, de laquelle il parle en ces termes : « Dieu a » formé cet esprit avec le corps, » en ayant pris la principale par» tie; l'a fait pénétrer et rem» plir tous ses membres; en sorte » que s'étendant partout le corps, » il en a pris la forme; mais il » est d'une nature plus froide » que la matière dont le corps » est composé. » Ce sentiment, qui suppose que l'âme est corporelle (si toutefois il n'a point reconnu d'autre âme dans l'homme que cet esprit); ce sentiment, dis-je, est éloigné de la doctrine des Hébreux, et ne convient pas à la grandeur de ses autres sentimens. Au reste, ajoute le même Photius, dont on traduit ici les paroles, il parle de Jésus-Christ d'une manière très-catholique; car il l'appelle Christ; et il parle de sa génération ineffable du Père d'une manière qu'on ne peut reprendre : ce qui fait douter si cet ouvrage est de Josephe, quoique le style ressemble assez à celui de cet historien. Il ajoute encore qu'il a trouvé et remarqué que ce livre était de Caïus, auteur du Labyrinthe; mais que ne portant point le nom de son auteur, les uns l'avaient attribué à saint Justin, d'autres à saint Irénée, quoiqu'il fût véritablement de Caïus. La preuve qu'il en rapporte est que l'auteur du Labyrinthe, qu'il croit être Caïus, dit vers la fin qu'il est auteur du livre de la Nature de l'Univers; mais cette preuve n'est pas

entièrement convaincante; car il n'est pas certain que Caïus soit auteur du livre du Labyrinthe que d'autres attribuaient à Origène; et il se peut faire qu'il y avait deux ouvrages de différens auteurs qui avaient à peu près le même titre. (Eusèbe. Phot., col. 48. Tillem. Cave. Dupin, *Biblioth. ecclés.*, trois premiers siècles. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. 2, pag. 239 et les suiv.)

CAIUS (saint), pape, était originaire de Dalmatie. Il servait très-utilement l'Église de Rome, lorsque le pape saint Eutychien mourut, le 8 décembre l'an 283. Le clergé et les fidèles de Rome mirent saint Caïus sur le siége apostolique, le 16 du même mois. Il eut beaucoup de part aux travaux et aux combats de l'illustre saint Sébastien; la prudence l'obligea de se retirer de la ville pour servir les fidèles avec plus de sûreté pendant la persécution qui fut excitée à Rome après la mort de l'empereur Carin, et qui dura deux ans. On ignore ce que fit S. Caïus pendant sa retraite, et depuis qu'il fut de retour à Rome; ce qui en est dit dans les Actes de sainte Suzanne sa nièce ne paraissant pas avoir une assez grande autorité pour qu'on soit obligé d'y ajouter foi. On sait seulement qu'il mourut le 27 d'avril de l'an 295, après avoir gouverné onze ans quatre mois douze jours. Il fut enterré dans le cimetière de Calliste, sur le chemin d'Appius. L'ancien calendrier romain, dressé du temps du pape Libère, le met au nombre des saints évêques de Rome qui n'ont point souffert le martyre; et cependant l'Église lui en décerne le culte comme à tous les autres saints papes qui ont vécu sous les empereurs païens, quoique morts en paix, parce qu'ils ont toujours été à la tête de ceux qui ont combattu et souffert pour la foi. La plupart des Martyrologes font mention de saint Caïus au 22 d'avril. On croit que son corps fut trouvé l'an 1622 dans le lieu qu'on appelait autrefois *le Cimetière de Calliste*, et que le pape Grégoire XV le donna à Alphonse de Conzague, archevêque de Rhodes, qui le fit transporter à Novellara, ville et comté de la basse Lombardie. Il y a de ses reliques à Rome dans l'église de l'Oratoire, à Bologne, à Bamberg en Allemagne, à Munich, à Andeck, monastère de Bavière, et ailleurs. L'église qui avait été bâtie sur son tombeau fut réparée l'an 1631 par le pape Urbain VIII. Le pontifical porte que le pape Caïus fit quatre ordinations au mois de décembre, et qu'il ordonna vingt-cinq prêtres, huit diacres et cinq évêques. On lui attribue une épître écrite à un prélat nommé Félix; mais elle est fausse. (Le père Pagi, *sur Baronius*. Papebroch, *Hist. des Papes*. Henschenius. Baillet, t. 1, 22 avril.)

CAJETAN (Thomas de Vio), trente-neuvième général des Frères-Prêcheurs, était de Gaïette

ou Caïette, ville d'Italie au royaume de Naples, d'où il fut surnommé Cajétan ; il vint au monde non le 25 juillet 1470, comme le dit Jules-César Capici dans son Histoire de Naples; mais le 20 février 1469, comme le soutient le père Échard. Après avoir fait ses premières études sous des maîtres que ses parens lui donnèrent, il embrassa l'Ordre des Frères-Prêcheurs à l'âge de seize ans, dans le couvent de Gaïette, l'an 1484. Il fit sa philosophie à Naples et sa théologie à Bologne. Il reçut le bonnet de docteur n'étant âgé que de vingt-six ans, dans l'assemblée générale de son Ordre tenue à Ferrare, où il soutint une thèse publique dans laquelle il fut honoré de la présence du duc de Ferrare, et de la dispute de Pic de La Mirande. Il enseigna ensuite la philosophie et la théologie à Paris et à Rome, et fut élu l'an 1508 général de son Ordre, à l'âge de trente-neuf ans, et à la recommandation du pape Jules II. L'empereur Maximilien Ier, et Louis XII, roi de France, ayant pressé plusieurs fois ce pape d'assembler un concile général, comme ceux de Constance et de Bâle avaient ordonné qu'il devait s'en tenir de temps en temps, obtinrent enfin de quelques cardinaux qu'ils s'assembleraient à Pise, d'où ils se transportèrent à Milan, et citèrent le pape Jules de comparaître, sous peine de suspense. Cajétan prit ouvertement la défense du pape, l'aida de ses conseils, et soutint qu'il n'appartenait qu'à lui d'assembler un concile. Il l'engagea même à en assembler un au plus tôt dans l'église de Latran pour rompre celui de Pise. Dans la première session, Cajétan plaida si solidement la cause de Jules, que ce pape prit le dessein de le mettre au nombre des cardinaux; ce qu'il aurait fait, si sa mort, qui arriva le 26 février 1513, ne l'en eût empêché. Léon X, qui lui succéda, connaissant aussi bien que son prédécesseur le mérite de Cajétan et son zèle pour le Saint-Siége, n'hésita pas à remplir le dessein de Jules II. Il le nomma cardinal du titre de Saint-Sixte dans cette célèbre et nombreuse promotion qu'il fit le 1er juillet 1517. Ce pape le chargea bientôt après des plus importantes négociations. Il l'envoya en qualité de légat en Allemagne pour faire entrer dans la ligue qu'il méditait contre les Turcs l'empereur Maximilien avec le roi de Danemarck, et lui présenter de sa part l'épée bénite. Ce fut vers ce temps qu'il reçut à Augsbourg où il demeurait, un bref du même pape qui lui ordonnait de citer Luther à son tribunal, et d'obliger cet hérésiarque qui refusait de comparaître à Rome d'abjurer ses erreurs. Cajétan, en conséquence, manda Luther qui parut aussitôt, se prosterna à ses pieds, et lui promit tout ce qu'il exigea de lui. Cette conférence se passa avec toute la politesse possible de part et d'autre, et on ne savait qu'admirer

davantage, ou la soumission de Luther, ou l'attendrissement du cardinal; mais le lendemain cet hérésiarque fit voir le peu de fonds qu'il fallait faire sur sa parole. Il revint accompagné de quatre sénateurs et d'un notaire; et bien éloigné d'accomplir sa promesse, il persista à soutenir ses erreurs, et interjeta appel de de tout ce que le pape avait fait contre lui, et de ce que son légat pourrait faire dans la suite. Le légat ne put se contenir à la vue d'une fourberie si indigne; il lui en fit les plus vifs reproches et le menaça de toute l'indignation de l'Empereur, des princes d'Allemagne et du pape. Luther ne fit qu'en rire, et sans avoir pris congé du légat, s'en retourna en Saxe. Peu de temps après, c'est-à-dire en 1519, Cajétan assista en sa même qualité de légat à l'assemblée de Francfort pour l'élection d'un Empereur, et il porta Charles-Quint, selon les ordres que le pape lui en avait donnés. Ce prince l'en remercia par des lettres pleines de reconnaissance et de politesse. Cajétan retourna à Rome, comme nous l'apprenons par les actes d'un consistoire tenu le lundi 19 décembre 1519, où il est marqué que ce cardinal remit entre les mains du pape l'archevêché de Palerme, auquel il avait été élevé l'année d'auparavant. Voici à quelle occasion : François Remolin, ci-devant archevêque de cette ville, mourut en cour de Rome, Léon x prétendit que par cette raison le droit de nommer un successeur lui était dévolu, et il nomma Cajétan. Mais le sénat de Sicile s'y opposa fortement, en soutenant que l'Église de Palerme n'avait jamais été assujétie à cette loi de la chancellerie; ce fut pour cette raison que Cajétan n'en voulut point prendre possession, et qu'il remit volontiers cette dignité entre les mains du pape. Il se contenta de l'évêché de la ville de Caïette sa patrie, auquel il avait été nommé quelque temps auparavant, et qu'il conserva jusqu'à sa mort. Adrien vi, qui succéda à Léon x, envoya encore Cajétan en Hongrie pour y soutenir la guerre contre les Turcs. Il fut témoin de la défaite de l'armée chrétienne, de la fuite du roi de Hongrie, et de sa mort dans un marais où il fut précipité. Enfin, Clément vii le rappela à Rome en 1524, et l'employa dans tous les conseils et dans les affaires les plus importantes de la religion. Il se mit aussi à travailler sur l'Écriture-Sainte, et y aurait passé tranquillement le reste de ses jours, s'il n'avait été enveloppé dans le malheur de la ville quand elle fut prise en 1527 par l'armée impériale, qui y fit un horrible dégât. Il tomba lui-même entre les mains des ennemis qui la pillaient. Il fut traité avec toute sorte d'indignité, et il ne put recouvrer sa liberté qu'en payant cinq mille écus d'or qu'il emprunta de ses amis : ce qui l'obligea de se retirer à Caïette, jusqu'à ce qu'il eût pris sur ses

revenus très-modiques de quoi rendre cette somme à ceux qui la lui avaient prêtée. Il retourna à Rome où il continua ses commentaires sur l'Écriture, et les acheva avant que de mourir. Il tomba malade en même temps que Clément VII, et mourut avant lui le 9 août, selon la plus commune opinion, ou le 9 de septembre 1534, selon quelques auteurs. Il fut enterré au couvent de la Minerve. On lit sur son tombeau cette simple inscription : *Fr. Thomas de Vio Cajetanus, cardinalis sancti Sixti, ordinis prædicatorum.*

Ouvrages du cardinal Cajètan.

Les premiers ouvrages de Cajétan sont de philosophie. Nous n'en ferons pas d'autre mention. Les théologiques sont des commentaires sur la première partie de la Somme de saint Thomas, qu'il finit le 11 de mai 1507, et à l'âge de trente-neuf ans ; sur la première Seconde achevée à Rome le 29 décembre 1511 ; sur la seconde Seconde, le 26 février 1517, âgé de quarante-neuf ans. Ces ouvrages théologiques ont été imprimés à Lyon en 1540 et 1541, in-fol, quatre vol, Carta Goth. On n'a rien corrigé dans cette édition, non plus que dans celle de 1552, ni dans la troisième de Lyon, où ses commentaires sont sans le texte de saint Thomas, in-8°, 1558. Mais on retrancha quelque chose par l'ordre de Pie V dans celle de Rome de 1570, entre autres ce que Cajétan dit dans la troisième partie, question soixante-huit, du salut des enfans morts sans baptême, par la foi des parens. Car il pensait qu'il leur suffisait, pour être sauvés, qu'on fît sur eux le signe de la croix, ou qu'on invoquât la sainte Trinité : comme on croyait dans l'ancienne loi que les enfans qui mouraient avant le huitième jour de leur naissance, étaient sauvés sans la circoncision. Cet article ne s'est plus trouvé dans aucune édition suivante. Outre ces commentaires, Cajétan a donné encore une Somme des péchés par ordre alphabétique. Il avait alors cinquante-cinq ans. Il la fit imprimer lui-même à son retour à Rome en 1525, et depuis il s'en est fait plusieurs autres éditions, particulièrement à Douai, 1613 et 1627, in-8°. Cajétan savait par expérience que rien n'était plus nécessaire que d'entendre bien le sens littéral de l'Écriture : c'est pourquoi il s'adonna tout entier à cette étude pendant les dernières années de sa vie. Comme il ne savait point l'hébreu, il fut obligé de se servir des juifs, à qui il faisait expliquer mot à mot les paroles du texte, et faisait ensuite son commentaire sur cette version. Il a suivi, dans le nouveau Testament, le texte et les notes d'Érasme, sans s'attacher à la Vulgate. Cette méthode d'expliquer l'Écriture-Sainte fut blâmée par quelques théologiens de son temps, qui croyaient que c'était trop donner aux protestans. Ambroise

Catharin, du même Ordre, fit contre lui six livres de remarques très-aigres, l'accusant d'avoir avancé dans ses commentaires des choses non-seulement évidemment fausses, maismême pernicieuses à la religion chrétienne, contraires à la doctrine des saints Pères, de saint Thomas et de l'Église. Gretser se plaint de ce qu'il n'a presque point cité les Pères dans ses commentaires, et d'autres se sont formalisés de cequ'il s'était éloigné du sens de la Vulgate pour s'attacher aux textes originaux. Ce n'est pas néanmoins ce qu'il y a de plus à reprendre dans ses commentaires. Ce qu'on pouvait plus raisonnablement blâmer dans les commentaires de Cajétan sur la Bible, c'est ce scrupule trop marqué qu'il affecte de s'arrêter et de suivre la version grammaticale de ses rabbins, qui l'ont quelquefois trompé et jeté dans des explications extraordinaires et forcées. Il a fait des commentaires sur tous les livres de la Bible, à l'exception du Cantique, des Prophètes (à la réserve des trois premiers chapitres d'Isaïe), sur lesquels il avait commencé de travailler quand il mourut, et l'Apocalypse qu'il n'a point voulu entreprendre d'expliquer, parce que, comme il l'avoue lui-même, il ne pouvait pas en comprendre le sens littéral, qui est le seul auquel il avait résolu de s'attacher. Il a encore fait un traité sur l'Écriture, intitulé : *le Déjeuné*, sur le nouveau Testament, qui contient l'explication littérale de soixante-quatre passages du nouveau Testament, divisée en douze chapitres, auxquels il lui a plu de donner le nom des *Déjeunés*. Cet ouvrage a été imprimé à Lyon en 1565. Les commentaires ont été imprimés séparément en différens endroits, mais on les a tous réunis dans l'édition de Lyon en 1639. Les commentaires de Cajétan sur la Somme de saint Thomas sont courts. Il ne traite pas plus amplement que saint Thomas les questions qu'il agite, et n'y en ajoute point de nouvelles, comme ont fait les autres commentateurs. Il se contente de quelques notes. Ils ont été imprimés à Venise en 1514 et 1518, et ensuite avec les œuvres de saint Thomas dans l'édition de Rome, sous Pie V, et avec la Somme de saint Thomas, à Anvers, en 1577, à Lyon, en 1581, et à Bergame en 1590. Les opuscules que Cajétan a faites sur différens sujets et en différens temps ont été recueillis et divisés en trois tomes ou parties, à la fin de l'édition de la Somme de saint Thomas, imprimés à Lyon, avec le commentaire de cet auteur, en 1581, in-fol. Le père Échard les rapporte tous selon l'ordre des temps où ils ont été composés. Il en compte quatre-vingt-deux, parmi lesquels il y en a de philosophie, d'autres de morale, et quelques uns de théologie. Entre ces derniers, les principaux sont, de la Comparaison de l'autorité du Pape et du Con-

cile, divisés en vingt-huit chapitres. Ce traité de Cajétan est suivi d'une apologie divisée en deux parties. Dans la première, il examine les fondemens du sentiment contraire à celui qu'il soutient. Dans la seconde, il répond aux objections qu'on lui fait. Le traité qui suit est de l'institution du souverain pontife, et il roule sur les mêmes principes. Il y soutient que ces paroles de Jésus-Christ à saint Pierre, *tu es Pierre*, etc., doivent être appliquées à la personne de saint Pierre, et non pas à la foi dont il venait de faire profession, ni à Jésus-Christ, ni à l'Église; que saint Pierre est le seul qui ait reçu les clefs de l'Église; qu'il est le seul à qui Jésus-Christ donna ses brebis à paître et commis le soin de son troupeau, et que les souverains pontifes lui succèdent dans le même pouvoir. Le quatrième traité est sur l'attrition et la contrition. Il dit qu'il y a une attrition acquise qui enferme un amour de Dieu sur toutes choses, qui peut devenir contrition, parce que cet acte peut se continuer jusqu'à l'infusion de la charité et de la grâce sanctifiante. Le cinquième traité est sur la confession, et le suivant sur la satisfaction. Les traités neuvième et dixième sont sur les indulgences. L'onzième, sur la manière de donner et de recevoir les Ordres. Il croit que les diacres n'ont été institués que pour des services temporels, et il prétend que c'est pour cela que la matière et la forme du diaconat a varié. Le douzième et treizième sont sur le mariage. Selon lui, un mariage contracté par procureur n'est point sacrement, s'il n'est enfin ratifié par les parties présentes. Les mariages clandestins peuvent quelquefois être permis. Le quatorzième traité regarde les péchés du plaisir que l'on prend à penser à de certaines actions. Il les excuse de péché mortel, quand l'action n'est pas d'elle-même défendue. Il traite à fond des indulgences dans les deux traités suivans. Il avoue que l'origine ne est bien incertaine; qu'elle n'est marquée, ni dans l'Écriture, ni dans aucun des anciens docteurs grecs ou latins. Il dit que saint Grégoire est le premier qui institua les indulgences des stations; qu'on en a ensuite donné à ceux qui allaient en la Terre-Sainte. Il définit l'indulgence une absolution de la pénitence donnée dans le for pénitentiel, non pas celle qui devrait être enjointe. Il le prouve par le concile de Latran, sous Innocent III; par les bulles des papes, qui ne parlent que des pénitences enjointes. Il reconnaît que Boniface VIII qui a étendu plus loin les indulgences, s'est trompé comme docteur particulier, aussi bien que quand il a avancé que l'indulgence dispense des vœux à l'égard des morts. Cajétan croit que les indulgences ne leur servent que par manière de suffrages; qu'en ce sens elles remettent les peines du Purgatoire; que les papes peuvent

quelques passages de l'Écriture-détenues, par la même puissance qu'ils les accordent aux vivans, quoiqu'elles soient accordées à ceux-ci par forme d'absolution, et à ceux-là par la voie du suffrage. Le dix-septième et le dix-huitième traité sur la contrition et la confession ne contiennent rien de particulier. Le dix-neuvième est sur une question : *si l'excommunication sépare de la participation intérieure avec les fidèles.* Il soutient qu'elle prive de la communication des suffrages de l'Église et de beaucoup de grâces que l'on recevrait par la communion avec les autres fidèles, quand même on serait en état de péché mortel. Le vingtième décide qu'on doit faire en l'autre vie la pénitence qu'on n'a point faite en celle-ci, non quant aux actions particulières, mais quant à la substance de la peine. Le vingt-unième, que le confesseur ne peut découvrir la confession de celui qui s'accuse des plus grands crimes. Le vingt-deuxième regarde la conduite du confesseur en qui les confessions excitent des mouvemens de la chair. Le vingt-troisième est sur les âmes du Purgatoire; si elles ont du mérite et si leur charité augmente, il répond négativement; si ces âmes sont assurées de leur salut, il répond affirmativement. Le vingt-quatrième est sur la crainte de la peine qu'il dit n'être pas mauvaise, et qu'elle doit rassurer un homme mourant, si elle est jointe à une charité imparfaite. Le vingt-cinquième est pour montrer que tous les préceptes n'obligent pas sous peine de péché mortel, mais seulement ceux qui ont du rapport à la charité envers Dieu et envers le prochain, et qu'un moine devenu évêque n'est plus obligé à suivre sa règle. Le vingt-sixième regarde les évêques qui donnent les Ordres. Il faut qu'ils profèrent les paroles en même temps qu'ils donnent les instrumens à toucher. Dans le vingt-septième, Cajétan demande si le pape peut permettre à un prêtre de l'Église d'Occident d'être marié. Il décide 1° que le sacerdoce n'empêche point absolument qu'on ne se marie, et ne rend point nul le mariage contracté; 2° que les prêtres font vœu dans l'ordination de garder la virginité, mais que le pape les en peut dispenser; 3° qu'il peut aussi leur donner dispense du statut ou de la loi qui les oblige à vivre dans le célibat. Dans le vingt-huitième, il soutient que le pape peut résoudre un mariage contracté et non consommé, pour d'autres causes que pour l'entrée en religion, sur ce principe que l'indissolubilité de ce sacrement ne vient que de ce qu'il est le signe de l'union de Jésus-Christ et de son Église, qui n'est parfaite qu'après la consommation du mariage. Dans le vingt-neuvième, qu'une femme peut vivre avec son mari, quoiqu'adultère public. Dans le trentième, il justifie l'explication que les papes ont donnée à

en accorder aux âmes qui y sont Sainte contre les luthériens qui les reprenaient. Le traité suivant contient dix-sept résolutions de cas de doctrine et de morale, dans le détail desquelles nous n'entrerons point. La deuxième partie des opuscules de Cajétan contient les traités suivans : sur la conception de la sainte Vierge, où il soutient le sentiment de son Ordre ; sur l'Eucharistie, où il traite de la présence réelle, du sacrifice de la messe et des effets de ce sacrement ; sur la célébration de la messe, où il décide deux questions : la première, qu'un prêtre peut après l'ablution consommer les restes de l'hostie demeurés dans le calice ou hors du calice ; la seconde, que le sacrifice par sa vertu propre n'est pas plutôt offert pour l'un des fidèles que pour l'autre, qu'à raison de la dévotion et de l'intention de celui qui l'offre et de ceux qui demandent qu'on l'offre pour eux. Il peut aussi être appliqué à plusieurs; qu'il en est de même de l'oraison qui accompagne le sacrifice, d'où il s'ensuit que le sacrifice de la messe n'est en aucune manière offert plutôt pour une personne que pour une autre, quoique la dévotion de ceux qui demandent qu'on l'offre pour eux, et l'aumône qu'ils donnent, leur soit de quelque mérite. Le quatrième traité est de la manière d'entendre la messe. Il dit 1° que le peuple ferait mieux d'être attentif au sacrifice de la messe que de réciter des prières vocales ; 2° qu'on ne satisfait pas au précepte d'entendre la messe, quand on récite pendant la messe des prières d'obligation, comme le bréviaire, etc. Le cinquième est sur l'aumône. Cajétan y réfute ceux qui prétendaient que saint Thomas avait nié la nécessité de la faire. Le sixième est sur le mont-de-piété. Il soutient que cette pratique est injuste et usuraire. Le septième est de la justice et de l'injustice du droit de change. Le huitième, sur l'usure. Le neuvième, sur la simonie. Dans le dixième, il agite cette question : *si un homme pèche mortellement, qui fait des actions spirituelles étant en péché mortel ;* si ces actions sont des actions de son ministère, qui consistent en quelque consécration, il décide qu'il pèche mortellement du péché de sacrilége ; mais si ce sont des actions de charité ou de bonnes actions, qu'il ne pèche pas mortellement. L'onzième traité contient trois questions : la première, si le vœu de ne se point marier est équivalent à celui de chasteté. Il prétend qu'il est équivalent quant à la chose, mais que la dispense du vœu de chasteté est réservée au pape, et non pas celle de ne se pas marier. La seconde, si une personne qui va faire profession peut laisser à ses héritiers un bien qu'il sait n'être pas bien acquis. Il répond qu'il ne doit pas faire profession avant qu'il ait pris les mesures nécessaires pour que la restitution en soit faite. Les deux autres traités

n'ont rien de remarquable, excepté celui de la pamoison de la Vierge, dont il dit qu'on ne doit pas faire la fête. La troisième partie contient quinze traités. Le détail en serait ennuyeux et trop long. Il répond dans le dernier aux articles que les théologiens de Paris avaient repris dans ses ouvrages, qu'il désavoua pour la plupart comme ne les ayant point avancés. Le père Échard ajoute à tous ces ouvrages des questions quodlibétales contre les luthériens, à l'usage des étudians; mais la plupart sont tirées des opuscules dont nous venons de parler. Elles ont été imprimées à Paris en 1530, in-8°. Cajétan, dit M. Dupin, traite les matières avec beaucoup de méthode et de clarté. Il déduit assez bien les conséquences de ses principes; mais ses principes ne sont pas toujours vrais ni bien établis. Il a eu des sentimens assez libres, et principalement dans ses commentaires sur l'Écriture-Sainte. (Le P. Échard, *Script. Ord. Præd.*, tom. 2, pag. 14 et suiv. Dupin, seizième siècle, part. 4. Le père Touron, *Hommes Illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. 6.)

CAJÉTAN (Constantin), de Syracuse, abbé bénédictin de Saint-Barante, fleurit depuis le commencement du dix-septième siècle jusqu'à l'an 1650, qu'il mourut âgé de quatre-vingt-cinq ans. Le zèle de la gloire de son Ordre lui a fait mettre parmi les religieux Bénédictins quantité de grands hommes que l'on croit communément n'en avoir point été, comme Amalarius Fortunatus, saint Grégoire-le-Grand et même saint Ignace de Loyola; ce qu'il prétend conclure pour ce dernier d'un Martyrologe monastique dont voici les termes: La veille des calendes d'août à Rome, la déposition de saint Ignace ou de saint Ennecon, confesseur, qui voulant entrer dans la milice de Jésus-Christ se revêtit du nouvel homme, et prit l'habit dans le monastère de la bienheureuse Vierge Marie de Montferrat, Ordre de Saint-Benoît, et fut mis au nombre des oblats que les Espagnols appellent *donnés*, et fut instruit à mener une vie plus parfaite, sous la conduite de Jean Chianones, grand serviteur de Dieu, moine de ce monastère, et reçut de lui l'exercice de la vie spirituelle du grand et très-saint homme Garcias Gisneros, moine et abbé du même Ordre, qui lui servit à faire de grands progrès dans la vie spirituelle, et d'où il tira, quelques années après, ses exercices spirituels. Cet admirable fondateur de la société de Jésus fit ses vœux particuliers dans l'église de Sainte-Marie de Montmartre proche de Paris, les solennels dans l'église de Sainte-Marie, à Saint-Paul proche de Rome, entre les mains des moines bénédictins; et de là étant allé à l'abbaye du Mont-Cassin, il y fit tous les exercices de sa nouvelle société chez les moines bénédictins, et y dressa

dans l'oratoire de Sainte-Marie-d'Albane, avec le secours des Pères du Mont-Cassin, les règles de sa société, et enfin fait père bénédictin; tout convers qu'il était, il vit les heureux accroissemens de sa société, et mourut dans le Seigneur la veille des calendes d'août, l'an 1556. Il a été canonisé par le pape Grégoire XV. A la fin de cet extrait, Cajétan met ce passage d'Isaïe, ch. 51. *Attendite ad Petram unde excisi estis, et ad cavernam laci de qua præcisi estis; attendite ad Abraham* (*Benedictinum*) *Patrem vestrum, et ad Sara* (*benedictinam religionem*) *quæ peperit vos.* C'est le sentiment de Cajétan, dans un livre qu'il publia sur ce sujet à Rome en 1641, et qu'il intitula: *de l'Institution religieuse de saint Ignace, ou Ennecon, fondateur de la société de Jésus*, par les Pères Bénédictins, et de son livre *des Exercices*, tirés en partie du livre des Exercices du vénérable serviteur de Dieu Garcias de Cisnéros, abbé de Montferrat. Cajétan faisait encore de saint François d'Assise, de saint Thomas d'Aquin et de plusieurs autres, autant de bénédictins; ce qui fit dire au cardinal Scipion Cobellucci, qu'il craignait que bientôt Cajétan ne transformât saint Pierre en bénédictin. Cet auteur a encore donné une édition des œuvres de saint Pierre Damien, en quatre vol. in-fol., imprimées à Rome en diverses années, et réimprimées à Paris en 1642 et 1663. (Théophile-Rainaud, *de Bonis et malis libris.* Num., 230. Dupin, *Biblioth.*, 17e siècle, tom. 1.)

CAJÉTAN (Octavio), de l'illustre maison des marquis de Sortino, né le 22 avril 1566, à Saragosse en Sicile, se fit jésuite en 1582, et mourut à Palerme en 1600, âgé de trente-quatre ans. On publia à Palerme en 1707 un ouvrage posthume in-4° de sa façon, sous le titre d'*Isagoge ad historiam sacram Siculam.* On a encore de lui, 1° *Vitæ sanctorum siculorum*, Palerme, 1652, in-folio. Ces vies sont puisées dans des monumens authentiques tant grecs que latins, et rédigées sur des manuscrits précieux par leur antiquité. 2° *Animadversiones in Epist. Theodisii Monachi; de Syracusanæ urbis expugnatione*, dans la collection de Muratori.

CAJOT (Dom Jean-Joseph), bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né à Verdun en 1726, mort à l'abbaye Saint-Airi de cette ville en 1779, âgé de cinquante-trois ans, réunissait à des qualités estimables une vaste érudition et des connaissances étendues, surtout dans l'histoire moderne. On peut en juger par les ouvrages qu'il nous a laissés, et qui sont: 1° *Antiquités de Metz*, ou *Recherches sur l'origine des Médiomatriciens*, Metz, 1760, in-8°, ouvrage savant. 2° *Les Plagiats de J. J. Rousseau sur l'Éducation*, Paris, in-12 et in-8°, 1766; ouvrage assez mal écrit, mais qui cependant ne manque pas de re-

cherches. Comme l'auteur y maltraite les philosophes, l'un d'entre eux dit, « que l'auteur de » cette critique était un chien » qui aboyait aux passans en » rongeant les os de Rousseau. » Mauvaise plaisanterie qui ne diminue en rien le mérite de dom Cajot. Il nous a encore laissé un Examen philosophique de la règle de Saint-Benoît, Avignon, 1762, in-12.

CAJOT (dom Charles), frère du précédent, naquit à Verdun le 17 août 1731. Il entra aussi dans l'Ordre des Bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes, où il se distingua par sa piété et ses lumières. Il fut professeur de philosophie et de théologie dans cette abbaye, ainsi que dans celle de Saint-Arnould de Metz. Il mourut le 6 décembre 1807, laissant quelques ouvrages dont le seul curieux est intitulé : *Recherches historiques sur l'esprit primitif et les anciens colléges de l'Ordre de Saint-Benoît, d'où résultent les droits de la société sur les biens qu'il possède*, Paris, 1787, 2 vol. in-8°. Cajot veut prouver dans cet ouvrage que les sociétés religieuses et les Ordres de saint Benoît ne sont points faits pour se livrer uniquement à la contemplation ; et en remontant aux temps antérieurs, il fait voir que la société de Saint-Benoît, particulièrement, dirigeait autrefois des écoles d'enseignement gratuit, des séminaires d'où sortaient des évêques et des prêtres, et s'occupait en grande partie du ministère ecclésiastique ; que des monastères des bénédictins étaient sortis des religieux qui avaient porté dans le nord la foi et la civilisation ; et il en conclut que pour pouvoir jouir des avantages que la société leur a continués depuis ce temps, il faut qu'ils reviennent aussi à leur institution primitive.

CALABRE (Edme), né à Troyes en Champagne, entra fort jeune dans la congrégation de l'Oratoire, où il enseigna les Humanités avec beaucoup d'éclat. Ses supérieurs l'ayant envoyé à Soissons en qualité de directeur du séminaire, il y travailla pendant quinze ans avec un zèle infatigable à former de dignes ministres des autels. Il mourut à Soissons le 13 juin 1710, âgé de quarante-un ou de quarante-cinq ans. Il est auteur d'une Paraphrase sur le Psaume cinquième, dont la dernière édition est de 1748, chez Hérissant, rue Saint-Jacques. On y a joint les Règles de la Société de Jésus-Christ expirant, instituée par le père Calabre, pour honorer l'Homme-Dieu mourant, et approuvée par une bulle du pape Clément XI, en date du 12 août 1706.

CALAHORRA, *Calagurris*, ville épiscopale d'Espagne, sous la métropole de Burgos, est située à vingt-deux lieues au levant de cette ville, et à la droite de l'Èbre qui, en cet endroit, sépare la Castille vieille de la Navarre. Calahorra étant tombée au pouvoir des Sarrasins, de-

40. Jean de Villacrèces, chancelier de la reine Catherine, fut transféré à Burgos où il mourut en 1403.

41. Jean de Guzman.

42. Diègue Lopez de Zuniga, tint un concile à Logrone l'an 1410, et mourut en 1443.

43. Pierre de Castro, mort en 1454.

44. Pierre Gonzalez de Mendoza, transféré à Séville.

45. Rodrigue Sanche, transféré à Palencia.

46. Jean Dias de Coka, auditeur de Rote, évêque d'Oviédo et de Calahorra, mourut à Rome en 1477.

47. Jean de Torquémada, mort en 1480.

48. Pierre d'Aranda, mort en 1494.

49. Jacques Serra, trésorier et gouverneur de l'Église de Rome, évêque d'Albano, de Préneste et de Calahorra, et cardinal, mourut à Rome en 1517.

50. Fadric, de Portugal, transféré à Siguenza.

51. Jean Vélasquo, transféré à Palencia.

52. Alphonse de Castillia, mort en 1541.

53. Antoine Ramire, transféré à Ségovie.

54. Jean Ramire, inquisiteur de Séville et de Tolède, mort en 1544.

55. Jean Bernal, professeur en langue grecque dans l'Université de Salamanque, conseiller des Indes, assista au concile de Trente, et mourut en 1556.

56. Diègue Fernandez, de la maison d'Alcaudète, mort en 1558.

57. Jean de Quinones, assista au concile de Trente, et mourut à Calahorra en 1576.

58. Jean de Salazar, transféré à Placentia.

59. Antoine Manrique, cordelier, mort en 1589.

60. Pierre Porto-Carréro, transféré à Cuença.

61. Pierre Manso, chanoine de Burgos, mort en 1612.

62. Pierre Zamora, natif de Cuença, inquisiteur de Valence, président de Grenade et évêque de Calahorra, mourut avant que d'avoir pris possession de son évêché.

63. Pierre Gonzalez de Castillo, natif de Grenade, chanoine de Cuença, mort en 1627.

64. Michel d'Avila, inquisiteur de Murcie, d'abord évêque de Palence, et puis de Calahorra, mourut en 1632.

65. Gunsalve Vélasquo, chanoine et trésorier de Valladolid et de Tolède, inquisiteur à la cour de Madrid, vice-roi de Navarre, mourut évêque de Calahorra en 1642.

66. Jean Pineiro, professeur en philosophie et en théologie dans l'Université d'Alcala, chanoine de Cuença, siégeait encore en 1647.

67. Martin Lopez de Hontivéros, natif de Salamanque et professeur de cette Université, d'abord évêque d'Angélopolis, puis de cette Église, fut transféré à Valence en 1658.

68. D. Fr. Barthélemi Pecte-

rano, Sicilien, professeur des langues orientales, et général de l'Ordre de Saint-François, fut nommé, et ne voulut point accepter.

69. D. François de Borja, de l'illustre maison de Gandie, transféré à Burgos en 1702.

70. D. Sanche de Ve[illegible]ama et Corcuera, natif de Cuença, docteur en Droit de l'Université de Salamanque, inquisiteur de Cuença, et prélat respectable par ses vertus.

71. D. Joseph d'Espéjo et Cisnéros, natif d'Alhama dans la province de Murcie, chanoine de Malague, évêque d'Orihuela, fut transféré à cette Église, et mourut le 20 décembre 1748.

72. D. André de Porras, natif de Compostelle en Galice, du collége de Fonséca, après avoir disputé en plusieurs concours différens canonicats, fut élu chanoine magistérial de la Corogne et de la Calzada, et nommé à cette Église par le feu roi Ferdinand VI. La prudence et la sagesse qui présidèrent à sa conduite; méritèrent les plus grands éloges. (*Mémoires* fournis par M. l'abbé Giron, Espagnol, docteur de l'Université de Paris, et protonotaire apostolique.)

CALAIS (saint), *sanctus Carilefus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans une ville du même nom au diocèse du Mans. Elle fut fondée au sixième siècle et appartenait à la congrégation de Saint-Maur. *Voyez* CALAIS ou CALÈS (saint).

CALAIS ou CALÈS (saint), premier abbé d'Anille au pays du Maine, *Carileffus* ou *Carilephus*, était d'Auvergne. Il fut mis en pension par ses parens, également nobles et pieux, dans le monastère de Ménat, sur la rivière de Sioule au diocèse de Clermont, et il y prit ensuite l'habit religieux. Rien n'était ni plus humble, ni plus docile, ni plus fervent que lui; mais peu content des exercices de son monastère, il prit la résolution, avec saint Avit qui en était le cellerier, de se retirer dans la solitude; ce qu'ils exécutèrent en allant à Micy, monastère situé à deux lieues d'Orléans, dont saint Maximin ou Mesmin était alors abbé. Ayant été faits prêtres par l'évêque d'Orléans, ils quittèrent Micy, et se retirèrent en Sologne pour y vivre anachorètes. Ils allèrent ensuite dans le Perche, puis se séparèrent. Calais ayant pris deux religieux, d'Aumer et Gal, alla au Maine, et se fixa dans un lieu appelé la *Case-Gayan*, de la paroisse de Lavreeine où passait la petite rivière d'Anille. Il y vécut d'abord avec ses compagnons à la manière des anachorètes; mais le roi Childebert leur ayant donné un fonds voisin nommé Madval ou Bonneval, ils y bâtirent un monastère qui fut appelé Anisole ou Anille, du nom de la petite rivière qui l'arrosait, et reprirent ainsi la vie cénobitique, dans laquelle saint Calais fut un modèle de perfection à tous ses frères. Il priait continuellement pour eux, et il

se mortifiait sans relâche. Il refusa de voir la reine Ultrogothe, femme de Childebert, pour garder le premier le réglement qu'il avait fait, que les religieux de son monastère ne verraient jamais de femme, et qu'ils n'en laisseraient pas même entrer dans leur église. Saint Calais mourut saintement comme il avait vécu, le 1er juillet de l'an 540 ou 542, ou un peu plus tard; car les auteurs ne s'accordent pas là-dessus. Son corps fut enterré dans l'église de son monastère, où il demeura jusqu'à ce que la crainte des Normands l'eût fait transporter à Blois sur la Loire, où on le conservait encore, avant nos troubles, dans la chapelle du château, qui a ensuite porté son nom. L'an 1171, Guillaume, archevêque de Sens, qui le fut depuis de Reims, et qui était alors légat du pape en France, ôta une partie des ossemens du corps de saint Calais, dont il fit la translation le 25 d'août de la même année. L'an 1653, Jacques Lescot, évêque de Chartres, ouvrit la châsse de saint Calais, en présence de Gaston, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII; il en tira une partie de son crâne et quelques vertèbres, qui furent transportées le dimanche 21 de septembre dans l'abbaye d'Anille, que l'on ne connaissait plus depuis long-temps que sous le nom de Saint-Calais, de même que la petite ville qui s'y est formée. (*Voyez* la *Vie de saint Calais*, écrite par le B. Seviart ou Sivard, cinquième abbé d'Anille après lui, et rapporté dans le *Recueil* du père Mabillon. *Voyez* aussi M. Baillet, *Vies des Saints*, tom. 2, 1er juillet.)

CALAIS (Henri de), capucin, Français de nation, a donné: 1° une Apologie contre les adversaires des capucins, à Paris, 1649. 2° La Vie du père Honorat Bouchart de Champigny, ibid., 1650. (Le Long, *Biblioth. hist. de France*, liv. 2, § 4. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. franciscan.*, tom. 2, pag. 56.)

CALAL ou CHALAL, Israélite qui quitta sa femme au retour de Babylone, parce qu'il l'avait épousée contre la loi. (1. *Esdr.*, 10, 30.)

CALAMA, siége épiscopal d'Afrique dans la province de Numidie (*Not.*, n. 3). Saint Augustin parle souvent de cette ville et de son primat, nommé Mégalius, qui eut pour successeurs Crescentien, et Possidius qui assista à la conférence de Carthage, et qui composa la vie de ce saint docteur. La ville de Calame est placée la première entre les villes de Numidie, dans la notice imprimée par le père Goar, sous le règne de Léon-le-Sage. (*Not.*, in lib. *S. Opt.* 44.)

CALAMATUS (Alexandre), prêtre de Messine en Sicile, où il mourut l'an 1648, fut un habile prédicateur qui laissa plusieurs traités de piété, presque tous composés en italien, et fort estimés. (Mongitor., *Bibiot. sicula.*)

CALAMONA, ville épiscopale

de l'île et de la province de Crète, a eu ses évêques latins, qui sont:

1. Léon, siégeait l'an 1286.
2. Julien, vers l'an 1375.
3. Barthélemi, auquel succéda....
4. Albert, dominicain, nommé par Paul III le 29 octobre 1537. (Fontan., *Theat. domin.*)
5. Vincent Quirin, quitta cette Église en 1551, etc....
6. Timothée Justiniani, de l'Ordre de Saint-Dominique, lui succéda.

CALAMUS AROMATICUS ou *ODORATUS*. Roseau ou canne odorante dont il est parlé dans quelques endroits de l'Écriture. C'est une racine noueuse, rougeâtre au-dessus, et blanche au-dedans, qui pousse des feuilles longues et étroites. La véritable canne vient des Indes. Les prophètes en parlent comme d'une marchandise étrangère et de prix. Sa forme ne diffère point de celle des autres roseaux. (*Exod.*, 30, 23. *Isaï.*, 43, 24. *Jérém.*, 6, 20. *Ézéch.*, 27, 19.)

CALAMUS SCRIPTORIUS, canne ou jonc à écrire. Autrefois on écrivait avec des filets sur des tablettes enduites de cire, ou avec des joncs sur le parchemin; et les Arabes, les Perses, les Turcs, les Grecs, les Arméniens écrivent encore aujourd'hui de cette dernière façon, avec des cannes ou roseaux. Le psalmiste dit que sa langue est comme la canne ou le jonc à écrire d'un écrivain habile: *Lingua mea calamus Scribæ velociter scribentis.* (*Psalm.* 44, v. 2.) Mais le texte hébreu signifie plutôt un stilet qu'une canne à écrire.

CALAMUS, sorte de mesure qui avait six coudées hébraïques et six palmes. La coudée hébraïque avait vingt-quatre doigts ou six palmes, ou environ vingt pouces et demi, en prenant le pouce à douze lignes. *Ézéch.*, 40, 3. *Apoc.*, 11, 1.)

CALANE ou CALANNÉ, ville de la terre de Sennaar, où régna autrefois Nemrod. On croit que c'est la même que Kalano, marquée dans *Isaïe*, et Channé, dans *Ézéchiel*, qui la joignent à Haran, à Éden, à l'Assyrie. On croit aussi que Calanné fut nommée dans la suite Ctésiphon, qui était la capitale d'une province appelée Chalonite. (*Gen.*, 10, 10. *Isaiæ*, 10, 9. *Ézéch.*, 27, 23.)

CALANE ou CLARIANE, ancienne abbaye de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Perpignan. Elle était de la filiation d'Ardorel, et existait dès l'an 1162. Elle est entièrement ruinée, et il n'y a plus ni moines ni édifices. (*Gallia christ.*, tom. 6.)

CALASIO (Marius de), franciscain, ainsi nommé du lieu de sa naissance qui n'est pas loin d'Aquila, ville de l'Abruzze, dans le royaume de Naples, s'appliqua tout entier à l'étude de la langue hébraïque, et s'y rendit si habile, que le pape Paul V le créa professeur de cette langue à Rome. Il mena toujours une

vie très-pauvre et très-laborieuse, et mourut âgé de plus de soixante-dix ans, en chantant les psaumes en hébreu, le 14 janvier 1620. Il a laissé : 1° Une Grammaire hébraïque. 2° *Canones generales linguæ sanctæ*, à Rome, chez Étienne Paulin, in-4°. 3° Un Dictionnaire hébraïque, ibid., 1617, in-4°. 4° Une concordance hébraïque de la Bible, imprimée à Rome en 1621 et 1622, en quatre grands vol. in-fol., et depuis à Londres avec augmentation. Nous avions cru d'abord que le fond de cette concordance avait été pris du juif rabbin Nathan ; mais le R. Père Fabrici, savant dominicain de la Minerve à Rome, nous apprend que non-seulement le fond de cette concordance, mais encore tout le texte ont été pris mot pour mot de celle de Rabbi Nathan. Calasio a retenu encore le même ordre et la même méthode. Ce savant franciscain, outre les additions qui regardent les langues orientales, y a ajouté une version latine qu'il a prise, à ce que l'on conjecture, de la traduction généralement fautive, qu'Antoine Reuchlin donna en cette langue des concordances hébraïques de R. Nathan, et qu'il fit imprimer à Bâle en 1556, chez Henri Pierre, in-fol., par les soins du père Michel-Ange de Saint-Romule, du même Ordre. Le même père Fabrici nous fait observer que, dans le même article de Calasio, nous distinguons le rabb. Nathan du rabbin Mardochée, comme si c'étaient deux auteurs différens, tandis qu'ils n'en sont qu'un ; erreur, ajoute-t-il, qui nous est commune avec le père Ange de Saint-Romule, dans sa préface sur les concordances de Calasio ; avec le père Wadingue, dans son discours sur l'origine de la langue hébraïque, qui est à la tête des mêmes concordances ; avec le fameux hébraïsant, M. Richard Simon, dans sa *Bibliothèque choisie*, tom. 1, p. 253, et avec plusieurs autres qui s'en sont laissés imposer par ces deux noms de Nathan et de Mardochée, que le même Rabbin prend dans le frontispice et dans la préface de ses concordances, selon un usage assez ordinaire aux juifs de changer leur premier nom et d'en prendre un second, si le Seigneur leur fait la grâce de guérir de quelque grande maladie. Ils veulent protester par là, qu'en changeant leur nom comme en signe de pénitence, ils tiendront désormais une conduite de vie plus pure et plus sainte. Or, que le rabbin Mardochée et Nathan se soient trouvés dans un semblable péril, c'est ce qu'il témoigne lui-même dans sa préface, lorsqu'il s'écrie avec un prophète : *Je parlais encore, je priais* (Daniel 9, 20), *et je rends grâces à mon Dieu qui a envoyé son secours de son sanctuaire* (Psalm. 20, 3) ; *qui m'a mis à couvert d'une foule d'accidens* (Psalm. 64, 3), *et qui m'a soutenu sur le lit de ma douleur et de ma détresse* (Psalm., 12, 4). Les juifs sui-

vent encore cet usage dans un certain âge; ceux, entre autres, qui d'Espagne ou de Portugal vont en Italie ou en Allemagne pour avoir le libre exercice de leur religion. Cet usage est appuyé sur les témoignages de Buxtorf le fils, dans sa préface sur les concordances hébraïques de son père; de dom Bartolocci, *Bibl. magn. rabbin.*, tom. 3, pag. 915; de M. Wolfius, *Bibl. hébr.*, tom. 1, p. 683, n° 1247, et de plusieurs autres. Enfin, le le père Fabrici nous fait encore remarquer que la concordance du rabbin Nathan-Mardochée, d'abord imprimée à Venise en 1523-1524, chez Daniel Bomberge; puis en 1564 dans la même ville, et ensuite à Bâle en 1581, n'a point été augmentée dans cette dernière édition par ce rabbin, comme l'assure le père Le Long, *Bibl. sac.*, tom. 1, pag. 455, qui dit après Buxtorf: *Mendis quibusdam è priori editione sublatis, sed nihil adauctis vel immutatis.* Quant à Calasio, l'utilité et la rareté de sa concordance ont engagé M. Guillaume Romaine à en donner une nouvelle et magnifique édition, imprimée à Londres en 1747-1749, typis J. Glive, apud Jacobum Hodges, 4 vol. in-fol. Outre quelques fautes typographiques que ce savant Anglais a corrigées, il a jugé à propos de mettre en grec les variantes tirées de la version des Septante, qu'il prend ordinairement de l'édition de M. Grabe, et qui se trouvaient rendues en latin à la marge de l'édition de Calasio. L'éditeur a inséré de temps en temps une concordance ou dictionnaire des particules hébraïques qu'il a extraites du savant Noldius, et d'autres qui avaient travaillé sur la même matière. Il ajoute enfin une explication des racines et des noms propres hébreux, et termine son quatrième volume par un discours sur la nature de la langue hébraïque.

CALATAYUD (le père Vincent), de la congrégation de Saint-Philippe de Néri, a donné un ouvrage sous ce titre : *divus Thomas cum Patribus, dissertationes theologicæ scholastico-dogmaticæ et mystico-doctrinales*, 3 vol. in-fol., Valence, 1750; se trouve à Madrid chez Apensio. Cet ouvrage, conforme au pieux ministère de son auteur, est estimé. (*Journal des Savans*, 1751, pag. 825.)

CALATRAVA, Ordre militaire qui a tiré son nom de la ville de Calatrava en Espagne, dans la nouvelle Castille. Le bruit s'étant répandu en 1158 que les Arabes venaient attaquer la ville de Calatrava, les Templiers qui en tenaient la forteresse, craignant de ne pouvoir la défendre, la remirent au roi dom Sanche III. Ce prince la donna à Raimond, abbé de Fitéro, qui l'avait demandée à la persuasion de Diégo Vélasquez, moine de Cîteaux, mais homme de qualité, qui avait servi long-temps dans les armées avec beaucoup de valeur et de gloire. Les Arabes n'atta-

quèrent point la ville ; mais plusieurs de ceux qui s'y étaient rendus pour la défendre entrèrent dans l'Ordre de Cîteaux, sous un habit plus propre aux exercices militaires que celui des moines, et ils commencèrent à faire des courses sur les Arabes. Voilà l'origine de l'Ordre de Calatrava, qui fut confirmé par Alexandre III en 1164, et par Innocent III en 1199, le 28 d'avril. Ils suivaient la règle de Cîteaux quand ils n'étaient point en campagne. Ils portaient aussi le même habit que les Cisterciens, mais accommodé à la vie militaire. Ils avaient un scapulaire et un capuce qu'ils ne mettaient point en tête ; ils quittèrent ensuite ce capuce et prirent une croix en place. Après la mort du grand-maître, arrivée en 1486, Ferdinand et Isabelle firent signifier aux chevaliers une bulle d'Innocent VIII, par laquelle ce pape se réservait la nomination de la grande-maîtrise, et le roi Ferdinand en eut l'administration pendant sa vie. Le pape Adrien VI annexa ensuite à la couronne d'Espagne la grande-maîtresse de l'Ordre de Calatrava, dont les rois d'Espagne se qualifient administrateurs perpétuels. Les chevaliers portent sur l'estomac une croix de gueules fleurdelisée de sinople, accostée en pointe de deux entraves ou menottes d'azur. Ils font vœu de pauvreté, d'obéissance, de chasteté conjugale (car ils peuvent se marier une fois), et de soutenir l'immaculée conception de la sainte Vierge. Ils possédaient cinquante-six commanderies et environ seize prieurés. (François de Radez, *Histoire de l'Ordre de Calatrava*. Mariana, *Hist. d'Espagne*, liv. 11, ch. 6. Le père Héliot, *Hist. des Ord. monast.*, tom. 6, ch. 4.)

CALCAGNI (Roger), dominicain de Florence, fut nommé évêque de Castro et premier inquisiteur de la foi dans toute la Toscane par le pape Grégoire IX, l'an 1240. Il quitta son évêché après trente-quatre ans d'une sainte administration pour se retirer parmi ses frères dans le couvent d'Arezzo, où il mourut vers l'an 1290. Possevin et plusieurs autres lui attribuent un livre intitulé : *des Vertus et des Vices ;* mais il est certain qu'il ne fit que le traduire en langue toscane, et que son véritable auteur est le père Laurent, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, Français de nation et confesseur de Philippe III, roi de France. La traduction de Calcagni est de l'an 1279. Ughel se trompe, par conséquent, en mettant la mort de ce prélat à l'an 1274. Il paraît en effet qu'il vécut seize ans dans sa retraite d'Arezzo après son abdication, et qu'il ne mourut que vers l'an 1290. Ce fut un des plus célèbres prédicateurs de son temps en Italie, et l'un des plus zélés défenseurs de la foi contre les hérétiques. (*Voy.* le père Touron, dans le tome premier de son *Hist. des Hommes illustres de l'Ordre de Saint-*

Dominique, pag. 413 et suiv.)

CALCAGNINI (Célio), natif et chanoine de Ferrare, vécut jusqu'en 1540 qu'il mourut, et fut enterré dans la bibliothèque même des dominicains de Ferrare, auxquels il laissa en mourant sa propre bibliothèque, à condition qu'elle serait publique. Calcagnini était poète et orateur. On a de lui plusieurs ouvrages que l'on trouve presque tous dans le recueil qui en fut imprimé à Bâle en 1544, chez Forben, sous ce titre : *Cœlii Calcagnini Ferrariensis, Protonotarii apostolici, opera aliquot, ad illustrissimum et excellentissimum D. Herculem secundum, Ducem Ferrariæ quartum.* Cette édition contient entre autres : *de rebus Ægyptiacis commentatio; de Judiciis liber; de Talorum, tesserarum et calculorum ludis; quod Cœlum stet, terra moveatur; de Vita aulica; de Concordia; de Calumnia.* Des Harangues sur l'Eucharistie, la Trinité, etc. (Paul Jove, *in Elog.* Tessier, *Élog. des Hom. sav.*)

CALCAGNO, *Calcanœus* (Laurent), célèbre jurisconsulte de Bresse en Italie dans le quinzième siècle, a laissé : *de Commendatione studiorum; de Septem peccatis mortalibus; de Conceptione sanctæ Mariæ; Concilia*, etc. (Trithême, *de Script. eccles.*)

CALCAL ou CHALCOL, quatrième fils de Mahol, fils de Jaré. (1 *Par.*, 2, 6; et 3. *Reg.*, 4, 31.)

CALCÉDOINE. *V.* CHALCÉDOINE.

CALCHUT ou CALCHYT ou CELCHYTH, *Calchutum*, lieu d'Angleterre où il s'est tenu deux conciles. (*Voyez* CELCHYTH.)

CALDAS DE PEREIRA (Jean), jurisconsulte espagnol, natif de Thui dans la Galice, et originaire de Portugal, vivait au commencement du dix-septième siècle. Il est auteur de divers ouvrages de Droit que nous avons en quatre volumes. *Quæstiones forenses et controversiæ civiles; Syntagma de universo Jure emphytuetico*, etc. (Nicolas Antonio, *Biblioth. hispan.*)

CALDÉRA (Édouard), jurisconsulte portugais du seizième et dix-septième siècle, a laissé : *de Erroribus pragmaticorum libri quatuor, totidem variarum lectionum*, à Madrid, 1610, in-fol., et d'autres dont on peut voir le catalogue dans le *Conspectus novi thesauri Juris civilis et canonici*, de Gérard Méerman.

CALDERIN (Jean), dominicain, fils adoptif de Jean-André de Bologne, mourut le 13 juillet 1348, et laissa quelques ouvrages fort estimés, entre autres, des Commentaires sur les livres des Décrétales. (Bumaldi, *Bibl. bonon.*)

CALDERIN (Jean), composa en 1571 un ouvrage intitulé : *de Hæreticis*, où il parle des devoirs d'un inquisiteur de la foi. (Le Mire, *de Script.* 16, *sæc.*)

CALDERON (Antoine), Espagnol, natif de Baëça, ville du diocèse de Tolède, fut précepteur de l'infante d'Espagne Thé-

rèse d'Autriche, qui a été reine de France. Le roi Philippe IV le nomma à l'archevêché de Grenade en 1652; mais il mourut en 1654, avant que d'avoir été sacré. On a de lui cinq ou six ouvrages différens en faveur de l'immaculée conception de la sainte Vierge, et un autre touchant saint Jacques, patron d'Espagne. (Nicolas Antonio, *Biblioth. hispan.*)

CALDERWOOD ou CALDWOOD (David), ministre et théologien écossais pendant le dix-septième siècle, s'était rendu très-habile dans toutes les sciences qui concernaient son ministère. Il fut nommé en 1604 ministre de Crelling, paroisse située dans le midi de l'Écosse; il y acquit une grande considération par son savoir et la pureté de ses mœurs. Lorsque le roi Jacques VI, d'Écosse (Jacques Ier d'Angleterre), voulut établir la conformité entre l'Église anglicane et l'Église écossaise, Caldervood s'y oppposa fortement. Vainement le roi chercha à donner de la solennité aux mesures qu'on prenait pour opérer la réunion en assistant lui-même aux discussions, le ministre écossais fut inflexible; et à la tête de plusieurs autres de son parti, il refusa de se soumettre en aucune manière aux ordres exprès du Roi. Il fut mis d'abord en prison, dépouillé de son bénéfice et condamné au bannissement. Retiré en Hollande, il fit paraître en 1623 un ouvrage fameux considéré comme un chef-d'œuvre par les partisans de sa secte, et qui a pour titre, *Altare Damascenum*, in-4°, ouvrage qui produisit un très-grand effet. C'est un corps de controverse sur les points qui divisent en Angleterre les calvinistes en puritains et en anglicans. Les épiscopaux, dit-on, n'ont jamais entièrement répondu à cet ouvrage; il fut publié la première fois sous le nom d'*Edwardus Didoctavius*, et réimprimé en 1708 sous le titre de *Altare Damascenum, seu Ecclesiæ anglicanæ politia, Ecclesiæ scoticanæ obtrusa, à formalista quodam delineata, illustrata et examinata sub nomine olim Edwardi Didoctavi, studio et opera Davidis Calderwood*, etc. Ce ministre étant tombé malade quelque temps après, on le crut mort, et le roi fit publier au nom de Calderwood, par un certain Patrick Scot, une rétraction supposée faite au lit de mort. Calderwood en ayant eu connaissance la fit démentir publiquement, et Scot, à ce qu'assure le ministre, passa en Hollande pour l'empoisonner; mais retiré secrètement en Écosse où il se cacha plusieurs années, Calderwood échappa aux recherches de son ennemi. On attribue aussi à ce ministre une Histoire de l'Église d'Écosse, depuis la réformation, précédée d'une épître au lecteur, où Calderwood donne des détails sur les principales circonstances de sa vie. On la trouve manuscrite en six vol. in-fol. à la bibliothèque de l'U-

niversité de Glascow. En 1718, il a paru un extrait publié par l'auteur lui-même, sous le titre de *véritable Histoire de l'Église d'Écosse*. Ce théologien est mort l'an 1638.

CALÉ ou CHALÉ ou CALA ou CHALACH, ville d'Assyrie, bâtie par Assur ou par Nemrod, à une assez grande distance de Ninive. (*Genèse*, 10, 11, 12.)

CALEB (hébr., *chien* ou *corbeille* ou *panier*; autrement, *comme le cœur*), fils de Jéphoné, de la tribu de Juda, fut envoyé avec Josué et dix autres députés des tribus d'Israël, pour aller considérer la terre de Chanaan, que Dieu leur avait promise. Le peuple murmurant et se soulevant sur ce que la plupart des envoyés lui disaient qu'il ne pourrait jamais se rendre maître du pays qu'ils avaient parcouru, Caleb et Josué déchirant leurs vêtemens, encourageaient les Israélites, en disant : *Le pays que nous avons vu est excellent. Si Dieu est avec nous, nous pouvons aisément en faire la conquête. Ne vous soulevez point contre le Seigneur; nos ennemis sont sans secours, nous les dévorerons comme le pain.* Mais le peuple en fureur se mit à crier, et prit des pierres pour les lapider. Alors la gloire du Seigneur parut sur le tabernacle, et menaça d'exterminer toute la multitude. Moïse l'ayant apaisé par sa prière, il se contenta de protester avec serment qu'aucun de ceux qui avaient murmuré contre lui ne verrait la terre de Chanaan, et qu'ils mourraient tous dans le désert. *Mais*, ajouta-t-il, *pour mon serviteur Caleb, qui m'a suivi fidèlement, je l'introduirai dans ce pays, et il le possédera lui et ses enfans*. Les Israélites étant donc entrés dans le pays de Chanaan, Caleb avec ceux de sa tribu prit la ville de Cariath-Arbé, autrement Hébron, où il tua trois géans de la race d'Hénach; savoir : Sesaï, Ahiman et Tholmaï. De là il passa à Dabir, nommée autrement Cariat-Sepher. On croit qu'il survécut à Josué, sans qu'on sache le temps précis de sa mort. (*Num.* 13, 2 et seq. *Josué*, 14, 6, 15; 13, 14.)

CALEB, canton de la tribu de Juda où étaient situées les villes de Cariat-Sepher et d'Hébron, appartenant à la famille de Caleb, fils de Jéphoné. (1 *Reg.*, 30, 14.)

CALEB ou CALUBI, fils d'Hesrom, épousa d'abord Azuba, et ensuite Éphrata. (1. *Par.*, 2, 9, 18, et 24.)

CALECAS (Emmanuel ou Manuel), Grec de nation, fleurit à Constantinople vers la fin du quatorzième siècle. Il était très-versé dans la science des Écritures, des canons ecclésiastiques, des Pères grecs et latins, et dans la connaissance de l'histoire des deux Églises. Ainsi il comprit aisément que le schisme dans lequel il était né, était contre toutes les lois ecclésiastiques, aussi bien que contre la saine théologie. Il s'en expliqua souvent en public et en particulier,

ce qui déplut tellement aux Grecs qu'ils le chargèrent d'injures et le chassèrent de leur Église. Il se retira au faubourg de Péra, et demanda à être reçu dans le couvent de l'Ordre des Frères-Prêcheurs; ce qui lui fut accordé avec d'autant plus de satisfaction de la part de ces religieux, qu'ils connaissaient son zèle pour la foi et son attachement à l'Église romaine. Alors, animé plus que jamais pour la conversion des Grecs, il écrivit contre leurs erreurs, répondit à toutes leurs difficultés, et démontra évidemment que l'Église latine était la seule Église hors de laquelle il ne peut y avoir de salut, et il le fit avec tant de charité et de douceur, qu'il était aisé de voir qu'il ne cherchait que la conversion de ses compatriotes. Nous ne savons pas au juste combien d'années il a vécu. Il paraît vraisemblable qu'il n'a point passé de beaucoup l'an 1400, et qu'il était mort avant le concile de Pise tenu en 1409. Nous allons en juger par les ouvrages qu'il a composés. Le premier est un grand traité divisé en quatre livres contre les erreurs des Grecs. Cet ouvrage fut apporté manuscrit à Martin v, par Antoine Massan, de l'Ordre des Mineurs, que ce pape avait envoyé à Emmanuel, empereur d'Orient, et à Jean son fils qui lui succéda en l'année 1422. Ambroise Camaldule le traduisit en latin par l'ordre de ce pontife. Les savans de ce temps-là, entre autres Gerson, en tirèrent des copies pour s'en servir dans les conciles de Bâle et de Florence contre les Grecs qui devaient s'y trouver. La copie de Gerson est gardée précieusement dans la bibliothèque du collége de Navarre. Ambroise, le traducteur de cet ouvrage, s'exprime ainsi dans l'épître dédicatoire de cette version au pape Martin: « J'ai obéi » à vos ordres, très-saint Père, » et j'ai traduit avec le plus » d'exactitude qui m'a été possible l'ouvrage de Manuel Calecas, de l'Ordre des Frères-» Prêcheurs, contre les Grecs, » que maître Antoine Massan a » apporté de Constantinople à » votre sainteté. » Jean de Turrécrémata, qui en avait aussi un exemplaire (que probablement Eugène iv, successeur de Martin, lui avait donné en l'envoyant au concile de Bâle), assure positivement que Calecas était dominicain. Calecas, dit-il, était Grec et homme d'une profonde sagesse, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, etc. (*in sum. de Eccl.*, liv. 2, ch. 93.) Il est donc constant par ces deux auteurs que Calecas était dominicain. Voyons maintenant dans quel temps il vivait. A la fin de son quatrième livre, *Hist. de duobus rom. Pontificibus*, il parle ainsi: « Ceux » qui se plaisent dans la division » nous objectent qu'il y a maintenant sur le siége de Rome » deux pontifes qui ont chacun » leurs partisans. » Il faut bien remarquer ces paroles. Il y avait donc, lorsqu'il écrivait, deux papes dans l'Église de Rome. Or,

cela ne peut s'entendre du temps du concile de Bâle, où Félix v fut opposé à Eugène iv, puisque, comme nous avons dit ci-dessus, cet ouvrage fut apporté de Constantinople vers l'an 1422 par Antoine Massan. On ne peut non plus entendre ces paroles de Calecas du schisme qui arriva après le concile de Pise en 1409 ; car alors il n'y avait pas seulement deux papes en Occident, on en comptait trois ; et les Grecs dont parlait Calecas ne lui auraient pas seulement objecté deux papes, mais trois sur le même siége. Il faut donc conclure que ces paroles qui se rapportent au temps qui s'est écoulé depuis 1378 jusqu'à 1409, où il y a eu effectivement deux papes dans l'Église d'Occident, dont l'un était reconnu par les Italiens, les Allemands, les Polonais, les Anglais, les Portugais, etc. ; l'autre à Avignon, par les Français, les Aragonais, les Espagnols, les Écossais, et plusieurs Napolitains. Il faut donc convenir que Calecas a écrit son ouvrage contre les Grecs vers l'an 1390, et il est étonnant que Léo Allatius, en parlant de Calecas, dise qu'on n'a point encore pu savoir le temps auquel cet auteur a vécu. Au reste, cet ouvrage se trouve en grec à la bibliothèque du Roi, *cod.* 2968 *memb.*, à Venise et au collége des jésuites de Paris, comme le remarque le père Labbe. Allatius en rapporte aussi plusieurs fragmens. Pierre Steward, chanoine de Liége, l'a fait imprimer en latin, à Liége, sur un manuscrit de la bibliothèque du duc de Bavière, sans nom d'auteur. Il se trouve aussi dans la Bibliothèque des Pères, imprimée à Cologne, tom. 14, et dans celle de Lyon, tom. 26, depuis la page 382 jusqu'à la 466e.

Le second ouvrage de Calecas est intitulé : *de l'Essence et de l'Opération*, contre le fameux Grégoire Palamas et ses disciples; c'est-à-dire, contre les erreurs des moines du mont Athos, ces anciens Quiétistes, qui prétendaient avoir poussé la perfection de l'Oraison, jusques à voir des yeux du corps une lumière qui était Dieu même ou la nature divine. Nous avons un troisième ouvrage de Calecas touchant la foi et les principes de la foi catholique, divisé en dix chapitres, qui a été traduit et expliqué par le père Combefis, et inséré dans la Bibliothèque des Pères. Léo Allatius attribue plusieurs autres écrits à Calecas. Mais c'est sans aucun fondement que quelques modernes lui ont donné celui qui a pour titre : *Traité d'un anonyme contre les erreurs des Grecs, touchant la procession du Saint-Esprit et l'état des âmes après la mort, fait à Constantinople dans le couvent des Frères-Prêcheurs, l'an* 1252. Calecas écrivait non au milieu du treizième, mais vers la fin du quatorzième siècle. (Le père Échard, *Script. Ord. Præd.*, tom. 1, pag. 647. Le père Touron, *Homm. illust. de l'Ordre de Saint-Dominique*,

tom. 2, p. 654 et les suivantes.)

CALENDES, *Calendæ*. C'est ainsi que les Romains nommaient le premier jour de chaque mois. On se sert encore aujourd'hui dans la chancellerie romaine de cette façon de compter, et on date toutes les provisions des bénéfices des calendes de janvier, de février, quand on les accorde les premiers jours de ces mois-là. Le mot de calendes vient du latin *calare*, et *calare* vient du grec καλέω, *voco*, parce que le jour des calendes, qui était le premier jour du mois, le pontife publiait à haute voix quel jour seraient les nones, ou plutôt parce que, dans les commencemens, le petit pontife avait la charge d'observer quand le croissant de la lune commençait à paraître, pour l'annoncer au peuple; ce qu'ils appelaient *calare*. (Macrob., liv. 1, ch. 15 et 16.)

Chez les Hébreux, le premier jour du mois s'appelle aussi *calendes* ou *néoménie*. Les Grecs n'ont point de calendes; d'où vient le proverbe qui renvoie aux calendes grecques, c'est-à-dire, à un temps qui ne viendra jamais.

Calendes se dit quelquefois dans l'Histoire ecclésiastique pour les conférences que les curés et les prêtres faisaient au commencement de chaque mois sur leurs devoirs. *Collationes calendis fieri solitæ à Clericis*. Elles paraissent n'avoir commencé qu'au neuvième siècle, comme on peut le voir par les statuts synodaux de Riculphe de Soissons. (Fleury.)

CALENDES (les frères de). Nom que l'on donna à une société que l'on croit née vers le douzième siècle, et qui s'assemblait tous les premiers jours du mois pour régler les fêtes, les aumônes, les jours de jeûne, etc. pour tout le mois. Cette société, qui était répandue en Allemagne et en France, fut abolie à cause des abus qui s'y étaient introduits. (Feller, *Orat. de Frat. Calend.*)

CALENDRIER. Distribution du temps que les hommes ont ajustée à leurs usages; table ou almanach qui contient l'ordre des jours, des semaines, des mois et des fêtes qui arrivent pendant l'année : *fasti*, *calendarium*. On lui a donné le nom de *calendrier*, parce que le mot de *calendes* se voyait écrit en gros caractères à la tête de chaque mois. Le calendrier romain doit sa première origine à Romulus; mais il a été réformé plusieurs fois par ses successeurs. On se sert, dans le bréviaire, du calendrier romain ou grégorien. Le pape Grégoire XIII a réformé le calendrier le 5 d'octobre de l'année 1582, par un retranchement de dix jours. Ainsi le 5 d'octobre de cette année 1582, on compta quinze au lieu de cinq. Ces dix jours qu'on retrancha s'étaient glissés de trop dans la supputation ordinaire depuis le concile de Nicée, tenu en 325. L'erreur venait de ce que l'année solaire ou julienne n'est pas de

six heures entières au-delà des trois cent soixante-cinq jours. Il y a onze minutes de moins, et ces onze minutes de moins avaient produit un excès de dix jours; en sorte que l'équinoxe de mars, qui doit être au 21, était remonté jusqu'à l'onzième; d'où il arrivait que la fête de Pâques, qui depuis le concile de Nicée se célébrait le premier dimanche après l'équinoxe de mars, remontait toujours, et serait remontée insensiblement jusqu'en hiver. Grégoire XIII remédia donc à cet inconvénient en retranchant dix jours; ce qui fit que l'équinoxe du printemps, qui tombait sur le 11 de mars, se trouva au 21, comme il y était au temps du concile de Nicée l'an 325. Le même pape, pour empêcher un pareil désordre à l'avenir, ordonna qu'on retrancherait un jour bissexte de cent ans en cent ans. Ce qui n'empêcha pas tous les inconvéniens, puisque M. Cassini démontre qu'au bout de quatre cents ans il y aura encore plus de deux jours de variation dans l'équinoxe. Les Grecs s'en tiennent encore à l'ancien usage, et n'ont pas voulu recevoir la réformation grégorienne. L'Angleterre ne l'a reçue que le 1er janvier 1752, et la Suède à la fin de février 1753. La Hollande l'avait reçue long-temps auparavant.

Calendrier, signifie aussi les fastes ou les catalogues dans lesquels les Églises décrivaient autrefois les noms des Saints particuliers qu'elles honoraient, comme leurs évêques, leurs martyrs, etc. On lisait aussi dans les calendriers des églises particulières les noms de quelques autres Saints, surtout des provinces voisines, mais non pas de tous; et c'est la différence des calendriers d'avec les Martyrologes. Les calendriers ne contenaient que peu de noms de Saints, outre ceux des églises particulières, au lieu que les Martyrologes contenaient les noms de tous les Saints honorés dans l'Église.

Le plus ancien calendrier que nous ayons est celui de l'Église romaine, qui fut dressé vers le milieu du quatrième siècle, sous le pape Libère, selon M. Baillet, ou sous le pape Jules, en 336, selon M. Chatelain. Le P. Gilles Boucher, jésuite d'Arras, le publia l'an 1634, à Anvers, dans ses commentaires sur le cycle pascal. Le calendrier de l'Église de Carthage, dressé vers l'an 483, a été découvert par le père Mabillon, et publié dans ses *Analectes* avec des notes. Job Ludolph a publié le calendrier de l'Église d'Éthiopie et celui des Coptes, dressé après l'an 760. Il y a beaucoup d'autres calendriers. Ce que Leo Allatius et le père Fronteau de Sainte-Geneviève ont publié sous le nom de *calendrier*, n'est qu'un ancien recueil d'Évangiles de la messe. (*Voyez* Blondel, dans son *Histoire du Calendrier romain;* Clavius et Gassendi, dans les traités qu'ils ont composés sur le même sujet; M. Chatelain, dans l'Aver-

tissement de son Martyrologe, où il en parle plus en détail et plus exactement que M. Baillet dans le discours préliminaire de ses *Vies des Saints*.)

On peut voir aussi l'instruction pour l'intelligence et usage des calendriers Grégorien et Julien, par le père Nisier, augustin déchaussé, 1725; le Calendrier perpétuel contenant les années grégoriennes et juliennes, c'est-à-dire, celles depuis la naissance de Jésus-Christ, et celles depuis l'an 1582, par M. Sauveur, fils in-fol.; le Calendrier perpétuel, distribué en deux feuilles, par le sieur Pajaud, de la Rochelle, 1752; le Calendrier nouveau perpétuel, de M. Coste; le Calendrier du monde, où l'on donne une méthode très-aisée de trouver à chaque année, depuis 1741 jusqu'en 2244 de Jésus-Christ, tout l'ordre des temps, etc., par le père de Rebeque, jésuite de Bruxelles, in-4°; le Calendrier manuscrit pour toutes les parties du monde, déposé à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. Il y a encore des calendriers chronologiques et historiques, etc.

CALENUIS (Gautier), Anglais, archidiacre d'Oxford, vivait vers l'an 1120. Il fit une addition de plus de quatre cents ans à l'histoire de son pays, qu'on traduisit en latin, et qu'on mit en abrégé sous le titre de *Auctuarium annalium Britanniæ*. Il écrivit encore *de Rebus sui temporis*. (Balæus et Pitseus, *de Script. angl.* Vossius, lib. 2, *de Hist. lat.*, cap. 48.)

CALENUM ou CALES, ville ancienne du royaume de Naples, entre Theano et Capoue, dont parle Virgile (liv. 7, *Æneid.*) Les Romains y établirent une colonie l'an de Rome 420. Il n'en reste plus que les ruines, qu'on voit encore à deux milles de Carinola. Horace fait l'éloge de ses vins. Cette ville eut autrefois les évêques suivans :

1. Valère, souscrit au concile de Rome, sous Symmaque, en 499.

2. Vitalien, au concile de Rome, sous le même pape, en 503.

Sur les ruines de Calenum on bâtit, selon Ughelle, une nouvelle ville appelée *Calvi*. Elle est épiscopale. *Voyez* Calvi.

CALERS, *Calertium*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située en Languedoc, au diocèse de Rieux. Elle était de la filiation de Grande-Selve, et fut fondée l'an 1148.

CALETRIC ou CALTRY (saint), évêque de Chartres, *Caletricus* et *Chalactericus*, naquit l'an 529, de famille noble. Saint-Lubin, évêque de Chartres, le fit prêtre, et le guérit miraculeusement, quelque temps après son ordination, d'une maladie mortelle, en priant pour lui et en l'oignant d'huile bénite. Saint Lubin étant mort peu de temps après, le clergé et le peuple de Chartres jugèrent saint Caltry digne de lui succéder, et le choisirent pour évêque, quoiqu'il ne fût âgé que

de vingt-sept ans. Sa bonté, sa douceur, sa charité envers les pauvres, dont il était le père et le protecteur, montrèrent bien qu'ils ne s'étaient pas trompés. Saint Caltry assista au troisième concile de Paris, tenu l'an 557, et neuf ans après, au onzième de Tours, assemblé par les soins de saint Euphrone, évêque du lieu, l'an 566. Il mourut l'année suivante 567. Il n'est point mention de lui dans les anciens Martyrologes, ni dans le romain moderne. L'Église de Chartres fait sa fête le 8 d'octobre, qui est le lendemain de celle de saint Serge, patron de l'église où il fut inhumé. On voit son chef dans la cathédrale avec celui de saint Lubin. (Fortunat, évêque de Poitiers, l. 4, carm. 7. Baillet, tom. 3, 8 octobre.)

CALI ou CHALI, ville de la tribu d'Aser. On n'en sait pas la situation. (*Josué*, 19, 25.)

CALICE. Ce terme se prend dans l'Écriture au sens propre et au sens figuré. Dans le propre, il signifie une coupe ordinaire dans laquelle on boit, ou une coupe de cérémonie dont on se sert dans les repas solennels et de religion, comme dans celui de la Pâque, où le père de famille bénit la coupe, en boit le premier, et en fait boire à toute la compagnie à la ronde. (Léon de Modène, *Cérém. des juifs*, pag. 5, c. 3.)

Le nom de calice, dans le sens figuré, se prend en bonne et mauvaise part, pour les prospérités temporelles et spirituelles, et pour les peines et les afflictions du temps et de l'éternité. On distingue quatre sortes de calices pris en ce sens, auxquels se peuvent rapporter tous les autres. Il y a un calice de bénédiction, *benedictionis*, c'est celui de la sainte Eucharistie, dont parle saint Paul dans sa première épître aux Corinthiens, ch. 10. Il y a un calice de bonheur spirituel ou temporel, céleste ou mondain, *calix meus inebrians quam præclarus est.* (Ps. 22.) *Calix aureus Babylonis.* (*Jérém.*, c. 51.) Il y a un calice de peine, de douleur, d'affliction, *potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum.* (*Matt.*, 20.) Jésus-Christ et tous les élus ont bu ce calice. Il y a un calice de colère, de vengeance, de damnation éternelle, *ignis et sulphur et spiritus procellarum, pars calicis eorum.* (Psalm. 10.)

Dans l'Église catholique, *calice* est un vaisseau consacré par l'évêque, et destiné au sacrifice de la messe, dans lequel on met le vin que l'on consacre au sang de Jésus-Christ. Les anciens calices étaient d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de corne, de verre, de bois, etc. On y gravait l'image du Sauveur, du temps de Tertullien. Aujourd'hui il n'est permis de se servir que de calice d'or ou d'argent, ou au moins d'étain, lorsqu'on n'en peut avoir d'or ou d'argent, *unusquisque sacerdos in aurea vel argenteo solum, aut saltem stanneo calice sacrificet.* (Innoc. IV, Bul., *sub catholicæ*,

§ 3, *in Bull.*, tom. 1, pag. 126.) Les anciens calices avaient deux anses. Ils étaient beaucoup plus grands que les nôtres, parce qu'ils servaient à la communion du peuple, qui la recevait pour lors sous les deux espèces. Quand le diacre présentait le calice au peuple il le tenait par les anses, tandis que celui qui communiait prenait le chalumeau ou tuyau d'argent, ou d'un autre métal, attaché au calice, avec lequel il buvait, ou plutôt suçait le précieux sang. Il y avait aussi des calices qu'on appelait *ministériels*, et qui étaient de grandes coupes dans lesquelles on versait le vin du calice quand il était trop plein. (Voy. *Messe*, § 15, *des ornemens et des autres choses nécessaires pour dire la messe*, n. 12.)

L'article 28 du réglement des réguliers défend aux religieux et à tout prêtre d'un Ordre inférieur de consacrer les calices, quelques priviléges qu'ils puissent avoir, sans que les religieux mendians puissent alléguer le privilége accordé par Sixte IV, attendu qu'il a été révoqué par le concile de Trente, sess. 6, *de Reform.*, cap. 5.

Ceux qui font la visite des églises paroissiales doivent pourvoir à ce qu'elles soient fournies de calices par les décimateurs, et subsidiairement par ceux qui possèdent les dîmes inféodées, si les fabriques des paroisses n'ont pas des revenus suffisans pour les fournir. (Édit de 1695, art. 16 et 21.)

CALIGES, *Caligæ*. C'était anciennement des brodequins ou une espèce de bottines qui couvraient le pied et une partie de la jambe. Ainsi les portent encore nos Rois à leur sacre, et les chanoines de Besançon, qui prennent cette sorte de chaussure lorsqu'ils officient. (De Vert, *Cérémonies de l'Église*, tom. 2, pag. 366.)

CALIGNON (Pierre-Antoine d'Ambésieux de), aumônier du Roi et vicaire-général d'Embrun, descendant par les femmes de Soffrey de Calignon, chancelier de Navarre sous Henri IV, naquit au village de Greenwich près Londres, en 1729, dans la religion protestante, sa famille ayant été obligée de fuir après la révocation de l'édit de Nantes. Rentré en France en 1735, il embrassa l'état ecclésiastique, fut reçu bachelier de Sorbonne et nommé aumônier du Roi à Genève, où il officiait pour les catholiques chez le résident de France : ce qui étonna tellement Voltaire, qui ne concevait pas que la foi et la science pussent marcher ensemble, que ce poète lui disait souvent : *Avec l'esprit que vous avez, vous chantez Dieu!* Calignon professa ensuite la rhétorique à Lyon, fut nommé chanoine de Crépy en Valois, et s'adonna pendant quelques années à la prédication avec beaucoup de succès. Nommé ensuite grand-vicaire d'Embrun, il étudia avec beaucoup de fruit l'italien, l'anglais, et surtout l'hébreu, sous l'abbé de Ladvo-

cat. A l'époque de la révolution, il alla à Ponthierry près Melun, où il vécut ignoré avec sa sœur, et y mourut le 25 décembre 1795, privé des secours de cette religion dont il avait si éloquemment développé les vérités sublimes, et fut inhumé à Pringy, village voisin de Ponthierry. On regrette que l'abbé Calignon n'ait point fait imprimer ses sermons qui ne sont pas sans mérite. La chaire ne fut pas son seul genre de littérature; on a encore de lui plusieurs ouvrages : 1° L'Aveu sincère, ou Lettres à une mère sur les dangers que court la jeunesse en se livrant à un goût trop vif pour la littérature, 1768. 2° Tableau des grandeurs de Dieu dans l'économie de la religion, dans l'ordre de la société et dans les merveilles de la nature, in-12, 1769. 3° Dictionnaire de l'élocution française, 2 vol. in-8°. 4° L'Homme consolé par la religion, ode couronnée à Rouen par l'académie de l'immaculée conception. Il nous a encore laissé plusieurs autres ouvrages de littérature.

CALINDES, ville épiscopale de la Carie, au diocèse d'Asie, sous la métropole de Myre. Ptolémée la met dans la Lycie. On ne la trouve point dans les Notices; cependant on voit un évêque nommé Léontius, souscrit à la lettre de la province de Myre à l'empereur Léon, qui se dit évêque de Calindes. C'est tout ce que nous savons de cette ville.

CALISCH, lieu du diocèse de Gnesne en Pologne. On y tint un concile l'an 1420, le 25 septembre, sous le pontificat de Martin IV, dans le chœur de la collégiale, touchant l'élection de l'évêque de Strigonie en Hongrie. On y fit plusieurs canons selon l'ordre et la forme des Décrétales, sur la permutation des bénéfices, les clercs étrangers, les archidiacres, les vicaires, les jugemens, les jours de fêtes, les évêchés vacans, les testamens, etc. (Labb., 12, Hard., 8.)

CALITA ou CALAIA, Lévite. (1. *Esdr.*, 10, 23.)

CALIXTE ou CALLISTE, premier du nom, pape et martyr, était, comme l'on croit, Romain de naissance, fils de Domice. Il succéda au pape Zéphirin le 2 août de l'an 217, gouverna cinq ans deux mois dix jours, souffrit le martyre le 12 octobre de l'an 222, ayant été jeté dans un puits, si l'on s'en rapporte à ses actes, qui sont d'ailleurs peu dignes de foi. Il bâtit une église qui s'appelle aujourd'hui Notre-Dame, au-delà du Tibre, et agrandit le cimetière qui porte son nom, sur le chemin d'Appius, s'il ne le fit pas bâtir entièrement. On célèbre sa fête le 14 d'octobre, et l'on conserve son corps à Reims, où il fut apporté, vers la fin du neuvième siècle, de l'abbaye de Cisoin, qui appartient à des chanoines réguliers, à quatre lieues de Tournai, dans laquelle il avait été transporté de Rome vers l'an 854, à la prière du comte Éverard, honoré comme Saint le 16 décem-

bre, et fondateur de l'abbaye de Cisoin. (Tillemont, *Mém. eccl.*, troisième volume. Baillet, 14 octobre.)

CALIXTE II, était Français de nation, fils de Guillaume II, frère de Rainaud et d'Étienne, comtes de Bourgogne. Son nom était Guy de Bourgogne. Il fut fait archevêque de Vienne en Dauphiné l'an 1083, et pape le 1er février de l'an 1119, à la place de Gélase II, mort à Clugny. Il tint la même année un concile à Reims, dans lequel il excommunia Burdin ou Bourdin, anti-pape, qui avait pris le nom de Grégoire VIII, avec l'empereur Henri son protecteur. Il alla ensuite en Italie avec une armée, prit Burdin qu'il enferma dans un château, s'accommoda avec l'empereur Henri, et fit avec lui un traité touchant les investitures qui fut approuvé dans le premier concile général de Latran. Il mourut le 12 décembre de l'an 1124, après avoir gouverné cinq ans dix mois treize jours. Le siége vaqua huit jours. Honoré II lui succéda. On a de Calixte II trente-cinq lettres, et on lui attribue quatre sermons sur l'apôtre saint Jacques, qui sont des pièces supposées et indignes de ce pape. (Trithême, *de Script. eccles.* Baronius. Ciaconius. Papire Masson. Du Chêne, *de Vitis Pontif.* Louis Jacob, *Bibl. pontif.* Dupin, *Biblioth. ecclés.*, douzième siècle.)

CALIXTE III, nommé auparavant *Alphonse de Borgia*, natif de Xativa, dans le diocèse de Valence en Espagne, fut d'abord chanoine de Lérida, ensuite évêque de Valence, cardinal, enfin pape le 8 d'avril de l'an 1455. Il excita toute l'Europe à prendre les armes contre le Turc sans beaucoup de succès, et canonisa saint Vincent Ferrier, qui lui avait prédit son élévation à la papauté. Il ne donna jamais de bénéfice aux personnes qu'il en croyait indignes, depuis qu'il fut pape; et étant cardinal, il n'en eut point d'autre que son église de Valence, dont il avait accoutumé de dire qu'il *se contentait d'une épouse vierge*. Il mourut le 6 d'août de l'an 1458, après avoir gouverné trois ans trois mois vingt-neuf jours. Il a écrit quelques épîtres, et on lui attribue l'Office de la Transfiguration. Le siége vaqua douze jours. Pie II lui succéda. (Ciaconius. Rainaldi. Platine. Bollandus, tome I, maii.)

CALIXTE (George), théologien luthérien, né à Medelbury dans le Holstein, en 1586, fut professeur de théologie à Helmstadt en 1614, et mourut en 1656. On a de lui un traité latin contre le célibat des clercs, 1731, in-4°, et d'autres ouvrages fanatiques, quoiqu'en beaucoup d'endroits il soit plus raisonnable et plus réservé que la plupart des chefs des nouvelles sectes. Il a mérité que Bossuet dît de lui, dans le Traité de la Communion sous les deux espèces, « le fameux Georges Calixte, le plus habile des

» luthériens de notre temps, qui » a écrit le plus doctement contre » nous. » On trouve une liste complète de ses nombreux écrits dans sa *Consultatio de tolerantia reformatorum*, Helmstadt, 1658, in-4°, réimprimée dans la même ville en 1697. On appelle de son nom, *Calixtins*, les luthériens qui reçoivent les calvinistes à leur communion. (Bossuet, *Histoire des Variations*, liv. 2.)

CALIXTINS, *Calixtini*, du mot latin *calix*. On donne ce nom aux hérétiques de Bohême, qui croyaient que le calice était nécessaire à tous les fidèles, même aux enfans nouvellement nés. Ils parurent au quinzième siècle, et eurent pour auteur un nommé Jacobel, qui eut pour successeur Roquesane, homme ambitieux, qui empêcha la réunion des Calixtins à l'Église catholique, parce qu'on lui refusa l'archevêché de Prague qu'il demandait. (Rainald, *Hist. eccl.*, à l'an 1524. Bossuet, *Hist. des Variations.*)

CALLIDIUS ou CORNELIUS CALLIDIUS, dont le véritable nom est *Loos* ou *Looseus*, était de Goude en Hollande, et vivait sur la fin du seizième siècle. Il fut docteur de Mayence, chanoine de Goude, et enfin vicaire d'une paroisse de Bruxelles, où il mourut le 4 février 1595, après avoir donné quelques ouvrages; savoir : *de Vera ac falsa magia*, qui fut condamné et qu'il désavoua. *Illustrium utriusque Germaniæ scriptorum catalogus*. *Defensio urbis et orbis*, etc. (Valère-André, *Biblioth. belg.*)

CALLIÈRES (Jacques de), gouverneur de Cherbourg, a donné : 1° L'Histoire de Jacques de Goyon de Matignon, maréchal de France, avec des réflexions, imprimée en 1661, in-fol. 2° Lettre héroïque écrite à madame de Longueville sur le retour de M. Le Prince, imprimée à Saint-Lo en 1660. 3° La Vie du Courtisan prédestiné, ou du duc de Joyeuse, capucin, in-8°, Paris, 1662.

CALLIÈRES (François de), fils du précédent, chevalier, seigneur de Rochelay et Gigny, fut baptisé à Torigni en basse Normandie le 14 mai 1645, et reçu à l'Académie Française en 1689. Il fut employé à la paix de Riswick, où il eut le titre de plénipotentiaire, et mourut le 5 mai 1717, âgé de soixante-onze ans. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° Un panégyrique historique de Louis-le-Grand. 2° Traité de la manière de négocier avec les Souverains, de l'utilité des négociations, du choix des ambassadeurs et des qualités nécessaires pour réussir dans ces emplois, vol. in-12, à Paris en 1716, et la même année à Amsterdam, et réimprimé en 1750 à Paris, sous le titre de Londres, en deux volumes in-12. 3° Un dialogue de la Science du monde et des connaissances utiles à la conduite de la vie, in-12, à Paris. Cet ouvrage est très-propre à former un honnête homme selon le monde, et un chrétien selon Dieu. 4° Traité du bel-es-

prit, où l'on examine les sentimens qu'on en a dans le monde, Paris, 1695, in-12. 5° Plusieurs discours que l'on trouve dans les recueils de l'Académie Française, etc.

CALLINIQUE, ville de Mésopotamie en Osroëne, sur le bord de l'Euphrate, au diocèse jacobite d'Antioche, a eu pour évêques de cette communion :

1. Thomas, vers l'an 701.

2. Jean Ier, en 759, usurpa le patriarchat en 765.

3. Théodose, en 818.

4. N..., déposé... auquel succéda . . . . ,

5. N..., dans une grande dispute qui survint en 857 entre Jean III, patriarche, et Basile-Lazare, stylite Maphrien: celui-ci ordonna trois évêques aux Tagrites, irrités contre le patriarche, et en mit un à Callinique, l'autre à Haron, et le troisième à Rhésine, après avoir déposé ceux que le patriarche y avait placés. Nous ignorons les noms du déposé, et de celui qui lui fut substitué à Callinique.

6. Cyriaque, en 858.

7. Jacques, ordonna en 954 le patriarche Jean VI.

8. Jean II, déposé par le patriarche Athanase dans un concile tenu à Ananie en l'an 1139. (*Oriens christ.*, t. 2, p. 1480.)

CALLINIQUE, ville épiscopale de la province d'Osroëne, au diocèse d'Antioche, sous la métropole d'Édesse, bâtie sur l'Euphrate par Séleucus Callinicus. C'était une place très-forte au temps de Julien l'Apostat. Cosroës Ier, roi des Perses, l'attaqua et la ruina, au rapport de Procope, qui ajoute que l'empereur Justinien la fit rebâtir. (Procop., lib. 2, *de Bello Pers.*, tom. 21.) Hiéracle prétend que c'est la même ville que Léontopole, et la chronique d'Édesse porte que ce fut l'empereur Léon qui, en 777, fit bâtir Callinique, qu'il appela de son nom, et qu'il y mit un évêque; mais il est certain que long-temps avant cet empereur, il y avait des évêques à Callinique.

1. N... qui fit mettre le feu à la synagogue des juifs. L'empereur Théodose, qui voulait qu'on la rétablît, en fut empêché par saint Ambroise. (Vid. *Ambr. Epist.* 40, 1. *Class.*)

2. Damien, assista au concile de Chalcédoine.

3. Paul, siégeait en 518. Il était partisan de Sévère d'Antioche, et fut pour cela exilé par l'empereur Justin.

4. Jean, en 546, hérétique sévérien. (*Oriens christ.*, t. 2, pag, 970.)

CALLINIQUE (saint), martyr, compagnon de saint Tyrse et de saint Leuce, souffrit, comme l'on croit, l'an 250, sous l'empereur Dèce, dans la ville d'Apollonie en Phrygie. Les Grecs font mémoire de ces trois Saints le 15 décembre, et les Latins le 28 de janvier. (Baillet, tom. 3, 14 décembre.)

CALLIPOLIS, ville de la Thrace Chersonèse, appelée présentement Callipoli. Elle est épiscopale, sous la métropole

d'Héraclée, et a eu les évêques Latins suivans :

1. N..., sous le pontificat d'Innocent III.

2. Daniel, de Liége, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, nommé par Boniface IX en 1401, siégea trois ans. (*Font. Th. Dom.*)

3. Bernard Arcuficis, du même Ordre, nommé par Innocent VII en 1405.

4. Antonelli, de l'Ordre des Frères-Mineurs, en 1451. (Wadingue, tom. 6, *Annal.*)

5. Jérôme, auquel succéda....

6. Jean Ier de Cocedorio, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, nommé par Calliste III le 14 juillet 1458. (*Bull. Ord. Præd.*, tom. 3, pag. 375.)

7. Didace, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par Innocent VIII le 28 juin 1485. (Wadingue.)

8. Jean II, nommé par Léon X le 23 juillet 1518. Il était dominicain. (Tom. 4, *Bull.*, p. 403. *Oriens christ.*, tom. 3, p. 972.)

CALLIPOLIS, ville épiscopale de la province d'Europe, au diocèse de Thrace, sous la métropole d'Héraclée. Elle est sur l'Hellespont, dans la Chersonèse de Thrace, vis-à-vis de Lampas, à cinq milles de l'Asie mineure, et à cent de Constantinople. Cette ville est fort peuplée, et peut bien avoir mille familles chrétiennes.

Évêques de Callipolis.

1. Cyrille, au temps du concile d'Éphèse.

2. Harmonius, au concile de Constantinople, sous Mennas.

3. Melchisedech, au septième concile général.

4. Joseph, siégeait en 1351.

5. Paul, dont parle Léon. (Allat., *Opusc. de Miss. præ sanctif.*)

6. Alexis, siégeait vers l'an 1508. (*Oriens christ.*, tom. 1, pag. 1124.)

CALLISTE, moine du Mont-Athos, fut envoyé à Constantinople pour faire la paix entre Paléologue et Cantacuzène, mais il fut très-mal reçu par l'impératrice Anne et par le patriarche Jean. Il fut fait patriarche de ce siége en 1354, par l'empereur Cantacuzène. Frehère prétend qu'il ne fut élevé à cette dignité que quatre ans après ; mais il a tort, comme le remarque Cave, parce qu'il est certain qu'il fut fait patriarche sous l'empereur Cantacuzène, et que Calliste vécut encore un an après que ce prince fut détrôné; ce qui arriva en 1355. Il ne tint ce siége que pendant quatre ans. Il présida au concile tenu la même année contre les adversaires de Palamas ; et n'ayant pas voulu couronner Matthieu, fils de Cantacuzène, il se retira dans un monastère ; mais il fut rétabli peu de temps après par Jean Paléologue, qui l'envoya traiter de la paix en Servie, où il mourut l'an 1358. Nous avons de lui en latin et en grec une homélie sur l'exaltation de la sainte Croix, donnée par Gretser, et deux sermons ; l'un sur la mort de la Vierge, et

l'autre sur la décolation de saint Jean, dans la bibliothèque de l'Empereur. (Cave. Dupin, quatorzième siècle.)

CALLISTE, autre patriarche de Constantinople, était moine, et fut mis sur ce siége en 1395. Il ne le tint que trois mois, après lesquels il mourut. On lui attribue un traité de la vie monastique, divisé en cent chapitres, intitulé : *Méthode et règle approuvée par les témoignages des saints Pères*. Siméon de Thessalonique en fait mention dans son dialogue contre les hérésies. Elle est manuscrite dans la bibliothèque Barbérine. (*Voy*. Allatius contre Creigthon, p. 665. Cave, etc.)

CALLISTHÈNE, officier du roi de Syrie qui avait mis le feu aux portes du temple, du temps des Macchabées, et qui fut brûlé lui-même dans une maison où il s'était caché, à laquelle le peuple mit le feu. (2. *Macchab.*, 8, 33.)

CALLISURA, ville épiscopale, au diocèse jacobite d'Antioche, une des sept qui furent ravagées et détruites au treizième siècle, suivant le rapport de Grégoire Barhebreus. (*Assem.*, tom. 2. *Biblioth. or.*, pag. 260.) Les évêques suivans y ont siégé.

1. Abraham, en 1034.

2. N.., des trois évêques qu'Athanase VII, patriarche, excommunia, et qu'il ne voulut pas même relever à la mort.

3. Jean Bar-Conon, transféré à Mélitène par le patriarche Michel Ier, en 1193.

4. André. (*Oriens christ.*, t. 2, pag. 1480.)

CALLY (Pierre), professeur royal de philosophie et d'éloquence, à Caën, dans la basse Normandie, était né sur la paroisse du Mesnil-Hubert, près d'Argentan, au diocèse de Séez. Il fit sa théologie à Paris ; et en 1684, il fut nommé curé de la paroisse de St.-Martin de Caën, où il eut le bonheur de contribuer à la conversion de plusieurs protestans, par ses prônes et ses conférences. Il mourut le 31 décembre 1709. On a de lui : 1° une édition de l'ouvrage de Boëce, *de Consolatione Philosophiæ*, avec des commentaires et des notes, in-4°, 1680. 2° *Universæ Philosophiæ institutio*, à Caën, 4 vol. in-4°. 3° *Durant commenté*, ou l'Accord de la philosophie avec la théologie, touchant la transsubstantiation. Il adopte dans cet ouvrage le sentiment de Durand, touchant la transsubstantiation dans le sacrement de l'Eucharistie ; ce qui fit qu'on s'éleva contre aussitôt qu'il parut, et que M. de Nesmond, alors évêque de Bayeux, le condamna le 30 mars 1701, par une instruction pastorale que M. Cally voulut lire lui-même publiquement dans son église, en rétractant son livre. C'est un volume in-12 qui est devenu fort rare, et qui fut imprimé en 1700, sous le nom de Pierre Marteau, à Cologne. M. Cally a encore donné des prônes, etc. (Basnage de Beauval, *Hist. des ouvrages des Savans*, tom. 17,

pag. 435. Hermant, curé de Maltot, *Hist. ecclés. de Bayeux.*)

CALMET (dom Augustin), bénédictin de la congrégation de St.-Vanne et de St.-Hydulphe, né à Mesnil-la-Horgne, près de Commerci en Lorraine, diocèse de Toul, le 26 février 1672, reçut au baptême le nom d'Antoine. Il fit ses premières études au prieuré de Breuil proche Commerci, et conçut, au milieu des bénédictins réformés de ce monastère, le dessein d'entrer dans leur Ordre, qu'il exécuta depuis en prenant l'habit de saint Benoît dans l'abbaye de Saint-Mansuy, au faubourg de Toul, le 17 octobre 1688. Il fit profession dans dans le même monastère le 23 octobre 1689. En 1699, il fut chargé d'enseigner la philosophie et la théologie aux jeunes religieux de l'abbaye de Moyenmoutier; ce qu'il continua jusqu'en 1704, qu'il se rendit en qualité de sous-prieur de l'abbaye de Munster, où il fut chef d'une académie composée de huit ou dix religieux, avec lesquels il continua ses études des langues grecque et hébraïque, et surtout de l'Écriture-Sainte qui faisait le principal objet de son application. En 1718, il devint abbé de Saint-Léopold de Nancy, et en 1728, il le fut de Senones, chef-lieu de la principauté de Salm, après la mort de dom Matthieu Petitdidier, abbé de Senones et évêque de Macra, *in partibus infidelium*. Le pape Benoît XIII lui offrit le titre d'un évêque *in partibus*, avec pouvoir d'exercer les fonctions épiscopales dans les lieux de la province qui sont exempts de la juridiction de l'Ordinaire. Mais D. Calmet le refusa. Il prit possession de son abbaye le 3 janvier 1729, et ne cessa d'y travailler à la composition d'un grand nombre de savans ouvrages jusqu'à sa mort, arrivée le 25 octobre 1757, à l'âge de quatre-vingt-six ans, comme on le voit à la fin de cette épitaphe qu'on lit sur sa tombe, et qu'il avait composé lui-mêmee.

Hic jacet
Frater Augustinus Calmet,
Natione Lotharus,
Religione christianus,
Fide Rom. cathol.
Professione Monachus,
Abbas, nomine.
Legi, scripsi, oravi;
Utinam! benè.
Expecto donec veniat immutatio mea.
Veni, Domine Jesu.
Amen.
Obiit 25 octobris, 1757.

Dom Calmet a été l'un des plus savans et des plus féconds écrivains du dix-huitième siècle, comme tout le monde sait, et qu'il paraît par le grand nombre d'ouvrages pleins d'érudition qu'il a donnés au public. Voici le catalogue des plus considérables:

1. Commentaire littéral sur tous les livres de l'ancien et du nouveau Testament, en vingt-cinq ou vingt-six volumes in-4°, imprimés depuis 1707 jusqu'en 1716; réimprimés en huit vol.

in-fol., depuis 1724 jusqu'en 1726; mis en latin et imprimés à Venise; puis à Francfort, et abrégés par le père dom Pierre Le Court, et par dom Pierre Guillemin. M. Rondet en a donné un autre abrégé en treize vol. in-4°, avec le texte sacré en latin et en français; de courtes notes et dix nouvelles dissertations. M. Étienne Fourmont, professeur en arabe au collége royal, et Richard Simon, attaquèrent ce commentaire par quelques lettres. Mais l'autorité royale imposa silence au premier des agresseurs, et les lettres du second ne furent imprimées que dix-huit ou vingt ans après.

2. Histoire de l'ancien et du nouveau Testament, 1718, deux vol. in-4°; réimprimée en quatre vol. in-4°; puis en 1725, en sept volumes in-12.

3. Dictionnaire de la Bible, 2 vol. in-fol., avec figures, Paris, 1722.

4. Supplément à ce Dictionnaire de la Bible, 2 vol. in-fol., Paris, 1728. Ces quatre volumes ont été réimprimés à Genève en 1729 et 1730, en quatre vol. in-4°, sans figures. On les a traduits en latin et imprimés à Lucques. Le Dictionnaire de la Bible a été réimprimé à Paris, en quatre volumes in-fol, avec fig., en 1730; et le supplément de 1728 a été exactement refondu dans cette édition.

5. Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, 3 vol. in-fol., à Nancy, 1728, réimprimée en six volumes in-folio, avec des augmentations considérables.

6. L'Histoire de Lorraine abrégée, à l'usage des Princes, in-8°, Nancy, 1734.

7. Vie de Jésus-Christ, tirée de l'Histoire de l'ancien et du nouveau Testament, Paris, in-12, 1720, réimprimée en Hollande, en Flandre et à Nançy.

8. Prolégomènes et Dissertations sur l'Écriture-Sainte, 1720, trois vol. in-4°, tirés du grand Commentaire, dans lesquels on trouve beaucoup de savoir et de recherches sur un grand nombre de difficultés touchant les usages des juifs, les auteurs des livres saints, l'histoire, la géographie, etc.

9. Réponses aux deux lettres critiques que M. Fourmont avait publiées contre son Commentaire, in-8°.

10. Abrégé chronologique de l'Histoire sacrée et profane, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, Nancy, in-8°, 1729. Le même, traduit en latin, à Nancy, 1733.

11. Commentaire littéral sur la règle de saint-Benoît, 2 vol. in-4°, Paris, 1734.

12. Histoire universelle, sacrée et profane, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, imprimée à Strasbourg depuis 1735.

13. Dissertation sur les anciens chiffres; autre sur la nature des perles; autre sur quelques jambes d'airain trouvées à Léomont. Ces trois dissertations sont imprimées dans les journaux de Trévoux.

14. Dissertation sur les grands chemins de Lorraine.

15. Histoire de l'abbaye de Saint-Grégoire de Munster, manuscrite. On en trouve une partie dans un livre intitulé : *Continuatio Spicilegii ecclesiastici de Lunig*, à Leipsick, in-fol, 1720.

16. Dissertation sur l'origine des dîmes et revenus ecclésiastiques, imprimée dans la nouvelle édition de l'Histoire de Lorraine, tom. 2.

17. Histoire de l'abbaye de Saint-Léopold de Nancy; Histoire de l'abbaye de Senones; Histoire du prieuré de Lay; Dissertations sur les seigneurs voués des églises; Dissertation sur les monnaies de Lorraine et des pays voisins; Dissertation sur l'ancienne jurisprudence de Lorraine et des trois évêchés; Dissertation sur la noblesse de Lorraine.

18. Dissertation sur la suite métallique des ducs et duchesses de Lorraine, à Vienne en Autriche, in-4°, 1736.

19. Dissertation sur la confession générale, imprimée par les Pères de la mission de Toul.

20. Dissertation sur les apparitions des esprits, in-12, Paris, 1746.

21. Dissertation sur les vampires ou revenans de Hongrie, imprimée de nouveau à Ensidlen, augmentée et corrigée, deux vol. in-12, 1749.

22. Histoire généalogique de la maison du Châtelet, in-fol., 1741, à Nancy.

23. Traité historique sur les eaux de Plombières, avec figur., à Nancy, 1748, in-8°.

24. Bibliothèque lorraine, ou Histoire des Hommes illustres qui ont fleuri en Lorraine, dans les trois évêchés, etc., in-fol., Nancy, 1751.

25. Notice historique des villes et principaux bourgs et villages de Lorraine, manuscrit. (Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*. *Voyez* aussi la lettre de dom Augustin Fongé, abbé de Senones, sur la mort de dom Calmet, son oncle, insérée dans le Journal chrétien du mois de janvier 1758, pag. 181. Cette lettre nous apprend que dom Calmet joignait à la plus vaste érudition toutes les vertus chrétiennes et religieuses; toujours attaché aux devoirs de son état, et les remplissant avec la plus scrupuleuse exactitude, assistant à l'office jour et nuit, et ne se distinguant de ses confrères que par la simplicité et l'humilité de tout son extérieur, souffrant à peine dans sa vieillesse et dans ses maladies d'être servi par un domestique, aimant les pauvres, et employant une partie des revenus de sa mense abbatiale à leur soulagement, aussi bien qu'à la décoration de l'église, sans rien se réserver pour lui-même.

CALNE, petit bourg en Angleterre dans le comté de Kent. On y assembla un concile l'an de Jésus-Christ 977 ou 978, et la quatrième du règne de saint Édouard, martyr, où se trouvèrent tous les principaux Anglais, sans compter les évêques

et les ecclésiastiques. Le sujet du concile fut la plainte que les clercs intentèrent contre saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry, de ce qu'il favorisait les moines à leur préjudice. On dit que le plancher de la salle du concile étant tombé tout à coup, le seul saint Dunstan se sauva, tous les autres ayant été ou tués ou blessés. Ce miracle rendit la paix à saint Dunstan, et remit le clergé dans son devoir. (Matthieu de Westminster, *Addition à l'Histoire d'Angleterre de Bède*, liv. 2, ch. 11. Baronius, à l'an 977. Spelman, *Conc. angl.*, pag. 494.).

CALO (Pierre), de Venise, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, vivait vers l'an 1300. Il écrivit une vie des Saints et d'autres traités. (Léandre Alberti, *de vir. illustr. Ord. S. Domin.*)

CALOÉ, ville épiscopale de la province d'Asie au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Éphèse. Elle se trouve dans la notice de Hiéroclès, après Colophon, et est située sur le lac Caloüs, dans la plaine sardienne de la Lydie, où Strabon nous apprend qu'il y avait autrefois un temple consacré à la diane Caloïne, qui y était fort honorée; de sorte que ce lieu devint une ville par le nombre des habitans qui y vinrent demeurer. Trois évêques y ont siégé.

1. Alphonse, qui assista au concile d'Éphèse.

2. Grégoire, qui souscrivit aux canons *in Trullo*.

3. Théophanes, qui souscrivit au septième concile général. (*Oriens christ.*, tom. 1, p. 725.)

CALOGIERA (Ange), abbé de l'Ordre des Camaldules en Italie, était de Padoue, en 1699. Son recueil d'*Opuscoli scientifici e Filologici* n'a commencé à s'imprimer qu'en 1728, et non en 1727, comme on l'avait dit. C'est ce qui paraît par la préface du tome 51 du père dom Joseph Maria Nini, de Sienne, et chanoine régulier de Saint-Sauveur, qui s'était chargé de l'index des matières qu'on a dans ce dernier tome. Le collecteur entreprit à la vérité de publier ce recueil en 1727, mais il ne parut certainement que l'année suivante 1728, à Venise, chez Christophe Zane; ensuite chez Simon Occhi, jusqu'en 1757. Ce premier recueil renferme 51 volumes in-12. Le père Calogiera en donna un second qui commence à l'année 1755, et dont le quatrième volume finit en 1758. Il en a paru d'autres depuis. Ce recueil a paru à Venise, chez Simon Occhi, sous ce titre : *Nuova raccolta d'Opuscoli scientifici e Filologici*.

CALOMNIATEUR. Ce mot, tiré du verbe *caluo*, tromper, frustrer, est employé pour signifier celui qui accuse quelqu'un d'un crime qu'il n'a point commis. Les calomniateurs sont obligés à se rétracter nettement, en disant que ce qu'ils ont avancé est faux. Ils sont aussi obligés à réparer tout le tort qu'ils ont causé par leurs calomnies. (*Voyez* CALOMNIE et LIBELLES DIFFAMATOIRES.)

Les Romains faisaient subir

aux calomniateurs la peine du talion, c'est-à-dire, la même peine que l'accusé eût soufferte s'il eût été convaincu du crime dont on l'accusait. La loi *Remmia* ou *Remnia* ordonnait que les calomniateurs seraient marqués au front d'un fer chand, contenant la lettre K. Constantin abrogea cette loi. (*Leg.* 17, *Cod. de Pœni, qua prohibuit faciem hominis, quæ ad similitudinem cœlestis est figurata, maculari.* Dans la suite, la peiné des calomniateurs a été arbitraire; et pour juger de la peine qu'ils méritent, il faut distinguer trois sortes d'accusations; savoir, la calomnieuse, la téméraire, et celle qui est fondée sur une juste erreur.

L'accusation calomnieuse est celle qui n'a pour principe que la mauvaise foi, la fausseté, l'injustice, la subordination. Cette accusation est punie par l'infamie et par la rigueur des lois, suivant les circonstances.

L'accusation téméraire est celle qui est accompagnée de bonne foi, mais qui est faite avec imprudence. On condamne celui qui en est l'auteur aux dépens, aux dommages et intérêts de l'accusé.

L'accusation fondée sur une juste erreur est celle qui est justifiée par la bonne foi de l'accusateur, par de fortes présomptions. En ce cas, la perte qu'a soufferte l'accusateur, l'intérêt qu'il a que le crime qui a été commis soit puni, la force des présomptions qui l'ont persuadé l'exemptent de la peine de la calomnie et des dépens, dommages et intérêts. (Covarruvias, *in Praxi criminali*, quæst. 27. De Ferrière, *Diction. de Droit*, édition de 1749, au mot CALOMNIATEUR.)

CALOMNIE. C'est l'imputation malicieuse d'un crime qu'on n'a point commis. La calomnie est toujours péché mortel, soit qu'on s'impute à soi-même un faux crime, soit qu'on l'impute à un autre, parce qu'elle est mauvaise en soi, comme contraire à la vérité et à la justice qu'on se doit à soi-même et aux autres. On ne peut donc, sans péché mortel, ni s'imposer à soi-même un faux crimè pour éviter les plus cruels tourmens, ni l'imputer à un autre pour se défendre de ses calomnies, quoiqu'on ne puisse s'en défendre autrement; et c'est avec justice que l'assemblée du clergé de France de l'an 1700 a condamné la proposition suivante : *Probabile est non peccare mortaliter, qui imponit falsum crimen alicui, ut suam justitiam et honorem defendat.*

Toute offense demande une réparation. La calomnie étant une offense d'autant plus grande qu'elle attaque l'honneur, elle demande conséquemment une réparation proportionnée, qui, outre la rétractation du calomniateur, emporte la condamnation aux dépens, dommages et intérêts de l'accusé, et quelquefois à quelque peine afflictive. (De Ferrière, *Diction. de Droit*, au mot *Calomniateur*, t. 1, p. 315.)

L'accusation de calomnie, intentée contre un ecclésiastique par un laïque, devait être instruite par le juge d'église, conjointement avec le juge royal. (Ainsi jugé par les arrêts rendus au parlement de Paris le 31 janvier et le 15 février 1702, dans la cause du sieur Siccard, prêtre du diocèse de Paris.)

Lors de l'interrogatoire de laïques ou d'ecclésiastiques accusés de calomnie, d'avoir composé des mémoires faux et calomnieux et des libelles, ou d'y avoir eu part, on devait leur représenter le mémoire qu'on leur imputait, pour le reconnaître ou le désavouer; et si on ne faisait cette représentation qu'au récolement, c'était un moyen de nullité contre toute la procédure qui avait été faite sur ce sujet. Cette maxime fut établie dans la cause du sieur Siccard. (*Voyez* les *Mémoires du Clergé*, tom. 7, pag. 764 jusqu'à 777.)

CALOTTE, *pileolus*, *galericulus*. La calotte, qui a été introduite d'abord par nécessité, est devenue depuis un ornement pour les ecclésiastiques.

Le cardinal de Richelieu est le premier ecclésiastique qui ait porté la calotte en France. Il y a un statut de la faculté de théologie de Paris qui défend aux bacheliers de soutenir ou de disputer en calotte. La calotte rouge est une marque de dignité; car il n'y a que les cardinaux qui en portent. (*Voy.* M. Thiers, *Hist. des Perruques.*)

CALOVIUS (Abraham), théologien luthérien, né le 16 août 1612 à Morungen, petite ville du duché de Brunswick, apprit les langues orientales, et alla ensuite à Rostock, où il reçut, en 1637, le titre de docteur en théologie. Peu de temps après, il y fut fait professeur en théologie. Il fut choisi pour visiteur des églises et écoles du cercle de Samlande en Prusse, et pour conseiller en la Cour de justice. En 1643, on l'appela de Kœnigsberg à Dantzick, où on l'établit recteur du collége, et ministre à la place de Botsak. En 1650, il fut appelé à Wittemberg, pour y être professeur en théologie. C'était un luthérien très-rigide, qui témoigna dans cette ville beaucoup d'acharnement contre ceux qui travaillaient à réunir les différentes religions d'Allemagne, et dont était chef Georges Calixte, professeur en théologie à Helmstadt. On appela les partisans de Calovius, *Caloviens*, et ceux de Calixte, *Calixtins*; et cette dispute dura jusqu'à la mort de Calovius, qui arriva le 20 février 1686. Il avait exercé à Wittemberg la charge de surintendant général. Il a composé beaucoup d'ouvrages, la plupart à l'occasion de ses disputes. Les principaux sont: *Metaphysica divina, et alia scripta philosophica; criticus sacer Biblicus; Socinianismus profligatus; Systema locorum theologicorum; Consideratio Arminianismi; Biblia illustrata*; une Bible allemande, avec les explications de Luther. Il pu-

blia contre Bergius : *Stereoma sacratissimæ testatoris Christi voluntatis de substantiali præsentiâ et orali perceptione corporis et sanguinis sui in sacrosancta Eucharistia.* Il écrivit contre Nicolaï : *Vindiciæ Arminianismi, cum syllabo errorum Nicolaïtanorum.* Il mit au jour contre Calixte et ses autres adversaires : *Digressio de nova Theologia helmstadio-regiomontanoram Syncretistarum ; Syncretismus Calixtinus ; Harmonia Calixtino-hæretica*, et plusieurs autres, tant en latin qu'en allemand. Calovius a écrit des disputes sur la confession d'Augsbourg, dans lesquelles il réfute d'ordinaire les notes de Grotius ; elles ont été imprimées en 1676. En 1682, on vit paraître son *Historia syncretistica*, dans laquelle il rapporte ce qui se passa au colloque tenu en l'an 1645 à Thorn, auquel il avait assisté. Mais, parce que cet ouvrage donnait lieu à de nouveaux troubles, il fut supprimé par ordre de l'électeur de Saxe. On l'a cependant réimprimé en l'an 1685. (*Grand Dictionn. univ. Holland.* Moréri, édit. de Holl., 1740.)

CALOYERS ou CALOGERS, religieux grecs qui suivaient la règle de saint Basile avec une très-grande exactitude, et qui portaient la vie monastique jusqu'où elle pouvait aller. Ils ne mangeaient jamais de viande, observaient quatre Carêmes pendant lesquels il y en avait qui ne mangeaient que deux fois la semaine, travaillaient et priaient beaucoup. Ils faisaient des vœux comme les moines d'Occident, et desservaient presque toutes les églises d'Orient. Ceux d'entre eux qui étaient prêtres se nommaient *Jéronomaches.* Il y avait aussi chez les Grecs des religieuses qu'on appelait *Calogères*, et qui suivaient la règle de saint Basile. Elles se faisaient raser la tête, portaient un habit noir de laine simple, et étaient gouvernées par une des plus sages religieuses qui leur tenait lieu d'abbesse. Ce mot de caloger vient du grec καλὸ et γίρων, c'est-à-dire *bon vieillard*, comme *vieillissant dans la vertu*. On comprenait encore sous le nom de Calogers, les religieux de Saint-Élie ou de Saint-Marcel.

Les Turcs donnent aussi quelquefois le nom de calogers à leur dervis ou religieux turcs. (*Voyez* Jacques Spon, *Voyage de Grèce*, part. 2, pag. 354, et la *Paléographie* de dom Bernard de Montfaucon.)

CALPHI (hébr., *voix de la bouche ; autrement, bouche parfaite*), père de Judas, chef d'une partie des troupes de Jonathas Macchabée, et qui tint ferme avec trois autres dans le combat que Jonathas donna aux Syriens dans la plaine d'Asor, près le lac de Génésareth, l'an du monde 3860 ; avant l'ère vulgaire 183. (1. *Macch.*, 11, 70.)

CALTRADIA, siége épiscopal d'Afrique dans la Mauritanie Césarienne. (*Notit.*, n. 67.)

CALUBI. C'est le fils d'Hesron. (1. *Par.*, 2, 9.)

CALUMÈNES, ville épiscopale

du diocèse du Pont, dans la province de la Galatie première, sous la métropole d'Ancyre. C'est tout ce que nous en savons, et qu'elle a eu un évêque au concile où Photius fut rétabli, sous le pape Jean VIII, nommé Nicolas.

CALUSCO (Thadée), Milanais, religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, enseigna avec applaudissement la philosophie et la théologie, et fut un des habiles prédicateurs de son temps. Il fut aussi consulteur du Saint-Office, réviseur des livres et examinateur synodal sous le cardinal Archinto, archevêque de Milan. Il est mort en 1720, après avoir composé les ouvrages suivans : 1° *Varie notizie molto utili per facilitare l'intelligenza e lo studio della sacra Scrittura, con una dissertazione dell' ultima pasqua di Gesu-Christo*, Milan, 1708, in-8°. 2° *Esame della religione protestante, o sia pretesa riformata*, Venise, 1520, in-4°. *Lettera ad un amico, che contiene una risposta generale à tutte le ragioni, che furono addotte in difesa de riti della cina.* (*Bibliotheca Script. Mediolan.*)

CALVAIRE ou GOLGOTHA, c'est-à-dire *le crâne*, petite montagne au nord du mont de Sion près de Jérusalem, où l'on exécutait les criminels, et où Jésus-Christ expira sur la croix. On l'appelait *Golgotha*, soit parce qu'elle avait la figure d'un crâne, soit parce qu'on y voyait les crânes de ceux qu'on y faisait mourir. Elle subsiste encore aujourd'hui presque dans le centre de la nouvelle Jérusalem, appelée *Ælia*, qui fut bâtie par l'empereur Adrien. Il y a sur le Calvaire une grande église qu'on appelle l'église du Saint-Sépulcre, que l'impératrice Hélène et l'empereur Constantin firent bâtir, entourée au-dedans et audehors de plusieurs chapelles pour les Grecs, les Cophtes, les Abyssins, les Arméniens et les catholiques, qui sont des religieux observantins ou cordeliers. On voit à dix ou douze pas dans l'église du Saint-Sépulcre ou de la Résurrection, la pierre de l'onction, qui est la place ou Jésus-Christ fut embaumé. A main droite est la chapelle du crucifiement, qui est le lieu où Jésus-Christ fut attaché à la croix. Au milieu de la nef est le Saint-Sépulcre, revêtu de tables de de marbre blanc, et entouré de dix petites colonnes, aussi de marbre, qui soutiennent une plateforme, sur laquelle sont élevées douze petites colonnes qui portent un dôme couvert de plomb. Au dedans de ce bâtiment est la roche où est taillé le sépulcre de Notre-Seignenr. Il contient deux petites grottes ou caveaux tenant ensemble. La première grotte est appelée la chapelle de l'Ange; parce que c'est le lieu où l'ange apparut aux saintes femmes qui allèrent embaumer le corps de Jésus-Christ. La seconde est son tombeau qui a six pieds de longueur, six de largeur, environ huit de hauteur. A main droite en entrant

du côté du septentrion, on voit l'autel qui couvre le cercueil où fut mis le corps de Jésus-Christ, qui est long de six pieds, large de trois, et haut de près de deux pieds et demi. Le maître-autel de la chapelle des Observantins, qui est à la droite de l'église, est le lieu où l'on croit que Jésus Christ se fit voir à la sainte-Vierge après sa résurrection. A quelques pas de là est l'endroit où la vraie croix fut distinguée des deux autres par un miracle. Le marquis de Bonac, ambassadeur du roi Louis XIV à la Porte, obtint du Grand-Seigneur un ordre pour faire réparer le dôme de la grande église de la Résurrection, qui menaçait ruine. (*Voyages de la Terre-Sainte.* De Choisy, *Hist. de l'Église*, tom. 11, l. 34, ch. 3, pag. 115 et suiv.)

CALVAIRE (la congrégation de Notre-Dame du), était un Ordre de religieuses bénédictines qui furent fondées premièrement à Poitiers par Antoinette d'Orléans, de la maison de Longueville. Le pape Paul V confirma cet Ordre en 1617, et Antoinette d'Orléans prit possession le 25 octobre de la même année d'un couvent nouvellement bâti à Poitiers, avec vingt-quatre religieuses de l'Ordre de Fontevrault qu'elle avait tirées de la maison d'Encloître, à deux lieues environ de Poitiers. En 1620, Marie de Médicis fit venir de ces religieuses à Paris, et les établit proche le palais d'Orléans du Luxembourg, qu'elle avait fait bâtir. Le but de leur institut était d'honorer le mystère de la compassion de la sainte Vierge aux douleurs de Jésus-Christ, son fils; et il y avait continuellement des religieuses au pied de la croix, tant la nuit que le jour. La générale de cet Ordre faisait sa résidence au couvent du Calvaire du Marais, bâti en 1638 par les soins du fameux père Joseph, capucin, confesseur et agent du cardinal de Richelieu. (Voyez la *Vie du père Joseph*, par l'abbé Richard. Le père Hélyot, dans son *Histoire des Ordres Religieux*, t. 6, ch. 46, pag. 355 et suiv. *Abrégé de la Vie de Marie-Catherine-Antoinette de Gondy*, supérieure générale du Calvaire.)

CALVI, anciennement CALÈS, ville du royaume de Naples, dans la terre de Labour, avec évêché suffragant de Capoue. Elle est située entre cette ville et Sinuesse. La cathédrale est sous le nom de l'Assomption: il y a un Chapitre composé de douze chanoines, y compris le primicier. L'évêque réside à *Signattaria*. Son diocèse consiste en quatorze bourgs ou villages, et dix-sept paroisses.

Évêques de Calvi.

1. Saint Caste, fut ordonné premier évêque de Calvi par saint Pierre l'an 44, et martyrisé en 66.

2. Calépodius, siégeait vers l'an 307.

3. Libère, mourut en 405.

4. Ruffus, mourut vers l'an 414.

5. Aurèle, vivait en 504.

6. Aucupius, de Sinuesse, mourut en 513.

7. Claude, après avoir passé quelques temps dans la retraite, fut élevé à l'épiscopat malgré sa résistance. Il gouverna saintement et mourut en 556.

8. Léon, de Capoue, mourut en 567.

9. Rodulphe, assista au concile de Rome, sous le pape Paul Iᵉʳ en 761, et mourut en 767.

10. Sylvius, Sicilien, mourut en 797.

11. Nicétas, siégea sous Léon III en 798, et mourut en 814.

12. Passivus, assista au concile de Rome, sous Eugène II en 826, et mourut l'année suivante.

13. F. Cet évêque, qui s'appelait peut-être Ferdinand, se retira à Rome après la destruction de Calès, et fut dispensé de la résidence par Grégoire IV en 829. Il mourut à Capoue.

14. Valentin, succéda en 838, et mourut à Rome en 842.

15. André, souscrivit au concile de Rome, sous Léon IV, en 853.

16. Alderic, assista au sacre de saint Étienne, évêque de Cajazzo, en 979.

17. N..., siégeait en 1014.

18. Pierre, en 1041, mourut en 1044.

19. Tancredo, de Capoue, en 1074.

20. N... en 1233.

21. Odoard, vertueux, savant et zélé religieux de l'Ordre de Cîteaux, assista au concile de Lyon, sous Innocent IV en 1245.

22. Palmère, transféré à Boïano en 1260.

23. Isembard, de Capoue, élu et sacré en 1265, mourut en 1271.

24. Grégoire, chanoine de Calvi, élu sous Grégoire X en 1272.

25. Landulphe, de Capoue, mourut dans sa patrie en 1289.

26. Robert, de Naples, mourut sous Nicolas IV en 1291.

27. Henri, siégeait sous Boniface VIII en 1301.

28. Frédéric, en 1311.

29. Jean, mourut en 1324.

30. Pierre, de l'Ordre des Frères-Mineurs, fut élu sous Jean XXII en 1325.

31. Taddée, de Capoue, mourut en 1332.

32. Jean de Concivis, de l'Ordre des Frères-Mineurs, élu évêque d'Ivernia par le Chapitre, et sacré par l'archevêque de Capoue, ne fut point admis par Jean XXII qui le transféra à Calvi en 1332. Il siégea onze ans.

33. Étienne, de l'Ordre des Carmes, fut nommé à l'évêché de Calvi par Clément VI en 1343, et mourut en 1345.

34. Jean de Arpino, de l'Ordre des Frères-Mineurs, mort à Naples en 1345.

35. Pierre de Brina, du même Ordre, élu sous Clément VI en 1348, mourut sous Urbain V en 1362.

36. Raynaud, nommé par le pape Urbain V en 1362.

37. Antoine, succéda à Raynaud.

38. Robert, succéda à Antoine.

39. Jean, mort en 1395.

40. Barthélemi, élu en 1395.

41. Étienne Gobernus, fameux jurisconsulte, conseiller du roi Ladislas, fut transféré de l'Église d'Acérenza à celle de Calvi en 1403, et mourut en 1413.

42. Antoine Gallutius, chanoine de Capoue, succéda à Étienne en 1413, et mourut en 1415.

43. Antoine Delfède, de Florence, de l'Ordre des Carmes, fut nommé à l'évêché de Calvi dans le temps qu'il brillait par son érudition et par son éloquence dans le concile de Constance, en 1415. Il mourut en 1443.

44. Ange Mazziotius, chanoine de Capoue, nommé par Eugène IV en 1443.

45. Antoine, élu en 1466, assista au couronnement d'Alphonse Ier, roi de Naples, en 1491, et mourut la même année.

46. Ange Marotti, de Capoue, nommé en 1495.

47. Maurel Joannotius, mort en 1505.

48. Matthieu de Magnano des Ursins, Romain, auparavant évêque de Citta-Ducale, fut transféré à Calvi par Jules II en 1505, et mourut en 1512.

49. Gabriel des Ursins, succéda au précédent en 1512. Il résigna avec regrès en 1519.

50. Jean-Antoine de Galla, citoyen et archidiacre de Capoue, élu en 1519, mourut en 1543.

51. Bérardin-Laurent de Spada, Bolonnais, pieux et savant théologien, des Frères-Mineurs conventuels, général de son Ordre, fut nommé à l'évêché de Calvi sous Paul III en 1543, et mourut l'année suivante.

52. Martin de Januariis, d'une famille noble de Naples, préconisé évêque de Calvi sous Paul III en 1544, mourut à Rome avant d'avoir pris possession de son siége.

53. Bérenger Gusman, mourut en 1551.

54. Bélisaire Gambera, chanoine de Valence, mourut en 1551.

55. Gaspard Fossa, d'une famille noble de Calabre, fameux théologien et prédicateur de l'Ordre des Minimes, après avoir gouverné son Ordre en qualité de général, fut fait évêque de Scala, puis de Calvi, et devint enfin archevêque de Reggio. Il assista au concile de Trente en 1560, et s'y fit beaucoup d'honneur.

56. Jules Magnan, de l'Ordre des conventuels de Saint-François, fut préposé à l'Église de Calvi en 1560, et mourut en 1566.

57. Paul de Baucio Terracina, d'une famille noble de Naples, succéda à Jules en 1566, et mourut en 1575.

58. Ascanius Marchesino, évêque de Majorque, fut transféré à l'Église de Calvi en 1575.

59. Scipion Bozzutus, Napolitain, docteur en théologie,

nommé par Grégoire XIII en 1580, fut transféré à l'évêché de Lucéra en 1582.

60. Fabius Maranta, de Venosa, homme savant et vertueux, devint évêque de Calvi en 1582. Il fit la visite de son diocèse en 1588, tint son synode l'année suivante, et mourut sous Paul V en 1619.

61. Grégoire de Bubalo, noble romain, siégea en 1619, et mourut en 1623.

62. Janvier Philamarini, de Naples, clerc régulier théatin, nommé par Urbain VIII en 1623, mourut en 1650.

63. François-Marie Falcucius, de Gubbio, chanoine de Sainte-Marie *in via lata,* à Rome, siégea en 1650, et mourut en 1661.

64. Vincent Carrafa, d'une famille noble de Naples, chanoine régulier de Latran, docteur en théologie, et fameux prédicateur, fut placé sur le siége de Calvi en 1661, et mourut en 1675.

65. Vincent de Sylva, Napolitain, théologien de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, fut transféré de l'évêché de Policastro à celui de Calvi par Innocent XI en 1679. Il mourut en 1702.

66. Jean-Baptiste Caraccioli *è Sole*, Napolitain, des comtes de Saint-Ange, clerc régulier des Somaschi, fut fait évêque de Calvi en 1703, et mourut en 1714.

67. Jean Carrafa, noble napolitain, clerc régulier théatin, évêque de Nicastro, transféré à Calvi, mourut avant qu'il eût pris possession de cette Église en 1719.

68. Philippe Positanus, noble napolitain, des marquis de Mareschotto, docteur en l'un et l'autre Droit, et chanoine de la métropole de Naples, fut sacré évêque de Calvi en 1720. (*Ital. sacr.*, tom. 10, col. 231.)

CALVIN (Jean), naquit à Noyon en Picardie le 10 juillet 1509, et fut pourvu dès l'âge d'onze ans de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Géline, dans l'église de Noyon. Son père, nommé Gérard Cauvin, fils d'un batelier et tonnelier, l'envoya étudier à Paris, et il y fit ses humanités au collége de la Marche, et sa philosophie au collége Montaigu. Après avoir pris à Paris les premières teintures de l'hérésie, qui lui fut inspirée par son allié Robert Olivétan, Calvin alla à Orléans pour y étudier le Droit sous le savant Pierre de l'Étoile, et ensuite à Bourges, où Melchior Wolmar, allemand et professeur de la langue grecque, qui était luthérien, acheva de lui gâter l'esprit. Calvin passa de là à Paris, où il se fit connaître en 1532 par son commentaire sur les deux livres de Sénèque, *de la Clémence*. Ayant mis à la tête de cet ouvrage le nom de *Calvinus,* on l'a depuis appelé Calvin, quoique son véritable nom fût Cauvin. Ses liaisons avec les partisans de la nouvelle doctrine, et son ardeur à la soutenir, l'obligèrent à quitter Paris. Retiré à Angoulême, il y enseigna le grec et y prêcha ses er-

reurs. Calvin fit ensuite divers voyages à Poitiers, à Nérac ; de Nérac il retourna à Paris, mais craignaut toujours d'être arrêté, il se rendit à Bâle. C'est dans cette ville qu'il publia son livre de l'*Institution chrétienne*, en latin, dont la meilleure édition est celle de Robert Étienne, 1553, in-fol. Il composa cet ouvrage pour servir d'apologie à ses disciples condamnés à mort par François I[er]. C'est l'abrégé de toute sa doctrine. Ce fut le catéchisme de ses disciples. Il embrassa la plupart des sentimens de Luther ; mais il enchérit beaucoup au-dessus. La présence réelle, la prédestination absolue aux peines de l'enfer, sont les deux points principaux sur lesquels il ne s'accorde pas avec lui. A travers les expressions fortes dont il se sert en parlant de la présence du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, on voit qu'il pense que le corps du Sauveur n'est réellement et substantiellement que dans le ciel. En blâmant les erreurs répandues dans cet ouvrage, on doit louer la pureté et l'élégance du style, soit en latin, soit en français ; car le nouvel apôtre le composa dans ces deux langues. On y découvre un esprit subtil et pénétrant, un homme instruit dans l'étude de l'Écriture et des Pères ; mais toutes ces qualités sont ternies par le peu de discernement dans le choix des opinions, par des décisions téméraires et des déclamations emportées. Les principales erreurs répandues dans cet ouvrage et dans celui de *la Cène*, sont que le libre-arbitre a été éteint entièrement par le péché, et que Dieu a créé les hommes pour être le partage des démons ; non qu'ils l'aient mérité par leurs crimes, mais parce que telle est sa volonté. Les vœux, si l'on en excepte ceux du baptême, sont une tyrannie. Il ne veut ni culte extérieur, ni invocation des Saints, ni chef visible de l'Église, ni évêques, ni prêtres, ni fêtes, ni croix, ni bénédictions, ni aucune de ces cérémonies sacrées que la religion reconnaît être si utiles au culte de Dieu, et la philosophie être si nécessaires à des hommes matériels et grossiers, qui ne s'élèvent, pour ainsi dire, que par les sens à l'adoration de l'Etre-Suprême. Il n'admet que deux sacremens, le Baptême et la Cène. Il anéantit les indulgences, le Purgatoire, la messe, etc. Le patriarche de la nouvelle réforme, après différentes courses en Italie et en Suisse, vint s'établir à Genève, où il fut fait prédicateur et professeur de théologie. Une dispute sur la manière de célébrer la cène l'en fit chasser au bout de deux ans, en 1538. Rappelé après trois ans de séjour à Strasbourg, il y fut reçu comme le pape de la nouvelle Église. Genève devint dès lors le théâtre du calvinisme. Il y établit une discipline sévère, fonda des consistoires, des colloques, des synodes, des anciens, des diacres des surveillans. Il régla la forme des

prières et des prêches, la manière de célébrer la cène, de baptiser, d'enterrer les morts. Il dressa de concert avec les magistrats un recueil de lois civiles et ecclésiastiques, approuvé alors par le peuple, et regardé encore aujourd'hui comme le code fondamental de la république. Calvin était un homme d'un beau génie, d'une grande délicatesse, de beaucoup d'éruditoin et de pénétration d'esprit; mais vain, ambitieux, piquant, grossier, chagrin, opiniâtre, qui voulait qu'on souscrivît aveuglement à toutes ses décisions. Il n'avait point ou il n'avait que fort peu de talent pour la chaire; mais il en avait beaucoup pour la composition, comme il paraît par ses ouvrages recueillis en neuf volumes imprimés à Amsterdam. Les commentaires sur l'Écriture en sont la partie la plus considérable; ouvrage qu'il a rempli, suivant l'abbé de Longuerue, de sermons, d'invectives et de sens étrangers. Calvin mourut à Genève l'an 1564, dans le désespoir, et d'une maladie horrible, si l'on en croit un de ses disciples, témoin oculaire. *Calvinus in desperatione finiens vitam, obiit, turpissimo et fœdissimo morbo, quem Deus rebellibus et maledictis comminatus est, priùs excruciatus et consumptus. Quod ego verissimè attestari audeo, qui funestum et tragicum illius exitum et exitium his meis oculis præsens aspexi.* Joan. Haren, *apud Petr. Cutsemium.* On peut encore consulter Papire, Masson, Florimond de Raimond, Surius, Sponde, De Thou, Dupleix, Mézerai, etc.

CALVINISTES, qu'on nomme aussi *Sacramentaires, Prétendus Réformés, Protestans, Huguenots.* Ce sont les sectateurs de Calvin, dont voici les principales erreurs: 1° Ils nient la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, le sacrifice de la Messe, la vertu des Sacremens, qu'ils réduisent à deux, le Baptême et la Cène ou l'Eucharistie. Calvin semble cependant admettre le sacrement de l'Ordre (liv. 4, ch. 19 de ses *Institutions*). 2° Ils nient aussi la liberté de l'homme, et la possibilité de l'observation des commandemens de Dieu, la nécessité des bonnes œuvres pour le salut, l'utilité des vœux simples ou solennels, publics ou particuliers, des conseils évangéliques. 3° Ils admettent une prédestination et une grâce nécessitantes. 4° Ils disent que l'homme est juste par la justice de Jésus-Christ qui lui est imputée; que la justice est inamissible; que pour être sauvé, il suffit de croire sans aucun doute qu'on le sera en effet. 5° Ils rejettent le Purgataire, les indulgences, l'invocation des Saints, l'honneur dû à leurs reliques et à leurs images, la prière pour les morts, la hiérarchie, les jeûnes et les cérémonies de l'Église, l'infaillibilité des conciles généraux; ils soutiennent encore beaucoup d'autres erreurs qu'on

peut voir dans tous les théologiens et dans les controversistes, et surtout dans les cardinaux Bellarmin, du Perron, de Bérule et Richelieu. Le calvinisme est la religion dominante des Provinces-Unies depuis l'année 1572; des treize cantons Suisses, il y en a six qui font profession du calvinisme. Il a été entièrement détruit en France par la révocation de l'édit de Nantes l'an 1685. (*Voyez* le père Mainbourg, *Histoire du Calvinisme*.)

CALVISIUS (Seth), célèbre chronologiste au commencement du dix-septième siècle, naquit dans un village nommé Gorschleben, près de Saxeburg en Thuringe, le 21 février 1556, de parens honnêtes, mais de basse condition. Jacques Kalwits, son père, était un paysan qui subsistait, non sans peine, de son travail, avec sa famille. Celui-ci étant mort, la mère de Calvisius lui donna la meilleure éducation qu'elle put, lui laissant suivre son inclination, qui le portait à l'étude. Il alla à Franchuse à l'âge de treize ans; et trois ans après, à Magdebourg. Dans ces deux endroits, il gagna sa vie à aller avec d'autres chanter de porte en porte. Il trouva même moyen d'épargner, pendant sept ans qu'il demeura à Magdebourg, de quoi s'entretenir à l'Académie de Helmstad, où il alla en 1579. Au bout d'un an, il se rendit à Leipsick. Il fut établi chantre de l'école illustre qu'on nomme *Schola portensis ad salam*, au mois de novembre 1582. C'est dans ce poste qu'il s'appliqua à l'étude de l'histoire et de la chronologie, et qu'il jeta les fondemens de son ouvrage de chronologie, qu'il acheva ensuite à Leipsick. Ayant passé onze ans et demi dans l'école dont on vient de parler, le sénat de Leipsick le choisit pour chef de la musique dans l'école *Thomaine* de cette ville, au mois de mai 1594. Il se distingua extrêmement dans cet emploi par son habileté dans la musique, et par la profonde connaissance qu'il avait de toutes les parties de l'astronomie et de la chronologie. Il enseignait dans cette école, outre la musique, la langue hébraïque. Il composa divers excellens traités de musique, et un trésor de la langue latine pour la jeunesse. Ses écrits lui acquirent tant de réputation, que plusieurs États et différentes Universités lui firent des offres considérables pour l'attirer; mais il ne voulut point quitter Leipsick, où il mourut le 23 de novembre 1615. Outre les ouvrages dont on a parlé, il a publié à Erford en 1610, in-4°, *Enodatio duarum quæstionum circa annum nativitatis, et tempus ministerii Christi;* et en 1612, *Elenchus calendarii gregoriani, et duplex calendarii melioris forma*. Heildelbergæ, in-4°. Il se propose deux choses dans cet ouvrage: de combattre le calendrier Grégorien par les principes de l'astronomie; de fournir un calendrier d'une meilleure forme.

Mais son principal ouvrage, auquel il travailla pendant vingt ans, est son traité de chronologie, dont la première édition parut à Francfort, in-fol. Dans son apologie, datée du 5 octobre 1604, adressée aux chefs de l'Université de Leipsick, et insérée dans l'appendix de sa chronologie de l'édition de Francfort, 1684, il dit que, pendant qu'il était dans l'école illustre, il s'était appliqué à l'histoire, marquant sur le papier les événemens les plus mémorables, mais sans pouvoir se faire de système de chronologie, jusqu'à ce qu'on eût réimprimé à Francfort en 1593 l'ouvrage de Scaliger, *de Emendatione temporum*. Il le lut et l'examina avec beaucoup d'attention; il le compara avec tous les autres chronologistes qu'il put trouver, et rechercha les raisons des contrariétés qu'il remarquait dans la chronologie. Il découvrit à la fin que toute la certitude de cette science dépend des règles de l'astronomie, et que les chronologistes qui ont négligé les calculs, sont ceux qui ont fait les fautes les plus grossières. Il entreprit donc de faire, d'une manière plus simple et plus populaire, ce que Scaliger a fait avec plus de subtilité: il examina avec soin toutes les époques, rechercha le fondement de leur certitude, les munit de démonstrations, et réfuta solidement et clairement les objections qu'on pouvait lui faire. Cela lui coûta un prodigieux travail, ayant été obligé de calculer plus de cent cinquante éclipses, c'est-à-dire toutes celles dont les historiens font mention, pour déterminer par là le temps précis des événemens. Il dressa aussi des tables astronomiques, par lesquelles on peut connaître facilement le mouvement de la lune, tant pour la longitude que pour la latitude; en sorte qu'à la faveur de ces tables, une personne qui n'entend point l'astronomie peut dire certainement que les éclipses indiquées par les historiens, pour déterminer certains événemens, sont arrivées au temps marqué. Il y ajouta des tables de la précession des équinoxes et des solstices, et plusieurs autres tables; montrant, par les règles les plus sûres, comme on peut comparer avec précision une époque avec une autre époque; ce qu'aucun chronologiste n'avait fait avant lui. Il joignit à tout cela une chronologie depuis la création du monde jusqu'à son temps, où il fit entrer l'histoire de tous les temps, caractérisée par des circonstances qui mettent des enfans même en état de comprendre et de retenir toute la suite de l'histoire. David Pareus, professeur en théologie à Heidelberg, Élie Reusner, professeur en histoire à Iéna, et le fameux mathématicien Jean Kepler, attaquèrent l'ouvrage de notre auteur, mais avec assez peu de succès. Joseph Scaliger le goûta extrêmement, comme il paraît par plusieurs de ses lettres. Dans la cent quinzième, adres-

sée à Isaac Casaubon, il l'appelle une chronique très-exacte, *accurratissimum chronicon;* et dans la cent dix-septième au même, il dit que c'est le seul ouvrage qui après tant de siècles fût digne du nom de chronologie, et méritât l'immortalité. *Solum illud est, quod post tot sæcula chronologiæ nomine dignum sit, et sanè meretur immortalitatem.* Richard Montague, évêque de Chichester, dans son *Apparat.*, 2, sect. 48, remarque que Calvisius était sans contredit très-versé dans la chronologie; mais qu'il aimait trop à innover. *Voyez* le *Programma rectoris Academ. Lips. in funus authoris*, à la tête de la Chronologie de Calvisius, de l'édition de Francfort, 1685, in-fol. Spizelius, *Templum honoris reseratum*, pag. 325. M. de Chauffepié, *Nouv. Dictionn. hist. et crit.*, tom. 2, c. p. 15 et suiv.)

CALYBITES, *Calybitæ.* C'est le surnom des Saints qui ont vécu dans des cabanes. Ce mot vient du grec καλυβη, qui signifie une petite loge ou hutte. (Baronius. Du Cange. Chastelain, *Notes*, au 15 janvier.)

CALZOLAI (Pierre), religieux bénédictin de la congrégation du Mont-Cassin, naquit au commencement du seizième siècle à Bugiano, petite ville de Toscane. Il s'est principalement fait connaître par une histoire des Ordres monastiques. Cet ouvrage, fruit d'un travail de vingt années, a exigé des recherches infinies qui le rendent très-recommandable; il est écrit en italien, et a pour titre: *Historia monastica, in V libri divisa, trattata per modo di dialogo.* Il fut imprimé à Florence en 1561, in-4°, puis à Rome en 1575, même format. L'auteur fut surpris par la mort en 1581, âgé de quatre-vingts ans, au moment où il se préparait à en donner une troisième édition enrichie d'additions considérables. Il nous a laissé deux dialogues sur l'Histoire de Padoue, dont le manuscrit original était conservé dans la bibliothèque Ambroisienne. Il est bon de remarquer que cet auteur a été nommé quelquefois *Petro Bugiano*, du lieu de sa naissance; *P. Florentinus*, parce qu'il était né dans les environs de Florence; et enfin *P. Ricordatus* (le réfléchi), surnom qui lui avait été donné dans son Ordre, et que lui avait sans doute mérité son caractère.

*CAMACHES, ville épiscopale du diocèse de Pont dans la province de la première Arménie, sous la métropole de Sébaste. Il n'en est fait aucune mention dans les Notices, mais bien dans les Actes du sixième concile général, et dans les souscriptions à ce concile, ou plutôt aux canons *in Trullo*, dans lesquels elle est appelée *Daranalis* et *Analibla*. Cette ville est en deçà de l'Euphrate, et l'empereur Léon le Sage en fit une métropole. Georges, le premier de ses évêques, assista au sixième concile général, et Sisinnius siégeait en 1029.

CAMACHES, ville de Cilicie, archi-épiscopale, sous le patriarchat de Constantinople, appelée présentement *Chemach.* Elle est très-petite, sous la puissance des Turcs, aux confins de l'Arménie mineure. Il y a huit suffragans de ce siège qui est situé dans la Tartarie, proche les monts Caspiens. Nous avons trois évêques latins de cette église; savoir:

1. Émeric, général de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, vers l'an 1391.

2. Jean, nommé par Martin v, et mort le 24 novembre 1422, auquel succéda.......

3. Ambroise, de l'Ordre des Frères-Mineurs. (Wadingue, *Annal.*)

CAMAIL, *epomis*, *humerale.* Petit manteau que les évêques portent par dessus leur rochet, qui s'étend depuis le cou jusqu'au coude. Il est noir ou violet. Les évêques assistent aux actes, aux cérémonies en camail et en rochet. Théophile Rainaud prétend que ce mot vient de *camelaucius*, qui était une couverture de tête faite de camelot. Voyez l'*Onomasticon* du père Rosweid, jésuite, sur *Camelauchium.*

CAMALDOLI, *Ordo Camaldulanus.* C'est un Ordre religieux fondé au commencement de l'onzième siècle par saint Romuald qui bâtit un monastère à Camaldoli, village de l'État de Florence dans la Toscane, d'où cet Ordre a pris son nom, quoique long-temps après la mort de saint Romuald. *Voyez* CAMALDULES et SAINT ROMUALD.

CAMALDULES et CAMALDOLITES, *Camaldulani*, *Camaldolitæ*, *Camaldulenses.* Religieux de l'Ordre de Camaldoli. Ils suivaient la règle de Saint-Benoît, et portaient un habit blanc. Jusqu'à la fin de l'onzième siècle on les appelait *Romualdins.* Auparavant il n'y avait que ceux du monastère de Camaldoli qui s'appelaient Camaldules. Ce nom fut donné ensuite à tout l'Ordre, parce que la régularité se soutint mieux à Camaldoli qu'ailleurs. Il n'y avait qu'un couvent de Camaldules en France, proche de Grosbois, à quelques lieues de Paris. Voyez *Dissertationes Camaldulenses* du père de Grandis, camaldule, imprimées à Lucques en 1707; et *Annales Camaldulenses Ord. S. Benedicti, quibus plura interseruntur tum cœteras italico-monasticas res, tum historiam ecclesiasticam, remque diplomaticam illustrantia, D. Joanne Benedicto Mitarelli, abbate, et D. Anselmo Costadoni, Presbyteris et monachis è congregatione camaldulensi, auctoribus.* Le troisième tome de cet ouvrage, in-folio, a paru à Venise en 1758.

CAMARGO (Ignace de), jésuite, professeur de l'Université de Salamanque, fit imprimer à Naples, en 1704, un volume latin intitulé: *Règle de l'honnêteté morale*, ou *Traité théologique de la manière d'agir mora-*

lement. Ce volume est partagé en deux livres. L'auteur détruit dans le premier tous les principes du probabilisme commode, et réfute toutes les raisons dont on se sert pour le soutenir. Dans le second, il le combat par les décrets des papes. Ces deux livres sont divisés en controverses ou dissertations : l'un en contient dix et l'autre quatre. Le père Camargo réduit le probabilisme mitigé à cette proposition : *Qu'il est permis à un homme de suivre une opinion qu'il croit véritablement probable, quoiqu'en même temps elle lui paraisse moins sûre et moins probable que l'opinion contraire.* Il oppose à cette fausse règle des mœurs, celle-ci qu'il tient pour la véritable : *Qu'il n'est permis d'agir que lorsque l'on juge actuellement, prudemment, et après une mûre délibération, que l'action que l'on va faire est véritablement bonne et conforme à la loi de Dieu.* Cet auteur est diffus, mais clair et solide. (Dupin, *Biblioth. ecclés.*, dix-huitième siècle, part. 1, pag. 204.)

CAMBACÉRÈS (l'abbé), fils d'un conseiller de la cour des aides, comptes et finances du Languedoc, naquit à Montpellier en 1721, et devint archidiacre dans l'église de cette ville. Entraîné par un goût particulier, il ne s'occupa d'abord que de littérature ; mais placé ensuite dans un séminaire dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice, et résolu de se vouer à la prédication, il travailla à acquérir, par une étude sérieuse des saints Pères, tout ce qui pouvait le faire réussir. Le supérieur du séminaire instruit qu'il passait une partie de ses nuits à travailler, et soupçonnant qu'il employait ses veilles à des études étrangères à son état, chercha à le surprendre, et fut bien étonné de le trouver occupé à lire saint Chrysostôme. Après ses études, l'abbé Cambacérès se destina à la chaire. En 1757, admis à prêcher devant le Roi, il parla avec beaucoup de hardiesse ; il osa faire remarquer dans les progrès de l'irréligion le présage de la décadence de l'État. « Il n'a » fait que son devoir, » dit Louis XV, que quelques courtisans croyaient irrité. Il occupait dès lors un rang distingué parmi les prédicateurs, et un panégyrique de saint Louis qu'il prononça devant l'Académie Française, et qui lui mérita des applaudissemens universels, acheva d'établir sa réputation. S'il posséda les talens d'un orateur chrétien, il y joignit la pratique des vertus évangéliques ; sa conduite fut toujours régulière et véritablement ecclésiastique. Il mourut le 6 novembre 1802. On a de lui, 1° *Panégyrique de Saint-Louis,* 1768, in-4°. 2° Des Sermons en 3 vol. in-12, 1781. Il en donna en 1788 une nouvelle édition, précédée d'un discours préliminaire, où les preuves de la religion sont présentées avec tant de force, de méthode et de clarté, qu'il eût pu suffire seul pour établir sa réputation.

CAMBALUM, appelé par les Européens *Cambalu*, et *Cambalech* par les Arabes, c'est-à-dire, ville du Seigneur; et dans l'Asie, capitale du Catay. Beaucoup d'auteurs croient que c'est la même que Pékin, ville impériale de la Chine, depuis que les empereurs de ce royaume ont commencé à y faire leur résidence en 1404. Ils tenaient auparavant leur cour à Nanquin, et c'est Taïsunge qui le premier a demeuré à Pékin. Elle est éloignée de cent milles, au midi, de la fameuse muraille, et à soixante-dix du golfe du Cange, et elle est dans la partie septentrionale de tout l'empire, sous la puissance des Tartares. On nomme encore cette ville *Jons*, du nom de la famille *Yven*, et c'était le lieu de la naissance de Coblaye, qu'on regarde comme son restaurateur. Nous dirons, en parlant de la Chine, de quelle manière la religion s'y est établie. Voici ses évêques :

1. Jean de Monte-Corvino, ainsi nommé de l'une des deux villes qui portent ce nom dans la Pouille, appelé Daunia, et dans laquelle il était né, embrassa l'Ordre de Saint-François, et employa une grande partie de sa vie aux fonctions apostoliques dans l'Orient. L'empereur Michel Paléologue l'envoya vers le pape Grégoire x pour le complimenter sur son avénement au pontificat. Il retourna en Orient, et revint ensuite en 1288 trouver le pape Nicolas IV avec des lettres d'Argon, roi des Tartares, qui lui mandait que le Grand-Cham désirait d'avoir auprès de lui quelques Latins pour l'instruire dans la religion chrétienne. Le pape y consentit volontiers, et le nomma lui-même avec quelques autres pour cette mission, lui donnant des lettres pour Argon, le Grand-Cham, le roi d'Arménie, et Marie, sa sœur. Clément v ayant appris le grand bien qu'il faisait dans ces pays éloignés, le nomma, pour continuer ses travaux apostoliques, évêque de Cambale en 1307, et lui associa sept religieux de son Ordre pour suffragans. (Wading., ad. an. 1307.)

2. Nicolas, nommé par le pape Jean XXII, après la mort de Jean, en 1313. Il n'arriva à Cambale qu'en 1338, et fut bien reçu du Grand-Cham.

3. Cosme, n'a pu être que titulaire de l'évêché de Cambale, les cordeliers et tous les catholiques ayant été obligés d'en sortir, lorsque les Chinois reprirent cette ville sur les Tartares en 1369. Il en est de même du suivant.

4. Guillaume. Ils étaient tous deux de l'Ordre de Saint-François. (*Biblioth. orient.*, tom. 3, pag. 516.)

5. Joseph, auquel succéda....

6. Dominique, de l'Ordre de Saint-François, nommé par Boniface IX le 9 août 1403. (Wading., *ad hunc ann.*)

7. Corrade, dominicain, nommé par Innocent VII (*Bull.*, t. 2, pag. 480), vers l'an 1408.

8. Jacques, du même Ordre,

nommé par Martin v le 8 janvier 1427.

9. Léonard, auquel succéda..

10. Barthélemi 1er, de l'Ordre des Frères-Mineurs, le 15 avril 1448. (Wading.)

11. Bernard, auquel succéda..

12. Jean de Pelletz, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par Callixte III vers l'an 1456.

13. Barthélemi II, auquel succéda.....

14. Alexandre de Caffa, de l'Ordre de Saint-François, qui demeura sept ans en esclavage chez les Turcs, qui le prirent au pillage de Capha.

CAMBRIDGE, ville d'Angleterre au comté de ce nom, avec Université, qui est la seconde du royaume. Elle est à cinquante-deux milles d'Oxford, et à quarante-quatre de Londres au septentrion. Il y eut un concile l'an 940, dans lequel on fit plusieurs réglemens de discipline. (Spelman, *Concil. angl.*)

CAMBRIE, partie du pays de Galles en Angleterre, sur la côte occidentale qui regarde l'Irlande. Il y eut un concile l'an 465, dans lequel on élut roi Aurelius. (Spelman, *Concil. angl. Reg.*, 9. Lab., 4.)

CAMBYSES, fils de Cyrus, succéda à son père l'an du monde 3475, avant l'ère vulgaire 529. Pendant les sept ans et cinq mois qu'il régna, il empêcha les juifs de travailler au rétablissement de leur temple, à la prière des Samaritains qui lui écrivirent pour ce sujet, et qui l'appellent *Assuérus*. (1. *Esdr.*, 4, 6.)

CAMÉLÉON, petit animal fait comme un lézard, excepté qu'il a la tête plus grosse et plus longue. Il est mis au nombre des animaux impurs, selon la loi, dans le onzième chapitre du Lévitique, v. 30. Mais Bochart croit que le mot hébreu *hacoah*, que la Vulgate a traduit par *caméléon*, signifie une espèce de lézard très-vigoureux qui se trouve dans l'Arabie et qui tue les serpens. Les Arabes le nomment *Alvarlo*.

CAMÉLÉOPARD, *camelopardus* ou *camelopardalus*, animal dont Moïse permet l'usage aux Hébreux. (*Deuteron.*, 14, 5, 6.) Bochart croit que le terme hébreu *samer*, que la Vulgate traduit par caméléopard, signifie une chèvre sauvage. D'autres la traduisent par l'*élan* ou *le chamois*.

CAMERARIUS (Joachim), un des plus savans hommes du seizième siècle, naquit le 12 avril 1500, à Bamberg, ville de Franconie, de Jean Camérarius, sénateur de cette ville, qui parvint jusqu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans sans avoir jamais été ni saigné ni purgé. L'ancien nom de sa famille était Liebhard; mais il fut changé depuis en celui de Cammermeister, en latin *Camerarius*, parce que ses ancêtres avaient possédé, à la cour de Henri-le-Boîteux, la charge des officiers qu'on appelle en allemand *Cammermeister*. Il commença ses études dans sa patrie, sous un maître assez habile pour ce temps-là; et il fit

de si rapides progrès, qu'il n'avait encore que treize ans lorsque son maître déclara qu'il ne pouvait plus lui rien apprendre. Cette déclaration engagea ses parens à l'envoyer à Leipsick étudier sous George Heltus, qui, charmé de son heureux naturel, en prit le même soin que si c'eût été son propre fils. Il avait une passion extraordinaire pour la langue grecque, et il s'y rendit si habile en peu de temps, que Richard Crocus, sous lequel il l'apprenait, étant quelquefois obligé de s'absenter, lui commettait le soin de faire la leçon à sa place, quoiqu'il n'eût alors que seize ans. Après cinq années de séjour à Leipsick, Camerarius alla à l'âge de dix-huit ans, c'est-à-dire en 1518, à Erford, où il se fit recevoir maître ès-arts eu 1521. Les troubles de cette ville, et la peste qui s'y faisait sentir, l'obligèrent à en sortir. La réputation de Luther et de Mélancthon le détermina à passer à Wittemberg pour les voir, et il lia avec ce dernier une étroite amitié, qui subsista toujours. Il se procura aussi, à l'âge de vingt-quatre ans, la connaissance d'Érasme. La guerre des paysans qui désola l'Allemagne en 1525 ne le laissant pas jouir à Wittemberg du repos qu'il souhaitait, il se retira en Prusse avec Jacques Fuchs, gentilhomme de Franconie. Il y trouva tout le monde prévenu de son mérite, et il reçut partout de grands honneurs, tant de la part des savans que de celle des magistrats et des princes. L'année suivante, Mélancthon ayant été chargé par le sénat de Nuremberg de former un collége dans cette ville, et d'y mettre des sujets capables de lui donner de la réputation, engagea Camerarius, qui était revenu depuis peu de Prusse, à y enseigner les langues grecque et latine. Il commença à entrer en exercice avec ses collègues cette même année 1526, et sa réputation lui attira plusieurs disciples de la première qualité. La diète de Spire, qui se tenait alors, jugeant à propos d'envoyer une ambassade à l'empereur Charles-Quint, qui était en ce temps-là en Espagne, nomma pour cela Albert, comte de Mansfeld, et lui donna Camerarius pour interprète en langue latine; mais les députés n'allèrent pas plus loin qu'Eslingen, parce que l'ambassade fut renvoyée à un autre temps. De retour à Nuremberg, Camerarius épousa en 1527 Anne Truchses de Grunsberg, d'une famille noble et ancienne, avec laquelle il vécut dans une grande union pendant quarante-six ans, et dont il eut neuf enfans. En 1530, le sénat de Nuremberg l'envoya avec quelques autres personnes à la diète d'Augsbourg. Quatre ans après, il le choisit pour son secrétaire; mais, quoique ce poste fût fort lucratif, il le refusa. Le duc de Wittemberg, Ulric, le fit venir en 1536 à Tubinge, pour y rétablir l'Université que les guerres avaient fort dérangée, et il y de-

meura cinq ans, pendant lesquels il lui rendit son premier lustre. En 1541, il fut appelé à Leipsick par les ducs de Saxe, pour faire la même chose à l'égard de l'Université de cette ville. Il y enseigna jusqu'à la fin de sa vie, mais avec quelque interruption ; car la guerre l'ayant contraint d'en sortir, il fut réduit à errer pendant quelque temps de côté et d'autre, jusqu'à l'an 1547, que voyant les choses plus tranquilles, il y retourna reprendre ses fonctions. En 1555, il alla à la diète d'Augsbourg, et en 1556 à celle de Ratisbonne. En 1568, l'empereur Maximilien II, curieux de le voir, le fit venir à Vienne, s'entretint avec lui sur plusieurs points de doctrine ; et après l'avoir écouté avec bonté, le renvoya chargé de présens. Il mourut le 17 avril 1574, âgé de soixante-quatorze ans. Voici son caractère tel que Melchior Adam nous l'a tracé :

« Camerarius, dit-il, était bien fait de sa personne, d'une santé ferme et fort attentif à la conserver par les exercices du corps. Il était agréable et divertissant avec ses amis ; mais chez lui il était grave et sérieux, sans être chagrin, et il ne parlait presque que par monosyllabes à ses enfans. Amateur de la vérité, il avait une si grande aversion pour le mensonge, qu'il ne pouvait le souffrir, même dans les railleries. Simple et modeste dans ses habits, il ne s'embarrassa jamais des modes, quoique cela l'exposât quelquefois aux railleries de ses amis. Parfaitement désintéressé, il ne chercha point à amasser des richesses, et accoutumait ses enfans à se passer du superflu. Lorsqu'il écrivait des lettres, même à ses enfans, il en gardait toujours une copie. Il était si assidu à l'étude, qu'il ne la discontinuait pas même en voyageant. Ce qu'il avait médité ou de nuit ou étant à cheval, il le mettait ensuite par écrit. Ainsi l'on ne doit pas être surpris du grand nombre d'ouvrages qu'il a composés. Il s'appliqua dans un âge avancé à la langue française et à l'italienne. Il apprit aussi un peu l'hébreu ; mais pour ce qui est des langues grecque et latine, aucun auteur de son temps ne l'a égalé. Il avait lu avec application les historiens, les poëtes, les orateurs, les médecins, les jurisconsultes et les théologiens grecs et latins. Le nombre de ses ouvrages est très-grand, quoique la plupart, comme le remarque M. Baillet, soient devenus plus rares, parce que les connaisseurs s'en saisissent aussitôt qu'ils les rencontrent. Gesner en a donné le catalogue dans sa Bibliothèque ; et le père Nicéron, dans ses Mémoires, indique cent cinquante livres ou composés, ou traduits par lui. Il a traduit en latin Hérodote, Démosthène, Xénophon, Euclide, Homère, Théocrite, Sophocle, Lucien, Théodoret, Nicéphore, saint Grégoire de Nysse, etc. Il a publié entre autres : 1° *Præcepta morum ac vitæ, accommodata ætati puerili, prosâ,*

oratione et carmine elegiaco, etc. Basileæ, 1541, in-8°, et Lipsiæ, 1544, et plusieurs autres fois depuis. 2° *Oratio de Studio bonarum artium, atque linguæ græcæ et latinæ*, etc. Lipsiæ, 1541, in-8°. 3° *Oratio senatoria de Bello turcico*, etc. Tubingæ, 1542, in-4°. 4° *Synodica, id est, de Nicæna synodo*. Lipsiæ, 1543, in-8°, et 1561, avec sa chronologie, etc. 5° *Psalmus* 133, *de Concordia, elegiaco carmine græco*. Lipsiæ, 1544, in-8°. 6° *Oratio de Cultu pietatis ac virtutis, et studiis bonarum artium*, etc. Lipsiæ, 1545, in-8°. 7° *Capita pietatis et religionis christianæ, versibus græcis comprehensa ad institutionem puerilem, cum versione latina*. Lipsiæ, 1547, in-8°; ibid., 1555 et 1569. 8° *Vocabula rei nummariæ, ponderum et mensurarum græca, latina, hebraïca, quorum intellectus omnibus necessarius est; collecta ex Budæi, Joach. Camerarii, et Philip. Melancthonis annotationibus*, etc. Wittebergæ, 1649, in-8°. 9° *Hymni* 24, *Georgii Fabricii de Historia et meditatione mortis Christi, cum duobus carminibus Camerarii, altero latino ad Christum salvatorem, altero græco de crucifixione Christi*, 1552. 10° *Querela M. Lutheri, sive somnium*. Basileæ, 1554, in-4°, 11° *De eorum qui cometæ appellantur, nominibus, natura, causis, significatione, cum historiarium memorabilium illustribus exemplis, disputatio atque narratio*. Lipsiæ, 1559 et 1578, in-8°. 12° *Disputatio de Piis et catholicis, atque ortodoxis precibus et invocationibus Numinis divini; et expositæ formulæ harum, tam de sacris Scripturis quàm aliarum descriptæ, græcè et latinè*. Argentorati, 1560, in-8°. 13° *Capita quædam pertinentia ad doctrinam de moribus, et civilis rationis facultatem, quæ est ethica et politica*. Lipsiæ, 1561, in-8°. 14° *Chronologia secundum græcorum rationem, temporibus expositis, autore Nicephoro Archip. Constantinopol. conversa in latinam linguam, et illustrata à Joach. Camerario. Addita est ejus narratio de synodo Nicæna, et accessit nova enumeratio synodorum œcumenicorum*. Basileæ, 1561, in-fol. Lipsiæ, 1574 et 1583, in-4°. 15° *Annotatio rerum præcipuarum quæ acciderunt ab anno 1550 usque ad annum* 1561, inséré dans le troisième tome des histoires d'Allemagne de Marquar Freher, pag. 460. 16° *Capita quædam proposita ad disputandum de felicitate, seu vita beata in terris*. Lipsiæ, 1563, in-8°. 17° *Historia de Jesu-Christi ad mortem pro genere humano accessione, dierum ante pascha sex, et alia indicata tempora resque præterea quædam narratæ oratione, quam recitatione solemni pronunciavit M. Martinus Gassarus*. Lipsiæ, 1563, in-8°. 18° *Catechesis, seu initia doctrinæ in Ecclesia Christi, græcè et latinè*. Lipsiæ, 1563, in-8°. 19° *Vita Philippi Melancthonis, in qua conspicere*

licet historiam primæ reformationis Ecclesiæ, multasque alias res memorabiles, scituque dignissimas. Lipsiæ, 1566 et 1592, in-8°. *Hagæ Comitum*, 1655, in-12, et avec les vies de Georges Anhaltinus et d'Eobanus, par les soins de Frédéric-Benoît Carpzovius. Lipsiæ, 1696, in-8°. 20° *Historiæ Jesu-Christi, filii Dei, nati in terris matre sanctissima semper virgine Maria, summatim relata expositio, itemque eorum quæ de Apostolis Jesu-Christi singulatim commemorati posse rectè et utiliter visa sunt*. Lipsiæ, 1666, in-8°. 21° *De Natura et effectionibus dæmonum libelli duo Plutarchi, de defectu oraculorum, ex versione Adriani Turnebi cum ejus notis, et de figurâ EI, consecrata Delphis ex versione Camerarii, cum ejus explicationibus et præmio*. Lipsiæ, 1568 et 1576, in-8°. 22° *Libellus novus epistolas et alia monumenta doctorum virorum superioris et hujus ætatis complectens*. Lipsiæ, 1568, in-8°. 23° *Liber continens continuata serie epistolas Phil. Melancthonis, scriptas annis* 38, *ad Joach. Camerarium; nunc primum pio studio et accurata consideratione hujus editus*. Lipsiæ, 1569, in-8°. Ces lettres sont curieuses pour l'histoire de ce temps-là. 24° *Epistola ad Isaïam Cœpolitam*. Cette lettre qui est de l'année 1569, se voit à la fin du cinquième livre de la paraphrase des psaumes d'Erasme Rudinger, imprimée à Gorlitz en 1580, in-8°. Elle roule sur l'ordre dans lequel les psaumes doivent être placés. 25° *Notatio figurarum sermonis in libris quatuor Evangeliorum, et indicata verborum significatio, et orationis sententia, ad illorum scriptorum intelligentiam certiorem, studio Joachim Camerarii*. Lipsiæ, 1552, in-8°, *et cum locuplete indice rerum et verborum*. Lipsiæ, 1572, in-4°. 26° *Notatio figurarum orationis et mutatæ simplicis elocutionis in apostolicis scriptis, ad perspiciendam de intellecto sermone sententiam auctorum*. Lipsiæ, 1556, in-8°, *et accessere in librum actuum et Apocalypsis similes notationes*. Lipsiæ, 1572, in-4°. Ces deux ouvrages ont été réimprimés ensemble sous ce titre : *Commentarius in novum fœdus, elaboratus studis Joach. Camerarii, nunc denuò plurimùm illustratus et locupletatus*. Cantabrigiæ, 1642, in-fol., avec le commentaire de Théodore de Bèze, sur le nouveau Testament; et sous cet autre titre : *Exegesis novi Testamenti*. Francofurti, 1712, in-4°. Camerarius explique dans ce commentaire, à la lettre et selon le sens grammatical, les paroles de son texte, sans se jeter, à l'exemple des autres protestans de son temps, dans la théologie et dans des disputes inutiles. L'étude qu'il avait faite des auteurs grecs, tant profanes qu'ecclésiastiques, lui a été utile pour cela; il aurait été cependant plus exact, s'il avait eu quelque connaissance de la langue hébraïque, et s'il s'était ap-

pliqué à la lecture de la version grecque des Septante, qui lui aurait mieux appris le style des évangélistes et des apôtres, que ces poëtes, ces philosophes, et ces autres écrivains qu'il cite. Au reste, il est fort modéré et bien éloigné de l'humeur de ces critiques hardis qui n'ignorent rien; il ne se fait point une peine d'avouer qu'il n'entend point certaines choses. (Simon, *Commentaire du nouveau Testament*, pag. 703.) 27° *Homiliæ, quæ sunt sermones habiti de iis, quæ in christianis Ecclesiis leguntur, congregato populo diebus dominicis et festis, excerptæ ex scripturis Evangelicis, autore Joach. Camerario, græcè et latinè.* Lipsiæ, 1573, in-4°. 28° *Commentarius de generibus divinationum ac græcis latinisque eorum vocabulis, autore Joach. Camerario, editus ab ejusdem filio Ludovico, subjunctis Gregorii Bersmanni in funus Camerarii epicediis.* Lipsiæ, 1576, in-8°. 29° *Meditatio in adversis, cum consolatione philosophica Jacobi Sadoleti, et Joannis Sambuci, et Joachimi Camerarii filii epistolis et carminibus ejusdem argumenti.* Francofurti, 1578, in-4°. 30° *Epistolarum familiarium libri 6 à filiis editi.* Francofurti, 1583, in-8°. Ces lettres sont écrites avec beaucoup de politesse, et l'on y peut apprendre bien des choses curieuses sur l'histoire littéraire de son temps. 31° *Opuscula moralia à filio Joachimo Camerario, Medico Novimbergensi edita; in quibus synesius de regno ad Arcadium, ex versione Camerarii patris, Plutarchi præcepta gerendæ reipublicæ ex Xylandri versione; Camerarii Patris præcepta de officio Principis, latino sermone prosario; ejusdem parœneses scriptæ sermone familiari ad præcipuæ familiæ adolescentem; epistolæ duæ ad Ludovicum Huttenum.* Gnomæ, *versibus latinis senariis.* Francofurti, 1583, in-8°. 32° *Decuriæ 21 problematum de natura, moribus, sermone, græcè et latinè. Apud Hieron.* Commelinum, 1595, in-8°; et dans le quatrième tome du *Thesaurus criticus Gruteri.* 33° *Epistolarum ad diversos volumen secundum, libros quinque posteriores complectens.* Francofurti, 1595, in-8°. 34° *Appendix problematum Joach. Camerarii, varias et diversas quæstiones morales, naturales, mathematicas, poëticas, et mythologicas complectens.* Apud Commelinum, 1596, in-8°. 35° *De Dissidio in religione, et collatione veterum rituum cum recentioribus.* Basileæ, 1598, in-8°, sans nom d'auteur. Camerarius composa cet écrit en 1549. 36° *Definitiones capitum doctrinæ christianæ.* Lipsiæ, 1605, in-8°. 37° *Historica narratio de Fratrum orthodoxorum Ecclesiis in Bohemia, Moravia et Polonia, nunc primùm edita ex bibliotheca Ludovici Camerii J. C. accesserunt et alia quædam.* Heidelbergæ, 1605, in-8°; et Francofurti, 1625, in-8°. Cet ou-

vrage est très-curieux. Camerarius a aussi publié un catalogue des évêques des principaux sièges, des relations de ses voyages en vers latins, etc.

Voici les jugemens qu'on a portés de Camerarius. Adrien Turnèbe, dans ses *Adversaria*, lib. 4, cap. 1, l'appelle la gloire et l'ornement non-seulement de l'Allemagne, mais de toute l'Europe : *Non suæ tantùm Germaniæ, sed etiam totius nostræ Europæ decus et ornament. Joach. Camerarius.* Henri Étienne, dans sa préface sur Macrobe, dit qu'il était la lumière et l'appui des belles-lettres en Allemagne. Lipse, dans une lettre au fils de notre auteur (Joachim), assure qu'il n'a point eu son semblable dans toute l'Allemagne. Taubman l'appelle le prince de l'une et de l'autre langue. Théodore de Bèze, dans son *Icon virorum illustrium*, dit que le sentiment général des savans est que l'Allemagne n'en a point eu de plus habile en grec, qu'elle n'en a eu que très-peu en latin de plus élégans, ni aucun de plus exact, comme il paraît par ses ouvrages. Paul Jove, dans ses Éloges, dit qu'il possédait si bien les langues grecque et latine, qu'il a heureusement imité Cicéron dans ses écrits. Scioppius, dans son traité *de Arte critica*, p. 7, dit que les services qu'il a rendus à la république des lettres sont infinis, et que la malignité de ses ennemis n'a servi qu'à relever l'éclat de sa gloire. Gérard Vossius, *de Scient. mathem.* can. 65, § 14, pag. 377, assure qu'il était fort au-dessus des éloges qu'on lui a donnés ; qu'il était le phénix de l'Allemagne, non-seulement au jugement de son pays, mais encore des nations étrangères; que Jove, Turnèbe, Lipse, et tous les plus grands et les plus savans hommes ont rendu justice à son mérite ; et que ceux qui ne l'estiment point méritent d'être taxés ou d'une ignorance grossière, ou d'une malice noire. Les sentimens des savans, dit M. Baillet, n'ont jamais été partagés sur le mérite des traductions de Camerarius, non plus que sur celui de ses autres ouvrages, où il n'a point inséré de luthéranisme. Il était le premier grec de l'Allemagne, et possédait la bonne latinité ; et outre ces deux qualités d'un bon traducteur de l'une de ces deux langues en l'autre, il en avait encore une, qui est la connaissance des matières qui sont traitées par les auteurs qu'on traduit. M. Huet témoigne que son style est pur et châtié, qu'il y a plaisir de le confronter avec le grec qu'il traduit, pour voir sa sincérité et la fidélité qu'il a gardée à ses auteurs, et dont il ne s'est jamais départi, si ce n'est peut-être lorsqu'il a cru devoir ajouter quelques mots pour servir d'éclaircissemens aux endroits les plus obscurs. Mais cela est fort rare et de peu de conséquence. (Melchior Adam, *Vitæ Philosophorum Germ.*, p. 120. Francfort, 1705, in-fol. *Freheri thea-*

trum virorum doctorum. Gesneri Bibliotheca. Les Éloges de M. de Thou, et les additions de M. Teissier. *Jo. Albert. Fabricii biblioth. græc.*, tom. 13, pag. 495. M. Huet, *de Claris interpretibus*. M. Baillet, *Jugemens des Savans*, t. 2, part. 2, pag. 79, édit. de 1725, in-8°. Le père Nicéron, *Mémoires des Hommes illustres*, tome 19, pag. 76. et suiv. M. de Chauffepié, *Nouveau Dictionnaire historique et critique*, part. 2, c. pag. 16 et suiv.)

CAMERARIUS (Barthélemi), de Bénévent, jurisconsulte, mort à Naples en 1564, a laissé divers ouvrages; savoir : un Conseil sur le Mariage, en 1552; un traité de la Grâce et du libre arbitre contre Calvin en 1556; un traité de la Prédication, à Pise, in-4°. Trois dialogues sur le jeûne, sur l'oraison et sur l'aumône; deux dialogues sur le Purgatoire, en 1557; quelques décisions de Droit.

CAMERARIUS ou plutôt CHALMERS (Guillaume), docteur en théologie et en Droit canon, et prêtre de l'Oratoire, était d'Écosse. Il fit ses études dans le séminaire des Écossais à Rome, dirigé par les jésuites, qui le reçurent ensuite dans leur compagnie. Il les quitta en 1625 pour se rendre dans son pays. Le cardinal de Bérule, qui n'était pour lors que général de la congrégation de l'Oratoire, l'ayant trouvé en Angleterre, dans un voyage qu'il y fit cette même année, le ramena en France et lui donna place dans sa congrégation où il composa divers ouvrages; savoir : 1° *Selectæ disputationes philosophiæ*, imprimées à Paris en 1630, in-folio. 2° Un traité sur la Promotion physique, sous le titre de *Antiquitatis de novitate victoria, sive justa defensio præmotionis physicæ*, etc., in-4°, 1634, où il montre qu'elle s'accorde avec la liberté, selon le système du père Gibieuf, son confrère. 3° Un recueil d'ouvrages des Pères qui n'avaient point encore été imprimés. Ce recueil contient la réponse de saint Fulgence aux demandes de Scarilas sur l'Incarnation; un traité des sept Vices et des sept Dons du Saint-Esprit; une explication du Symbole attribuée à saint Augustin; le traité de saint Anselme, de la Garde de l'Homme intérieur; et une épître de ce Père à Bernard Prieur et aux religieux de Saint-Alban. 4° Une dissertation théologique sur cette question : *Si un confesseur peut absoudre un pénitent qui n'a plus de connaissance*, 1638 : il tient l'affirmative. 5° *Disputationes theologicæ de discrimine peccati venialis et mortalis; de Perfecta observatione legis divinæ; de Perfectione bonorum operum baptisatorum*, etc.; *de Bonitate actûs attritionis*, etc., à Paris, en 1639; *Dissertatio theologica de electione Angelorum et hominum ad gloriam*, à Rennes, en 1641, in-12. (Dupin, dix-septième siècle, part. 2, *Mém. manusc.*)

CAMÉRIER, *Camerarius*, officier de la chambre d'un pape, d'un cardinal, d'un prélat italien, qu'on appelle autrement *maître de chambre*. Parmi les moines et les chanoines, on dit chambrier. Le pape a toujours deux gentilshommes qui ont le titre de maîtres de chambre, et outre cela plusieurs camériers secrets, qui sont prélats, et dont l'habit est une soutane violette, avec des manches pendantes jusqu'à terre, sans manteau. De ce nombre, les uns sont chargés des aumônes du pape ; les autres du soin de l'argenterie, des joyaux, des reliquaires, etc. (Voy. *l'Hist. des Cérém. relig.*, par M. Banier, tom. 1, pag. 326.)

CAMÉRINO, ville d'Italie dans les monts Apennins ; en en latin, *Camarinum*, *Camerinum*. Strabon et plusieurs autres l'appellent *Camers*. Elle est très-ancienne, située dans un lieu que la nature a fortifié, riche même, opulente et très-peuplée. Quelques auteurs assurent qu'elle fut bâtie avant Rome ; et, ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle a toujours été alliée avec les Romains dont elle a suivi la fortune. Sur le déclin de l'empire, elle a eu ses princes particuliers ; les *Varani* l'ont possédée fort long-temps. Leur maison étant éteinte, Paul III investit de ce fief son fils Pierre-Louis Farnèse ; et ayant ensuite considéré que cet État était trop proche de Rome, et qu'il incommodait celui de l'Église, il le permuta contre les duchés de Parme et de Plaisance dans la Lombardie, que la maison Farnèse possédait encore il n'y a pas long-temps. Sixte V, qui avait une tendresse particulière pour la Marche-d'Ancône sa patrie, dans laquelle cette ville est située, prit soin de la réparer ; et les habitans, par reconnaissance de ce bienfait, lui firent dresser une statue de bronze qui est dans la place proche de la cathédrale.

Cette église, bâtie par les *Varani*, est magnifique. Elle fut premièrement dédiée à la sainte Vierge ; le corps de saint Antonin y repose avec plusieurs reliques d'autres Saints. Elle est desservie par douze chanoines et deux dignités, dont l'archidiacre a la première. On voit dans un des faubourgs une église collégiale dédiée à saint Venant, martyr de Camérino, qui après plusieurs tourmens fut précipité du haut en bas des murailles de la ville, n'ayant encore que quatorze ans. Le diocèse est assez étendu, quoique Sixte V en ait détaché la ville de San-Séverino et quelques dépendances, pour en faire un évêché particulier. L'évêque a toujours relevé immédiatement et relève encore du Saint-Siége. Voici la succession des évêques de cette ville, comme nous la donne Ughel, *Ital. sacr.*, tom. 1, p. 546 ; et t. 10, p. 251.)

Évêques de Camérino.

1. Léonce, martyr dans la persécution de Dèce, vers l'an 254.

2. Hiéronse, assista au concile de Rome en 462.

3. Boniface, au concile de Rome, sous le pape Symmaque, en 501 et 504.

4. Gloriosus, assista au concile de Latran, sous le pape Martin Ier, en 649.

5. Project, sous le pontificat du pape Eugène, en 654.

6. Félix, assista au concile de Rome, sous le pape Agathon, en 680.

7. Salmes, de Camérino, siégeait en 750.

8. Saint Ansovin, élu en 816, mourut le 13 mars 840.

9. Frantette, siégeait en 844. Il assista au couronnement de Louis, fils de l'empereur Lothaire, en qualité de roi des Lombards, fait par Sergius II à Saint-Pierre du Vatican.

10. Anselme, assista au concile de Rome en 861.

11. Celse, siégeait en 887.

12. Cuda, en 944.

13. Pierre, en 963.

14. Romuald, en 993.

15. Azo, assista au concile de Rome en 1029.

16. Romuald II, siégeait en 1052.

17. Hugues, assista au concile de Rome en 1059.

18. Laurent, en 1119.

19. N..., en 1146.

20. Acceptable, se trouva au concile de Latran en 1179.

21. Atton. Il en est fait mention depuis 1197 jusqu'en 1215.

22. Philippe de Savoie, en 1228.

23. Reginus, vers l'an 1242.

24. Cétésius, en 1252.

25. Guillaume, au temps du pape Innocent IV, en l'an 1254.

26. Pierre, succéda à Guillaume en 1259. Il siégea cinq ans, et fut transféré à Formo par Urbain IV, en 1264.

27. Widon, siégeait en 1267.

28. Rambotte, chanoine et archidiacre de Camérino, élu en 1288.

29. André de Gubio, élu en 1300.

30. François de Château-Durand, nommé par Jean XXII, siégea long-temps.

31. Benoît, en 1353.

32. Marc Ardinghell, évêque d'Adria, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, transféré à Camérino vers 1361, mourut en 1372.

33. Jocose, évêque d'Adria, succéda à Marc en 1372.

34. Grégoire, sous le pontificat d'Innocent VII.

35. Jean, en 1390, 27 mars.

36. Benoît, mourut en 1394.

37. Nuccius de Salimbenis, de Camérino, succéda à Benoît, nommé par Boniface IX, en 1394, mort en 1427.

38. Jean, nommé par Grégoire XII la même année, mort en 1432.

39. Pandulphe, protonotaire sous Martin V, élu en 1432, le 25 juin, siégea jusqu'en 1437.

40. Albert de Albertis, noble florentin, protonotaire apostolique, nommé par Eugène IV, le 28 juin 1437, assista au concile de Florence, et mourut en 1445.

41. Baptiste de Henriciis, de Rome, succéda en 1445, à la fin du mois d'août, et mourut en 1449.

42. Malateste, auditeur de Rote, nommé par Nicolas v, le 24 avril 1449, mourut en 1459.

43. Alexandre Oliva, général de l'Ordre de Saint-Augustin, fait cardinal par Pie II en 1460, fut aussi nommé la même année par le même pape, évêque de Camérino, mourut en 1463.

44. Agapit Rustique, de Rome, évêque d'Ancône, transféré par Pie II à Camérino, en 1463. Ce pape en fait l'éloge dans ses ouvrages, aussi bien que de son prédécesseur. Agapit se démit avec regrès en 1464.

45. André de Véroli, succéda en 1464. Il mourut peu de temps après son élection, et Agapit remonta sur le siége en vertu du regrès, et l'occupa jusqu'à l'an 1480.

46. Silvestre, nommé par Sixte IV en 1480, mourut deux ans après.

47. Fabrice, de la famille des Varani, nommé par Sixte IV en 1482, mourut en 1506.

48. François de La Rovère, de Savone, transféré par Jules II de Médine à Camérino en 1508, siégea un an, et passa à Vicence, etc.

49. Antoine-Jacques Bonjoannes, noble romain, nommé par Jules II en 1509 le 27 juin, siégea vingt-cinq ans, et abdiqua en 153[illegible]

50. Dominique de Cupis, cardinal, administrateur de Camérino le 27 juillet 1535, résigna au bout de deux ans.

51. Bérard Bonjoannes, Romain, neveu d'Antoine, nommé par Paul III le 5 de mars 1537. C'était un grand théologien. Il assista au concile de Trente, rebâtit une grande partie de sa cathédrale, et fit faire à ses dépens un magnifique palais qui ne fut cependant achevé qu'après sa mort, qui arriva le 12 septembre 1574.

52. Alphonse, transféré par Grégoire XIII, de Riéti à Camérino, le 17 septembre 1574, obligea son clergé à se conformer aux statuts du concile de Trente. Il acheva le palais épiscopal que son prédécesseur avait commencé, et mourut le 26 avril 1580.

53. Jérôme Vitalis, noble bolonais, avocat consistorial, succéda le 26 mai 1580, et mourut à Rome le 6 janvier 1596.

54. Gentil Delphinus, de Rome, nommé par Clément VIII le 18 décembre 1596, mourut en 1601.

55. Innocent de Bubalo, nommé par le même pape le 14 mai 1601, mourut le 27 mars 1610, après avoir résigné.

56. Jean Séverinus, nommé par Paul V le 20 février 1606, siégea seize ans, et passa à Siponto où il mourut.

57. César Gherard, de Pérouse, habile jurisconsulte, fait cardinal par Paul V, fut nommé à l'évêché de Camérino le 7 mai 1622, mourut l'année suivante.

58. Jean B. Altiéri, noble romain, nommé par Urbain VIII le 26 février 1624.

59. Émile Altiéri, frère du précédent, lui succéda en 1527, fut fait cardinal par Clément IX,

et devint pape sous le nom de Clément x l'année 1651, le 29 avril.

60. Jacques, cardinal Fransoni, nommé le 7 juin 1666, passa à Porto en 1693.

61. François Justi de Foligni, évêque de Népi et de Sutri, transféré à ce siége le 23 novembre de la même année, mourut le 6 avril 1702.

62. Bernardin Bellucio, évêque de Férétri, ou plutôt de Saint-Léon, transféré par Clément xi le 25 septembre de la même année, siégeait encore en 1717.

CAMERLINGUE, *Camerarius Ecclesiæ*. Il y a deux camerlingues à Rome; celui du pape et celui des cardinaux. Le camerlingue du pape est un cardinal qui préside à la chambre apostolique, qui administre la justice, et qui a la direction de tous les domaines du pape. Le siége vacant, il fait battre monnaie et publie des édits. Sa dignité est à vie. Le camerlingue des cardinaux est un cardinal que le sacré collége élit tous les ans, par ordre d'ancienneté, entre ceux qui demeurent actuellement à Rome, pour recevoir tous les revenus qui appartiennent au collége des cardinaux en commun, et les leur distribuer à la fin de chaque année par égales portions. Les cardinaux qui ne demeurent pas à Rome n'ont point de part à cette distribution. Ce Camerlingue n'est que pour un an, après lequel un autre lui succède. (Aimon, *Tableau de la Cour de Rome*. Banier, *Cérémon. relig.*, tom. 1, pag. 329.)

CAMÉRON (Jean), fameux théologien protestant, né à Glasgow en Écosse, y enseigna la langue grecque, et vint ensuite en France, où il professa les langues grecque et latine à Bergerac, puis la philosophie à Sedan. Il fut ministre à Bordeaux et professeur en théologie à Saumur, d'où il passa à Londres, où il enseigna la théologie, de même qu'à Glasgow, lieu de sa naissance. Il revint depuis à Saumur, d'où il fut appelé en 1624 à Montauban pour y professer la théologie. Il mourut l'année suivante dans cette dernière ville, âgé de quarante-six ans. On a de lui plusieurs ouvrages, dans lesquels il se rapproche beaucoup de la doctrine catholique sur la Grâce, le libre-arbitre et la prédestination; ce qui lui fit des affaires dans son parti, à cause des adoucissemens qu'il apportait aux sentimens trop durs de Calvin sur ces matières. Il avait publié, de son vivant, une conférence avec Tilénus, intitulée: *De Gratiâ et voluntatis humanæ concursu in vocatione*, Leædi, anno 1622; et un autre traité aussi en latin, imprimé en 1624, où il défend son opinion touchant la Grâce et le libre-arbitre. On a imprimé, après sa mort, ses *Prælectiones*, ou Leçons de théologie, qui contiennent l'explication de certains passages de l'Écriture, en forme de lieux-communs et à la manière des controversistes, 3 vol. in-4°. On

a aussi imprimé à Genève, en 1632, des remarques savantes et judicieuses sur le nouveau Testament, avec le titre de *Mirrhothecium Evangelicum*, et on les a insérées depuis dans les critiques d'Angleterre. On a encore de lui un volume in-folio d'œuvres mêlées. Caméron était persuadé qu'on pouvait se sauver dans l'Église romaine. (Moréri, édit. de 1759.)

CAMÉRONIENS, *Cameroniani*. Nom de certains calvinistes qui suivent les sentimens de Jean Caméron, Écossais et professeur en théologie dans l'académie de Saumur. Ces calvinistes étaient à peu près les mêmes que ceux d'Arminius, chef des Remontrans, touchant la Grâce, la liberté, etc. Ainsi le *Dictionnaire de Trévoux*, de l'an 1721, dit mal que les Caméroniens sont des calvinistes rigides d'Angleterre, ainsi appelés du nom de leur tribu. (Bossuet, *Hist. des Variations*. Herman, *Hist. des Hérésies*, tom. 2, pag. 83.)

CAMICÉTA, siége épiscopal d'Afrique, dont la province est incertaine. Datianus, évêque de Camicéta, assista et souscrivit au concile de Cabarsuse.

CAMIN ou CAMMIN, *Caminum*, ville d'Allemagne dans la Poméranie ultérieure ou brandebourgeoise, est située sur une des bouches de l'Oder. Les Danois ayant détruit en 1173 l'ancienne ville de Jullin, Camin fut bâtie sur ses ruines, dont on voit encore une partie à deux lieues de là. L'évêché de Jullin y fut transféré cinq ans après par Bogislas II, duc de Poméranie, qui lui donna de grands biens, à condition que ses successeurs seraient reconnus pour fondateurs et protecteurs de cette Église. Cet évêché fut premièrement suffragant de celui de Bamberg, puis de l'archevêché de Magdebourg, ensuite de Gnesne. Il fut exempté enfin par le pape Clément VI l'an 1356, et soumis immédiatement au Saint-Siége. Sa cathédrale était dédiée à saint Jean-Baptiste; il y avait quinze prébendes qui étaient à la collation des ducs de Poméranie. Les dignités étaient la prévôté, le doyenné, la trésorerie ou coutrerie, et les cinq archidiacres de de Camin, de Dymin, d'Uznan, de Stettin et de Stargard. L'évêché comprenait encore les villes de Colberg, célèbre port sur la mer Baltique, où il y avait une collégiale dédiée à Notre-Dame; Gripswalde, où il y avait une Université dont les évêques de Camin étaient les chanceliers; Stettin, où il y avait une collégiale dédiée à S. Othon; Colin, où résident les évêques, etc.

Le luthéranisme s'étant introduit vers l'an 1530 dans cet évêché, les ducs de Poméranie s'y firent élire pour administrateurs. Bogislas XIV, dernier duc, étant venu à mourir en 1637, sans laisser d'enfans mâles, la famille de Brandebourg lui devait succéder en vertu d'anciennes transactions faites l'an 1338 entre ces deux maisons; mais comme cette succession survint

dans un temps que les Suédois occupaient tout le duché de Poméranie, l'électeur de Brandebourg n'en put prendre possession qu'en 1648, en vertu du traité de Westphalie. Il fut réglé alors que l'évêché de Camin serait érigé en principauté et fief perpétuel de l'Empire, et qu'il serait cédé à l'électeur de Brandebourg; comme aussi la partie ultérieure des prébendes de Camin, avec puissance de les éteindre, et de s'appliquer les revenus après le décès des chanoines et autres du Chapitre.

L'autre partie, qu'on nomme Citérieure, a été laissée au roi de Suède, avec Stettin, Stralsund, Golnaw, etc., avec faculté perpétuelle de succéder à tout le reste du duché de Poméranie, au défaut des princes mâles de la maison de Brandebourg.

Évêques de Camin.

Saint Othon, évêque de Bamberg, est surnommé l'apôtre de la Poméranie, à cause qu'il y a prêché l'Évangile, et qu'il y a converti Wratislas Ier, roi des Sclaves et duc de Poméranie, comme aussi son peuple. Ce prince lui accorda tant de terres, qu'il fonda non-seulement deux monastères, mais aussi un évêché à Jullin, où Othon consacra une église à l'honneur de saint Adalbert et de saint Wenceslas, martyrs. Il y laissa pour premier évêque son disciple Adalbert; et les papes Calixte II et Innocent II confirmèrent cette fondation en 1124 et en 1140.

1. Adalbert, mourut en 1158.

2. Conrard, transféra l'évêché de Jullin à Camin en 1178, et mourut en 1185.

3. Sigefroy, prévôt de l'Église de Camin, mort en 1202.

4. Sigewin ou Sigismond, mort en 1217.

5. Conrard II, de Dymin, mort en 1233.

6. Conrard III, comte de Gulzkow, coadjuteur du précédent, mort en 1245.

7. Guillaume, docteur en théologie et prévôt de la cathédrale, mort en 1250.

8. Herman, comte de Gleichen, chanoine de Camin, mort en 1287.

9. Jaromare, seigneur de l'île de Rugen, avait été élu coadjuteur dès l'an 1280. Il ne fut pas sacré, et mourut en 1299. Il eut pour suffragant frère Pierre, Polonais, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, qui mourut à Gênes en revenant de Rome.

10. Henri de Wach-Holter, mort en 1317.

11. Conrard IV, obtint l'an 1322, du pape Jean XXII, l'exemption de l'évêché de Camin de la métropole de Gnesne en Pologne, de laquelle il avait été suffragant, et cet évêché devint soumis immédiatement au Saint-Siége. Conrard mourut en 1329.

12. Guillaume, docteur en théologie, de l'Ordre de Saint-Dominique, mort la même année.

13. Frédéric de Eicksted, mort en 1343.

14. Jean, fils d'Éric, duc de

Saxe, et d'Élisabeth, duchesse de Poméranie, élu à l'âge de quatorze ans, travailla pour faire ériger en archevêché l'évêché de Camin; mais il mourut à la peine en 1373.

15. Philippe Lumbach, de Rheberg, mort en 1386.

16. Jean Willeniq, Polonais, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique. Le pape Grégoire XI l'avait nommé dès 1373, malgré l'élection faite par le Chapitre. Quelques uns disent qu'il fut privé de son évêché; d'autres qu'il mourut en chemin de Rome en 1389.

17. Jean Hincko ou Hanckow, prévôt de la métropole de Prague, et chancelier de l'empereur Wenceslas, nommé par ce prince; mais le Chapitre s'y opposa, et prétendit jouir de son droit.

18. Bugislas, duc de Poméranie, élu par le Chapitre, résigna en 1394 pour épouser Sophie, marquise de Moravie.

19. Jean, duc d'Oppolitz en Silésie, évêque de Posnanie en Pologne, fut aussi élu évêque de Camin par quelques uns du Chapitre; d'autres élurent Nicolas qui suit. Durant ces contestations, Jean fut aussi élu évêque de Wladislaw ou Cujavie en Pologne, et laissa l'évêché de Camin.

20. Nicolas de Buck on Schipperbiel, chevalier de l'ordre Teutonique, évêque de Culm en Pologne, et chanoine de Camin, devint paisible possesseur de cet évêché par la cession de son prédécesseur; mais il le quitta aussi en 1422.

21. Sigefroy Bock, de Siolphen, chancelier d'Éric, roi de Suède et de Danemarck, fut élu en 1424. Ce prince lui voulut aussi donner l'archevêché d'Upsal en Suède; mais il le refusa. Il tint nn synode en 1437, et mourut en 1447.

22. Henninghe Ivan, de Stolpen, devint premier chancelier de l'Université de Gripswalde, fondée en 1455 dans son diocèse, et mourut en 1472.

23. Maxime, de Frégénio ou Trigénio, Italien, abréviateur apostolique, fut mis en 1477 sur le siége de Camin par le pape Calixte IV, nonobstant la postulation faite par le Chapitre en faveur de Nicolas Tungen, évêque de Warmie en Pologne. Il mourut à Rome en 1482.

24. Benoît de Waldestein, Bohémien, tint un synode à Stargard en 1492, et résigna quatre ans après. Il eut pour suffragant Georges Putkamer, chanoine de sa cathédrale.

25. Martin Carith, chancelier de l'évêque de Camin et son coadjuteur, célébra un synode en 1500, et mourut....

26. Érasme Manteufel, de Arnhausen, coadjuteur du précédent, mourut en 1544. Ce fut le dernier évêque catholique qui fut paisible à Camin; car, dès l'an 1530, on commença à y introduire le luthéranisme.

27. Jean Bugenhaghen, docteur reçu dans les Universités de Virtemberg et de Gripswalde, fut le premier évêque luthérien. Il fit la cérémonie de sacrer

Chrétien, roi de Danemarck, et résigna vers l'an 1547.

28. Barthélemi de Schawen, luthérien, fut sacré par trois ministres du nouvel Évangile. Il résigna vers l'an 1550, voulant se marier; les évêques luthériens ne pouvant encore le faire.

29. Martin Wecher, chanoine et chantre de la cathédrale de Camin, évêque catholique, obtint la confirmation du pape Jules III en 1550. Il mourut six ans après.

30. Jean-Frédéric, duc de Stettin et de Poméranie, fut postulé évêque de Camin en 1556, à l'âge de quatorze ans. Il résigna en 1574 en faveur de son frère, et mourut en 1600.

31. Casimir, duc de Stettin et de Poméranie, mort en 1603.

32. François, duc de Stettin, fils du duc Jean-Frédéric, succéda à son oncle. Il épousa en 1610 Sophie, fille de Chrétien I[er], électeur de Saxe, et mourut en 1618.

33. Ulric, duc de Stettin et de Poméranie, résigna en 1622.

34. Bogislas, dernier duc de Poméranie, mourut en 1687 sans laisser d'enfans mâles; et ainsi la maison de Brandebourg devait lui succéder.

35. Ernest-Bogislas, duc de Croï, baron de Fenestrange, prince de Masovie, etc., obtint l'évêché de Camin de l'électeur de Brandebourg; mais il n'en put pas jouir, parce que les Suédois s'étaient emparés non-seulement de Camin, mais aussi de toute la Poméranie. Enfin l'évêché de Camin fut éteint et érigé en duché l'an 1648, par le traité d'Osnabruck en Westphalie, et le prince Ernest de Croï devint ensuite gouverneur de la Poméranie et de la Prusse ducale, où il mourut fort âgé en 1684, sans avoir été marié. (*Hist. ecclés. d'Allemagne*, tom. 2, pag. 307 et suiv.)

CAMINIECK, ville de Pologne dans la Russie Rouge, capitale de la Podolie. Elle est située sur la rivière de Smotryez, vers les confins de la Moldavie, à quarante lieues ou environ de Lemboers du côté de l'orient. Les Turcs, après plusieurs attaques, s'en emparèrent en 1672; mais ils la rendirent en 1699 aux Bastarnes ses premiers maîtres, en vertu de la paix faite à Carlowitz le 20 janvier de la même année, entre le Grand-Seigneur, l'Empereur, le roi de Pologne et les Vénitiens. C'est le siége d'un évêque, sous la métropole de Léopol, et non pas de Lembourg, comme dit Maty. Stanislas Hosius, évêque titulaire d'Utique, et puis de Livonie, en devint évêque en 1721. Son prédécesseur, N. Goniowski, religieux de l'Ordre de Cîteaux, évêque de Caminieck dès l'an 1700, avait pris le parti de Stanislas Leczinski, et avait été nommé par ce prince en 1705 à l'évêché de Cracovie; mais il ne put obtenir ses bulles en cour de Rome.

CAMISARDS, calvinistes rebelles et fanatiques des Cévennes, qui prophétisaient, et qui formèrent à la fin du dix-septième

et au commencement du dix-huitième siècle, une espèce de faction que l'on appela des *Camisards*, ou parce qu'ils ne faisaient que des attaques brusques et imprévues, qu'on appelle camisades en terme de guerre, ou parce qu'ils infestaient les grands chemins qu'on nommait *camis*, ou parce qu'ils volaient assez volontiers et portaient sur leurs habits une chemise qui, en patois languedocien, s'appelle camise, ou enfin à cause de leur souguenille de toile, qui est l'habillement ordinaire des paysans des montagnes de ce pays. Les camisards furent excités à la révolte par les fausses prophéties du ministre Jurieu, et par les flatteuses promesses du prince d'Orange. M. Jurieu ayant annoncé à toute la terre l'extinction de la religion romaine et le règne du calvinisme, d'autres ministres protestans adoptèrent ses idées et les portèrent dans les Cévennes. Un vieux calviniste, nommé Du Serre, choisit dans son voisinage quinze jeunes garçons, et fit donner à sa femme, qu'il associa à son emploi, pareil nombre de filles. Du Serre leur dit que Dieu lui avait donné son esprit; qu'il avait le pouvoir de le communiquer à qui bon lui semblait, et qu'il les avait choisis pour les rendre prophètes et prophétesses. La première préparation à la prophétie fut un jeûne de trois jours, après lequel Du Serre entretint ces enfans d'apparitions, de visions, d'inspiration; il remplit leur imagination des images les plus effrayantes et des espérances les plus magnifiques; il leur fit apprendre par cœur les endroits de l'Apocalypse où il est parlé de l'antechrist, de la destruction de son empire et de la délivrance de l'Église. Il leur disait que le pape était cet antechrist; que l'empire qui devait être détruit était le papisme, et que la délivrance de l'Église était le rétablissement de la prétendue réforme. Du Serre apprenait en même temps à ses prophètes à accompagner leurs discours de postures propres à en imposer aux simples; ils tombaient à la renverse, fermaient les yeux, gonflaient leur estomac et leur gosier, s'assoupissaient, se réveillaient tout à coup, et débitaient d'un ton audacieux tout ce qui s'offrait à leur imagination. Ces nouveaux prophètes se dispersèrent, et Du Serre, en les congédiant, les exhorta à communiquer le don de prophétie à tous ceux qui s'en trouveraient dignes. Plusieurs se répandirent dans le Dauphiné et dans le Vivarais, et l'esprit prophétique se multiplia si prodigieusement, qu'il y avait des villages qui n'avaient plus que des prophètes pour habitans. Ils s'attroupèrent et commirent mille désordres, massacrant les prêtres, brûlant les églises; et leur révolte ne fut éteinte qu'en 1709. (M. de Brueys, dans l'*Histoire du Fanatisme de notre temps.*)

CAMMARATA (Philippe), né à Palerme dans le dix-septième

siècle, y fut d'abord juge criminel et conseiller à la cour des appels, ensuite juge royal à la cour suprême du royaume; enfin général de toutes les troupes de Sicile. Il mourut à Palerme le 4 décembre 1675, et laissa: 1° *Juridicum discrimen inter Episcopos, Abbates et Regulares, novissimè discussum in causâ Mag. D. Dyonisii Mugno, ordinis magni Basilii, Abbatis ecclesiæ divi Christophori felicis urbis Panormi.* 2° *Patrocinium D. Berardi Ferro XIX, contra D. Jacobum Sieri.* 3° *Propugnaculum veritatis contra Monasteriorum successionem in primogeniis, aliisque bonis fideicommisso subjectis.* 4° *Allegationes in causâ manutentionis possessionis principatus, Buteræ et Petræ Portiæ, cum dignitate magnatis Hispaniarum, et marchionatûs militelli, aliorumque oppidorum.* 5° *Responsa*, etc., en deux vol. 6° *Allegationes pro sorore Anna Maria de Jovino nominibus contra venerabilem conventum sanctæ Mariæ montis Carmeli, civitatis suteræ.* (Mongit, *Bibliotheca Sicula. Supplément français de Bâle.*)

CAMON (hébr., *sa résurrection*), ville au-deçà du Jourdain, dans le Grand-Champ, à six milles de Légion, vers le septentrion. (Eusèbe, *in loc.*)

CAMON, ville au-delà du Jourdain, dans le pays de Galaad. Jaïr, juge d'Israël, y fut enterré. (*Judic.*, 10, 5.)

CAMPAGI. Bas particuliers dont les évêques et les prêtres se servaient autrefois à l'autel. Les diacres de Rome et de quelques autres Églises s'en servaient aussi avec permission du pape. (Saint Grégoire, liv. 7, ép. 28. Bocquillot, *Litt. sacr.*, p. 165.)

CAMPAGNA, ville du royaume de Naples dans la principauté citérieure. Elle est ainsi appelée parce qu'elle est aux confins de la campagne. Elle porte le titre de marquisat, et appartenait autrefois à la maison de Grimaldi. Clément VII en fit un siége épiscopal le 19 juillet 1525, et le soumit à Salerne. L'église cathédrale est dédiée à la sainte Vierge, et est desservie par seize chanoines, dont sept sont dignitaires; savoir: l'archidiacre, l'archiprêtre, le doyen, le chantre, le primicier, le trésorier et le sacristain, etc. Voici ses évêques, qui le sont aussi de Satri, en laquelle qualité ils dépendent de Conza:

1. Chérubin, de Gaëte, évêque de Satri, mourut sous Paul III en 1544.

2. Camille Mentuati, de Plaisance, mort en 1560.

3. Fr. Marc Lauréo, de Tropéa, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, mort sous Pie V en 1571.

4. Jérôme Scarampi, de Casal, mort en 1584.

5. Flaminius Rouérella, de Ferrare, né à Césène, abdiqua en 1591.

6. Jules-César Guarnéri, archidiacre, mort en 1607.

7. Barzelin de Barzelinis, de Césène, mort en 1618.

8. Alexandre Scappi, patrice

de Bologne, siégea huit ans, et fut transféré à Plaisance.

9. Fr. Constantin Testa, de Modène, de l'Ordre des Frères-Prêch., nommé par Urbain VIII, mort en 1637.

10. Alexandre Liparoli, de Naples, évêque de Gordia, transféré, mourut en 1644.

11. François Carducci, Florentin, né à Rome, nommé par Innocent X, transféré à Sulmone en 1649.

12. Fr. Joseph Attila, Romain, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, mort en 1656.

13. Jean Caramuel Lobkovitz, de Madrid en Espagne, nommé par Alexandre VII le 4 juillet 1657, fut transféré à Vigevano le 25 septembre 1678.

14. Fr. Dominique Tafuri, de Naples, de l'Ordre de la Sainte-Trinité de la Rédemption des Captifs, onmmé par Clément X le 25 septembre 1678, mourut en 1679.

15. Jérôme Prignani, succéda en 1680, et mourut le 2 août 1697.

16. Joseph Bondola, succéda à Prignani le 11 décembre 1697. Il était de l'Ordre de Saint-François. Il mourut en 1713.

17. François-Xavier Fontana, nommé par Clément XI le 17 septembre 1714, siégeait en 1720.

CAMPANELLA (Thomas), dominicain, né à Stilo, bourg de la Basse-Calabre, le 5 septembre 1568, apprit avec une rapidité prodigieuse les livres des poètes, des orateurs, des historiens, qu'on a coutume d'expliquer à la jeunesse dans les colléges; les règles de la poésie et celles du discours; en sorte que dans sa treizième année il composait sur-le-champ, en prose et en vers, sur tous les sujets qu'on voulait lui proposer. Lorsqu'il fut entré dans sa quinzième année, il prit l'habit de Saint-Dominique, fit sa philosophie à Sangiargio, et sa théologie à Cosenza, capitale de la Calabre; mais avec moins d'ardeur pour les livres saints et ceux des Pères que pour les écrits de physique, de médecine, d'astronomie, et les livres de Platon, de Pline, de Galien, de Raimond Lulle, de Bernardin Télèze, et des autres philosophes anciens ou modernes. En 1590, il eut la permission d'aller à Naples pour y faire imprimer quelques uns de ses premiers ouvrages. En 1592, il alla à Rome, et de là à Florence, puis à Padoue, d'où, après cinq ans de séjour, il retourna à Rome; il y fut honoré de l'estime de plusieurs cardinaux avec lesquels il était déjà, et où il fut depuis en commerce de lettres. Il reparut à Naples en 1598, et ce fut là que ses ennemis, qui étaient en grand nombre, mirent sa constance aux plus cruelles épreuves, en le faisant conduire comme un criminel d'État dans une prison, où pendant près de trente ans on exerça sur lui des cruautés inouies, non pour avoir conjuré contre l'État, comme quelques uns l'ont cru, ni par les cabales d'un vieux

professeur en théologie de son Ordre qu'il avait mortifié dans une thèse publique, et sous le prétexte imaginé qu'il avait divulgué quelques secrets de la monarchie espagnole, comme le dit Moréri ; ni enfin pour aucun crime réel dont on ait jamais donné des preuves ; mais par sa trop grande facilité à parler des malheurs publics dans un temps infiniment critique, et parmi des gens extrêmement ombrageux. Le pape Urbain VIII ayant obtenu sa liberté, et l'ayant fait déclarer innocent du crime d'État le 15 mai 1626, Campanella se rendit à Rome, d'où, pour éviter les nouveaux coups que lui préparaient ses ennemis, il sortit déguisé en minime l'an 1634, dans le carrosse de M. François de Noailles, pour lors ambassadeur du roi Très-Chrétien auprès de Sa Sainteté, et se rendit à Paris, où il arriva au mois de mai 1635, et où il passa en paix le reste de ses jours dans le couvent de son Ordre, rue Saint-Honoré, chéri de ses frères, honoré des grands, et spécialement du cardinal de Richelieu, qui lui procura une pension de deux mille livres; estimé des gens de lettres qui le visitaient souvent, en partageant tous ses momens entre la prière, le travail et la conversation avec les savans. Il mourut avec de grands sentimens de piété le 21 mai 1639. Le nombre de ses ouvrages, tant imprimés que manuscrits, est prodigieux. Le père Échard en a donné plusieurs catalogues, dont un seul en renferme quatre-vingt-deux, la plupart sur la philosophie, les mathématiques, la médecine, l'astrologie, la politique, etc. Il y en aussi quelques uns sur la théologie et les matières ecclésiastiques, tels que *Theologiæ practicæ partes quatuor*, etc. ; *Atheismus triumphatus ; Dialogus politicus contra hæreticos nostri temporis; Cento Thomisticus de prædestinatione et reprobatione, auxiliis, libero arbitrio, adversus pseudo-Thomistas*, etc.

Les auteurs sont extrêmement partagés dans les jugemens qu'ils portent de Campanella ; les uns le louent avec excès et les autres outrent la mesure. L'on en sera moins surpris si l'on fait attention que ce fut un homme extraordinaire, en qui tout parut singulier ; conduite, aventures, génie, façon de penser et d'écrire. S'il eut d'excellentes qualtéis, il ne fut pas sans défauts. Irrépréhensible dans ses mœurs, vif, subtil, fécond, pénétrant, ami du travail, excessivement curieux, avide de tout savoir, de parler, de raisonner de tout : la justesse, la prudence, une sage modération ne furent point ses vertus. Un auteur italien a fait assez bien son portrait en disant qu'il avait beaucoup d'esprit, peu de jugement, et qu'il manquait de retenue. (Le père Échard, *Script. Ord. Præd.*, tom. 2, pag. 305 et seq. Le père Touron, *Hommes Illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. 5, pag. 225 et suiv.)

CAMPANIA ou CASTRIUM, siége épiscopal de la province de Macédoine au diocèse de l'Illyrie orientale, sous la métropole de Thessalonique, se trouve dans la notice de l'empereur Léon, et dans toutes les nouvelles. Il est situé, selon Cantacuzène, entre Édesse et Berrhæe, dans une petite ville ou bourg. On l'appelle aussi *Panium*. Il a eu les deux évêques suivans :

1. N...., qui assista au concile qui approuva les erreurs des Palamites, et condamna Acyndyne et Barlaam qui leur étaient opposés. (*Voyez* Auctuarium, *Biblioth. PP. Græc.*)

2. Ananie, siégeait en l'année 1720.

CAMPANUS (Jean-Antoine), Italien, évêque de Téramo dans l'Abruzze ultérieure, dans le quinzième siècle, a laissé quelques ouvrages, qu'on a donnés dans un recueil imprimé à Leipsick, in-8°, en 1734. Ce recueil contient entre autres : *Pii II pontificis maximi vita. De ingratitudine fugienda, libri tres. De regendo magistratu. De dignitate matrimonii.* On trouve de plus un grand nombre de lettres de Campanus, adressées à Jacques Piccolomini, cardinal de Pavie, parmi les lettres de ce dernier, à Francfort, 1614, in-folio. (Paul Jove, *in Elog. doct.*, c. 22. Vossius, Le Mire, Sponde, etc.)

CAMPANUS (Jean), natif de Guila ou Julia dans la haute Hongrie, était simple laïque, et luthérien de religion. Il s'unit ensuite aux disciples de Michel Servet, en 1531, dont il suivit l'erreur sur le mystère de la Trinité, et se fit lui-même des disciples qu'on nomma *Campanites.* (Sponde, ad an. 1531.)

CAMPATOIS et CAMPOIS. C'est ainsi qu'on nomma quelques hérétiques du quatrième siècle, Ariens et autres, parce qu'ils couraient les campagnes pour faire des prosélytes. On les nomme aussi *Montois.* (Pratéole, tit. *Campates et Campenses.*)

CAMPBELL (George), théologien écossais, né dans le comté d'Argyle en 1696, et élevé à l'Université de Saint-André, où il fut nommé en 1728, professeur d'histoire ecclésiastique. On a de lui : 1° un Discours sur les miracles qui eut de la vogue dans son pays, et qui a été traduit en français par Jean de Castillon, Utrecht, 1745, in-12. 2° Un traité de la Vertu morale. 3° Une Défense de la religion chrétienne publiée en 1736. Cet ouvrage ayant déplu au clergé écossais, qui ne le trouva pas conforme à la doctrine de Calvin, Campbell fut privé de l'avancement que ses talens pouvaient lui faire espérer, et n'eut d'autre bénéfice ecclésiastique qu'une petite cure dans les montagnes d'Écosse. Il mourut en 1757, âgé de soixante-un ans.

CAMPÈGE (Thomas), fils du fameux jurisconsulte de Bologne, Jean Campège, frère du cardinal Laurent Campège; accompagna ce dernier dans di-

verses légations, et fut chargé avec lui par Léon x du gouvernement des villes de Parme et de Plaisance. Il lui succéda dans l'évêché de Feltri, et fut envoyé par Paul III, en qualité de nonce, à la conférence tenue à Worms en 1540. Il fut un des trois premiers évêques qui se trouvèrent à l'ouverture du concile de Trente en 1545, et y assista aux sessions tenues sous le pontificat de Paul III. Il mourut à Rome l'onzième jour de janvier 1564, âgé de soixante-quatre ans. Campège a composé plusieurs petits traités sur divers points de la police ecclésiastique; le plus considérable et le plus rare est celui de l'autorité des saints conciles, dédié au pape Pie IV et imprimé à Venise en 1561. Ce traité est court, mais méthodique, et mérite d'être lu. Il ne donne point de définition du concile général, parce qu'il y a, dit-il, tant d'avis sur les conditions qui rendent un concile général, qu'il est très-difficile de contenter là-dessus tout le monde. Il commence par traiter des causes qui le rendent nécessaire, et il dit que la principale est la condamnation des hérétiques et la réfutation de leurs erreurs, quoiqu'il convienne que toutes les hérésies n'ont pas été étouffées dans les conciles. Il prouve ensuite par des exemples de l'antiquité qu'on doit en assembler, quand il y a soupçon violent que le pape est dans l'hérésie, ou qu'il y a un schisme dans l'Église, causé par l'élection de deux papes; quand l'Empereur est devenu lui-même hérétique, ou qu'il déclare la guerre à l'Église. Il rapporte encore plusieurs autres raisons, comme la réformation de l'Église, des mœurs des ecclésiastiques et des autres chrétiens; de la paix entre les princes chrétiens; des croisades contre les infidèles; du scandale que donnerait un pape, etc. Sur la convocation du concile général, il dit que c'est au pape de l'assembler, et, en cas que le pape soit noté d'hérésie, fou ou scandaleux, aux cardinaux. Le pape régulièrement préside aux conciles, ou par lui-même, ou par ses légats. Il n'approuve pas qu'on y procède par nations, comme dans le concile de Constance. Il établit une autre manière de procéder par députations ou par commissions, comme cela s'est pratiqué dans les conciles de Bâle et de Latran, et autrefois dans les conciles d'Afrique. Il veut qu'on commence par les matières de la foi, et qu'on traite ensuite de la discipline, parce que Jésus-Christ dit à ses apôtres : *Allez et prêchez l'Évangile, et leur enseignez à observer tout ce que je vous ai ordonné*. Il veut que les décisions d'un concile soient publiées au nom du pape. Il soutient que le concile tire son infaillibilité du pape; que le pape peut dissoudre, transférer et proroger le concile, excepté quand il est assemblé pour une cause qui ne dépend point du pape et à laquelle il ne peut pas

seul apporter remède. Au reste, ce traité est rempli de maximes ultramontaines que nous ne connaissons point en France. Les autres traités de Campège ont été imprimés à Venise en 1555. Le premier est de l'autorité et de la puissance du pape, écrit à peu près dans le même goût que le précédent. Le second est sur le devoir des princes chrétiens. Dans le troisième, il prouve qu'il est permis aux prêtres de posséder des biens temporels; mais il blâme la pluralité des bénéfices, et la non résidence des pasteurs. Le quatrième est sur la simonie. Le cinquième, sur l'institution et le droit des annates. Le sixième, sur les réserves des bénéfices. Le septième, sur les pensions, les regrès, les commendes, les unions des églises, les coadjutoreries, etc. Enfin les autres traités de Campège sont sur le for de la pénitence; sur l'excommunication; sur l'observation des fêtes; sur la validité de l'ordination par les hérétiques et les schismatiques; sur l'indissolubilité du mariage des hérétiques; sur la loi du célibat pour ceux qui sont dans les Ordres sacrés, etc. Cet auteur traite les matières brièvement et succinctement, mais avec beaucoup de méthode et de clarté. Il juge assez sainement et avec moins de prévention que la plupart des canonistes ultramontains. (M. Dupin, *Bibl. ecclés.*, seizième siècle, p. 5.)

CAMPÈGE (Camille), de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, était de Pavie, docteur en théologie, et très-recommandable par sa science et par la sainteté de ses mœurs. A l'âge de quinze ans, il fut fait inquisiteur de la foi à Pavie, à Ferrare et ensuite à Mantoue. Il se distingua beaucoup dans le concile de Trente, où Pie IV l'avait envoyé comme son théologien. En 1568, Pie V le nomma évêque de Sutri dans l'État ecclésiastique, et il n'en eut pas plutôt pris possession que la mort l'enleva dans la même année. Nous avons de lui un discours sur les tromperies du monde, qu'il prononça dans le concile de Trente le premier dimanche de l'Avent, et qu'il dédia ensuite au cardinal Gonzague. Il a été imprimé à Venise en 1562, in-4°, et, avec les autres actes du concile, à Louvain, en 1667. Il se trouve aussi dans l'édition des conciles généraux, tom. 14, pag. 1217. Il prêcha encore devant les Pères du même concile, en langue toscane, le troisième dimanche après Pâque 19 avril 1562, comme porte l'index des sermons qui furent prêchés dans ce concile, sous Pie IV, imprimé à Bresse en 1562, in-4°. Mais nous ne pouvons pas dire si ce sermon a été imprimé ou non. Il donna et dédia au pape Pie V le traité d'Ugolin Zanchini, célèbre jurisconsulte, auquel il avait fait quelques additions et ajouté des arguments à la tête de chaque chapitre, à Mantoue 1567, in-4°, et à Rome en 1579. Il composa enfin un traité du souverain Pon-

tife contre Mathias Flaccus, qui a été long-temps inconnu dans la bibliothèque du Vatican; mais qui a été imprimé depuis par les soins du père Thomas Roccaberti, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, et archevêque de Valence, et inséré au septième tome de la grande Bibliothèque Pontificale. (Fontana, *in Theatr. Dominic.* Possevin. Le Mire. Le père Échard, *Script. Ord. Præd.*, tom. 2, pag. 201.)

CAMPEN (Heimeric de), *Heimericus de Campo*, se trouva au concile de Bâle, enseigna la philosophie à Cologne, et la théologie à Louvain, et mourut en 1460. On a de lui: *De Autoritate concilii. Super sentent. libr. quatuor. Compendium quæstionum. Compendium divinorum. Questiones variæ*, etc. (Valère André, *Biblioth. belg.*)

CAMPEN (Jean), dit vulgairement *Vanden Campen*, natif de cette ville, enseigna à Louvain, et mourut de peste à Fribourg en Brisgaw, l'an 1538, en revenant de Rome, où le pape Léon x l'avait fait venir pour lui donner un canonicat. On a de lui une grammaire hébraïque; des paraphrases sur les Psaumes, sur l'Ecclésiaste, etc. Il ne faut pas le confondre avec Jean Campen, religieux carme, qui était des Pays-Bas, et qui vivait en 1404. On a de ce dernier: *Quodlibetorum opus. Summulæ artium.* Des commentaires sur les Sentences, etc. (Trithème, *de Script. eccles.* Valère-André, *Biblioth. belg.*)

CAMPIAN (Edmond), né à Londres, embrassa d'abord la religion anglicane; mais ayant fait abjuration quelque temps après, il vint à Douai, et passa à Rome où il se fit jésuite en 1573. En 1580, il repassa en Angleterre, y soutint généreusement la foi catholique, et la scella de son sang, à l'âge de quarante ans, le 29 novembre 1581, sous le règne d'Élisabeth. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les plus considérables sont, 1° une histoire d'Irlande, imprimée in-fol., à Dublin, en 1633. 2° Une Chronique universelle; un petit traité adressé aux Universités d'Oxford et de Cambridge, où il rapporte dix raisons pour prouver la vérité orthodoxe. Ce petit traité a été traduit en français. On le trouve dans le livre intitulé: *Méthode courte et facile pour discerner la véritable religion chrétienne d'avec les fausses*, à Paris, chez Marc Bordelet, 1743. On a encore des opuscules du père Campian, imprimés à Pont-à-Mousson en 1662, à Pise en 1618, à Milan en 1625, et à Anvers en 1631. Cette dernière édition est la plus ample et la plus correcte. Ces opuscules sont, *Rationes redditæ Academiis, orationes, epistolæ*, etc. Le père Paul Bombino, de la même société, a donné la Vie de son confrère, qui est fort rare et qui porte pour titre: *Vita et martyrium Edmundi Campiani, martyris angli è societate Jesu.* La seconde édit. est de Mantoue, 1620, in-8°.

CAMPIGNY (Charles), né à Orléans en 1569, fit profession chez les Célestins en 1589. N'ayant pu rétablir la régularité dans son Ordre, il entra dans la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur, et il y mourut à Paris dans la maison des Blancs-Manteaux, en 1633. Lorsqu'il était encore célestin, il corrigea la Somme de la Foi catholique, écrite en latin par le père Crespet, du même Ordre; il l'augmenta, l'orna d'épîtres préliminaires, et la fit paraître à Lyon en 1598, in-fol. Il a aussi donné le bréviaire des Célestins de la congrégation de France, rétabli conformément aux vues du concile de Trente, à Lyon en 1592. *La vérité du différent qui est entre le père Placidus et le père Menalius*, c'est-à-dire, entre lui-même et les supérieurs de la congrégation des Célestins. *Le Guidon de la vie spirituelle pour les Pères Célestins du noviciat de Paris*, en 1615, in-12. *L'Anatypophile bénédictin*, à Paris, en 1615, in-12. Cet ouvrage a été censuré comme injurieux à l'Ordre de Saint-Benoît, par les docteurs de la Faculté de théologie de Paris. On attribue aussi au père Campigny une apologie latine pour lui-même sous ce titre : *Apologetica innocentiæ oppressæ, et reformationis ablegatæ propugnatio*. Elle est adressée au pape Paul V, et paraît imprimée à Anvers, sous le nom de Denis de Montaigu, abbé de Valserein. (Becquet, *Historia Cœlest. Gallic. congregationis*, à la page 192.)

CAMPITES, *Campitæ*. On appela ainsi quelques disciples de Donat, parce qu'ils tenaient leurs assemblées au milieu des champs. (Pratéole.)

CAMPLI ou CAMPOLI, petite ville épiscopale dans l'Abruzze ultérieure, qui a été unie à Ortone. *Voyez* ORTONE.

CAMPS (François de), abbé de Notre-Dame-de-Signy, Ordre de Cîteaux, diocèse de Reims, fils d'un quincailler de la ville d'Amiens en Picardie, naquit le 31 janvier 1643, et fut placé à l'âge de huit à neuf ans chez les dominicains du faubourg Saint-Germain, pour y servir les messes. M. Serroni, dominicain, évêque d'Orange et ensuite de Mende, était pour lors dans cette maison. Le jeune de Camps plut au prélat, qui le prit à son service d'abord en qualité de sous-secrétaire, et après de secrétaire en chef. Il lui donna le prieuré de Florac, et lui fit avoir l'abbaye de Saint-Marcel, avec quelques autres bénéfices. Le généreux protecteur ne s'en tint pas là : devenu archevêque d'Albi en 1679, il engagea le père Léon Bacoue, évêque de Glandève, à demander l'abbé de Camps pour son coadjuteur; et en 1682, il le fit députer par le second Ordre pour assister à l'assemblée de cette année, où M. de Camps prit la qualité de coadjuteur désigné de Glandève. Enfin M. Serroni obtint du roi Louis XIV l'évêché de Pamiers pour son protégé; mais le pape lui ayant re-

fusé ses bulles, on lui donna l'abbaye de Signy, qu'il a gardée jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 15 août 1723. L'abbé de Camps avait fait une étude particulière de l'Histoire de France, et il était assez versé dans la connaissance des médailles. Il en avait fait un recueil très-riche, dont le fameux Vaillant publia les plus importantes, avec des explications; ce qui produisit le livre intitulé : *Selectiora numismata in ære maximi moduli*, etc., à Paris en 1693, in-4°. On a de l'abbé de Camps un très-grand nombre de dissertations sur divers points de l'Histoire de France; sur la garde des rois de France, et de son ancienneté; sur l'histoire des filles de la maison de France et autres princesses qui ont été données en mariage à des princes hérétiques ou païens; sur le titre de très-chrétien donné aux rois de France et aux princes issus de leur sang par mâles, depuis le baptême de Clovis 1er; sur l'origine des armoiries et des surnoms en France; sur ce que la dignité impériale a été attachée à la couronne de France depuis Clovis; sur le sacre et le couronnement des rois de France, etc. Ces pièces et d'autres se trouvent répandues dans les Mercures de Paris, des années 1719, 1720, 1722 et 1723. L'auteur du Dictionnaire historique, littéraire et critique, imprimé en 1758, dit qu'on a de très-bonnes raisons de croire que l'abbé de Camps n'a fait que prêter son nom à ces différentes pièces. S'il avait bien voulu nous les dire, ces raisons, il nous aurait épargné la peine de les deviner, et le danger de faire des jugemens téméraires en les devinant. (*Voyez* le père Le Long, dans sa *Bibliothèque historique de France*, et la *Bibliothèque française*, tom. 3, pag. 111. *Voyez* aussi le Recueil imprimé de pièces, actes, etc., touchant l'abbé de Camps.)

CAMUEL (hébr., *Dieu est ressuscité;* autrement, *Dieu l'a ressuscité*), troisième fils de Nachor. Moïse dit qu'il fut père des Syriens, c'est-à-dire, père d'*Aram*, surnommé *le Syrien*. Camuel a pu donner son nom aux Camilètes, peuples Syriens, au couchant de l'Euphrate. (*Genès.*, 22, 21.)

CAMUEL, fils de Sephtan, de la tribu d'Ephraïm, fut un des députés pour faire le partage de la terre promise aux autres tribus. (*Num.*, 34, 24.)

CAMUL, province comprise dans la grande province de Tanguth, sujette au grand Cham des Tartares. Elle contient un grand nombre de villes et de bourgs, et est bornée par deux déserts; savoir, un grand et un moindre. Elle abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie. Les habitans parlent leur langue particulière, et ne paraissent nés que pour jouer et danser. Ils sont idolâtres et adorent les démons. (Marc Paul, *Venet.*, l. 1, c. 46.) Il y avait un évêque à Camul, nommé Jean, en 1266. C'est une

marque qu'il y avait aussi des chrétiens. Il assista à la promotion du catholique Denha Ier. (Tome 2, *Biblioth. orient.*, pag. 455.)

CAMULIANA, ville épiscopale du diocèse de Pont, dans la première province de Cappadoce, sous la métropole de Césarée. Il en est fait mention dans les Actes du cinquième concile général; et dans les Notices grecques on l'a appelée aussi *Nouvelle-Justinienne*, quoique Procope n'en dise rien. Elle a cependant trois évêques dont les noms sont venus à notre connaissance; savoir, Basie, qui assista et souscrivit au cinquième concile général; Georges Ier, au sixième, et Georges II, au rétablissement de Photius.

CAMUS (Jean-Pierre), évêque du Belley, né à Paris en 1582, n'avait pas vingt-six ans accomplis lorsque le roi Henri IV, touché de son mérite, le nomma à l'évêché du Belley, en 1608. Saint François de Sales le sacra le 31 août 1609, et il n'eut pas plutôt reçu l'ordination épiscopale, qu'il s'employa tout entier à la conversion des pêcheurs et des hérétiques, à réformer les abus, à soulager et à instruire les peuples; mais surtout à combattre l'oisiveté et les sentimens relâchés de quelques religieux. Il porta même son zèle si loin contre ces derniers, que le cardinal de Richelieu fut obligé de le modérer, et de lui faire promettre qu'il les laisserait en repos. On rapporte à ce sujet que le cardinal lui dit un jour : *Je ne connais en vous d'autre défaut que cet horrible acharnement contre les moines; et sans cela je vous canoniserais. Plût à Dieu,* lui répartit agréablement le zélé prélat, *que cela pût arriver, nous aurions l'un et l'autre ce que nous souhaitons; vous seriez pape, et je serais Saint!* La répartie n'était pas moins sincère qu'ingénieuse; et ce fut en effet pour travailler encore avec plus de soin à sa propre sanctification, que le digne évêque se démit de son évêché en 1629, et se retira l'année suivante dans l'abbaye d'Aulnai, que le Roi lui donna en acceptant sa démission. Il travailla cependant encore quelque temps en qualité de vicaire-général de François du Harlai, archevêque de Rouen, et se retira ensuite aux Incurables de Paris, où il mourut le 26 avril 1652, dans la soixantedixième année de son âge, avant que d'avoir reçu les bulles de l'évêché d'Arras, où le Roi l'avait nommé en 1651. Ce fut un des plus grands évêques de France, et des plus féconds écrivains de son siècle. M. l'abbé Le Clerc lui attribue plus de deux cents volumes de sa composition, et les journalistes de Trévoux en comptent cent trente volumes, au mois de janvier 1728 (p. 41.) Ils consistent en traités de Controverse, de Morale, de Piété, des Sermons, des Lettres, des romans pieux.

Tels sont entre autres : 1° Les Diversités, 10 vol. in-8°, Paris,

1614, 1618. 2° Direction à l'Oraison mentale, in-12, 1617. 3° Méditations sur le mystère de la naissance du Sauveur, in-12, 1617. 4° Homélies eucharistiques, dominicales, festives, mariales, quadragésimales, spirituelles, sur le Cantique des Cantiques, sur la Passion de Notre-Seigneur: Homélies diverses, mélanges d'Homélies; neuf volumes in-8° imprimés en différentes années. 5° Dorothée, ou Récit de la pitoyable issue d'une volonté violente, Paris, 1621. 6° L'Alexis, en trois parties, in-8°, Paris, 1622, 3 vol. 7° Acheminement à la dévotion civile, Toulouse, in-12, 1625. 8° Les événemens singuliers, in-8°, Lyon, 1628. 9° Traité du chef de l'Église, in-8°, 1630. 10° Traité de la primauté de saint Pierre, Paris, 1630, in-8°. 11° Les Spectacles d'horreur, Paris, 1630, in-8°. 12° Le Directeur désintéressé, Paris, en 1632, in-12. 13° Le Directeur spirituel désintéressé, selon l'esprit du bienheureux S. François de Sales, in-12, Rouen, 1633. 14° De l'ouvrage des Moines, in-12, Rouen, 1633. 15° De la désappropriation claustrale, Besançon, 1634. 16° Le Rabat-joie du triomphe monacal, Lille, 1634. 17° L'esprit de saint François de Sales, in-8°, Paris, 1639, 1640, 1641, 6 vol. 18° Metanceu Carpie, ou des Fruits de la pénitence, qui sont l'oraison, l'aumône et le jeûne, Paris, 1620, in-8°. 19° Traité de la pauvreté évangélique, Besançon, 1634. 20° Hermiante, ou les deux Hermites contraires, le reclus et l'instable, in-8°, Rouen. 21° Daphnide, ou l'Intégrité victorieuse, histoire aragonaise, in-12, 1625. 22° Avoisinement des protestans vers l'Église romaine, in-12, Paris, 1640, Rouen, 1648. 23° Instructions catholiques aux néophytes, in-8°, Paris, 1642. 24° Les fonctions du Hiérarque parfait, in-8°, 1642. 25° La direction pastorale, in-8°, 1642. 26° Des devoirs du bon Pasteur paroissial, Paris, 1642, in-12. 27° Le noviciat clerical, in-8°, 1643. 28° Spéculations affectives sur les attributs de Dieu, in-8°, 1642. 29° L'usage de la Pénitence et de la Communion, in-4°, 1645. 30° Enseignemens catéchistiques ou explication de la doctrine chrétienne, in-8°, Paris, 1642, 1643 et 1644. 31° Anti-Basilic, pour réponse à l'anti-Camus, in-4°, 1643. 32° Épîtres théologiques sur les matières de la prédestination, de la Grâce et de la liberté, in-8°, Paris, 1652, 2 vol. 33° Les devoirs du bon Paroissien, Paris, 1640, in-8°. 34° De l'Unité de la Hiérarchie, Douai, 1634. 35° Apologie pour les réguliers, Paris, 1657, in-12, etc.

CAMUS (Étienne le), né à Paris le 24 novembre 1632, fut nommé à l'évêché de Grenoble le 6 janvier 1671, créé cardinal le 2 septembre 1686, et mourut le 12 septembre 1707. On a de lui une dissertation in-12 pour prouver la virginité de la sainte Vierge, plusieurs lettres à ses curés; huit à M. Antoine Ar-

nauld, et un excellent recueil d'ordonnances synodales, imprimé à Paris en 1690. *Voyez* son article parmi les évêques de Grenoble.

CAMUS (Bonaventure), cordelier, gardien du couvent de Toul, a composé un traité qui a pour titre : *Eucharistiæ Sacramentum explicatum,* à Toul, 1656. (Dom Calmet, *Biblioth. lorraine.*)

CAMUSAT (Nicolas), chanoine de Troyes en Champagne, naquit dans cette ville en 1575, et mourut le 20 janvier 1655, dans sa quatre-vingtième année. On a de lui : 1° l'édition de l'ouvrage suivant : *Chronologia seriem temporum et historiam rerum in orbe gestarum continens ab ejus origine, usque ad annum à Christi ortu millesimum ducentesimum, auctore anonymo, sed cœnobii sancti Mariani apud Altissiodorum regulæ Præmonstratensis monacho. Adjecta est ad calcem appendix ad annum usque 1223. Nunc primùm in lucem edita, opera et studio Nicolai Camusæi Tricassini*, Trecis, 1680, in-4°. Un excellent recueil des antiquités ecclésiastiques de Troyes, sous ce titre : *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ diœcesis : in quo præter seriem historicam Tricassinorum præsulum, origines præcipuarum ecclesiarum, vitæ etiam Sanctorum qui in eadem diœcesi floruerunt promiscui continentur auctore seu collectore Nicolao Camusat*, Tricassino, 1610, in-8°. 3° *Historia Albigensium, et sacri belli in eos anno 1209 suscepti, duce et principe Simone à Monte-Forti, dein Tolosano Comite, rebus strenue gestis clarissimo, auctore Petro, cœnobii Vallis-Sarrunsis ordinis Cisterciensis, in diœcesi Parisiensi monacho, cruciatæ hujus militiæ teste oculato,* Trecis, 1615, in-8°. Cette histoire, que Nic. Camusat a fait imprimer le premier sur les manuscrits, a été traduite depuis en français par Arnaud Sorbin, et imprimée à Paris. 4° *Miscellanea,* qui est un recueil fort curieux et fort estimé d'Actes, Traités, Lettres, depuis 1390 jusqu'en 1580, avec les propositions et conclusions des États de Blois de l'an 1576. 5° Mémoire touchant les différens d'entre les maisons de Guise et de Châtillon, du sieur Richer, mis en lumière par M. Camusat, à Troyes, in-8°. 6° Diverses pièces communiquées par le même, et que Du Chêne a insérées dans sa Collection des historiens de France. 7° Dans le *Spicilège* de dom Luc d'Achéry, tom. 3, le Traité *de Disciplina claustrali,* de Pierre de Celle; dans le tome 4, les anciens Us de Clugny, et la fondation de la Chartreuse de Juvigny. 8° Il a aussi communiqué plusieurs pièces qu'on trouve dans le Traité des matières bénéficiales, par Rochette, avocat à Troyes, imprimé à Paris en 1610, et divers titres sur la maison de Joinville, dont Ménard s'est servi pour la généalogie de cette maison. (Mo-

réri, d'après un Mémoire communiqué par M. Grosley, avocat à Troyes.)

CAMUSAT (François-Denys), petit neveu du précédent, naquit à Besançon, où son père exerçait avec honneur la profession d'avocat, et mourut à Amsterdam le 28 octobre 1732, n'ayant pas encore quarante ans. On a de lui : 1° Essai de l'histoire des Journaux imprimés en France, dont la meilleure édition est celle d'Amsterdam, en 1734, 2 vol. in-8°. 2° Mémoires historiques et critiques, auxquels il travailla avec plusieurs personnes, à Amsterdam, chez Bernard, 1722, en trois volumes in-12. 3° Les trois premiers volumes de la *Bibliothèque française*, ou de l'Histoire littéraire de la France. 4° Mélanges de littérature et d'histoire, tirés des lettres manuscrites de M. Chapelain, à Paris, 1726, in-12. 5° Critique de la Charlatanerie, divisée en plusieurs discours en forme de panégyriques, à Paris, 1726. 6° *Bibliothèque* des livres nouveaux, journal dont on n'a eu que deux mois, imprimé non à Nancy, comme le porte le titre, mais à Sainte-Ménéhould. 7° L'édition de la *Bibliothèque de Ciaconius*, qu'il donna avec des notes, à Paris, 1731, sous ce titre : *Bibliotheca libros et scriptores fermè cunctos ab initio mundi, ad annum* 1583, *ordine alphabetico complectens, auctore Francisco Ciaconio, ordin. Prædic. doctore theologo, nunc primùm in lucem prodiit studio, et cum observationibus Francisci Dyonisii Camusat, Vesontini.* 8° Mémoires historiques et critiques sur divers points de l'Histoire de France, etc., attribués par quelques uns à Mézeray, avec un discours préliminaire, à Amsterdam, en 1732, 2 vol. in-12. 9° La préface des Mémoires de Choisy. 10° Quelques lettres qui se trouvent parmi celles de Gregorio Mayans, *Gregorii Mayansii generosi et antecessoris Valentini, epistolarum libri, seu Valentiæ Edetanorum*, 1732, in-4°. On a attribué sans fondement à Camusat la Critique désintéressée des journaux littéraires et des ouvrages des Savans, en 1730, trois petits volumes qui n'ont pas eu de suite, et dont l'auteur est François de Bruys.

FIN DU TOME CINQUIÈME.







